



HAL
open science

La translittération des écritures orientales au début du XVI^e siècle

Antoine Torrens

► **To cite this version:**

Antoine Torrens. La translittération des écritures orientales au début du XVI^e siècle. Sciences de l'Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2011. Français. hal-04085605

HAL Id: hal-04085605

<https://enc.hal.science/hal-04085605v1>

Submitted on 29 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Antoine Torrens

diplômé de master

**LA TRANSLITTÉRATION DES ÉCRITURES
ORIENTALES AU DÉBUT DU XVI^E SIÈCLE
L'ALPHABET LATIN ET L'HÉBREU
DANS LES PREMIERS IMPRIMÉS PARISIENS**

Thèse

pour le diplôme d'archiviste paléographe

2011

**LA TRANSLITTÉRATION DES ÉCRITURES
ORIENTALES
AU DÉBUT DU XVI^E SIÈCLE
L'ALPHABET LATIN ET L'HÉBREU DANS
LES PREMIERS IMPRIMÉS PARISIENS**

*Nominibus Hebraicis reliqui
eam pronunciationem, qua apud nos
nota sunt : nec enim possumus
Latina scriptura ea cum nativa
pronunciatione sic reddere, ut
Iudaeis & Latinis non merito ridiculi
videamur*

Johannes VAN CAMPEN, *Psalmorum
omnium iuxta Hebraicam veritatem
paraphrastica interpretatio*, 1532

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans Véronique Béranger, Annie Berthier et Annie Vernay-Nouri, conservatrices au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, à qui je dois de m'avoir suggéré ce sujet qui ne cesse toujours pas de me passionner.

Il n'aurait pas pu exister non plus sans les conseils précieux de Joëlle Ducos, ma directrice de recherche, et de Marc H. Smith, mon professeur référent à l'École nationale des chartes, qui ont bien voulu croire en mon sujet et m'orienter pendant ces deux années. Cette étude doit aussi beaucoup à mes professeurs de langues, ainsi qu'à l'aide apportée par Vincent Boulet, Gilbert Dahan, Benoît Grévin et Lyse Schwarzfuchs.

Je ne pourrais remercier ici tous ceux de mes camarades et de mes amis qui m'ont apporté leur soutien moral et intellectuel ; j'ai une pensée particulière pour Romain, Antoine, Paul, Emmanuelle, ainsi que Léonard. Il me faut aussi exprimer toute ma gratitude au personnel de l'École des chartes, en particulier de sa bibliothèque.

Enfin, je ne saurais dire à quel point je suis reconnaissant à mes parents, Anne-Marie et Philippe, pour leur patience et pour leur aide, sans lesquelles je n'aurais pu mener à bien ce travail.

INTRODUCTION

Representare, exprimere, respondere, pollere, signare : autant de mots susceptibles de désigner, dans le latin du XVI^e siècle, l'équivalence entre les signes de deux systèmes d'écriture différents, autrement dit le résultat de l'opération de translittération. À la Renaissance, cette opération n'a pas encore de dénomination fixe mais n'en joue pas moins un rôle important dans les rapports qu'entretiennent les hommes de cette période avec les écritures étrangères, en particulier les humanistes parisiens avec l'écriture hébraïque.

Les translittérations peuvent sembler un aspect bien anodin de l'histoire intellectuelle de la Renaissance ; il faut avouer que jusqu'à présent elles ont rarement fait l'objet d'un traitement spécifique. S'il n'est pas exceptionnel que des linguistes ou des historiens consacrent des articles à tel ou tel point précis de translittération, il n'y a presque jamais eu sur ce sujet d'étude

synthétique de quelque importance¹. Les travaux historiques qui s'intéressent à des sources comportant des translittérations abordent souvent la question mais se contentent alors de lui consacrer un ou deux paragraphes, pressentant que la question mériterait d'être développée mais refusant à bon droit de s'attarder sur un point qui n'est que marginal pour leur sujet. Par ailleurs, de même que les historiens n'associent que superficiellement une réflexion linguistique à leur regard sur les translittérations, les linguistes font facilement l'économie d'une mise en perspective historique dont on peut pourtant penser qu'elle aurait quelque utilité. Une réflexion assez poussée a été développée depuis un demi-siècle par les institutions de standardisation² autour de la normalisation des translittérations, et ce à des fins de codage informatique et de conversion automatisée des écritures ; le recul historique fait toutefois souvent défaut à cette réflexion, qui considère rarement la translittération comme une entité spécifique soumise à des modes d'évolution qui lui sont propres.

La translittération est le passage, signe par signe, d'un système d'écriture à un autre. Le concept est récent et le mot lui-même n'apparaît pas dans les dictionnaires avant la fin du XIX^e siècle : le *Supplément* de 1877 au *Dictionnaire de la langue française* de Littré en donne une définition et indique que le mot est attesté dans un texte du *Journal des Débats* daté du

1 Il existe des articles généraux de grande qualité sur ce sujet et nous en donnons une liste aussi complète que possible dans la bibliographie. Pour ce qui est des monographies cependant, nous ne disposons que de l'ouvrage de Hans H. WELLISCH, *The conversion of scripts, its nature, history and utilization*, New York : Wiley, 1975, XXIV-133 p. WELLISCH traite, en spécialiste des bibliothèques, la question de la conversion d'écriture en général. Dans ce travail, l'accent sera mis sur la translittération, c'est-à-dire la conversion de signe à signe.

2 Notamment l'ISO (International Organization for Standardization, qui rassemble depuis 1947 les institutions nationales de normalisation) dans le cadre de son sous-comité TC 46/SC 2.

14 octobre 1874. Ce texte est un compte-rendu non signé du second Congrès international des orientalistes, dont le président, l'égyptologue britannique Samuel Birch, évoque dans son discours introductif la nécessité « d'instituer un système uniforme de translittération des langues de l'Orient³ ». Bien qu'aucun dictionnaire ne donne d'attestation plus ancienne, il est tout à fait probable que le mot ait existé avant cette occurrence. Le plus vraisemblable est qu'il ait été emprunté à l'anglais, où l'on en connaît plusieurs attestations dès 1861⁴ ; l'hypothèse selon laquelle il serait justement passé dans la langue française à l'occasion du Congrès international des orientalistes de 1874, qui se déroulait à Londres, et même que le mot français soit un calque de l'anglais utilisé pour la première fois par l'auteur du compte rendu du *Journal des Débats*, n'est pas à exclure.

Avant l'apparition du mot « translittération », ce à quoi il fait référence était désigné par le terme plus général de « transcription⁵ ». A partir de l'apparition du concept de

3 *Journal des Débats*, 14 octobre 1874 : « Cherchant ensuite à indiquer le but des travaux des orientalistes, [M. le Docteur Birch] a montré combien déjà leurs recherches avaient enrichi la linguistique et l'histoire, mais surtout combien ils devaient se préoccuper, à l'avenir, des mœurs des nations asiatiques afin de faciliter entre elles et l'Europe des communications dont l'effet doit être la diffusion par tout le monde de la civilisation et du progrès. C'est pour atteindre ce résultat qu'il sera nécessaire d'instituer un système uniforme de translittération des langues de l'Orient soit mortes, soit vivantes, préparer l'adoption d'un alphabet universel, pousser avec ardeur les fouilles déjà entreprises et en commencer de nouvelles, chercher à établir une concordance nécessaire entre la chronologie des Hébreux et celle des Assyriens, se défier enfin des fraudes qui depuis quelques années se pratiquent sur une vaste échelle dans presque toute l'Asie Mineure et en Arabie, où sont fabriquées avec une rare habileté des inscriptions et des antiquités de toute sorte ».

4 *L'Oxford English dictionary* (2^{nde} édition, 1989) signale une première attestation chez Max Müller dans la *Saturday review of politics, literature, science and art* datée du 9 mars 1861, p. 247, 1^{re} colonne : « Even the Chinese were after a time unable to read - i. e. to pronounce - these random transliterations. ».

5 C'est de « transcription » que parle Léon de Rosny en 1854 dans son ouvrage *Alphabets orientaux et occidentaux avec spécimen des diverses écritures du monde et la transcription des caractères*.

translittération, une distinction entre les deux termes fut établie et l'on en vint peu à peu à réserver l'usage du terme de transcription au passage de l'oral à l'écrit, par opposition à la translittération qui désignait le passage de l'écrit à l'écrit. Cette distinction s'imposa au cours de la première moitié du XX^e siècle et finit par être reprise par la Bibliothèque du Congrès et par l'ISO, qui servent de référence à de nombreux chercheurs. C'est cet usage restreint du mot « transcription » que nous utiliserons, encore que son sens large (incluant la translittération) soit également tout à fait répandu⁶. En outre, tandis que la définition donnée par Littré⁷ restreignait la translittération au passage vers l'alphabet latin, c'est-à-dire à ce qu'on appelle parfois la romanisation⁸, la translittération est aujourd'hui pensée dans un sens comme dans l'autre et l'on peut tout à fait parler de translittération pour le passage de l'alphabet latin à l'écriture arabe ou japonaise.

Le XVI^e siècle, point de départ relatif des translittérations contemporaines

Dans l'histoire des translittérations en alphabet latin, les premières décennies du XVI^e siècle représentent à bien des égards un point de départ. Bien entendu, on translittérait déjà les

6 L'usage le plus courant privilégie aujourd'hui encore son sens large ; il est utilisé ainsi dans de nombreuses disciplines, en particulier en paléographie.

7 « Translittération. n. f. Terme de grammaire. Opération par laquelle on transcrit, lettre pour lettre, un mot écrit selon un alphabet étranger en l'alphabet latin des Occidentaux » (E. Littré, *Dictionnaire de la langue française. Supplément*, Paris : Hachette, 1877).

8 Nous éviterons autant que possible d'utiliser ce terme de romanisation en raison de la confusion possible avec son sens principal, qui désigne l'extension de la langue et de la civilisation romaine. Bien que d'usage relativement ancien en français, il est beaucoup moins pertinent dans notre langue, où l'on désigne sous le nom d'*alphabet latin* ce qui en anglais s'appelle au contraire *roman alphabet*. Nous n'emploierons pas plus *latinisation*, qui présente en partie les mêmes défauts et n'est plus employé couramment dans ce sens en français.

langues orientales en alphabet latin dans l'Antiquité et au Moyen Âge, et nous verrons que des translittérations de ces époques ont pu avoir une influence directe sur celles de la Renaissance. Mais le XVI^e siècle connaît deux mutations qui modifient les données du problème : l'invention de la typographie et le développement de l'enseignement des langues orientales en Occident.

L'imprimerie, parmi les multiples changements qu'elle induit pour le livre et son utilisation, a sur l'écriture elle-même de multiples conséquences. Même s'il n'y a pas de solution de continuité entre le scribe et l'imprimeur⁹, progressivement, pendant tout le XVI^e siècle, des évolutions importantes se dessinent et transforment l'alphabet latin jusqu'à lui donner - à quelques détails près - l'apparence que nous lui connaissons aujourd'hui : la forme des lettres se fixe, l'orthographe des langues vernaculaires se stabilise, les caractères abrégatifs médiévaux perdent en importance et certaines lettres sont différenciées selon des distinctions phonétiques.

Au même moment, à Paris comme dans plusieurs autres villes de la chrétienté, l'enseignement des langues orientales prend une ampleur nouvelle. Avant 1500, des hommes qui connaissaient le grec, l'hébreu et même l'arabe avaient vécu à Paris ; on sait aussi qu'il a existé à certaines époques un enseignement institutionnalisé de ces langues¹⁰. Mais ces quelques cas ne doivent pas faire oublier que la mutation qui se dessine entre

9 Nina CATACH, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève : Droz, 1968, p. 3.

10 Abel LEFRANC a fait une bonne synthèse de ces questions dans le premier chapitre de son *Histoire du Collège de France*, intitulé « L'enseignement du grec et des langues orientales pendant le moyen âge et la Renaissance, jusqu'au commencement du règne de François I^{er} (1205-1515) ». Ce texte date cependant de la fin du XIX^e siècle et pourra être utilement complété, en particulier par les travaux de Berthold Altaner ou de Jean Richard (« L'enseignement des langues orientales en Occident au Moyen Âge », dans *Revue des études islamiques*, t. 44, 1976, p. 149-164).

1500 et 1520, et qui prend véritablement corps à partir de 1530 avec la fondation par François I^{er} du corps des lecteurs royaux, fut vécue comme une révolution par les hommes de l'époque. L'enseignement des langues grecque et hébraïque tel qu'il se mit en place à Paris dans les trois premières décennies du XVI^e siècle eut au moins trois conséquences importantes : tout d'abord, il donna aux langues orientales une diffusion inédite qui fit passer le nombre de personnes concernées par l'étude du grec et de l'hébreu de quelques dizaines à plusieurs milliers, voire à plusieurs dizaines de milliers, si l'on en juge par le nombre des ouvrages didactiques et de leurs rééditions. En effet, les changements qui intervinrent dans l'enseignement donnèrent lieu à une importante production imprimée de grammaires, d'alphabets, de lexiques et de bibles annotées, dont les auteurs étaient justement les professeurs nouvellement installés à Paris. Ainsi ces auteurs répandaient-ils par le biais de l'écrit la même parole qu'ils délivraient à l'oral pendant leurs cours. L'une des conséquences de cette mutation fut la continuité de l'enseignement des langues orientales à Paris. La forme institutionnelle de cette continuité a bien entendu quelque chose d'artificiel : il y a peu en commun entre le corps des professeurs royaux dans les années 1530 et l'actuel Collège de France. De plus, à la Renaissance, l'immense majorité des grandes langues de l'Orient sont exclues du champ de l'étude et ne sont traitées que par un nombre infime d'ouvrages à caractère encyclopédique¹¹ ; ce n'est qu'au XVII^e siècle que l'étude de langues plus rares ou

11 Pour Paris, ces ouvrages se limitent presque aux adaptations de Bernhard de Breydenbach et au *Linguarum duodecim characteribus alphabetum* de Guillaume Postel (1538). À l'étranger, on peut citer le *De ratione communi omnium linguarum et literarum commentarius* de Theodor Bibliander (1548) ou le *Mithridates : de differentiis linguarum tum veterum tum quae hodie apud diversas nationes in toto orbe terrarum in usu sunt* de Conrad Gessner (1555).

plus lointaines acquerra quelque consistance, tandis que le XVI^e siècle demeure le siècle des langues sémitiques.

Pour l'enseignement à Paris des langues sémitiques, contrairement à celui du grec¹², la Renaissance représente un commencement presque *ex nihilo*. En hébreu, l'héritage du Moyen Âge n'est pas systématiquement pris en compte par les auteurs de la Renaissance car si ces derniers se fondent effectivement sur certains ouvrages médiévaux¹³, ils préfèrent le plus souvent s'appuyer sur le seul saint Jérôme et surtout sur l'enseignement des juifs de leur temps¹⁴. Tout cela fait du début du XVI^e siècle un moment où l'on peut suivre à la trace la naissance et l'évolution des translittérations sans que la part de la tradition y soit trop décisive.

L'hébreu translittéré dans les imprimés parisiens

Si nous avons choisi de restreindre notre étude à l'hébreu et aux imprimés parisiens de la première moitié du XVI^e siècle, c'est en partie en raison de l'abondance des sources : entre Venise, Rome, Zürich, Bâle, Mayence, Lyon, Louvain et Paris, ce sont des centaines et des centaines d'ouvrages qui pourraient nous renseigner sur les translittérations. Ces sources présentent la difficulté d'être écrites dans un latin au vocabulaire assez précis et à la morphologie très classique. Le style des parties didactiques

12 Nous avons écarté le grec de notre étude pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'étude du grec, si elle n'était pas institutionnalisée, avait déjà des bases très solides au XV^e siècle. Ensuite, cet enseignement prend au début du XVI^e siècle une telle ampleur et donne lieu à tant de publications qu'il ne nous aurait pas été possible, dans le cadre qui nous était donné, d'en faire une étude rigoureuse. Enfin, le grec pose des problèmes de translittérations moins aigus et, surtout, dans bien des cas il ne fait l'objet d'aucune translittération.

13 En particulier les ouvrages des Qimhi, famille de grammairiens juifs provençaux du XII^e siècle, et les *interpretationes*, lexiques de noms propres tirés de la Bible.

14 Les premiers hébraïsants chrétiens du XVI^e siècle citent souvent dans leurs grammaires leur professeur juif ou juif converti. Ils mentionnent aussi, comme une référence en matière de prononciation, les juifs d'Avignon.

est généralement simple et clair, mais les parties liminaires (préfaces, dédicaces, avis au lecteur) sont souvent truffées d'allusions et de métaphores qui en rendent la lecture ardue. Les sources parisiennes présentaient pour nous l'avantage d'être matériellement plus accessible que d'autres puisque la plupart d'entre elles voient au moins un de leurs exemplaires conservé dans les bibliothèques parisiennes (pour l'essentiel la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque de l'Arsenal, la Bibliothèque Mazarine et la Bibliothèque Sainte-Geneviève). Enfin, un regard relativement exhaustif sur les translittérations de l'hébreu à Paris est rendu possible par l'inventaire chronologique dressé en 2004 par Lyse Schwarzfuchs¹⁵. L'inventaire du même type qu'elle a dressé pour les imprimés lyonnais nous apprend en outre que les imprimés parisiens contiennent plus de données à même d'expliquer et de justifier les translittérations puisque la production parisienne se caractérise par une grande quantité de grammaires, d'alphabets et de traités sur la prononciation de l'hébreu, tandis que Lyon s'est fait une spécialité des lexiques et des instruments de travail¹⁶.

Par ailleurs, les imprimeurs parisiens sont assez peu nombreux à imprimer de l'hébreu. Plus de la moitié des sources qui nous intéressent sont le fait de quatre imprimeurs bien documentés : Gilles de Gourmont, Robert Estienne, Chrétien Wéchel et Martin Le Jeune. Les auteurs eux-mêmes ont été souvent étudiés, en tant que premiers professeurs de ce qui devait devenir le Collège de France : Agacio Guidacerio, Paul Paradis, Guillaume Postel, Alain Restauld de Caligny, Gilbert Genebrard et

15 L. SCHWARZFUCHS (Lyse), *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, 268 p.

16 L. SCHWARZFUCHS (Lyse), *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle (inventaire chronologique)*, Lyon : ENS Éditions, 2008, p. 45.

Jean Cinqarbres firent tous partie du corps des professeurs royaux. De multiples études se sont penchées sur ce berceau de l'orientalisme que constituaient les premiers lecteurs royaux, linguistes brillants autant qu'inventifs en regard de la fragilité des outils dont ils disposaient. Pour recenser ces sources, nous avons utilisé en premier lieu l'inventaire de Lyse Schwarzfuchs en tâchant d'être aussi exhaustif que possible pour la première moitié du siècle. Nous avons cependant cherché à compléter cet aperçu et à le mettre en perspective en allant parfois au-delà de 1550 et au-delà des limites de Paris. Ainsi citerons-nous quelques exemples d'ouvrages imprimés à Rome, à Venise, à Bâle, à Lyon ou à Genève et jusqu'aux premières années du XVII^e siècle.

Pourquoi étudier les translittérations ?

L'objectif sera ici d'éclairer les divers éléments qui déterminent les translittérations : qui les produit ? qui les utilise ? à quels mécanismes récurrents répondent-elles ? De plus, les translittérations permettent de donner des réponses à diverses questions historiques, dont donnent une idée les quelques études déjà menées sur des translittérations particulières¹⁷.

Pour commencer, les translittérations sont un indice de l'état des connaissances en langues orientales chez un auteur donné. Il

17 Sophie KESSLER-MESGUICH a commenté des translittérations de l'hébreu à la Renaissance dans plusieurs de ses publications, notamment dans « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle » (*Histoire Épistémologie Langage*, t. 12, 1990, p. 37-55). Aron di Leone LEONI a produit une très intéressante étude de transcriptions de l'hébreu dans les communautés juives espagnoles de Venise et Ferrare (« The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth-XXth centuries). First part : early modern Venice and Ferrara », dans *Sefarad*, t. 66, 2006, p. 89-142 et p. 377-406). Les translittérations de l'hébreu à la période médiévale ont aussi fait l'objet de l'attention de quelques chercheurs, en particulier GILBERT DAHAN (« La leçon de Guillaume de Bourges : sa transcription de l'hébreu », dans *Archives juives*, t. 15, 1979 ; *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris : Cerf, 1990, 637 p.) et par Judith OLSZOWY-SCHLANGER (*Dictionnaire hébreu-latin-français de la Bible hébraïque de l'abbaye de Ramsey (XIII^e s.)*, Turnhout : Brepols, 2008, CXXVI-289 p.).

est rare que deux langues ne présentent pas au moins quelques différences du point de vue phonologique, et la translittération proposée par un auteur donne des informations explicites sur la familiarité plus ou moins grande qu'il entretient avec la langue qu'il prétend enseigner¹⁸. Au-delà d'un simple jugement de valeur, une translittération est susceptible de fournir des indications sur le type de savoir que possède un auteur sur une langue, et éventuellement sur la provenance de ce savoir. Elle peut ainsi être d'une aide précieuse pour retracer la transmission d'un savoir linguistique et définir des lignées intellectuelles : pour l'hébreu, on peut voir assez rapidement dans une translittération si l'auteur use d'une prononciation de type ashkénaze ou de type séfarade et en tirer des conclusions partielles sur l'origine de ses connaissances.

L'une des utilités premières des translittérations, souvent soulignée par les chercheurs, est d'éclairer des questions laissées sans réponse par la phonétique historique. Pour peu que l'une des écritures en jeu soit connue ainsi que le système phonologique qui lui est lié, on peut, grâce au jeu des équivalences, tirer assez rapidement des conclusions partielles à propos de la prononciation attachée à l'autre système d'écriture. Ce n'est pas autrement qu'ont procédé Jean-François Champollion et Thomas Young en 1822 lorsqu'ils ont décrypté le système d'écriture hybride de l'égyptien ancien par la comparaison des noms grecs de la Pierre de Rosette avec leur transcription en hiéroglyphes.

18 Les translittérations permettent aussi éventuellement d'évaluer le niveau de maîtrise d'une langue chez quelqu'un qui n'en est pas spécialiste. C'est de cette manière que K. CAMPBELL a proposé une évaluation de l'hébreu de François Rabelais (« Du vrai et faux hébreu chez François Rabelais », dans *L'hébreu au temps de la Renaissance, ouvrage recueilli et édité par Ilana Zinguer*, Leyde, New York, Cologne : E. J. Brill, 1992, p. 197-210.p. 202).

De même qu'elles renseignent sur la prononciation des langues, les translittérations fournissent des indications sur le rapport des hommes aux écritures et à leur propre système d'écriture. Malgré les fréquentes prétentions de ses promoteurs à l'universalité, l'alphabet latin est un système d'écriture bien particulier ; comme la plupart des alphabets, il fait correspondre des graphèmes à des phonèmes, mais cela ne fait nullement de lui un système logique ou rationnel. Or la difficulté de translittérer un système d'écriture attaché à des systèmes phonologiques très différents met les hommes en demeure de forcer les possibilités du système d'arrivée et de faire preuve d'inventivité pour adapter les signes que l'alphabet latin met à leur disposition aux exigences d'un système graphique et phonétique différent. Selon que l'auteur utilise des digrammes, des signes diacritiques ou des caractères spéciaux, son usage de l'alphabet latin sera profondément différent.

Outre qu'il peut être intéressant de mieux comprendre le rapport qu'entretiennent les hommes avec un alphabet latin qu'ils étirent et étendent jusqu'à ses limites les plus reculées, connaître les mécanismes récurrents de la translittération peut éventuellement, à terme, faciliter l'identification de certains mots (noms de personnes, noms de lieux, ou même termes techniques) dont l'origine a été rendue opaque lors du passage en alphabet latin¹⁹. On peut par exemple considérer avec une attention particulière les moments où plusieurs phonèmes de la langue

19 On trouvera des exemples de ce type de tentative d'identification dans les articles de T. LEWICKI (« 'Arisu, un nom de tribu énigmatique cité dans la lettre du roi khazar Joseph (X^e siècle) », dans *Cahiers du monde russe et soviétique*, t. 30-31, 1962, p. 90-102) et A. WOLTERS ()).

d'origine sont rendus par un seul graphème de l'écriture d'arrivée et où, par conséquent, il faudra envisager plusieurs solutions de rétro-translittération ; on peut aussi voir si les rapports entre l'écriture cible et l'écriture source sont équilibrés où si l'on utilise la transcription dans un sens et la translittération dans l'autre, comme c'est le cas au Japon. Tout progrès dans la connaissance de ces mécanismes pourrait permettre d'affiner les hypothèses d'identification de noms propres.

L'usage ou non des translittérations et la manière dont elles sont conçues peut également compléter notre connaissance de la pratique de l'enseignement des langues orientales en un lieu et une époque donnés. Pour le Paris du XVI^e siècle, elles mettent notamment en lumière le rôle tenu par les imprimeurs et leurs ateliers dans l'élaboration des œuvres, l'influence du lieu d'origine des professeurs dans l'enseignement qu'ils délivrent, les options pédagogiques défendues par les auteurs des manuels, etc. Leur étude participe donc à la fois de l'histoire des écritures, de l'histoire des langues, de l'histoire de l'enseignement et de l'histoire du livre imprimé.

Enfin, il n'y a pas de raison de dissocier totalement l'étude du passé de la réflexion sur le présent. Le fait que les humanistes aient vu leurs possibilités de translittération limitées par les contraintes techniques les ont conduit à manifester en la matière une ingéniosité qui ne laisse pas de surprendre. En effet, les translittérations sont aujourd'hui encore un enjeu récurrent dans certains domaines : catalogues de bibliothèques, services de renseignement, état civil, ou géographie. Ces questions sont loin d'avoir trouvé des réponses définitives, et les solutions proposées

par l'ISO sont très souvent remises en cause par ceux qui sont chargés d'appliquer et d'utiliser ses normes.

Il paraît donc nécessaire de commencer par définir de manière générale les objets linguistiques qui se prêtent à la translittération, ainsi que de poser les bases théoriques de la notion de translittération, notamment par opposition à la transcription et à la traduction. Dans une deuxième partie, les translittérations seront replacées dans le contexte historique particulier de l'hébraïsme parisien du XVI^e siècle afin de pouvoir accorder une plus grande attention aux conditions de production des translittérations, à leurs auteurs et à leurs imprimeurs. Enfin, une approche plus linguistique cherchera à recenser ce que les variantes de translittération de l'hébreu au XVI^e siècle peuvent nous apprendre sur les langues et les systèmes d'écriture de l'époque.

SOURCES IMPRIMÉES

Les ouvrages imprimés à Paris entre 1508 et 1550 et contenant des translittérations ou des transcriptions de l'hébreu ont été dépouillés avec autant d'exhaustivité que possible. Ce corpus a été complété avec des échantillons pris au-delà de 1550 et dans d'autres villes. Les exemplaires consultés sont indiqués entre parenthèses.

ABRAHAM DE BALMES, *Grammatica Hebraea una cum Latino*, Venise : Daniel Bomberg, 1523.
(BNF X 1599)

[ALEANDRO (Gerolamo)], *Alphabetum hebraicum et graecum*, Paris : Gilles de Gourmont, [1514 ?].
(BNF Rés. X 680 bis (1))

[ALEANDRO (Gerolamo)], *Alphabetum hebraicum et graecum*, Paris : Gilles de Gourmont, [1515 ?].
(BNF Rés. X 680 ter (1))

Alphabetum hebraicum, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531.
(Mazarine 11379 3^e pièce ; BNF Rés. P X 302)

Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]. Decem verba, id est, decem Domini praecepta, Hebraice et Latine. Numeri hebraeorum, Paris : Robert I Estienne, 1539.
(BNF Rés. X 1662 (1) ; Arsenal 8° BL 214 (1))

Alphabetum hebraicum. Decalogus, hebraice et latine, Paris : Robert I Estienne, 1528.

(version numérisée du BNF Rés. X 1706)

Alphabetum rabbinicum, ex antiquiss[im]is Rabbinorum Hebraeorum orientalium & occidentalium scriptis et commentariis delineatum, Paris : Guillaume II Le Bé, 1600.
(Mazarine Gr A 11379 2^e pièce)

ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraicae nunc recenter editae*, Alcalá de Henares : Miguel de Eguía, 1526.
(BNF Rés. X 687)

Annotationes doctorum virorum in grammaticos, oratores, poetas, philosophos, theologos et leges, Paris : Josse Bade, Jean Petit, 1511.
(BNF Fol Z 11)

AUGUSTUS SEBASTIANUS NOUZENUS, *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura, sive de prima sermonis Hebraici lectione libellus, ex optimis quibusque Rabinorum commentariis, studiose collectus, ac iam primum in lucem aeditus*, Marburg : Franz Rhode, 1532.
(Mazarine 44945 1^{re} pièce)

Biblia, Paris : Robert I Estienne, 1528.
(Arsenal Fol T 88)

Biblia. Breves in eadem annotationes, ex doctissimis interpretationibus, & Hebraeorum commentarii. Interpretatio priorum nominum hebraicorum. Index copiosissimus rerum & sententiarum utriusque testamenti, Paris : Robert I Estienne, 1532.
(BSG A Fol 109 inv. 100 Rés.)

Biblia. Hebraea, Chaldaea, Graeca & Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum que in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione. Index praeterea rerum & sententiarum quae in iisdem Bibliis continentur. His accesserunt schemata Tabernaculi Mosaici, & Templi Salomonis, quae praeunte Francisco Vatablo Hebraicarum literarum Regio professore doctissimo, summa arte et fide expressa sunt, Paris : Robert I Estienne, 1540.
(Arsenal Fol. T 91)

Biblia sacra iuxta vulgatam quam dicunt aeditionem, a mendis quibus in numeris partim scribatum incuria, partim sciorum

audacia scatebat, summa cura parique fide repurgata, atque ad priscorum probatissimorumque exemplariorum normam, adhibita interdum fontium autoritate, restituta, annorum a mundo creato ad Christum natum computo illustrata. Adiecta est in fine Hebraicarum, Graecarum, caeterarumque peregrinarum vocum cum illarum varia a nostra prolatione interpretatio, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.
(BNF A 197)

Duodecim prophetae, cum commentariis R. David Kimhi, Hebraei doctissimi, a Francisco Vatablo Hebraicarum literarum professore Regio, accurantiss[ime] emendatis, & locorum Scripturae passim citatae adnotatione illustratis, nunc primum Lutetiae Parisiorum in lucem editi, favore et auspiciis Christianiss[imi] Galliarum Regis, Francisci primi, qui in Linguarum & studiosae iuventutis gratiam, amplis stipendiis Professorum operas redimit & labores compensat, Paris : Robert I Estienne, 1539.
(BNF A 2304, t. 2, 13^e pièce)

Enchiridion psalmorum ex hebraica veritate latinitati donatum, & mira claritate illustratum. Item Magni Athanasii opusculum in Psalmos, Angelo Politiano interprete, Paris : Claude Chevallon, 1533.
(BSG 8° A 646 inv. 744)

Eximii prophetarum antistitis regia Davidis oracula, per Franciscum Bonadum Angeriae presbiterum Santonensem Aquitanum, ad Psalmorum seriem centum quinquaginta numeris poeticis exarata, Paris : François Bonade, Chrétien Wechel, 1531.
(Arsenal 8° T 884)

BREYDENBACH (Bernhard von), *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.
(Bayerische Staatsbibliothek, 2 inc. c. a. 1725)

BREYDENBACH (Bernhard von), *Die heyligen reyßen gen Jherusalem zuo dem heiligen grab*, Mayence : Erhard Reuwich, 21 juin 1486.
(Bayerische Staatsbibliothek, 2 Inc. c. a. 1727)

BREYDENBACH (Bernhard von), *Le grant voyage de Iherusalem divise en deux parties*, Paris : François Regnault, 1517.
(Mazarine 18881)

CHÉRADAME (Jean), *Rudimenta quaedam hebraicae grammaticae, quae ad lectionis usum, & illius linguae exercitamenta, non parum*

afferunt utilitatis, cum decalogo & contigua translatione Latina, cum nonnullis aliis, autore Ioanne Chaeradamo Hypocrate, Paris : Gilles de Gourmont, v. 1523.
(BNF Rés. P X 363)

CHÉRADAME (Jean), *Alphabetum linguae sanctae, mystico intellectu refertum*, Paris : Gilles de Gourmont, 1532.
(BSG 8° X 63 inv. 242 FA ; BNF X-6133)

CHEVALIER (Antoine), *Rudimenta hebraicae linguae, accurata methodo et brevitate conscripta*, Genève : Jean Crespin, 1560.
(BNF X 19770)

CINQUARBRES (Jean), *De re Grammatica Hebraeorum opus, in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.
(Arsenal 4° BL 83 (3))

CINQUARBRES (Jean), *Linguae Hebraicae institutiones absolutissimae*, Paris : Guillaume II Le Bé, 1609.
(Arsenal 4° BL 83 (1))

CLENARDUS (Nicolaus), *Tabula in grammaticen hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1534.
(BSG 8° X 22 inv 189 ; Arsenal 8° B 224)

CLENARDUS (Nicolaus), *Tabula in grammaticen Hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1540.
(Arsenal 8° BL 191 (2))

CLENARDUS (Nicolaus), *Tabula in grammaticen hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1544.
(Arsenal. 8° BL 222 (2))

DROSAY (Jean de), *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.
(BNF Rés. P X 384 ; 8° BL 222 (2))

DRUSIUS (Johannes), *Alphabetum ebraicum vetus. Interpretationes connexionesque nominum Alphabeti ex Hieronymo & Eusebio. C. Sententiae veterum sapientum triplici caractere, Ebraico, Latino et Graeco, secundum antiquam scribendi consuetudinem*, Frankerville : Gilles van den Rade, 1609.
(Mazarine A 11397 Rés. 3° pièce)

Enchiridion Psalmorum ex Hebraica veritate latinitati donatum, &

mira claritate illustratum, Paris : Claude Chevallon, 1533.
(BSG 8° A 646 inv. 744)

[ESTIENNE (Charles)], *De recta latini sermonis pronuntiatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541.
(Mazarine 44967 2^e pièce)

FRICHIUS (Ambrosius), *Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.
(Arsenal 8° BL 194 (2))

GENEBRARD (Gilbert), *Hebraicum alphabetum... Adiectus est Decalogus characteribus Hebraicis & Latinis*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.
(BNF Rés. X 6113 (2))

GUIDACERIO (Agacio), *Grammatica hebraicae linguae*, Rome, [1514-1517, ou 1520].
(BNF Rés. X 690 (1))

GUIDACERIO (Agacio), *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529.
(Mazarine 10013)

GUIDACERIO (Agacio), *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exerceat*, Paris : Chrétien Wechel, 1533.
(Mazarine 20320 B 4^e pièce)

GUIDACERIO (Agacio), *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias Propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exerceat*, Paris : Chrétien Wechel, 1534.
(Arsenal 8° BL 190)

GUIDACERIO (Agacio), *In preciosissimum sexagesimum octauum Davidicum psalmum, Exurgat Deus de abiectioe Synagogae & catholicae ecclesiae fundatione inter gentes, deque Christi Iesu gloriosissima, post harum mirabilium rerum consummationem, in coelum ascensione, iam nunc secundum hebraicam veritatem editus commentarius*, Paris : Collège des Italiens, 1536.
(Mazarine 23417 2^e pièce)

GUIDACERIO (Agacio), *De literis hebraicis, depunctis, de accentibus, de quantitate syllabarum, deque vera linguae hebraicae pronuntiandi ratione, quatenus scriptis ostendi potest. Peculium Agathii*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

(BNF X 6113 (4))

GUIDACERIO (Agacio), *In tres preciosissimos delectos Davidicos psalmos... aedita expositio*, Paris : Collège des Italiens, 1537.
(Mazarine 23417 1^{re} pièce)

GUIDACERIO (Agacio), *Grammaticae in Sanctam Christi linguam institutiones... De octo partibus orationis, ab eius Peculio. Liber secundus*, Paris : Collège des Italiens, 1539.
(BNF (Rés. X 6113 (3))

[GUIDACERIO (Agacio)], *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exerceat*, Paris : Chrétien Wechel, 1542.
(Arsenal 8° BL 191 (1))

Haec ex officina Rob. Stephani prodierunt ex quo suum aeditit indicem, Paris : Robert I Estienne, 1547.
(Mazarine 34344 4^e pièce)

Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione, Paris : Robert I Estienne, 1537.
(Arsenal 8° T 1780)

Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta cum Latina interpretatione, Paris : Robert I Estienne, 1537 [en fait sans doute plus tardif].
(BNF Rés. P A 6)

LEFÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques), *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509.
(Mazarine 653)

LEFÈVRE D'ÉTAPLES (Jacques), *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1513.
(fac-similé : Droz, Genève, 1979 (Travaux d'humanisme et Renaissance CLXX))

Libri in officina Roberti Stephani typographi regii, partim nati, partim restituiti et excusi, Paris : Robert I Estienne, 1546.

(Mazarine 34344 3^e pièce)

Libri in officina Roberti Stephani typographi regii, partim nati, partim restituti et excusi, Paris : Robert I Estienne, 1540.

(Mazarine 44967 9^e pièce)

Libri vaenales in bibliopolio Roberti Stephani typographi regii, tum ab Henrico Stephano... tum a Simone Colinaeo... excusi, Paris : Robert I Estienne, 1546.

(Mazarine 34344 5^e pièce)

Librorum omnium quos suis typis excudit Christianus Wechelus index, Paris : Chrétien Wechel, 1541.

(Mazarine 34344 6^e pièce)

MAMEROT (Sébastien), *Les passaiges doutremer faitz par les François, nouvellement imprimé*, Paris : Michel Le Noir, 1518.

(Arsenal 4^o H 5170)

MANUCE (Alde), *Hebraeum alphabetum Aldi Manutii Romani*, Bâle : Jakob Kündig, 1547.

(BNF Rés. P X 384)

MARTINEZ (Martin), *Institutiones in linguam sanctam*, Paris : Jacques Bogard, 1548.

(Arsenal 8^o BL 221)

MERCIER (Jean), *Tabulae in Chaldaeam grammaticen, quibus ea continentur quaecunque sunt ad Chaldaeas Bibliorum paraphrases assequendas necessaria*, Paris : Martin Le Jeune, 1550.

(Arsenal 4^o BL 83 (4))

MÜNSTER (Sebastian), *Compendium hebraicae grammaticae, ex Eliae Iudei variis & optimis libris per Sebastianum Munsterum concinnatum, & iam denuo auctum & recognitum*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

(BNF Rés. P Z 2015)

PAGNINO (Sante), *Institutionum Hebraicarum abbreviatio*, Lyon : Sébastien Gryphe, 1528.

(Mazarine 44945 2^e pièce)

PAGNINO (Sante), *Observationes in linguam Hebraicam, ad simplicem Sacrarum literarum intelligentiam admodum necesariae*, Paris : Robert I Estienne, 1546.

(BNF Rés. X 6113 (1))

PARADISUS (Paolus) *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.
(BNF Rés. X 6143)

PETRUS ALFONSI, *Dialogi lectu dignissimi, in quibus impiae Iudaeorum opiniones evidentissimis cum naturalis, tum coelestis philosophiae argumentis confutantur, quaedamque prophetarum abstrusiora loca explicantur, nunc primum typis excusi*, Cologne : Johann Gymnich, 1536.
(BNF A 6633)

POSTEL (Guillaume), *De originibus seu De Hebraicae linguae et gentis antiquitate deque variarum linguarum affinitate liber*, Paris : Pierre Vidoue pour Denys Lescuyer, 1538.
(version numérisée : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84322q>)

POSTEL (Guillaume), *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio, ac legendi modus longe facillimus*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.
(version numérisée : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k84321c>)

Prophetia Isaïae, Paris : Robert I Estienne, 1539.
(Arsenal 4° T 84)

Psalmi. Proverbia Salomonis. Ecclesiastes. Canticum canticorum. Cum brevibus ex Hebraeo annotationibus, Paris : Robert I Estienne, 1528.
(Arsenal 4° T 108)

Psalterium paraphrasibus illustratum, servata ubique ad verbum Hieronymi translatione, Paris : Charlotte Guillard, Jean de Roigny, 1543.
(BNF A 17919)

Psalterium paraphrasibus illustratum servata ubique ad verbum Hieronymi translatione, Paris : Pierre Vidoue pour lui-même et pour Roland Charpentier, Galliot I Du Pré, Ambroise Girault, Jean Fouché, Arnoul et Charles Langelier, Maurice de La Porte, Jean Macé, 1542.
(BNF A 11437 Bis (1))

Psalterium paraphrasibus illustratum, servata ubique ad verbum

Hieronymi translatione, Paris : Pierre Vidoue pour Jean Foucher, Vivant Gaultherot, Arnoul et Charles Langelier, 1540.
(Arsenal 8° T 221)

[RESTAULD DE CALIGNY (Alain)], *Institutiones in hebraeam linguam*, Paris : Chrétien Wechel, Jérôme de Gourmont, 1533.
(Arsenal 8° BL 190)

RESTAULD DE CALIGNY (Alain), *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541.
(Arsenal 8° BL 191 (3))

RESTAULD DE CALIGNY (Alain), *Institutiones hebraicae*, Paris : Chrétien Wechel, 1545.
(Arsenal 8° BL 222 (4))

REUCHLIN (Johannes), *De accentibus, et orthographia, Hebraicae linguae*, Haguenau : Thomas Anshelm, 1518.
(BNF Rés. X 682)

TISSARD (François), *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.
(BNF Rés. X 1574 ; Mazarine 11577 2^e pièce)

TORY (Geoffroy), *Champfleury au quel est contenu lart et science de la deue et vraye proportion des lettres Attiques...*, Paris : Gilles de Gourmont, Geoffroy Tory, 1529.
(BNF Rés. V 515)

VAN CAMPEN (Johannes), *Psalmorum omnium iuxta hebraicam veritatem paraphrastica interpretatio*, Paris : Claude Chevallon, 1532.
(Arsenal 8° T 218 (1))

VAN CAMPEN (Johannes), *Ex variis libellis Eliae grammaticorum omnium doctissimi, huc fere congestum est opera Ioannis Campensis, quidquid ad absolutam grammaticen Hebraicam est necessarium*, Paris : Chrétien Wechel, 1539.
(Arsenal 8° BL 214 (3))

BIBLIOGRAPHIE

La première partie de cette bibliographie tente de fournir un inventaire exhaustif de ce qui existe en matière de théorie des conversions d'écriture. Elle se veut dans la continuité de l'ouvrage de Hans H. Wellisch, *Transcription and transliteration, an annotated bibliography on conversion of scripts* (1975), auquel on se reportera utilement pour tout ce qui concerne la translittération ou la transcription d'une écriture en particulier. Bien que d'excellente qualité, elle est cependant aujourd'hui passablement datée et nous n'en avons que peu repris.

La seconde partie tente de donner un aperçu des réflexions possibles sur des langues en particulier. Comme nous l'avons signalé en introduction, les translittérations ont jusqu'ici fait l'objet de plus d'allusions ponctuelles que de travaux synthétiques ; par conséquent, on trouvera ici plus d'articles que de monographies. Les références sur ces questions sont très dispersées et le sujet lui-même touche à des problématiques internationales, aussi ne s'étonnera-t-on pas de constater que les références en français sont minoritaires. Nous n'avons bien entendu pas lu dans leur intégralité la totalité des références présentées ici ; nous avons cependant tenté d'avoir toujours au moins accès à un résumé ou à un compte-rendu.

La troisième partie est consacrée plus spécifiquement aux humanistes, aux hébraïsants parisiens du XVI^e siècle et à l'enseignement des langues orientales à la Renaissance en

général.

La quatrième partie rassemble des références portant sur des sujets variés liés à la question des conversions d'écriture, comme la traduction, la néologie, les noms propres, la normalisation orthographique, etc.

1. SUR LES TRANSLITTÉRATIONS EN GÉNÉRAL

AGENBROAD (James E.), "Romanization vs access equity", dans *American Libraries*, t. 34, 2003, p. 43.

AGENBROAD (James E.), "Romanization is not enough", dans *Cataloging & Classification Quarterly*, t. 42, 2006, p. 21-34.

AL-ANZI (Fawaz S.), "Producing algorithmically standard romanization of arabic names using hints from non-standards", dans *International Journal of Computer Processing of Oriental Languages*, t. 17, 2004, p. 165-180.

ALLOUCH (Jean), "De la translittération en psychanalyse", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 27, 1982, p. 77-86.

ALLOUCH (Jean), *Lettre pour lettre : transcrire, traduire, translittérer*, Toulouse : Erès, 1984,

ALLWOOD (Jen), "Transliteration between spoken language corpora : moving between Danish BySoc and Swedish GSLC", dans *Gothenburg papers in theoretical linguistics*, t. , 2002, p. 1-20.

ARNAUDIES (Alain), "Translittération ou transcription ? Proposition

d'écriture des noms arabes égyptiens en archéologie", dans *Le Muséon : Revue d'Études Orientales*, t. 118, 2005, p. 241-268.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE NORMALISATION (AFNOR), *Recueil : normes, règlements, certification*, Paris-La Défense : AFNOR, 2000, 3 t.

ATOUI (Brahim), "La normalisation toponymique et les systèmes de translittération", dans *Bulletin des sciences géographiques*, t. 11, 2003, p. 57-59.

BALDAUF (Ingeborg), *Schriftreform und Schriftwechsel bei den muslimischen Russland- und Sowjettürken 1850-1937 : ein Symptom ideengeschichtlicher und kulturpolitischer Entwicklungen*, Budapest : Akadémiai Kiadó, 1993, XXXIX-782 p.

BASTE (Sylvie), "Enjeux de la normalisation internationale de la numérisation des écritures et langue française, appropriation d'Unicode", dans *Document numérique*, t. 6, 2002, p. 255-284.

BÉGUYER DE CHANCOURT (Alexandre Mile), *Transcription des noms géographiques en lettres de l'alphabet latin*, Paris : E. Martinet, 1878, 10 p.

BLAKE (Charles H.), "Orthography of scientific names", dans *Science*, t. 2616, 1945, p. 174-175.

BURGESS (James), *The Transliteration of oriental alphabets*, Leyde : E. J. Brill, 1894.

CHAKRABORTTY (Ajoy Ranjan), CHAKRABORTTY (Bhubaneswar), "On transcription and transliteration", dans *Annals of Library Science & Documentation*, t. 23, 1976, p. 238-241.

CHEVRANT-BRETON (Philippe), "Rendre lisible l'illisible : Esquisse d'un état de l'art en matière de translittération, transcription,

- romanisation, et autres conversions d'écritures", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 52, 2007, p. 29-35.
- CLARK (David J.), "The transcription of proper names", dans *The Bible Translator*, t. 46, 1995, p. 343-348.
- COLEMAN (M. M.), "Early systems of transliteration", dans *Bulletin of the American Association of Teachers of Slavic and European languages*, t. 6, 1948, p. 53-54.
- COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE, *L'adoption universelle des caractères latins*, Paris, 1934.
- CORBETT (G. G.), "Teaching transliteration", dans *Journal of Russian studies*, t. 41, 1981, p. 15-21.
- CUBBERLEY (Paul), "Alphabets and transliteration", dans *The Slavonic languages*, t. , 2002, p. 20-59.
- DANA (Joseph), "Reflections on transliteration", dans *Tarbiz : a quarterly for Jewish Studies*, t. 47, 1978, p. 104-107.
- DECAUX (Étienne), "L'essentiel de la transliteration", dans *Symbolae in honorem Georgii Y. Shevelov*, 1976, p. 107-113.
- DUCKWORTH (M.) et al., "Extensions to the International Phonetic Alphabet for the transcription of atypical speech", dans *Clinical linguistics & phonetics*, t. 4, 1990, p. 273-284.
- EILTS (J.), "Non-Roman script materials in North American libraries : automation and international exchange. International Seminar on the Creation and Use of Authority Files", dans *International cataloguing and bibliographic control*, t. 25, 1996, p. 51-53.
- FRONTARD (R.), "Transliteration codes and their international standardization", dans *Unesco Bulletin for Libraries*, t. 15, 1961, p. 78-82.

- GHARIB (Badri), "Transliteration of oriental words into Latin characters", 1969.
- GIBBS (Robert), "Conjunction, translation, transliteration", dans *Modern Theology*, t. 23, 2007, p. 279-284.
- HANLY FURFEY (Paul), "Transliteration once more", dans *Science*, t. 2537, 1943, p. 153.
- HAR-NICOLESCU (S.), "Romanized and transliterated databases of Asian-language materials : history, problems, and prospects", dans *Automated systems for access to multilingual and multiscrypt materials. Preconference*, 1987, p. 13-33.
- HILBER (E.), "Transliteration und Transkription nichtlateinischer Schriften", dans *Nouvelles — Association des bibliothécaires suisses, Association suisse de documentation*, t. 60, 1984, p. 119-146.
- HILAVNICKOVA-DOPPIA (Dagmar), *Transcription et translittération dans la documentation*, thèse, CNAM, 1984.
- HOARE (C. A.), "Transliteration of Russian Names", dans *Science*, t. 2607, 1944, p. 547.
- HOARE (C. A.), "Transliteration of Russian Names", dans *Science*, t. 2573, 1944, p. 321.
- HRDLIČKA (Aleš), "Transliteration of English Names in Russian", dans *Science*, t. 2540, 1943, p. 219.
- HRDLIČKA (Aleš), "Russian Names", dans *Science*, t. 2515, 1943, p. 243.
- HUDRISIER (Henri), "L'appropriation des technologies multiscrypturales", dans *Document numérique*, t. 6, 2002, p. 285-328.
- JESPERSEN (Otto), PEDERSEN (Holger), *Transcription phonétique et translittération : propositions établies par la conférence*

- tenue à Copenhague en avril 1925*, Oxford : University press, 1926, 35 p.
- JOACHIM (M. D.), "Languages of the World : cataloging issues and problems", dans *Cataloging & classification quarterly*, t. 17, 1993, p. 133-147.
- KENT (F. L.), "International progress in transliteration", dans *Unesco Bulletin for Libraries*, t. 10, 1956, p. 132-137.
- KOSOLAPOFF (G. M.), "Transliteration of Russian names and words", dans *Science*, t. 2581, 1944, p. 491-492.
- KOSOLAPOFF (G. M.), "Transliteration of Russian Words", dans *Science*, t. 2616, 1945, p. 175.
- KUO (Jin-Shea), LI (Haizhou), YANG (Ying-Kuei), "Active learning for constructing transliteration lexicons from the Web", dans *Journal of the American Society for Information Science & Technology*, t. 59, 2008, p. 126-135.
- LECLERCQ (H.), "Note concernant la translittération en caractères latins des noms de personne attestés par les sources grecques", dans *Orbis : Bulletin Internatinal de documentation linguistique*, t. 13, 1963, p. 299-308.
- LECLERCQ (H.), "Le « passage » d'un système d'écriture à un autre : une question de terminologie", dans *Les études classiques*, t. 47, 1979.
- LEPSIUS (K. R.), *Übertragung fremder Schriftsysteme und bisher noch ungeschriebener Sprachen in europäische Buchstaben*, Berlin : W. Hertz, 1855, 64 p.
- LEPSIUS (K. R.), *Standard alphabet for reducing unwritten languages and foreign graphic systems to a uniform orthography in European letters*, Londres : Williams & Norgate, 1863, XVII-315 p.
- LEWITZ (Saveros), "Note sur la translittération du cambodgien",

- dans *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, t. 55, 1969, p. 163-169.
- LI (Chris Wen-Chao), "Foreign names into native tongues : how to transfer sound between languages-transliteration, phonological translation, nativization, and implications for translation theory", dans *Target*, t. 19, 2007, p. 45-68.
- LI (Haizhou), KUO (Jin-Shea), SU (Jian), LIN (Chih-Lung), "Mining live transliterations using incremental learning algorithms", dans *International journal of computer processing of oriental languages*, t. 21, 2008, p. 183-203.
- LUZE (Édouard de), *La Transcription et la prononciation des noms géographiques étrangers*, Paris : E. Leroux, 1883,
- MACHOVER (Moshé), "'k" not "q"', dans *London Review of Books*, t. 31, 2009, p. 4.
- MANGOLD (Max), *Transliteration und Transkription*, Mannheim : Bibliographisches Institut, 1965, 17 p.
- MEUVRET (Colette), "Translittération-transcription : le point de vue de la bibliothèque", dans *Revue de l'École Nationale des Langues Orientales*, t. 1, 1964, p. 111-117.
- MEYRAT (Jean), "La translittération en question. Normalisation", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, 1993, p. 69-71.
- MEYRIAT (Jean), "La normalisation internationale des codes de translittération", dans *Courrier de la Normalisation*, t. 27, 1960, p. 593-596.
- MEYRIAT (Jean), "La conversion des systèmes d'écriture", dans *Documentaliste*, t. 24, 1987, p. 131-134.
- MÜLLER (F.), "Die Transkription fremder Alphabets", dans *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, t. 136,

1897, 12 p.

NICHOLS (D. G.), "Transliteration of Russian Names", dans *Science*, t. 2536, 1943, p. 132-133.

NOUGAYROL (J.), *Notice sur les caractères étrangers*, Paris : Imprimerie Nationale, 1948, XV-427 p.

OH (Jong-Hoon), CHOI (Key-Sun), "An ensemble of transliteration models for information retrieval", dans *Information processing & management*, t. 42, 2006, p. 980-1002.

PIRENNE (Jacqueline), *Bilan des signes diacritiques et lettres spéciales pour la translittération universelle sur ordinateur*, Paris : CNRS, 1973, 59 p.

PRIMUS (Beatrice), "A featural analysis of the Modern Roman Alphabet. From letter to sound: new perspectives on writing systems", dans *Written language and literacy*, t. 7, 2004, p. 235-274.

PULLUM (G. K.), "Remarks on the 1989 revision of the International Phonetic Alphabet", dans *Journal of the International Phonetic Association*, t. 20, 1990, p. 33-44.

RASK (Rasmus Christian), "Allegemeine Schreibkunst. Teil I. Aus der nachgelassenen Handschrift Optegnelser Til en Pasigraphie (1823)", dans *Glottodidactica*, t. 30-31, 2005, p. 225-235.

RATHER (L. J.), "Special characters and diacritical marks used in Roman alphabets", dans *Library resources and Technical Services*, t. 12, 1968, p. 285-295.

RAZRAN (Gregory), "Russian-English transliteration", dans *Science*, t. 3374, 1959, p. 482-488.

RAZRAN (Gregory), "Transliteration of Russian", dans *Science*, t. 3356, 1959, p. 1111-1113.

RAZRAN (Gregory), Susisch (George), "Russian transliteration", dans

Science, t. 3397, 1960, p. 324.

RHINELANDER (L. Hamilton), "Reflections on transliteration", dans *Germano-Slavica : a Canadian Journal of Germanic and Slavic Comparative Studies*, t. , 1979, p. 147-152.

RICHTER (W.), *Transliteration und Transkription. Objekt- und metasprachliche Metazeichensysteme zur Wiedergabe hebräischer Texte*, Sainte-Odile : Eos Verlag, 1983, XI-155 p.

RODINSON (Maxime), "Les principes de la translittération, la translittération de l'arabe et la nouvelle norme de l'ISO", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 9, 1964, p. 1-24.

ROSNY (Léon de), *Alphabets orientaux et occidentaux avec spécimen des diverses écritures du monde et la transcription des caractères : 1^{er} fascicule*, Paris : B. Duprat, 1854, 25 p.

SALYS (Anthony), "Popular and academic transliteration", dans *Bulletin of the American Association of Teachers of Slavic and East European Languages*, t. 6, 1948, p. 54-56.

SCHLEIERMACHER (A. A. E.), *Das harmonische oder allgemeine Alphabet zur Transcription fremder Schriftsysteme in lateinische Schrift, zunächst in seiner Anwendung auf die slawischen und semitischen Sprachen*, Darmstadt : Jonghaus, 1864, XXIV-568 p.

SIPLE (Linda A.), *The use of addition in sign language transliteration*, State University of New York at Buffalo, 1995, 143 p.

STRONG (R. M.), "Transliteration of Russian Names", dans *Science*, t. 2536, 1943, p. 133.

TERNES (E.), "Zur Behandlung der Phonetik in

- Fremdsprachenlehrbüchern", dans *Forum phoneticum*, 1991, p. 169-202.
- The principles of the International Phonetic Association*, Londres : International Phonetic Association, 1949.
- Transcription phonétique et translittération : propositions établies par la conférence tenue à Copenhague en avril 1925*, Oxford : Clarendon Press, 1926.
- VAN GUILDER (Linda C.), *Cross-language perception in foreign name transcription*, thèse, Georgetown University, 2007, 206 p.
- VENN (H.), *Rules for reducing unwritten languages to alphabetical writing in Roman characters, with reference especially to the languages spoken in Africa*, Londres : Church Missionary Society, 1848.
- VOLNEY (Constantin François Chassebœuf, comte de), *L'alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, Paris : F. Didot, 1826, XIX-510 p.
- VON OSTERMANN (G. F.), *Manual of foreign languages for the use of librarians, bibliographers, research workers, editors, translators and printers*, New York : Central Book Co., 1952.
- WANG (Lixin), "Lost in transliteration", dans *Science*, t. 320, 2008, p. 745-745.
- WEINBERG (Bella Hass), ALIPRAND (Joan M.), "Bilan des signes diacritiques et lettres spéciales pour la translittération universelle sur ordinateur", dans *International cataloguing and bibliographic control*, t. 31, 2002, p. 44-48.
- WELLISCH (Hans H.), *Transcription and transliteration : an annotated bibliography on conversion of scripts*, 1975, XXIV-133 p.

- WELLISCH (Hans H.), *The conversion of scripts, its nature, history and utilization*, 1978, XVIII-509 p.
- WELLS (J. C.), "Orthographic diacritics and multilingual computing", dans *Language problems & language planning*, t. 24, 2000, p. 249-272.
- WHARTON (L. C.), "Transcriptions of foreign tongues", dans *Transactions of the Philological Society*, 1921-1924, p. 59-112.
- WHARTON (L. C.), "Remarks on the Copenhagen Scheme of Phonetic Transcription and Transliteration of 1925", dans *Transactions of the Philological Society*, 1925, p. 292-299.
- ZIKMUND (Hand), "Transliteration", dans *Schrift und Schriftlichkeit : ein interdisziplinäres Handbuch internationaler Forschung*, 1996, p. 1591-1604.

2. ÉTUDES DE CAS ET ARTICLES CONSACRÉS À DES LANGUES PRÉCISES

- ADLER (Israël), "Les chants synagogaux notés au XII^e siècle (ca. 1103-1150) par Abdias, le prosélyte normand", dans *Revue de musicologie*, t. 51, 1965, p. 19-51.
- ALVARADO (Salustio), "A vueltas con el problema de la transliteración del árabe", dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 52, 2003, p. 255-273.
- ANTELME (Michel), "Note on the transliteration of Khmer", dans *Udaya : Journal of Khmer studies*, t. 3, 2002, p. 1-16.
- ARBABI (M.), FISCHTAL (S. M.), "Algorithms for arabic name transliteration", dans *IBM journal of research and development*, t. 38, 1994, 11 p.

- ARIAS ALVAREZ (Beatriz), BAEZ (Gloria Estela), "Reconstruction of the System of Sibilants in Spanish through the transliteration of nahuatlisms", dans *Estudios de Linguística Aplicada*, t. 14, 1996, p. 15-28.
- ARSENAULT (Clément), "Pinyin romanization for OPAC retrieval: is everyone being served?", dans *Information technology and libraries*, t. 21, 2002, p. 45-50.
- "A question of character [sur la prise en compte des écritures non-latines par les téléphones à écran tactile]", dans *The Economist*, t. 393, 2009, 4 p.
- AYTURK (Ilker), *Language and nationalism : a comparative study of language revival and reform in Hebrew and Turkish*, thèse, Brandeis University, 2004, 283 p.
- BALK (M.), JANHUNEN (J.), "A new approach to the romanization of written Mongol", dans *Studia Orientalia*, t. 87, 1999, p. 17-27.
- BATTEN (Loring Waring), *The Septuagint transliteration of hebrew proper names*, thèse, University of Pennsylvania, 1893.
- BAUER (Robert S.), "The stratification of English loanwords in Cantonese", dans *Journal of Chinese Linguistics*, t. 34, 2006, p. 172-191.
- BELLAACHIA (Abdelghani), AMOR-TIJANI (Ghita), "Proper nouns in English-Arabic cross language information retrieval", dans *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, t. 59, 2008, p. 1925-1932.
- BENAIN (Aline), "Apprivoiser la langue pour construire l'espace : les Juifs immigrés yiddishophones à Paris", dans *Archives juives*, t. 37, 2004, p. 60-69.
- BENITEZ-BURRACO (Antonio), "La romanización del alfabeto cirílico : el caso del ruso y del español", dans *Hermeneus*, 2008,

p. 55-82.

- BERDICHEVSKY (Norman), "From Hebrew to English : the origin of familiar words", dans *Geolinguistics*, t. 24, 1998, p. 106-109.
- BOSSON (Nathalie), "Expression de la comparaison en langue copte saïdique", dans *Faits de langue*, t. 3, 1995, p. 109-122.
- BOUFARRA (Abdelkrim), *L'emprunt et le calque en arabe et en hébreu modernes à travers les instruments et les noms d'instrument*, thèse, Paris V, 1990.
- BRUNA-CUEVAS (Manuel), "Histoire des transcriptions phonétiques dans les dictionnaires Français-Espagnol et Espagnol-Français", dans *Cahiers de lexicologie*, t. 87, 2005, p. 97-140.
- BURMAN (Thomas E.), "Tafsir and translation : traditional arabic qur'an exegesis and the Latin qur'ans of Robert Ketton", dans *Speculum*, t. 73, 1998, p. 703-733.
- BUTLER (Lee), "Language change and "proper" transliteration in premodern Japanese", dans *Japanese Language and Literature*, t. 36, 2002, p. 27-44.
- CAYMAZ (Birol), SZUREK (Emmanuel), "La révolution au pied de la lettre. L'invention de « l'alphabet turc » », dans *European journal of Turkish studies*, t. 6, 2007.
- CHAPLAIS (Pierre), "The spelling of Christ's name in medieval Anglo-Latin : "Christus" or "Cristus" ?", dans *Journal of the Society of Archivists*, t. 8, 1987, p. 261-280.
- CHAPPELL (Hilary), "The romanization debate", dans *Australian Journal of Chinese Affairs*, 1980, p. 105-108.
- CHEN (Qian-Feng), "Epenthesis in transliteration of Mandarin loanword : an optimality-theoretical account", dans *Journal of Beijing Institute of Technology*, 2008, p. 113-

- CHEVALIER (Jean-Claude), "Graphie et grammaire : Notes sur l'ouvrage de Jacques Dubois dit Sylvius "Iacobi Syluii Ambiani In linguam gallicam Isagoge, unà cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis, & Latinis authoribus" (1531)", dans *Cahiers de lexicologie*, t. 84, 2004, p. 15-22.
- CHIUNG (Wi-vun Taiffalo), *Learning efficiencies for different orthographies : a comparative study of Han characters and Vietnamese romanization*, thèse, 2003, 302 p.
- CHIUNG (Wi-vun Taiffalo), "Language, literacy and nationalism : Taiwan's orthographic transition from the perspective of Han sphere", dans *Journal of multilingual & multicultural development*, t. 28, 2007, p. 102-116.
- CORRIENTE (Federico), "Acerca de la transcripción o transliteración del código grafémico árabe al latino, particularmente en su variante castellana", dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 51, 2002, p. 361-368.
- COULMAS (F.), "L'introduction de l'alphabet latin au Japon ", dans *Pour la science*, 1997, p. 90-97.
- CULHAM (Phyllis), "Roman roads, greek terms : translation, transliteration and transfer", dans *Glotta : Zeitschrift für Griechische und Lateinische Sprache*, t. 65, 1987, p. 161-170.
- DEL AMO (Mercedes), "Sistema de transliteración de Estudios Árabes Contemporáneos", dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 51, 2002, p. 355-359.
- DENMAN (Hugh), "Riflessioni sulla traslitterazione dello yiddish", dans *Rassegna Mensile di Israel*, t. 71, 2005, p. 283-292.
- DIANOUX (Hugues Jean de), "Les inconvénients de la transcription

- du chinois selon la graphie « pin-yin », dans *La banque des mots*, t. 28, 1984, p. 141-157.
- DÍAZ RUBIO (Elena), BUSTAMANTE GARCÍA (Jesús), "La alfabetización de la lengua nahuatl", dans *Historiographia linguistica*, t. 11, 1984, p. 189-211.
- Die Transliteration der arabischen Schrift in ihrer Anwendung auf die Hauptliteratursprachen der islamischen Welt. Denkschrift dem 19 internationalen orientalistenkongress in Rom...*, Leipzig : Deutsche Morgenländische Gesellschaft, 1935, 24 p.
- DODI (Amos), "Transcriptions of Hebrew proper nouns in a fifteenth-century Spanish Bible (ms. Escorial I.j.3)", dans *Bulletin of Hispanic Studies*, t. 81, 2004, p. 427-452.
- EICHHOFF (F. G.), *Parallèle des langues d'Europe et de l'Inde... avec un essai de transcription générale*, Paris : Imprimerie Royale, 1836, 499 p.
- EKBAL (Asif), NASKAR (Sudip Kumar), BANDYOPADYAY (Sivaji), "Named entity recognition and transliteration in Bengali", dans *Lingvisticae investigationes : revue internationale de linguistique française et de linguistique générale*, t. 30, 2007, p. 95-114.
- EL-SHAER (Eham), *I problemi di trascrizione e traslitterazione dell'arabo*, Fasano : Schena, 2004, 30 p.
- FAEGRI (Knut), "Transliteration and the ICBN", dans *Taxon-International journal of plant taxonomy, phylogeny and evolution*, t. 27, 1978.
- FATEEVA (Natalia), "Creative functions of neographisms in modern Russian poetry", dans *Scando-Slavica*, t. 54, 2008, p. 252-268.
- FATTAH (Mohammed Abdel), REN (Fuji), "English-arabic proper-noun

- transliteration-pairs creation", dans *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, t. 59, 2008, p. 1675-1687.
- FERLUS (Michel), "Phonétique et écriture du Tai de Qui Châu (Vietnam)", dans *Cahiers de linguistique-Asie orientale*, t. 22, 1993, p. 87-106.
- FOUSER (R. J.), "Nationalism and globalism in transliteration systems : romanization debates in Korea", dans *Language research*, t. 35, 1999, p. 151-177.
- FUJII (Atsushi), ISHIKAWA (Tetsuya), "Japanese/English cross-language information retrieval : exploration of query translation and transliteration", dans *Computers and the humanities*, t. 35, 2001, p. 389-420.
- GAJDARSKA (Mira), "The current state of the transliteration of Bulgarian names into English in popular practice", dans *Săpostavitelno ezikoznanie*, t. 23, 1998, p. 69-84.
- GARCIA REY (Marcos), "La transcripción de nombres propios no árabes y de extranjerismos en los medios de comunicación escritos en lengua árabe", dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 51, 2002, p. 369-388.
- GARDE (Mira), *La transcription des noms propres français en russe*, Paris : Institut d'études slaves, 1974, 63 p.
- GLEICHEN (E.), REYNOLDS (J. H.), *Foreign languages transcribed into English, according to the RGS II system*, Londres : Royal Geographical Society, 1921, XV-71 p.
- GOMEZ FONT (Alberto), "Necesidad de una transcripción simplificada del árabe para los medios de comunicación hispanohablantes", dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 51, 2002, p. 389-394.
- GRAYSON (James Huntley), "The new government romanisation

- system : why was it necessary ?", dans *Journal of East Asian Libraries*, 2006, p. 49-59.
- GREGERSEN (E. A.), "On the transliteration of ancient Egyptian", dans *Göttinger Miszellen*, 1985, p. 13-20.
- GUPTA (S.), "Cataloging Ethiopian personal names", dans *Cataloging & Classification Quarterly*, t. 14, 1991, p. 81-89.
- HAHN (E. Adelaide), "Quintilian on Greek letters lacking in Latin and Latin letters lacking in Greek (12.10.27-29)", dans *Language*, t. 17, 1941, p. 23-32.
- HALIO-TORRES (J.), "Writing the Spanish-Jewish Dialect", dans *Studies in Sephardic Culture : the David N. Barocas Memorial Volume*, p. 95-106.
- HARRISON (S. E.), "Chinese names in English", dans *Cataloging & classification quarterly*, t. 15, 1992, p. 3-14.
- HERRERA (R. M.), "Descripción del alfabeto hebreo a partir del Liber interpretationis hebraicorum nominum de san Jeronimo", dans *Helmantica*, t. 49, 1998, p. 11-29.
- HEUBERGER (Rachel), "The revised DIN standard for the transcription of the Hebrew alphabet", dans *Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie*, t. 53, 2006, p. 185-187.
- HIDEO-MIYAKE (Marc), "Philological evidence for *e and *o in pre-old Japanese", dans *Diachronica*, t. 20, 2003, p. 83-137.
- HOLTHUIS (L. B.), "Anchialine versus Anchihaline : the correct spelling of a recently introduced ecological term", dans *Crustaceana*, t. 53, 1987, p. 107-108.
- HU (Qingping), XU (Jun), "Semantic transliteration : a good tradition in translating foreign words into Chinese", dans *Babel*, t. 49, 2003, p. 310-326.

- JACQUESSON (François), "« L'effet caméléon ». Contact entre phonétique et sémantique : traduction et transcription dans le lexique botanique d'Avicenne et Gérard de Crémone", dans *Médiévales*, t. 2, 1983, p. 28-39.
- JEAUNEAU (Édouard), "Jean Scot Érigène : grandeur et misère du métier de traducteur", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 99-108.
- JIMBŌ (Kaku), *The question of writing the Japanese language with Roman letters*, Tokyo : The Rômaji-hirome-kai, 1933, 34 p.
- JOHNSON (Robert M.), GOERWITZ (Richard), "A simple, practical system for transliterating tiberian hebrew vowels", dans *Hebrew studies*, t. 36, 1995, p. 13-24.
- KABE (Yaeko), *Grammatical gender of Japanese loan words in French*, mémoire de maîtrise en pédagogie japonaise à l'Université de Columbia, 2011.
- KADEN (K.), "Einige theoretische Probleme bei der Ausarbeitung von praktischen Transkriptionen für asiatische und afrikanische Sprachen", dans *Zeitschrift für Phonetik Sprachwissenschaft und Kommunikations-Forschung Berlin*, t. 34, 1981, p. 28-37.
- KAMIANETZ WOŁODYMYR (), "The transliteration of Ukrainian names in German", dans *Grazer Linguistische Studien*, t. 44, 1995, p. 15-25.
- KATZ (Amnon), "A new transliteration of Hebrew into standard characters", dans *Applied linguistics*, t. 9, 1988, p. 306-323.
- KEMP (Alan), "Transcription, transliteration and the idea of a universal alphabet", dans *The Prix Volney : its history and*

significance for the development of linguistic research, 1999, p. 476-696.

KLEINE (Ane), "Standard Yiddish", dans *Journal of the International Phonetic Association*, t. 33, 2003, p. 261-265.

KNUPPEL (Michael), "Die christlich-türkischen Transkriptionstexte bei Hieronymus Megiser (um 1553-1619) : Ein Beitrag zur Geschichte der türkischen Bibelübersetzung", dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 2002, p. 237-245.

KORZEN (I.), "Nota sulla trascrizione delle consonanti "geminate"", dans *Rivista italiana di dialettologia*, t. 5-6, 1982, p. 67-71.

KRUMREY (Brett Alan), *Japanese written language reforms during the Allied Occupation (1945-1952)*, thèse, University of Arizona, 1993, 79 p.

KUO (Jin-Shea), YANG (Ying-Kuei), "Incorporating pronunciation variation into extraction of transliterated-term pairs from web corpora", dans *Journal of Chinese Language and Computing*, t. 15, 2005, p. 33-44.

LANDMANN (Michael), "The Israeli or New Hebrew Alphabet (a plea for the reform of the Hebrew alphabet)", dans *Jewish Language Review*, 1984, p. 179-180.

Laufer (A.), "Hebrew", dans *Journal of the International Phonetic Association*, t. 20, 1990, p. 40-43.

LECLERCQ (H.), "Le « passage » des noms propres latins dans le grec du Nouveau Testament : une comparaison avec des textes contemporains", dans *Les études classiques*, t. 65, 1997, p. 289-308.

LEJEUNE (M.), "Comment translitérer les sifflantes étrusques", dans *Revue des Etudes Latines*, t. 59, 1981, p. 79-82.

LERNER (H. G.), "A look at Hebraica cataloging in the United States:

- access versus cost", dans *Cataloging & classification quarterly*, t. 17, 1993, p. 115-131.
- LEWICKI (T.), "'Arisu, un nom de tribu énigmatique cité dans la lettre du roi khazar Joseph (X^e siècle)", dans *Cahiers du monde russe et soviétique*, t. 30-31, 1962, p. 90-102.
- LIU (Zhenging), "Textual research on etymologies of « China » and « Cathay »", dans *Foreign Languages in Fujian*, t. 3, 2000, p. 7-12.
- LÖHR (H.), "Transliteration japanischer Wörter über die kyrillische in die lateinische Schrift", dans *Informatik*, t. 18, 1971, p. 48-52.
- Lombardi Vallauri (E.), "Sul peso del fattore grafico in una lingua altra : il caso degli italianismi in giapponese", dans *Studi italiani di linguistica teorica ed applicata*, t. 25, 1996, p. 381-399.
- MACCAFERRI (J. T.), "Ottoman Turkish cataloging. I : Romanization", dans *Cataloging & classification quarterly*, t. 6, 1985, p. 17-38.
- MBODJ-POUYE (Aïssatou), VAN DEN AVENNE (Cécile), "« C'est bambara et français mélangés » analyser des écrits plurilingues à partir du cas de cahiers villageois recueillis au Mali", dans *Langage et société*, t. 120, 2007, p. 131-138.
- MERHVIA (H.), "On the transliteration of hebrew words in a 13th century manuscript", dans *Lesonenu : a journal for the study of the hebrew language and cognate subjects*, t. 30, 1966, p. 41-53.
- MILLER (E.), "Written code switching in a medieval document : a comparison with some modern constraints", dans *Canadian Journal of Linguistics / Revue canadienne de linguistique*, t. 46, 2001, p. 159-186.

- MINGLANG (Zhou), "Language policy and reforms of writing systems for minority languages in China", dans *Written language and literacy*, t. 4, 2001, p. 31-65.
- MOGHITH (Anwar), "Marxisme égyptien et marxisme occidental : traduction et idéologie", dans *Egypte / Monde arabe*, 1997, p. 71-91.
- NAOUS (Mazen), *Opaque words : Arabic importations at the limits of translation*, University of Massachusetts, 2007, 172 p.
- ONWUEMENE (Michael C.), "Limits of transliteration : Nigerian writer's endeavors toward a national literary language", dans *Publications of the Modern Language Association of America*, t. 114, 1999, 12 p.
- ORNAN (Uzzi), "Phonemic transcription of Hebrew", dans *Alwn ASM"Y*, t. 19, 1993, p. 8-14.
- ORNAN (Uzzi), "Latin conversion of Hebrew : grammatical, full and deficient", dans *Hebrew studies*, t. 44, 2003, p. 185-202.
- PASTERCZYK (C. E.), "Russian transliteration variations for searchers", dans *Database*, t. 8, 1985, p. 68-75.
- PAZZINI (M.), "La trascrizione dell'ebraico nella versione di Teodoziona", dans *Liber annuus studii biblici franciscani*, 1991, p. 201-222.
- PELLETIER (André), "Pour une histoire des noms grecs du Sabbat et de la Pâque", dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 115, 1971, p. 71-83.
- PÉPIN (J.), "Attitudes d'Augustin devant le vocabulaire philosophique grec : citation, translitération, traduction", dans *La langue latine langue de la philosophie. Actes de la table ronde de Rome (17-19 mai 1990)*, 1992, p. 277-307.

- PETIT (Gérard), "Le traitement des variantes graphiques dans les dictionnaires Larousse et spécifiquement dans le Petit Larousse Illustré", dans *Langue française*, t. 108, 1995, p. 40-51.
- PHILONENKO (Marc), "L'anguipède alectorocéphale et le dieu Iaô", dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 123, 1979, p. 297-304.
- PIERRO (M.), "«JHWH». Il tetragramma nel Nuovo Testamento", dans *Rivista biblica*, t. 45, 1997, p. 183-186.
- POBIE (Victor), "Problems in Russian transliteration of proper nouns with [h]", dans *Australian Slavonic and East European Studies*, 1987, p. 115-123.
- PODBORNY (J. G.), "Die Rückübertragung nichtrussischer Namen aus der Russischen in die lateinische Schrift", dans *Babel*, t. 7, 1961, p. 13-23.
- POUESSEL (Stéphanie), "Écrire la langue berbère au royaume de Mohamed VI : les enjeux politiques et identitaires du tfinagh au Maroc : langues, religion et modernité dans l'espace musulman", dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 2008, p. 219-239.
- PURNELLE (Gérard), "La transcription du nominatif -ων dans les noms propres grecs des inscriptions latines de Rome", dans *Revue informatique et statistique dans les sciences humaines*, t. 29, 1993, p. 119-125.
- Purnelle (Gérard), *Les usages des graveurs dans la notation d'upsilon et des phonèmes aspirés : le cas des anthroponymes grecs dans les inscriptions latines de Rome*, Paris : Droz, 1995, 522 p.
- RAIZEN (Esther), *Romanization of the Hebrew script : ideology, attempts and failure*, thèse, 1987, 329 p.

- REYBURN (William D.), "Names in Genesis", dans *The Bible translator*, t. 45, 1994, p. 416-419.
- RÖMER (Claudia), "List turecki reconsidéré. Quelques remarques sur la relation entre une lettre originale de Soliman Le Magnifique et sa translittération contemporaine", dans *Revue roumaine de linguistique*, t. 39, 1994, p. 151-161.
- ROOCHNIK (Paul), *Computer-based solutions to certain linguistic problems arising from the romanization of arabic names*, thèse, Georgetown University, 1993, 375 p.
- SADID (Mohammed), *L'alphabet arabe et la technologie : Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture*, 1993, 414 p.
- SAKHNO (Serguei), "Nom propre en russe : problèmes de traduction", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 706-718.
- SALVADOR PLANS (Antonio), "La grafia romance del judeoespañol", dans *Revista de Investigacion Linguistica*, 2000, p. 413-433.
- SAMPSON (Kweku A.), "Le rôle linguistique du français et de l'anglais dans l'expression des concepts techniques et semi-techniques dans les langues africaines", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 40, 1995, p. 73-80.
- SANTO TOMÁS (Domingo de), *Grammática o arte de la lengua general de los inios de los reynos del Perú, transliteración y estudio por Rodolfo Cerrón-Palomino* [reproduction en fac-similé de l'édition de Cordoue, 1560], Madrid : Cultura Hispánica, 1994.
- SCHLOTT-KOTSCHOTE (Achim), *Transkription arabischer Schriften : Vorschläge für eine einheitliche Umschrift arabischer Bezeichnungen*, Berlin : K. Schwarz, 2004, 161 p.

- SCHRAMM (A.) éd., *Die Reform der Nationalschriften : Beiträge zur Reform der türkischen, russischen, chinesischen und japanischen Schrift*, Wolfenbüttel : Heckner, 1932, 44 p.
- SCHWEITZER (Steven James), "Mythology in the Old Greek of Isaiah : the technique of translation", dans *Catholic Biblical Quarterly*, t. 66, 2004, p. 214-230.
- SEBBA (Mark), "Ideology and alphabets in the former USSR", dans *Language problems & language planning*, t. 30, 2006, p. 99-125.
- SHEH WONG (William), "Romanization for a monosyllabic survey", dans *College & Research Libraries News*, t. 62, 2001, p. 1064.
- SHIN (Gyonggu), "Romanization of han'gul", dans *Ohak Yonku/Language Research*, t. 25, 1989, p. 489-521.
- SHIVTIEL (Shlomit Shraybon), "The question of romanisation of the script and the emergence of nationalism in the Middle East", dans *Mediterranean Language Review*, t. 10, 1998, p. 179-196.
- SPEISER (Ephraim Avigdor), "The Pronunciation of Hebrew according to the transliteration in the Hexapla", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 16, 1926, p. 343-382.
- SPEISER (Ephraim Avigdor), "The Pronunciation of Hebrew based chiefly on the transliterations in the Hexapla (continued)", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 24, 1933, p. 9-46.
- SPEISER (Ephraim Avigdor), "The Pronunciation of Hebrew based chiefly on the transliterations in the Hexapla (continued)", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 23, 1933, p. 233-265.
- SPINOZA (G.), "Alcune traslitterazioni nella versione greco-latine di

- Aristotele", dans *Lexicon Philosophicum*, t. 34, 1985, p. 117-126.
- STIRLING (W. F.), "Observations on the transliteration of arabic names into the roman alphabet", dans *In honour of Daniel Jones : contributed on the occasion of his eightieth birthday*, 1961, p. 437-444.
- TAK-SING (K.) *et al.*, "The romanization of the early Manchu regnal names", dans *Studia Orientalia*, t. 87, 1999, p. 133-148.
- TAYLOR (Canon Isaak), "The pedigree of the letter Y", dans *Science*, t. 512, 1892, p. 300.
- The Japanese language and the Roman alphabet : a short statement of the Japanese standard system*, Tokyo : The Rômaji-hirome-kai, 1928, 14 p.
- THELWALL (R.), SA'ADEDDIN (M. A.), "Arabic", dans *Journal of the International Phonetic Association*, t. 20, 1990, p. 37-40.
- The revised romanization of Korean*, Séoul : National academy of the Korean language. Ministry of culture and tourism, 2000, 33 p.
- THOMPSON (J. G.), *Pointed and unpointed Romanic alphabets compared in six versions of Luke XIV, 18-20*, Mangalore : German Mission Press, 1859, 6 p.
- TISSERANT (Eugène), "Translittération de l'écriture arabe", dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. 107, 1963, p. 58-60.
- TOIVONEN (Jarmo) *et al.*, "Translating cross-lingual spelling variants using transformation rules", dans *Information processing & management*, t. 41, 2005, p. 859-872.
- TONIOLO (S.), "Peiraieus, Piraeéfs o Piréas? (Problemi di romanizzazione dei toponimi greci)", dans *Bollettino della Societa geografica italiana Roma*, t. 2, 1985.

- TONIOLO (S.), "Le Nazioni unite e la normalizzazione dei nomi geografici. Considerazioni a proposito di un recente conferenza internazionale di toponomastica", *Rivista geografica italiana*, t. 90, 1983, p. 481-502.
- TRAN (Mickaël), MAUREL (Denis), SAVARY (Agata), "Implantation d'un tri lexical respectant la particularité des noms propres", dans *Lingvisticae investigationes : revue internationale de linguistique française et de linguistique générale*, t. 28, 2005, p. 303-323.
- TRANIE-BUFFET (Blandine), Linhartova (Vera), *Informatique documentaire et langues d'extrême-orient : une enquête pour le musée national des arts asiatiques-Guimet*, 1992, 126 p.
- TROUPEAU (G.), "A propos d'une nouvelle translittération de l'arabe", dans *Comptes Rendus du Groupe Linguistique d'Etudes Chamito-Semitique (GLECS)*, t. 10, 1966, p. 21-25.
- UNGER (H. Marshall), *Literacy and script reform in occupation Japan : reading between the lines*, Oxford : Oxford University Press, 1996, XI-176 p.
- VASSIE (R.), "Marrying the Arabic and Latin scripts conceptually", dans *International forum on information and documentation*, t. 23, 1998, p. 20-27.
- VASSILKOV (P. B.), "On the latinization of author's names written after the names of taxa", dans *Taxon-International journal of plant taxonomy, phylogeny and evolution*, 1960.
- VATIN (Nicolas), "Itinéraires d'agents de la Porte en Italie (1483-1495) : réflexions sur l'organisation des missions ottomanes et sur la transcription turque des noms de lieux italiens", dans *Turcica : Revue d'Etudes Turques*, t. 19, 1987, p. 29-50.

- VENEZKY (Richard L.), "In search of the perfect orthography. From letter to sound: new perspectives on writing systems", dans *Written language and literacy*, t. 7, 2004, p. 139-163.
- VERNON (E.), "Hebrew and Arabic script materials in the automated library : the United States scene", dans *Cataloging & classification quarterly*, t. 14, 1991, p. 49-67.
- WATANABE (Y.), "Latency in the transcription, transliteration, and pronunciation of Japanese ideographs and syllabic letters", dans *Tohoku Psychologica Folia*, t. 50, 1991, p. 25-34.
- WELLISCH (Hans H.), "The treatment of hebrew names in anglo-american cataloging practice", dans *'Alwn ASM"Y*, t. 13, 1983, p. 29-41.
- WELLS (H. B.), "Slavonic-English Transliterations", dans *American Speech*, t. 12, 1927, p. 492-494.
- "What's in a name ?", dans *The Economist*, t. 382, 2007, p. 28.
- WICKENS (G. M.), "The transliteration of Arabic : an approach in the light of current problems of printing and publication", dans *Journal of Near Eastern Studies*, t. 12, 1953, p. 253-256.
- WOLTERS (Al), "IOYNIAN (Romans 16, 7) and the hebrew name Yehunn", dans *Journal of biblical literature*, t. 127, 2008, p. 397-408.
- YANG (Jyh-Ming), *Lost in transliteration : the tolerance of unintelligibility in Chinese bibliographic records in Western libraries*, thèse, University of Wisconsin, 2008, 349 p.
- YOUNG (J. S.), "Chinese romanization change : a study on user preference", dans *Cataloging & classification quarterly*, t.

15, 1992, p. 15-35.

ZETTERSTEEN (K. V.), "Some chapters of the Koran in Spanish transliteration", dans *Monde Oriental*, t. 5, 1911, p. 39-41.

ZGHIBI (Rachid), "Le codage informatique de l'écriture arabe : d'ASMO 449 à Unicode et ISO/CEI 10646", dans *Document numérique*, t. 6, 2002, p. 39-41.

ZHONG (Yong), "To transliterate or not to transliterate, that is the question (of national identity) : with special regard to Chinese transliteration vs translation of English commercial terms", dans *Fanyi Xuebao-Journal of Translation studies*, t. , 1999, p. 81-95.

3. LES LANGUES ORIENTALES AU XVI^E SIÈCLE : HUMANISME, IMPRIMERIE, HÉBRAÏSME ET ARABISME.

ABOUSSOUAN (Camille) dir., *Le Livre et le Liban jusqu'à 1900*, Paris : Unesco, 1982, 408 p.

ALBERIGO (Josepho), PERIKLE-P. (Joannou), LEONARDI (Claudio) et al., *Conciliorum oecumenicorum decreta*, Herder : Bâle, 1962, XXXIII-792-72 p.

ALTANER (Berthold), « Zur Kenntniss des Arabischen im 13. und 14. Jahrhunderts », dans *Orientalia christiana periodica*, t. 2, 1931, p. 437-452.

ALTANER (Berthold), « Die fremdsprachliche Ausbildung der Dominikaner missionäre während des 13. und 14. Jahrhunderts », dans *Zeitschrift für Missionswissenschaft und Religionswissenschaft*, t. 23, 1933, p. 233-241.

ALTANER (Berthold), « Zur Kenntniss der Hebräischen im Mittelalter », dans *Biblische Zeitschrift*, t. 21, 1933-1934,

p. 288-308.

ALVAR-EZQUERRA (Antonio), "Le modèle universitaire d'Alcalá de Henares dans la première moitié du XVI^e siècle", dans *Les origines du Collège de France 1510-1560 : colloque international, Paris, 14-15 décembre 1995 sous la dir. de Marc Fumaroli*, Paris, 1998, p. 209-256.

ALVAREZ-PEREYRE (Frank), "Description des langues juives et histoire des modèles linguistiques", dans *Histoire Épistémologie Langage - La linguistique de l'hébreu et des langues juives*, Paris : SHESL, 1996, p. 21-39.

ARMSTRONG (Elizabeth), *Robert Estienne royal printer : an historical study of the elder Stephanus, revised edition*, Abington, 1986.

ASLANOV (Cyril), "La réflexion linguistique hébraïque dans l'horizon intellectuel de l'Occident médiéval : Essai de comparaison des traités de grammaire hébraïque et provençale dans la perspective de l'histoire des doctrines grammaticales", dans *Revue des études juives*, t. 155, 1996, p. 5-32.

BAADER (G.), "Arabismus und Renaissancemedizin in Osterreich im 15. und 16. Jahrhundert", dans *Osterreichische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-Historische Klasse*, t. 497, 1988, p. 160-181.

BACON (Roger), *The Greek grammar of Roger Bacon, and a fragment of his Hebrew grammar. Edited from the manuscripts, with introduction and notes, by the rev. Edmond Nolan.. and S. A. Hirsch, ...*, Cambridge : Cambridge university press, 1902, LXXV-212 p.

BALAGNA-COUSTOU (Josée), *L'imprimerie arabe en Occident (XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles)*, Paris : Maisonneuve, 1984, 153 p.

BALAGNA-COUSTOU (Josée), "La langue arabe dans la France du XVI^e

siècle : quelques signes avant-coureurs d'un intérêt", dans *Revue de la Bibliothèque nationale*, t. 20, 1986, p. 43-58.

BALAGNA-COUSTOU (Josée), *Arabe et humanisme dans la France des derniers Valois*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1989, 142 p.

BAR-ASHER (Moshé), "Les traditions de l'hébreu dans les communautés juives du Sud-Ouest de la France", dans *Revue des études juives*, t. 160, 2001, p. 435-458.

BARBIER (Frédéric), "Nature des mots, ordre des textes, classements des choses : entre savoir et proscription, le livre hébreu en Occident (XIII^e-XVI^e siècle)", dans *Normes culturelles et construction de la déviance. Accusations et procès antijudaïques et antisémites à l'époque moderne et contemporaine*, 2004, p. 49-69.

BARBIER (Frédéric), *Paris capitale des livres : le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris : Presses universitaires de France, 2008, 339 p.

BARR (James), *The variable spellings of the Hebrew Bible*, Oxford : Oxford university press, 1989, 239 p.

BARUCHSON-ARBIB (Shifra Z.), "Discovery of Hebrew and discrimination against the Jews : the Veritas Hebraica as double-edged sword in Renaissance and Reformation", dans *Germania illustrata*, 1992, p. 19-34.

BASTIAENSEN (Michel), "L'hébreu chez Rabelais", dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 46, 1968, p. 725-748.

BAUDRIER (Henri-Louis et Julien), *Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondateurs de lettres de Lyon au XVI^e siècle*, 12 t., Lyon : L. Brun, 1895-1925.

- BAULANT (Micheline), "Prix et salaires à Paris au XVI^e siècle : sources et résultats", dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1976, p. 954-995.
- BAULANT (Micheline), MEUVRET (Jean), *Prix des céréales issus de la mercuriale de Paris (1520-1698)*, Paris : S.E.V.P.E.N, 1960.
- BEAULIEUX (Charles), "Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France", dans *Revue des études latines*, t. 5, 1927, p. 68-82.
- BÉLY (Lucien) dir., *Dictionnaire de l'Ancien régime (Royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, XV-1384 p.
- BEN YOHAI (Simeon), *The alphabet of Creation : an ancient legend from the Zohar*, New York : Pantheon Books, 1954.
- BERGER (Samuel), *Quam notitiam linguae hebraicae habuerint Christinani Medii Aevii temporibus in Gallia*, 1893.
- BERGOUGNOUX (Gabriel), "L'orientalisme et la linguistique. Entre géographie, littérature et histoire", dans *Histoire Épistémologie Langage - Dix siècles de linguistique sémitique*, Paris : SHESL, 2001, p. 39-57.
- BIERBACH (Mechtild), "La synonymie, principe de présentation de la lexicographie humaniste," dans *Italia ed Europa nella linguistica del Rinascimento : confronti e relazioni*, t. 1, 1996, p. 393-401.
- BIETENHOLD (Peter G.), *Contemporaries of Erasmus : a bibliographical register of the Renaissance and Reformation*, Toronto, Buffalo, London : University of Toronto press, 1985-1987, 3 vol.
- BOBZIN (H.), "Guillaume Postel (1510-1581) und die Terminologie der arabischen Nation algrammatik", dans *Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science*.

Studies in the History of the Language Science, t. 56, 1990, p. 57-71.

BOITEL-SOURIAC (Marie-Ange), "Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres : l'éducation humaniste des enfants de France, de François I^{er} aux derniers Valois", dans *Revue historique*, t. 645, 2008, p. 15-26.

BOTTIGHEIMER (Ruth B.), "Les bibles pour enfants et leurs lecteurs aux XVI^e et XVII^e siècles en France et en Allemagne", dans *La bible imprimée dans l'Europe moderne*, 1999, p. 428-446.

BOUDOU (Bénédicte), KECSKEMÉTI (Judit) et al., *La France des humanistes - Robert et Charles Estienne : des imprimeurs pédagogues*, Turnhout : Brepols, 2009, 607 p.

BOUTIER (Jean), SARAZIN (Jean-Yves), SIBILLE (Marine), *Les plans de Paris des origines (1493) à la fin du XVIII^e siècle : étude, carto-bibliographie et catalogue collectif*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2007, 431 p.

BOYER (Marc), "Les séries de guides imprimés portatifs, de Charles Estienne aux XIX^e et XX^e siècles", dans *Les guides imprimés du XVI^e au XX^e siècle : villes, paysages, voyages*, Paris : Belin, 2000, p. 359-376.

BUISSON (Ferdinand), *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI^e siècle*, Paris : Imprimerie nationale, 1886, XVI-733 p.

BURIDANT (Claude), "Lexicographie et glossographie médiévales : esquisse de bilan et perspectives de recherche", dans *La Lexicographie au Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires de Lille, 1986, p. 181-187.

CAMPANINI (S.), "Peculium Abrae. La grammatica ebraico-latina di Avraham de Balmes", dans *Annali di Ca' Foscari*, t. 36, 1997, p. 5-49.

- CAMPBELL (Katia), "Note sur l'hébreu de Rabelais : la rencontre avec Panurge (*Pantagruel*, ch. 9)", dans *Études rabelaisiennes*, t. 25, 1991, p. 95-105.
- CAMPBELL (Katia), "Du vrai et faux hébreu chez François Rabelais", dans *L'hébreu au temps de la Renaissance, ouvrage recueilli et édité par Ilana Zinguer*, Leyde, New York, Cologne : E. J. Brill, 1992, p. 197-210.
- CASSUTO (Philippe), "Le classement dans les dictionnaires de l'hébreu", dans *Travaux-Cercle linguistique d'Aix-en-Provence*, t. 16, 2000, p. 133-158.
- CATACH (Nina), *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève : Droz, 1968, XXXIV-396 p.
- CATACH (Nina), "Orthographe et conception de la langue en 1550", dans *Histoire Épistémologie Langage*, 1982, p. 79-91.
- CATACH (Nina), "L'orthographe de la Renaissance : perspective d'ensemble", dans *Information grammaticale*, t. 74, 1997, p. 32-38.
- CAZES (Hélène), "Robert Estienne et le « paradoxe de l'éditeur » dans *Les censures des théologiens de Paris*", dans *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : ENS Editions, 2009, p. 207-222.
- CÉARD (J.), "De Babel à la Pentecôte : la transformation du mythe de la confusion des langues au XVI^e siècle", dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 42, 1980, p. 577-594.
- CHALIER (Catherine), *Les lettres de la Création : l'alphabet hébraïque*, Paris : Arfuyen, 2006, 155 p.
- CHARTIER (Roger), *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris : Seuil, 1987, 369 p.
- CHAUVET (Paul), *Les ouvriers du livre en France des origines à la*

- révolution de 1789*, Paris : Presses universitaires de France, 1959, 542 p.
- CHOMARAT (Jacques), "Le latin au XVI^e siècle", dans *Information grammaticale*, t. 74, 1997, p. 20-23.
- CHOMSKY (William), *Kimhi's Hebrew grammar (Mikhol)*, New York : Bloch Publishing, 1952, XXXVI-427 p.
- CHRÉTIEN (Jean-Louis), *Saint Augustin et les actes de parole*, Presses Universitaires de France : Paris, 2002, 268 p.
- CLERICO (Geneviève), "Grammaires et grammairiens. Regards sur quelques contributions récentes", dans *Histoire Épistémologie Langage*, 1982, p. 117-138.
- COLOMBAT (Bernard), *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique, théories et pédagogie*, Grenoble : ELLUG, 1999, 724 p.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), "Les collèges de l'Université de Paris au XVI^e siècle : structures institutionnelles et fonctions éducatives", dans *Atti del convegno di studi della commissione internazionale per la storia della Università*, Sienne-Bologne, 1991, p. 101-118.
- COMPÈRE (Marie-Madeleine), *Les collèges français, XVI^e-XVIII^e siècle. T. 3 : Paris*, Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2002, 477 p.
- CORON (Antoine), "Collège royal et *Bibliotheca regia*. La bibliothèque savante de François I^{er}", dans *Les origines du Collège de France 1510-1560 : colloque international, Paris, 14-15 décembre 1995 sous la dir. de Marc Fumaroli*, Paris, 1998, p. 143-184.
- COSENZA (Mario Emilio), *Biographical and bibliographical dictionary of the Italian humanists and of the world of classical scholarship in Italy*, Boston : G. K. Hall, 1962,

5 t.

- COX (M. G.), "Augustine, Jérôme, Tyconius and the « *Lingua Punica* »", dans *Studia Orientalia*, t. 64, 1988, p. 83-105.
- CYTOWSKA (M.), Introduction au *De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione* d'Érasme, dans *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami*, Amsterdam : North-Holland Publishing Company, 1973, p. 3-9.
- DAHAN (Gilbert), "La leçon de Guillaume de Bourges : sa transcription de l'hébreu", dans *Archives juives*, t. 15, 1979, p. 23-33.
- DAHAN (Gilbert), *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris : Cerf, 1990, 637 p.
- DAHAN (Gilbert), "La connaissance de l'hébreu dans les correctoires de la Bible du XIII^e siècle : notes préliminaires", dans *Revue théologique de Louvain*, t. 83, 1992, p. 178-190.
- DAHAN (Gilbert), "L'enseignement de l'hébreu en Occident médiéval (XII^e-XIV^e s.)", dans *Histoire de l'éducation*, Paris : Institut national de recherche pédagogique, 1993, p. 3-22.
- DAHAN (Gilbert), "Lexiques hébreu/latin ? : les recueils d'interprétation des noms hébraïques", dans *Les manuscrits des lexiques et glossaires de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge*, Louvain-la-Neuve : Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1996.
- DAHAN (Gilbert), "La connaissance et l'étude de la langue biblique dans le monde chrétien d'Occident (VII^e-XIV^e s.)", dans *Les origines du Collège de France 1510-1560 : colloque international, Paris, 14-15 décembre 1995 sous la dir. de*

- Marc Fumaroli*, Paris : Collège de France, 1998, p. 327-355.
- DAHAN (Gilbert), "Deux psautiers hébraïques glosés en latin", dans *Revue des études juives*, t. 158, 1999, p. 61-87.
- DAHAN (Gilbert), ROSIER-CATACH (Irène), VALENTE (Luisa), "L'arabe, le grec, l'hébreu et les vernaculaires", dans *Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter*, Tübingen : G. Narr, 1995, p. 265-321.
- DAMAS (P.), *La prononciation française du latin depuis le XVI^e siècle*, Paris : Société d'édition des Belles Lettres, 1934, 46 p.
- DELARUELLE (M. L.), "Un recueil d'*adversaria* autographes de Girolamo Aleandro", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 20, 1900, p. 3-21.
- DELAVEAU (Martine), HILLARD (Denise), *Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècle conservées à Paris*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002, 862 p.
- DEMONET (Marie-Luce), "La désacralisation de l'hébreu au XVI^e siècle", dans *L'hébreu au temps de la renaissance*, 1992, p. 154-171.
- DEMONET (Marie-Luce), *Les voix du signe : nature et origine du langage à la Renaissance*, Paris : H. Champion, 1992, 688 p.
- DEMONET (Marie-Luce), "Les bibles de la Renaissance : établissement du texte et controverses", dans *L'Europe et la Bible*, Clermont-Ferrand : Bibliothèque municipale et interuniversitaire, 1992, p. 137-148.
- DEMONET-LAUNAY (Marie-Luce), "L'hébreu dans la Renaissance française", dans *Jewish language review*, t. 5, 1985, p. 13-32.

- DIU (Isabelle), "Érasme, du langage aux langues : à l'origine de la fondation des collèges trilingues", dans *Fonder les savoirs, fonder les pouvoirs : actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes (Paris, 8 avril 1999) réunis par Dominique de Courcelles*, Paris : École des chartes, 2000, p. 5-16.
- DIU (Isabelle), "L'atelier du traducteur. Des langues aux livres et des livres aux langues : les instruments de la traduction", dans *Les instruments de travail à la Renaissance, ouvrage édité par Jean-François Gilmont et Alexandre Vanautgaerden*, Turnhout : Brepols, 2010, p. 223-240.
- DUBOIS (Claude-Gilbert), *Mythe et langage au XVI^e siècle*, Bordeaux : Ducros, 1970, 176 p.
- DUVAUCHELLE (Christine), *François I^{er} et Soliman le magnifique : les voies de la diplomatie à la Renaissance*, Paris : RMN, Écouen : Musée national de la Renaissance, 2009, 47 p.
- ENGAMMARE (Max), "« Mizbéah » dans les polémiques sur « missa » : une référence étrangère à l'hébreu dans la défense de la messe comme sacrifice dans les premières années des Réformes", dans *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, t. 50, 1988, p. 661-669.
- ENGAMMARE (Max), "Introduire une édition humaniste de la Bible : les prologues des Bibles de Robert Estienne (1528-1560)", dans *Entrer en matière : les prologues*, Paris : Cerf, 1998, p. 393-425.
- ENGAMMARE (Max) "Sante Pagnini, traducteur *ad litteram* et exégète *secundum allegoriam* de l'Écriture (1520-1536)", dans *Philologie et subjectivité*, 2002, p. 41-52.
- FABRY (Jacques), "La kabbale chrétienne en Italie au XVI^e siècle", dans *Kabbalistes chrétiens*, Paris : A. Michel, 1979, p. 49-

- FARGE (James K.), *Biographical register of Paris doctors of theology (1500-1536)*, Toronto : Pontifical Institute of Mediaeval studies, 1980, XVI-562 p.
- FARGE (James K.), *Le parti conservateur au XVI^e siècle : Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris : Collège de France, 1992, 198 p.
- FARGE (James K.), "Le cadre universitaire parisien en 1530 : contexte et mentalité", dans *Les origines du Collège de France 1510-1560 : colloque international, Paris, 14-15 décembre 1995 sous la dir. de Marc Fumaroli*, Paris, 1998, p. 315-326.
- FEBVRE (Lucien) et MARTIN (Henri-Jean), *L'apparition du livre*, Paris : A. Michel, 1958, XXIX-557-XXIV p.
- FLAMAND (Jean-Marie), "Lexiques ou anthologies : les premiers dictionnaires gréco-latins imprimés aux XV^e et XVI^e siècles", dans *Culture : collections, compilations*, 2005, p. 79-104.
- FURNO (Martine), "Robert Estienne, imprimeur des Forensia de Guillaume Budé, et la notion d'*auctoritas*", dans *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : ENS Editions, 2009, p. 191-196.
- GÁBOR (Klanciczay), ILDIKÓ (Kristóf), "Écritures saintes et pactes diaboliques. Les usages religieux de l'écrit (Moyen Âge et Temps Modernes)", dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Paris : Editions de l'EHESS, 2001, p. 947-980.
- GARBELL (Irene), "The pronunciation of Hebrew in medieval Spain", dans *Homenaje a Millás-Valicrosa*, t. 1, Barcelone, 1954, p. 647-669.
- GARCÍA-JALÓN DE LA LAMA (Santiago), "La gramática hebrea en la

- Península Ibérica en el siglo XVI", dans *Estudios bíblicos*, t. 54, 1996, p. 349-359.
- GARCÍA-JALÓN DE LA LAMA (Santiago), *La gramática hebrea en Europa en el siglo XVI : Guía de lectura de las obras impresas*, Salamanque : Publ. Universidad pontifica, 1998, 206 p.
- GARCÍA-JALÓN DE LA LAMA (Santiago), "Nota bibliográfica sobre las ediciones de los *Alphabetum Hebraicum* de R. A. Chevalier", dans *Helmantica*, t. 49, 1998, p. 131-137.
- GARCÍA-JALÓN DE LA LAMA (Santiago), "Notas para la identificación del autor del *Alphabetum hebraicum. Adiectus est et Abdias propheta*", dans *Helmantica*, t. 55, 2004, p. 73-81.
- GAUVARD (Claude), DE LIBERA (Alain), ZINC (Michel) et al., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris : Presses universitaires de France, 2004, L-1548 p.
- GEIGER (Ludwig), *Das Studium der hebräischen Sprache in Deutschland vom Ende des 15. bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts*, Wroclaw : Schletter, 1870.
- GÉRARD (André-Marie), *Dictionnaire de la Bible*, Paris : R. Laffont, 1989, 1478 p.
- GILMONT (Jean-François), *Le livre réformé au XVI^e siècle*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2005, 151 p.
- GOSSELIN (Édouard-Hippolyte), "Du prix des denrées comparé au salaire journalier des artisans de 1489 à 1789", extrait de la *Revue de Normandie* (février 1969), 15 p.
- GRÉVIN (Benoît), "L'hébreu des franciscains. Nouveaux éléments sur la connaissance de l'hébreu en milieu chrétien au XIII^e siècle", dans *Médiévales*, t. 20, 2001, p. 65-82.
- GRÉVIN (Benoît), "Systèmes d'écriture, sémiotique et langage chez Roger Bacon", dans *Histoire Épistémologie Langages* -

- Politiques linguistiques*, Paris : SHESL, 2002, p. 75-111.
- GRUSS (Noé), "L'imprimerie hébraïque en France (XVI^e-XIX^e siècles)", dans *Revue des études juives*, t. 125, 1966, p. 77-91.
- HADAS-LEBEL (Mireille), *L'hébreu : trois mille ans d'histoire*, Paris : A. Michel, 1992, 190 p.
- HARVIAINEN (Tapani), "A Karaite Bible transcription with indiscriminate use of Tiberian patah and segol vowel signs", dans *Semitica : serta philologica Constantino Tsereteli K'onst'ant'ine C'ereteli dicata*, 1996, p. 83-97.
- HERRERA (R. M.), "Descripción del alfabeto hebreo a partir del *Liber interpretationis hebraicorum nominum* de san Jeronimo", dans *Helmantica*, t. 49, 1998, p. 11-29.
- HIRSCH (S. A.), "Johann Reuchlin, the father of the study of Hebrew among christians", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 8, 1896, p. 445-470.
- HIRSCH (S. A.), "Early English hebraists : Roger Bacon and his predecessors", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 1, 1899, p. 34-88.
- Histoire des bibliothèques françaises*, nouvelle édition, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 2008-2009, 4 t.
- HOVEN (René), *Lexique de la prose française de la Renaissance*, 2^e éd., Leyde : E. J. Brill, 2006, LIX-683 p.
- HUCHON (Mireille), "Miroirs de la parole : l'invention des systèmes orthographiques du XVI^e siècle", dans *Fantasmographie, technique et imaginaire dans la transcription graphique*, Talence : Université Bordeaux 3, 1985, p. 65-86.
- HULVEY (Monique), "Les bibliothèques retrouvées de Sante Pagnini, dominicain de Lucques et de Pierre Bullioud, « gentil-homme » lyonnais : en hébreu et en grec...", dans *Bulletin*

- du bibliophile*, 2009, p. 79-106.
- IDEL (Moché), "À la recherche de la langue originelle : le témoignage du nourrisson", dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 213, 1996, p. 415-442.
- IDEL (Moché), "Le langage mystique : de la cosmogonie à l'épistémologie", dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 213, 1996, p. 379-384.
- IDEL (Moché), "De certaines formes d'ordre dans la kabbale", dans *Raisons politiques*, t. 8, 2002, p. 3-32.
- JIMENEZ ZAMUDIO (Rafael), "Some phonetic and morphological aspects in the Latin version of the Book of Ruth", dans *Cuadernos de Filología Clásica : Estudios Latinos*, t. 26, 2006, p. 103-119.
- JOUANNA (Arlette), BILOGHI (Dominique), BOUCHER (Jacqueline), LE THIEC (Guy), *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris : R. Laffont, 1998, 1526 p.
- JOUANNA (Arlette), HAMON (Philippe), BILOGHI (Dominique), *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris : R. Laffont, 2001, 1226 p.
- JOURDAIN (Charles), *De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris au XV^e siècle*, Paris : A. Durand, 1963, 16 p.
- JOURDAIN (Charles), "Un collège oriental à Paris au XIII^e siècle", dans *Revue des sociétés savantes*, Paris : P. Dupont.
- JOVY (Ernest), *François Tissard et Jérôme Aléandre, contribution à l'histoire des origines des études grecques en France*, Vitry-le-François, 1898.
- KECSKEMÉTI (Judit), BOUDOU (Bénédicte), CAZES (Hélène), *La France des humanistes - Henri II Estienne, éditeur et écrivain*, Turnhout : Brepols, 2003, 764 p.
- KEITH-PERCIVAL (W.), "The reception of Hebrew in sixteenth-century

- Europe : The impact of the cabbala", dans *Radiographiai linguistica*, Ottawa, 1984.
- KERNER (S.), "La première grammaire hébraïque publiée en France", dans *Yod*, t. 6, 1980.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), "Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle", dans *Histoire Épistémologie Langage - Progrès et révisions*, t. 12, 1990, p. 37-55.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), "Les grammaires occidentales de l'hébreu", dans *Histoire des idées linguistiques, t. 2 : Le développement de la grammaire occidentale*, Liège, 1992, p. 251-270.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), *Les études hébraïques en France, de François Tissard à Richard Simon (1508-1680) : grammaires et enseignement*, thèse de doctorat soutenue à l'université Paris VIII, 1994, 370 f.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), "L'hébreu chez les hébraïsants chrétiens des XVI^e et XVII^e siècles", dans *Histoire Épistémologie Langage - La linguistique de l'hébreu et des langues juives*, Paris : SHESL, 1996, p. 87-108.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), "L'enseignement de l'hébreu et de l'araméen à Paris (1530-1560) d'après les œuvres grammaticales des lecteurs royaux", dans *Les origines du Collège de France 1510-1560 : colloque international, Paris, 14-15 décembre 1995 sous la dir. de Marc Fumaroli*, 1998, p. 357-374.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), "Deux hébraïsants à Louvain : Jean Campensis et Nicolas Clénard", dans *Helmantica*, t. 51, 2000, p. 59-73.
- KESSLER-MESGUICH (Sophie), *L'hébreu biblique en 15 leçons : grammaire fondamentale, exercices corrigés, textes*

- bibliques commentés, lexique hébreu-français*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, 447 p.
- KESSELER-MESGUICH (Sophie), "Hébreu, arabe et araméen chez quelques auteurs juifs (X^e-XI^e siècles) et chrétiens (XVI^e-XVII^e siècles)", dans *Histoire épistémologie langage - Dix siècles de linguistique sémitique*, Paris : SHESL, 2001, p. 13-37.
- KLEINE (Wolf Peter), "Die linguistische Erfassung des Hebräischen, Chinesischen und Finnischen am Beginn der Neuzeit : eine vergleichende Studie zur frühen Rezeption nicht-indogermanischer Sprachen in der traditionellen Grammatik", dans *Historiographia linguistica*, t. 28, 2001, p. 39-64.
- KRAUS (Matthew), "Hebraisms in the old latin version of the Bible", dans *Vetus Testamentum*, t. 53, 2003, p. 487-513.
- KUKENHEIM (Louis), *Contributions à l'histoire de la grammaire grecque, latine et hébraïque à l'époque de la Renaissance*, Leyde : E. J. Brill, 1951, X-143 p.
- KUPFER (Marcia), "« ... lectures ... plus vraies » : Hebrew Script and Jewish Witness in the Mandeville Manuscript of Charles V", dans *Speculum*, t. 83, 2008, p. 58-111.
- LA GARANDERIE (Marie-Madeleine de), "Émergence de la notion de lecteur royal : préfigurations du nouvel enseignement", dans *Les origines du Collège de France 1510-1560 : colloque international, Paris, 14-15 décembre 1995 sous la dir. de Marc Fumaroli*, Paris : Collège de France, 1998, p. 3-18.
- LALOU (Frank), *Les Lettres hébraïques (entre science et kabbale)*, Paris : Ed. Alternatives, 2005, 271 p.
- LECLER (Joseph) *Vienne. Histoire des conciles œcuméniques, t. 8*,

Éd. de l'Orante : Paris, 1964, 216 p.

- LEFRANC (Abel), "Les commencements du Collège de France (1529 - 1544)", dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, 1926, 16 p.
- LEFRANC (Abel), "Nicolas Clénard, humaniste belge, et les commencements du Collège de France", dans *Humanisme et Renaissance*, t. 7, 1940, p. 253-269.
- LEFRANC (Abel), *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire*, Paris : Hachette et C^{ie}, 1893.
- LEMERLÉ (Frédérique), "La complexité de l'entreprise éditoriale à la Renaissance : le cas du *De architectura* de Vitruve", dans *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : ENS Editions 2009, p. 151-164.
- LEONI (Aron di Leone), "The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth-XXth centuries). First part : early modern Venice and Ferrara", dans *Sefarad*, t. 66, 2006, p. 89-142 et p. 377-406.
- LEPREUX (Georges), *Gallia typographica, t.1 : Livres d'or des imprimeurs du roi*, Paris : H. Champion, 1911.
- LETROUT (Jean-Claude), "Agathius Guidacerus et Gilbert Genebrard à travers deux autographes des archives du Collège de France", dans *Documents oubliés sur l'alchimie, la kabbale et Guillaume Postel*, Genève : Droz, 2001, p. 191-196.
- LIAROUTZOS (Chantal), "Charles Estienne et ses « praticiens »", dans *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : ENS Editions 2009, p. 177-190.

- LOISEAU (Arthur), *Étude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales du 16e siècle*, Paris : E. Thorin, 1866, 144 p.
- LORENTZ (Philippe), SANDRON (Dany), LEBAR (Jacques), LOISEL (Bénédicte), *Atlas de Paris au Moyen Âge : espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris : Parigramme, 2006, 237 p.
- LORIAN (Alexandre), "L'imprimerie hébraïque 1450-1550", dans *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours (juillet 1985)*, Paris : Promodis, 1988, p. 219-229.
- MAILLARD (Jean-François), "Fortunes de l'écriture à la Renaissance : de la cryptographie à la quête d'un langage universel", dans *Écritures, systèmes idéographiques et pratiques expressives. Actes du colloque international de l'Université Paris VII, 22, 23 et 24 avril 1980, organisé par Anne-Marie Christin*, Paris : Le Sycomore, 1985, p. 143-167.
- MAILLARD (Jean-François), "Postel le cosmopolite : quelques documents nouveaux", dans *Documents oubliés sur l'alchimie, la kabbale et Guillaume Postel*, Genève : Droz, 2001, p. 197-222.
- MAILLARD (Jean-François), "Recueils et anthologies des Estienne : une politique éditoriale ?", dans *Culture : collections, compilations*, 2005, p. 105-118.
- MAROUZEAU (Jules), *La prononciation du latin : histoire, théorie, pratique*, Paris : Les Belles Lettres, 1931, 22 p.
- MARTIN (Henri-Jean), "Politique et typographie à la Renaissance", dans *Revue française d'histoire du livre*, t. 106-109, 2000, p. 71-91.

- MARTIN (Matthieu J.), "Origen's theory of language and the first two columns of the Hexapla", dans *The Harvard Theological Review*, t. 97, 2004, p. 99-106.
- MARTIN (Daniel), SERVET (Pierre), TOURNON (André) dir., *L'énigmatique à la Renaissance : formes, significations esthétiques. Actes du colloque organisé par l'Association Renaissance, humanisme, Réforme, Lyon, 7-10 septembre 2005*, Paris : H. Champion, 2008, 594 p.
- MARX (A.), "Note on the use of Hebrew type in non-hebrew books", dans *Studies in Jewish history and booklore*, New York, 1944.
- MEERHOFF (Kees), "Le ramisme itinérant. Rodolphe Snellius et la grammaire hébraïque de Pierre Martinez (vers 1530-1594)", dans *Les échanges entre les universités européennes à la Renaissance*, 2003, p. 159-186.
- MERCIER (Raimond) dir., "Astronomy at the dawn of the Renaissance", dans *Journal for the history of astronomy*, t. 29, 1998, 120 p.
- MILLARD (A. R.), "Variable spelling in hebrew and other ancient texts", dans *Journal of theological studies*, t. 42, 1991, p. 106-115.
- MOPSIK (Charles), "Pensée, Voix et Parole dans le Zohar", dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 213, 1996, p. 385-414.
- MORDELL (Phineas), "The Origin of letters and numerals according to the Sefer Yesirah", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 2, 1912, p. 557-583.
- MOUREN (Raphaële), "Les philologues et leurs éditeurs au XVI^e siècle", dans *La memoria de los libros : estudios sobre la historia del escrito y de la lectura en Europa y America*, Salamanque : Instituto de historia del libro y de la

lectura, 2004, p. 433-463.

MOUREN (Raphaële), "Du cardinal au prote : travail d'équipe autour d'éditions grecques au milieu du XVI^e siècle", dans *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : ENS Editions, 2009, p. 63-74.

MREJEN-O'HANA (Simone), "À propos de l'hébreu des "quatre saintes communautés" du Comtat Venaissin et d'Avignon. Lexique et grammaire", dans *Revue des études juives*, t. 167, 2008, p. 121-152.

MULE (Cesare), *Agazio Guidacerio : un umanista catanzarese a Parigi*, Rome : Gangemi, 1990, 132 p.

NEIGE (Madeleine), "L'impression hébraïque à la Bibliothèque nationale", *Bulletin de la Bibliothèque nationale*, t. 2, 1977, p. 119-123.

NEVEU (Valérie), "De Guillaume Postel à Richard Simon : Zohar et autres sources hébraïques dans les collections de la Bibliothèque municipale de Rouen", dans *Documents oubliés sur l'alchimie, la kabbale et Guillaume Postel*, Genève : Droz, 2001, p. 251-278.

NORTON (Glyn P.), *The ideology and language of translation in Renaissance France*, Genève : Droz, 1984, 361 p.

OLSZOWY-SCHLANGER (Judith), *Dictionnaire hébreu-latin-français de la Bible hébraïque de l'abbaye de Ramsey (XIII^e s.)*, Turnhout : Brepols, 2008, CXXVI-289 p.

OMAN (Uzzi), "The mysteries of waw connective", dans *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, t. 115, 2003, p. 241-255.

OMONT (Henri), *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque Nationale*, Paris : Ernest Leroux, 1908-1921.

OMONT (Henri), "Alphabets grecs et hébreux publiés à Paris au XVI^e

- siècle", dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France*, t. 11, 1884, p. 174-184.
- OMONT (Henri), "Spécimens de caractères hébreux gravés à Venise et à Paris par Guillaume Le Bé (1546-1574)", extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 14, 1887.
- OMONT (Henri), "Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris (1507-1516)", extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 18, 1891.
- Ordonnances des rois de France - Règne de François I^{er}*, t. 7 (1533-1535), éd. par l'Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale, 1941, 513 p.
- PALLIER (Denis), "Les imprimeurs du roi au XVI^e siècle : la constitution d'un nouvel office dans les métiers du livre", dans *Le livre et l'art. Études offertes en hommage à Pierre Lelièvre*, Paris : Somogy, 2000, p. 183-202.
- PARENT-CHARON (Annie), *Les métiers du livre à Paris au XVI^e siècle*, Genève : Droz, 1974.
- PARENT-CHARON (Annie), "Les « grecs du roi » et l'étude du monde antique", dans *L'art du livre à l'Imprimerie nationale*, Paris : Imprimerie nationale, 1973, p. 57-63.
- PAYNE (Thomas), "A grammar as a communicative act or What does a grammatical description really describe ?", dans *Studies in language*, t. 30, 2006, p. 367-383.
- PAZZINI (M.), La trascrizione d'ell'ebraico nella versione di Teodoziona, dans *Liber annuus studii biblici franciscani*, 1991, p. 201-222.
- PEREA SILLER (Francisco Javier), "El léxico hebreo en algunos diccionarios etimológicos de los siglos XVI y XVII", dans *Res diachronicae*, t. 1, 2002, p. 270-280.

- PIEMONTESE (Angelo Michele), "Grammatica e lessicografia araba in Italia dal XVI al XVII secolo", dans *Italia ed Europa nella linguistica del Rinascimento : confronti e relazioni*, t. 1, 1996, p. 333-346.
- PIEMONTESE (A. M.), "Il Corano latino di Ficino e i Corani Arabi di Pico e Monchates", dans *Rinascimento*, t. 36, 1996, p. 227-273.
- PINES (J.), "La nomenclature hébraïque dans les œuvres anatomiques d'André Vésale", dans *Le Scalpel*, t. 118, 1965, p. 85-92.
- POSTEL (Claude), "Un orientaliste du XVI^e à la Montagne Sainte-Geneviève, Guillaume Postel", dans *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, t. 307, 2004, p. 62-72.
- POSTEL (Claude), *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs : 1538-1579*, 1992, 125 p.
- RABIN (H.), "De la spécificité des langues juives", dans *Histoire Épistémologie Langage - La linguistique de l'hébreu et des langues juives*, Paris : SHESL, 1996, p. 11-19.
- RAMMINGER (Johann), *Neulateinische Wortliste : ein Wörterbuch des Lateinischen von Petrarca bis 1700* (ressource en ligne signalée par l'ouvrage de R. HOVEN, qu'il complète : www.lrz.de/~ramminger).
- RENAUDET (Augustin), "Érasme et la prononciation des langues antiques", dans *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, t. 18, 1956.
- RENOUARD (Philippe), *Imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris en 1470 jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, Paris : A. Claudin, 1898, XVI-480 p.
- RENOUARD (Philippe), *Documents sur les imprimeurs, libraires,*

cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600, Paris : H. Champion, 1901, XI-365 p.

RENOUARD (Philippe), *Les marques typographiques parisiennes des XV^e et XVI^e siècles*, Paris : H. Champion, 1926, VII-381 p.

RENOUARD (Philippe), *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle (avertissement, table des enseignes et adresses, liste chronologique, par Jeanne Veyrin-Forrer et Brigitte Moreau)*, Paris : M. J. Minard, 1965, VI-511 p. Avec un plan de Paris (plan dit "de Bâle") dépliant.

RICHARD (Francis), "Achille de Harlay de Sancy et ses collections de manuscrits hébreux", dans *Revue des études juives*, t. 149, 1990, p. 417-447.

RICHARD (Jean), "L'enseignement des langues orientales en Occident au Moyen Âge", dans *Revue des études islamiques*, t. 44, 1976, p. 149-164.

RODRIGUES (M. A.), "Nicolau Clenardo hebraista", dans *Humanitas*, t. 23-34, 1981, p. 49-80.

ROESCH (Alphonse), *Correspondance de Nicolas Clénard*, Bruxelles : Palais des Académies, 1940-1941.

ROTHSCHILD (Jean-Pierre), "Motivations et méthodes des traductions en hébreu du milieu du XII^e à la fin du XV^e siècle", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 279-302.

- ROTHSCHILD (Jean-Pierre), "Quelles notions le « grand public » des lettrés chrétiens dans la France du XVI^e siècle eut-il de l'hébreu ? Enquête parmi les inventaires des bibliothèques", dans *L'hébreu au temps de la Renaissance, ouvrage recueilli et édité par Ilana Zinguer*, Leyde, New York, Cologne : E. J. Brill, 1992, p. 172-196.
- ROUDAUT (François) dir., *Poésie encyclopédique et kabbale chrétienne : onze études sur Guy Le Fèvre de La Boderie*, Paris : H. Champion, 1999, 266 p.
- ROZENBLUM (Haïm), *L'encrier du scribe : introduction à la Soferout*, Paris : Marome, 1990, 79 p.
- RYDING (Karin), "Alchemical phonology : science, sound, and mysticism in the Arab Middle Ages", dans *History of linguistics : papers from the sixth international conference on the history of the language sciences*, Amsterdam : Benjamins, 1995, p. 83-92.
- SCHWARZFUCHS (Lyse), *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, 268 p.
- SCHWARZFUCHS (Lyse), *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle (inventaire chronologique)*, Lyon : ENS Editions, 2008, 203 p.
- SCHWARZFUCHS (Lyse), "Sébastien Gryphe éditeur en hébreu", dans *Quid novi ? Sébastien Gryphe, à l'occasion du 450^e anniversaire de sa mort (Actes du colloque tenu à Lyon du 23 au 25 novembre 2006)*, Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2008
- SCREECH (M. A.), "Two attitudes to hebrew studies : Erasmus and Rabelais", dans *Rebirth, Reform, and Resilience : universities in transition (1300-1700)*, Columbus : Ohio

- State University Press, 1984, p. 293-323.
- SECRET (François), "Les grammaires hébraïques d'Augustinus Justinianus", dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. 33, 1963, p. 270-271.
- SECRET (François), "Guillaume Postel, le Pantopaeon", dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 165, 1964, p. 203-235.
- SECRET (François), *L'ésotérisme de Guy Le Fèvre de La Boderie*, Genève : Droz, 1969, 166 p.
- SECRET (François), *Bibliographie des manuscrits de Guillaume Postel*, Genève : Droz, 1970, 152 p.
- SECRET (François), *Les kabbalistes chrétiens de la Renaissance*, Milan : Archè, 1985, 395 p.
- SECRET (François), *Postel revisité : nouvelles recherches sur Guillaume Postel et son milieu*, Milan : Archè, 1998, 257 p.
- SHABATH (Yehezkel), *Hebrew alphabet : its invention, development, and transliteration*, Jérusalem, 1989, 147 p.
- SILVESTRE (Louis-Catherine), *Marques typographiques...*, Paris, 1853.
- SIRAT (Colette), "Notes sur la circulation des livres entre juifs et chrétiens au Moyen Âge", dans *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, 1998, p. 383-403.
- SOULIÉ (Marguerite), "L'apprentissage de l'hébreu d'après les paradigmes latins", dans *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, t. 15, 1982, p. 109-116.
- SOULIÉ (Marguerite), "À propos du Tétragramme : l'interprétation qu'en donnent quelques grammaires hébraïques au XVI^e

- siècle", dans *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle (Genève, 31 août-2 septembre 1988)*, Genève : Droz, 1990, p. 199-209.
- SPEISER (Ephraïm Avigdor), "The Pronunciation of Hebrew according to the transliteration in the Hexapla", dans *The Jewish Quarterly Review*, t. 16, 1926, p. 343-382.
- SPERBER (Alexander), "Hebrew based upon Greek and Latin transliterations", dans *Hebrew Union College annual*, t. 01/12/13, 1937.
- STEINER (Richard C.), "On the Dating of Hebrew Sound Changes (*Ḥ > Ḥ and *Ġ > Ġ) and Greek Translations (2 Esdras and Judith)", dans *Journal of Biblical Literature*, t. 124, 2005, p. 229-267.
- STEINER (Richard C.), "Patah and Qames : On the etymology and evolution of the names of the hebrew vowels", dans *Orientalia*, t. 74, 2005, p. 372-381.
- STRAUSS (Janine), "Quelques livres en hébreu pour enfants juifs aux XVI^e et XVII^e siècles", dans *La transmission du savoir dans l'Europe des XVI^e et XVII^e siècles*, 2000, p. 331-342.
- SWIGGERS (Pierre), "L'histoire de la grammaire hébraïque jusqu'au 16^e siècle", dans *Orientalia Lovaniensia Periodica*, Louvain, 1979, p. 183-193.
- SWIGGERS (Pierre), "Les *Institutiones grammaticales Latinae* de Nicolas Clénard (1538)", dans *Von Eleganz und Barbarei*, 2001, p. 147-168.
- TAMANI (G.), "La tipografia ebraica a Brescia e a Barco nel sec. XV", dans *Medioevo e Umanesimo*, 1986, p. 61-80.
- TAVARES (A.), "Dimâmica de tradução bíblica de Jerônimo de Azambuja, através dos « Cânones » e « Hebraismos »",

- dans *Brotéria*, t. 127, 1988, p. 192-208.
- TIBBETTS (T. N. S.), *Uses of the psalter in Carolingian St Gallen*, thèse de doctorat, Cambridge, 2003.
- TORRENS (Philippe), "Claude de Seyssel traducteur des historiens antiques", dans *Claude de Seyssel : écrire l'histoire, penser le politique en France, à l'aube des Temps modernes. Actes du colloque des 27 et 28 mars 2008 sous la direction de Patricia Eichel-Lojkine*, Rennes : Presses de l'Université de Rennes, 2010, p. 183-200.
- TREIMAN (Rebecca), LEVIN (Iris), KESSLER (Brett), "Learning of letter names follows similar principles across languages : evidence of hebrew", dans *Journal of experimental child psychology*, t. 96, 2007, p. 87-106.
- TROUPEAU (G.), "Deux traités grammaticaux arabes traduits en latin", dans *Arabica*, t. 10, 1963, p. 225-236.
- TUILLIER (André) dir., *La création du Collège de France. t. 1 : la création*, Paris : Fayard, 2006, XXVII-482 p.
- "Une liste des professeurs d'hébreu au collège royal du XVI^e siècle au début du XVIII^e siècle", dans *Archives juives*, t. 14, 1978, p. 1-4.
- VALLE RODRIGUEZ (Carlos del), "Notas sobre la pronunciación del hebreo en la España medieval", dans *Boletín de la Asociación Española de Orientalistas*, t. 13, 1977, p. 264-267.
- VALLE RODRIGUEZ (C. del), "Die Anfänge der hebräischen Grammatik in Spanien", dans *Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science*, t. 28, Amsterdam, 1983, p. 153-166.
- VASOLI (Cesare), *Guillaume Postel e l'eterodossia, dans L'eredità greca et l'ellenismo veneziano*, 2002, p. 215-236.

- VEIGA DIAZ (Manuel), "De París a Salamanca. Los *Alphabetum Hebraicum* publicados por los Etienne", dans *Helmantica*, t. 51, 2000, p. 43-57.
- VEIGA DÍAZ (Manuel), "El verbo en la gramática hebrea de la Biblia Complutense", dans *Actas del II Congreso Internacional de la Sociedad Española de Historiografía Lingüística, León, 2-5 de marzo de 1999*, 2001, p. 447-458.
- VERVLIET (Henrik D. L.), "The printing types of the young Simon de Colines (1518-1522)", dans *Bulletin du bibliophile*, t. 2, 2002, p. 269-299.
- VERVLIET (Henrik D. L.), "The printing types of the young Robert I Estienne (1526-1530)", dans *Fata libelli*, 2003, p. 191-196.
- VERVLIET (Henrik D. L.), "Robert Estienne's printing types", dans *The Library. The Transactions of the Bibliographical Society*, t. 5, Oxford, 2004, p. 107-175.
- VIDAL SEPHIHA (Haïm), "Langues juives, langues calques et langues vivantes", dans *La Linguistique*, t. 8, 1972, p. 59-68.
- VIDAL SEPHIHA (Haïm), "Le ladino : de l'hébreu habillé d'espagnol ou le paradis calqué", dans *Faits de langues*, Paris : Ophrys, 2001, p. 191-200.
- WALDE (Bernhard), *Christliche Hebraisten Deutschlands am Ausgang des Mittelalters*, Munich : Aschendorff, 1916, XVI-230 p.
- WALSBY (Malcolm), "La Voix de l'auteur ? Autorité et identité dans les imprimés français au XVI^e siècle", dans *L'auteur à la Renaissance - L'altro que è in noi, ouvrage édité par Rosanna Gorris Camos et Alexandre Vanautgaerden*, Turnhout : Brepols, 2009, p. 65-82.
- WAQUET (Françoise), "Parler latin dans l'Europe moderne :

l'épreuve de la prononciation", dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée*, t. 108, 1996, p. 265-279.

WAQUET (Françoise), *Le latin ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris : Albin Michel, 1998, 416 p.

WEIL (Gerard. E.), *Elie Lévitá, humaniste et massorète (1469-1549)*, Leyde : E. J. Brill, 1963, 428 p.

WEILL (Georges), *Vie et caractère de Guillaume Postel*, Milan : Archè, 1987, 336 p.

WEINSTOCK (Horst), "Recueil et anthologie des Estienne : une politique éditoriale ?", dans *Folia Linguistica Historica*, t. 12, 1992, p. 57-87.

WIENER (Leo), "The Lord's prayer in judaeo-german", dans *Modern Language Notes*, t. 9, 1894, p. 78-79.

4. AUTRES SUJETS : NÉOLOGIE, NOMS PROPRES, TRADUCTION, ETC.

ADAMOÛ (Evangelia), "Le rôle de l'imaginaire linguistique dans la néologie scientifique à base grecque en français", dans *La linguistique*, t. 39, 2003, p. 97-108.

AGAFONOV (Claire) *et al.*, "La traduction multilingue des noms propres dans PROLEX", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 622-636.

AL-AGHA (Basem Abbas), *The translation of fast food advertising texts from English to arabic*, thèse, University of South Africa, 2007.

AL-ANZI (Fawaz S.), "Stochastic models for automatic diacritics generation of Arabic names", dans *Computers and the humanities*, t. 38, 2004, p. 469-481.

- ALEXANDRE (Pierre), "Sur quelques problèmes pratiques d'onomastique africaine : toponymie, anthroponymie, ethnonymie", dans *Cahiers d'études africaines*, t. 23, 1983, p. 175-188.
- ALLEN (W. Sydney), *Vox latina : the pronunciation of classical latin*, Cambridge : Paperback Ed., 1989, XIV-132 p.
- AUGUSTIN D'HIPPONE, *De Civitate Dei*, dans *Aurelii Augustini opera, pars XIV - Corpus Christianorum - Series Latina XLVII-XLVIII*, Turnhout : Brepols, 1955.
- AUGUSTIN D'HIPPONE, *La cité de Dieu, traduction nouvelle avec une introduction et des notes par M. Émile Saisset*, Paris : Charpentier, 1855.
- BACHMAIER (A.), *Dictionnaire pasigraphique précédé de la grammaire...*, Augsbourg, 1868, 2 t.
- BAKER (Kirk), *Multilingual distributional lexical similarity*, thèse, Ohio State University, 2008, 243 p.
- BALL (Martin J.), "On the status of diacritics", dans *Journal of the International Phonetic Association*, t. 31, 2001, p. 259-264.
- BENOIST-MÉCHIN (Jacques), *Mustafa Kemal ou La mort d'un empire*, Paris : A. Michel, 1991, 459 p.
- BERTHIER (Annie), "Inventaires et catalogues, une longue histoire : l'exemple des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale de France", dans *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, t. 99, 2002, p. 17-32.
- BERTHIER (Annie), Zalie (Anne) dir., *Torah, Bible, Coran : livres de Parole. Catalogue de l'exposition, Paris, Bibliothèque nationale de France, 9 novembre 2005-30 avril 2006*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2005, 231 p.
- BERTRAND (Olivier), *Du vocabulaire religieux à la théorie politique*

en France au XIV^e siècle : les néologismes chez les traducteurs de Charles V, Paris : Connaissances et savoirs, 2004, 444 p.

BIVILLE (Frédérique), *Les emprunts du latin au grec : approche phonétique*, Paris : Peeters, 1990,

BIZET (Ange), "Timor, l'orientale", dans *Mots - Les langages du politique*, 2003, p. 157-166.

BOTTIN (Michel), SALLÉ (Yvonne), "Écritures du monde, un centre de ressources culturelles et techniques pour les applications multi-écritures", dans *Document numérique*, t. 6, 2002, p. 237-254.

BOURGAIN (Pascale), "Le sens de la langue et des langues chez Roger Bacon", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 317-332.

CATACH (Nina), DENUX (Roger), *Orthographe et lexicographie, t. 1 : Variantes orthographiques, mots latins et grecs, mots étrangers*, Paris : Didier, 1971, 335 p.

COLOMBAT (Bernard) dir., *Corpus Grammaticorum Latinorum*, kaali.linguist.jussieu.fr.

D'ALVERNY (Marie-Thérèse), "Translation and translators", dans *Renaissance and renewal in the twelfth century*, 1982, p. 454-456.

D'ALVERNY (Marie-Thérèse), "Les traductions à deux interprètes, d'arabe en langue vernaculaire et de langue vernaculaire en latin", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 193-208.

- ELLIS (A. J.), *The essentials of phonetics, containing the theory of a universal alphabet, together with its practical application to the reduction of all languages (...) to one uniform system of writing (...)*, Londres : Pitman, 1848.
- ELLIS (A. J.), *Universal writing and printing with ordinary letters for the use of missionaries, comparative philologists, linguists and phonologists*, Londres : Pitman, 1856.
- GRASS (Thierry), "La traduction comme appropriation : le cas des toponymes étrangers", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 660-670.
- GRÉVIN (Benoît), "Apprendre l'arabe sur le Coran (et les Psaumes) dans l'Italie du XV^e siècle", dans *Les usages sociaux des livres sacrés, XI^e-XV^e siècle (Bibles, Coran, Europe occidentale latine), journées d'étude des 27 et 28 mai 2010*, Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris.
- GUEUNIER (N.), "Traduction biblique et inégalité des langues", dans *Recherches de science religieuse*, t. 77, 1990, p. 347-364.
- HARALAMBOUS (Yannis), "Unicode et typographie : un amour impossible", dans *Document numérique*, t. 6, 2002, p. 105-137.
- HARVEY (Malcolm), LAVAUT-OLLÉON (Élisabeth), "Traduire l'intraduisible : stratégies d'équivalence dans la traduction juridique", dans *Les Cahiers de l'ILCE*, t. 3, 2001, p. 39-49.
- HUMBLY (John), "La traduction des noms d'institutions", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 671-689.
- JACOBSON (Rodolfo) dir., *Codeswitching Worldwide II*, Berlin : Mouton de Gruyter, 2001, VI-371 p.
- JACQUART (Danielle), "Remarques préliminaires à une étude comparée des traductions médicales de Gérard de

Crémone", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 109-118.

JACQUART (Danielle), "Arabisans du Moyen Age et de la Renaissance : Jérôme Ramusio (1486) correcteur de Gérard de Crémone (1187)", dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 147, 1989, p. 399-415.

JAFFE (Alexandra), "Non-standard orthography and non-standard speech", dans *Journal of sociolinguistics*, t. 4, 2000, 125 p.

JÉRÔME DE STRIDON, *Lettres*, texte établi et présenté par Jérôme Labourt, Paris : Les Belles Lettres, 1951-1963, 8 t.

JÉRÔME DE STRIDON, *Hebraicae quaestiones in libro Geneseos*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1* (Corpus christianorum - Series latina, t. LXXII), Turnhout : Brepols, 1959, p. 1-56.

JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1* (Corpus christianorum - Series latina, t. LXXII), Turnhout : Brepols, 1959, p. 57-161.

JÉRÔME DE STRIDON, *Commentarioli in Psalmos*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1* (Corpus christianorum - Series latina, t. LXXII), Turnhout : Brepols, 1959, p. 163-245.

JONASSON (Kerstin), *Le nom propre : constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve : Duculot, 1994, 255 p.

KAUFMANN (Francine), "Traduire la Bible et le Coran à Jérusalem : André Chouraqui", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 43, 1998, p. 142-156.

KRIPKE (Saul Aaron), *La logique des noms propres*, Paris : Éditions

de Minuit, 1982, 173 p.

- LARDET (Pierre), "Les traductions de la Rhétorique d'Aristote à la Renaissance", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 15-30.
- LUCAS (Nadine), "Le retour des idéogrammes", dans *Document numérique*, t. 6, 2002, p. 183-210.
- MAILLARD (Jean-François), "Un avatar de la traduction : l'idéal d'une langue universelle à la Renaissance", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 333-348.
- MASTURZO (A.), "Il ruolo della denominazione nella carta coloniale italiana della Libia", dans *Bollettino della Società geografica italiana*, t. 12, 2007, p. 879-905.
- MESCHONNIC (Henri), "Le calque dans la traduction", dans *Les Cahiers internationaux du symbolisme*, t. 31, 1974, p. 66-75.
- MORARD (Martin), "La mémorisation du psautier au Moyen Âge : un mythe bien réel", dans *Les usages sociaux des livres sacrés (XI^e-XV^e siècles - Bibles, Corans, Europe occidentale), journées d'études des 27 et 28 mai 2010, organisées par le Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris sous la direction de Benoît Grévin*.
- MOUNIN (G.), *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris : Gallimard, 1963, 302 p.
- NUNE (N. P. Francis), JANET (P. Y. Lam), WALLS (Jan), "Executive insights : the impact of linguistic differences on international brand name standardization. A comparison

- of English and Chinese brand names of Fortune-500 companies", dans *Journal of International Marketing*, t. 10, 2002, .
- ONWUBU (Chukwumeka), "What's in a name ?", dans *West African Journal of Modern Languages*, t. 2, 1976, p. 45-54.
- OSBORNE (D.), "The history of transcription of the mayan language", dans *Amerindia - La découverte des langues et des écritures d'Amérique*, 1995, p. 435-442.
- PARSELL (J. R.), *World fonetic alfabet*, New York, 1946, 94 p.
- PERGNIER (Maurice), Introduction de *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. XIII-XXIII.
- PERGNIER (Maurice), *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 1993.
- PETIT (Gérard), "Le nom de marque déposée : nom propre, nom commun et terme", dans *Meta : Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 690-705.
- POPLACK (S.), "Sometimes I'll start a sentence in Spanish y termino en español : toward a typology of code-switching", dans *Linguistics*, t. 18, 1980, p. 581-618.
- PRUVOST (Jean), SABLAYROLLES (Jean-François), *Les néologismes*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, 127 p.
- RANDIER (Olivier), "Unicode : tentations et limites. L'avis d'un typographe.", dans *Document numérique*, t. 6, 2003, p. 89-103.
- RAPER (Peter E.), "Introduction to standardization of geographical names", dans *Onoma*, t. 35, 2000, p. 187-198.
- RICHE (Pierre), "Le psautier, livre de lecture élémentaire d'après les vies des saints mérovingiens", dans *Études*

mérovingiennes. Actes des Journées de Poitiers, 1er-3 mai 1952, 1953, p. 253-256.

ROUSSEAU (Louis-Jean), "Terminologie et aménagement des langues", dans *Langages*, t. 39, 2005, p. 23-102.

SCHÜTZ (F.), *De l'alphabet universel : examen des essais de Ch. de Brosses, de Volney et de M. Lepsius*, Nancy : Grimblot, 1859, 84 p.

SIRAT (Colette), "Les traducteurs juifs à la cour des rois de Sicile et de Naples", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 169-192.

SHIBLES (W. A.), "Symbol equivalence in phonetics", dans *Grazer linguistische Studien*, 1994, p. 67-79.

VAN ESBROECK (Michel), "Incidence des versions arabes chrétiennes pour la restitution des textes perdus", dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 133-144.

VAXELAIRE (Vaxelaire), *Pour une lexicologie du nom propre*, thèse, Paris VII Denis-Diderot, 2001.

Wikipédia, encyclopédie collaborative multilingue en ligne, pour de nombreux articles.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSLITTÉRATION,

TRANSCRIPTION

ET TRADUCTION :

APPROCHE THÉORIQUE

PRÉAMBULE

Si la translittération est une pratique extrêmement ancienne – on peut penser qu'elle existe de fait dès qu'il y a deux systèmes d'écriture alphabétique et qu'ils sont en contact –, il semble qu'elle ne commença véritablement d'éveiller l'attention des penseurs qu'à la fin du XVIII^e siècle, parallèlement aux recherches sur le développement d'un alphabet universel²⁰. C'est surtout à partir de la fin du XIX^e siècle que l'on se préoccupa de normaliser les translittérations et de les harmoniser au niveau international²¹. Ce mouvement se poursuivit au XX^e siècle et s'accompagna d'une réflexion sur la terminologie des conversions d'écriture, sur ce que devait être une translittération et sur les buts qu'elle poursuivait. Ces réflexions eurent lieu à la fois dans les institutions de recherche, dans les organisations de normalisation et, plus tardivement, dans les pays d'origine des alphabets à translittérer ; elles furent marquées par des préoccupations qui n'existaient pas toujours aux périodes précédentes, et notamment par l'exigence prédominante de réversibilité dans les translittérations à but informatique. La multiplication des relations commerciales entre les pays occidentaux²² et le reste du

20 Sur ce sujet et sur les premiers théoriciens de la conversion des écritures, v. F. SCHÜTZ, *De l'alphabet universel : examen des essais de Ch. de Brosset, de Volney et de M. Lepsius*, Nancy : Grimblot, 1859, 84 p.

21 Les congrès internationaux des orientalistes ont joué un grand rôle dans la fixation de ces premières normes. Ainsi la translittération du dévanagari sanskrit dite IAST (« International Alphabet of Sanskrit Transliteration») a pour origine la translittération établie par le Congrès des Orientalistes tenu à Athènes en 1912.

22 On entendra ici *Occident* au sens géopolitique actuel en suivant la définition qu'en donne le *Trésor de la langue française* : « Ensemble de nations comprenant les pays capitalistes de l'Europe de l'Ouest et les États-Unis ». Ce concept a pour nous ceci de pratique qu'il recoupe à la fois l'espace d'utilisation ancienne de l'alphabet latin (correspondant presque exactement à

monde conduit à s'intéresser d'autant plus vivement aux questions de translittérations, dont le cadre de recherche fut souvent international.

Il est aisé de constater qu'aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, la question est encore très loin d'être réglée : tout d'abord les normes ISO, loin de s'imposer²³, se sont vu concurrencées de plusieurs côtés simultanément : règles antérieures, pratique individuelle, normes édictées par les gouvernements des pays d'origine des alphabets, etc. En outre l'idée même de translittération a été remise en cause dans des cas où la romanisation a pu être ressentie comme la marque d'une domination de type colonial. La translittération en alphabet latin pose en effet problème dès lors qu'elle est vécue comme une obligation par les personnes qui l'utilisent : c'est le cas dans tous les domaines qui touchent de près ou de loin à l'informatique, où l'obligation d'utiliser l'anglais, qui agace déjà souvent les utilisateurs français, se double de l'obligation d'utiliser un alphabet qui n'est pas l'alphabet maternel de la moitié des utilisateurs d'internet. En octobre 2009, l'ICANN²⁴ a annoncé que les barrières techniques avaient été surmontées et qu'il allait désormais être possible d'écrire les noms de domaine sur internet dans onze alphabets non-occidentaux²⁵ ; cette mesure n'est en

l'espace de la chrétienté catholique et réformée) et les États ayant exercé, entre le XIX^e et le XX^e siècle, l'essentiel de la domination coloniale dans le monde.

23 P. CHEVRANT-BRETON a donné des pistes pour expliquer les raisons, parfois prosaïques, de cet échec, dans son article « Rendre lisible l'illisible : esquisse d'un état de l'art en matière de translittération, transcription, romanisation et autres conversions d'écritures » in *Bulletin des Bibliothèques de France* vol. 52. ENSSIB, Villeurbanne, 2007.

24 L'ICANN (International Cooperation for Assigned Names and Numbers) est une institution autorité internationale créée en 1998 par le Département du commerce du gouvernement des États-Unis d'Amérique pour gérer les noms de domaines sur internet.

25 Sont concernés les alphabets arabe, persan, hébreu, cyrillique, chinois traditionnel, chinois simplifié, japonais, coréen, grec, hindi et tamoul.

réalité que le début de l'aboutissement d'un processus commencé en l'an 2000 mais qui est loin d'être achevé et qui cristallise un certain nombre de tensions internationales. Quel que soit le jugement que l'on porte sur ces tensions, il n'est pas anodin que la translittération puisse être vécue comme un facteur d'injustice et de domination culturelle, faisant ainsi l'objet pour elle-même d'un jugement de valeur négatif. Certains verront dans le fin de la translittération systématique l'arrêt de mort du caractère international d'internet tandis que pour d'autres ce ne sera que la fin longtemps espérée d'une domination culturelle qui passait par un universalisme gênant.

Ces quelques exemples donnent un aperçu des discussions auxquelles la question de la romanisation peut donner lieu de nos jours²⁶ sans que l'on se fonde toujours sur une réflexion historique et linguistique approfondie. Ces débats portent soit sur l'usage même des translittérations, soit sur la norme qu'il convient d'employer pour translittérer. L'une des caractéristiques des translittérations est en effet d'être présentes dans de nombreux domaines, où elles posent des problèmes parfois très différents : elles sont abondamment utilisées dans les manuels de langue, dans le but de permettre un apprentissage à la fois plus rapide et plus oral des langues orientales, mais leur pertinence pédagogique est régulièrement remise en question. Elles se retrouvent également en permanence dans les noms propres de personnes ; il s'agit là d'un des aspects les plus problématiques et les plus disputés de la translittération et le grand désordre qui règne en la matière, notamment pour les périodes anciennes, est source de bien des confusions. On peut envisager que le fait de

26 Le terme de romanisation trouve peut-être ici sa pertinence : il permet de faire le rapprochement entre la translittération en alphabet latin d'écritures utilisées par des peuples dominés économiquement et une diffusion de structures culturelles semblable à celle de la romanité à la fin de l'Antiquité.

mieux comprendre les mécanismes généraux des translittérations pourrait permettre d'effectuer des rétro-translittérations et favoriser à terme l'identification de lieux et de personnes dans les textes anciens²⁷. Cela pourrait aussi permettre d'éclairer de manière rigoureuse la phonétique historique des langues en question : n'est-ce pas ainsi que Champollion a déchiffré la pierre de Rosette ? Un aspect beaucoup moins étudié mais tout aussi capital est celui de la translittération des concepts étrangers, qu'il s'agisse de termes techniques, philosophiques ou institutionnels : mieux comprendre la translittération pourrait être d'un apport certain dans la compréhension des mécanismes de l'emprunt linguistique et améliorer la régulation de l'assimilation des mots étrangers dans les langues nationales. Enfin la normalisation internationale des translittérations, ses modalités et ses limites ne pourront que gagner à un approfondissement et à une diversification des réflexions sur le sujet.

Les translittérations relèvent de plusieurs champs de la connaissance, à la croisée permanente du domaine de l'écriture et de celui de la langue. Elles peuvent être rattachées en premier lieu à l'étude des systèmes d'écriture, en particulier aux problématiques liées à l'orthographe. Elles relèvent également de la linguistique et de la philologie : en effet, bien que théoriquement la translittération se distingue nettement de la transcription, tous les systèmes d'écriture qui ne sont pas des systèmes idéographiques ont un fondement phonétique et la question des sons ne saurait être négligée sous prétexte que la

27 Des essais en ce sens ont déjà eu lieu, par exemple T. Lewicki, « 'Arisu, un nom de tribu énigmatique cité dans la lettre du roi khazar Joseph (X^e siècle) », dans *Cahiers du monde russe et soviétique*, t. 30-31, 1962, p. 90-102 et A. WOLTERS, « IOYNIAN (Romans 16, 7) and the hebrew name Yehunni », dans *Journal of biblical literature*, t. 127, 2008, p. 397-408.

translittération est un passage de l'écrit vers l'écrit. Enfin, il serait absurde de séparer les translittérations de ceux qui les écrivent, des raisons pour lesquelles ils le font et des facteurs qui déterminent cette action ; à ce titre, les translittérations s'intègrent aux questionnements de l'histoire de l'enseignement, de l'histoire de l'imprimerie, du bilinguisme et de tout ce qui a trait aux pratiques de l'écrit et de la lecture.

Les translittérations en elles-mêmes ont pour l'instant donné lieu surtout à des allusions et à des remarques ponctuelles, très peu à des travaux spécifiques. Nous verrons que les translittérations concernent rarement des textes entiers mais bien plus souvent des mots ou des groupes de mots, que l'on rencontre au hasard des textes. C'est probablement l'une des raisons majeures pour lesquelles les translittérations ne se trouvent que très exceptionnellement au centre de la réflexion. Il existe pourtant des articles sur la question dans un certain nombre de publications : des revues de linguistique comme les *Cahiers de lexicologie*, des revues de sciences des bibliothèques comme le *Bulletin des bibliothèques de France* ou *Cataloging and classification quarterly*, des revues d'histoire des textes et enfin dans des revues consacrées à l'informatique, par exemple *l'International journal of computer processing of oriental languages* ou encore *Information processing & management*. La nécessité de développer des outils permettant la translittération automatisée de titres, de noms propres mais aussi de textes entiers a conduit les informaticiens à développer des bases de données auto-évolutives qui serviraient de réservoir où les systèmes de conversion puiseraient les translittérations. Les réflexions conduites dans ce cadre se révèlent tout à fait fertiles et

elles s'inscrivent dans la continuité des interrogations qui animaient déjà les penseurs du début du XIX^e siècle à propos de la nature des translittérations, de leur but et de la forme qu'il convenait de leur donner.

Par ailleurs, même si la question des translittérations a très rarement été abordée de manière systématique, il est parfois possible de lui appliquer des raisonnements développés initialement pour d'autres champs de réflexion. Ainsi les grands progrès faits depuis une trentaine d'année dans la compréhension des ressorts et des principes de la traduction peuvent dans une certaine mesure s'appliquer à la translittération ; on peut en effet considérer cette dernière comme une forme de traduction littérale, une traduction qui agirait non pas au niveau du mot et du sens mais au niveau de la lettre et du son. Dans le même esprit, il conviendra de rattacher la translittération aux questionnements initiés par les recherches récentes sur le saut de langue et le saut de code. On peut aussi remarquer que la translittération fonctionne, pour certains aspects, comme un néologisme : il s'agit souvent d'un mot qui appartient au départ à un univers linguistique différent et que, pour telle ou telle raison, on ressent le besoin de placer dans un texte en alphabet latin destiné à un lecteur occidental. Le mot, par la conversion de l'écriture, prend la forme physique d'un mot de la langue cible et parfois même s'y intègre au point de devenir un emprunt linguistique. Le nom commun arabe خَلِيفَة se translittère aujourd'hui *halifat* mais c'est manifestement une translittération plus ancienne du type *kalifa/califa* qui a donné naissance au mot calife, aujourd'hui tout à fait intégré à la langue française. Ainsi ce qui était au départ une translittération sera-t-il vécu par la suite comme une traduction.

Cette étude se donne pour but de recenser les différentes problématiques liées aux translittérations et d'en examiner les enjeux principaux. Dans la mesure où la littérature sur le sujet était très lacunaire et très éparse, nous avons accordé une grande attention à la constitution de la bibliographie. Nous ne prétendons pas apporter ici des réponses définitives mais plutôt opérer un débroussaillage d'une question très vaste et dont les objets sont très épars, afin de permettre à ceux qui viendront après nous d'avancer sur un terrain moins brumeux.

Nous commencerons par nous demander quels objets linguistiques sont concernés par la translittération et pourquoi ils le sont. Il s'agira autant d'essayer de prendre conscience de ce que ces différents objets peuvent avoir en commun que de distinguer les logiques plus particulières auxquelles chacun d'eux répond.

Il conviendra ensuite de s'interroger sur les motifs qui font que l'on choisit de translittérer un mot ou un ensemble de mots plutôt que de le traduire, de le transcrire ou de le maintenir dans son écriture d'origine. L'usage de la translittération fait encore débat aujourd'hui et le choix d'une méthode plutôt qu'une autre pour transmettre un nom ou un concept étranger témoigne des mécanismes de transmission du savoir.

Enfin, nous nous attacherons à analyser les caractères internes de la translittération à la fois pour elle-même et par rapport à son contexte, selon les systèmes d'écriture dont elle résulte et les techniques qu'elle met en jeu.

L'organisation et l'articulation des concepts seront le fil rouge

de cette première partie mais nous tâcherons d'en tempérer l'aridité par autant d'exemples que la clarté le réclamera ; ces exemples seront tirés de langues, de systèmes d'écriture et d'époques aussi variés et aussi représentatifs que nos capacités linguistiques le permettront.

LES TRANSLITTÉRATIONS SELON LES SYSTÈMES D'ÉCRITURE

La définition de la translittération veut qu'elle soit le passage d'une lettre à une lettre ; la logique voudrait donc que chacun des deux systèmes d'écriture soit composé de lettres, ou tout du moins de caractères équivalents. La réalité est plus nuancée que cela et, dans la pratique, on s'aperçoit qu'il est souvent possible de translittérer des syllabaires, des abjads et même dans certains cas des écritures idéographiques.

Les alphabets

Il semblerait que le concept de translittération ait été créé pour les cas de conversion d'un alphabet à un autre. Pourtant son contexte d'élaboration, les congrès d'orientalistes, est le lieu de la multiplicité des écritures exotiques, qu'elles soient alphabétiques, syllabaires ou idéographiques. On pourrait penser que la relation d'un alphabet à un autre est plus simple que celle d'un alphabet à un autre système d'écriture. Ce n'est pas toujours le cas.

Les différences peuvent être suffisamment grandes d'un alphabet à un autre pour que la translittération soit un tour de force. Lorsque l'on tente de concilier deux alphabets, on est

confronté à trois catégories de lettres : un corps commun de lettres qui recouvrent plus ou moins les mêmes phonèmes et qui parfois se ressemblent, des lettres qui existent dans l'alphabet source mais n'ont pas d'équivalent dans l'alphabet cible et des lettres qui existent dans l'alphabet cible mais n'ont pas d'équivalent dans l'alphabet source.

La première catégorie, les lettres qui sont communes aux deux alphabets, peut être plus ou moins importante en proportion du total des lettres. C'est cette partie qui ne pose aucun problème de translittération et qui assure une sorte de base stable à la conversion d'écriture, base qui permettra de rendre plus acceptable le caractère parfois volatil et changeant des translittérations des autres lettres. Ainsi douze des vingt-quatre lettres de l'alphabet grec ont-elles un équivalent quasi-exact dans l'alphabet latin tel qu'il est prononcé en France : α , β , γ , δ , ι , λ , μ , ν , π , ρ , σ , τ . Pour les douze autres, soit elles correspondent à plusieurs lettres de l'alphabet latin (comme κ ou υ), soit il n'existe qu'une lettre de l'alphabet latin pour deux d'entre elles (comme \omicron et ω), soit elles n'y ont pas d'équivalent direct (comme ϕ ou χ). Cela fait deux-mille ans que l'on s'interroge sur la manière adéquate d'accorder ces deux systèmes²⁸.

Les caractères qui posent problème sont ceux qui représentent des phonèmes non représentés dans l'alphabet cible. Ce type d'écart peut être amplifié par le fait que les différents alphabets peuvent comporter un nombre de lettres très variable : l'alphabet latin de base compte entre vingt-six et vingt-huit lettres selon les langues, l'alphabet grec vingt-quatre et l'alphabet russe trente-trois. Les solutions les plus diverses ont été trouvées pour parvenir à réduire dans la translittération les

28 cf. E. A. HAHN, « Quintilian on Greek letters lacking in Latin and Latin letters lacking in Greek (12.10.27-29) », dans *Language*, t. 17, 1941, p. 23-32.

différences irréductibles entre ces alphabets²⁹.

Quand cela est possible, on utilise pour représenter les lettres de cette deuxième catégorie les lettres de la troisième catégorie, à savoir celles de la langue cible qui n'existent pas dans la langue source. Ces lettres, dont il a été question plus haut à propos de leur charge poétique particulière, soit correspondent à des sons qui n'existent pas dans la langue source, soit font double emploi dans la langue cible, soit ont dans l'alphabet cible un rôle presque exclusivement dévolu à leur fonction de translittération. Pour la langue française, c'est le cas du *y*, du *k* mais également en grande partie du *h*. Le *y*, dédoublement du *υ* grec, servait en latin uniquement pour les mots translittérés du grec. Très utilisé jusqu'à la fin de l'époque moderne, il a vu par la suite sa place dans les substantifs se restreindre peu à peu et se limiter presque totalement à la flexion verbale et aux translittérations. Le cas du *h* est différent puisqu'il correspondait très probablement à une aspiration véritable mais a vu son rôle dans la langue française réduit à celui de marqueur de disjonction phonétique. L'identité de prononciation entre le *k* et le *q* est souvent utilisée pour marquer la différence entre des occlusives gutturales, notamment pour les langues du Moyen-Orient. On peut enfin y ajouter la lettre *x*, seule lettre de l'alphabet latin français à désigner un groupe de deux phonèmes, et il est souvent utilisé en translittération.

29 À titre d'exemple on pourra consulter l'article de W. Kamianetz sur la difficile translittération en alphabet latin des consonnes sibilantes ukrainiennes (W. KAMIANETZ, « The transliteration of Ukrainian names in German », dans *Grazer linguistische Studien*, t. 44, 1995, p. 15-25) ou l'article de V. Pobie sur les différentes manières de translittérer en alphabet russe le *h* aspiré anglais (V. POBIE, « Problems in Russian transliterations of proper nouns with [h] », dans *Australian Slavonic and East European studies*, 1987, p. 115-123).

Les abjads

On désigne parfois par le terme d'abjad³⁰ les alphabets qui ne notent couramment que les consonnes ; les abjads les plus répandus aujourd'hui sont l'écriture arabe et l'écriture hébraïque mais sont aussi concernés plusieurs systèmes d'écriture anciens comme les alphabets phénicien, ougaritique, syriaque et, dans une certaine mesure, l'égyptien hiéroglyphique. Toutes ces langues sont des langues sémitiques ou chamito-sémitiques, c'est-à-dire des langues où l'essentiel de la morphologie est fondé sur des racines consonantiques (souvent trilitères). Un tel alphabet suppose en effet que ses utilisateurs connaissent la langue qu'il transcrit et sont à même de restituer la prononciation des voyelles, qui pour la plupart ne sont pas notées. Il existe cependant depuis plus d'un millénaire des systèmes de vocalisation normalisés qui tendent à rapprocher ces systèmes d'écriture des autres alphabets ; un autre procédé de vocalisation, le système dit des *matres lectionis*, utilise certaines consonnes et semi-voyelles pour noter les voyelles.

La difficulté majeure de translittération des abjads réside dans l'absence physique des voyelles : le mot arabe qui signifie « livre » s'écrit couramment كتاب, sans signe de vocalisation. Si on le translittère lettre par lettre selon la norme la plus courante, on obtient *ktāb*. Cette translittération pose problème car elle ne correspond pas à la prononciation du mot en arabe classique. En revanche si l'on ajoute le signe diacritique qui vocalise la première syllabe (un trait sous la lettre, appelé kasra), on obtient le mot كِتَاب. Une translittération qui prend en compte la vocalisation donnera *kitāb*. Les deux solutions sont possibles : on a déjà évoqué le fait que la vocalisation de l'égyptien ancien est

30 Nom formé à partir des quatre premières lettres de l'alphabet arabe historique, ^ʿalif, bā^ʿ, ġīm et dāl (أبجد).

inconnue. Les égyptologues, lorsqu'ils translittèrent, ne restituent aucune voyelle à l'écrit et composent à l'oral en lisant les semi-voyelles comme des voyelles et en suppléant les sons [e] ou [ɛ] lorsque l'articulation l'exige. Pour les langues vivantes que sont l'arabe et l'hébreu, on emploie cependant la seconde solution, celle qui permet une prononciation correcte du mot. On pourrait être amené à penser que dans la mesure où cette conversion d'écriture favorise la prononciation et où elle ne donne pas un équivalent exact de ce qui est écrit, il s'agit plus d'une transcription que d'une translittération. Pourtant, ce n'est pas le cas : les voyelles restituées correspondent à l'orthographe du mot, non pas à sa prononciation réelle. Plus que d'une transcription, il s'agit d'une translittération d'une écriture implicite ou virtuelle, de la translittération de l'équivalent diacritiqué du mot translittéré, tel qu'on pourrait le trouver dans un dictionnaire ou une grammaire. Il s'agit donc bien d'une translittération, mais une translittération qui passe par l'intermédiaire d'un équivalent implicite du terme translittéré.

Cette référence à une norme non notée est également nécessaire dans le cas de certains caractères qui peuvent avoir plusieurs rôles. Ainsi la lettre arabe ا ('*alif*), qui correspond historiquement au *a* de l'alphabet latin, peut servir à la fois de voyelle longue, de voyelle courte ou de support d'une autre voyelle. Cette caractéristique est valable, toutefois dans une moindre mesure, pour les autres semi-voyelles et une translittération qui en ferait fi s'éloignerait trop de la prononciation pour que la translittération puisse être d'un usage courant³¹.

31 cf. M. A. FATTAH, F. REN, « English-Arabic proper-noun transliteration-pair creation », dans *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, t. 59, 2008, p. 1675-1687.

Les syllabaires

Du point de vue de la translittération, les syllabaires posent partiellement les mêmes problèmes que les abjads : il s'agit de systèmes d'écriture phonétiques où les caractères ne représentent pas un seul phonème³². Certains systèmes d'écriture de l'antiquité sont des syllabaires, comme le suméro-akkadien ou le linéaire A. En outre, une grande partie des hiéroglyphes ont une valeur phonétique syllabaire. Les syllabaires ont été également utilisés par les langues amérindiennes comme le cherokee. Les systèmes d'écriture syllabaires les plus utilisés de nos jours sont sans doute les kanas japonais, le hangeul coréen et l'alphasyllabaire éthiopien, dérivé du guèze. On utilise également à Taïwan un syllabaire, le bopomofo, comme système de transcription phonétique des idéogrammes.

Comme dans le cas des abjads, il est difficile d'envisager de faire correspondre à chaque caractère un seul caractère de l'alphabet latin : en pratique, la seule solution utilisée est de rendre les syllabes par deux lettres de l'alphabet latin ou plus. Cette technique équivaut à généraliser l'usage des digrammes, réservé dans les translittérations d'alphabets et d'abjads à des caractères particulièrement difficile à translittérer. Ce procédé n'empêche pas la bijectivité et la réversibilité : si chaque enchaînement de phonèmes ne se retrouve que dans une syllabe, il y aura la même équivalence entre un digramme (ou un trigramme) de la translittération et un caractère syllabaire de l'écriture source qu'entre deux caractères alphabétiques.

Le système coréen est à mettre à part : bien que chaque

³² Dans les alphabets occidentaux, les lettres qui représentent plus d'un phonème sont rares mais existent. Ce cas n'est illustré en français que par la lettre x. Par ailleurs il existe des caractères monophonémiques parmi les syllabaires, comme le caractère *ん* (*n*) en hiraganas japonais.

caractère représente bien une syllabe et que graphiquement il s'agisse d'un syllabaire, sa structure l'apparente plutôt à un alphabet phonémique. Dans ce système élaboré par le roi linguiste Sejong au XV^e siècle, chaque caractère syllabaire est un carré virtuel dans lequel s'inscrivent des caractères (appelés les *jamos*) qui représentent des phonèmes. Ainsi le caractère 한 se compose-t-il des trois *jamos* ㅎ (translittéré *h*), ㅏ (translittéré *a*) et ㄴ (translittéré *n*) ; comme la disposition des *jamos* dans le caractère répond à des règles fixes, la translittération *han* ne peut correspondre qu'au caractère 한, ce qui fait qu'elle est tout à fait rigoureuse et réversible.

Contrairement à ce que laissent penser les normes ISO, il semble que la translittération puisse être adaptée à d'autres systèmes qu'à des écritures purement alphabétiques. L'idée que les abjads et les syllabaires ne puissent faire l'objet que de transcriptions phonétiques et non de translittérations semble à ce stade passablement erronée.

Les systèmes idéographiques

Alphabets, abjads et syllabaires ont en commun de comporter des signifiants graphiques qui ne correspondent à des signifiés que par l'intermédiaire d'un signifiant phonique. Les systèmes idéographiques, en revanche, rattachent le signifiant graphique directement au signifié, qui lui-même renvoie à un signifiant phonique. Le principe de translittération étant de faire correspondre deux signifiants graphiques, il y a ici deux solutions : ou bien opérer la conversion en passant uniquement par le signifié et en négligeant le signifiant phonique, ou bien relier tout de même les signifiants graphiques en négligeant le signifié.

La première solution pourrait être mise en pratique entre deux systèmes idéographiques, notamment entre des systèmes proches mais présentant des variantes graphiques. Le système idéographique japonais reprend au départ le système chinois ; cependant les simplifications opérées au cours du temps - en fait principalement au XX^e siècle - n'ont pas été conduites de la même façon des deux côtés de la Mer du Japon. Le caractère signifiant « langue » s'écrit au Japon 語 et en Chine 语. L'équivalent d'une translittération pour des systèmes d'idéogrammes consisterait à effectuer ce type de conversions.

En revanche, la seconde solution ne peut pratiquement pas être appliquée ; c'est la raison pour laquelle l'idée de translittération est si peu pertinente lorsque l'on parle d'idéogrammes. La raison en est que dans les systèmes idéographiques comme le chinois, ou le japonais, à chaque caractère correspondent plusieurs prononciations et à chaque prononciation correspondent plusieurs caractères. La langue japonaise comporte un nombre particulièrement élevé d'homophones, si bien que dans le cas d'une translittération ou d'une transcription qui prend en compte la prononciation du mot pour la restituer en alphabet latin - ce qui se fait très couramment - toute rétro-translittération est impossible en l'absence d'informations supplémentaires. Ainsi une transcription comme *kyō* en japonais pourrait se rapporter aux idéogrammes 凶, 京, 強, 興, 狂, 卿, 經, 境, 供, 兄, 享, ou à une cinquantaine d'autres encore. C'est en partie pour cette raison que tous les projets qui ont été envisagés depuis un siècle d'abandonner les idéogrammes et de se cantonner aux syllabaires ou de passer aux caractères latins n'ont pas abouti. En outre, dans certains systèmes, chaque caractère est susceptible d'être prononcé de plusieurs manières. Ce n'est

que très relativement vrai pour le chinois, où chaque caractère possède en général une seule prononciation qui est susceptible de variations phonétiques mineures. En revanche, ça l'est pour l'ancien égyptien et pour le japonais. En japonais, la plupart des kanjis ont au moins deux prononciations, l'une d'origine chinoise et l'autre d'origine japonaise : le caractère 源, qui signifie « origine », possède ainsi une prononciation issue de la prononciation chinoise (*gen*) et une prononciation plus proprement japonaise (*minamoto*). D'autres caractères peuvent avoir des lectures beaucoup plus variées : le caractère 生, dont le sens principal est « vie, naissance », peut se transcrire *jō*, *shō*, *sei*, *i*, *u*, ou *nama*. Non seulement la prononciation ne peut se déduire que du mot dont le caractère fait partie et du contexte de la phrase, mais même dans ce cas connaître la prononciation ne va pas de soi. La prononciation des noms propres, par exemple, est très souvent impossible à deviner s'il ne s'agit pas d'un nom courant. Toute tentative consistant à essayer d'attribuer une seule prononciation à un caractère idéographique s'expose à des erreurs grossières. Le mot 富士山 se transcrit *fujisan* et désigne le mont Fuji, montagne du centre du Japon connue des Occidentaux grâce aux estampes du XIX^e siècle. L'appellation traditionnelle française de « Fujiyama » est impensable en japonais mais résulte d'une démarche maladroite de translittération : en effet si l'on prend chaque caractère séparément, 富 se transcrit bien *fu*, 士 se transcrit bien *ji* et 山 *yama* mais en composition le caractère 山 se prononce souvent *zan* ou *san*, ce qui est le cas pour ce nom propre. Ici c'est la démarche de translittération, caractère par caractère, appliquée à mauvais escient, qui conduit à une erreur de transcription.

Une idée répandue veut que la translittération concerne

uniquement des lettres et qu'elle ne puisse pas s'appliquer à des abjads ou à des syllabaires. Si l'on part du principe que la translittération suppose qu'à un caractère effectivement écrit dans l'écriture source corresponde un caractère et un seul dans l'écriture d'arrivée, ce n'est pas faux. Mais les textes théoriques accompagnant les translittérations de l'ISO ont sans doute raison de souligner que ce qui fait la particularité et le sens de la notion de translittération, c'est le caractère rigoureux et réversible. Dans cette perspective, il est tout à fait pertinent de l'appliquer aux écritures arabe, hébraïque, coréenne ou éthiopienne. En revanche l'exigence de réversibilité impose que les objets en jeux soient des signifiants, graphiques ou phoniques, et non des signifiés, ce qui rend presque impossible toute application des principes de la translittération aux systèmes idéographiques

Dans la forme finale de la translittération, le rapport entre les deux systèmes d'écriture en jeu est essentiel. C'est ce rapport qui détermine la proportion de digrammes, de signes diacritiques et de caractères typographiques spéciaux, proportion qui pourra également être influencée par des contraintes techniques, par des considérations religieuses, esthétiques ou idéologiques mais aussi et surtout par la nature de l'objet translittéré.

CHAPITRE I : LES OBJETS LINGUISTIQUES DE LA TRANSLITTÉRATION

Avoir besoin d'employer un mot étranger et de l'écrire en alphabet latin ne va pas de soi : la translittération n'est utilisée que dans un nombre restreint de situations, dont on peut tenter d'esquisser un inventaire. Certaines de ces situations ont donné lieu à une littérature abondante dans de multiples domaines ; c'est notamment le cas des noms propres. D'autres ont été assez souvent étudiées, mais uniquement dans un cadre spécialisé et le plus souvent sans lien avec les autres sciences ; il en va ainsi des titres translittérés de documents, qui sont régulièrement l'objet de la réflexion des professionnels des bibliothèques mais intéressent assez peu les autres domaines. D'autres encore ne sont étudiées qu'à la marge de recherches sur d'autres sujets et ne sont en général qu'évoquées, comme les translittérations de termes techniques ou d'exemples de grammaire. Enfin, un cas à part est le passage d'un système d'écriture à un autre par tout un espace linguistique à la suite d'une volonté politique.

1. LES NOMS PROPRES

Parmi les éléments qui se prêtent à la translittération les noms propres sont ceux qui ont concentré la majeure partie de la recherche, et ce en raison à la fois de caractéristiques internes et de facteurs externes : d'une part les noms propres se prêtent mieux à la translittération qu'à la traduction, d'autre part la grande diversité de personnes qui peuvent être amenées à les utiliser multiplie d'autant la diversité des variantes. Des noms propres dont l'orthographe est tout à fait stable dans leur langue d'origine, comme par exemple le nom de l'astronome arabe الفرجاني , se sont écrits de multiples manières selon les époques et les personnes qui les ont translittérés. La forme la plus courante en français moderne est *Al-Farghani* mais on trouve la forme encore plus simplifiée *Al Fargani*. La Bibliothèque nationale de France donne les formes diacritiquées³³ *al-Farġānī* et *al-Farġanī*. C'est cette dernière forme qu'utilisent majoritairement les notices que l'on trouve dans le catalogue collectif SUDoc, mais on y trouve aussi les formes *al-Farġhānī* ainsi que *Farġānī* sans article. Bien que ces différences soient mineures (elles concernent principalement la notation de la lettre غ , des voyelles longues et de l'article), elles viennent de nous donner l'occasion d'identifier six formes différentes pour le même nom et il serait probablement possible d'en trouver bien plus.

33 On trouve parfois « diacrité » et « diacriter » comme formes verbales du mot « diacritique ». Ces deux formes ne sont cependant pas attestées au point de figurer dans les dictionnaires, aussi nous permettrons nous d'utiliser les formes « diacritiqué » et « diacritiquer », moins fréquentes mais plus correctes du point de vue de la néologie, suivant en cela Jacques MELOT.

Difficulté de la traduction des noms propres

Si pour les noms propres la translittération est très souvent préférée à la traduction, c'est parce que le nom propre, par définition, appartient en propre à un référent précis³⁴. Ce référent n'est pas obligatoirement singulier (un nom de famille est partagé par plusieurs personnes) mais il ne possède pas le caractère immatériel des noms communs et son existence est en général circonscrite géographiquement. Or l'opération de traduction revient à modifier un signifiant de telle sorte que soit établi un lien vers le même signifié. Dans la majeure partie des cas de noms communs ou d'autres catégories de mots, le même référent existe dans l'espace linguistique de la langue d'origine et dans celui de la langue d'arrivée, ce qui permet l'existence d'un signifié semblable et du signifiant correspondant. Traduire consiste alors à identifier le signifiant qui équivaldra au signifié commun. Dans le cas d'un nom propre, comme le référent n'existe pas dans l'espace linguistique d'arrivée, le signifié n'existe tout simplement pas et, partant, le signifiant non plus³⁵. La seule façon de désigner le référent est alors d'utiliser le signifiant original tout en tâchant de l'intégrer au texte d'arrivée ; la transcription ou la translittération sont alors pour quasi-inévitables³⁶.

34 J. L. VAXELAIRE, *Pour une lexicologie du nom propre*, thèse de doctorat, Université Paris 7 Denis-Diderot, 2001.

35 Le rapport complexe du nom propre au système signifiant-signifié-référent a fait l'objet de plusieurs théories. Notamment, on considère parfois que « le nom propre est vide de sens », c'est-à-dire qu'il « réfère sans signifier ». K. JONASSON résume ces théories au chapitre 5 de son livre *Le nom propre : constructions et interprétations* (Louvain-la-Neuve : Duculot, 1994, 255 p.).

36 Il existe en réalité des moyens de traduire un nom propre mais ils sont relativement minoritaires.

Des translittérations qui touchent un public particulièrement large

Pour toutes ces raisons, les noms propres font partie des objets de translittération les plus courants ; ils sont en outre les objets dont la translittération est la plus variée et la plus discutée. Tandis que d'autres domaines de translittérations sont l'apanage des spécialistes, les noms propres, eux, peuvent être utilisés par une gamme de personnes beaucoup plus large, du linguiste au journaliste, du directeur de cabinet ministériel à l'historien, du guide touristique au concepteur de manuel d'histoire ou de géographie. Les noms propres sont en effet la seule des catégories touchées par la translittération à ne pas relever du domaine de la connaissance théorique : ils font partie de la vie courante et constituent un fondement élémentaire des relations entre les humains à un niveau international, que ces relations soient sociales, politiques, commerciales ou d'une autre nature encore. Cette raison un peu prosaïque explique que les contacts internationaux à propos des noms propres touchent plus de personnes que les translittérations des écrits spécialisés ou des catalogues de bibliothèques.

Les outils pour la translittération des noms propres : dictionnaires et bases de données

S'ils donnent si facilement lieu à controverse³⁷, c'est aussi parce que les noms propres ne figurent pas systématiquement

37 Un bon exemple de ces controverses est donné par le débat qui a eu lieu dans le magazine *Science* entre 1943 et 1945 à propos de la translittération des noms russes. À la suite d'un premier article d'Aleš HRDLIČKA, douze articles ont apporté des points de vue parfois polémiques et souvent passionnants sur les différentes options de translittération d'un nom propre russe (*Science*, t. 2515, 2536, 2537, 2540, 2573, 2581, 2607 et 2616).

dans les dictionnaires. Une partie des noms propres s'y trouve cependant : les personnages ayant eu une importance historique nette ou les lieux d'un certain poids démographique. Cela n'est cependant guère valable pour les personnages historiques mineurs ou pour les contemporains. Or les dictionnaires comptent parmi les outils qui permettent au translittérateur occasionnel de s'appuyer sur une tradition et de reprendre une translittération sans avoir à l'inventer lui-même ; un utilisateur du *Petit Robert des noms propres* pourra reprendre la transcription proposée pour Ibn Khaldoun ou Al-Idrīsī mais pas pour Al-Khujandi ou Thabit Ibn Qurra.

Ce n'est pas d'une autre manière que procède la translittération automatisée des écritures. Depuis quelques décennies, des logiciels sont capables de translittérer des textes automatiquement ; il est très vite apparu que la complexité des translittérations exigeait de disposer de listes d'équivalences et l'on a progressivement pris l'habitude d'employer des bases de données dans lesquelles le logiciel puise ses translittérations au gré de ses besoins. Le problème de la translittération des noms propres s'est vite posé : en tant que « out of vocabulary word³⁸ », les noms propres deviennent rapidement des écueils sur lesquels viennent se briser les logiciels de translittération automatique puisqu'ils ne se prêtent pas plus que les autres mots à la translittération lettre à lettre la plus basique³⁹. Ont notamment été

38 Cette formule, très prisée par les articles américains, s'abrège souvent en « OOV words ».

39 Les articles proposant des solutions logicielles complexes pour répondre à ce problème sont légion. On trouvera en bibliographie les références de plusieurs revues spécialisées à ce sujet, notamment *Computers and the humanities*, *Information processing & management*, *Information technology and libraries*, *Journal of the American Society for Information Science & Technology* et *International journal of computer processing of oriental languages*.

mis en place des modes opératoires permettant aux logiciels de translittération automatique de rechercher les équivalences de translittération sur internet et d'apprendre de nouvelles équivalences de manière automatique⁴⁰. Ce système présente cependant de grandes limites dans la mesure où les informations sur internet peuvent être contradictoires. La base risque de se retrouver très rapidement remplie de translittérations erronées ou en contradiction avec la forme - on pourrait presque dire le style - de ses translittérations habituelles. On peut penser que ce système n'est qu'un équivalent automatisé de ce qui est fait manuellement quand on tente d'établir des « autorités » dans les catalogues de bibliothèques.

Si ce problème pratique ne semble pas avoir trouvé à ce jour de solution définitive, c'est aussi parce que les noms propres se divisent en plusieurs catégories qui ne se prêtent pas toujours de la même manière à la translittération. Ces catégories peuvent être divisées de différentes manières. Dans un article de *Meta : Le journal des traducteurs*⁴¹, les noms propres sont répartis en trente types regroupés en quatre hypertypes : anthroponymes, toponymes, ergonymes et pragmonymes. Sans reprendre cette classification⁴², il peut être utile d'examiner de plus près le

40 Jin-Shea KUO, Haizhou LI et Ying-Kuei YANG, « Active learning for constructing transliteration lexicons from the Web », dans *Journal of the American Society for Information Science & Technology*, t. 59, 2008, p. 126-135.

41 C. AGAFONOV *et al.*, « La traduction multilingue des noms propres dans PROLEX », dans *Meta - Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 622-636.

42 Les trente types de noms propres proposés sont : célébrité, personnage mythique ou fictif, gentilé ou ethnonyme, dynastie, prénom, association ou parti, ensemble artistique ou club sportif, organisation internationale, entreprise, établissement public ou privé, pays, région, groupe de pays, hydronyme, géonyme, objet céleste, lieu mythique ou fictif, ville, quartier, voie, bâtiment, appellation commerciale, oeuvre, objet mystique ou fictif, vaisseau, événement historique ou politique, phénomène météorologique, catastrophe, manifestation artistique ou sportive, fête.

fonctionnement de certaines de ces catégories et son influence sur leur translittération.

Les noms de personnes

Si les noms propres concentrent une grande partie des débats passionnés sur la translittération, c'est aussi parce qu'il semble que l'exigence de rigueur y soit plus grande qu'ailleurs. L'obsession de l'unicité de la translittération laisse penser qu'il paraît incohérent qu'il existe plusieurs graphies pour désigner une seule personne. De plus, ceux qui participent à ces débats passionnés semblent considérer qu'une mauvaise translittération est une faute grave en ce qu'elle constitue une offense au référent du nom propre translittéré ; il est possible que, consciemment ou inconsciemment, soit prise en considération l'idée que le nom propre appartient « en propre » à celui qui le porte et qu'en déformer la translittération légitime revient à porter atteinte à la personne même. Tout se passe comme si le nom propre était considéré comme propriété intellectuelle de l'auteur et qu'il fallait suivre ses volontés en la matière sous peine de contrevenir à ses droits moraux⁴³. Inversement, il semble que ceux qui portent les noms se sentent investis de la propriété de ce nom et exigent qu'on le prononce de la même manière qu'eux⁴⁴.

Nom propre et propriété

Il convient peut-être de s'interroger sur la part du concept de

43 Dans l'esprit de l'article L121-1 du Code français de la propriété intellectuelle.

44 Il est fréquent en France que les personnes insistent pour que leur nom soit prononcé comme ils l'entendent. La complexité de l'orthographe française donne régulièrement lieu à des mises au point de la part de personnalités. Ainsi doit-on censément prononcer Laguiller [lagyjje] et Bayrou [bajru].

propriété dans celui de « nom propre » : on s'aperçoit ainsi que la translittération, dans une certaine mesure, touche plus fréquemment la part privée de la langue que sa part publique : les personnes, les titres de livres, les lieux sont des objets de propriété et ne font pas partie, comme les autres mots, du domaine public que l'on peut trouver dans les dictionnaires. On s'aperçoit ainsi que si les noms propres soulèvent plus de débat que les autres objets de translittération, c'est peut-être parce qu'ils sont plus facilement soumis à la propriété, et donc aux litiges. Son usage et son usurpation sont en effet encadrées par le droit, ce qui n'est pas le cas de la plupart des noms communs, des adjectifs, des verbes et des prépositions : on ne peut changer de nom à loisir, on ne peut usurper le nom de quelqu'un d'autre. Sans doute les noms de marque représentent-ils le paroxysme de ce système en cela qu'ils sont des noms propres très protégés par le droit⁴⁵ ; les noms de marques sont d'ailleurs un lieu privilégié des translittérations, qui sont pour elles à la fois un marqueur artificiel d'identité et un indice d'exotisme délibérément construit.

Les translittérations et le terrorisme

Car si les translittérations de noms propres sont le lieu de toutes les erreurs, elles peuvent aussi être à l'origine d'erreurs tout à fait volontaires. Un article du journal *The Economist*⁴⁶ revenait en 2007 sur les problèmes que causent aux agences de renseignement la variation graphique des noms propres et le flou qui entoure les normes de translittération. L'article donne l'exemple d'un Pakistanais du nom de Mir Aimal Kansi qui en 1990

45 Dans le droit français, le droit des marques est régi par le livre VII du Code de la propriété intellectuelle.

46 « What's in a name ? » in *The Economist*, t. 382, 2007, p. 28.

a modifié l'orthographe de son nom une première fois avant son entrée sur le territoire des États-Unis, a tué deux employés de la CIA puis a utilisé diverses autres translittérations (Mir Aimal Kanci, Mir Aman Qazi, Amial Khan, Mohammed Alam Kasi) afin d'échapper aux autorités. Ce n'est qu'après avoir figuré pendant quatre ans sur la liste des dix personnes les plus recherchées par le FBI qu'il a été appréhendé et finalement jugé en 2002. Cette affaire ne fut pas un cas isolé ; de manière générale, la question rébarbative des translittérations se révèle souvent cruciale pour les questions de criminalité⁴⁷ ainsi que de terrorisme : l'utilisation par des terroristes de variantes orthographiques de leur nom est un problème récurrent pour les agences de renseignement américaines⁴⁸ et depuis que les auteurs des attentats de septembre 2001 ont eu recours à ce type de procédés⁴⁹, d'importants efforts ont été faits pour développer des logiciels de plus en plus performants de reconnaissance des variantes onomastiques - logiciels dont les agences nationales et internationales sont aujourd'hui toutes équipées.

Ces problèmes ne sont pas fondamentalement différents de ceux qui se posent aux historiens lorsqu'ils tentent d'identifier des personnes à partir de leur nom translittéré dans des textes en langues anciennes qui font intervenir des langues et des alphabets non seulement très différents mais aussi souvent insuffisamment documentés. Même dans le cas de textes très bien connus et

47 « This case shows how the apparently humdrum process of transliterating names from one language to another can be exploited by criminals », « What's in a name »

48 « In an effort to avoid being picked out by computer watch-lists, many terrorists use alternative (but linguistically legitimate) transliterations of their names »

49 « The 9/11 Commission noted that the terrorists who attacked New York and Washington, DC, on September 11th 2001 defeated watch-lists by using different transliterations of their names »

étudiés depuis des siècles comme les textes bibliques, bien des questions d'identification et de recoupement de personnes se posent⁵⁰. Les outils bibliographiques permettant ces identifications ne sont pour le moment pas aussi perfectionnés que ceux qu'utilisent les services de renseignements américains, mais il est tout à fait probable que les progrès technologiques faits dans le domaine de la sécurité puissent assez rapidement trouver des répercussions dans le domaine des sciences de l'information et, *in fine*, dans les sciences historiques et linguistiques.

Les noms de lieux

Pour la plupart des aspects, la translittération des noms de lieux donne lieu aux mêmes interrogations et aux mêmes réponses que la translittération des noms de personnes : difficultés d'identification, risques de confusion, et même certaines formes de propriété intellectuelle. Les lieux sont en effet très souvent soumis à un droit de propriété, et ce droit s'applique également à leur nom, que ce soit officiellement ou officieusement.

Choisir la norme de translittération locale : une option faussement neutre

Il n'est pas rare que des personnes appliquent le principe de propriété évoqué plus haut à leur lieu d'origine, parfois en contradiction avec une prononciation nationale officielle : la prononciation traditionnellement correcte de la ville d'Auch est [oʃ]

50 On trouvera un exemple de ces questions dans l'article d'A. WOLTERS « IOYNIAN and the hebrew name Yehunni », dans *Journal of biblical literature*, t. 127, 2008, p. 397-408.

mais beaucoup considèrent qu'il est malséant de prononcer autrement que les gens du lieu, qui disent [ɔʃ]. Pour le cas d'Auch, il ne s'agit que d'une question de prononciation qui n'a aucune incidence sur l'écriture mais il arrive que se posent des problèmes plus complexes. Une part non négligeable des toponymes africains voit son orthographe varier fortement en raison de l'écart qui existe entre les diverses graphies utilisées par les pays européens et la prononciation locale. Il s'agit en vérité plus souvent d'une question de transcription que d'une question de translittération dans la mesure où, en Afrique subsaharienne, il est fréquent que l'explorateur ou le topographe se soit servi de la prononciation que lui indiquait un habitant sans se référer à une graphie préexistante, soit que cette graphie n'existe pas, soit qu'elle lui ait été inconnue (comme cela fut souvent le cas lorsqu'il existait une graphie en alphabet arabe utilisée depuis plusieurs siècles par les marchands musulmans au Sahel). Le mot « bambara », qui désigne en français un peuple et une langue d'Afrique de l'ouest, est connu pour être une graphie particulièrement aberrante et très éloignée de la phonétique, si bien qu'on tend aujourd'hui à le remplacer par la graphie « bamana », utilisée depuis longtemps par les Anglo-saxons. Il arrive fréquemment que le choix soit fait de changer d'appellation pour un pays ou une ville en fonction des desiderata dudit lieu et de ceux qui prétendent le représenter ; souvent le changement est total (de Ceylan au Sri Lanka, de la Birmanie au Myanmar, du Congo au Zaïre puis de nouveau au Congo) mais il arrive également qu'il corresponde à une volonté de rendre la prononciation ou l'écriture originelle avec plus de fidélité : c'est le cas pour le Cambodge, qui était appelé Kampuchéa Démocratique⁵¹ pendant le régime des Khmers

51 Ce nom correspond effectivement mieux à la prononciation locale et à la

rouges, mais aussi pour la ville de Pékin, dont un nombre croissant de journaux et d'atlas en langue française utilise la transcription Beijing, censée être plus fidèle.

Les toponymes translittérés dans les atlas

Les atlas sont peut-être le lieu où se cristallise le plus cette épineuse question des noms de lieux translittérés. Sur les cartes des traités de géographie médiévaux, il est fréquent que nombre de lieux soient difficiles à identifier parce qu'ils ont fait l'objet d'une transcription ou d'une translittération approximative, par la suite maintes fois altérée par les copistes sans que quiconque eût les compétences nécessaires à une rectification. Il est arrivé que des variantes orthographiques ne soient pas identifiées comme telles par les concepteurs des atlas et qu'une graphie multiple laisse penser que les lieux aussi étaient multiples : on retrouve alors deux fleuves ou trois villes là où il ne devrait y en avoir qu'un⁵².

Les organisations de normalisation toponymique

Le souvenir des erreurs de la période coloniale a conduit à mettre fréquemment en avant la nécessité de « ne pas abandonner la toponymie à la seule responsabilité des topographes professionnels⁵³ » et de faire intervenir des linguistes dans la détermination des noms de lieux. Avant la seconde guerre mondiale, un projet de « carte internationale » ou « carte aérienne » avait été lancé dans le but d'établir une carte au

translittération *Kâmpũchea*.

52 P. ALEXANDRE, « Sur quelques problèmes pratiques d'onomastique africaine : toponymie, anthroponymie, ethnonymie », dans *Cahiers d'études africaines*, t. 23, 1983, p. 175-188.

53 P. ALEXANDRE, *Ibid.*

1/1000000^e qui aurait fait référence en la matière et aurait permis qu'une norme internationale s'impose automatiquement à partir de la pratique des états-majors et des compagnies aériennes. Ce projet n'a pas abouti mais ses objectifs ont été pour partie récupérés par les institutions internationales dans la seconde moitié du XX^e siècle. Le 23 avril 1959 a été créé l'UNGEGN⁵⁴, institution émanant de l'Organisation des Nations Unies et chargée de travailler à l'harmonisation des désignations toponymiques internationales. L'UNGEGN se réunit environ tous les deux ans⁵⁵, organise tous les cinq ans les conférences dites UNCSGN⁵⁶ et possède une section spécialement chargée de l'uniformisation des romanisations⁵⁷. C'est en coopération avec ces institutions qu'ont été mises en place les différentes normes internationales en matière de noms de lieux, notamment le GNIS⁵⁸ pour les États-Unis ou le CGNDB⁵⁹ pour le Canada. En Allemagne la normalisation des noms de lieux est gérée par le StAGN⁶⁰. Pour la plupart des pays francophones, l'organisme compétent est la « Division francophone » de l'UNGEGN, fondée en 1998 lors de la 7^e conférence UNCSGN à New York. Si la multiplication des

54 United Nations Group of Experts on Geographical Names, appelé en français GENUNG (Groupe d'Experts des Nations Unies pour les Noms Géographiques).

55 Sa trente-cinquième a eu lieu à Nairobi (Kenya) en mai 2009.

56 United Nations Conferences on the Standardization of Geographical Names, dont la dernière édition a eu lieu à New York en août 2007.

57 Il s'agit du « Working Group on Romanization Systems ». Sur l'action de l'UNGEGN pour l'uniformisation des noms de lieux, v. Peter E. RAPER, « Introduction to standardization of geographical names » in *Onoma*, t. 35, 2000, p. 187-198.

58 Geographic Names Information System, contenant plus de deux millions de dénominations pour les États-Unis et leurs dépendances territoriales.

59 Canadian Geographical Names Data Base, base de données du Geographical Names Board of Canada, qui régit les noms de lieux sur les cartes officielles canadiennes depuis 1897.

60 Ständiger Ausschuss für Geographische Namen, dont le siège se trouve à Francfort-sur-le-Main.

graphies est loin d'être aussi extrême qu'à des époques antérieures, les variantes de transcription ou de translittération sont souvent directement visibles dans les atlas, où il n'est pas rare de trouver la nouvelle version d'un toponyme suivie de son correspondant ancien (souvent un exonyme) entre parenthèses, par exemple Almaty (Alma-Ata), Beijing (Pékin), etc. Il ne serait pas sans utilité d'étudier de manière plus systématique que cela n'a été fait jusqu'à présent les variantes orthographiques des noms de lieux dans les cartes anciennes, par exemple les toponymes translittérés ou transcrits de l'arabe dans les traités de géographie médiévaux.

2. LES TITRES DE DOCUMENTS

Les titres s'apparentent dans une certaine mesure aux noms propres, dont ils partagent certaines caractéristiques en alphabet latin : ils ne prennent pas l'article⁶¹, constituent un isolat dans la phrase et commencent par une majuscule. Dans les pays anglophones, l'usage bibliographique veut que tous les mots du titre à l'exception des articles et des prépositions prennent une majuscule, ce qui le rapproche encore plus d'un nom propre. Tout cela relève d'ailleurs d'une tendance qui n'est pas récente et qui consiste à assimiler avec délectation les livres à des êtres humains⁶². Aussi le classement des documents dans un catalogue

61 Excepté dans certains cas précis, où l'ouvrage est suffisamment lexicalisé pour être traité comme un nom propre : un manuel que l'on désigne par le nom de son auteur précédé de l'article (« le Bescherelle », « le Robert », une œuvre littéraire commençant par un substantif sans article (« le *Télémaque* » pour *Télémaque*, « le *Voyage* » pour *Voyage au bout de la nuit* ou « la *Recherche* » pour *À la recherche du temps perdu*).

62 À la manière des mots célèbres de René Descartes dans la Première

de bibliothèque s'apparente-t-il souvent à un état civil, où le titre est l'équivalent du nom, les auteurs l'équivalent des parents et où le lieu d'édition s'apparente beaucoup à un lieu de naissance. Le titre d'un document s'apparente d'ailleurs plus à un nom de famille dans la mesure où tous les exemplaires d'un document portent le même ; l'équivalent du prénom serait dans ce cas plutôt le numéro d'exemplaire ou la cote. L'institution de conservation peut par ailleurs tenir lieu de *cognomen* (on prend pour *cognomen* le nom de son père adoptif). Ces similitudes sont telles qu'on classe volontiers les titres parmi les noms propres⁶³ ; nous choisissons cependant de les en extraire parce que les éléments qui les constituent ne sont pas plus des noms propres que des noms communs ou d'autres types de mots, ce qui compte beaucoup pour leur rapport à la traduction et à la translittération.

Que faire d'un titre en écriture orientale dans une liste de titres en alphabet latin ? Cette liste peut être un inventaire, un catalogue ou une bibliographie, le problème reste le même : doit-on le traduire, le translittérer, le transcrire ou le laisser en l'état, avec son écriture d'origine ? Hans H. Wellisch, dont les ouvrages se situent dans une optique clairement bibliothéconomique, soutient que translittérer un titre n'est en réalité d'aucune utilité et qu'au contraire des noms propres, un titre translittéré n'a aucun sens pour le lecteur qui n'est pas familier avec la langue d'origine et ne constitue qu'une suite inintelligible de syllabes

partie du *Discours de la méthode* : « Je ne laissais pas toutefois d'estimer les exercices auxquels on s'occupe dans les écoles. Je savais (...) que la lecture de tous les bons livres est comme une conversation avec les plus honnêtes gens des siècles passés, qui en ont été les auteurs, et même une conversation étudiée en laquelle ils ne nous découvrent que les meilleures de leurs pensées » (René Descartes, *Discours de la méthode suivi de La dioptrique*, Paris : Gallimard, 1981).

63 Les titres figurent dans la typologie des noms propres proposée par M. Agafonov (*op. cit.*) sous la dénomination « œuvres ».

sans signification, dont la plupart ne se prêtent même pas à la prononciation⁶⁴.

Pourquoi translittérer des titres

Bien que cette remarque de Wellisch soit loin d'être infondée, on peut supposer que l'usage courant de la translittération dans les catalogues de bibliothèque ne relève pas uniquement de la déraison totale. Il n'est certes pas faux de dire que le sens du titre restera obscur à quelqu'un qui ne connaît pas la langue d'origine et que dans cette perspective il est plus logique de traduire le titre ou de le laisser dans son écriture d'origine. Mais pour certaines catégories de personnes, la translittération présente des avantages que ne comportent ni l'écriture d'origine ni la traduction : tout d'abord un chercheur peut avoir besoin de consulter, et donc d'identifier dans un catalogue, un certain livre sans en maîtriser la langue ; la translittération lui permettra alors de l'identifier. Cela concerne au premier chef les livres qui ne comportent pas uniquement du texte : un historien peut désirer consulter un ouvrage de géographie arabe du VIII^e siècle pour les cartes qu'il contient, un traité de kabbale du XV^e siècle en hébreu pour ses schémas mystiques ou un ouvrage de théologie chrétienne orthodoxe en grec dont il désirera étudier l'iconographie⁶⁵. Ces quelques exemples sont des cas particuliers

64 H. H. WELLISCH, *Transcription and transliteration : an annotated bibliography on conversion of scripts*, 1975 : « For anyone not familiar with the source language, the Romanization of a discursive title (as opposed to the Romanization of a proper name or family name) is virtually meaningless and constitutes no more than an unintelligible string of nonsense syllables, most of which do not even lend themselves to pronounciation. »

65 Dans les demandes d'acquisition de manuscrits orientaux à la fin du XVII^e siècle, l'image tient souvent une grande place. Ainsi le marquis de Nointel, ambassadeur à Constantinople, recommande en 1673 à son acheteur le sieur Borie « d'observer qu'ils soient bien escrits, qu'il y ait des figures et représentations d'histoire » (cité par A. BERTHIER, « Inventaires et catalogues,

mais illustrent le fait qu'une bibliothèque cherche à mettre tous les outils à la disposition de ses lecteurs sans se demander au cas par cas à qui cela pourra servir. Outre les lecteurs, les personnels des bibliothèques et des librairies ont besoin de la translittération afin de pouvoir identifier les ouvrages, les traiter et les classer ; l'instrument principal d'identification d'un document, dans les systèmes actuels, est sa cote, mais il faut aussi pouvoir identifier le livre pour lui donner une cote, pour lui en attribuer une nouvelle ou pour toute autre raison. Il est rare qu'une bibliothèque ne contienne pas au moins quelques livres que nul parmi son personnel n'est capable de déchiffrer, mais cette incapacité ne doit pas l'empêcher de le mettre à la disposition du lecteur. Les bibliothèques de recherche ne sont pas les seules concernées : les bibliothèques de lecture publique tentent souvent de mettre à la disposition des immigrés de première génération des livres dans leur langue (les bibliothèques berlinoises possèdent un très grand nombre de livres turcs et une bibliothèque du XIII^e arrondissement de Paris qui ne posséderait pas de livres en langues asiatiques se couperait délibérément d'une part majeure de son public), autant de livres qu'il faut acquérir, traiter, classer et communiquer sans toujours être en mesure d'en lire autre chose que le titre et le nom de l'auteur translittérés. Aujourd'hui, il peut également être utile à un bibliothécaire de pouvoir faire une recherche informatisée (dans le catalogue d'une bibliothèque étrangère par exemple) à propos d'un ouvrage sans devoir connaître le clavier chinois ou coréen⁶⁶.

une longue histoire : l'exemple des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale de France », dans *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, t. 99, 2002).

66 C'est dans ce cas précis que les logiciels de translittération automatisée prennent tout leur sens.

L'exemple des inventaires et catalogues de la Bibliothèque Royale⁶⁷ tendrait à montrer que c'est la solution proposée par Wellisch qui est préférable : les premiers inventaires manuscrits présentaient les titres dans leur écriture originale. Dès lors que l'on est passé à l'imprimé (c'est-à-dire avec le *Catalogus codicum manusccriptorum bibliothecae regiae* de 1739) les contraintes typographiques ont imposé le passage à la translittération - en l'occurrence une assez mauvaise translittération. Mais au XIX^e siècle on décide de remplacer ce système par le doublet écriture originale-traduction⁶⁸, en écartant les translittérations du domaine des titres d'ouvrages.

3. LES NOMS COMMUNS : PARTICULARISMES, CONCEPTS ET INVENTIONS

La translittération est fréquemment employée dans le but de maintenir dans leur langue d'origine des mots - en général des noms communs - dont on estime qu'il est préférable de ne pas les traduire mais qu'on ne souhaite pas pour autant maintenir dans leur alphabet d'origine.

Translittération de noms communs et emprunt

Cet aspect des translittérations a fait l'objet de beaucoup

67 A. BERTHIER, « Inventaire et catalogues, une longue histoire : l'exemple des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale de France », dans *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, t. 99, 2002.

68 Joseph Toussaint-Reinaud, dans son projet de catalogue collectif de tous les fonds de la Bibliothèque Impériale, écrit en 1855 « Les titres seront toujours reproduits en caractères originaux et de plus accompagnés d'une traduction littérale. On reproduira même en caractères originaux le nom, le prénom et les surnoms des auteurs, quand cette reproduction sera utile pour constater l'identité des auteurs » (cité par A. BERTHIER, *op. cit.*).

moins d'études ces dernières décennies que les noms propres ou les titres de documents dans les bibliothèques. Peut-être est-ce dû au fait que la translittération des noms communs est subordonnée aux mécanismes de l'emprunt linguistique et que les langues qui utilisent l'alphabet latin ont peu emprunté, pendant cette période, aux langues à écriture non-latine. Pendant les soixante dernières années, le français, l'allemand, l'italien ou l'espagnol ont emprunté principalement à la langue anglaise, dont les mots n'ont pas besoin d'être translittérés puisqu'ils sont déjà en alphabet latin⁶⁹.

Même à des époques plus anciennes, les emprunts par des langues d'alphabet latin à des langues d'alphabet non-latin ont en général été minoritaires. Les langues de l'ouest de la péninsule européenne ont ceci de commun qu'elles ne se sont jamais - à quelques exceptions près⁷⁰ - écrites dans une autre écriture que l'alphabet latin, pour la simple raison que les langues romanes descendent du latin et que les langues germanique connaissent une pratique essentiellement orale avant le Moyen Âge ; les seules sources d'emprunts non-latins ont donc été la Grèce, le monde slave et le monde musulman. En outre les emprunts à ces espaces linguistiques relèvent souvent de l'exception. En ce qui concerne le domaine français, il suffit pour s'en convaincre de constater la proportion d'étymons orientaux dans le dictionnaire étymologique

69 Cela n'est pas totalement vrai : étant donné les différences qui existent parfois entre deux versions nationales de l'alphabet latin, il arrive que l'on opère des translittérations interne à ce système d'écriture.

70 Les langues germaniques ont parfois été écrites en écriture runique, ainsi qu'en alphabet gotique de Wulfila au VI^e siècle. Plusieurs langues vernaculaires occidentales ont également été écrites en alphabet hébreu jusqu'à une période récente, notamment le judéo-espagnol et le yiddish. On connaît aussi d'autres cas plus marginaux, comme les cas de langue gauloise notée en alphabet grec.

du français de Walther von Wartburg⁷¹ : sur les vingt-trois tomes de la première version, les mots identifiés comme d'origine orientale sont traités dans le seul tome XIX et les mots d'origine slave se limitent à une partie du tome XX. La proportion d'emprunts au grec est bien entendu plus importante mais il est difficile de l'évaluer dans la mesure où les étymons grecs sont mélangés aux étymons latins et où les emprunts au grec passés par l'intermédiaire de la langue latine sont comptés parmi les emprunts au latin et non au grec⁷². Cela n'est sans doute pas moins vrai pour le latin : au Moyen Âge le latin emprunte des mots au grec et aux langues vernaculaires bien plus qu'aux langues orientales, habitude qu'il conserve par la suite. Les index du *Lexique de la prose latine de la Renaissance* de René Hoven⁷³ montrent que le gros des mots latins qui peuvent être considérés comme des nouveautés du Moyen Âge et de la Renaissance est constitué de dérivations de mots existant en latin classique et que, parmi les autres, la part du grec et des langues vernaculaires est écrasante. Hoven recense en effet plus de mille mots d'origine grecque (directe ou indirecte) contre une soixantaine d'emprunts à l'arabe et moins de dix à l'hébreu. Toutefois, ce qui est vrai pour le français, l'italien et l'allemand ne l'est vraisemblablement pas pour toutes les langues occidentales ; on est en droit de supposer qu'en espagnol ou en sicilien les emprunts à l'arabe et à l'hébreu sont plus nombreux.

71 W. VON WARTBURG, *Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, 1948-2002.

72 On trouvera ainsi côte à côte les étymons *thaumaturgós* et *theatrum*, bien que l'un soit considéré comme étymon grec et l'autre comme étymon latin ; le premier est en effet passé directement du grec au français sans avoir existé en latin. Dans ce cas précis, la différence de transmission ne semble pas avoir d'incidence sur la translittération.

73 R. HOVEN et L. GRAILET, *Lexique de la prose latine de la Renaissance*, Leyde : E. J. Brill, 2006.

Les mots que l'on emprunte à des langues d'alphabet non-latin sont en majorité des mots dont la traduction est impossible ou très difficile. Il s'agit de mots à propos desquels le traducteur (en l'occurrence, le non-traducteur) considère qu'ils ne possèdent pas d'équivalent dans la langue d'arrivée et qu'aucun signifiant de la langue cible ne se rapporte au même signifié que le signifiant de la langue source.

Les objets naturels

Cela peut être parce que le mot en question se rapporte à une réalité qui au départ n'existe pas en l'état dans l'espace linguistique de la langue d'arrivée. Une grande partie des noms de végétaux, de minéraux et d'animaux ont pour origine une transposition - translittération ou transcription - d'un nom qu'on leur donnait à un moment donné dans leur région d'origine : « camphre » vient de l'arabe كافور (*kâfûr*) en passant par le latin, « onyx » vient du grec ονυξ (*onux*) et on ne compte pas les « maki » (du malgache *maka* ou *maki*), « calao » (du malais) ou même « girafe » (de l'arabe زرافة *zarâfah* en passant par le latin).

Les particularismes locaux

Il est fréquent que l'on maintienne dans la langue d'origine, en le translittérant, un mot qui désigne une institution particulière au pays d'origine, qu'il s'agisse d'une institution religieuse, étatique ou sociale. Ainsi parle-t-on de mosquée (de l'arabe مسجد *masjid*), de harakiri (du japonais 腹切 *harakiri*) ou de rabbin (de l'hébreu רבי *rabi*). Il arrive également que l'on conserve à une

institution son nom d'origine pour souligner son importance internationale ; on a parfois parlé de Mikado (帝 *mikado*) pour désigner l'empereur du Japon et l'on utilise volontiers les mots de Knesset (כנסת *knesseth*) et de Douma (Дума) pour désigner les parlements de l'État d'Israël et de la Fédération de Russie, ou même de Loya Jirga (لویه جرگه) pour l'assemblée traditionnelle des chefs de tribus en Afghanistan. Le nom d'institution est d'ailleurs très souvent rattaché à la catégorie des noms propres⁷⁴, dont il partage bien des caractéristiques. Cependant de nombreux noms d'institutions, en général des institutions mineures et locales, ne peuvent être considérés comme des noms propres⁷⁵. Le problème est de même type que celui des titres d'ouvrages mais il n'a pas les mêmes conséquences. Ici, il apparaît que les noms d'institutions que l'on ne translittère pas et que l'on préfère traduire sont ceux qui s'éloignent le plus d'un nom propre : ils sont composés de plusieurs mots et ces mots eux-mêmes ne sont pas des noms propres. On peut remarquer la même chose à propos des sigles : bien que les traditions nationales varient sur ce sujet⁷⁶, plus un sigle sera lexicalisé et plus sa renommée internationale sera grande, plus on aura tendance à le translittérer, comme par exemple KGB (de КГБ, pour *Komitet*

74 C'est ce parti que prend J. HUMBLEY dans son article « La traduction des noms d'institutions » (dans *Meta - Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 670-689) mais il note lui-même que : « [Le nom d'institution] est révélateur de certaines régularités qui donnent à penser que la distinction entre nom propre et nom commun est bien moins rigide qu'on ne le dit souvent ».

75 T. GRASS donne l'exemple de « Augsburger Landgericht » et de « Conseil des études et de la vie étudiante » (« Typologie et traductibilité des noms propres de l'allemand vers le français », dans D. MAUREL et F. GUENTHNER (dir.), *Traitement automatique des noms propres, traitement automatique des langues*, t. 41-3).

76 L'allemand conserve le plus souvent le sigle anglo-saxon (NATO pour North Atlantic Treaty Organization) tandis que le français traduit généralement la signification du sigle (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) afin de créer un nouveau sigle (OTAN).

Gossoudarstvennoi Bezopasnosti).

Mais le cas le plus courant et qui est à l'origine de la plupart des emprunts aujourd'hui est l'emprunt de signifiants à la langue du pays qui en a inventé les référents ; il est connu que les nouveautés technologiques sont le lieu privilégié des emprunts linguistiques et la situation pour laquelle il est le plus délicat de trouver des alternatives à l'emprunt. Il se trouve qu'une très grande partie des inventions de la seconde moitié du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle ont eu lieu dans le domaine anglo-saxon ou en lien étroit avec celui-ci. La situation est très différente du XII^e au XIV^e siècle, où une grande partie de l'innovation scientifique et technique provient des territoires de langue arabe. Les langues occidentales ont alors emprunté un bon nombre de termes techniques à l'arabe : on pense bien sûr à l'alchimie (qui est l'emprunt à l'arabe du mot الكمية *alkemia*, lui-même emprunt au grec χυμεία *chumeia*, désignant l'art de fondre les métaux), à l'alambic (sur le même modèle : l'arabe الاثبيق *alanbîq* est un emprunt au grec αμβίξ *ambix*, qui est une sorte de vase), au zénith (de l'arabe سمت *samt*, le chemin, abrégé de l'expression سمت الراس *samt-ar-râs*, chemin au dessus de la tête) ou aux chiffres (de l'arabe سفرة *sifra*, désignant au départ le zéro, le vide).

Translittérer pour conserver la précision d'un concept

Enfin, un dernier cas se rapproche fortement du précédent : il s'agit des translittérations de notions conceptuelles lorsque l'on désire conserver la précision du terme originel et éviter de dénaturer par une traduction approximative la pensée d'un auteur que l'on traduit, que l'on commente ou dont on s'inspire. C'est une pratique tout à fait répandue dans les textes philosophiques et

que l'on retrouve fréquemment de l'antiquité à nos jours : les premiers pères latins de l'Église chrétienne auraient pu choisir de traduire le grec *ἐκκλησία* *ekklesia* par un équivalent latin, comme *consortio*, *consortium*, *comitia*, *societas* ou *communio* mais ils ont choisi de conserver le terme d'origine grecque. On peut s'interroger sur leurs motivations : la principale est peut-être qu'aucun mot de la langue latine ne permettait la même finesse théologique que le terme grec *ἐκκλησία* dans l'emploi qu'en fait l'apôtre Paul dans ses épîtres⁷⁷ : à la fois communauté globale des fidèles et communauté locale. Paul recourt au terme d'*ἐκκλησία* dans divers emplois métaphoriques, notamment pour désigner l'Église comme épouse mystique du Christ⁷⁸. Cela n'aurait pas été possible si l'on avait choisi en latin un terme masculin, comme *consortium*, qui pourtant est déjà employé par Sénèque au sens de communauté de culte. Il est également hautement probable que les premiers à avoir utilisé le mot *ecclesia* en latin ont voulu rappeler par ce moyen l'origine de la notion et l'origine de la religion à laquelle elle se rattachait.

Translittérer pour signaler l'origine d'un concept

De la même façon, on peut penser que maintenir un mot en translittération est un moyen efficace de signaler l'origine des idées que l'on présente au lecteur et de signaler sa reconnaissance à l'égard d'une culture étrangère sans avoir à la mentionner explicitement : c'est faire l'économie d'une glose ou d'une note de bas de page. Naturellement, ce procédé exige du lecteur une certaine capacité à reconnaître l'origine d'un mot et à le rattacher à son contexte intellectuel. En réalité cet usage n'est

⁷⁷ Notamment 2 *Co.* XI, 8 et *Rm.* VI, 23.

⁷⁸ *Ép.* V, 23.

sans doute pas systématiquement volontaire, mais il participe d'une certaine manière de transmettre le savoir. Lorsque Nicole Oresme emploie des mots tirés du grec et à peine adaptés à la syntaxe française⁷⁹, cela peut être considéré à la fois comme une manière de transmettre avec exactitude une pensée dont il estime qu'elle ne pourrait pas être rendue par un terme existant déjà dans la langue française et comme un signal envoyé à son lecteur, lui indiquant que la pensée exprimée se positionne dans la tradition de la pensée grecque⁸⁰. Ce type de démarche peut avoir des conséquences importantes sur la perception que l'on peut avoir de la transmission du savoir : pour des raisons idéologiques et religieuses, un homme du XIV^e siècle pourrait trouver plus de gloire et moins de gêne à se réclamer de la science grecque qu'à avouer tout ce qu'il doit aux sciences arabes⁸¹. Cette idée est cependant à nuancer : Nicole Oresme utilise plus de mots grecs que de mots arabes parce qu'il traduit Aristote, mais dans d'autres domaines l'arabe peut avoir sa place et d'autres facteurs peuvent expliquer le décalage qui existe entre la grande quantité de connaissances que les sciences occidentales doivent aux sciences arabes et la très faible proportion d'emprunts à l'arabe en latin médiéval au regard de la grande quantité d'emprunts au grec et aux langues vernaculaires. Cette disproportion s'accroît

79 O. BERTRAND, *Du vocabulaire religieux à la théorie politique en France au XIV^e siècle : les néologismes chez les traducteurs de Charles V*, Paris : Connaissances et savoirs, 2005, 442 p.

80 On relève le même type de phénomène chez d'autres traducteurs du Moyen Âge. cf. notamment G. Spinoza, « Alcune traslitterazioni nella versione greco-latine di Aristotele », dans *Lexicon Philosophicum*, t. 34, 1985, p. 117-126 et, sur le XVI^e et le XVII^e siècle, E. Adamou, « Le rôle de l'imaginaire linguistique dans la néologie scientifique à base grecque en français », dans *La linguistique*, t. 39, 2003, p. 97-108.

81 Inversement, on connaît des cas d'auteurs qui avouent avoir parfois présenté comme venant du monde arabe des théories audacieuses du point de vue religieux et qu'ils préféreraient ne pas se voir attribuer.

d'ailleurs à la Renaissance, moment connu pour rejeter tout ce qui vient du monde musulman et pour priser tout ce qui vient de la Grèce⁸² - ce qui par ailleurs n'empêche pas François Rabelais de prôner l'étude de la langue arabe. Il est également à noter que tout cela prend place dans un système d'accès au texte par la traduction : si l'on maintient un mot dans un texte, c'est moins parce qu'on considère ce mot comme l'unique signifiant d'un concept que l'on a à l'esprit que parce que l'on ne parvient pas à lui donner une traduction satisfaisante. Le maintien de termes conceptuels dans leur langue d'origine translittérée n'a pas disparu après le Moyen Âge et l'on est allé chercher les termes en question de plus en plus loin : on évoque volontiers le *ka* des égyptiens, on parle de *hadj* et de *omra* plutôt que de pèlerinage, on disserte sur le *tao*, le *yin* et le *yang*.

Les termes techniques

Toutes ces pratiques exigent du lecteur une certaine forme d'ouverture à l'extérieur - voire de goût de l'exotisme - et supposent chez lui une connaissance au moins basique des mondes lointains. Il faut dire que les auteurs s'adressent généralement à un public instruit voire érudit. Mais certains emprunts du même type s'adressent à des personnes qui n'ont pas les connaissances des lecteurs d'un Nicole Oresme : les termes techniques.

Le vocabulaire de la technique est tributaire des inventions. Les innovations techniques se diffusent souvent à partir d'un

82 À tel point que le grec fait aujourd'hui partie, au même titre que le latin, du système de néologie de la langue française.

endroit où tel objet ou tel procédé est inventé puis diffusé⁸³ et le lieu d'origine de cette invention/diffusion se voit en général concéder le privilège de donner un nom à l'objet inventé. Par la suite, lorsque l'invention est exportée à l'étranger, soit on trouve un équivalent dans la langue d'arrivée, soit on reprend prend l'objet/le procédé et le nom comme un tout et l'on intègre les deux en même temps à la culture locale. Le Moyen Âge a ainsi donné des noms exotiques à plusieurs inventions, parmi lesquelles l'alambic et le chiffre, déjà mentionnés, l'algorithme et l'algèbre, mais aussi l'astrolabe ou l'étambot⁸⁴.

L'importance de la domination technologique

Cette pratique est en fait très liée aux conditions de l'équilibre technologique entre les différents pays ; on peut même dire qu'elle dépend totalement de l'existence d'une domination technologique d'un espace linguistique sur un autre. Il est notable que les vocables techniques translittérés depuis des écritures orientales vers l'alphabet latin n'ont pas été pléthore entre le XVI^e et le XX^e siècle, surtout si on les compare avec les emprunts linguistiques faits en sens inverse. L'importance économique des progrès technologiques au XIX^e et au XX^e siècle ont conduit les langues orientales à adopter des quantités parfois phénoménales de mots d'origine occidentale ; selon les pays, il a été tenté avec plus ou moins d'efforts et de succès de remplacer les translittérations par des traductions calques⁸⁵ mais pour le

83 D'un point de vue linguistique, la diffusion a sans doute autant d'importance que l'invention. On sait aujourd'hui que l'horloge avait été inventée par le savant chinois Su Song dès le XI^e siècle mais c'est à partir de sa réinvention en occident au XIII^e siècle qu'elle s'est diffusée. L'imprimerie a été inventée en plusieurs endroits au même moment mais c'est le procédé de Gutenberg, Fust et Schœffer qui s'est imposé dans la mémoire collective.

84 Du vieux norrois *stafnbord*.

85 A. BOUFARRA, *L'emprunt et le calque en arabe et en hébreu modernes à*

moment la quantité de mots translittérés atteint des niveaux extrêmes⁸⁶. Cela se vérifie dans presque toutes les langues mais rarement autant que dans la langue japonaise. Le Japon a la particularité d'avoir établi ses liens avec l'occident de manière particulièrement rapide à deux reprises – lors de l'ouverture Meiji à partir de 1868 et lors de l'occupation américaine postérieure à la seconde guerre mondiale –, ce qui a peut-être privé la langue de la période de latence nécessaire à l'élaboration de calques sémantiques. Cette situation s'est accompagnée d'un développement économique et technologique extrêmement rapide. Sans doute ne faut-il pas non plus négliger l'importance du sentiment d'humiliation d'un pays dans la capacité à intégrer à sa langue des pans entiers du vocabulaire d'un pays qui exerce une domination économique, militaire et culturelle. Il est par ailleurs fascinant qu'un pays connu depuis les années 1970 pour son innovation dans les technologies de pointe n'ait produit que si peu d'emprunts linguistiques dans les langues occidentales⁸⁷. Le fait que la néologie dans les domaines technologiques se fasse directement à partir de l'anglais représente un cas extrême, où l'objectif commercial conduit à créer les néologismes directement dans une autre langue que la sienne. On choisit ainsi de créer un mot à vocation internationale et d'éviter tout passage par la traduction. On pourrait penser que le créateur y trouverait un avantage puisqu'il choisirait le mot anglais en fonction de son caractère plus ou moins translittérable dans sa langue maternelle.

travers les instruments et les noms d'instruments, thèse de doctorat soutenue à l'université Paris V, Paris, 1990.

86 K. A. SAMPSON, « Le rôle linguistique du français et de l'anglais dans l'expression des concepts techniques et semi-techniques dans les langues africaines », dans *Meta - Journal des traducteurs* vol. 40, 1995, p. 73 - 80.

87 Il existe tout de même le *tamagochi* et la *Nintendo*, mais le nombre d'exemples est très limité.

En pratique, il ne semble pas que ce soit le cas : la *Game Boy*, console de jeux inventée par la firme japonaise Nintendo en 1989, porte un nom qui n'est pas particulièrement facile à transcrire en japonais (ゲームボーイ *gēmu bōi*). Le caractère systématique de l'emprunt à l'anglais en japonais conduit à une situation où des termes transcrits de l'anglais sont utilisés pour les mots les plus courants : agrafeuse (ホチキス *hochikisu*, de l'anglais hochkiss), mais aussi robe (ワンピース *wanpīsu*, tiré de l'anglais one-piece), cahier (ノート *nōto*, abréviation de l'anglais notebook), immeuble [ビル *biru*, abréviation de l'anglais building), rose (ピンク *pinku*, tiré de l'anglais pink), gris (グレイ *gurei* ou グレー *gurē*, tiré de l'anglais grey) ou liberté (フリーダム *furīdamu*, de l'anglais freedom).

L'utilisation de mots translittérés pour pallier l'absence de vocables suffisamment précis dans sa propre langue peut être le fait de traducteurs, de théoriciens, mais aussi d'ouvriers qui donnent un nom à leur outil de travail. Ici la terminologie et la néologie vont de pair avec l'emprunt linguistique dans une démarche d'enrichissement permanent de la langue par les apports extérieurs.

La translittération comme purgatoire : néologisme éternel ou chemin vers l'emprunt ?

On peut pourtant se demander si tous ces mots transcrits ou translittérés enrichissent la langue et s'intègrent à elle ou s'ils restent perpétuellement à sa marge sans jamais vraiment en faire partie. Il semble en effet parfois que la translittération n'accorde aux mots étrangers qu'un permis de séjour très limité dans la langue d'arrivée.

René Hoven, dans son *Lexique de la prose latine de la Renaissance*, semble considérer que la translittération suffit pour que l'on puisse considérer qu'un mot est intégré à la langue. Il traite en effet tous les mots d'origine grecque comme des mots intégrés à la langue latine dès lors qu'ils apparaissent en translittération et non dans leur écriture d'origine⁸⁸. En procédant ainsi, René Hoven tient compte du contexte philhellène de la Renaissance : en regard du grand nombre de mots grecs employés directement dans leur écriture d'origine, les mots translittérés paraissent effectivement remarquablement bien assimilés. Ce raisonnement ne pourra cependant pas s'appliquer dans tous les cas : il y a une grande distance à parcourir pour un mot entre le moment où il est translittéré ou transcrit pour la première fois et celui où il est totalement assimilé par la langue cible⁸⁹. La translittération apparaît alors comme une étape nécessaire dans le processus d'emprunt lexical, mais une étape qui ne garantit pas le maintien final dans le vocabulaire de la langue cible. Il faut cependant garder à l'esprit que l'on pourrait dire la même chose des autres types de néologisme, qui rejoignent la translittération sur le plan de l'instabilité orthographique⁹⁰.

Mais une translittération possède plusieurs particularités supplémentaires qui sont autant d'étapes pénibles vers l'emprunt et d'obstacles à son assimilation dans le vocabulaire de la langue d'arrivée. Sa forme est souvent différente des autres mots, y

88 R. HOVEN, *Lexique de la prose latine de la Renaissance*, 2^e éd., Leyde : E. J. Brill, 2006, LIX-683 p. Dans son introduction, Hoven écrit : « Pour les mots d'origine grecque, nous avons retenu tous les termes écrits en caractères latins ».

89 O. PRUVOST et J.-F. SABLAYROLLES, *Les néologismes*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, 127 p.

90 G. PETIT, « Le traitement des variantes orthographiques dans les dictionnaires Larousse et spécifiquement dans le Petit Larousse Illustré », dans *Langue française*, t. 108, 1995, p. 40-51.

compris des néologismes formels construits par dérivation ou par composition. En effet, les signes diacritiques ou caractères inhabituels qui sont presque la marque de fabrique des translittérations ne se trouvent absolument jamais dans le vocabulaire constitué d'une langue. On peut d'ailleurs se demander si la translittération est un procédé plus favorable que la transcription phonétique à l'installation durable du mot dans la langue d'arrivée. Il est probable que si la transcription est au départ plus simple que la translittération, comme c'est souvent le cas, cela jouera en sa faveur et elle aura plus de facilité à s'implanter. D'un autre côté celui qui translittère, en choisissant de privilégier l'écriture d'origine et pas la langue d'origine, aura peut-être tendance à ne pas exiger que le mot soit prononcé comme dans la langue d'arrivée et donc de permettre son appropriation par les locuteurs de la langue d'arrivée. La translittération est également signalée dans les textes par des marqueurs typographiques comme l'italique, le soulignement ou les guillemets ; il paraît délicat de considérer qu'un mot est intégré dans une langue avant qu'il se soit débarrassé de ces stigmates de son origine.

Enfin, le mot translittéré est souvent inadapté à la flexion de la langue d'arrivée et à l'intégration harmonieuse dans ses structures grammaticales. On peut penser que plus une langue fait appel à la flexion, plus l'intégration des emprunts est commode et plus le caractère étranger des mots translittérés est ressenti. Les marqueurs de flexion nominale dans la langue française sont assez faibles et se limitent à l'expression du genre et du nombre. Pourtant, ce dernier facteur est déterminant dans l'intégration à la langue : selon que l'on écrit « des katakanas » ou

« des katakana » on fait participer le mot à la logique de la langue ou on le maintient dans une position d'entre-deux (ce qui n'est pas négatif en soi). Dans les langues qui possèdent un système de déclinaison casuelle, le mot ne sera pas un néologisme intégré tant qu'il ne possèdera pas les caractères de tous les autres mots de la langue. La langue latine classique employait avec les mots grecs un système ambigu consistant à maintenir pour une partie des mots importés de Grèce leur déclinaison d'origine⁹¹ ; on peut regarder cela à la fois comme une manière d'accepter le mot étranger avec ses particularités et comme une manière de le maintenir dans un statut bâtard. Par ailleurs ce système n'était pas rigide et souvent un mot d'origine grecque acceptait à la fois la déclinaison de sa langue d'origine et celle de sa langue d'accueil.

La translittération, lorsqu'elle se rapproche d'un néologisme par emprunt, est dans une large mesure soumise aux mêmes contraintes que les néologismes de formation plus artisanale ; elle est d'ailleurs également soumise aux préjugés négatifs les concernant⁹². Mais elle ajoute à ces contraintes des handicaps qui lui sont propres et ajoute aux réticences contre les néologismes celles qui peuvent exister contre l'emprunt. En effet, il ne faut pas oublier que dans une large mesure le néologisme s'oppose à l'emprunt plus qu'il ne s'y assimile. Aujourd'hui, nombre de mots

91 Il semble qu'en la matière les pratiques varient selon les époques. Roger Bacon notait que jadis on tenait maintenant la forme d'origine des mots grecs tandis qu'à son époque on avait pris l'habitude de les adapter à la morphologie de la langue latine : « Omnes poetae et omnes antiqui latini proferebant secundum primam institutionem (...). Latini volunt formam suam servare in Graecis dictionibus » (cité par P. BOURGAIN, « Le sens de la langue et des langues chez Roger Bacon », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 317-332).

92 cf. J. PRUVOST et J.-F. SABLAYROLLES, *op. cit.*

sont créés par les commissions de néologie en raison de l'existence d'un mot étranger – souvent anglais – qui est en voie de devenir un emprunt et dont il faut barrer la route⁹³. L'intégration des emprunts linguistiques à la catégorie des néologismes ne va d'ailleurs pas de soi : Jean Pruvost et J.-F. Sablayrolles⁹⁴ choisissent de lui faire une place parmi les néologismes formels mais ils ne lui accordent que peu d'attention par rapport aux mécanismes internes de formation des néologismes.

Pour finir, il faut noter que la position de transit permise par la translittération peut durer des siècles voire des millénaires. On peut prendre pour exemple le cas des noms de lettres : des mots comme *aleph* et *yod* en hébreu ou '*alif* et *ba* en arabe n'ont toujours pas, depuis plus de deux-mille ans que les écrivains et les penseurs sont appelés à les nommer, trouvé une orthographe définitive. Ils sont fréquemment écrits avec des signes diacritiques alors qu'ils sont employés dans les langues latines depuis plus de deux-mille ans. En attendant qu'un dictionnaire les intègre à sa liste de vedettes, ces mots-là sont condamnés à voir leur graphie perpétuellement réinventée et leur statut imparfaitement reconnu.

4. LES EXEMPLES TRANSLITTÉRÉS DANS LES OUVRAGES DIDACTIQUES

Dans notre tentative de dresser un inventaire des objets

93 Du Bellay, en défendant la néologie, le faisait contre l'emprunt : « Use de motz purement françoys » (cité par O. PRUVOST et J.-F. SABLAYROLLES, *op. cit.*).

94 J. PRUVOST et J.-F. SABLAYROLLES, *op. cit.*

linguistiques qui peuvent se prêter à la translittération, nous n'avons évoqué jusqu'ici que des mots ou des groupes de mots. Il arrive aussi qu'on translittère ou qu'on transcrive des phrases, voire des textes entiers ; cela n'arrive toutefois que dans un nombre très restreint de situations, au premier plan desquelles se trouvent les livres destinés à l'enseignement des langues. Qu'il s'agisse de manuels d'apprentissage proprement dit, de manuels ou de lexiques, ce type de livres contient systématiquement des occurrences de la langue enseignée : phrases d'exemples, paradigmes de déclinaison ou de conjugaison, particules, mots-outils, entrées de lexiques, etc.

Translittérer, transcrire et/ou maintenir l'écriture d'origine

Tous ces mots sont pas obligatoirement translittérés. Ils sont même bien plus souvent transcrits que translittérés, le but étant ici plutôt d'en indiquer la prononciation que d'en donner un strict équivalent graphique. Plus le rapport entre la graphie et la prononciation sera simple et systématique dans la langue d'origine, plus la transcription se rapprochera d'une translittération. Il faut d'ailleurs distinguer les ouvrages qui ne donnent les mots que dans leur écriture d'origine, ceux qui ne donnent que la transcription et ceux qui fournissent les deux à la fois. Il existe une quatrième possibilité : fournir une transcription au début de l'ouvrage et la faire disparaître par la suite, après que le lecteur a pris l'habitude de l'écriture d'origine. Cette quatrième catégorie est particulièrement fréquente dans les manuels et les méthodes de langue.

La transcription, lorsqu'elle existe, rencontre ici en grande

partie les mêmes problématiques que la translittération : il s'agit de choisir la forme de l'alphabet latin par laquelle on rendra les mots de la langue d'origine. Parfois la transcription utilise des graphèmes ou des digrammes spécifiques et donc se rapproche d'une translittération ; parfois elle utilise les codes graphiques les plus évidents de la langue d'arrivée pour donner l'image la plus exacte possible de la prononciation correcte. Dans d'autres cas, ces deux systèmes sont juxtaposés ; c'est le cas notamment dans la plupart des manuels des éditions Assimil⁹⁵. On trouve dans la troisième leçon de la méthode de *Japonais sans peine*⁹⁶ :

食べます

tabemasu (translittération)

tabémass' (transcription)

Ici le choix a été fait de juxtaposer l'écriture originale, une translittération rigoureuse (selon la méthode de translittération dite « Hepburn modifiée ») et une transcription phonétique qui fait usage de combinaisons phonétiques très caractéristiques de la langue du lecteur, pour couper court à toute ambiguïté. Depuis sa création en 1930, cette série de méthodes de langue insiste sur l'idée d'un auto-apprentissage oral plus qu'écrit, fondé sur une pratique de la langue parlée plutôt que sur un apprentissage traditionnel de type scolaire mettant l'accent sur la grammaire et la maîtrise de l'écrit. Cette posture pédagogique conduit les éditions Assimil à donner une très grande part à la transcription, jusqu'à rendre souvent facultative la maîtrise de l'écriture de la

95 Les éditions Assimil furent fondées en 1929. L'année suivante parut *L'anglais sans peine*, la première d'une série de méthodes d'auto-apprentissage des langues reposant sur le principe de l'auto-assimilation intuitive.

96 C. GAMBIER et T. MORI, *Le japonais sans peine*, Chennevières-sur-Marne : Assimil, 2008, XVII-355 p.

langue d'origine. C'est la même démarche que l'on retrouve dans les nombreux guides de conversation publiés chaque année et qui ont vocation à permettre l'apprentissage des formules de politesse et des éléments les plus basiques de la langue à l'occasion d'un voyage ou d'un contact professionnel, sans prétendre conduire à la maîtrise complète de la langue en question. Dans ces ouvrages la présence d'une transcription est systématique et primordiale tandis que l'écriture originale en est souvent absente.

Le refus de la translittération et de la transcription pour l'apprentissage des langues

Certains ouvrages, au contraire, refusent toute translittération et toute transcription. Cette attitude pédagogique est justifiée par l'idée que l'écriture sera apprise plus efficacement si elle est apprise tôt et qu'une entrée de plain-pied dans l'écriture d'origine favorisera un apprentissage plus profond de la langue⁹⁷. Cette attitude est souvent le corollaire du refus de traduire : nombre de professeurs de langues estiment qu'il est préférable d'éviter autant que possible de passer par la traduction pour que l'apprenant s'habitue à réagir selon le mode de fonctionnement de la langue qu'il apprend plutôt que de calquer sa langue maternelle et de s'exposer à des erreurs de syntaxe perpétuelles. Ce type de raisonnement pédagogique n'est valable qu'en présence d'un professeur ou d'un support oral qui fournira la prononciation correcte et se substituera ainsi à la transcription : la méthode

97 Cette attitude est largement conditionnée par le type d'écriture qu'il s'agit d'apprendre. S'il s'agit d'un alphabet proche de l'alphabet latin, comme l'alphabet grec, on pourra considérer que l'apprendre ne demande qu'un effort mineur et qu'il vaut mieux faire cet effort le plus tôt possible. S'il s'agit d'une écriture idéographique, comme l'écriture chinoise, il est impensable de l'apprendre avant d'apprendre la langue elle-même et l'on passera obligatoirement par une forme de transcription.

Assimil a fondé son enseignement sur la complémentarité entre un livre et un support audio (cassette, disque compact, fichier au format mp3), censé pallier l'absence de professeur-répétiteur, principal handicap de l'autodidacte en langues.

Le système consistant à apprendre l'écrit en faisant directement le lien entre ce que l'on entend et ce que l'on voit permet de se passer de l'intermédiaire d'une écriture connue et est, très logiquement, celui que l'on retrouve dans les méthodes d'apprentissage initial de la lecture : après qu'on lui a expliqué le mécanisme de la correspondance des caractères et des sons, l'enfant s'habitue peu à peu à reconnaître ce qu'il entend dans ce qu'il voit et prend peu à peu conscience des correspondances récurrentes et systématiques. Dans *Le Liseur* de Bernhard Schlink⁹⁸ l'héroïne est contrainte par son emprisonnement à apprendre à lire de manière autodidacte en écoutant des cassettes préenregistrées de romans puis en essayant de saisir le lien entre le signifiant phonique et le signifiant graphique. On trouve également souvent l'idée que le lien ne se fait que lorsque le signifiant phonique est suffisamment intériorisé pour pouvoir s'imposer de lui-même à la vue du signifiant graphique. Ainsi l'une des méthodes les plus répandues d'apprentissage de la lecture au Moyen Âge passe par l'usage du psautier⁹⁹. Celui qui apprend à lire a auparavant appris à chanter et connaît déjà une grande partie des psaumes par cœur : le signifiant phonique est déjà intériorisé et le lien avec le signifiant graphique se fait plus aisément. Aujourd'hui encore, un enfant apprend souvent à lire à partir d'un livre qu'on lui a lu et relu au point qu'il le connaît

98 B. SCHLINK, *Der Vorleser*, Zurich : Diogenes, 1995, 206 p.

99 P. RICÉ, « Le psautier, livre de lecture élémentaire selon les vies des saints mérovingiens », dans *Études mérovingiennes*, Actes des Journées de Poitiers, 1er-3 mai 1952, Paris, 1953, p. 253-256.

pratiquement par cœur. L'idée pédagogique qui sous-tend l'utilisation de ce système pour l'apprentissage d'une langue étrangère est qu'il faut reproduire le mécanisme d'apprentissage de la langue maternelle, que l'apprentissage d'une langue doit être un recommencement total. De cette logique découle l'idée que translittérations et transcriptions ne sont pas une bonne chose pour l'apprentissage d'une langue. On peut toutefois se demander si une telle conception n'est pas simplement due à une tentative maladroite de reconstruire à l'âge adulte le mécanisme idéalisé de l'apprentissage de la première langue et de la première écriture alors même que la situation de l'adulte est différente et que le fait de pouvoir s'appuyer sur une langue et une écriture déjà connues peut être vu comme un avantage.

Dans les ouvrages utilisés pour apprendre une langue vivante, l'oralité se trouve au centre de la problématique de transcription ; ce n'est pas le cas pour les langues anciennes. Il est souvent admis que l'apprentissage d'une langue morte sert principalement à être capable de lire les textes anciens, non à s'exprimer dans la langue. La pertinence pédagogique d'une telle démarche est discutable dans la mesure où un passage par l'oralité pourrait *in fine* faciliter l'assimilation de la langue par une pratique active et donner accès plus rapidement à la lecture des textes. Toutefois, l'enseignement des langues mortes demeure en général fondé sur la version plus que sur le thème et exclut toute pratique orale de la langue ; elle semblerait pourtant tout à fait envisageable pour des langues mortes qui possèdent une variante vivante proche, tel l'hébreu¹⁰⁰, mais elle est délicate pour les langues dont on ne

100 L'hébreu moderne est une construction linguistique à partir de l'hébreu biblique et mishnique, élaboré à l'époque de la Haskalah (XVIII^e - XIX^e siècle). Il est suffisamment proche de l'hébreu biblique pour permettre à un locuteur moderne de comprendre les textes anciens.

connaît pas la prononciation exacte, y compris le grec ancien et même le latin. Or même les langues anciennes ont besoin parfois d'être prononcées : à l'occasion d'une discussion, d'un colloque, ou d'un simple cours, la question de la prononciation correcte se posera. Pour le latin, on utilise en général une prononciation nationale : le nom propre *Cicero* sera prononcé [kikero] par un Français, [tʃitʃero] par un Italien et [tsitsero] par un Allemand. Pour l'hébreu, on utilise la prononciation établie par les massorètes¹⁰¹ et c'est cette prononciation que l'on reproduit dans la transcription-translittération.

Le cas de l'égyptien ancien est différent car la recherche a renoncé à utiliser une transcription fondée sur une prononciation restituée ou inspirée de la prononciation actuelle du copte¹⁰². Décision a été prise d'utiliser uniquement une translittération, d'articuler les mots à l'oral en prononçant les semi-voyelles comme des voyelles (*a, j* et *w* se prononcent respectivement [a], [i] et [u]) et de substituer les son [ɛ] et [e] entre les consonnes qui se succèdent. Ce qui est translittéré *nfrtyty* se prononce par conséquent [nefɛrtiti]. Cette prononciation est sans aucun doute très éloignée de la prononciation de l'Égyptien du deuxième millénaire avant notre ère dans la mesure où elle néglige la vocalisation éventuelle et en restitue une autre purement artificielle et délibérément minimale mais elle présente l'avantage d'une grande rigueur et d'une correspondance exacte avec l'écriture originale. C'est peut-être l'un des seuls cas où l'on utilise, pour l'étude d'une

101 La vocalisation de l'hébreu n'est connue que pour les périodes tardives, à partir de documents postérieurs au VIII^e siècle ap. JC. Le système graphique de vocalisation des consonnes hébraïques est élaboré à partir du V^e siècle, soit plusieurs siècles après que l'hébreu a cessé d'être une langue de communication courante.

102 cf. E. A. GREGERSEN, « On the transliteration of Ancient Egyptian », dans *Göttinger Miszellen*, 1985, p. 13-20.

langue, une translittération pure plutôt qu'une transcription.

Les translittérations dans les tableaux alphabétiques

Le seul autre cas de translittération dans ce type d'ouvrages est lié à une pièce liminaire dont nous n'avons pas fait mention jusqu'à présent mais qui se trouve systématiquement au début de ce type d'ouvrages, et ce depuis très longtemps : l'alphabet. Déjà la grammaire latine de Donat commençait par une description de l'alphabet latin et de ses sons¹⁰³ ; la grammaire grecque et la grammaire hébraïque de Roger Bacon n'échappent pas à cette règle et commencent toutes deux par un alphabet. Cette pratique perdure jusqu'à aujourd'hui : dans les ouvrages destinés à l'apprentissage d'une langue, l'alphabet sert en général à la fois à présenter les lettres de l'alphabet d'origine et à en indiquer la prononciation. Lorsqu'il s'agit d'une langue qui s'écrit déjà avec l'alphabet latin, il est nécessaire d'indiquer la prononciation des lettres ; lorsque les différences avec la langue d'arrivée sont très ténues, on peut se contenter de souligner les différences en indiquant simplement que les autres lettres ont la prononciation habituelle. Cependant, appeler cela une translittération ne va pas de soi : il s'agit en effet d'un système où l'on associe à chaque lettre une autre lettre¹⁰⁴ mais il ne s'agit pas de convertir un mot dans un autre système d'écriture ou même d'établir un système d'équivalences. La lettre qui indique la prononciation a valeur d'indice phonétique plus que d'équivalent graphique.

103 Le second chapitre de son *Ars maior* commence ainsi : « Littera est pars minima vocis articulatae, litterarum aliae sunt vocales, aliae consonantes, consonantium aliae sunt semivocales, aliae mutae. Vocales sunt, quae per se proferuntur et per se syllabam faciunt. Sunt autem numero quinque a e i o u... » (Corpus Grammaticorum Latinorum - kaali.linguist.jussieu.fr/CGL/)

104 À l'exception des cas, rares, où l'on ne donne pas d'équivalent mais où on se contente d'expliquer la prononciation de tel ou tel caractère en en décrivant l'articulation.

Les translittérations dans les écrits théoriques sur la langue

Une dernière sous-catégorie peut être rattachée aux écrits permettant l'apprentissage d'une langue : les écrits théoriques sur la langue. Une partie du contenu des ouvrages didactiques, des grammaires et des alphabets pourrait être incorporée à ce groupe, dont les contours sont relativement flous mais qui pose des questions de translittération particulières.

Cette sous-catégorie regroupe principalement les publications scientifiques dans le domaine de la linguistique, mais également ce qui peut être publié dans d'autres domaines comme l'histoire, l'anthropologie, la théologie ou d'autres matières encore, dans la mesure où à un moment donné on décide de porter son attention sur un objet linguistique en tant que tel. C'est d'ailleurs à cette catégorie qu'appartient le présent travail. Une des particularités de ce type d'écrits - dont ils n'ont pas l'exclusivité - est qu'ils décrivent souvent explicitement les translittérations qu'ils utilisent. En réalité si cette pratique est devenue courante au XX^e siècle, elle était beaucoup moins systématique auparavant et elle constitue un progrès radical dans le regard porté sur ce que sont les translittérations, sur leur diversité et sur leur caractère relatif.

Lorsqu'il s'agit d'un périodique, il arrive souvent que le système de translittération préconisé ou imposé par l'éditeur de la revue soit indiqué en préambule¹⁰⁵. Cette manière de procéder est particulièrement précieuse puisqu'elle nous permet de constater de manière simple et rapide les évolutions de translittération qui peuvent avoir lieu au fil du temps dans une même institution.

105 On peut citer à titre d'exemple, pour l'arabe, *Studia Islamica* et la *Revue du monde musulman et méditerranéen*.

C'est également un des rares cas où la translittération est imposée de manière claire et obligatoire par une instance supérieure : elles précisent à l'avance à leurs contributeurs et la police de caractères à employer et le système de translittération pour une langue donnée. Cette méthode est adoptée à la fois par désir d'harmonie et par nécessité typographique.

Dans leurs introductions, les travaux de linguistique ou d'histoire mettent souvent en avant la tentative qui est la leur de concilier une translittération rigoureuse et une apparence lisible. Il n'est pas rare qu'ils s'excusent de ne pas utiliser une translittération canonique, ou de faire des concessions pour des raisons techniques. Quoi qu'il en soit, une attention réelle est portée aux translittérations. Lorsque ce n'est pas le cas, notamment dans des travaux qui ne sont pas purement linguistiques et pour lesquels on peut comprendre que la translittération n'a pas été la préoccupation première de l'auteur, les comptes-rendus sont souvent sans indulgences¹⁰⁶, allant même quelquefois jusqu'à établir une corrélation implicite entre la rigueur de la translittération et le sérieux de l'ouvrage. Cette corrélation est pourtant loin d'aller de soi mais il en va peut-être d'un article un peu négligent du point de vue des translittérations comme d'un *curriculum vitae* à l'orthographe imparfaite : la translittération est un critère d'élimination facile, pratique et plus ou moins justifiable.

106 Un exemple parmi des centaines : l'historien du christianisme Henri Michaud publie en 1957 dans la revue *Syria* un compte-rendu de l'édition des douze premiers chapitres du *Livre de Josué* par Louis Roussel, lisible sur le portail Persée. On peut y lire : « On nous propose pour la transcription du texte hébraïque en caractères latins un système qui recueillera peu d'adhésion. C'est celui qui est expliqué dans le paragraphe liminaire intitulé « translittération ». Non seulement le système n'est pas convaincant, et nous lui préférons le système reçu chez les sémitisants, mais il nous semble recéler des erreurs inadmissibles... ».

5. LA TRANSLITTÉRATION DE TEXTES ENTIERS

Dans la majorité des cas, la personne qui lit un texte le fait dans l'intention de le comprendre ; elle connaît donc la langue de ce texte et, partant, l'écriture dans laquelle il est écrit. Ce raisonnement souffre cependant quelques exceptions et il arrive que des textes soient translittérés dans leur intégralité. Ces cas sont assez rares par rapport à la grande fréquence des translittérations de noms propres et ils posent des problèmes spécifiques.

Ceux qui ne connaissent pas l'écriture mais apprennent la langue

Certains manuels de langue préfèrent n'enseigner que la langue orale et ne pas imposer à leur utilisateur l'apprentissage de l'écriture. Cette pratique est très fréquente pour les langues à idéogramme mais elle intervient aussi, quoique plus rarement, pour d'autres systèmes d'écriture. Enfin, il arrive que certains manuels ou livres d'exercices juxtaposent systématiquement le texte original et sa translittération, ce qui donne aussi lieu à des textes translittérés dans leur intégralité. Ces deux modèles sont destinés à des personnes dont la connaissance de la langue - et éventuellement de l'écriture - en est encore à l'état d'ébauche et l'on peut supposer que le rôle de la translittération est ici double : ou bien donner un support phonétique à une lecture encore peu assurée de l'écriture d'origine, ou bien se substituer totalement à l'écriture d'origine et permettre une lecture purement phonétique de la langue d'origine¹⁰⁷. Il est probable que dans le premier cas

107 cf. E. TERNES, « Zur Behandlung der Phonetik in Fremdsprachenlehrbüchern », dans *Forum phoneticum*, 1991, p. 169-202.

elle ait plus tendance à se rapprocher d'une transcription alors que dans le second l'absence de l'écriture source en fait la seule représentante de la graphie d'origine et la pousse donc vers une rigueur graphique supérieure – c'est-à-dire vers la translittération. Cette hypothèse demanderait toutefois à être vérifiée.

Ceux qui connaissent la langue mais pas l'écriture

La translittération peut être utilisée, ainsi que nous l'avons vu, comme un intermédiaire provisoire dans l'enseignement de l'écriture, mais elle peut aussi être destinée à des personnes qui connaissent une langue oralement sans en avoir appris l'écriture. C'est ce type de configuration qui se présente dans le cas étrange d'une correspondance entre le sultan Soliman et Sigismond II Auguste, roi de Pologne en 1551, étudié par Claudia Römer¹⁰⁸. La missive est en trois parties : la lettre originale en turc, une translittération en alphabet latin et une traduction en polonais. On sait que la traduction et la translittération ont été effectuées par l'interprète de Soliman, Ibrâhim Beg, mais on ignore leur destinataire. Sans doute Ibrâhim Beg avait-il des raisons de penser qu'il se trouvait à la cour de Sigismond Auguste un personnage à qui sa translittération pourrait être utile, probablement un personnage de l'entourage du roi de Pologne qui avait appris le turc ottoman oralement mais ne savait pas lire les caractères arabes. Claudia Römer a étudié les nombreuses différences qui existent entre le texte original et la translittération : le texte de la version translittérée a été « turquisé », c'est-à-dire

108 Cette lettre a été étudiée une première fois par A. Zajaczkowski puis par Claudia Römer dans un article de 1936 republié en 1994 sous le titre « *List turecki* reconsidéré : quelques remarques sur la relation entre une lettre originale de Soliman le Magnifique et sa translittération contemporaine » dans la *Revue roumaine de linguistique*, t. 39.

qu'on en a ôté toutes les tournures arabes et persanes très fréquemment utilisées à la cour ottomane, mais que manifestement le destinataire n'était pas en mesure de comprendre, au point qu'on a traduit en turc des expressions purement arabes comme « inch'allah ». Ont été également retirées dans la translittération les tournures turques trop complexes ou trop délicates, ce qui laisse supposer que la personne visée par Ibrâhim Beg en Pologne n'avait qu'une connaissance pratique et minimale de la langue turque. On peut s'interroger sur l'utilité d'avoir envoyé l'original turc et la translittération plutôt que la traduction polonaise seule. Cette question relève plus de la diplomatie et de l'étude des conventions internationales que de notre sujet, mais y répondre permettrait d'éclairer le rôle de la translittération dans ce type de cas : qui est susceptible d'utiliser une translittération intégrale ? Dans quelle mesure une translittération d'un texte intégral n'est-elle pertinente que comme complément au texte original ? Une translittération peut-elle toujours être avantageusement remplacée par la version originale accompagnée de sa traduction, comme le prétend Hans H. Wellisch ?

Ceux qui ne connaissent ni la langue ni l'écriture

Certains textes sont translittérés ou transcrits dans un but strictement phonétique, sans intention que le texte soit compris. Cela peut paraître absurde au premier abord mais certains textes se prêtent à des fonctions non sémantiques et sont utilisés pour d'autres raisons, notamment pour leur valeur phonique ou pour leur valeur performative. Si l'on se réfère aux catégories développées par Roman Jakobson, cela revient à dire qu'un texte

peut être utilisé en dehors de sa fonction référentielle, en particulière pour sa fonction poétique.

Nombre de chanteurs d'opéra ne connaissent pas l'allemand et il n'est pas nécessaire de savoir le latin pour chanter des chants grégoriens : connaître une langue n'est pas nécessaire pour chanter dans cette langue dans la mesure où il est possible d'apprendre un texte de manière phonétique. En Occident la majeure partie du répertoire vient de langues utilisant l'alphabet latin et la question de la translittération se pose rarement (mais la prononciation d'une langue européenne non-maîtrisée pose déjà quelques problèmes). Il arrive cependant que pour un usage particulier, notamment religieux, un chanteur occidental en vienne à chanter un texte en arabe, en hébreu ou en japonais.

L'usage de textes transcrits dans la pratique religieuse

Prononcer un texte dans une langue qu'on ne connaît pas relève souvent d'une pratique religieuse, mais une telle pratique n'est pas présente dans toutes les religions : le christianisme, par exemple, admet particulièrement facilement les traductions. Il existe à cela plusieurs raisons théologiques : la Pentecôte avait racheté la confusion des langues consécutive à la construction de la Tour de Babel et les apôtres, ayant reçu le don des langues, ont eu pour première activité de traduire et de diffuser dans toutes les langues du monde connu la parole du Messie. Ce simple fait donne aux traducteurs et à la traduction une place dans le christianisme qu'ils n'auront pas ailleurs et qui aura un impact immense sur la pratique de la translittération. Par ailleurs, des deux livres fondamentaux du christianisme, l'un était écrit en hébreu et le second en grec : pour constituer une cohérence, il

fallait qu'au moins l'un des deux fût traduit. De plus la validité religieuse des traductions a été très tôt reconnue : elle le fut d'abord par la tradition qui voulut que les traducteurs de textes sacrés fussent inspirés divinement, notamment les soixante-dix traducteurs de la version grecque de l'Ancien Testament, appelée la Septante. Augustin d'Hippone, dont la pensée compta peut-être autant pour le christianisme médiéval que celle de Jésus et de Paul, ne connaissait pas l'hébreu, prétendait connaître mal le grec¹⁰⁹ et écrivit tous ses textes théologiques en langue latine. Il exprime dans *La Cité de Dieu* une pensée de la traduction qui, dans la continuité de l'idée de la traduction inspirée, compare le traducteur à un prophète¹¹⁰. Cette idée, qui confère à certaines traductions des textes sacrés du christianisme la même sacralité que les textes originaux, ne se retrouve pas dans le judaïsme ni dans l'islam. Dans la religion juive, le texte hébreu possède un caractère sacré et magique et la pratique liturgique est fondée sur sa lecture dans la langue originale, non en traduction. L'écriture hébraïque est cependant souvent regardée comme aussi sacrée que la langue et la translittération pose des problèmes théologiques compliqués, ce qui fait qu'on trouvera rarement un texte religieux juif translittéré en alphabet latin. L'islam, quant à lui, regarde la traduction des textes sacrés avec autant de méfiance, voire plus, que le judaïsme. Les opinions divergent sur ce sujet, les dogmes ont varié selon les lieux et les époques¹¹¹ mais

109 On cite souvent le passage des *Confessions* où Augustin dit que sa seule langue maternelle est le latin (*Confessions*, I, 13), celui où il dit qu'il ne connaissait pas un mot de grec (*Confessions*, I, 14 : « Nulla enim verba illa noveram » ainsi que le passage du *Contra litteras Petilianus* où il dit qu'il ne sait presque rien de la langue grecque : « Et ego quidem Graecae linguae perparum assecutus sum et prope nihil » (*Contra litteras Petilianus*, II, 91)

110 *De civitate Dei*, XV, 14 : « Non interpretantium munere, sed prophetantium libertate aliter dicere voluisse credendum est ».

111 Le Coran a été traduit en persan dans son intégralité dès 956. Par

les courants qui confèrent une sacralité supérieure à la langue arabe ont toujours été puissants : le texte du Coran est la parole divine elle-même, transposition dans le langage des hommes de la « mère des livres » qui se trouve dans les mains de Dieu¹¹² mais que Dieu a donné aux hommes en arabe¹¹³. De là à dire que la traduction est une dénaturation, il n'y a qu'un pas. La lecture du texte sacré est le centre de la pratique religieuse musulmane et elle est considérée comme l'un des principaux chemins qui mènent à Dieu : le mot Coran lui-même signifie « lecture » ou même « récitation ». L'écriture arabe n'est pas dénuée de valeur mystique, mais son rôle magique est peut-être moins important dans l'islam que celui de l'écriture hébraïque dans le judaïsme. Toujours est-il que l'on trouve, notamment dans l'Espagne médiévale sous domination musulmane, des passages du Coran transcrits en alphabet latin¹¹⁴. Ces textes translittérés peuvent être rapprochés de passages plus courts, voire de simples expressions, qui peuvent être prononcées dans la langue d'origine - et donc translittérées - à des fins magiques ou du moins rituelles. C'est le cas de formules que l'on peut trouver dans des livres de magie¹¹⁵, mais aussi de certaines formules liturgiques : *amen* ou *alleluia* ne sont pas autre chose.

ailleurs la légende veut que le frère d'Ali, gendre du prophète, ait traduit quelques versets du Coran en guèze lorsqu'il était à la cour du Négus d'Ethiopie.

112 *Le Coran*, III, 7 ; LVI, 78 ; LXXXV, 21-22.

113 *Le Coran*, XLIII, 1-4 : « Ha. Mim. Par le livre évident. Nous l'avons envoyé en langue arabe, afin que vous le compreniez. Il est renfermé dans la mère du Livre qui est chez nous ; il est élevé, rempli de sagesse » (traduction d'Albert Kazimirski de Biberstein).

114 v. par exemple K. V. ZETTERSTEEN, « Some chapters of the Koran in Spanish transliteration », dans *Monde Oriental*, t. 5, 1911, p. 39-41.

115 Plusieurs hypothèses circulent sur l'origine de la formule « abracadabra » : phrase hébraïque, araméenne, déformation du nom du dieu intermédiaire grec Abraxas, boustrophédon à partir d'une formule hébraïque sur le tétragramme, etc. Dans tous ces cas, il s'agit d'une translittération.

Quand à une même langue correspondent plusieurs systèmes d'écriture

Enfin, il peut être utile de translittérer des textes entiers lorsqu'une langue peut s'écrire avec deux alphabets différents. Quand c'est le cas, cela ne signifie pas que la population qui utilise cette langue maîtrise les deux alphabets, bien au contraire. La langue que parlent les Serbes et celle que parlent les Croates sont pour ainsi dire les mêmes, mais elles présentent quelques variantes et, surtout, elles s'écrivent dans des alphabets différents : tandis que les Serbes utilisent l'alphabet cyrillique, les Croates utilisent l'alphabet latin¹¹⁶. Si un Croate veut lire un texte serbe ou inversement, il lui suffira de translittérer le texte¹¹⁷. Ce type de situation se présente cependant assez rarement en raison du lien étroit qui unit le plus souvent une langue à une écriture. Cela peut pourtant arriver lorsque, suite à une décision politique ou, plus rarement, à une évolution lente, une langue change d'alphabet. C'est ce qui est s'est passé en 1928 lors de la « Dil devrimi », la « révolution des signes », par laquelle Mustafa Kemal Atatürk a imposé en Turquie le passage de l'écriture arabe à une variante de l'alphabet latin. Depuis cette période, tous les textes datant des périodes antérieures sont devenus incompréhensibles à qui n'a pas étudié spécialement l'alphabet arabe ; le problème est encore plus aigu au Vietnam, où seuls quelques centaines de spécialistes sont capables de lire l'écriture *chữ nôm*, qui était en usage jusqu'aux

116 L'un des motifs de cette différence est religieuse, les Serbes étant majoritairement orthodoxes et les Croates majoritairement catholiques.

117 L'État yougoslave a, après la seconde guerre mondiale, encouragé l'unité de la langue et la connaissance des deux systèmes d'écriture par les différents peuples qui parlent cette langue. À cette fin, des tables de translittération ont été largement diffusées (P. CHEVRANT-BRETON, « Rendre lisible l'illisible : esquisse d'un état de l'art en matière de translittération, transcription, romanisation, et autres conversions d'écritures », dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 52, 2007, p. 29-35).

règlements de l'administration coloniale française au début du XX^e siècle. Pour rendre un texte de l'ancienne écriture accessible, il est donc nécessaire d'en faire une translittération. Cette démarche de type ecdotique pose exactement les mêmes problèmes que l'édition d'un texte ancien : il s'agit de conserver au maximum le texte original tout en modifiant la graphie et la présentation suffisamment pour que tout un chacun puisse y avoir accès. Ce que les éditeurs de textes médiévaux appellent « transcription » est en réalité une translittération, une translittération facilitée par le fait que le transfert se fait entre deux formes plus ou moins différentes de l'alphabet latin. Lorsqu'une telle opération est effectuée, elle peut cependant faire fi d'une grande partie des difficultés puisque la norme de translittération préexiste.

6. LA TRANSLITTÉRATION DE LANGUES ENTIÈRES

Aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, faire passer un espace linguistique entier d'un système d'écriture à un autre n'est pas une idée qui soulève l'enthousiasme ; la question fait en général peu débat. Comme à propos du tracé des frontières entre les États, il semble qu'un consensus se soit établi autour d'un certain immobilisme et que l'on considère qu'un système traditionnel, même mauvais, coûte moins cher qu'une révolution. D'autres facteurs entrent toutefois en jeu, liés notamment au fait que ce passage se faisait en général dans un seul sens, à savoir depuis les écritures locales vers l'alphabet latin¹¹⁸. Cet état de fait donne à

118 Hans H. WELLISCH appelle le passage total d'un système d'écriture à l'alphabet latin « latinization », s'appuyant pour cela sur un exemple isolé.

ces révolutions graphiques un goût de domination coloniale qui ne plaît plus guère¹¹⁹.

Le projet de romanisation du mongol

Les cas de pays envisageant de changer de système d'écriture sont devenus extrêmement rares, bien que pas totalement absents : l'idée est toujours d'actualité en Mongolie, où le système d'écriture est réputé peu adapté à la langue¹²⁰. Le mongol utilise une écriture datant du XIII^e siècle, issue de l'alphabet ouïgour, et qui correspond particulièrement mal à sa phonétique. Cette écriture est essentiellement alphabétique mais présente par rapport à la langue à la fois des éléments de sous-différenciation (plusieurs phonèmes sont rendus par le même graphème) et de sur-différenciation (certains phonèmes peuvent être rendus indifféremment par plusieurs graphèmes) ; selon certains, le passage à l'alphabet latin permettrait de remédier à ces inconvénients. Notons que dans ce cas il ne s'agit pas d'une pure translittération puisque l'intention est précisément de réévaluer la façon dont l'écriture exprime les phonèmes : il y aurait donc une part de translittération, pour les graphèmes qui correspondraient à un seul son de manière bijective dans le système ancien, et une part de transcription, pour les graphèmes qui correspondraient à des sons que le système ancien ne rendait qu'imparfaitement.

Lorsqu'aucune écriture ne préexiste

Pour qu'il y ait translittération, il faut qu'un système

119 Sans aller plus loin sur ces questions, on peut remarquer que les pays qui ont converti leur système d'écriture en alphabet latin ou qui ont envisagé de le faire étaient loin d'être les pays les plus colonisés ni même les plus dominés de l'espace d'influence occidentale.

120 M. BALK, J. JANHUNEN, « A new approach to the romanization of written mongol », dans *Studia orientalia*, t. 87, 1999.

d'écriture préexiste. On ne peut parler de translittération dans le cas de certaines langues qui n'avaient jamais fait l'objet d'une mise par écrit avant qu'un peuple étranger ne leur attribue un système d'écriture, en général dérivé de l'alphabet latin, ce qui est le cas d'un grand nombre de langues africaines. Dans le cas du kinyarwanda-kirundi, l'arrivée des occidentaux est particulièrement tardive¹²¹ et l'on ne connaît pas d'exemple d'utilisation de l'écriture avant les transcriptions en alphabet latin effectuées par les premiers missionnaires catholiques entre 1890 et 1900¹²². Les missionnaires ont établi un système d'écriture à partir de ce qu'ils entendaient, et non à partir d'un système préexistant. Ce mode d'implantation d'un système d'écriture présente le grave inconvénient d'être soumis à la compréhension phonétique qu'a un étranger de la langue transcrite, problème qui se pose beaucoup moins avec une translittération. La transcription du kinyarwanda-kirundi se fonde sur une version très basique de l'alphabet latin et ne note ni les tons ni les longueurs des voyelles, alors que ces éléments sont essentiels à la prononciation correcte de la langue et à sa compréhension par les locuteurs natifs. Le mot qui signifie lait s'écrit *amata* mais l'absence d'indication sur la longueur et les tons fait qu'un locuteur français ne prononcera pas correctement le mot à partir de sa seule graphie et ne sera pas compris par un locuteur natif.

121 L'existence du Rwanda et du Burundi était connue indirectement. Le Congrès de Berlin de 1885 attribua le droit de conquérir ces deux pays à l'Allemagne et le Rwanda fut officiellement annexé à l'Empire germanique en 1890, avant que le premier homme blanc y ait pénétré, ce qui arriva entre 1892 et 1894 avec l'exploration du Burundi par Oscar Bauman et la conquête du Rwanda par le comte von Goetzen (E. GASARABWE, *Parlons kinyarwanda-kirundi*, Paris : L'Harmattan, 1992).

122 J. -M. van der Burgt publia en 1902 une première *Grammaire élémentaire du Kirundi* et en 1903 un *Dictionnaire Français-Kirundi*. Le premier dictionnaire du kinyarwanda est publié par le R. P. Hurel en 1926.

Le cas du vietnamien

Mais même lorsqu'un système d'écriture préexiste, les translittérations totales ont souvent beaucoup à voir avec la transcription. On a déjà pu voir avec le mongol que l'objectif d'une telle translittération – ou du moins son prétexte – est en général d'adopter un système d'écriture qui corresponde mieux à la phonétique de la langue concernée. Cela est particulièrement vrai lorsque ce passage se fait vers l'alphabet latin puisque cet alphabet a pour caractéristique générale de rendre compte des phonèmes un par un, ce qui n'est pas le cas d'autres systèmes d'écritures (hébreu, arabe, japonais, chinois, par exemple) : l'idée qu'un passage à l'alphabet latin permettra d'augmenter le degré d'équivalence entre les graphèmes et les phonèmes est loin d'être sans fondement, et c'est cette idée qui sous-tend le projet de romanisation de la langue mongole. Le corollaire en est que même si un système d'écriture préexiste, ce n'est pas forcément par rapport à cette écriture que se fait le passage au nouveau système, surtout lorsque le système précédent n'est pas de même genre que celui que l'on se propose d'établir : lorsqu'au début du XVII^e siècle le missionnaire Alexandre de Rhodes invente un système de romanisation pour la langue vietnamienne, le bien connu *quốc ngữ*, il le fait à partir de la phonétique de la langue et non par rapport à l'écriture logographique préexistante, le *chữ nôm*. C'est le *quốc ngữ* qui est en usage au Vietnam aujourd'hui, après qu'il eut été imposé par l'administration française en 1918¹²³ et adopté par les administrations vietnamiennes indépendantes en 1954.

123 Cette décision fut complétée en 1920 par un décret contre l'utilisation du *chữ nôm*.

La romanisation du japonais

On peut cependant se demander si dans ces situations la translittération ne vaut pas mieux que la transcription ; en effet une transcription prend appui sur la phonétique de la langue de départ et celle de la langue de l'alphabet utilisé, tandis que la translittération se calque sur l'écrit. Or la phonétique d'une langue évolue en général beaucoup plus vite que son écriture et elle est beaucoup plus sujette à interprétation et contestation, ce qui fait qu'un système de transcription – surtout s'il vient de l'étranger – prend le risque d'être rapidement caduc ou du moins d'être contesté ou supplanté. Il existe des systèmes de romanisation de la langue japonaise depuis la seconde moitié du XVI^e siècle. L'un des premiers est le système inventé par Alessandro Valignano, mais assez rapidement des Français, des Allemands et des Italiens proposent leur propre système ; pendant la période de fermeture du Japon¹²⁴, le principal système utilisé est le *olanda-shiki*, celui des Néerlandais. A partir de l'ère Meiji, à la fin du XIX^e siècle, on voit de nouveau fleurir des systèmes de notation du japonais en alphabet latin et il n'est pas inintéressant de remarquer que les deux seuls systèmes qui perdurent jusqu'à aujourd'hui, la méthode Hepburn modifiée et la méthode Kunrei, sont des systèmes qui calquent l'écriture du japonais et sont très proches d'une translittération rigoureuse.

124 Période d'isolement du Japon pendant la période d'Edo, plus précisément entre 1641 et 1853, appelée *sakoku* depuis le XIX^e siècle. Pendant cette période, les contacts avec l'étranger sont interdits à l'exception des relations commerciales avec les Hollandais dans l'îlot de Dejima à Nagasaki.

La romanisation pour l'alphabétisation : la langue turque et le *dil devrimi*

L'exemple le plus connu aujourd'hui de passage total et radical d'un espace linguistique à l'alphabet latin est peut-être le *dil devrimi*, la « révolution des signes » qui eut lieu en Turquie en 1928¹²⁵. L'idée de réformer l'écriture du turc faisait régulièrement l'objet de débats depuis les années 1860 : les critiques reprochaient à l'alphabet arabe son luxe de consonnes et son indigence en matière de voyelles, ce qui la rendait particulièrement peu adaptée à la langue turque, très vocalique (le turc compte en tout huit voyelles différentes tandis que l'écriture arabe n'en différencie que trois). Ils soulignaient aussi le fait que la variété des graphies des caractères selon leur position dans le mot constituait une difficulté superflue et un obstacle à l'alphabétisation du peuple. Un certain nombre d'autres arguments intervinrent, parfois d'ordre économique (les caractères arabes requièrent des ligatures, ce qui était réputé représenter un surcoût en effort et en argent pour l'impression mécanique), parfois d'ordre purement idéologique. Les débats sont vifs pendant des décennies mais à aucun moment les partisans d'une réforme de l'écriture ne semblent l'emporter de manière décisive, jusqu'à ce que l'impulsion vienne du pouvoir politique. Au début de l'année 1928, Mustafa Kemal crée une « commission linguistique », principalement composée de linguistes turcs et autrichiens, afin d'élaborer un nouvel alphabet issu de l'alphabet latin. Le 9 août 1928, Mustafa Kemal présente le résultat des travaux de la commission au cours d'une réception

125 La bibliographie sur ce sujet est abondante. Pour une première approche du point de vue des normes graphiques on pourra consulter l'article de B. CAYMAZ et E. SZUREK « La révolution au pied de la lettre : l'invention de « l'alphabet turc » » dans *European journal of Turkish studies* vol. 6, 2007.

au palais Sarayburnu. Pendant tout le mois d'août 1928, le nouvel alphabet est enseigné progressivement aux députés, aux militaires de haut rang. Pendant l'automne suivant, c'est le tour des différentes catégories d'intellectuels (professeurs, savants, écrivains, journalistes), si bien qu'en octobre le nouveau système d'écriture compte un grand nombre de partisans dans les élites turques. Le 1^{er} novembre 1928, l'Assemblée nationale adopte le nouvel alphabet et proscrit l'usage des caractères arabes pour la langue turque.

Le principal argument de Mustafa Kemal Atatürk pour justifier sa réforme est le profit qu'en tirera le peuple turc sur le plan de l'alphabétisation. Suite à la réforme, il fait une sorte de tournée dans plusieurs villes et villages de Turquie où il enseigne publiquement le nouveau système d'écriture aux paysans ; l'iconographie de ces séances a été largement diffusée et participe de l'image d'Atatürk *başmuallim* (instituteur en chef). On cite également souvent un passage du discours qu'il fit devant l'Assemblée nationale le 1^{er} novembre 1928 :

Il faut donner au peuple turc une clef pour la lecture et l'écriture et s'écarter de la voie aride qui rendait jusqu'ici ses efforts stériles. Cette clef n'est autre que l'alphabet turc dérivé du latin. Il a suffi d'un simple essai pour faire luire comme le soleil cette vérité que les caractères turcs d'origine latine s'adaptent aisément à notre langue et que, grâce à eux, à la ville comme à la campagne, les enfants de ce pays peuvent facilement arriver à lire et à écrire. Nous devons tous nous empresser d'enseigner l'alphabet à tous les illettrés, hommes ou femmes, qu'il nous sera donné de rencontrer dans notre vie publique ou privée.¹²⁶

126 cité par J. BENOIST-MÉCHIN dans *Mustafa Kemal ou La mort d'un empire*, 1991.

Le rêve d'une romanisation universelle

Ce n'est pas la seule fois que l'alphabétisation est invoquée pour justifier l'utilisation de l'alphabet latin : au début du XX^e siècle ces arguments furent employés pour soutenir les projets de romanisation du japonais. Au Japon, l'idée d'abandonner les idéogrammes chinois et les syllabaires traditionnels et de passer à l'alphabet latin a été soulevée dès l'ère Meiji¹²⁷ mais c'est sous l'occupation américaine consécutive à la seconde guerre mondiale que l'idée manque de s'imposer. Une expérience en ce sens, la « Romaji Education Experiment », fut tentée entre 1948 et 1951, mais au cours des années 1950, le ministère japonais de l'Éducation et la *US Civil Education and Information Section* renoncèrent au projet. Des projets de romanisation complète existèrent également pour l'arabe dans certains pays, mais ils furent écartés à partir des années 1930 et totalement abandonnés après la seconde guerre mondiale. La réussite de la « révolution des signes » en Turquie et les projets du même type laissèrent penser à certains que l'alphabet latin pouvait devenir l'alphabet universel et éclipser rapidement les autres alphabets, par trop imparfaits¹²⁸ : au cours du débat qui a lieu à propos de la translittération du russe dans le magazine *Science* entre 1943 et 1945, C. A. Hoare, membre de la Wellcome Research Institution, écrit à propos du respect des recommandations de la Russian Academy :

This is desirable because, in the event of Russia adopting the Latin alphabet for general use, the task of formulating the rules will

127 H. M. UNGER, « Literacy and script reform in occupation Japan : reading between the lines », Oxford University Press, 1996.

128 cf. Commission internationale de coopération intellectuelle, *L'adoption universelle des caractères latins*, Paris, 1934.

probably be entrusted to this institution, as the highest authority in the country¹²⁹

L'idée que le monde entier passe à l'alphabet latin peut sembler saugrenue mais ce n'est pas si loin de ce que l'internationalisation des communication et le privilège de l'ICANN ont partiellement imposé pendant plusieurs décennies. Par ailleurs l'idée généralement admise aujourd'hui qu'il n'y a pas de système d'écriture qui soit essentiellement supérieur à un autre ne doit pas empêcher de se demander si tel ou tel système d'écriture présente de plus grands avantages qu'un autre pour la réalisation d'un but précis. On peut par exemple souligner que l'alphabet latin, avec son nombre très réduit de caractères, se prête mieux à l'imprimerie que les 60 000 sinogrammes du chinois. Il est cependant difficile de tirer des conclusions sur les effets bénéfiques de l'alphabet latin en matière d'alphabétisation et de dire si, oui ou non, l'alphabet latin permet un apprentissage plus facile et plus rapide de la lecture et de l'écriture ; selon H. M. Unger¹³⁰, les conclusions du « Romaji Education Experiment » tendaient à dire que l'apprentissage de la lecture se faisait plus facilement en caractères latins que dans le système d'écriture japonais traditionnel. Il conviendrait cependant de consulter d'autres études pour répondre à cette question¹³¹.

Échec de l'écriture phagspa

L'exemple de la mise en place de la réforme de l'écriture du

129 C. A. HOARE, « Transliteration of Russian names », dans *Science* vol. 2573, 21 avril 1944.

130 H. M. UNGER, « Litteracy and script reform in occupation Japan : reading between the lines », Oxford University Press, 1996.

131 Nous n'avons malheureusement pas pu consulter la thèse de Wi-Vun Taiffalo Chiung, « Learning efficiencies for different orthographies : a comparative study of Han characters and Vietnamese romanization » (Université du Texas à Arlington, 2003, 302 p.).

turc montre qu'une translittération à l'échelle d'un pays ne se met pas en place facilement. Bien qu'elle ait été très rapide en Turquie, son efficacité a été conditionnée par le caractère autoritaire du régime qui l'imposait ainsi que par une argumentation solide et surtout par une stratégie efficace de ralliement des élites intellectuelles. On ne compte pas les tentatives de réformes de systèmes d'écriture qui se sont soldées par des échecs. L'écriture Phagspa, par exemple, n'eut pas le même succès que l'alphabet turc. Ce système alphasyllabaire dérivé de l'écriture tibétaine fut inventé en 1268 par le lama tibétain Drogön Chögyal Phagpa à la demande de l'empereur Kubilai Khan, qui appelait de ses vœux un système d'écriture propre à noter toutes les langues de son empire pour remplacer les idéogrammes chinois. Elle fut utilisée pendant environ un siècle, mais échoua à s'imposer face au système idéographique et fut abandonnée après la chute de la dynastie Yuan, en 1368.

La réglementation sur les translittérations en France

Il ne va pas de soi, en effet, de réglementer une translittération : tant pour les titres de documents dans les catalogues de bibliothèques que pour les toponymes, l'œuvre de normalisation est extrêmement difficile et aujourd'hui encore une grande partie des tentatives en ce sens se soldent par des échecs. Les translittérations à l'échelle d'un pays, comme celle de 1928 en Turquie se différencient par le fait qu'elles placent la norme orthographique dans la catégorie des normes légales, ce qui n'est généralement pas le cas. En France certaines translittérations font l'objet d'une réglementation : les mots qui sont considérés comme des néologismes et certains noms de lieux. En vertu de la

loi de 1994¹³², ceux des néologismes qui sont proposés par les commissions de néologie et qui sont validés par l'Académie française¹³³ font l'objet d'une publication au *Journal Officiel de la République française* ; l'utilisation des termes publiés n'est pas obligatoire pour les simples citoyens¹³⁴ mais elle l'est pour l'État et ses établissements publics. Malgré ces considérations, bien que certains dictionnaires fassent autorité et bien que les éditeurs et les universités exigent de leurs auteurs le respect de certaines normes orthographiques, l'orthographe ne relève pas de la loi et, dans la plupart des cas, chacun est théoriquement libre d'écrire comme bon lui semble. Dans le cas d'une translittération générale imposée par un pouvoir politique, non seulement la translittération et ses auteurs sont beaucoup mieux documentés mais la loi permet la réalisation du rêve de nombreux chercheurs : une translittération unique que chaque utilisateur utilise de la même façon.

Dans la majeure partie des cas cependant toute liberté est laissée au translittérateur, qui pourra choisir de suivre une norme officielle, d'appliquer empiriquement les principes acquis par habitude ou d'innover en proposant sa propre translittération, selon l'objet qu'il aura à translittérer. Également selon son objet et ce qu'il se propose d'en faire, l'utilisation de la translittération

132 Loi 94-665 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon.

133 Les listes de néologismes proposés sont soumis à une procédure un peu complexe. Les termes proposés sont élaborés dans les Commissions spécialisées de terminologie et de néologie puis soumis à la Commission générale de terminologie et de néologie, qui requiert l'avis de l'Académie française. Seuls les termes ayant reçu l'approbation de toutes ces instances sont publiés au *JORF*.

134 La décision du Conseil Constitutionnel du 29 juillet 1994 a estimé que les dispositions de la loi de 1994 précisant que les termes publiés au *Journal Officiel* devaient être employés dans toutes les situations où la loi imposait l'usage de la langue française (publicité, étiquetage, etc.) méconnaissaient l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

relèvera d'un choix entre plusieurs possibilités.

CHAPITRE II : CHOISIR LA TRANSLITTÉRATION : ENTRE TRANSLITTÉRATION, TRANSCRIPTION, TRADUCTION ET MAINTIEN DE L'ÉCRITURE D'ORIGINE

L'action de translittérer un mot étranger en alphabet latin relève, par bien des aspects, du domaine de l'intermédiaire. La translittération se situe en effet à la jonction de plusieurs possibilités : celui qui translittère un mot refuse tout à la fois de le traduire, de le laisser dans son état originel et d'en donner une transcription phonétique. D'opération intermédiaire à opération bâtarde il n'y a qu'un pas et la translittération est souvent un choix par défaut : celui qui translittère aurait préféré trouver un équivalent dans la langue cible ou bien avoir la capacité technique de maintenir l'écriture d'origine.

1. TRANSLITTÉRER OU TRADUIRE

Translittération et transcription représentent une voie

médiane entre deux autres solutions : traduire et maintenir totalement dans l'état initial. Pour schématiser, on peut dire que traduire, c'est choisir de privilégier la langue d'arrivée, tandis que laisser en l'état revient à privilégier la langue d'origine. Transcrire ou translittérer, c'est donc choisir de ne pas choisir et donner au mot à la fois des caractères de la langue source (sens, structure, prononciation) et des caractères de la langue cible (système d'écriture, éventuellement flexion).

Plusieurs raisons conduisent à choisir de translittérer un mot étranger plutôt que de lui choisir un équivalent dans le vocabulaire de la langue d'arrivée.

Ne rien céder en matière de sens

La première raison est liée à la nature même de la traduction : il s'agit d'éviter le sacrifier la moindre petite parcelle de signification. Le choix de la translittération se fonde sur l'idée que la traduction est toujours une trahison et que le sens sera mieux respecté si l'on conserve le mot d'origine. On peut considérer que cela constitue un renoncement face à la difficulté du travail de traduction, mais aussi une forme d'humilité : pour traduire un mot, il faut être persuadé d'en maîtriser les diverses significations, tant du point de vue de la dénotation que de celui de la connotation, et avoir une très grande maîtrise de la langue de départ et de la pensée de l'auteur du texte d'origine. Préférer la transcription ou la translittération à la traduction, c'est aussi admettre que le mot nous dépasse et que nous préférons n'avoir pas l'audace de prétendre en saisir tous les aspects et de les rendre correctement. La translittération est alors, pour certains mots dont le sens est particulièrement précis et subtil, un mal

nécessaire. Cette idée se retrouve dans une réponse datant de 384 de saint Jérôme à Marcella (sainte Marcelle) qui lui demandait pourquoi certains mots du Nouveau Testament étaient maintenus dans leur langue d'origine :

Tu m'a demandé, à propos des mots hébreux que nous ne trouvons pas traduits en latin, quel était leur sens chez les Juifs et pourquoi on les reproduisait sans les traduire, comme, par exemple : *alleluia*, *amen*, *maran atha*, *ephod* et d'autres qui parsèment les Écritures¹³⁵

Jérôme répond en se référant à Origène :

Origène allègue aussi le motif suivant : à cause du vocabulaire particulier à chaque langue, les mots ne peuvent avoir chez les autres le même sens que chez les indigènes qui les prononcent ; il est donc bien préférable de les maintenir non-traduits que d'en affaiblir la valeur par une traduction.¹³⁶

Le « vocabulaire particulier à chaque langue » qu'évoque saint Jérôme peut-être rapproché de la différence de répartition des valeurs selon les langues telle qu'elle a été théorisée par Ferdinand de Saussure. L'opération de traduction consiste à changer de signifiant en conservant le signifié ; or on ne retrouve pas toujours le même signifié dans une langue et dans une autre : cela peut être dû, comme nous l'avons déjà souligné pour les noms propres, à la diversité des référents et à leur inégale répartition géographique¹³⁷. Cela peut aussi parfois être mis sur le compte

135 JÉRÔME DE STRIDON, Lettre XXVI à Marcella : « Quaesisti quid ea verba quae ex Hebraeo in Latinum non habemus expressa, apud suos sonarent, curque sine interpretatione sint posita, ut est illud : *alleluia*, *amen*, *maran atha*, *ephod* et cetera, quae in scripturis conspersa memorasti ».

136 *Ibid.* : « Origenes adserat propter vernaculum linguae uniuscuiusque idioma non posse ita apud alios sonare ut apud suos dicta sunt, et multo esse melius ininterpretata ponere quam vim interpretatione tenuare ».

137 M. HARVEY, « Traduire l'intraduisible : stratégies d'équivalence dans la

d'une simple différence de valeurs entre des signifiés qui pourtant ont certains aspects en commun. Pour le dire autrement, lorsque la traduction convertit le signifiant, elle choisit dans la langue cible un signifiant auquel se rattache un signifié *équivalent* à celui du signifiant d'origine. Or cette équivalence est rarement totale : si l'on décompose un signifié en unités minimales, on s'aperçoit qu'entre deux signifiés apparemment équivalents un grand nombre de sèmes sont communs mais que certains autres sont différents. La pratique de la traduction n'exige pas l'équivalence totale et elle accepte les différences mineures ; mais lorsque trop de sèmes diffèrent entre deux signifiés, le passage entre les signifiants correspondants paraît inacceptable. On peut alors soit utiliser diverses techniques de traduction (par exemple une périphrase descriptive), soit conserver le mot d'origine en utilisant une translittération ou une transcription.

L'exemple du mot japonais *katana*

Le mot japonais le plus courant pour traduire « épée » s'écrit 刀 (ou かたな), se prononce [katana] et se translittère *katana*. Si l'on veut, dans un texte français (qu'il soit traduit du japonais ou non), évoquer une épée japonaise, plusieurs attitudes sont envisageables. Si l'on considère que le signifié attaché au vocable 刀 est suffisamment proche du signifié attaché au vocable « épée », on pourra utiliser le mot français « épée ». Si en revanche on considère que ce que le japonais désigne par 刀 recouvre une réalité tout à fait différente, on conservera le mot

traduction juridique », dans *Cahiers de l'ILCE* t. 3, 2001 : « En stylistique comparée, on explique certaines modulations nécessaires à la traduction en se référant à la « vision du monde » ou à des « faits de métalinguistique » qui diffèrent d'une langue à l'autre ».

japonais sous sa forme translittérée *katana*. En effet, plusieurs des sèmes contenus dans le signifié 刀 ne se retrouvent pas dans le signifié attaché au mot français « épée » : la poignée entourée d'une tresse, le pommeau orné, la lame courbe à un seul tranchant, etc. Une partie des sèmes se retrouve dans le signifié attaché au mot français « sabre », mais pas le sème « arme qu'on tient à deux mains » ni le sème « arme de pointe ». En outre, le mot « sabre » recouvre un réseau de valeurs à la fois trop large et insuffisamment précis puisqu'il ne permet pas de différencier le katana du sabre japonais court (脇差 / わきざし / *wakizashi*) qui lui est en général associé dans la panoplie du samouraï. À ces sèmes de dénotation il faut ajouter des sèmes de connotation : le sabre japonais est souvent relié à des motifs symboliques tels que les samouraïs, les guerres entre clans japonais et le suicide rituel. Ces éléments prennent une telle importance dans une certaine culture nippophile française que l'on préfère parler de katana plutôt que d'épée ou de sabre ; on peut sans doute dire qu'il s'agit d'un usage spécialisé. Le mot katana est reconnu comme faisant partie de la langue française par le dictionnaire collaboratif Wiktionnaire¹³⁸ mais pas encore par les dictionnaires les plus courants¹³⁹ ; s'il en est ainsi, c'est aussi sans doute parce que le mot katana fait partie du vocabulaire d'une génération plutôt jeune et est rattaché à des phénomènes culturels relativement récents¹⁴⁰. Pour qu'un mot soit utilisé en translittération, il faut

138 fr.wiktionary.org

139 Il est notamment absent du *Petit Robert 2010*, alors même que l'on trouve à la lettre k de ce même dictionnaire plusieurs mots d'origine japonaise, comme par exemple katakana ou kata (enchaînement d'arts martiaux), qui ne semblent pourtant pas plus fréquents.

140 La popularité du terme *katana* en France a pu être fortement accrue par les dessins animés japonais des années 1980, et notamment par le générique de la série *Tortues ninjas*, où l'on trouvait les paroles « Pour sauver Splinter /

donc que ce qu'il désigne comporte un nombre élevé de sèmes spécifiques ; par la suite, il faudra que ce facteur soit uni à d'autres pour que la fréquence du mot dans l'usage concoure à sa popularité et fasse qu'on le compte dans le vocabulaire de la langue cible.

Les exemples que donne saint Jérôme dans sa lettre à sainte Marcelle ne relèvent pas tout à fait des mêmes problématiques. Saint Jérôme donne en fait deux explications à la présence de termes transcrits ou translittérés dans le texte sacré : l'une est reprise d'Origène, c'est celle que nous avons mentionnée ci-dessus et elle concerne les différences entre les langues. L'autre semble propre à saint Jérôme et repose sur une description pragmatique de la transmission de la tradition religieuse :

Tant les soixante-dix interprètes que les Apôtres ont pris grand soin, puisque la primitive Église s'était recrutée parmi les Juifs, de ne scandaliser aucunement les croyants par des innovations, mais de transmettre tous les textes tels qu'on les en avait imbus dans leur enfance ; plus tard, quand la prédication de l'Évangile se fut étendue à tous les peuples, il ne fut pas possible de changer ce que l'on avait une fois adopté¹⁴¹.

Ici le choix d'une translittération à la place d'une traduction ne peut être saisi qu'une fois prises en compte les particularités du contexte linguistique. Nombre de translittérations usuelles

Ils sortent les katanas / Ils sont les meilleurs / Et font la loi ».

141 « Sive septuaginta interpretes sive apostolos id curasse ut, quoniam prima ecclesia ex Iudaeis fuerat congregata, nihil ob credentium scandalum innovarent, sed ita ut a paruo inbiberant traderent ; postea vero quam in universas gentes evangelii dilatatus est sermo, non potuisse semel suscepta mutari » (JÉRÔME DE STRIDON, lettre XXVI à Marcella). Nous avons repris telle quelle la traduction de Jérôme Labourt dans l'édition des Belles Lettres mais il serait peut-être plus avisé de traduire « evangelii sermo » par « la langue de l'évangile » que par « la prédication de l'évangile ».

naissent dans un contexte de bilinguisme répandu et se maintiennent par la suite dans la langue cible une fois le phénomène de bilinguisme atténué. Dans le cas qui nous occupe, au bilinguisme s'ajoute l'attachement des judéo-chrétiens à la tradition juive et à son vocabulaire. La forte importance des judéo-chrétiens dans les premiers temps du christianisme ne donnait pas aux évangélistes (qui ne le souhaitaient d'ailleurs pas forcément) la latitude nécessaire à la création de néologismes, et ce d'autant plus qu'il s'agissait de formules liturgiques. Les mots cités par saint Jérôme sont en grande partie des formules rituelles, presque des paroles magiques, qui ont tout à gagner à ne pas être traduites et à demeurer dans leur langue d'origine. *Alleluiah* (en hébreu הללויה) signifie littéralement « Louez le Seigneur » ; c'est une formule employée principalement dans les psaumes et qui exprime la joie et la louange. *Amen* (en hébreu אמן) peut être traduit par « ainsi soit-il » (ou « fidèlement » selon saint Jérôme) ; il est utilisé dans la Bible pour divers usages et dans la liturgie juive comme déclaration de foi, comme affirmation, et comme conclusion de prière. Dans les *Épîtres* de Paul déjà, il exprime le consentement¹⁴². Il en va différemment de *Maran atha* qui n'apparaît que dans le Nouveau Testament¹⁴³. Il s'agit d'une formule araméenne, mais elle n'est pas connue comme locution avant saint Paul. Comme elle apparaît dans les textes religieux sous sa forme translittérée en *scriptio continua*, la rétro-translittération peut donner deux résultats : la première solution, qui est celle que donne Jérôme, est מרנא תהא *maranâ thâ* et signifie « Notre seigneur vient » ; la seconde est מרן אהא *maran athâ* et

142 I Cor. XIV, 16.

143 I Cor. XVI, 22.

signifie « Notre seigneur est venu ». Le quatrième mot cité par sainte Marcelle, *ephod* (en hébreu אֶפֶד), est le seul à se rapprocher de l'idée exprimée par Origène en ce qu'il s'agit d'une pièce de vêtement particulière pour laquelle on n'a manifestement pas trouvé de signifié équivalent en grec. La longue démonstration de saint Jérôme dans une lettre postérieure¹⁴⁴ montre cependant que d'autres paramètres sont intervenus : premièrement, le fait que l'*ephod* ait été une pièce de vêtement rituelle, ce qui peut justifier que l'on n'ait pas désiré en traduire le nom¹⁴⁵, secondement, le fait que le texte de l'Ancien Testament ne soit pas clair sur ce dont il s'agit précisément. La prudence a pu inciter les traducteurs à ne pas aller trop loin dans l'interprétation.

Le raisonnement selon lequel le signifié perd des sèmes pendant l'opération de traduction n'est pas faux ; il n'en reste pas moins qu'il serait illusoire d'espérer conserver l'intégralité du signifié lorsque l'on maintient le mot d'origine dans une forme translittérée. En effet, le passage d'un système d'écriture à l'autre et d'un environnement linguistique à l'autre ne va pas sans une certaine déperdition sémantique. Si le lecteur ne connaît pas le mot, il en déduira le sens à partir du contexte immédiat du mot et du contexte de ses éventuelles autres occurrences au sein du texte. Pour l'exemple d'*ephod*, saint Jérôme croise les différentes occurrences du mot pour conclure qu'il s'agit d'une pièce de tissu de grand prix, assimilable à une ceinture, qui possède une valeur spéciale dans la liturgie juive parce qu'elle fait partie des règles

144 JÉRÔME DE STRIDON, lettre XXIX à Marcella.

145 L'*ephod* était utilisé notamment lors de cérémonies qui sont décrites dans le *Lévitique*, VIII, 6-8.

édictees par le *Lévitique*. On ne peut pas dire ici que la translittération soit cause d'un maintien du sens particulièrement remarquable. La déperdition est toutefois moins catastrophique si le mot a été mieux intégré à la langue et si le lecteur en connaît le sens : ainsi *alleluia* et *amen* seront-ils au moins compris pour leur sens liturgique le plus basique. Cependant, le fait que le mot soit d'origine étrangère prive le lecteur de la compréhension d'autres sèmes : tous ceux qui sont liés à l'étymologie (or en hébreu le principe de reconnaissance de la racine joue un rôle beaucoup plus important que dans les langues occidentales), aux désinences ou à la proximité phonétique avec d'autres mots. À cela il convient d'ajouter que, dans la pratique communicationnelle du langage, la totalité des sèmes n'est pas toujours maintenue, notamment pour ce qui est de la connotation et quels que soient les efforts que peuvent faire les locuteurs : chaque locuteur charge les mots qu'il utilise d'une infinité de micro-sèmes qui parasitent en permanence toute communication ; cette imperfection fondamentale de la pratique du langage handicape toute communication et toute traduction, mais ne les empêche jamais totalement¹⁴⁶.

Les hiérarchies entre les langues

Les différences entre les langues conduisent à choisir parfois de translittérer ou de transcrire un mot plutôt que de le traduire. Il arrive souvent que ces différences ne soient pas de simples

146 « Si l'on pousse ce raisonnement jusqu'à son terme, tout devient intraduisible : des mots aussi courants que maison, petit déjeuner ou café évoquent incontestablement une image mentale différente selon que l'on est français ou britannique. La traduction n'en demeure pas moins une nécessité socio-économique et culturelle, qui se pratique quotidiennement malgré ces objections théoriques. », M. HARVEY, « Traduire l'intraduisible : stratégies d'équivalence dans la traduction juridique », dans *Cahiers de l'ILCE* t. 3, 2001, p. 39-49.

variations aléatoires mais le reflet des inégalités qualitatives entre les langues telles que perçues par les traducteurs. Un tel sentiment est souvent accompagné de l'impression d'une hiérarchie entre les langues : certaines langues seraient plus riches, plus précises, plus propres au raisonnement, moins dégénérées, etc. Ce sentiment existe encore de nos jours et il repose assurément sur des éléments de vérité. Il peut certes être alimenté par des arguments idéologiques peu pertinents mais cela ne signifie pas que lui-même est sans pertinence : il n'est pas du tout invraisemblable qu'une langue soit plus propre qu'une autre à tel ou tel type de raisonnement, qu'un dialecte utilisé principalement par des paysans n'ait pas développé les outils linguistiques nécessaires au raisonnement dialectique ou que tel ou tel système syntaxique se prête mal à l'expression des abstractions. L'idée que les langues se valent et qu'elles conduisent toutes à exprimer les mêmes choses est tentante mais relève de la contre-vérité et c'est un fait avéré que certaines langues sont plus verbales ou plus nominales que d'autres, voire qu'elles-mêmes à une autre période¹⁴⁷. Toutes ces considérations entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de savoir si l'on va traduire ou bien translittérer un mot.

Sans chercher à savoir dans quelle mesure le sentiment de l'infériorité de certaines langues repose sur des réalités ou bien sur des fantasmes, on peut esquisser le constat qu'historiquement ce sont souvent les langues les plus récentes qui sont supposées inférieures aux langues les plus anciennes ; cette idée repose parfois sur des théories du déclin ou de l'âge d'or, ou encore sur

147 Par exemple le grec ancien, langue très verbale, use abondamment de l'infinitif alors que le grec moderne l'ignore presque totalement.

des logiques religieuses¹⁴⁸, mais aussi sur le fait qu'une langue plus vieille a eu le temps d'intégrer plus d'apports externes et internes. Souligner les faiblesses du latin par rapport au grec est un lieu commun depuis l'antiquité et on le retrouve encore chez Roger Bacon, qui affirme l'infériorité fondamentale du latin en matière de raisonnements logiques, notamment en raison de l'absence de l'article, si utile en grec¹⁴⁹. Aujourd'hui encore, on lit parfois que la langue latine classique est une langue concrète qui ne se prête pas à l'abstraction : elle ne possède pas d'article permettant de différencier le défini de l'indéfini, évite au maximum les substantifs abstraits, etc. Au XVI^e siècle, siècle de la kabbale chrétienne et de l'hébraïsme chrétien, il est souvent allégué dans les grammaires hébraïques ou les traités sur les langues que la langue hébraïque est la plus parfaite de toutes. On peut supposer que cette opinion n'est pas sans lien avec le dogme théologique qui dit que l'hébreu est la langue originelle, celle qui existait avant la Tour de Babel, et que c'est la langue que parlait Adam et même Dieu avant son incarnation¹⁵⁰.

Il arrive parfois cependant qu'une hiérarchie entre les langues se fasse au détriment des langues anciennes et que l'on fasse valoir la difficulté de traduire des mots d'une langue vivante dans une langue morte - problème bien connu de tous ceux qui se sont un jour essayés au thème latin. Jean-Pierre Rothschild cite le traducteur juif Šem ʿTob ibn Aduṭ qui se plaint de l'indigence de

148 cf. N. GUEUNIER, « Traduction biblique et inégalité des langues », dans *Recherches de science religieuse*, t. 77, 1989, p. 347-364.

149 P. BOURGAIN, « Le sens de la langue et des langues chez Roger Bacon », *op. cit.*

150 Ces idées se trouvent par exemple dans le petit traité *De Iudaeorum ritibus compedium* de François Tissard, publié chez Gilles de Gourmont en 1508.

l'hébreu :

Traduire mot à mot, lettre à lettre, est impossible car il n'y a pas dans l'hébreu d'aujourd'hui de quoi traduire chaque mot arabe, pour deux raisons. La première, c'est qu'ils ont vingt-neuf lettres (...). La seconde, c'est que même cette langue, il ne nous en reste que très peu qui subsiste dans les vingt-quatre livres de la Bible.¹⁵¹

Parce que ce traducteur n'utilisait que l'hébreu biblique et pas les variantes qui avaient été développées postérieurement, notamment autour du corpus de la Mishna et du Talmud, la langue hébraïque qu'il connaissait était très pauvre en vocabulaire¹⁵². Jean-Pierre Rothschild souligne que cela le conduisit à employer un nombre particulièrement élevé de mots arabes translittérés en alphabet hébreu.

On voit ici que des caractéristiques singulières de certaines langues peuvent avoir une influence radicale sur la translittération. L'écart qui contraint Šem ʿTob ibn Aduṭ à employer des translittérations plutôt que des traductions repose a priori sur la différence entre une langue morte et une langue vivante : le vocabulaire des textes conservés pour la langue ancienne ne satisfait pas aux besoins d'une langue vivante. Pour l'hébreu, la situation est rendue encore plus complexe par le fait qu'il ne s'agit pas d'une langue morte : Šem ʿTob ibn Aduṭ la considère comme telle puisqu'il ne puise que dans le vocabulaire des « vingt-quatre livres de la Bible », et pourtant il en a un usage vivant puisqu'il l'écrit et

151 J.-P. ROTHSCHILD, « Motivations et méthodes de traduction en hébreu du milieu du XII^e siècle à la fin du XV^e siècle », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge...*, p. 279 - 302.

152 Selon Mireille Hadas-Lebel, si on limite l'hébreu au texte de la Bible, on ne dépasse pas 9000 mots (M. HADAS-LEBEL, *L'hébreu, trois mille ans d'histoire*, Paris : A. Michel, 1992, 190 p.).

qu'il la lit. L'hébreu est, au Moyen Âge classique, une langue ancienne mais pas une langue morte : elle possède un usage liturgique, un usage scientifique et à l'occasion un usage de langue véhiculaire parmi les différentes communautés de la diaspora. Šem ʿTob ibn Aduṭ contribue d'ailleurs à enrichir cette langue et à la rendre vivante puisqu'il lui intègre des emprunts par l'emploi de mots arabes translittérés.

Les langues supposées connues

L'emploi de la traduction ou de la translittération dépend beaucoup des langues en présence et de leurs caractéristiques respectives. On intégrera plus facilement sous forme translittérée des mots d'une langue dont on estime qu'elle aura des chances d'être connue des lecteurs, par exemple une langue véhiculaire¹⁵³. Nous avons déjà évoqué le fait que, pour un lecteur qui ne connaît pas la langue d'origine, toute une série de sèmes disparaissent dans la version translittérée et sont autant d'appauvrissements du signifié. Si en revanche l'auteur est en mesure de présumer que ses lecteurs auront quelques connaissances dans la langue d'origine, il aura d'autant moins de remords à faire l'économie d'une traduction. Consciemment ou inconsciemment, un traducteur sera plus tenté de translittérer des mots d'une langue supposée connue - au moins partiellement - de ses lecteurs, que cette présomption soit fondée sur une réalité ou sur une forme d'exigence. Certains scripteurs peuvent être amenés à considérer, en suivant le raisonnement qui préside à l'usage des langues dans

153 J. HUMBLEY note à propos des noms d'institutions : « Il semble probable que l'on traduise davantage à partir de langues moins répandues, et moins à partir des langues véhiculaires » (« La traduction des noms d'institutions » dans *Meta - Journal des traducteurs* vol. 51-4, 2006, p. 671 - 689).

les travaux universitaires, que certaines langues *doivent* être connues et que celui qui écrit est *en droit* de tenir pour acquis qu'une phrase en latin ou en espagnol sera comprises de son lecteur. Les travaux de recherche se dispensent souvent de traduire certaines langues « réputées connues » des chercheurs, notamment l'anglais, l'italien, l'espagnol, le français et l'allemand. Par tradition, cette règle s'applique souvent aux citations du latin – ou même au grec dans les travaux d'histoire ancienne et de philosophie – alors même que l'immense majorité des chercheurs n'a pas une connaissance ferme de ces langues. À un autre niveau, il en va de même pour les translittérations : les Japonais, considérant que chacun doit parler l'anglais – même si dans la pratique c'est très loin d'être le cas – intègrent à leur langue un nombre effrayant de mots anglais. De la même manière, c'est avec une grande facilité que l'on maintient dans un texte français sous une forme translittérée des mots grecs, avec un peu moins de facilité des mots arabes, hébreux, japonais ou chinois, et très rarement des mots coréens ou géorgiens. En fin de compte, beaucoup de choses dépendent ici du destinataire : plus le contexte sera spécialisé, plus on considère que les lecteurs ont le devoir de connaître la langue source, ou au moins les mots que l'on cite, et qu'il est inutile de les traduire. Cela dépend aussi de la langue cible et de la tradition nationale qui lui est associée. La langue allemande a tendance à user de plus de translittérations et de moins de traductions que la langue anglaise, peut-être parce que l'anglais a un statut de langue véhiculaire qui lui épargne souvent de se confronter à l'inconnu des autres langues¹⁵⁴.

154 Humbley donne l'exemple de la manière dont les textes allemands et anglais traitent le nom du parti français « Rassemblement pour la République ». Il relève, dans un moteur de recherche sur internet,

Les exonymes

Le choix de la translittération/transcription ou de la traduction dépend en effet en large part de l'objet concerné. Si les noms propres sont si souvent translittérés, c'est parce qu'il est malaisé de les traduire. Un nom propre peut en réalité être traduit de deux façons : la transcription ou la traduction calque ; dans les deux cas, le résultat est un exonyme. L'exonymie est surtout connue pour les noms de lieux mais elle peut exister pour les noms de personnes ; elle consiste à utiliser pour désigner un lieu ou une personne un mot d'une autre langue que la langue d'origine du lieu ou de la personne : ainsi parle-t-on de München en Allemagne mais de Munich en France et de Monaco di Baviera en Italie. L'exonyme peut également s'appliquer à d'autres catégories de noms propres, comme les gentilés : la plupart des langues possèdent une façon à elles de nommer les autres peuples. On connaît la diversité des exonymes utilisés pour désigner le peuple allemand : Allemands en France, *Tedeschi* en Italie, *Germans* en Angleterre, *Němci* en République Tchèque, *Duitsers* aux Pays-Bas, et *Tyskar* en suédois. Il y a donc deux manières de produire des exonymes. La première consiste à assimiler une transcription ou une translittération et à la faire passer dans la langue cible, parfois en lui faisant subir une importante adaptation phonétique. Cette pratique était plus courante dans les siècles passés qu'aujourd'hui et elle a permis de

16 occurrences de « Sammlungsbewegung für Republik » contre 1302 occurrences pour « Rally for the Republik », les Allemands ayant plus tendance à conserver le terme dans sa langue d'origine et les Anglais à le traduire. Toutefois, cela est peut-être surtout vrai pour des langues proches et supposées partiellement connues et moins vrai pour des langues plus lointaines, celles qui sont susceptibles de faire l'objet d'une transcription ou d'une translittération.

parler de Biche et Mouche pour les banquiers italiens de Philippe le Bel, Albizzo et Musciatto Guidi, mais aussi de transmettre à la langue actuelle les mots de Londres, Munich, Rome ou Pékin. Parfois la relation qui unit deux noms est de pure équivalence, résultant d'un cousinage plus que d'une filiation : c'est le cas des variantes européennes Wilhelm/Guillaume/William ou Stefan/Étienne/Steven/Esteban. La seconde manière n'est pas une translittération, mais elle partage avec elle une partie de ses caractéristiques : il s'agit de la traduction calque que nous avons évoquée un peu plus haut. Elle consiste à traduire les parties du nom qui sont assimilables à des noms communs : c'est par ce moyen que l'on parle de Monaco di Baviera pour la ville appelée *München* en Allemagne ou de L'Écluse pour la ville qui est dénommée *Sluis* aux Pays-Bas. Lorsque ce principe, qui a beaucoup de la translittération, est appliqué aux noms de personnes, c'est en général pour produire un effet. Il semble que, quand la traduction se fait vers une langue vernaculaire, l'intention est susceptible d'ironie : Saint Jean-Bouche-D'or est aujourd'hui une expression à caractère ironique alors qu'on conserve à l'archevêque historique d'Antioche son nom translittéré de saint Jean Chrysostome. En revanche, la traduction du vernaculaire vers la langue scientifique ou religieuse possède un caractère mélioratif à tel point que le détenteur du nom en est parfois à l'origine. C'est ainsi qu'entre la fin du Moyen Âge et le début de l'Époque moderne, l'usage ou la mode ont permis que l'on trouve Joannes de Sacrobosco pour John of Holywood ou Philipp Melanchthon pour Philipp Schwartzertdt. Tout cela permet de constater que même dans les cas de traduction, le nom propre ne s'éloigne pas très loin de la translittération, et par le

mécanisme de traduction employé et par les effets recherchés.

Les noms de concepts admettent beaucoup mieux la traduction parce qu'ils sont susceptibles de trouver sans difficulté un signifié approchant dans l'espace linguistique cible - et quand ce n'est pas le cas, il est plus facile de créer un néologisme pour éviter l'emprunt linguistique. Pour qu'un nom commun soit translittéré plutôt que traduit, il faut une raison particulière, par exemple le désir de maintenir une sacralité ou de conserver la précision d'un concept philosophique. Les traducteurs français de Heidegger sont particulièrement connus pour l'abus dont ils font de ce procédé en maintenant en allemand une quantité effrayante de termes (*Dasein, Abbau, Kehre*, etc.). Les titres de documents sont souvent avantageusement remplacés par une traduction, si possible accompagnée de l'écriture originale. Enfin, les exemples de manuels linguistiques et les textes intégraux pourront faire l'objet à la fois d'une translittération et d'une traduction, l'une étant complémentaire de l'autre.

Il est en effet possible d'éviter de choisir entre les deux pôles que constituent la translittération et la traduction en utilisant à la fois l'une et l'autre. Le résultat obtenu relève alors du binôme synonymique, système ingénieux permettant de ne rien sacrifier de la forme ni du sens et particulièrement bien adapté aux cas de bilinguisme imparfait. Le binôme peut être lié par un signe typographique comme la barre oblique, les parenthèses ou simplement par l'italique ou un changement de police de caractères. Il peut aussi, dans certains cas, être noté par une conjonction de coordination (« ou » ; « et ») ou bien prendre la forme d'une glose succincte. Le système du binôme synonymique

employé dans beaucoup de textes du haut Moyen Âge franc : la domination militaire et politique de peuples germaniques dans des territoires autrefois latinisés conduit à utiliser beaucoup de termes d'origine germanique pour désigner notamment des réalités juridiques ou militaires qui n'avaient pas d'équivalent en domaine latin. Pour allier la précision à la clarté, on emploie alors une transcription en alphabet latin¹⁵⁵ du vocable germanique coordonné à un équivalent latin. On retrouve le même système au Moyen Âge classique avec des binômes réunissant des mots latins et des mots en vernaculaire. Il s'agit ici toujours de langues qui s'écrivent avec l'alphabet latin mais il est possible d'appliquer ce principe général à un mot translittéré et à sa traduction. La version française du *Devisement du Monde* de Marco Polo présente ce type de cas. On trouve par exemple au chapitre 22 :

En Jorgaine a un roy qui en touz tans est
apelez Davit Melic, qui veult dire en François
Davi roys, et est soupost au Tatar.¹⁵⁶

Ici le binôme donne une traduction littérale à une locution qui est un titre honorifique, et dont la nature est entre le nom propre et le nom commun, ce qui suffit à justifier qu'on le traduise. Parfois un équivalent approchant est donné pour un objet ou une matière locale. On trouve ainsi, à propos des cadeaux que le grand Khan fait à chacun de ses douze mille barons :

155 La notation des mots germaniques relève plus de la transcription que de la translittération. Même s'il existait des graphies notant les langues germaniques avant l'alphabet latin, il ne nous en reste que peu de traces et la grande variété orthographique qui les caractérise dénote plus une transcription phonétique qu'une translittération depuis une orthographe antérieure.

156 De l'arabe *malik* (ملك). Marco Polo, *Le devisement du Monde*, édition critique publiée sous la direction de Philippe MÉNARD, vol. 1, Genève : Droz, 2001, p. 138.

Et encore li donne il une paire de
chaucement de camut qui est borgal qui est
labouré de fil d'argent moult soutilment, si que,
quant ils ont revestu, si semble chascun d'eulz
un roy.¹⁵⁷

Il peut aussi expliquer par une périphrase la nature d'un mot de type institutionnel. Ainsi au chapitre 92 :

Quant le Seigneur va oisellant atout ses
gerfaux et atout ses autres oisiaux, il a bien
entour lui .X.^M hommes qui sont tuit ordené .II.
et .II. et s'appellent toscaor, qui vault a dire
« hommes qui demeurent en garde ».¹⁵⁸

Les binômes synonymiques peuvent aussi être utilisés pour juxtaposer l'écriture d'origine d'un mot et sa translittération¹⁵⁹, ou encore l'écriture d'origine et sa traduction. On peut en outre trouver des trinômes synonymiques comportant à la fois l'écriture d'origine, la translittération et la traduction (majoritairement dans des ouvrages théoriques et des manuels de langue).

Le néologisme comme alternative à la translittération

Un procédé, qui se rapproche de la traduction, consiste à créer un néologisme pour éviter l'emprunt linguistique que représente la translittération. Une telle création comporte souvent une part d'idéologie et repose sur une conception de la langue qui

157 Ici le mot donné comme équivalent (*borgal*) n'est pas réellement un mot de la langue d'arrivée et il ne paraît pas a priori plus clair que le premier (*camut*). Aucun des deux n'apparaît dans les dictionnaires ni dans la suite du texte. Selon l'éditeur, *camut* viendrait du persan *kimuxt* et désignerait un cuir fin. *Borgal* viendrait du persan *bulgari*, cuir tanné de la Volga. Ibid., vol. 3, p. 83.

158 Ici la copule est assurée par une formule qui indique l'équivalence (« qui vault a dire »). L'éditeur précise que *tostaor* est un mot d'origine turque signifiant « gardien, sentinelle ».

159 C'est la méthode que recommandent R. JOHNSON et R. GOERWITZ dans leur article « A simple, practical system for transliterating hebrew tiberian vowels », dans *Hebrew Studies* vol. 36, 1995, p. 13-24.

n'est guère favorable à l'intégration de mots exogènes ; elle est particulièrement utilisée dès lors que la langue cible perçoit une domination culturelle (réelle ou virtuelle) de la part de la langue source, qu'elle cherche à affirmer son autonomie ou qu'elle désire éviter une connotation idéologique attachée à une langue particulière. Paradoxalement, utiliser une traduction plutôt qu'une translittération reflète une volonté d'universalisme : Anwar Moghith¹⁶⁰ souligne que dans le marxisme égyptien le remplacement de certains termes translittérés des langues occidentales par des mots proprement arabes dénotait le désir que certaines notions ne soient plus regardées comme étrangères mais comme universelles¹⁶¹. Au milieu du XIX^e siècle en Égypte, les termes qui désignaient les mouvements sociaux étaient des termes occidentaux transcrits en arabe (*al-sûsyâlist*, *al-kumyunist* et *al-nihîlist*), ce qui contribuait à leur donner mauvaise presse. À la fin du XIX^e siècle, les promoteurs de ces mouvements sociaux, avec le soutien de leurs organes de presse, en viennent alors à remplacer ces transcription par des traductions : apparaissent alors *al-khawârii* (mot désignant un groupe contestataire des débuts de l'Islam) pour désigner l'ensemble de ces mouvements, *ishtirâkiyya* (« partage ») pour désigner le socialisme, *ibâhiyya* (« licence ») pour l'anarchisme et *i'tisâb* (« regroupement agressif ») pour désigner la grève.

A travers cette multiplicité de situations, on a pu voir que le

160 A. MOGHITH, « Marxisme égyptien et marxisme occidental : traduction et idéologie », dans *Égypte / Monde arabe*, 1997, p. 71-91.

161 *Ibid.* : « La presse ne pouvait rester indifférente aux mouvements sociaux car ceux-ci allaient nécessairement concerner l'Égypte. En effet, ces derniers lui apparaissent, tout comme les inventions qui remplissent les pages de la même presse, transculturels et transnationaux. On abandonne alors la translittération pour la recherche de mots arabes pouvant exprimer le sens de ces mouvements ».

choix qui se présentait au scripteur n'était pas une simple alternative entre translittération et traduction : le spectre de nuances est beaucoup plus large. Malcolm Harvey parle d'un choix entre quatre solutions : « l'équivalence fonctionnelle, l'équivalence formelle, la transcription, la traduction explicative ». On pourrait aller jusqu'à dire qu'il s'agit plutôt d'un choix entre translittération, transcription, traduction libre, traduction calque, glose explicative, et éventuellement d'autres solutions encore.

2. TRANSLITTÉRER OU MAINTENIR DANS L'ÉCRITURE D'ORIGINE

Après la traduction, l'autre grande alternative à la translittération et à la transcription est le maintien dans l'écriture d'origine. Ce choix, qui peut paraître passif en théorie puisqu'il ne suppose aucune création, aucune innovation de celui qui le fait, impose dans la pratique des contraintes du même ordre que la translittération : celui qui désire insérer une écriture orientale dans un texte occidental a besoin de connaître l'écriture d'origine et de disposer des moyens graphiques adéquats. Le mot maintenu dans son écriture d'origine à l'intérieur d'un texte en alphabet latin partage d'ailleurs pour une large part les caractéristiques de la translittération, notamment celles qui l'opposent à la traduction : anomalie par rapport à la cohérence du texte, aspérité visuelle, effet d'exotisme, etc. Les deux phénomènes peuvent être placés sous l'étiquette du *code-switching*, l'un relevant de l'alternance de code graphique et l'autre de l'alternance de code linguistique.

La nécessaire maîtrise des us et coutumes de translittération

La translittération et le maintien dans l'écriture d'origine ont en commun de manifester un refus de la traduction et du risque d'inexactitude qui y est attaché. Ce refus est encore plus radical dans le maintien dans l'écriture d'origine puisque l'auteur se contente de transposer le mot d'origine à l'identique. En réalité, même dans ce cas, il arrive qu'une part de choix soit nécessaire de la part du scripteur : il peut devoir choisir entre des orthographes divergentes, entre des systèmes d'écriture parfois équivalents¹⁶², ou même rétablir ou supprimer des signes diacritiques (par exemple des signes de vocalisation). La translittération, présentée par les défenseurs de la traduction comme une solution de facilité, exige également beaucoup de son auteur, y compris des capacités que le maintien dans l'écriture originale ne requiert pas. Le translittérateur est en effet requis d'avoir à la fois une bonne connaissance de l'écriture source, une grande maîtrise des potentialités de l'alphabet latin ainsi qu'une connaissance de l'usage des translittérations. Dans les recensions qui paraissent dans les revues spécialisées et qui se montrent souvent sans pitié pour les translittérations imparfaites, les commentateurs appuient fréquemment leur critique sur une norme que le malheureux auteur aurait mieux fait d'utiliser. Si la traduction exige du traducteur une grande maîtrise des deux langues, le maintien dans l'alphabet d'origine n'exige qu'une bonne connaissance des systèmes graphiques. La translittération,

162 Par exemple, nous avons choisi, dans la première partie, d'écrire le mot japonais *katana* avec l'idéogramme 刀 mais nous aurions aussi bien pu le noter en hiraganas *かたな*.

elle, demande au translittérateur la connaissance des deux systèmes graphiques mais aussi de l'usage, de la coutume qui règne en matière de translittération. Cette nécessité a pour origine une carence de codification qui découle du fait que peu de normes de translittération claires se sont vraiment imposées à tous, notamment à l'échelle internationale : tandis que le lien entre une langue et son système graphique (c'est-à-dire l'orthographe) fait le plus souvent l'objet aujourd'hui d'une normalisation stricte, le lien entre deux systèmes graphiques (c'est-à-dire la translittération) est règlementé uniquement par des normes contradictoires qui relèvent tantôt de la tentative avortée de législation, tantôt de l'usage ou de la jurisprudence.

Les deux phénomènes ont tant en commun que certains chercheurs estiment que la translittération est un pis-aller qui ne remplace parfois l'écriture originale qu'en raison de contraintes techniques¹⁶³. L'alternance de code graphique présente pourtant des différences nettes avec l'alternance de code linguistique en matière de perception. Le caractère d'aspérité est beaucoup plus accentué dans le cas d'une écriture orientale insérée sans translittération dans un texte en alphabet latin : malgré les différences graphiques que nous avons soulignées (italique, diacritiques, etc.), la translittération demeure graphiquement plus discrète que les écritures orientales. Graphiquement l'écriture orientale se différenciera de manière généralement beaucoup plus visible, et ce d'autant plus qu'il sera difficile d'adapter la taille des

163 R. JOHNSON et R. GOERWITZ, « A simple, practical system for transliterating tiberian hebrew vowels », dans *Hebrew Studies*, t. 36, 1995, p. 13-24 : « Typography being what it is today - simplified increasingly by computers - it should only rarely be necessary to transliterate, in any case ». Ils reconnaissent en revanche l'utilité de la transcription phonétique dans certains cas.

caractères à la taille des caractères latins. Cet aspect est moins marqué dans les manuscrits que dans les imprimés, en particulier dans les imprimés anciens : au XVI^e siècle, tandis que chaque imprimeur disposait d'une large gamme de caractères de plusieurs tailles pour l'alphabet latin, il ne disposait généralement que d'une seule fonte pour les caractères orientaux, ce qui fait que ces caractères, une fois imprimés, détonnent parmi les autres. Souvent, ils ne sont pas sur la ligne et sont plus gros que leurs équivalents latins : lorsque les caractères orientaux sont imprimés non pas au moyen de caractères mobiles en métal mais par un procédé xylographique, ce phénomène est encore plus accentué. La translittération évite cet écueil, qui toutefois peut éventuellement être un avantage : si le lecteur souhaite identifier rapidement les mots d'hébreu dans une grammaire hébraïque, par exemple pour en faire une analyse statistique, la différence de corps des caractères hébreux rendra son travail beaucoup plus rapide. On peut toutefois supposer que ce facteur n'entre pas en jeu dans le choix des imprimeurs, qui préféreraient avoir des caractères de même taille et s'intégrant harmonieusement au corps du texte.

La présomption de connaissance

Or pour qui ne connaît rien de l'écriture d'origine, son maintien représente un abîme d'incompréhension au cœur du texte, une véritable discontinuité dans la linéarité de la lecture. Si le texte en question fait partie d'un ouvrage didactique, le lecteur aura appris - au moins de manière imparfaite - l'écriture et il pourra faire une tentative de déchiffrement. Dans tous les autres cas, le ou les mots en écriture orientale seront comme un trou

qu'il devra sauter avant de poursuivre sa lecture. C'est attendre beaucoup du lecteur que d'exiger de lui qu'il connaisse d'autres écritures que l'alphabet latin et, dans bien des cas on soupçonne comme une attitude de prétention, voire une tentative d'humiliation, dans la démarche de celui qui considère que nul ne devrait avoir besoin de translittération ou de traduction¹⁶⁴. Il est notable que cette pratique diffère largement selon les langues et le statut qu'on leur octroie et le droit qu'on accorde au lecteur de ne pas les connaître. Dans les imprimés de la Renaissance, les citations du grec ne sont souvent ni traduites ni translittérées, en particulier les citations que l'on peut trouver dans les épîtres dédicatoires ou les préambules de traités théoriques. Le grec est laissé tel quel et l'on est en droit de se demander pourquoi : est-ce parce que tout le monde à la Renaissance connaît l'alphabet grec ? N'est-ce pas plutôt parce qu'une certaine tradition humaniste considère que toutes les personnes cultivées *devraient* le connaître et que ceux qui ne le savent pas sont dans leur tort ? Est-il envisageable que cela participe d'une stratégie consciente d'humiliation et de domination du lecteur ? Inversement, cela peut avoir pour but de flatter le destinataire de la dédicace en lui laissant entendre qu'il est homme de culture - et en le laissant entendre par la même occasion à tous ceux qui liront ladite dédicace. Il s'agit là d'interrogations plus littéraires et politiques que linguistiques, mais elles montrent peut-être à quel point le choix entre l'écriture originale et sa translittération est parfois

164 De la même façon, on peut penser qu'il y a une certaine fatuité chez ceux qui prétendent ne pas aimer les translittérations au prétexte qu'ils connaissent les écritures elles-mêmes, comme G. M. Kosolapoff quand il écrit : « I avoid the transliteration difficulties, etc., by keeping notes, etc., in whichever language is necessary » (K. M. KOSOLAPOFF, « Transliteration of Russian words », dans *Science*, t. 2616, 1945, p. 175).

loin d'être innocent. Le maintien dans l'écriture originale conduit à une opacité automatique du terme pour les malheureux lecteurs qui se trouveront en-deçà du seuil d'exigence de l'auteur ; la translittération n'entraînera pas toujours la compréhension lumineuse des mots en question mais elle apportera au moins la possibilité de la prononciation et une moindre rupture dans le fil du texte. Toutefois, la translittération satisfera moins les spécialistes : il faut que la translittération soit d'une grande qualité et d'une grande rigueur pour permettre au chercheur d'identifier à travers la translittération l'orthographe de la version d'origine.

La haute exigence que représente le maintien dans l'écriture d'origine pour le lecteur peut poser des problèmes cruciaux lorsque le lecteur n'est pas un simple récepteur du texte, mais possède un rôle actif dans sa transmission. Au XXI^e siècle, il s'agit surtout de la reprise de passages d'un texte par un autre auteur, c'est-à-dire la citation : un chercheur qui cite un article d'un collègue se voit souvent confronté à la difficulté de reproduire avec exactitude les passages dans l'écriture originelle. La contrainte technique, si elle est acceptable pour un spécialiste, l'est beaucoup moins au fur et à mesure que l'on s'éloigne du domaine de spécialité de départ. Sans que l'auteur s'en aperçoive, le maintien dans l'écriture d'origine peut devenir un facteur de découragement pour le chercheur ou le journaliste et empêchera l'article d'être cité autant qu'il le pourrait. C'est également vrai pour la translittération, quoique dans une moindre mesure : si la translittération ne comporte pas de caractères trop extravagants ou de diacritiques rares, le texte pourra être cité sans trop de

difficultés¹⁶⁵. A des époques antérieures, ce problème dépasse largement le cas relativement marginal de la citation, puisque la transmission et la diffusion des textes se fait uniquement par l'intermédiaire de la copie. Peut-on et doit-on attendre d'un copiste qu'il connaisse les écritures orientales, qu'il sache les identifier, les lire et les reproduire ? Saint Jérôme, dans sa lettre XXV à sainte Marcelle¹⁶⁶, évoque les lecteurs qui n'identifient pas l'alternance de code graphique et la prennent pour une alternance de code linguistique (ou simplement pour un mot inconnu). Il cite le cas de mauvais copistes qui, lorsqu'ils rencontrent le nom de Dieu, le tétragramme יהוה, dans le texte grec de l'Ancien Testament¹⁶⁷, ne s'aperçoivent pas qu'il s'agit d'un mot en caractères hébraïques et le copient comme s'il s'agissait d'un mot grec qu'ils lisent et copient πππ :

Le neuvième nom, le tétragramme, qu'ils ont estimé ἀνεκφώνητον, c'est-à-dire ineffable et qui s'écrit avec les lettres suivantes : yod, he, vau, he. Certains, qui n'ont pas compris cela à cause de ressemblance des lettres, et quand il l'ont rencontré dans des livres grecs, l'ont généralement lu ΠΙΠΙ.¹⁶⁸

165 On aura peut-être noté que nous n'avons pas donné d'exemple du système de Johnson et Goerwitz censé permettre une translittération rigoureuse du système de vocalisation de Tibériade pour l'hébreu. La raison en est que les contraintes techniques imposées par le système de caractères API suscrits représentait une difficulté technique difficilement surmontable.

166 Cité par M. PIERRO dans « JHWH : il tetragramma nel Nuovo Testamento », dans *Rivista Biblica*, t. 45, 1997, p. 183-186.

167 Selon M. PIERRO (*op. cit.*), le tétragramme apparaît 6800 fois dans l'Ancien Testament et les plus anciens manuscrits de la version des Septante le donnent dans l'écriture originale hébraïque (tandis que les manuscrits plus tardifs le remplacent par le terme grec KYPIOΣ).

168 JÉRÔME DE STRIDON, lettre XXV à Marcella : « Nonum tetragrammum, quod ἀνεκφώνητον id est ineffabile, putauerunt et his litteris scribitur : iod, he , uau, he. Quod quidam non intelligentes propter elementorum similitudinem, cum in Graecis libris reppererint, Π Ι Π Ι legere consueuerunt ». Le texte ne mentionne pas explicitement les copistes, mais M. Pierro laisse entendre que cela pourrait s'appliquer à eux.

Le problème du sens de lecture

Cet exemple montre aussi que le maintien dans l'écriture d'origine pose des problèmes supplémentaires par rapport à la translittération pour certaines langues, notamment celles qui ne s'écrivent pas dans le même sens que l'alphabet latin. Si le mot est isolé de toute contexte textuel, cela n'a pas de grandes conséquences ; à l'intérieur d'un texte en revanche, la lecture s'en trouvera fortement modifiée. Si le grec est aussi volontiers laissé en l'état dans les textes occidentaux, c'est sans doute en partie parce que l'écriture grecque fonctionne selon le même schéma que l'alphabet latin : c'est une écriture où les lettres représentent des phonèmes, qui s'écrit de gauche à droite et qui ressemble physiquement, pour des raisons de filiation évidentes, à l'alphabet latin. L'arabe et l'hébreu en revanche s'écrivent de droite à gauche, ce qui contraint le lecteur d'un texte en alphabet latin à opérer un changement du sens de sa lecture pour pouvoir lire le mot et un second changement pour continuer la lecture du texte. On pourrait imaginer une solution intermédiaire entre le maintien dans l'écriture d'origine et la translittération où l'on se contenterait de mettre les lettres hébraïques ou arabes dans l'ordre latin, de gauche à droite. Ce problème a des conséquences très concrètes sur l'usage des translittérations : pour certaines écritures, par exemple le japonais, il est possible d'accompagner l'écriture d'origine d'une translittération que l'on écrira au-dessus ou au-dessous¹⁶⁹. Pour l'hébreu et l'arabe, cela ne sera guère possible en l'état et il faudra choisir entre une translittération lettre à lettre où le mot en alphabet latin devra être lu à l'envers

¹⁶⁹ Notons que c'est également le principe du système japonais des *furigana*, des caractères syllabaires inscrits en corps réduit au dessus des idéogrammes afin d'en indiquer la prononciation.

et une translittération mot par mot où la translittération en alphabet latin pourra être lue de gauche à droite, mais sans que les lettres soient placées exactement en-dessous ou au-dessus de leur équivalent dans l'alphabet hébraïque¹⁷⁰. Guillaume Postel, dans son ouvrage *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum introductio*¹⁷¹, utilise une autre solution : il place sur trois lignes un texte hébraïque, sa translittération et sa traduction en latin, mais il dispose ces deux derniers éléments à l'envers. Les lignes sont inversées par rapport au texte hébraïque, ce qui fait qu'il faut retourner le livre pour pouvoir les lire mais que les mots translittérés et traduits sont placés directement sous leurs équivalents hébraïques. La solution est ingénieuse, mais elle présente des inconvénients certains et il est effrayant de devoir en arriver là pour compenser la différence de sens des deux systèmes d'écriture hébraïque et latin. Ce problème sera à la limite de l'insoluble pour les écritures qui se notent verticalement. Le chinois et le japonais se notent principalement verticalement mais il est possible de les écrire horizontalement, de gauche à droite. Ce n'est pas le cas de l'écriture mongole traditionnelle, qui s'écrit exclusivement de haut en bas.

Une perception un peu trop limitée des avantages pratiques de la translittération pour le lecteur peut conduire à penser qu'elle est toujours avantageusement remplacée par le maintien dans l'écriture originale. Il est possible que cela soit vrai dans certains cas, notamment pour les titres d'ouvrages dans les

170 Il en va de même pour les traductions ultra-littérales placées à titre d'aide à la lecture dans des ouvrages didactiques et qui doivent choisir entre le mot à mot total, forcément sans signification dans la langue d'arrivée puisque l'ordre des mots est en général différent, et la traduction phrase par phrase.

171 Imprimé en 1538 par Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont.

catalogues de bibliothèque. Même si ces deux méthodes peuvent sembler analogues, elles sont en fait très différentes à la fois dans les connaissances qu'elles réclament du scripteur, dans les moyens techniques qu'elles nécessitent de mettre en œuvre et dans les effets qu'elles produisent sur le lecteur.

3. TRANSLITTÉRER OU TRANSCRIRE

Si la translittération (graphique) et la transcription (phonétique) étaient autrefois une seule et même notion, si aujourd'hui encore la distinction entre les deux n'est pas toujours bien faite ni même bien connue, c'est sans doute parce que la frontière entre les deux n'est pas toujours nette. Le terme de transcription peut en outre, théoriquement, recouvrir les deux aspects mais il semble paradoxal de l'employer en ce sens dès lors que l'on tente, comme c'est le cas ici, de mettre en lumière la distinction qui peut exister entre elles. Par ailleurs nous avons fréquemment parlé ici de translittération pour décrire des mécanismes qui auraient aussi bien pu s'appliquer à la transcription phonétique. Il a parfois été tenté de trouver un troisième terme pour désigner l'ensemble transcription/translittération : ainsi l'ISO et Hans H. Wellisch utilisent-ils l'expression « conversion d'écriture » (« conversion of script »), qui présente l'inconvénient d'être un composé de deux mots que l'on ne peut pas abrégier en « conversion », ce dernier mot regroupant un spectre de significations bien trop étendu. Ce problème de dénomination est peut-être à chercher du côté de

l'étymologie : si le mot « translittération » donne bien l'idée d'un passage lettre à lettre, le mot de transcription ne suggère en rien que le passage se fait de l'oral vers l'écrit. L'idéal serait peut-être de réserver, comme c'est déjà le cas, le terme de translittération au passage de l'écrit à l'écrit, de trouver un troisième terme pour désigner le passage de l'oral à l'écrit et de conserver le terme de transcription pour désigner ces deux concepts. C'est plus ou moins ce qui arrive déjà lorsque l'on parle de « transcription phonétique ».

Translittération et transcription sont deux normes qui répondent à deux orthodoxies : respecter l'écriture (orthographe) ou respecter la prononciation (orthophonie). Toutes deux sont exprimées dans le même alphabet - en l'occurrence l'alphabet latin - mais l'une est ancrée au signifiant graphique tandis que l'autre est ancrée au signifiant phonique. Par ailleurs, du point de vue de l'écriture seule, la translittération est ancrée à la langue d'origine alors que la transcription est ancrée à l'écriture d'arrivée¹⁷². Cette différence d'ancrage a des conséquences importantes sur la pertinence à long terme d'une transcription ou d'une translittération. On considère généralement que la prononciation des langues évolue plus vite que leur écriture : cela se vérifie pour les langues vernaculaires européennes actuelles, dont la graphie est largement fixée depuis des siècles alors que leur prononciation a évolué, mais aussi pour d'autres langues. Si les spécialistes internationaux ont tant de mal à se mettre

172 Cette idée d'ancrage est utilisée par T. GRASS (« La traduction comme appropriation : le cas des toponymes étrangers », dans *Meta - Journal des traducteurs*, t. 51, 2006, p. 660-670) : « La translittération présente un gros désavantage : comme elle est ancrée à la langue étrangère et non à celle qui importe le toponyme, elle peut se révéler parfaitement illisible ».

d'accord sur une prononciation « restituée » du latin, c'est parce que même si l'orthographe n'a que peu bougé depuis la fin de l'époque républicaine, elle a beaucoup évolué dès le Haut Empire, et il est certain que la prononciation n'a jamais été celle des locuteurs ecclésiastiques ou universitaires de l'époque moderne. Avant la révolution Meiji de la fin du XIX^e siècle, la graphie du japonais classique était presque identique à ce qu'elle était à l'époque de Heian¹⁷³ alors que la prononciation avait considérablement évolué, notamment à cause de la disparition de plusieurs diphtongues. Il semble donc que la transcription phonétique, en s'ancrant à la prononciation, s'ancre à un objet autrement plus volatile que la translittération, qui s'attache à la graphie. Il n'est pas impossible que les translittérations vieillissent mieux que les transcriptions phonétiques. En effet, au fur et à mesure que les siècles passent, la pertinence de la transcription phonétique est troublée par deux évolutions parallèles : celle de la langue source et celle de la langue cible. Plus l'évolution phonétique des langues sera rapide, plus l'équivalence phonétique entre les deux signifiants graphiques tendra à diminuer. Dans cette perspective, la transcription nécessitera d'être régulièrement actualisée et réformée. Cela n'est pas un défaut en soi mais on peut légitimement penser qu'un objet volatile se prête moins à la normalisation et à la standardisation pérenne qu'un objet d'autant plus fixe qu'il est ancré à des normes orthographiques qui évoluent peu.

173 Subdivision traditionnelle de l'histoire du Japon s'étendant entre 794 et 1185 ap. J. C. et contenant l'apogée de la littérature japonaise classique, autour de l'an Mil.

La translittération, version « rigoureuse » de la transcription ?

Lorsque l'on oppose la translittération à la transcription, on retrouve souvent l'idée de rigueur. La translittération serait une science exacte tandis que la transcription phonétique relèverait d'une pratique floue et subjective. Une telle vision n'est pas sans fondement : comme la translittération s'applique à des écrits, elle traite de matières fixes, matérielles et éventuellement vérifiables¹⁷⁴. La transcription en revanche, en tant qu'elle tend à refléter le rapport entre le son et l'écrit, comporte une plus grande part de subjectivité. En effet, elle dépend de l'interprétation d'un son par une oreille (que cette oreille soit humaine ou mécanique) et le son est par nature plus volatile et plus sujet à interprétation que la graphie. On retrouve cette idée dans les textes théoriques qui servent de préambules aux normes de l'ISO en matière de translittération : parallèlement à la distinction qualitative de base entre transcription et translittération, ces textes établissent une distinction de type quantitatif autour d'une sorte d'échelle de la rigueur de conversion où la transcription est présentée comme souple et la translittération comme rigoureuse. On peut aussi noter que, dans ses définitions, l'ISO donne implicitement à la translittération le caractère d'une opération mécanique tandis qu'elle donne à la transcription le caractère d'une tentative : tandis que la translittération « est l'opération qui consiste à représenter les caractères d'une écriture alphabétique ou syllabique par les

174 C'est la raison alléguée K. Tak-Sing pour privilégier la translittération par rapport à la transcription des noms royaux mandchous (K. TAK-SING *et al.*, « The romanization of early Manchu regnal names », dans *Studia orientalia*, t. 87, 1999, p. 133-148).

caractères d'un alphabet de conversion », la transcription « est l'opération visant à noter la prononciation d'une langue donnée au moyen du système de signes d'une langue de conversion ». La translittération « consiste à », la transcription « vise à »¹⁷⁵.

En réalité cette idée de rigueur est surtout pertinente dans le cadre d'une pratique courante et immédiate de la conversion d'écriture : la transcription peut se faire « à l'oreille » et de manière plus ou moins spontanée tandis que la translittération requiert automatiquement de faire l'effort de traduire chaque lettre par un équivalent, ou peu s'en faut. Dans une démarche plus réfléchie et plus scientifique de conversion d'écriture, la transcription peut s'avérer tout aussi rigoureuse que la translittération, et surtout beaucoup plus complexe. En effet, les possibilités de complexification de la translittération sont assez limitées : on tourne toujours autour de la difficulté de trouver des équivalents pertinents, intuitifs et discrets pour chaque caractère de l'écriture source. En revanche, celui qui transcrit phonétiquement peut être confronté à l'immense champs de la diversité des sons, dont la prise en compte ne va pas de soi. Une fois qu'il aura trouvé le moyen de noter les consonnes et les voyelles, avec toutes les subtilités articulatoires que cela suppose, il lui faudra réfléchir à la notation des longueurs, de l'intonation ainsi que d'autres phénomènes phonétiques éventuels. Percevoir des distinctions phonétiques qui n'existent pas dans sa langue maternelle est une autre affaire que d'identifier des curiosités graphiques. On sait la difficulté extrême que représente, pour un

175 Préambule des translittérations de l'ISO, cité par Jean MEYRAT, « La conversion des systèmes d'écriture », dans *Documentaliste*, t. 24, 1987, p. 131-134.

Européen¹⁷⁶ la perception des différents tons du chinois ou des langues bantoues. Cette difficulté est bien connue pour les langues à tons, mais elle peut aussi concerner d'autres phénomènes phonétiques, comme les clics dans les langues khoïsan d'Afrique australe. De cette complexité découle l'extrême étrangeté des transcriptions : lorsque l'on souhaite noter les langues dans une transcription phonétique rigoureuse, on en vient rapidement à accumuler les lettres étranges et les signes diacritiques surajoutés. Une langue européenne compte en général vingt à trente lettres de base ; l'alphabet phonétique international en compte 118, auxquels il faut ajouter 76 signes diacritiques ainsi que des symboles spéciaux destinés à noter les tons mélodiques ou l'accent tonique. En conséquence de quoi, lorsque la rigueur est de mise, la translittération présente un aspect souvent moins étrange que la transcription phonétique.

La confusion des homophones

Il nous faut reconnaître que l'extrême difficulté de la transcription phonétique rigoureuse la rend assez rare et donne raison aux théoriciens de l'ISO lorsqu'ils classent la transcription à un niveau de rigueur moindre que la translittération. Les transcriptions les plus fréquentes sont aussi les moins précises. C'est pour cette raison qu'on considère souvent que les transcriptions conduisent à des confusions qui peuvent être diminuées, sinon évitées, par la translittération. Le problème se pose à propos des noms propres homophones. L'une des raisons d'être du nom propre de personne en Occident est qu'il permet de distinguer les individus entre eux : le système du prénom et du

176 Du moins un européen non-magyarophone.

nom patronymique a vocation à distinguer l'individu tout en pouvant l'identifier à une branche familiale. Il existe d'autres manières de distinguer les individus (second et troisième prénom, date et lieu de naissance, éventuellement empreinte digitale) mais à un premier niveau c'est grâce au nom et au prénom que la distinction pourra être établie. Or la graphie est un élément important de distinction des noms et des prénoms : elle permet de distinguer un Dupond et un Dupont, un Lefèvre d'un Lefebvre ou un Schumann d'un Schuman. De la même façon, les variations de translittération peuvent permettre de distinguer un Lévy d'un Lévi et un Cao d'un Tsao. Il ne s'agit cependant là que d'un avantage mineur dans la mesure où il résout certains problèmes d'homophonie mais pas les cas d'homographie, qui sont au moins aussi fréquents, ni le cas des parents homonymes. On a également pu voir que la variation orthographique induite par les translittérations conduit parfois à opérer des distinctions à propos du nom d'un seul et même individu.

Le choix d'une translittération ou d'une transcription peut dépendre de caractéristiques propres à la langue source et à la langue cible ainsi qu'à leurs systèmes d'écriture respectifs. Les Japonais adoptent à cet égard une attitude révélatrice. Au Japon, on utilise pour noter les mots japonais en alphabet latin un système proche de la translittération tandis que pour écrire les mots étrangers en caractères japonais on utilise un système assimilable à une transcription : le caractère う se prononce approximativement [u] dans la plupart des cas ; il possède cependant un rôle graphique qui s'éloigne de cette équivalence puisqu'il sert, dans un grand nombre de cas, à marquer

l'allongement des syllabes se terminant par la voyelle [o]. Lors d'une conversion en alphabet latin, ce caractère sera la plupart du temps noté *u* même si cela ne correspond pas à sa prononciation : le mot よう, bien qu'il se prononce [jo:], sera noté en alphabet latin *you* : il s'agit bien d'une translittération et non d'une transcription phonétique. Inversement le son [ẽ], lorsqu'il s'écrit en français *in*, s'écrit en katakanas avec les caractères destinées à noter le son [a], pas avec ceux qui notent le son [i]. Ainsi, dans la version japonaise de la bande dessinée d'Hergé, le nom du journaliste du Petit Vingtième est-il écrit タンタン, ce qui se prononce [tantan] et se translittère *tantan*. Il s'agit bien d'une transcription phonétique et non d'une translittération : le son [ẽ] est en effet jugé phonétiquement plus proche de [a] que de [i], ce qui d'ailleurs est loin d'être dénué de pertinence d'un point de vue phonétique. On peut s'interroger sur les raisons de cette dichotomie dans la pratique japonaise : peut-être est-elle simplement due au fait qu'il paraît aberrant de pratiquer la translittération sur certaines langues occidentales dont la prononciation n'est liée à la graphie que de manière assez lointaine - en particulier l'anglais et le français. Peut-être est-il aussi permis de penser qu'à l'intérieur d'un espace linguistique on a généralement tendance à déterminer la forme de la conversion d'écriture en fonction d'un ancrage qui est toujours celui de sa langue maternelle : la translittération est ancrée à la langue source, c'est donc celle qui est utilisée lorsque la langue source est le japonais et la langue cible la langue étrangère. Parallèlement, la transcription est ancrée à la langue cible, aussi est-ce ce procédé qui est choisi lorsque la langue cible est le japonais et la langue source la langue étrangère.

Dès qu'il y a débat sur le choix d'une translittération, on s'aperçoit fréquemment que la pierre d'achoppement de la controverse est le désaccord des parties sur le mode de conversion d'écriture qu'elles désirent utiliser. Il y aura toujours quelqu'un pour trouver que la phonétique n'est pas rendue conformément à la prononciation de la langue d'origine et un autre pour dénoncer le caractère non-rigoureux et non-bijectif de la translittération (ainsi qu'éventuellement un troisième pour faire remarquer que les solutions adoptées sont beaucoup trop complexes et inutilisables). Au cours des deux débats sur la translittération des noms russes dans le magazine *Science*, d'abord entre 1943 et 1945 puis entre 1959 et 1960¹⁷⁷, il est manifeste que le malentendu de départ repose à la fois sur le fait que la distinction entre translittération et transcription est mal établie et sur le fait qu'elle est établie avec obtuseté. C. H. Blake s'interroge sur le but que doit poursuivre la translittération d'un nom propre : s'agit-il de restituer des lettres ou des sons¹⁷⁸ ? Il n'y a pas de réponse simple à cette question, cela dépend du but que l'on s'est donné¹⁷⁹. Certains, comme C. A. Hoare, considèrent que la translittération n'a pas à se poser des questions de phonétiques

177 Ces débats peuvent paraître anecdotiques mais ils ont donné lieu à une quinzaine d'articles, souvent d'assez grande qualité, où l'échange des points de vue entre les différents intervenants a permis de faire progressivement avancer la réflexion et a engendré, nous semble-t-il, des conclusions plus subtiles que dans d'autres publications plus solitaires.

178 « The real problem is : are we rendering letters or sounds ? » (C. H. BLAKE, « Orthography of scientific names », dans *Science*, t. 2616, 1945, p. 174-175).

179 « Is the transliteration to be used for filing purposes and be independent of the language of the user, or is it to be a guide for writing the proper sound of the Russian words in the language of the user and thus make him able to pronounce the words reasonably accurately ? » (G. M. KOSOLAPOFF, « Transliteration of the Russian names and words. », dans *Science*, t. 2581, 1944, p. 491-492).

et qu'elle possède un enjeu purement graphique¹⁸⁰ mais cela n'est pas tout à fait vrai : lorsque l'on utilise un système d'écriture comme l'alphabet latin, dont le fondement est la prononciation et non pas le sens, écarter d'un revers de manche toutes les questions phonétiques relève de la gageure. Par ailleurs une multiplicité de raisons peut conduire à avoir besoin de prononcer un mot translittéré¹⁸¹.

Les translittérations non-phonétiques

Il est cependant possible de concevoir des translittérations qui s'éloignent d'une transcription phonétique. Pour un but d'indexation ou de codage informatique pur et dur, on pourrait imaginer une translittération où pour chaque lettre de l'écriture d'origine l'équivalent serait choisi au hasard parmi les lettres de l'alphabet latin. Nous ne connaissons pas d'exemple d'une solution aussi extrême, mais Amnon Katz¹⁸² a proposé une translittération où les équivalences seraient choisies non pas en fonction de la prononciation mais en fonction de leur parenté historique avec les lettres de l'alphabet d'origine. Sur vingt-deux caractères hébraïques, seuls trois n'ont aucun héritier parmi les lettres l'alphabet latin ; pour ces trois caractères on a choisi au hasard trois caractères de l'alphabet latin qui n'avaient pas d'ancêtre hébraïque. Cette méthode choisit délibérément de négliger la

180 « The question of phonetics is quite independent of transliteration and, therefore, irrelevant to the point under discussion » (C. A. HOARE, « Transliteration of Russian names. », dans *Science*, t. 2607, 1944, p. 547).

181 « I believe that a person using a transliterated Russian word, be it on a file card or in a research notebook, will be compelled, at one time or another, to attempt to pronounce it in talks with the fellow workers. » (G. M. KOSOLAPOFF, « Transliteration of Russian words », dans *Science*, t. 2616, 1945, p. 175).

182 A. KATZ, « An new transliteration of Hebrew into standard characters », dans *Applied linguistics*, t. 9, 1988, p. 306-323.

phonétique mais au bout du compte elle s'y retrouve liée par la force des choses : \aleph est l'ancêtre de a , \beth est l'ancêtre de b et cette filiation a été effective sur le plan phonétique. \aleph et \beth ne se prononcent pas toujours [a] et [b], mais c'est souvent le cas. \daleth et \beth sont liés historiquement à d et r et se prononcent effectivement [d] et [r] en hébreu. La tentative est intéressante et elle est loin d'être dénuée de sens ; elle ne retire certes pas à la translittération toute tentation phonétisante mais elle ne prétend pas vraiment le faire.

4. DIFFÉRENTS NIVEAUX DE TRANSLITTÉRATION, DE LA BIJECTIVITÉ TOTALE À LA QUASI-TRADUCTION

Rien dans la définition de la translittération n'interdit qu'elle prenne en compte les questions phonétiques. Deux facteurs font qu'elle ne peut en faire l'économie : premièrement, l'alphabet latin est un système fondé sur la correspondance entre des lettres et des sons. De plus, il est toujours nécessaire de prononcer, à un moment ou à un autre, les mots translittérés. Si l'on veut respecter la définition de la translittération à la lettre, il est seulement essentiel de transcrire chaque lettre de l'alphabet d'origine par une lettre de l'alphabet d'arrivée¹⁸³. Une translittération totalement dénuée de prétentions phonétiques utiliserait sans aucun doute des chiffres plutôt que des lettres : cela existe déjà et cela s'appelle un codage numérique. En réalité, ce n'est pas du tout le but recherché par les translittérations :

183 En apparence, une telle règle interdit les digrammes. Dans la pratique, cette interdiction n'est pas forcément absolue.

elles cherchent au contraire à s'adapter le plus possible aux exigences de la prononciation et à se rapprocher des avantages d'une transcription phonétique, de telle sorte que le lecteur soit en mesure de prononcer le mot translittéré et de se faire comprendre d'un locuteur natif¹⁸⁴. Le flou qui règne entre les deux notions vient largement de là : transcription et translittération correspondent à deux besoins différents, mais il est possible d'essayer de concilier les deux pour répondre à tous les besoins en même temps. La translittération usuelle du grec permet une prononciation correcte de la plupart des sons, même si elle néglige, comme le fait l'écriture d'origine, la iotacisation des diphtongues. Paul Roochnik, dans sa thèse de doctorat¹⁸⁵, a mis en série plusieurs milliers de noms propres arabes en alphabet latin et en a comparé les variantes ; dans sa conclusion, il souligne que l'immense majorité d'entre elles ne sont ni des transcriptions purement phonétiques ni des translittérations rigoureuses mais des solutions intermédiaires.

La division de l'ISO

L'International Organisation for Standardization (ISO) a dès le milieu des années 1950 renoncé à proposer pour chaque système d'écriture un système de translittération unique et

184 G. SHIN dans son article « Romanization of han'gul » (dans *Ohak Yonku / Language Research*, t. 25, 1989, p. 489-521) va dans ce sens en affirmant explicitement rechercher un compromis qui permette à la fois une prononciation approximative de la langue d'origine (ici, le coréen) et une « one-to-one correspondence ». C'est aussi plus ou moins la conclusion à laquelle était parvenu le débat dans *Science* en 1945.

185 P. ROOCHNIK, *Computer-based solutions to certain linguistic problems arising from the romanization of arabic names*, thèse soutenue à l'Université de Georgetown (Washington D. C.), 1993, 375 p.

universel¹⁸⁶. Le préambule de l'ISO sur les conversions d'écriture a été développé dès 1954 et publié avec chaque norme de translittération à partir de 1964. Il se fonde sur la distinction entre trois niveaux de conversion d'écriture :

Le premier niveau est celui de la translittération rigoureuse complètement réversible (...). La conversion applique sans exception tous les principes de la translittération. Elle n'admet pas de variantes. (...) Ils permettent la transmission internationale univoque de messages par des moyens mécaniques ou électroniques. (...)

Le deuxième niveau est celui de la conversion simplifiée. Cette simplification peut être rendue nécessaire, par exemple, par l'utilisation de machines qui n'accepteraient pas tous les caractères de l'alphabet exigés pour la conversion rigoureuse. Cette méthode de conversion peut autoriser des variations nationales ou régionales ; on admet qu'elle ne permette pas une réversibilité complète. La conversion simplifiée peut faire l'objet de normes ou d'accords internationaux.

Le troisième niveau est celui de la conversion populaire, qui doit permettre, par exemple, que dans les journaux d'un pays les mêmes noms étrangers soient écrits de la même façon. Elle tient compte obligatoirement d'habitudes phonétiques ou graphiques et ne peut donc être que nationale.¹⁸⁷

186 Quelques années après la création de l'ISO (1947), l'évolution de la normalisation des translittérations et de la doctrine de l'ISO en la matière ont fait l'objet de descriptions et de commentaires : F. L. KENT, « International progress in transliteration », dans *Unesco Bulletin for Libraries*, t. 10, 1956, p. 132-137 ; R. Frontard, « Transliteration codes and their international standardization », dans *Unesco Bulletin for Libraries*, t. 15, 1961, p. 78-82.

187 Association française de normalisation, *Recueil : normes, règlements, certification*, Paris-La Défense : AFNOR, 2000, 3 t. Le préambule en question est toujours celui qui fut publié en anglais en 1964 sous le titre *General principles for the conversion of one written language into another*. et dont la version française a été commentée par Jean Meyriat, « La conversion des systèmes d'écriture », dans *Documentaliste*, t. 24, 1987, p. 131-134.

On peut tirer plusieurs enseignements de la lecture de ce texte. Tout d'abord, cette division en niveaux prend acte du fait que les translittérations rigoureuses ne sauraient être à la portée de tous et que leur généralisation n'est ni possible ni même souhaitable ; il peut sembler que cela relève du bon sens, mais cela va à l'encontre des idées de nombreux polémistes qui souhaiteraient qu'il n'existe qu'une seule translittération par binôme de systèmes d'écriture. On pourrait penser qu'il est paradoxal d'adopter cette attitude pluraliste de la part d'une institution de standardisation. Pourtant, cette reconnaissance d'un état de fait permet, en reconnaissant la pertinence des systèmes de conversion nationaux pour certain cas, de réaffirmer la nécessité des normes de translittération internationales pour d'autres cas :

Un système de conversion proposé pour l'usage international peut demander des compromis et le sacrifice de certaines habitudes nationales. Il faut donc que chaque communauté nationale d'utilisateurs accepte des concessions, et s'abstienne en tout cas d'imposer comme allant de soi des solutions qui ne sont justifiées que par ses propres habitudes (de prononciation, d'orthographe, etc.).¹⁸⁸

Un défaut de taille de ce préambule est de n'attacher aucun exemple aux niveaux de translittération qu'il décrit. Or il n'est pas évident que ces niveaux soient pertinents en situation : il semble que le but principal d'une translittération rigoureuse soit la gestion par des ordinateurs, mais au fond on ne voit pas bien dans quel cas un ordinateur pourrait avoir à opérer une translittération pour lui-même. De la même façon, il n'est pas évident de

188 *Ibid.*

déterminer dans quelles situations on peut se permettre d'utiliser une translittération « populaire » : dans la pratique spontanée de chacun ? Dans les journaux et les manuels scolaires ? Enfin, si les lois qui régissent la translittération sont développées en détail dans le reste du préambule, celles qui gouvernent la conception des translittérations du second niveau, les translittérations simplifiées, sont tout sauf claires. Cela ne signifie pas que la distinction est sans pertinence : Federico Corriente, à propos de la translittération de l'arabe en espagnol¹⁸⁹, propose une tripartition du même type et rattache ses trois niveaux à trois situations pratiques : la translittération rigoureuse pour un usage scientifique, une version simplifiée dans les e-mails et une version très simplifiée pour la vulgarisation.

Les critères de distinction possibles

Il serait possible de faire des distinctions beaucoup plus détaillées en exploitant tous les critères qui définissent une translittération. On peut voir dans la translittération de l'ISO le mélange - et la tentative de conciliation - de plusieurs critères. Un premier critère est le but poursuivi par la translittération. La forme d'une translittération est subordonnée au rôle que son auteur prétend lui donner et au type d'usage qu'il se propose d'en faire. Le deuxième critère est le type de public. Le texte ne l'évoque pas explicitement mais on peut reconnaître dans l'idée de « conversion populaire » qu'il y a une séparation nette qui est opérée entre d'un côté les spécialistes (invités à se situer dans les

189 F. CORRIENTE, « Acerca de la transcripción o transliteración del código grafémico árabe al latino, particularmente en su variante castellana », dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 51, 2002, p. 361-368.

premier et deuxième niveaux) et de l'autre les profanes¹⁹⁰. Le troisième critère est le rapport à la phonétique : bien que cela non plus ne soit pas clairement dit, il semble que la translittération rigoureuse laisse de côté les questions phonétiques tandis que les deux autres, en ce qu'elles peuvent posséder un caractère national ou régional, lui donnent une importance supérieure. Enfin, un quatrième critère est le degré de rigueur : on peut penser qu'il dépend à la fois du but poursuivi, du caractère négligeable ou non de la translittération par rapport à son contexte et de l'énergie que son auteur est prêt à y investir. On voit qu'en conjuguant ces critères il serait possible d'arriver à un inventaire beaucoup plus long et complexe que celui de l'ISO. L'objectif des normes de l'ISO est de proposer des règles simples régissant l'usage pratique des translittérations, et non des théories compliquées ou des consignes adaptées aux usages possibles.

5. LES CONTRAINTES TECHNIQUES

Le préambule de l'ISO, s'il propose une typologie qui n'est pas vraiment convaincante, fait preuve d'un remarquable réalisme en ce qui concerne la possibilité de diffuser à grande échelle des translittérations rigoureuses. Un tel point de vue va à contre-courant de l'opinion, que l'on peut lire dans les journaux, les recensions, ou les blogs, qu'il faut tendre à répandre le plus

190 Cette distinction entre translittération rigoureuse et translittération populaire a été souvent critiquée, par exemple par M. MANGOLD, *Transliteration und Transkription*, Mannheim : Bibliographisches Institut, 1965, 17 p.

possible les translittérations rigoureuses. Les normes ISO n'ont pas cette illusion et elle prennent en compte le fait qu'une translittération rigoureuse, normalisée et internationale n'est pas nécessairement utile au niveau local, et surtout que tout le monde n'en a pas toujours les moyens techniques.

En effet, plus que la paresse ou l'ethnocentrisme linguistique, ce sont souvent les limites techniques de la typographie qui ferment la porte aux translittérations exactes et bijectives. Il y a ici une forme de paradoxe dans la mesure où c'est aussi une difficulté technique qui souvent conduit à translittérer plutôt qu'à maintenir dans l'écriture d'origine : si les translittérations, au fur et à mesure de l'époque moderne, font l'objet de réflexions de plus en plus poussées qui mènent aux études de Volney et de ses successeurs au XIX^e siècle, c'est peut-être en partie parce que les difficultés non résolues occasionnées par l'impression des caractères orientaux rendent l'entreprise trop coûteuse en temps et en argent. Avant la découverte de l'imprimerie, si un auteur connaissait une écriture orientale, il pouvait en user à sa guise dans ses écrits ; certes, il existait un risque que les copies successives altérassent le tracé des caractères mais il ne s'agissait pas là d'un obstacle immédiat. Lorsque l'imprimé fait son apparition, à la fin du XV^e siècle, on envisage très tôt de réaliser des impressions en grec et en hébreu ; dans la mesure où les fontes représentent la plus grande partie du coût d'un atelier d'imprimerie, la fonte de caractères mobiles en métal est exceptionnelle et l'on se contente souvent d'utiliser des bois gravés. Quand des caractères mobiles sont utilisés, ce sont souvent ceux d'un collègue imprimeur que l'on a empruntés ou

loués. Ces difficultés favorisent l'usage de la translittération, dont les contraintes sont nettement moindres¹⁹¹. Les nouvelles techniques d'impression qui apparaissent à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle facilitent l'emploi des écritures orientales et l'informatisation de la typographie au XX^e siècle fait disparaître l'obstacle financier. Mais même dans cette configuration, certaines difficultés afférentes à l'usage d'une écriture orientale (installation des polices de caractère, prise en charge médiocre par les logiciels de traitement de texte, nécessité d'apprendre la disposition des caractères sur le clavier, etc.) ne cessent pas avec l'informatisation de la typographie, non plus que les difficultés liées aux translittérations.

Pour une translittération approximative ou une transcription phonétique utilisant l'orthographe de la langue d'arrivée, l'alphabet latin de base peut être utilisé. En revanche dès que l'on désire opérer une translittération rigoureuse ou une transcription phonétique exacte, la nécessité d'employer des caractères latins inhabituels et des signes diacritiques spécifiques se fait immédiatement sentir¹⁹². Aujourd'hui encore, ces contraintes techniques pèsent beaucoup et sont à l'origine de la plupart des

191 A. BERTHIER, « Inventaires et catalogues, une longue histoire : l'exemple des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale de France », dans *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, t. 99, 2002, p. 17-32 : « Pour les catalogues, l'emploi des caractères originaux pour la réduction des éléments de la notice ne va pas de soi et est intéressant à observer ; du temps où les catalogues sont encore manuscrits, il est possible de trouver des notices employant une écriture non latine, pour la mention du titre surtout, alors qu'avec l'apparition de l'imprimerie, le manque de caractères oblige à une translittération très approximative ; le souci de la précision ne s'imposera qu'avec Volney, le problème n'étant résolu officiellement que par la création des caractères orientaux de l'Imprimerie Nationale ».

192 cf. G. M. WICKENS, « The transliteration of Arabic : an approach in the light of current problems of printing and publication », dans *Journal of Near Eastern studies*, t. 12, 1953, p. 253-256.

manquements à la bijectivité dans les travaux scientifiques. Néanmoins, l'utilisation des polices de caractères orientales est de plus en plus fréquente et les technologies les plus récentes ont apporté des progrès salutaires : les claviers tactiles permettent d'intégrer des lettres diacritiquées en beaucoup plus grand nombre et, de plus en plus, de retrouver les avantages du manuscrit en traçant directement sur l'écran les caractères originaux ou les signes diacritiques désirés¹⁹³.

Ces contraintes techniques conduisent souvent les auteurs à faire le choix de la simplification. Dans bien des cas, cela ne pose pas de problèmes démesurés : lorsque le but est d'apprendre la phonétique d'une langue, il peut être bien plus efficace d'utiliser des équivalents conformes à l'orthographe de la langue d'arrivée que d'imposer l'apprentissage de diacritiques étranges. Il en va de même lorsque l'aspect linguistique n'est que secondaire et que l'on ne recourt aux translittérations que de manière secondaire, dans un contexte qui n'est pas particulièrement linguistique ; pourtant, il n'est pas évident que ce soit ce type de publications qui soit visées par l'ISO lorsqu'elle parle de « conversion populaire¹⁹⁴ ». Il semble qu'il en aille de même pour les médias,

193 Sur ce que les écrans tactiles apportent à l'utilisation des idéogrammes, des écritures complexes et des caractères rares, v. « A question of character », dans *The Economist*, t. 393, 2009.

194 Par exemple, en avertissement à leur livre *Résistance et protestation dans les sociétés musulmanes* (Paris : Presses de Sciences Po, 2003, 424 p.), M. Bennani-Chraïbi et Olivier Filleule écrivent : « Notre choix de système de translittération simplifié, fondé sur une utilisation optimale des représentations graphiques françaises, vise à faciliter la lecture pour ceux qui ne sont pas initiés aux langues arabe, persane... À titre d'exemple, nous avons choisi de transcrire la voyelle *u* par *ou*, la lettre *chin* par *ch*. En outre nous avons renoncé à marquer les voyelles longues et les signes diacritiques qui signalaient les dentales vélarisées ou emphatiques. Par contre, nous avons redoublé les consonnes géminées et différencié la laryngale sourde ξ ('ayn) de l'attaque glottale ء (hamza), la vélaire sourde *k* de la glottalisée sourde *q*. Pour l'écriture de l'article, la distinction a été faite entre les lettres lunaires (al-) et

que leur vocation nationale dispense d'utiliser une norme internationale¹⁹⁵.

Ces simplifications ne sont pas homogènes et régulières. En effet, elles ont tendance à toucher plus particulièrement les lettres qui posent problème, à savoir les caractères latins dits « spéciaux » et les signes diacritiques. La solution la plus simple lorsque l'on se trouve dans l'incapacité de reproduire des signes diacritiques est en effet d'en faire abstraction comme s'il n'existaient pas ; en outre, la mémoire considère souvent ces signes comme secondaires et tend à les retenir plus difficilement que les caractères eux-mêmes. Cet état de fait pourrait être à l'origine d'un déséquilibre s'il n'y avait ici correspondance entre ce qu'oublie la main et ce que ne perçoit pas l'oreille. En effet, les signes diacritiques sont employés uniquement pour transcrire des sons (ou translittérer des lettres qui correspondent à des sons) qui n'ont pas d'équivalent dans la langue d'arrivée. En arabe par exemple, des lettres diacritiquées sont généralement employées pour translittérer les lettres dites emphatiques ض, ص, ط, ظ, ainsi que les sons gutturaux ح et خ. Or ce sont précisément ces phonèmes qui sont mal distingués et mal prononcés par les locuteurs occidentaux. Ces mêmes locuteurs, lorsqu'ils lisent une translittération diacritiquée, ont alors tendance à la lire comme si les diacritiques étaient absents¹⁹⁶. On pourrait donc considérer

les lettres solaires (ad-, at-...). [...] Enfin, dans les citations, nous avons conservé la translittération choisie par les auteurs. Les noms propres qui possèdent une graphie usuelle en français sont donnés comme tels (exemples : Mohammed VI, Mohamed, Mohammad Khatami) »,

195 cf. A. GOMEZ-FONT, « Necesidad de una transcripción simplificada del árabe para los medios de comunicación hispanohablantes », dans *Miscelánea de estudios árabes y hebraicos*, t. 51, 2002, p. 361-368.

196 On trouve la même configuration pour la plupart des langues dont la phonétique est un tant soit peu éloignée de celles des langues occidentales. Ainsi, pour les langues slaves, G. RAZRAN, « Transliteration of Russian », dans

qu'il est plutôt avantageux que ce soient ces particularités de la translittération qui tombent en premier lors des simplifications puisque ce sont celles qui sont le moins respectées au départ. On peut aussi penser que ce mécanisme est un atout de taille et qu'il devrait être plus employé par ceux qui tâchent de développer des translittérations à plusieurs niveaux de sophistication. Ainsi, on gagnerait à choisir systématiquement comme support pour le signe diacritique une lettre qui, une fois le diacritique tombé, n'aura pas une prononciation diamétralement opposée à celle du caractère auquel elle est désormais censée correspondre. Selon cette logique, il vaudrait peut-être mieux que le son [tʃ] soit rendu par un *s* diacritiqué que par un *c*, dont la prononciation est susceptible d'être radicalement différente dans certaines situations. De la même façon, le *ǧ* arabe gagnerait à être rendu par un *r* diacritiqué plutôt que par un *g* diacritiqué. Le résultat, une fois opérée la simplification naturelle consistant en l'éviction des signes diacritiques, serait un résultat approximatif mais il resterait largement proche des sons d'origine.

La plus grande qualité du préambule de l'ISO concernant la conversion d'écriture est peut-être de présenter ses translittérations comme internationales mais pas universelles. En effet, comme cela est souligné, une translittération rigoureuse et internationale ne peut être le résultat que d'un large compromis qui néglige la majorité des usages nationaux de l'alphabet latin. Cette conception contredit l'espoir largement répandu en une translittération universelle que tous adopteraient et qui

Science, t. 3356, 1959, p. 1111-1113 : « A good number of my colleagues – even the literary ones – pronounce the name of the famous Czech dramatist Čapek as « Kapek » and not, as they should, « Chapek » ».

permettrait une communication idyllique entre les peuples.

Entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XX^e siècle, un certain nombre de systèmes de transcription prétendument universels ont été proposés. Sans tenter d'en faire l'inventaire, on peut mentionner ceux d'Ellis¹⁹⁷, de Schleiermacher¹⁹⁸, et de Parcell¹⁹⁹ et renvoyer pour les précédentes à l'ouvrage de F. Schütz²⁰⁰. L'illusion d'une translittération universelle est, on le voit, très proche des utopies d'un alphabet universel, telles qu'on les a vu se développer à partir de la fin du XVI^e siècle²⁰¹. Finalement, cette idée semble s'éteindre au XX^e siècle, où la domination coloniale de l'Europe sur une grande partie du monde et la diffusion de l'alphabet latin, notamment sur le continent africain, laissent penser que l'alphabet universel de l'avenir est l'alphabet latin²⁰². Bien que dans les décennies qui suivirent la

197 A. J. ELLIS, *The essentials of phonetics, containing the theory of a universal alphabet, together with its practical application to the reduction of all languages (...) to one uniform system of writing (...)*, Londres : Pitman, 1848 et *Universal writing and printing with ordinary letters for the use of missionaries, comparative philologists, linguists and phonologists*, Londres : Pitman, 1856.

198 A. A. E. SCHLEIERMACHER, *Universal writing and printing with ordinary letters for the use of missionaries, comparative philologists, linguists and phonologists*, Darmstadt : Jonghaus, 1864.

199 J. R. PARCELL, *World fonetic alfabet*, New York, 1946, 94 p. À propos de cet ouvrage, Hans H. Wellisch écrit : « One of the more whimsical attempts at creating a universal alphabet, suitable for « all » languages. It is almost entirely based on English. » (H. H. WELLISCH, *Transcription and transliteration : an annotated bibliography on conversion of scripts*, Silver Springs : Institute of Modern Languages, 1975, XXIV-133 p.)

200 F. SCHÜTZ, *De l'alphabet universel : examen des essais de Ch. de Brosses, de Volney et de M. Lepsius*, Nancy : Grimblot, 1859, 84 p.

201 J.-F. MAILLARD, « Un avatar de la traduction : l'idéal d'une langue universelle à la Renaissance », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. 333-348.

202 Au moment où l'usage de l'alphabet latin était imposé en Indochine, où les langues africaines étaient toutes peu à peu transcrites en alphabet latin et où Mustafa Kemal faisait abandonner à son pays l'écriture arabe, les tenants de cette hypothèse avaient de bons arguments. cf. COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE, *L'adoption universelle des caractères latins*, Paris,

seconde guerre mondiale les ambitions de ce côté aient aient été largement déçues, l'alphabet latin reste jusqu'à aujourd'hui l'alphabet le plus utilisé dans le monde et le système d'écriture privilégié des télécommunications.

Par ailleurs, des succès ont été obtenus dans le domaine de la normalisation des conversions d'écriture. Les translittérations de l'ISO, en grande partie pour des raisons pratiques, ne sont pas forcément les plus suivies, mais dans bien des cas, un système de translittération ou deux prédominent à l'échelle internationale, même s'ils peuvent connaître à l'occasion des variantes minimales. Le système de translittération de l'arabe avec des lettres diacritiquées est connu de tous les spécialistes et il est utilisé un peu partout. Quant aux langues mortes comme l'égyptien ancien ou le sumérien, dans la mesure où leur prononciation n'est pas un élément décisif, les translittérations qui y sont attachées n'ont pas eu de mal à transcender les frontières nationales et à faire l'objet d'un relatif consensus entre les chercheurs²⁰³.

Entre les quatre pôles que sont la translittération, la traduction, la transcription et le maintien dans l'écriture originale, il existe une infinité de nuances que la division traditionnelle entre translittération et traduction conduit souvent à occulter. Le choix est compliqué par le fait que ces quatre pôles ne sont pas équilibrés : la transcription et la translittération sont plus souvent confondues qu'on ne le pense, la traduction occupe une place

1934.

203 En ce qui concerne l'écriture hiéroglyphique, sept systèmes sont en usage actuellement mais ils sont extrêmement semblables. Les plus utilisés, celui de Gardiner et celui d'Erman & Grapow, ne diffèrent que pour deux caractères sur vingt-cinq.

prépondérante mais qui trouve des limites infranchissables et le maintien dans l'écriture originale pose des difficultés techniques qui remettent perpétuellement en cause sa pertinence. Une fois que le choix de la translittération a été fait, il existe encore une grande quantité de possibilités quant à la forme qu'elle pourra avoir.

CHAPITRE III : LA FORME DE LA TRANSLITTÉRATION

1. LA TRANSLITTÉRATION COMME OBJET TEXTUEL

Une anomalie linguistique

Lorsqu'elle se trouve insérée dans un texte, la translittération en alphabet latin est un objet paradoxal. Elle présente la forme extérieure des mots qui l'entourent, celle de l'alphabet latin, mais elle s'éloigne d'eux sur les plans sémantique et phonétique. Ces deux différences essentielles sont à l'origine du saut de langue que constituent dans un texte un mot ou un ensemble de

mot translittérés : de loin, une translittération peut passer pour un mot normal, à l'égal des mots qui l'entourent, mais à la lecture elle accrochera le regard et l'esprit en exigeant une opération mentale plus complexe que les autres objets de la lecture. Comme toute alternance de code linguistique ou graphique²⁰⁴, elle constitue une aspérité dans le texte, un écueil qui brise la fluidité de la lecture en imposant deux types d'interrogations : « comment cela se prononce-t-il ? » et « qu'est-ce que cela signifie ? ».

L'obstacle phonétique

La première interrogation, celle qui concerne la prononciation du mot translittéré, est due au fait que même si l'alphabet latin est tout à fait connu du lecteur, il y aura un doute sur la manière dont il est employé et sur la valeur phonétique que possèdent les différentes lettres. L'interrogation sera plus aiguë encore dans le cas d'une lecture à haute voix, mais même en lecture silencieuse, la prononciation mentale constituera un obstacle, un coup d'arrêt. Dans certains cas, la translittération sera suffisamment simple et claire pour ne pas arrêter l'esprit trop longtemps sur cette question ; cela dépend en réalité des lettres concernées. Un lecteur francophone qui lit soudain dans un texte en français courant le nom de la ville suédoise *Nora* pensera aussitôt que cela se prononce [nora]. Mais qu'il se trouve dans cette translittération une lettre de l'alphabet latin à la prononciation un tant soit peu

204 Sur ces questions, on consultera avec profit l'ouvrage collectif *Codeswitching Worldwide II* publié sous la direction de R. JACOBSON (Berlin : Mouton de Gruyter, 2001) ainsi que les actes des journées d'études du Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris des 19 et 20 novembre 2009 intitulées « « Ubi supra/N'en parlons plus/Des tours cornulz/Et cetera » : sauts de langue et code-switching dans les pratiques de communication médiévales ».

variable, et le doute s'installera : *Mururoa* doit-il se prononcer [myRyRoɑ] ou [muRuRoɑ] ? Pour peu que le mot soit devenu un peu courant, ou qu'il réponde à une norme de translittération bien connue, la prononciation sera une évidence : cette dernière règle est notamment valable pour les translittérations du grec, qui ont été si fréquentes depuis deux millénaires qu'elles font désormais totalement partie de l'orthographe des langues occidentales, et nul en France ne songerait à prononcer *alètheia* autrement que [alɛteia], ni *thànatos* autrement que [tanatos]. En revanche, s'il s'agit d'une lecture à haute voix et si le lecteur, par extraordinaire, se trouve dans un espace linguistique qui n'est pas le sien (par exemple un chercheur italien en Angleterre), il devra réfléchir à la prononciation traditionnelle de ladite translittération dans ce pays et décider s'il aspire le *h* de *helios* et s'il prononce le *th* de *thànatos* [t], [tʰ] ou bien [θ].

L'obstacle sémantique

Parallèlement à l'obstacle phonétique, le lecteur d'une translittération devra passer l'obstacle sémantique, s'interroger sur le sens du mot. Si le mot est écrit à l'origine dans une autre écriture que l'alphabet latin, c'est qu'il appartient ou a appartenu à une langue étrangère et que par conséquent son sens ne va pas de soi. Bien entendu, un tel obstacle n'est pas le privilège des translittérations : la situation est ici sensiblement la même que lorsque notre lecture est entravée par la présence d'un mot de notre langue qui nous était inconnu jusqu'alors. Cette situation se distingue pourtant de la translittération par une double différence : d'une part l'obstacle sémantique n'est pas seul, il vient s'ajouter à l'obstacle phonétique, d'autre part si le sens du mot est

inconnu il ne pourra pas être aussi facilement élucidé par l'usage d'un dictionnaire et il demeurera incompris s'il n'est pas éclairé par son contexte. On peut en effet considérer que dans un texte d'une langue connue, tout mot inconnu peut voir son sens éclairé soit par des éléments internes (contexte, étymologie, ressemblance avec un autre mot), soit par des éléments externes (dictionnaire, encyclopédie, renseignement pris auprès de quelqu'un d'autre). Pour une translittération, à quelques exceptions près, seule la première possibilité existe.

Pour certaines catégories de mots, la question du sens se pose de manière moins aiguë. Si elle est particulièrement pertinente pour les noms de concepts, elle l'est beaucoup moins pour les translittérations de textes entiers ou de langues entières : même si le déchiffrement du texte peut être un effort, les mots translittérés constituent un ensemble homogène et non pas une aspérité. En outre il est délicat de parler de « sens » dans le cas de noms propres : par définition le nom propre comme signifiant se rapporte à un ou plusieurs référents (réels ou virtuels) et son signifié n'existe pas en dehors de lui, en conséquence de quoi le nom propre ne fait pas partie du socle de la langue et le fait d'être inconnu est pour lui absolument habituel. Ce n'est pas entièrement vrai : il existe plusieurs catégories de noms propres pour lesquelles la question du sens n'est pas moins pertinente que pour un nom commun, et notamment les prénoms. Dans un nombre non négligeable de cultures, en revanche, l'éventail des prénoms est très réduit, à tel point que l'on peut considérer qu'ils font partie du vocabulaire ; c'est d'ailleurs le cas dans une grande partie des langues qui utilisent l'alphabet latin : l'anglais, l'allemand, le français, l'italien ou l'espagnol ont un nombre de

prénoms usuels suffisamment réduit pour que l'on s'étonne devant un prénom inconnu²⁰⁵. Dans beaucoup d'autres cultures en revanche le nombre de prénoms n'est pas figé et la liberté de création onomastique est beaucoup plus large : cela a pour conséquence que le nom est plus souvent un mot inconnu, mais aussi que cette difficulté est plus habituelle. Le Japon possède dans ce domaine une grande variété de possibilités : certains prénoms sont tout à fait banals et normalisés tandis que d'autres peuvent être de pures créations des parents. À cela s'ajoute le fait que des parents choisissent souvent, pour un prénom à la prononciation banale, des idéogrammes qui ont un sens plus singulier²⁰⁶. Dans une telle configuration, même le prénom est susceptible de faire l'objet d'une interrogation phonétique ou sémantique. Il est possible d'être plus précis : un prénom japonais donnera lieu à une interrogation phonétique, mais pas sémantique dans son écriture originale (puisque dans le cas des caractères japonais la prononciation ne se déduit pas de manière évidente de l'idéogramme), tandis qu'il donnera lieu à une interrogation sémantique, mais pas phonétique en translittération. Notons qu'en l'absence d'informations supplémentaires, toute rétro-translittération sera impossible.

205 Cette logique était poussée à l'extrême en latin classique puisqu'on considère qu'à la fin de la République le nombre de prénoms romains usuels se limitait à dix-neuf : Aulus, Appius, Caius, Cnaeus, Decimus, Kaeso, Lucius, Marcus, Mamercus, Manius, Numerius, Publius, Quintus, Servius, Sextus, Spurius, Tiberius, Titus et Vibius. On peut y rajouter neuf prénoms qui font allusion à l'ordre des naissances (Primus, Secundus, Tertius, Quartus, Quintus, Sextus, Septimus, Octavus, Decimus), certains prénoms très rares comme Agrippa, Paullus, Postumus et Vopiscus, ainsi que des prénoms d'origine étrusque ou osque comme Aruns, Lar, Nero et Statius.

206 Ainsi le prénom très répandu Yukiko s'écrit le plus souvent 雪子 (ce qui fait référence à la neige), mais dans le cas de la chanteuse Yukiko Okada il s'écrit 有希子 (ce qui pourrait se traduire par « enfant désiré ») et pour la patineuse Yukiko Fujisawa il s'écrit 亮子 (ce qui se rapporte à la clarté).

Le saut de langue banalisé : le cas du bambara

Si la translittération est une aspérité dans le texte, la violence de l'arrêt qu'elle provoque dans la lecture est à nuancer. La majeure partie des langues parlées en Europe occidentale sont largement fixées depuis plusieurs siècles, ce qui fait que les emprunts récents – et donc visibles – y sont très minoritaires. Ce n'est pas le cas de ces mêmes langues lorsqu'elles ont été adoptées dans des espaces linguistiques où elles se sont mêlées à d'autres langues pour constituer des sabirs, des pidgins ou des créoles. Aïssatou Mbodj-Pouye et Cécile Van den Avenne²⁰⁷ ont étudié ces cas de *diglossie coloniale* au sud-ouest du Mali, où trois langues principales et deux systèmes d'écriture cohabitent. Le français est dit « langue officielle » et c'est la langue de l'administration ; treize langues vernaculaires, dont le bambara, sont les langues premières des habitants ; l'arabe, enfin, est la langue de la religion musulmane, dominante dans la région. Le français et le bambara s'écrivent en alphabet latin²⁰⁸ et l'arabe en alphabet arabe. Un Bambara des environs de la ville de Fana, lorsqu'il écrit un texte, se retrouve régulièrement en situation de mêler le français, le bambara et l'arabe. Aïssatou Mbodj-Pouye et Cécile Van den Avenne donnent l'exemple de Demba Coulibali, moniteur agricole à la retraite né en 1932, qui utilise dans ses cahiers personnels les trois langues précitées sans que cela

207 A. MBODJ-POUYE et C. VAN DEN AVENNE, « « C'est bambara et français mélangés » : analyser des écrits plurilingues à partir du cas de cahiers villageois recueillis au Mali », dans *Langage et société*, t. 120, 2007, p. 131-138.

208 Les autres cas sont relativement marginaux : les langues vernaculaires peuvent utiliser l'écriture arabe selon le système appelé *ajami*. Par ailleurs le bambara s'écrit parfois en n'ko, écriture des langues mandingues inventée par Solomana Kante en 1949 et utilisée dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest, ou encore dans l'alphabet massaba, inventé spécialement pour le bambara par Woyo Couloubayi en 1930.

semble lui poser de problèmes particuliers. Certes il s'agit ici d'un cas précis d'écriture pour soi, où la question de la communicabilité se pose peu. Mais il existe aussi, même à l'écrit, des cas d'« interactions entre locuteurs plurilingues partageant exactement le même répertoire, à savoir une pratique de grand mélange²⁰⁹ ». Dans ses cahiers, Demba Coulibaly pratique en permanence l'alternance de code linguistique, mais il ne va pas jusqu'à l'alternance de code graphique : alors qu'il maîtrise tout à fait bien l'écriture arabe, lorsqu'il écrit une bénédiction en langue arabe dans ses cahiers majoritairement rédigés en caractères latins, il le fait en transcription²¹⁰. Est-ce parce qu'il est plus habitué à la lecture de l'alphabet latin ou bien parce qu'il veut maintenir dans ses cahiers une cohérence graphique ? Il est difficile de le savoir. On peut aussi envisager qu'il ait copié la bénédiction de mémoire et ait craint de commettre un blasphème en faisant une faute dans la transcription arabe, alors que l'alphabet latin signifie clairement que le texte est simplement destiné à être prononcé. En effet, la transcription en question marque très nettement les voyelles longues, à l'aide d'accents circonflexes, mais ne rend pas compte avec exactitude de l'orthographe arabe (plusieurs lettres arabes différentes sont rendues par la seule lettre *h*). La translittération sert, ici comme souvent, à permettre le saut de langue tout en évitant une alternance de code graphique.

209 A. MBODJ-POUYE et C. VAN DEN AVENNE, « C'est bambara et français mélangé... », p. 108.

210 *Ibid.*, p. 121 : « Une adresse suivie d'un numéro de téléphone commence la page (...) puis est suivie d'une série de trois bénédictions en arabe translittéré, accompagnées d'une indication d'usage en français ».

Une anomalie typographique

L'un des intérêts de la translittération d'un mot par rapport à son maintien dans son écriture d'origine est qu'elle permet à ce mot de s'intégrer à l'apparence du texte, de passer inaperçu et de réduire la différence qui existe entre lui-même et ceux qui l'entourent. Toutefois cette discrétion a ses limites dans la mesure où les translittérations peuvent prendre des formes très différentes et où, très fréquemment, des marqueurs graphiques permettent de les identifier comme telles de manière plus ou moins évidente.

Des diacritiques et des caractères spéciaux très voyants

L'un des éléments qui permettent d'identifier une translittération au premier coup d'œil est la présence de signes diacritiques voyants. Celui qui élabore une translittération choisit souvent de rendre les caractères qui n'ont pas d'équivalent exact dans l'alphabet latin par des lettres dudit alphabet latin augmentées d'un ou plusieurs signe diacritiques. Même s'il ne s'agit que d'un point souscrit ou d'un accent discret, le regard du lecteur identifie très rapidement le ou les intrus parmi les mots de la langue d'accueil. La même remarque peut s'appliquer à l'emploi de lettres qui ne font pas partie de la version de l'alphabet latin employée par la langue d'accueil en question : parfois ces lettres s'intègrent parfaitement à l'apparence globale du texte et ne sont pas remarquées avant que le lecteur ne lise le mot en question, mais très souvent les irrégularités de la typographie font que cette lettre a le tracé plus fin, la panse plus large ou encore la haste plus haute. Plus la langue source est différente phonétiquement de la langue cible, plus la translittération comprendra de

caractères particuliers et moins elle sera discrète au sein d'un texte. La proximité géographique est souvent un facteur de proximité linguistique, mais cela ne constitue pas une règle absolue, loin s'en faut : une translittération de l'hébreu sera certes plus discrète que la translittération d'un mot xhosa²¹¹, mais sera sans nul doute plus voyante qu'une translittération du japonais, langue particulièrement proche des langues européennes du point de vue phonétique malgré les milliers de kilomètres qui l'en séparent.

Certains systèmes de translittération font appel à tant d'éléments graphiques originaux - signes diacritiques ou caractères à part entière - que la translittération n'a plus que peu à voir avec l'alphabet latin et qu'on en arrive à se demander pour quelle raison l'on n'a pas laissé les mots dans leur écriture d'origine. La variété des modifications que l'on peut faire subir aux lettres de l'alphabet latin de base est infinie, jusqu'à donner parfois aux translittérations un aspect quasi tératologique : les « cornes » qui ornent certaines lettres de l'alphabet vietnamien *quốc ngữ* lui donnent un aspect très différent de l'alphabet latin appelé « alphabet latin de base » par les logiciels de traitement de texte. Nous avons écrit plus haut l'expression *quốc ngữ* sans donner plus d'indications sur sa prononciation, comme s'il s'agissait d'un mot en alphabet latin banal et tout à fait lisible, mais les caractères employés ici sont tellement éloignés de l'alphabet latin utilisé pour écrire le français que l'on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'en faire une translittération. On peut noter que la translittération, parce qu'elle n'a pas besoin de rendre avec

211 Le xhosa est une langue à clics du groupe des langues khoïsan, parlées entre l'Angola et l'Afrique du Sud. Les clics se notent à l'aide de signes spéciaux de l'Alphabet phonétique international, notamment ǀ, ǂ, ǃ, et Ǆ.

précision les subtilités phonétiques mais doit surtout donner des équivalences rigoureuses, est souvent d'aspect moins barbare que la transcription. Ainsi la transcription en Alphabet phonétique international du mot *quốc ngữ* est-elle [(ci+¹) kwok+¹ ɲi+²]. La translittération est cependant parfaitement capable, elle aussi, d'atteindre des sommets d'étrangeté : Robert M. Johnson et Richard Goerwitz ont proposé²¹² une nouvelle translittération rigoureuse de l'hébreu tenant compte des spécificités de sa vocalisation et qui emploie à la fois des caractères de l'API, des signes diacritiques et des lettres suscrites. Le résultat est très précis mais assez rebutant d'aspect et sa lecture requiert une certaine habitude²¹³.

Les lettres inhabituelles ou diacritiquées seront d'autant plus voyantes que le texte où elles se trouvent en comportera peu au départ. Inversement, une translittération sera peut-être moins voyante si elle se trouve dans un texte fortement diacritiqué. La langue anglaise utilise particulièrement peu de diacritiques ; l'espagnol et l'italien notent certains accents toniques ; l'allemand utilise l'*umlaut* sur trois voyelles et le français n'utilise pas moins de cinq signes diacritiques différents (accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma et cédille) ; le tchèque utilise des accents mais aussi le *háček* ou caron (accent circonflexe inversé) pour des lettres très courantes, ce qui donne souvent l'impression d'un alphabet très diacritiqué. Il est probable que la présence d'une translittération sera moins discrète dans un texte anglais ou

212 R. M. JOHNSON et R. GOERWITZ, « A simple, practical system for transliterating tiberian hebrew vowels », dans *Hebrew Studies*, t. 36, 1995.

213 Les auteurs prétendent qu'il est pratique et lisible par tout un chacun (« suitable for nonspecialists and novice audience ») mais conviennent tout de même qu'il nécessite au moins un temps d'adaptation : « Though the graphical arrangement used here might seem a bit odd at first glance, this impression is due only to its unfamiliarity ».

italien que dans un texte français ou tchèque. Toutefois, il convient également de tenir compte du fait qu'un lecteur perçoit inconsciemment une cohérence formelle dans son alphabet habituel et que dans la pratique il repérera très rapidement les écarts par rapport à cette norme que constituent les diacritiques inhabituels. En l'absence d'études précises sur la réception des textes par les lecteurs, il est difficile d'évaluer l'importance relative de ce phénomène ; il semble cependant clair que le caractère voyant ou discret des translittérations compte pour beaucoup dans la relation entre le mot translittéré et son contexte et peut se révéler un facteur déterminant dans l'alternative entre la translittération et d'autres modes de l'écrit²¹⁴.

Si, d'une part, le caractère voyant des translittérations est régulièrement à l'origine de leur rejet en faveur d'autres solutions, de l'autre, cette différenciation est partiellement recherchée : pour signaler qu'une translittération est une translittération et non autre chose, on utilise des marqueurs typographiques qui isolent le mot au sein du texte²¹⁵. En alphabet latin le principal de ces marqueurs est l'italique, mais il peut être remplacé par le soulignement (notamment dans les textes manuscrits). L'usage de l'italique pour signaler une translittération n'a rien d'étonnant : il fait partie de l'usage plus général qui consiste à mettre en évidence par l'italique un mot qui est étranger au fil du discours, par exemple un mot étranger ou un

214 Malcolm HARVEY et Elisabeth LAVAUT-OLLEON notent que c'est en grande partie cette lourdeur qui conduit à écarter la translittération dans l'expression de termes juridiques étrangers dans des traductions : « Elle déroge au principe du traducteur effacé, qui reflète la traditionnelle impersonnalité du discours juridiques ». Un raisonnement similaire peut s'appliquer à d'autres domaines que le droit.

215 Ces pratiques ne sont pas toujours respectées mais elles font partie des normes typographiques et à ce titre possèdent un caractère obligatoire dans les écrits spécialisés.

titre de document.

Les katakanas, un outil de transcription moins transitoire que l'italique

Dans bien des cas, l'italique s'estompe au fur et à mesure que le mot est considéré comme intégré à la pratique courante de la langue. Dans l'alphabet latin, ce mécanisme est assez souple et le passage de l'italique au romain se fait sans que cela s'aperçoive ; la différence morphologique qui sépare l'italique du romain est plus ou moins grande selon la police de caractères utilisée²¹⁶, mais elle demeure en général plutôt légère. Dans d'autres systèmes d'écritures, le mode de mise en évidence des translittérations est plus marqué encore, ce qui n'est pas sans conséquence sur le processus de fixation des emprunts. Ainsi, en japonais, est-ce un alphabet radicalement différent qui sert à noter les mots d'origine étrangère. Le système d'écriture japonais est composé de trois systèmes : un système d'idéogrammes issu de l'écriture chinoise (les kanjis) et deux syllabaires (les hiraganas et les katakanas) qui à l'origine étaient des simplifications graphiques de certains idéogrammes homophones. Les trois systèmes ont chacun des fonctions très précises ; de manière schématique, on peut dire que les kanjis correspondent à l'axe paradigmatique et les hiraganas à l'axe syntagmatique. Les kanjis notent les racines lexicales tandis que les hiraganas servent à écrire les désinences, les particules, tous les outils syntaxiques ainsi que les mots dont les idéogrammes sont supposés trop peu connus (par le scripteur ou

216 En Times New Roman, l'italique est presque du romain penché (abcdefghijklmnopqrstuvwxyz - *abcdefghijklmnopqrstuvwxyz*). En Garamond les lettres italiennes ont souvent une forme très différente de la forme du romain (abcdefghijklmnopqrstuvwxyz - *abcdefghijklmnopqrstuvwxyz*). On le remarquera par exemple pour le *a*, le *k*, le *m*, le *v*, le *y* et le *z*.

par le lecteur). Le second syllabaire, les katakanas, est également formé à partir des kanjis, mais par un procédé de simplification différent²¹⁷ ; c'est ce syllabaire qui nous intéresse plus particulièrement parce qu'il joue un rôle très semblable à celui de l'italique dans l'alphabet latin. Les katakanas ont en effet deux usages principaux : mettre en évidence un mot ou un énoncé, et noter les mots d'origine étrangère. L'immense quantité de mots empruntés aux langues occidentales, surtout à l'anglais, sont donc écrits en katakanas : tandis qu'un substantif japonais quelconque s'écrira en idéogrammes (par exemple 例題 *reidai*, qui signifie « exemple »), un mot-outil s'écrira couramment en hiraganas (par exemple だれ *dare*, « qui ? ») et un mot importé s'écrira en katakanas (par exemple レポート *repōto*, « rapport »). De la même manière qu'un mot translittéré en italique perdra son italique dans l'usage au fur et à mesure qu'il sera regardé comme intégré à la langue cible, un mot d'origine étrangère bien intégré à la langue peut être écrit en hiraganas, voire en kanjis. C'est le cas pour le mot たばこ *tabako*, qui signifie tabac et dont l'emprunt à la langue portugaise remonte aux XVI^e et XVII^e siècles. C'est également le cas pour tous les emprunts plus anciens au chinois et au coréen, qui forment une très grande partie du vocabulaire japonais. Pourtant - et cela constitue peut-être la principale différence avec la pratique de l'italique dans l'alphabet latin -, ce passage des katakanas aux hiraganas est aujourd'hui extrêmement rare : alors qu'en français les emprunts à l'anglais

217 En général, les hiraganas sont des simplifications à partir d'une forme cursive d'un kanji homophone alors que les katakanas sont issus d'une partie de kanji. Par exemple le kanji 礼 - qui signifie « remercier » et dont une des prononciations possibles est [re:] - a donné le hiragana れ et le katakana レ. Tous deux se translittèrent *re* mais l'un est une simplification cursive de la totalité du kanji tandis que l'autre se contente de reprendre sa partie droite en la simplifiant légèrement.

restent très peu de temps en italique, sont prestement intégrés à la langue et voient leur différence avec les autres mots diminuer progressivement, les mots anglais importés en japonais depuis soixante ans sont tous restés en katakanas et ne passent jamais en hiraganas ou en kanjis. Cet état de fait a sans doute de multiples causes, liées notamment à la manière de percevoir les éléments exogènes au Japon en général, ainsi qu'à un rapport différent à l'espace anglo-saxon et à la langue anglaise. La différence que nous avons relevée concerne en effet principalement la langue anglaise : en français les emprunts à l'anglais ont tendance à avoir une lexicalisation beaucoup plus rapide et efficace que les emprunts à d'autres langues, peut-être parce que leur grande quantité contribue à en faire des éléments habituels et donc familiers. La comparaison des manières de translittérer conduit ici à des observations qui dépassent de loin le seul cadre de la linguistique et touchent à des questions d'ordre historique, social et ethnique beaucoup plus générales.

Dans les textes en alphabet latin, l'italique est la principale manière, et la plus officielle, de signaler une translittération, mais elle n'est pas la seule. On retrouve souvent l'usage des guillemets, également utilisés pour souligner des emprunts linguistiques non-translittérés et qui soulignent que le scripteur a le sentiment d'une incorrection, d'une inadaptation du vocable à la langue dans laquelle il écrit. D'aucuns trouveront qu'il s'agit là d'un usage abusif des guillemets, mais on peut penser qu'il y a une certaine légitimité à considérer comme une citation un mot qui fait partie d'un domaine linguistique, et donc d'un domaine de pensée, différent de celui dans lequel on s'inscrit. Il existe encore d'autres marqueurs du saut de langue, comme ceux que relèvent Aïssatou

Mbodj-Pouye et Cécile Van den Avenne²¹⁸ dans les cahiers villageois du Mali : usage d'un type d'écriture différent mais qui n'est pas l'italique (par exemple l'opposition bas-de-casse / cursif), couleur de l'encre²¹⁹, signes de ponctuation divers (barre oblique, parenthèses - lorsque la translittération suit le mot en écriture originale -, tiret, point, majuscule, flèche). Comme dans l'usage japonais, l'usage de ces marqueurs n'est pas sans comporter souvent une part d'idéologie à travers la volonté de séparation de la translittération par rapport au reste de la langue, que cette séparation ait un caractère mélioratif, péjoratif ou soit un mélange des deux. Dans tous les cas, cette manière d'isoler les mots n'est pas dénuée d'ambiguïté : dans quelle mesure les italiques ou les katakanas sont-ils une manière de donner à un mot étranger l'équivalent d'un accent typique, d'une couleur de peau ou d'une étoile jaune ? On ne peut négliger que la maîtrise de la langue - et d'une langue parfois extrêmement normalisée - est souvent le premier critère d'évaluation de l'intégration d'une personne immigrée ; c'est dire à quel point les questions linguistiques sont loin d'être innocentes dans ces domaines. Les marqueurs graphiques de la translittération sont une manière de signaler le caractère étranger d'un mot mais la translittération intègre le mot plus fortement que le maintien dans l'écriture d'origine et contient dans sa forme même les possibilités de son intégration à la langue. Naturellement, il n'en va pas des mots comme des hommes et des considérations très différentes, notamment

218 A. MBODJ-POUYE et C. VAN DEN AVENNE, *op. cit.*

219 Dans l'un des cas cités, l'encre de couleur verte (couleur traditionnellement attachée à l'islam) est utilisée pour noter les translittérations de l'arabe. Tout se passe comme si on compensait le déficit de sacralité ou d'authenticité de la translittération par rapport à l'écriture originale en lui ajoutant un marqueur symbolique, ici une couleur à connotation religieuse.

esthétiques, président au destin des mots translittérés.

2. LA BEAUTÉ DE LA TRANSLITTÉRATION

Le caractère étranger des translittérations peut être rejeté et dissimulé ; il peut aussi être recherché et souligné. Plusieurs facteurs font en effet que la translittération est susceptible d'être considérée comme un objet esthétique : dans certaines situations elle peut être étrange, incompréhensible, exotique ou même ésotérique. Quand ces effets sont recherchés, la translittération peut devenir objet de création et être exploitée dans un cadre littéraire, rhétorique et parfois aussi publicitaire. Sans prétendre aller bien loin dans les théories de la beauté, nous nous limiterons ici à évoquer quelques uns des aspects qui font que l'usage des translittérations a pu avoir des fondements esthétiques.

Tant ses caractères graphiques que ses particularités sémantiques participent à mettre la translittération en situation de relief. Cela concourt à faire d'elle un objet particulier et étrange, auquel le regard et l'esprit s'attachent plus qu'aux autres mots du texte ou du contexte. À ce caractère d'étrangeté s'ajoute son caractère souvent incompréhensible, et mystérieux. Ce dernier point n'est vrai que dans le cas d'un lecteur qui ne connaît pas la langue d'origine et qui attachera à ce mot le charme que possèdent dans sa propre langue les mots compliqués ou inconnus. Le mot translittéré est alors perçu comme un référent dont le signifié existe mais n'est pas accessible, ce qui engendre une impression de mystère qui peut n'être pas dénuée de charme.

La force de l'exotisme

Même pour celui qui lit la translittération en en saisissant le sens, elle possède le caractère de l'exotisme. L'exotisme peut être défini prosaïquement comme « ce qui appartient à un pays étranger, généralement lointain ou peu connu²²⁰ ». On retrouve ici l'idée d'inconnu qui peut être la marque du mot translittéré, mais aussi l'idée de longue distance : qu'il s'agisse de noms propres, de noms communs ou de quelque autre catégorie, les mots translittérés en alphabet latin ne sont pas seulement des mots étrangers, ils sont souvent des mots lointain. Les langues d'Europe occidentale comme le français font partie d'un espace culturel où l'alphabet latin est très dominant et où il s'étend assez loin, ce qui fait qu'un mot translittéré est un mot qui non seulement vient de l'étranger, mais vient de l'étranger lointain, géographiquement ou culturellement²²¹. On peut néanmoins tâcher de donner à l'exotisme des définitions plus complètes et plus littéraires. Dans l'introduction de l'édition française de 1988 de *Kwaïdan* de Lafcadio Hearn²²², Denise Brahimi parle de l'exotisme d'une manière qui peut faire penser aux translittérations et à l'effet qu'elles produisent : l'exotisme est en effet selon elle « le fait d'appliquer un genre littéraire européen à une réalité qui ne l'est pas, et de tirer de ce contraste même des effets de dissonance jouant sur le sentiment d'étrangeté ». On ne saurait mieux dire.

220 *Trésor de la Langue Française informatisé* (atilf.atilf.fr)

221 Le concept d' « exotique » est souvent interchangeable avec « oriental ». Ce que nous appelons « écriture orientales » pourrait presque aussi bien être appelé « écritures exotiques », ce qui soulignerait (sans doute trop) leur vocation esthétique.

222 L. HEARN, *Kwaïdan : histoires étranges*, traduit de l'anglais par Sabine BOULONGNE et Jacqueline LAVAUD, présenté par Denise Brahimi, Paris : Minerve, 1988, 163 p.

L'étrangeté, l'exotisme et le mystère du référent se réunissent pour produire un effet esthétique. Il est notable que les catégories de mots touchées par la translittération sont souvent des mots dont la charge poétique est plus forte que les autres. On peut le dire des noms de personnes²²³, on peut le dire des noms de concepts, on peut le dire des titres de livres, on peut également le dire des noms de lieux, dont l'éclat, selon Cicéron, suffisait à illuminer un vers²²⁴.

Les lettres translittératrices et la poésie

La poéticité des translittérations est largement liée à la manière dont elles emploient l'alphabet. Pour donner un équivalent à des caractères étrangers qui n'ont pas de correspondance simple dans l'alphabet latin, le translittérateur est conduit à faire usage des lettres les plus rares de l'alphabet latin. En vertu de ce principe, les translittérations sont le royaume du *q*, du *h*, du *x*, du *y* ainsi que des associations de lettres qui n'ont pas cours dans les langues occidentales, comme *zh* ou *hs*²²⁵. En raison de leur rareté dans la langue mais aussi de leur connotation exotique, ces lettres sont souvent considérées comme plus poétiques que les autres : on dit que Victor Hugo déplorait l'évolution orthographique du mot *thrône* en *trône*, disant que le *h* figurait comme un trône au milieu du mot. Stéphane Mallarmé a

223 Les énumérations de noms de personnes sont un motif privilégié des aspects les plus poétiques des textes religieux ; qu'on pense par exemple aux généalogies de la Genèse, de l'Évangile selon Matthieu. On peut aussi penser, plus proches de nous, aux noms propres inventés par Victor Hugo pour embellir la *Légende des siècles* ou aux développements de Marcel Proust sur le nom de la duchesse de Guermantes.

224 CICÉRON, *L'Orateur*, XLIX : « Locorum splendidis nominibus illuminatus est versus ».

225 C. I. TAYLOR, *The pedigree of the letter Y*, dans *Science*, t. 512, 1892, p. 300.

mis à l'honneur l'étrange lettre qu'est le *x* dans son « Sonnet en X²²⁶ ». Francis Ponge, pour sa part, a consacré au *y* un moment important de son célèbre poème « Le gymnaste » dans *Le parti pris des choses*²²⁷.

L'effet d'exotisme induit par la translittération est souvent utilisé par les écrivains. Les écrivains français d'origine maghrébine, comme Tahar Ben Jelloun ou Azouz Begag, l'ont employée pour rendre dans la langue écrite l'alternance de code linguistique qui règne dans les communautés d'immigrés. La translittération donne aux textes à la fois le charme de l'exotisme et celui de l'ésotérisme, presque de l'initiation, avec des mots que l'on ne comprend pas toujours à la première lecture mais qui au bout de quelques occurrences en viennent à être familiers et attachants ; l'abus de ce procédé peut être mal vu et certains trouveront parfois que la translittération relève du pédantisme²²⁸. Le charme exotique de la translittération peut également être utilisé par la publicité pour provoquer à la fois un effet d'étonnement, de dépaysement et de singularité, comme le souligne Basem Abbas Al-Agha à propos des translittérations de l'anglais en alphabet arabe dans les publicités pour la restauration rapide²²⁹. Le procédé de la translittération est également souvent

226 « Ses purs ongles très haut dédiant leur onyx / L'Angoisse, ce minuit, soutient, lampadophore / Maint rêve vespéral brûlé par le Phénix / Que ne recueille pas de cinéraire amphore / etc. »

227 F. PONGE, *Le parti pris des choses*, Paris : Gallimard, 1942, 87 p. Dans L'huître, Francis Ponge joue également avec l'accent circonflexe.

228 Dans l'article de la *Jewish Encyclopedia* en ligne sur l'érudit juif Théodotion, auteur d'une des traductions de l'Ancien Testament en grec qui figurent dans les *Hexaples* d'Origène, les auteurs, R. GOTTHEIL et C. H. TOY, soulignent : « His revision, also, is in the nature of a recurrence to the Hebrew text, but he avoids entirely the pedantry of Aquila, and his Greek gives a readable text ; the only evidence of pedantry are his transliterations of a number of Hebrew words. » (jewishencyclopedia.com).

229 B. A. AL-AGHA, « The translation of fast food advertising texts from English to Arabic », thèse soutenue à l'University of South Africa en 2007.

employé par les entreprises qui veulent donner à leur nom une connotation particulière²³⁰.

La translittération procure du plaisir esthétique à son lecteur mais peut-être encore plus à son auteur. Si l'auteur se réfère à une norme, il est probable que son enthousiasme sera limité ; si en revanche il invente sa translittération, comme c'est souvent partiellement le cas, l'élaboration du système de correspondances participera du plaisir de l'innovation et de la création : créer un alphabet, comme créer un langage, n'est pas dénué d'une connotation démiurgique. Cela est d'autant plus vrai pour ceux qui établissent des systèmes de translittération ou de transcription complets, qui ont vocation à être employés par d'autres. On ne compte pas les exemples d'alphabets inventés, soit pour un usage strictement personnel, soit dans l'espoir de l'imposer à ses congénères, et ce jusqu'au premier tiers du XX^e siècle au moins²³¹.

3. LES TRANSLITTÉRATIONS ET LA SACRALITÉ

La translittération entretient avec le sacré des relations

230 N. P. NUNE *et al.*, « Executive insights : the impact of linguistic differences on international brand name standardization. A comparison of English and Chinese brand names of Fortune-500 companies », dans *Journal of international marketing*, t. 10, 2002.

231 La multiplicité des systèmes de transcription du japonais en alphabet latin depuis le XVI^e siècle en est un exemple. On pourrait aussi évoquer l'ardeur qu'ont pu avoir des écrivains du XVII^e siècle à développer des systèmes d'écriture prétendument universels, tel que le rapporte Jean-François Maillard (« Un avatar de la traduction : l'idéal d'une langue universelle à la Renaissance », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 333-348), ou les divers alphabets imaginaires comme les alphabets des anges que l'on trouve à l'Époque moderne, par exemple ceux de Pierre Cot dans les *Essais de caractères d'imprimerie*, Paris, 1707.

ambiguës : à la fois traduction et non-traduction, elle se trouve souvent dans une position avantageuse lorsqu'il s'agit de jouer le rôle d'intermédiaire entre langue sacrée et langue d'usage²³², entre monde divin et monde humain. La translittération et la transcription ne sont cependant que l'une des solutions qui se présentent lorsqu'il s'agit des textes sacrés, et elle n'est employée que dans certains cas. La traduction n'est pas toujours facilement acceptée par le sacré ; quand elle l'est, c'est avec mesure et avec de grands scrupules lorsqu'il s'agit de certaines formules dont la charge de sacralité est tellement immense qu'il semble immédiatement que les traduire relève du blasphème et du sacrilège – c'est notamment le cas des paroles qui sont réputées venir de Dieu presque sans médiation. Le maintien dans l'écriture d'origine est également une possibilité qui ne laisse pas d'être très fréquemment utilisée ; la forme la plus extrême en est le refus de toute traduction et de toute adaptation et le maintien total de la pratique religieuse dans la langue d'origine d'une religion, langue qui atteint alors au statut de langue sacrée²³³. Lorsque ce n'est pas le cas, on tempère généralement les traductions par le maintien de certaines formules en translittération. Un cas à part est celui du nom de Dieu, dont la sacralité extrême est à l'origine de raisonnements sur la translittération parfois contradictoires selon les époques.

La question de la translittération ne se pose pas lorsque l'on

232 Que cette langue d'usage soit vernaculaire, véhiculaire ou scientifique.

233 Ce statut de langue sacrée existe, avec des variantes, dans les trois grands monothéismes : la liturgie juive se fait en quasi-totalité en hébreu ; dans la liturgie musulmane, l'arabe est la seule langue dans laquelle s'effectue la lecture des textes sacrés. Dans le christianisme, ce rang est occupé parallèlement par le grec et par le latin. Le latin est une exception dans la mesure où il a le statut de langue sacrée tout en n'étant aucunement la langue d'origine du christianisme.

utilise uniquement le texte original, dans son écriture propre. Elle se pose en revanche dans les pratiques religieuses qui font appel à une langue qui n'est pas la langue d'origine et emploie un autre système d'écriture : il s'agit principalement des textes religieux en traduction et de la pratique religieuse – orale ou écrite – qui peut exister autour de ces textes : sermons, controverses, et tout ce qui peut faire référence au texte sacré en dehors d'une pratique strictement liturgique. Translittérer l'intégralité d'un texte religieux n'est pas fréquent : cette opération n'aura lieu que dans un but précis d'oralisation du texte, par exemple le chant liturgique. Si en revanche on translittère plus volontiers des formules liturgiques, cela ne signifie pas pour autant que la translittération soit automatique en matière de formules rituelles. On peut penser que des formules à caractère performatif, presque magique, sont volontiers maintenues dans leur langue d'origine, et donc translittérées. C'est plus ou moins le cas de *amen* et de *alleluia* dans le christianisme. Pour *alleluia*, il faut ajouter le fait que c'est une formule que l'on adresse en général à Dieu lui-même; en conséquence de quoi il paraît logique de s'adresser à lui dans la langue qu'il a lui-même utilisée jadis pour s'adresser à Moïse. Cela manifeste dans une certaine mesure que si le christianisme admet la traduction des textes sacrés et l'usage d'autres langues que les langues d'origine dans la liturgie, il n'en conserva pas moins une notion – parfois brumeuse – d'une hiérarchie des langues qui n'est pas sans conséquences sur la pratique de l'écrit²³⁴.

L'insertion de mots en langue originale au sein de textes religieux traduits est une manière de transmettre la part d'oralité

234 Sur ces questions, v. N. GUEUNIER, « Traduction biblique et inégalité des langues », dans *Recherches de sciences religieuses*, t. 77, 1989, p. 347-364.

que contiennent ces textes ; il s'agit alors plus fréquemment de transcription que de translittération. Certaines formules ont vocation à transmettre la parole de Dieu telle qu'exprimée directement ou par la médiation d'un prophète. La répugnance qu'il peut y avoir à traduire - donc déformer et interpréter - la parole de Dieu conduit à donner une place à la langue dans laquelle cette parole a été initialement transmise. Dans l'islam, le caractère prophétique de la totalité du Coran est à l'origine des réticences à le voir traduit : le Coran est le livre sacré transmis par Dieu en langue arabe²³⁵ à travers la bouche de Mahomet et il possède un caractère de sacralité qui est maintes fois affirmé dans le texte lui-même²³⁶. Dans le christianisme, ni les Évangiles, ni les Actes des Apôtres, ni les Épîtres ni même l'Apocalypse ne sont véritablement des textes prophétiques. Même les Évangiles sont tout d'abord un récit, et le fait qu'il y en ait quatre versions laisse aisément soupçonner leur imperfection - même dans une religion où l'unique n'exclut pas le multiple. Aussi l'Occident médiéval n'a-t-il que peu de scrupules à les lire dans leur version traduite en latin et se contente de maintenir parfois en transcription certaines paroles qui étaient déjà des transcriptions de l'hébreu ou de l'araméen dans le texte grec d'origine : « Talitha kum²³⁷ », « Eli, Eli, lama sabachthani²³⁸ », « Ephphatha²³⁹ », etc. Ces formules sont en nombre très réduit alors qu'il n'est pas du tout rare dans les Évangiles que le Jésus s'exprime au discours direct. On notera que le nom du messie (de l'hébreu משיח *mashiah*, « oint ») a été

235 *Le Coran*, XVI, 23 et XXVI, 195.

236 *v.* par exemple *Le Coran*, VI, 38, XVI, 91 ou encore XVII, 88.

237 *Marc*, V, 41.

238 *Matthieu*, XXVII, 46 et *Marc*, XV, 34, avec une petite différence. Là où Matthieu écrit « lema », Marc écrit « lama », ce qui a pu laisser penser que l'un utilisait plutôt la forme hébraïque et l'autre plutôt la forme araméenne.

239 *Marc*, VII, 34.

traduit en grec (χριστός *christos*, « oint » également) et a donné le mot Christ, employé en latin et dans toutes les langues européennes. Cela ne signifie pas que ces habitudes n'éveillent pas des scrupules et la question de savoir si la translittération est légitime devant un enjeu mystique est régulièrement posée²⁴⁰. Certains contextes religieux ou culturels peuvent être plus favorables que d'autres à l'emploi de mots d'une langue sacrée ; ainsi voit-on, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, fleurir en Europe les prénoms tirés de l'hébreu, principalement dans les milieux réformés. Le goût pour les mots translittérés ou transcrits de l'hébreu ne s'arrêta d'ailleurs pas aux noms propres puisque les protestants anglais du XVII^e siècle avaient pris l'habitude d'employer un certain nombre de mots hébreux pour des emplois courants²⁴¹.

Le nom de Dieu

Le statut du nom de Dieu est un cas à part qui fait l'objet d'une certaine ambivalence dans la mesure où sa translittération peut être alternativement, selon les époques et les religions, un acte de foi ou un sacrilège. L'origine de la fascination pour le nom de Dieu dans les trois grands monothéismes est ancienne et on peut en trouver l'origine dans des mythes égyptiens²⁴². Ce n'est cependant pas le lieu de s'y attarder et l'on se contentera d'observer que la matérialité des noms de Dieu possède dans le

240 cf. R. GIBBS, « Conjunction, translation, transliteration », dans *Modern theology*, t. 23, 2007, p. 279-284.

241 N. BERDICHEVSKY, « From Hebrew to English : the origin of familiar words », dans *Geolinguistics*, t. 24, 1998, p. 106-109.

242 On pense notamment au mythe du nom secret du dieu Rê, dont le vol donna à la déesse Isis la maîtrise de la magie, selon des inscriptions de la XIX^e dynastie (XIII^e-XII^e s. av. J. C.) traduites par Claire Lalouette dans *Textes sacrés et textes profanes de l'Égypte ancienne*, t. 2 : Mythes, contes et poésies, Paris : Gallimard, 1987, 311 p.).

judaïsme une importance immense : non seulement le nom de Dieu, le tétragramme יהוה, ne doit pas être prononcé, mais les formulations qui s'y substituent²⁴³ font aussi l'objet d'interdits très forts. Selon des traditions qui trouvent leurs racines dans les siècles qui précèdent immédiatement l'ère chrétienne, le scribe qui s'apprête à écrire l'une des dénominations de Dieu doit se préparer mentalement au préalable. Après avoir commencé, il ne doit pas s'arrêter « même pour saluer un roi ». Enfin et surtout, s'il commet une erreur en l'écrivant, il ne peut effacer ou gratter le nom du Créateur : il doit signaler sa faute par un trait et placer la page entière dans une *geniza*, pièce où l'on entrepose les textes sacrés erronés ou hors d'usage avant de les enterrer rituellement dans un cimetière. Tout cela participe de l'idée que le nom de Dieu est vivant et que même ses manifestations matérielles sont sacrées. Dans cette perspective, on a pu considérer que translittérer le nom de Dieu revenait à lui porter atteinte et relevait du sacrilège. Dans les manuscrits les plus tardifs de la Septante, le tétragramme יהוה est remplacé par un équivalent grec anodin comme *KYRIOS*, tandis que les manuscrits les plus anciens, ainsi que l'a montré M. Pierro²⁴⁴, conservaient les 6 800 occurrences du tétragramme sous sa forme hébraïque au sein du texte grec : dans les deux cas, la translittération est évitée. Cependant, à partir du moment où les chrétiens transcrivent le nom de Dieu en alphabet grec ou latin, la question du statut de ce tétragramme anormal se pose. Le Talmud de Babylone illustre la perplexité qui naît alors : dans la partie sur le sabbat, un passage se demande s'il est licite de sauver des manuscrits religieux du

243 Telles *Adonai*, *Elohim*, ou même de périphrases comme *Avinou Malkeinou* (« Notre père notre roi ») ou *Elohei Avraham* (Le dieu d'Abraham).

244 M. PIERRO, « JHWH. Il tetragrammo nel Nuovo Testamento », dans *Rivista biblica*, t. 45, 1997, p. 183-186.

feu le jour du sabbat. L'une des réponses dit que s'il s'agit de manuscrits chrétiens le problème ne se pose pas puisque les écrits des chrétiens sont comme des pages blanches, même les tétragrammes s'ils sont translittérés. Un autre passage du Talmud de Babylone concerne l'attitude à avoir avec les chrétiens : un rabbin soutient qu'il faut brûler les livres chrétiens, mais non sans avoir pris la précaution, pendant la semaine, de prendre les tétragrammes qui s'y trouvaient et de les avoir cachés²⁴⁵. Cette dernière opinion continue de prévaloir, au moins parmi certaines juifs ashkénazes très exigeants du point de vue religieux. Haïm Rozenblum, dans son livre *L'encrier du scribe*²⁴⁶, formule un certain nombre de règles très strictes concernant la copie des textes sacrés. Interrogé sur la manière dont il faut traiter le nom de Dieu lorsqu'il est écrit en alphabet latin, il répond que s'il s'agit de « God » ou « Dieu » on peut les jeter sans remords car ce n'est qu'une traduction. En revanche, s'il s'agit d'une transcription ou d'une translittération, comme *Adonai* ou *Elohim*, elle est aussi sacrée que son original hébraïque.

Le rapport complexe des religions du Livre à l'écriture est ainsi à l'origine de théories diverses qui accentuent encore le caractère particulier de la translittération en tant qu'objet textuel singulier, objet dont les enjeux sont encore loin d'avoir tous été dégagés

4. TRANSLITTÉRATION ET TRADUCTION LITTÉRALE

245 *Ibid.*

246 H. ROZENBLUM, *L'encrier du scribe : introduction à la Soferout*, Paris : Marome, 1990, 79 p.

Les réflexions théoriques sur la translittération du point de vue linguistique n'ont pas été légion jusqu'à présent. Il est toutefois possible, dans une certaine mesure, de cerner la notion de manière plus précise en observant les similitudes qu'elle présente avec d'autres mécanismes linguistiques, et notamment le mécanisme assez particulier de la traduction littérale. La similitude fondamentale qui permet ce rapprochement est la possible superposition des deux mécanismes quant à leur structure : tandis que la traduction littérale transpose un texte dans une autre langue en s'éloignant le moins possible de l'ordre des mots initial, la translittération transpose un mot dans une autre écriture en s'éloignant le moins possible de la graphie initiale. À partir de cette similitude première il est possible d'en distinguer d'autres, qui peuvent apporter un éclairage salutaire aux rouages de l'opération de translittération.

Traduction littérale et traduction calque

Une traduction littérale est une traduction qui prétend rester aussi proche que possible du texte d'origine, principalement sur le plan syntaxique. Certains dictionnaires considèrent qu'une traduction littérale reproduit très strictement l'ordre des mots de la langue source sans y apporter aucune modification²⁴⁷ mais dans les faits ce n'est pas toujours le cas et certaines nuances sont à apporter. Maurice Pergnier²⁴⁸ donne l'exemple de deux manières de traduire littéralement la phrase anglaise « He was driving to Washington » : la traduction la plus strictement littérale, que l'on

²⁴⁷ C'est le cas du dictionnaire de Littré, ainsi que du *Petit Robert*, qui donne « qui se fait mot à mot, sans adaptation de la langue source dans la langue cible ».

²⁴⁸ Dans son introduction à *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine, Paris : Editions du CNRS, 1989.

peut appeler la traduction-calque, donnerait « Il était conduisant à Washington ». Ici chaque mot est traduit isolément sans tenir compte des différences syntaxiques entre les deux langues, ce qui fait que le sens d'origine n'est pas restitué. Une traduction qui reste très proche du texte tout en étant correcte dans la langue d'arrivée pourrait également être considérée comme littérale, ainsi « Il se rendait en voiture à Washington²⁴⁹ ». On peut partiellement comparer ces deux modes de traduction littérale au couple translittération / transcription ; ils diffèrent beaucoup, tant dans leur forme que dans leurs objectifs, et ils ont tous deux été utilisées de manière variable au cours de l'histoire. On pourrait penser qu'aujourd'hui la traduction littérale ne fait plus guère recette et qu'elle est en général considérée moins comme une option de traduction que comme une mauvaise manière de traduire ; il arrive cependant que certains traducteurs contemporains se fassent une vertu de la proximité au texte d'origine et ils trouvent un public nombreux pour les approuver²⁵⁰.

Le choix de la traduction littérale : un débat ancien

À certaines périodes de l'histoire, la translittération littérale a été beaucoup utilisée, et ce, en vertu d'un choix intellectuel. Entre le XII^e et le XIV^e siècle, c'est-à-dire au moment où la traduction

249 Une traduction plus libre prendrait en compte le fait de langue constitué par le verbe *to drive* et traduirait peut-être simplement « Il se rendait à Washington » ou « Il était en route pour Washington ».

250 La traduction française de la Bible publiée par André CHOURAQUI (Paris : Desclée de Brouwer, 1985) a soulevé l'enthousiasme d'une partie de la presse et se vend très bien jusqu'à aujourd'hui. Francine KAUFMANN, dans son article « Traduire la Bible et le Coran à Jérusalem : André Chouraqui » (dans *Meta - Journal des traducteurs* vol. 43, 1998, p. 142-156) présente les éloges et les critiques qui ont été faits de ce travail, notamment les remarques d'Henri Meschonnic qui juge cette « traduction-calque de la Bible » « juxtalinéaire », « illisible », « incompréhensible » et parle d'une « régression linguistique, un faux poétique et une trahison du juif ».

massive des textes de l'Antiquité est un phénomène d'importance majeure dans l'Occident chrétien, la traduction est souvent extrêmement littérale. Gérard de Crémone, l'un des traducteurs les plus prolifiques du XII^e siècle²⁵¹, avait pour habitude de rester particulièrement proche de la langue d'origine ; Danielle Jacquard relève que, dans ses traductions, « la phrase arabe est particulièrement respectée, souvent au détriment de la syntaxe latine²⁵² ». Pour Marie-Thérèse d'Alverny, il s'agit d'un trait commun à la plupart des traductions produites dans le cadre d'un binôme d'interprètes passant par l'intermédiaire d'une langue vernaculaire commune pour traduire d'une langue savante à l'autre²⁵³. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, Roger Bacon se fit le défenseur de la traduction littérale, et ce en raison d'opinions bien précises sur la langue²⁵⁴ : pour lui comme pour beaucoup de ses contemporains, les langues suivent toutes une grammaire universelle et les différences qui peuvent exister entre elles peuvent être regardées comme accidentelles. Par ailleurs trahir le sens précis des textes d'origine lui semble une aberration ; il déplore l'inexistence dans la langue latine de l'article, si utile en grec, et va jusqu'à le suppléer, dans ses traductions juxtalinéaires du grec, par la mention « ar » dans le texte²⁵⁵. Cette traduction littérale à l'extrême va de pair avec un grand

251 À tel point que l'on doute que toutes les traductions qui lui sont attribuées soient réellement de lui et que l'on suppose parfois qu'il dirigeait en réalité un atelier de traduction.

252 D. JACQUARD, « Remarques préliminaires à une étude comparée des traductions médicales de Gérard de Crémone », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge...*, p. 109-118.

253 M.-T. D'ALVERNY, « Les traductions à deux interprètes, d'arabe en langue vernaculaire et de langue vernaculaire en latin », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge...*, p. 193-208

254 P. BOURGAIN, « Le sens de la langue et des langues chez Roger Bacon », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge...*, p. 317-332.

255 *Ibid.*

scepticisme à l'égard de la traduction elle-même : la vie et les écrits de Roger Bacon ont montré qu'il trouvait préférable l'apprentissage des langues à l'utilisation de traductions. Peut-être même considérait-il, à l'instar de son maître Robert Grossetête, qu'une traduction ne soit servir que de support à la compréhension du texte original et qu'il est illusoire de prétendre saisir la finesse d'un texte philosophique à travers le prisme d'une traduction. Même si, à la même période, bien d'autres traducteurs, comme par exemple Guillaume de Moerbeke, produisent aussi des traductions très littérales²⁵⁶, il ne faut cependant pas croire à partir de ces quelques exemples que tel était le cas de tous les traducteurs de la période ; toutefois, au XV^e siècle, cette pratique semble insupportable et les humanistes italiens fustigent régulièrement ces traducteurs fainéants qui ne faisaient que transposer des mots pour finalement donner naissance à des textes incompréhensibles. Leonardo Bruni, suivant en cela son professeur de grec Chrysoloras, était un adversaire farouche de la traduction littérale dans un contexte autre que scolaire et il voyait les traductions calques comme des entités bâtardes et doublement déficientes²⁵⁷. Cette critique ressemble singulièrement à celle qui est faite régulièrement aux translittérations, qui seraient à la fois un aveu d'échec, un refus de faire un choix et une solution bâtarde qui ne satisfait personne.

Le débat sur ces questions n'est pas apparu au XII^e siècle ; on pourrait même dire que chaque traducteur est contraint de se les poser à un moment ou à un autre. On a cependant des raisons de

256 P. LARDET, « Les traductions de la *Rhétorique* d'Aristote à la Renaissance », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge...*, p. 15-30.

257 *Ibid.* : « Ita semigraecus quidem et semilatinus fit, in utraque deficiens lingua, in neutra integer »

penser que, au moins depuis Boèce²⁵⁸, c'est la pratique d'une certaine littéralité qui prévalait. Saint Jérôme, dans une lettre célèbre à Pammaque²⁵⁹, fait une longue réponse à ses adversaires qui lui reprochent de ne pas être suffisamment littéral et de trahir les textes qu'il traduit²⁶⁰. Sa réponse est un plaidoyer pour la traduction non-littérale²⁶¹, où il convoque des auteurs païens (Cicéron, Horace), chrétiens (Évagre le Pontique, Hilaire de Poitiers) et surtout un grand nombre de textes bibliques. Il donne l'exemple de l'Évangile de Marc, qui fait dire à Jésus « Talitha cumi » et précise immédiatement après « ce qui se traduit « Jeune fille, je te le dis, lève-toi » ». Jérôme conclut que les apôtres et les évangélistes, quand ils traduisaient, le faisaient selon l'esprit et non selon la lettre²⁶², et que nul ne songerait à le leur reprocher. Comme bien d'autres, il souligne le caractère laid et peu limpide des traductions trop littérales²⁶³. Les lettres de saint Jérôme ont eu une diffusion, un écho et une autorité immenses pendant toute la période médiévale et les traducteurs les mentionnent souvent

258 M.-T. D'ALVERNY, *op. cit.*

259 Saint JÉRÔME, *Lettres*, texte établi et traduit par Jérôme LABOURT, Paris : Les Belles Lettres, 1951 - 1963, lettre LVII à Pammachus.

260 *Ibid.* : « [Mes adversaires] proclament que je suis un faussaire, que je n'ai pas tout rendu mot pour mot » (« Contionentur me falsarium, me verbum non expressisse de verbo »).

261 *Ibid.* : « Non seulement je le confesse, mais je le professe sans gêne tout haut : quand je traduis les Grecs - sauf dans les saintes Écritures, où l'ordre des mots est aussi un mystère - ce n'est pas un mot par un mot, mais une idée par une idée que j'exprime » (« Non solum fateor, sed libera voce profiteor me in interpretatione Graecorum absque scripturis sanctis, ubi et verborum ordo mysterium est, non verbum e verbo sed sensum exprimere de sensu. »)

262 « De tout cela il ressort avec évidence que les apôtres et les évangélistes, quand ils interprétaient les anciennes Écritures, ont cherché le sens, non les mots, et qu'ils n'ont pas pris grand souci de la constructoin ou des termes, du moment que l'intelligence en était claire » (« Ex quibus universis perspicuum est apostolos et evangelistas in interpretatione ueterum scripturarum sensum quaesisse, non verba, nec magnopere de ordinatione sermonibusque curasse cum intellectui res paterent »).

263 *Ibid.* : « Ce qu'il vous plaît d'appeler exactitude de la traduction, les gens instruits l'appellent mauvais goût » (« Quam vos veritatem interpretationis, hanc eruditi κακοζηλίαν nuncupant »).

dans leurs introductions ; elles présentent l'avantage de fournir une légitimité aux traductions libres sans pour autant rejeter la littéralité. En cela elle se rapproche de ce qu'il dit sur les mots translittérés²⁶⁴.

Il n'est pas toujours facile de déterminer si le choix d'une traduction littérale reflète un désir de respecter le texte d'origine ou une simple incapacité à traduire de manière plus sophistiquée. La question se pose également pour la translittération, qui peut passer pour le mode de conversion d'écriture des machines et des tâcherons. Cependant dans le cas de la traduction, la différence entre traduction littérale et traduction sophistiquée se situe au niveau de la langue cible alors que le supplément de difficulté que présente la transcription par rapport à la translittération réside au moins autant dans la nécessité de maîtriser la phonétique de la langue d'origine que dans celle de connaître les possibilités de notation du système d'écriture d'arrivée. Dans la mesure où la langue maternelle de Gérard de Crémone ou de Roger Bacon est plus la langue cible (le latin) que la langue source (l'arabe par exemple), il paraîtrait logique que la traduction soit en latin sophistiqué ; le fait que ce ne soit pas le cas relève donc d'un choix intellectuel et non d'une incapacité.

A proprement parler, l'équivalent le plus exact de la translittération dans le domaine de la traduction est la traduction calque : comme la translittération, la traduction calque convertit élément par élément, ce que ne fait pas forcément une traduction littérale de base. En réalité il existe un grand nombre de nuances possibles et l'on peut établir pour la rigueur graphique ou phonétique des translittérations le même type d'échelles que l'on

264 cf. *infra*, lettre XXV à Marcella.

établit pour les traductions : tandis que pour la traduction l'axe va du respect de la lettre au respect de l'esprit, pour les translittérations il ira du respect de la graphie au respect de la prononciation. On retrouve ce type de raisonnement à la fois dans nombre d'essais sur la traduction ainsi que dans certaines réflexions normatives sur la transcription et la translittération²⁶⁵.

Comme pour la traduction littérale, il n'est pas rare que l'auteur d'une translittération exprime explicitement la position qu'il choisit sur ce type d'axe en s'opposant, de manière hostile ou non, à d'autres types de translittérations. Traduction littérale et translittération ont donc en commun la revendication de certaines caractéristiques qui sont érigées en vertus : rigueur, discrétion du traducteur ou du translittérateur, proximité maximale au texte d'origine, respect de ce texte et de son auteur éventuel et minimisation du risque d'erreur. Inversement, elles s'exposent aux mêmes critiques : rigueur bornée, orgueil, refus de la prise de risque, perte du sens initial, sacrifice de l'esprit pour la lettre, sacrifice de l'utile à une équivalence qui relève de l'abstraction et perte de vue de ce qui est le but du texte / du mot. Comme les translittérations successives d'un même texte, les translittérations se font par opposition à une ou plusieurs translittérations précédentes : chaque nouvelle translittération prétend à la perfection et prétend clore le débat en prenant en compte ce que les précédentes avaient négligé²⁶⁶.

265 L'exemple le plus évident étant peut-être constitué par les différents niveaux de rigueur dans la translittération proposés par l'ISO dans les introductions de ses normes.

266 Les translittérations prennent alors un caractère personnel et deviennent liées à leur auteur, qui les défend et, souvent, s'y accroche contre le bon sens. C'est largement ce qui ressort du débat dans le magazine *Science* entre 1959 et 1960 : Grégory Razran, dans un premier article, a proposé une translittération. Plusieurs spécialistes de divers horizons critiquent sa translittération et proposent chacun une autre norme, qu'ils estiment être la

D'autre part, comme cela arrive pour la traduction littérale, la translittération a parfois vocation non pas à se suffire à elle-même mais à servir d'accompagnement au texte d'origine. D'aucuns diront que la translittération n'a pas vocation à être prononcée²⁶⁷, un peu de la même façon que certaines traductions littérales sont réputées illisibles et incompréhensibles parce qu'en calquant trop fortement la langue d'origine elles aboutissent à un résultat qui n'appartient pas vraiment à la langue d'arrivée. Régulièrement, depuis plusieurs siècles, une nouvelle traduction de l'Ancien Testament prétend respecter enfin le texte d'origine, coller à la véritable poésie du texte biblique et en restituer le sens par une traduction plus proche du texte initial. Certaines de ces traductions, comme par exemple celle de la collection de la Pléiade²⁶⁸, y perdent en élégance et en fluidité, mais y gagnent en exactitude et en respect du texte d'origine. En revanche lorsque cette logique est poussée trop loin, notamment lorsqu'on prétend respecter non pas seulement le vocabulaire mais aussi la syntaxe de la langue d'origine, on aboutit souvent à un texte qui n'appartient à aucune langue et dont la seule fonction peut être de servir de support à la lecture du texte original. C'est le cœur des critiques qui ont été portées contre la traduction de la Bible par André Chouraqui : l'auteur s'est tellement peu démarqué du texte hébreu que la syntaxe est incompréhensible en français, notamment à cause de l'abus des phrases nominales (extrêmement fréquentes en hébreu mais très mal supportées par

meilleure, et à chaque réponse Grégory Razran répète que la sienne est tout à fait acceptable et n'est d'ailleurs pas si loin de celles à laquelle ses contradicteurs font référence.

267 Par exemple C. A. HOARE, « Transliteration of Russian names. », dans *Science*, t. 2607, 1944, p. 547.

268 *La Bible : Ancien Testament*, édition publiée sous la direction d'Édouard Dhorme, Paris : Gallimard, 1992.

le français) et de la traduction par le calque de tournures idiomatiques qui ne font pas partie de la langue française, et dont la compréhension relève du domaine de l'impossible. C'est le même type de critiques qui est souvent adressé à certaines translittérations qui se veulent et se prétendent rigoureuses et précises : à force de rechercher une perfection illusoire, elles perdraient de vue leur objectif et tendraient vers l'absurde. Cette critique n'est guère valable lorsque le but de la traduction ou de la translittération est de servir de simple soutien à la lecture du texte d'origine. Lorsque c'est le cas, la traduction ou la translittération est écrite à proximité du texte - au minimum sur la même page ou la même double-page, au mieux sous la forme d'une glose interlinéaire²⁶⁹. Une telle traduction littérale pose d'ailleurs un problème qui est souvent soulevé pour certaines formes de translittérations : l'exigence de réversibilité. Il s'agit ici d'une réversibilité un peu particulière, puisqu'elle est aidée par le support du texte original, présent mais pas directement compréhensible par le lecteur : la rétro-conversion ne se fait pas simplement du texte traduit ou translittéré vers la version qu'on suppose être celle d'origine, mais dans le cadre d'un aller-retour permanent entre la version originale, la traduction et la traduction développée mentalement par le lecteur-apprenant²⁷⁰. Le même

269 La plupart des collections bilingues actuelles, comme par exemple la collection Guillaume Budé aux éditions des Belles Lettres, adoptent le principe du texte original au verso des pages avec la traduction en regard au recto. La traduction interlinéaire est utilisée plus fréquemment par l'usage manuscrit, comme c'était déjà le cas à des époques antérieures. Benoît Grévin a étudié le cas d'un Coran ayant appartenu à Guglielmo Raimondo Moncada, professeur de Jean Pic de la Mirandole, et qui porte un grand nombre de traductions interlinéaires, probablement destiné au cours d'arabe de Moncada (B. GRÉVIN, « Apprendre l'arabe dans le Coran et les Psaumes (Italie, XIII^e-XIV^e s.) », dans *Les usages sociaux des livres sacrés (XI^e - XV^e siècles)*, journées d'étude des 27 et 28 mai 2010).

270 Il s'agit encore ici d'une technique employée par la méthode Assimil pour expliquer la syntaxe de la langue. On trouve ainsi dans l'Assimil turc, p.

mécanisme s'applique aux translittérations qui accompagnent le texte original et servent de béquille à celui qui ne lit encore qu'imparfaitement l'écriture d'origine.

Enfin, comme une traduction littérale, la translittération est souvent utilisée dans l'intention de créer un effet d'exotisme. Le fait que le mot translittéré ne fasse pas corps avec la langue de départ peut être regardé comme un inconvénient, un obstacle, mais aussi comme un avantage. Dans certains contextes, l'exotisme peut être un atout : nous avons déjà donné l'exemple de l'utilité des mots étrangers translittérés lorsque l'on désire se rattacher à un mouvement de pensée étranger mais cela peut dépasser le cadre de la philosophie et s'appliquer à des domaines comme la littérature ou la publicité. On peut aussi penser que c'est un effet proche de cet effet d'exotisme qui est recherché dans le cas des textes religieux. En effet, lorsqu'il s'agit de textes religieux, la traduction littérale est souvent privilégiée par rapport à des modes de traduction plus libres: la sacralité du texte d'origine oblige à ne pas s'en éloigner et à maintenir le plus possible d'éléments d'origine dans la traduction. On peut penser que le degré de clarté du texte est soumis à un seuil d'acceptabilité par le lecteur, seuil qui est plus haut lorsqu'il s'agit d'un texte sacré : non seulement on acceptera avec plus de facilité – voire avec le plaisir ésotérique du déchiffrement – d'avoir de la difficulté à comprendre le texte, mais on considérera parfois que sa compréhension n'est pas une priorité. Il en va de même pour une translittération : le lecteur accepte plus facilement de consacrer du temps et de l'énergie à élucider le sens d'un mot si

53 : « Dessous étage-dans-qui [sont] voisins-les chaque nuit matin-à jusque ou musique écoute ou aussi dispute font » (D. HALBOUT et G. GÜZEY, *Le turc sans peine*, Chennevières-sur-Marne : Assimil, 2009).

cela s'inscrit dans une démarche mystique et il appréciera d'autant plus de ressentir l'étrangeté d'un mot à la consonance exotique que sa signification sera précise et qu'il n'appartiendra qu'à ce contexte.

La traduction littérale au niveau du mot

Nous avons jusqu'ici évoqué la traduction littérale la plus courante en français, celle qui se fait au niveau de la syntaxe. Or la translittération peut aussi être comparée avec une forme de traduction littérale qui participe en réalité plus de la néologie que de la traduction proprement dite, à savoir les traduction calque au niveau du mot lui-même. Ce phénomène n'est pas commun à toutes les langues mais il existe notamment dans les langues germaniques, dont le vocabulaire s'est enrichi par le calque de mots latins : ainsi en allemand *Fortschritt* (progrès) est le calque du latin *progressus* (fort = pro ; Schritt = gressus), *Eindruck* est le calque du latin *impressio* (ein = in ; druck = pressio). Dans ce cas comme dans la translittération, on retrouve une volonté d'exprimer avec précision le sens d'un mot d'origine étrangère en calquant la structure du mot tout en utilisant des racines de la langue cible et en donnant au mot la forme d'un mot de la langue cible (à travers les préfixes, les suffixes et les désinences), de telle sorte qu'il s'y intègre plus aisément. Ce procédé ressemble très fortement à la translittération : tout en n'utilisant que des outils de la langue cible (racines et désinences d'un côté, lettres de l'autre), on tente de maintenir le signifié²⁷¹. Il n'est peut-être pas

271 Ce signifié est purement sémantique dans le cas de la traduction mais il est au moins autant phonétique que sémantique dans le cas de la translittération. Si l'on se place à l'échelle la plus élémentaire, le signifiant qu'est une lettre de l'alphabet latin se rapporte à un son. Ce n'est qu'en composition qu'il se rapportera à un sens.

fortuit que ce mécanisme néologique soit le mode historique de néologie d'un espace linguistique - l'espace germanique - qui est connu pour préférer la translittération à la traduction lorsque l'occasion se présente d'un choix.

Traduction littérale et translittération : des options incompatibles ?

Puisque la translittération et la traduction littérale ont tant en commun, la tentation est forte de se demander si elles vont de pair : les retrouve-t-on dans les mêmes textes ? sont-elles le fait des mêmes auteurs ? Il conviendrait, pour répondre à cette question de manière satisfaisante, de conduire des études quantitatives, mais on peut tenter d'esquisser quelques pistes de réflexion : dans la mesure où la translittération et la traduction littérale relèvent souvent des mêmes problématiques, notamment religieuses, il est vraisemblable qu'elles soient le fait des mêmes personnes ou des mêmes institutions. Cependant, le fait qu'elles fonctionnent selon le même schéma les amène à conduire aux mêmes buts et, en conjuguant leurs effets, à multiplier et à les dépasser de manière fâcheuse : la translittération maintient au maximum le texte d'origine du point de vue du paradigme tandis que la traduction littérale fait de même du point de vue du syntagme. Si l'on emploie les deux dans la traduction d'un même texte, on obtient un texte très proche du texte d'origine à la fois sur le plan de la syntaxe et sur celui du lexique, ce qui ressemble beaucoup à de la non-traduction et tend à devenir incompréhensible. Cela sera toutefois possible à la condition que les translittérations ne concernent que certains termes en nombre très limité.

Les clichés sur les translittérations sont souvent les mêmes qui s'appliquent aux traductions. Maurice Pergnier²⁷² relève quatre de ces clichés : le problème de la fidélité au texte d'origine, l'écart entre respect du sens et respect de la lettre, l'opposition entre traduction littérale et traduction libre, et la formule « traduttore - traditore ». Sur le premier et le deuxième point, il nous a semblé qu'effectivement les mêmes problèmes se posaient et qu'ils étaient souvent résolus de la même manière ; sur le troisième, nous avons montré - en suivant ceux qui l'avaient déjà fait pour la traduction - que l'opposition ne vaut rien si l'on n'y intègre pas l'infinité de nuances qui s'impose selon les besoins ; sur le dernier point, il nous semble qu'il subsiste une différence importante. En effet, soit par l'effet de la plus grande fréquence des traductions et de l'ampleur de la recherche produite sur le sujet soit pour quelque autre raison, il nous semble qu'il existe pour la traduction une conscience de la nécessaire imperfection, un fatalisme issu d'un pessimisme de type saussurien, qui mène en fin de compte à une plus grande tolérance. Au contraire, les translittérations vivent toujours sur l'utopie - réalisable ou non - de leur unification, sur l'idéal de la translittération parfaite que l'on pourra ériger en norme universelle par le biais d'une institution internationale - ce que bien peu aujourd'hui songeraient à faire en matière de traduction à l'exception des textes juridiques ou religieux.

La comparaison avec les traductions littérales met en lumière plusieurs aspects des translittérations. D'abord, leur caractère étrange et parfois abrupt est dans la plupart des cas un

272 M. PERGNIER, introduction de *Traduction et traducteurs au Moyen Âge. Actes du colloque international organisé par l'IRHT du 26 au 28 mai 1986, réunis par Geneviève Contamine*, 1989, p. XIII-XXIII.

inconvenient, une concession nécessaire aux exigences de la rigueur sémantique ou phonétique mais il peut se révéler un atout dans certaines situations précises. Cela semble une évidence, mais le degré de translittération a vocation à être adapté à chaque situation et une solution simple comme une translittération universelle imposée par une norme de type législatif n'a souvent pas de sens. Par ailleurs, de la même manière que la traduction littérale entretient un lien privilégié avec le texte d'origine, la forme de la translittération dépend très étroitement de l'écriture d'origine.

Au terme de cette première partie, l'impression est celle d'une certaine complexité de la pratique de la translittération en caractères latins. Cette complexité s'articule autour d'un axe principal, qui est faite du rapport entre quatre éléments : la langue de départ, l'écriture de départ, la langue d'arrivée et l'écriture d'arrivée. Ces quatre éléments sont par nature différents et difficilement accordables : le travail de translittération consiste à les accorder malgré tout et à les faire correspondre les uns aux autres en tâchant de profiter de ce qui peut les rapprocher pour atténuer le poids de ce qui les oppose.

Dès lors qu'il n'existe pas de relation d'équivalence évidente entre un système écriture-langue et un autre, la translittération devient un choix et, en tant que tel, fait intervenir des paramètres de détermination qui dépassent les questions purement linguistiques. Certaines solutions seront privilégiées par rapport à d'autres en vertu du but recherché par le ou les auteurs, du lecteur qu'ils envisagent, ou même de considérations idéologiques, religieuses et esthétiques.

Le choix a été fait jusqu'ici de ne pas donner la priorité à une époque ou à une langue donnée et de rester dans un propos aussi général que possible, sans s'interdire de comparer des époques et des langues très différentes. Ce choix nous a permis de porter un regard large sur la question et d'ébaucher un inventaire des questions qui se posent dans ce domaine sans aller trop loin dans le détail de chaque cas. Les deux parties qui suivent tenteront à présent de suivre la démarche contraire en restreignant l'horizon d'étude à une période, le début du XVI^e siècle, à un espace géographique, Paris, et à une langue principale, l'hébreu.

DEUXIÈME PARTIE

L'USAGE DES TRANSLITTÉRATIONS

AU XVI^E SIÈCLE

PRÉAMBULE

Restreindre l'horizon d'étude aux productions des hébraïsants parisiens du XVI^e siècle doit permettre d'apercevoir ce qu'une réflexion générale ne pouvait atteindre : qui produit et utilise les translittérations ? Quelle est la mesure de leur diversité ? Certaines solutions sont-elles plus pertinentes ou plus pérennes que d'autres ? Quels sont les facteurs qui conduisent à l'adoption d'une norme par rapport à une autre ? Par quoi les évolutions chronologiques des translittérations sont-elles déterminées ? Toutes les translittérations ne se prêtent pas de la même façon à l'étude par le chercheur ; pour pouvoir porter sur les translittérations un regard à la fois linguistique, sociologique et historique, il est nécessaire que plusieurs conditions soient réunies.

Pour commencer, il est souhaitable de pouvoir disposer de données sur les responsables des translittérations, que ces responsables soient l'auteur, le copiste, l'imprimeur, le correcteur, ou le compositeur. Il convient aussi d'être éclairé sur les caractéristiques linguistiques de ces responsables : sa langue maternelle, les langues qu'il connaît, la connaissance qu'il a de la langue et de l'écriture source, etc.

Afin que l'interprétation de la translittération d'un point de vue linguistique ne soit pas faussée, il est important de disposer du modèle original sur lequel la translittération a été effectuée : l'orthographe de la langue d'origine est parfois soumise à

variation et il n'est pas possible de tirer des conclusions certaines sur l'équivalence entre les caractères de deux systèmes différents s'il subsiste un doute sur l'un des deux. Même si l'orthographe de l'hébreu présente une certaine stabilité, il faut pouvoir être en mesure de certifier que le mot qui fait l'objet d'une translittération a bien telle graphie et non telle autre. Enfin et surtout, il peut être utile de disposer de métadonnées sur la translittération étudiée, c'est-à-dire sur les conditions et les raisons de sa production ; dans cette optique, un texte ou une préface de l'auteur peut se révéler très riche d'informations, surtout si l'auteur en question s'intéresse aux questions d'écriture et de langages.

Or parmi les objets de translittération que nous avons énumérés en première partie, certains se prêtent assez mal à ce type d'étude. C'est le cas de la plupart de ceux qui relèvent de la dénomination (noms de lieux, noms de personnes, noms d'institutions, termes techniques, titres de documents, etc.). À l'exception de quelques cas assez particuliers (notamment les noms de lettres et les titres de livres bibliques), ce type de mots translittérés est rarement accompagné de sa version d'origine en caractères hébraïques. En outre, ils sont assez difficiles à repérer et à recenser dans les sources de l'époque. Pour toutes ces raisons, cette étude se concentrera sur les translittérations utilisées dans les travaux linguistiques des hébraïsants parisiens de la première moitié du XVI^e siècle. Les auteurs et imprimeurs de langues orientales de cette période sont assez bien connus et ont inspiré les travaux de nombreux chercheurs, au premier plan

desquels Sophie Kessler-Mesguich²⁷³ et Lyse Schwarzfuchs²⁷⁴. Cela ne nous interdira pas de faire référence à d'autres langues – principalement l'arabe – lorsque cela paraîtra pertinent, ni de nous référer à des exemples du Moyen Âge classique s'ils s'avèrent à même d'éclairer tel ou tel point particulier.

L'importance de l'hébreu et de son étude au XVI^e siècle ont été très récemment réévalués à la hausse mais les auteurs de livres hébreux ou sur l'hébreu n'en constituent pas moins un cercle relativement restreint. Parmi les auteurs que nous avons étudiés, une dizaine seulement sont véritablement récurrents : François Tissard, Jérôme Aléandre, Agacio Guidacerio, Jean Chéradame, Nicolas Clénard, Jean de Drosay, Guillaume Postel, Alain Restauld de Caligny, Johannes Van Campen, Jean Cinquarbres et Gilbert Genebrard. Plus de la moitié de ces auteurs ont enseigné l'hébreu comme lecteurs royaux au tout début de l'existence de ce corps, fondé par François I^{er} vers 1530. Même si nous avons souhaité nous restreindre aux impressions parisiennes, il serait difficile de ne pas évoquer l'influence d'autres grands auteurs comme Johannes Reuchlin, Élie Lévitá, Sante Pagnino, Sebastian Münster, ou Alphonse de Zamora.

Les imprimeurs sont aussi en nombre restreint. Pour la première moitié du XVI^e siècle, la moitié des sources est le fait de trois imprimeurs : Gilles de Gourmont, Robert Estienne et Chrétien Wechel. Cette concentration est à mettre sur le compte

273 S. KESSLER-MESGUICH a soutenu en 1994 sa thèse de doctorat à l'Université Paris VIII sous le titre *Les études hébraïques en France, de François Tissard à Richard Simon (1508-1680) : grammaires et enseignement*. Elle a par la suite publié de nombreux articles qui ont considérablement augmenté la connaissance que nous pouvons avoir des hébraïsants chrétiens du XVI^e siècle et de leurs ouvrages.

274 Bibliothécaire spécialisée en livres anciens à la Bibliothèque nationale et universitaire de Jérusalem jusqu'en 1995, L. SCHWARZFUCHS est l'auteur, entre autres travaux, de deux inventaires chronologiques sur l'hébreu dans l'imprimé parisien (2004) et dans l'imprimé lyonnais (2008) au XVI^e siècle.

de la rareté et de la cherté des fontes hébraïques, mais aussi du statut ambigu des langues orientales à ce moment. L'étude de l'hébreu et des autres langues orientales fait l'objet d'une fascination incontestable et trouve à cette époque l'appui institutionnel qui lui faisait défaut ; mais elle est aussi la cible de critiques et de soupçons qui demeurent très puissants tout au long du siècle.

CHAPITRE IV : LANGUES ET ÉCRITURES ORIENTALES À PARIS AU XVI^E SIÈCLE

1. LE GOÛT CERTAIN D'UNE ÉPOQUE POUR LES LANGUES ORIENTALES

Le développement d'un intérêt plus vif qu'auparavant pour certaines langues orientales fait du XVI^e siècle le point de départ relatif de nombreuses translittérations. La Renaissance représente en effet, dans plusieurs pays d'Europe, un moment particulier de l'intérêt pour les langues et les écritures orientales : l'invention de l'imprimerie à caractères mobiles a bouleversé à la fois la forme du livre et l'ampleur de sa diffusion. En outre, les multiples essais qui sont faits pour développer des caractères d'imprimerie adaptés au nouveau support peut conduire les hommes du temps à réfléchir sur l'alphabet latin et la forme qu'il convient de donner à ses caractères ; il arrive que ces réflexions amènent à regarder au-delà des frontières et à s'intéresser aux

écritures orientales²⁷⁵. En France, la politique n'est pas sans jouer un rôle dans ces questions. À partir des années 1530 la politique diplomatique de la monarchie française se tourne vers le levant et, partant, vers les aires linguistiques turque et arabe. Si l'influence culturelle de ces relations diplomatiques ne se fera vraiment sentir qu'au siècle suivant, on peut déjà en percevoir les prémices, en particulier avec le cas très particulier de Guillaume Postel. Si l'on ne peut pas vraiment dire qu'en France les grandes découvertes éveillent un intérêt pour les cultures exotiques, en revanche le goût médiéval pour les relations de voyages exotiques se perpétue : le récit de voyage de Bernhard de Breydenbach, publié une première fois en latin en février 1486²⁷⁶ puis en allemand en juin de la même année²⁷⁷, connut très rapidement des traductions et des rééditions dans diverses langues parmi lesquelles le français. Le récit de Bernhard de Breydenbach n'est pas une révolution par rapport aux textes du même genre écrits au Moyen Âge (il n'est qu'à penser à Jean de Mandeville ou à Marco Polo), mais l'imprimerie lui donne une importance et une diffusion décuplées. Enfin, le mouvement de retour aux textes originaux que l'on a souvent appelé humanisme fait de l'enseignement des langues orientales la condition nécessaire d'une meilleure compréhension des textes sacrés, de l'établissement de textes de référence dont la traduction soit à la

275 Le célèbre livre de Geoffroy Tory, *Champfleury*, mêle à son propos sur « la deue et vraye proportion des lettres Attiques » des réflexions de nature linguistique sur la valeur des différentes lettres de l'alphabet latin ; deux des trois derniers chapitres y sont consacrés à une « Declaration de la lettre Hebraique » et à une « Declaration de la lettre Grecque » ; dans les dernières pages, des planches représentent les alphabets araméen et arabe.

276 B. von BREYDENBACH, *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.

277 B. von BREYDENBACH, *Die heyligen reyßen gen Jherusalem zuo dem heiligen grab*, Mayence : Erhard Reuwich, 21 juin 1486.

fois rigoureuse et vérifiable, et, pour certain, d'un renouveau de l'exégèse. Toutes ces raisons expliquent pourquoi l'enseignement des langues orientales et en particulier de l'hébreu, qui existait au Moyen Âge, adopte soudain des formes nouvelles.

L'enseignement des langues orientales au Moyen Âge

Si l'on a pu parler d'une révolution dans l'étude des langues orientales à la Renaissance, c'est parce que la période médiévale a donné à beaucoup de contemporains l'impression d'une grande pauvreté en la matière. Inversement, les humanistes donnèrent souvent l'impression que la possibilité d'étudier les langues orientales était véritablement une nouveauté de leur siècle. Dans la célèbre lettre de Gargantua à son fils Pantagruel, François Rabelais expose un point de vue très tranché sur le contraste entre les deux époques en matière d'enseignement des langues :

Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées : Grecque, sans laquelle c'est honte que une personne se die sçavant, Hebraïcque, Caldaïcque, Latine ; les impressions, tant elegantes et correctes, en usance, qui ont esté inventées de mon eage par inspiration divine, comme à contrefil, l'artillerie par suggestion diabolicque. Tout le monde est plein de gens savans, de precepteurs tres doctes, de librairies tres amples, qu'il m'est advis que, ny au temps de Platon, ny de Ciceron, ny de Papinian, n'estoit telle commodité d'estude qu'on y veoit maintenant.(...) Tant y a que, en l'eage où je suis, j'ay esté contrainct de apprendre les lettres Grecques, lesquelles je n'avois contempné comme Caton, mais je n'avoys eu loysir de comprendre en mon jeune eage ; et volontiers me delecte à lire les Moraulx de Plutarque, les beaulx Dialogues de Platon, les Monumens de Pausanias et Antiquitez de Atheneus, attendant l'heure qu'il plaira à Dieu,

mon createur, me appeler et commander yssir de
ceste terre.²⁷⁸

Rabelais n'a pas à l'égard de la période précédente le mépris un peu simpliste qui se manifestera parfois chez des écrivains de la fin du XVI^e siècle, mais il déplore tout de même qu'il ait été impossible d'apprendre le grec quelques décennies auparavant. Il insiste sur le fait que ce n'est pas mauvaise volonté de la part de Gargantua, qui n'avait aucune forme de mépris pour les lettres grecques, mais bien d'une lacune de l'enseignement de l'époque. Cette lacune était réelle, François Rabelais n'est pas seul à la fustiger et l'on peut s'étonner qu'une période médiévale au cours de laquelle les progrès en matière de techniques, de sciences et de philosophie furent si éclatants ait été si peu portée vers l'étude des langues, même lorsque ces langues étaient celles des textes fondateurs de son système de pensée. Bien entendu, il ne s'agit pas de refaire ici l'histoire de l'étude et de la connaissance des langues orientales au Moyen Âge²⁷⁹, mais de donner quelques exemples qui permettent d'avoir une idée de la nature du socle sur lequel les auteurs hébraïsants de la Renaissance bâtissaient leur monument.

L'écran des grands linguistes médiévaux

L'étude des langues orientale au Moyen Âge donne parfois l'impression d'être plus le fait de situations individuelles que de projets communs et de structures institutionnelles. Cette impression pourrait être due à ce que quelques grandes figures de linguistes médiévaux ont focalisé l'attention des historiens jusqu'à

278 F. RABELAIS, *Pantagruel*, 1532, ch. VIII.

279 Sur cette question, on consultera les travaux de Berthold ALTANER, signalés en bibliographie.

faire de l'ombre à des faits plus restreints et surtout moins documentés, car la différence la plus notable entre la période médiévale et la Renaissance à cet égard est que les formes d'étude et d'enseignement des langues orientales ont laissé beaucoup moins de traces. La raison en est sans doute que les langues orientales s'apprenaient plus volontiers en situation, dans les États latins d'Orient ou dans des monastères chrétiens en terre d'Islam, que dans des écoles de langues situées dans les pays chrétiens eux-mêmes. En outre, il va de soi que les nombreux esclaves, commerçants, missionnaires et pèlerins qui ont pu avoir l'occasion de s'initier à l'arabe, au grec, à l'araméen, au turc, au persan ou même à d'autres langues plus lointaines n'ont que rarement laissé des témoignages écrits dans les archives et les bibliothèques d'Occident; pour tous ces aspects la France n'est guère représentative puisqu'elle se trouve beaucoup plus éloignée des marges de la chrétienté que l'Espagne, l'Empire germanique ou même que l'Italie. Il faut naturellement ajouter les nombreux chrétiens qui vivaient ou avaient vécu en Orient – soit sous domination chrétienne, soit sous domination musulmane avec le statut de *dhimmi* –, et qui ont parfois produit des traductions ou des synthèses d'ouvrages orientaux à l'intention des chrétiens d'Occident : Guillaume de Tyr, Guillaume de Tripoli, Bohémond de Lusignan font partie de ceux-là. D'autres, comme Renaud de Sidon ou Baudouin d'Ibelin, ont su parler l'arabe de manière courante sans pour autant tirer de cette connaissance une production écrite²⁸⁰. En Occident même, les juifs utilisaient les langues vernaculaires pour la vie courante tout en conservant l'hébreu pour tout ce qui était écrit. Il convient ici de distinguer

280 J. RICHARD, « L'enseignement des langues orientales en Occident au Moyen Âge », dans *Revue des études islamiques*, t. 44, 1976, p. 149-164.

les personnes qui avaient une utilisation purement pratique des langues orientales et ceux qui portaient sur elles un regard théorique suffisamment distancié pour être en mesure de les enseigner à d'autres. Ainsi Roger Bacon rappelle-t-il que même si beaucoup de juifs lisent l'hébreu, peu connaissent suffisamment sa grammaire pour être capable de la transmettre à des chrétiens²⁸¹.

Pour toutes ces raisons, les écrits sur les langues orientales qui ont le plus marqué l'historiographie sont ceux de quelques grands érudits, pour lesquels les langues orientales ne représentaient souvent qu'une activité annexe, notamment Roger Bacon et Raymond Lulle. Le premier savait à la fois le grec, l'hébreu et l'arabe ; il fait souvent allusion à ces langues dans son *Opus tripartitum* et a même laissé un fragment de grammaire hébraïque²⁸². Le second avait appris l'arabe d'un esclave musulman acheté à cet effet mais ne connaissait sans doute que peu d'hébreu. Il prône, dans plusieurs de ses traités, la connaissance des langues orientales par les chrétiens et est connu pour le rôle qu'il a joué au Concile de Vienne en 1311 et 1312.

Les ordres religieux et les langues orientales

Dans ces deux cas, l'apprentissage a été personnel et n'a pas pris place au sein d'une institution particulière. Pourtant, il serait faux de dire que le Moyen Âge - même le Moyen Âge français - était dépourvu d'institutions permettant d'apprendre les langues

281 Cité par G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge...*, p. 250.

282 *The Greek grammar of Roger Bacon, and a fragment of his Hebrew grammar. Edited from the manuscripts, with introduction and notes, by the rev. Edmond Nolan.. and S. A. Hirsch...*, Cambridge : Cambridge university press, 1902, LXXV-212 p.

orientales. Au XII^e siècle, l'école de Saint-Victor a connu un important mouvement hébraïsant qui a conduit plusieurs de ses membres à s'initier à la langue de l'Ancien Testament ; l'abbé Hugues de Saint-Victor (1096-1141) a même écrit un *De re grammatica* qui traite des trois langues sacrées que sont l'hébreu, le grec et le latin²⁸³. De leur côté, les cisterciens corrigent le texte latin de la Bible en ôtant de la version traditionnelle de la Vulgate les mots qui ne figurent pas dans le texte hébreu de l'Ancien Testament. Ce nouveau texte, élaboré par l'abbé Étienne Harding avec l'aide de juifs, est à l'origine du *textus parisiensis*, texte de la Bible en usage au début du XIII^e siècle et intégrant les corrections des cisterciens. Paradoxalement, c'est au même moment que l'étude de l'hébreu disparaît du monde cistercien, après que le chapitre général de l'ordre eut interdit l'étude de l'hébreu avec des maîtres juifs et exprimé ses réserves vis-à-vis cette étude même. Par la suite, c'est dans les ordres mendiants, surtout chez les dominicains, que l'étude des langues orientales est la plus importante. Au XIII^e siècle fait son apparition un nouveau genre : les correctoires de la Bible²⁸⁴. On connaît dix correctoires principaux, tous produits par des hébraïsants chrétiens (éventuellement des juifs convertis mais surtout des dominicains), comme Guillaume de Mara, Thibaud de Sézanne ou Gérard de Huy. Ils consistent non pas en des modifications du texte de la Vulgate mais en des versions annotées de ce dernier, à partir d'une connaissance de la langue hébraïque qui est, selon Gilbert

283 Cité par G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge...*, p. 239.

284 Ce sujet a été éclairé par les travaux de Gilbert DAHAN. V. son article « La connaissance de l'hébreu dans les correctoires de la Bible du XIII^e siècle : notes préliminaires », dans *Revue théologique de Louvain*, t. 83, 1992, p. 178-190.

Dahan, « sérieuse et sûre²⁸⁵ ». De manière générale, ce sont les dominicains qui, à la fin du Moyen Âge, représentent l'effort de formation aux langues orientales le plus important : le maître général de l'ordre Humbert de Romans (1194-1277) était très favorable à l'apprentissage de ces langues dans un but de prédication et le chapitre général de 1226, souvent cité, recommande l'étude des langues orientales dans toutes les provinces limitrophes des pays soumis aux infidèles²⁸⁶. Car l'objectif principal des promoteurs des langues orientales à cette époque n'est pas le même que celui des hommes de la Renaissance : tandis que ces derniers visent la lecture directe du texte de la Bible, les dominicains du bas Moyen Âge ambitionnent de favoriser la prédication de la religion chrétienne en Orient, en suivant la parole du Christ « *Ite, et docete omnes gentes*²⁸⁷ ». Le monde dominicain connut de nombreux lieux d'enseignement : quelques uns se trouvèrent en Espagne (à Tolède, à Barcelone, et à Valence) mais la formation se faisait en général directement en Orient.

Les langues orientales dans les universités à la fin du Moyen Âge

Il semble en effet que l'Occident ait à plusieurs reprises fait le choix d'externaliser l'enseignement des langues orientales, et cette particularité a contribué à ce que les documents écrits sur cet enseignement soient rarement parvenus jusqu'à nous. Le « collège oriental » de Paris étudié par Charles Jourdain (et qui est peut-être le même que le collège de Constantinople)²⁸⁸ n'avait

285 G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge...*, p. 240.

286 J. RICHARD, *L'enseignement des langues orientales en Occident...*, p. 159.

287 *Matthieu*, XXVIII, 19.

288 C. JOURDAIN, « Un collège oriental à Paris au XIII^e siècle », dans *Revue*

pas vocation à encourager l'étude des langues orientales en Occident, bien au contraire. Il s'agissait en effet d'inculquer la pensée occidentale à des jeunes gens venus d'Orient (de Grèce, principalement) et connaissant déjà les langues en question. En fin de compte, enseigner la théologie à des personnes connaissant déjà les langues orientales est le meilleur moyen d'éviter d'enseigner les langues orientales à des personnes - et on sait qu'elles sont nombreuses dans l'Université de Paris - qui connaissent déjà à la perfection les Saintes Écritures. Un tel déploiement d'énergie, consistant à aller chercher des jeunes gens en Grèce, à les entretenir plusieurs années à Paris puis à les renvoyer dans leur pays, laisse penser que le peu de bonne volonté mis dans l'enseignement des langues orientales n'était pas uniquement le résultat d'une inertie administrative ou de difficultés financières. À cet égard, les réclamations de Roger Bacon et surtout de Raymond Lulle, font figure d'exception. Eux réclamaient précisément que l'on pût apprendre les langues dans les universités occidentales et pas seulement dans les pays où ces langues étaient parlées couramment. Le Concile de Vienne, en leur donnant raison, déclarait implicitement que la formule dominicaine n'était plus suffisante : la constitution *Inter sollicitudines* imposait en effet la création de chaires d'hébreu, d'araméen, de grec et d'arabe dans plusieurs villes de l'Occident chrétien. Il est difficile de dire si cette décision fut suivie d'effets : elle est assez extraordinaire pour qu'on lui ait prêté quelque attention, mais assez inattendue pour que les hommes de l'époque se dispensent de l'appliquer.

Les formes institutionnelles d'enseignement de l'hébreu

des sociétés savantes, Paris : P. Dupont.

existèrent cependant. À partir du XIV^e siècle il arriva, de manière discontinue, que l'hébreu fût enseigné dans l'Université de Paris : en 1319, un juif converti originaire du diocèse de Beauvais, Jean Salvati, y enseignait l'hébreu et l'arabe²⁸⁹. Un siècle plus tard, vers 1420, des documents attestent la présence d'un professeur d'hébreu et d'araméen, Paul de Bonnefoy, dans l'Université de Paris, mais il appert que son salaire était versé de manière irrégulière et qu'il finit rapidement par s'en aller, probablement en Italie. On mentionne aussi, en 1430, plusieurs professeurs d'hébreu, qui sont disponibles mais n'assurent pas de cours faute de quelqu'un pour les payer ; en 1435 et en 1455, des professeurs d'hébreu en activité sont signalés à Paris, mais sans plus de détails. Le cas de ces professeurs n'est sans doute pas différent de celui de François Tissard lorsqu'il enseignait l'hébreu à Paris au début du XVI^e siècle. Comme dans les cas précédents, les textes dont nous disposons pour éclairer ces enseignements sont particulièrement laconiques. Dans le dernier cas, ils nous permettent surtout d'apprendre que ce Paul de Bonnefoy était « le seul docteur en Ebrieu et Calée ou païs de France²⁹⁰ », mention sans laquelle nous pourrions supposer qu'il y en avait d'autres. La pauvreté de cette documentation est en disproportion avec celle dont nous disposons pour les professeurs d'hébreu du XVI^e siècle, dont la vie est relativement bien connue et qui, surtout, laissèrent souvent derrière eux une production imprimée considérable. Dans les deux derniers siècles du Moyen Âge, les établissements d'enseignement des langues orientales qui sont les plus présents dans les sources écrites n'ont d'existence que comme rêve et

289 J. RICHARD, *L'enseignement des langues orientales en Occident...*, p. 161.

290 Cité par A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire*, Paris : Hachette, 1893.

comme idéal : ainsi des projets qui accompagnent les traités sur la croisade, comme « l'école des huit langues » envisagée par Philippe de Mézières dans son projet de reconquête de la Terre Sainte²⁹¹.

Réticences et résistances

Si l'enseignement des langues orientales ne se développait pas, c'est sans doute également parce que ses partisans avaient en face d'eux un grand nombre d'opposants, munis d'arguments théologiques et historiques qui ne laissent pas d'être convaincants et où l'on aurait tort de voir la manifestation d'un obscurantisme simpliste. Saint Jérôme est au centre de cette contradiction : si lui-même avait en de multiples occurrences rappelé l'utilité de connaître les langues orientales, dans le même temps le caractère d'autorité de sa version de la Bible latine paraissait rendre le recours à l'original hébraïque parfaitement inutile. Surtout, la position de saint Augustin à l'égard des langues orientales, et en particulier à l'égard des textes en version originale, était très claire. Alors qu'il avait été professeur de rhétorique à Milan et à Rome, Augustin n'avait jamais été satisfait de sa connaissance de la langue grecque. Il écrit en effet à plusieurs reprises qu'il ne sait presque pas de grec²⁹², bien qu'il ait étudié cette langue au début de sa formation. Si sa compétence dans ce domaine était sans doute plus étendue qu'il a bien voulu le reconnaître, et si ses compétences d'helléniste se sont visiblement développées au fil du temps, la fragilité de ses certitudes en la matière a sûrement influencé son opinion à l'égard des langues et des traductions,

291 *Ibid.*

292 AUGUSTIN D'HIPPONE, *Contra litteras Petiliani*, II, 91 : « Et ego quidem Graecae linguae perparum assecutus sum et prope nihil ». Et dans les *Confessions*, I, 14 : « Nulla enim verba illa noveram ».

opinion qui fut largement suivie pendant tout le Moyen Âge. On a également supposé qu'il avait pu avoir une connaissance approximative de l'hébreu par le biais de la *lingua punica* qui se parlait encore à cette époque du côté d'Hippone et qu'il aurait pu avoir apprise dans sa jeunesse²⁹³ mais il dit lui-même que sa langue maternelle est le latin²⁹⁴. Quoi qu'il en soit, *La Cité de Dieu* affirme très clairement que les traductions sont tout aussi inspirées que les textes grecs et hébreux, et qu'un chrétien n'a nul besoin d'apprendre les langues anciennes pour comprendre le texte sacré. Cette conception particulière des rapports entre les langues et de la valeur des traductions repose sur l'idée que le don des langues fait aux Apôtres lors de la Pentecôte perdure dans l'Église et que le texte latin des deux Testaments est directement issu de ce don de Dieu²⁹⁵. Dans cette logique, les auteurs des textes latins de la Bible – y compris, donc, Jérôme de Stridon – sont à considérer non comme de simples interprètes mais plutôt comme des prophètes²⁹⁶. Sans aller plus loin, on peut penser que les passages en question de la *Cité de Dieu*, un des livres les plus copiés au Moyen Âge et dont Éginhard racontait que Charlemagne se le faisait lire le soir, ont très fortement imprégné la pensée médiévale et ont joué un grand rôle dans la vision qu'avaient les théologiens à la fois de l'acte de traduction, de la langue latine et des langues orientales. Et c'est en vertu de ces conceptions que les théologiens du Moyen Âge voient dans l'apprentissage du grec et de l'hébreu beaucoup moins une

293 M. G. COX, « Augustine, Jerome, Tyconius and the « Lingua Punica » », dans *Studia Orientalia*, t. 64, 1988, p. 83-105.

294 AUGUSTIN D'HIPPONE, *Confessions*, I, 13.

295 J.-L. CHRÉTIEN, *Saint Augustin et les actes de parole*, Presses Universitaires de France : Paris, 2002, 268 p.

296 AUGUSTIN D'HIPPONE, *De Civitate Dei*, XV, 14 : « non interpretantium munere, sed prophetantium libertate aliter dicere voluisse credendum est ».

réponse à la nécessité de recourir aux textes originaux pour l'interprétation des Saintes Écritures qu'un danger de subversion.

On peut d'autant plus comprendre leurs réserves qu'il est fréquent que les hérésies et mouvements contestataires se réclament du texte original pour remettre en cause la doctrine de l'Église. Les cathares du XII^e et du XIII^e siècle s'étaient appuyés sur une interprétation originale du texte des évangiles (le nom même qu'ils se sont donné signe d'ailleurs leur attachement à la langue grecque, langue d'origine du Nouveau Testament) à tel point que le traité de Meaux de 1228 interdit aux particuliers de posséder des bibles. C'est aussi sur la lettre du texte que s'appuyaient les utraquistes de Bohême au XV^e siècle, et surtout les réformateurs du début du XVI^e siècle. Il n'est peut-être pas inutile de souligner que Jean Calvin a suivi à Paris les cours de grec du lecteur royal Pierre Danès (de même que Ramus), et qu'il n'est pas impossible que ce soit de François Vatable qu'il ait reçu les rudiments d'hébreu qu'on lui connaissait. Cette supposition est une certitude pour ce qui concerne Théodore de Bèze, dont on sait qu'il suivit à Paris les cours d'hébreu des lecteurs royaux²⁹⁷.

Les arguments théologiques que l'on oppose, au Moyen Âge, à ceux qui prétendent apprendre les langues orientales, ne sont pas fondamentalement différents de ceux que fait valoir Noël Bédard, doyen de la faculté de Théologie de Paris, dans les années 1530 ; parallèlement, les motivations des hébraïsants victorins, cisterciens puis dominicains qui entreprennent l'étude de la langue hébraïque sont parfois proches de celles des humanistes du début du XVI^e siècle. La convergence de vue entre les constitutions du concile de Vienne de 1311 et les intentions de

297 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 130.

François I^{er} montre assez que l'écart entre la situation médiévale et celle de la Renaissance n'est pas aussi grand que le laisseraient penser les arguments des humanistes, mais des différences majeures subsistent : pour commencer, la diffusion des textes sacrés permise par l'imprimé et les contacts plus grands entre les érudits des différentes villes d'Europe font qu'à la Renaissance la volonté d'examiner les textes sacrés dans leur langue d'origine est beaucoup plus forte qu'entre le XII^e et le XIV^e siècle. Bien que l'on puisse dénombrer de nombreux hébraïsants et arabisants au cours des derniers siècles du Moyen Âge, les effectifs demeurent extrêmement limités par rapport à ce qu'ils pourront être à l'âge humaniste. Par ailleurs, si les docteurs de la faculté de théologie de Paris étaient assez puissants auparavant pour imposer leurs vues et décourager l'enseignement de l'hébreu et du grec, ce n'est plus le cas au XVI^e siècle, à un moment où le roi de France peut décider de pensionner des professeurs laïcs presque en dehors de l'Université. De plus, l'organisation même de l'enseignement des langues au Moyen Âge ne permettait guère que parvienne jusqu'à nous une documentation de quelque importance. Enfin et surtout, les professeurs de langues du XVI^e siècle ont produit un grand nombre d'ouvrages didactiques imprimés, qui ont permis de mieux saisir à la fois leur conception des langues et la teneur de leurs enseignements.

Une haute idée de l'enseignement des langues au XVI^e siècle

Le décalage entre la quasi absence d'enseignement des langues orientales à la fin du Moyen Âge et le nombre considérable de professeurs, le déferlement de manuels imprimés

et la multiplication des lieux d'enseignement n'est qu'un des aspects d'une évolution plus générale qui amène ceux qu'on a appelé les humanistes à porter un regard nouveau sur l'enseignement des langues, mais aussi sur l'enseignement tout court. À ce moment, de plus en plus de penseurs placent les langues - les langues anciennes - au cœur de la théologie et de la morale ; les manuels de langues, qu'ils portent le nom d'*alphabetum*, de *grammatica*, de *rudimenta* ou d'*institutio*, sont souvent accompagnés de préfaces, d'introductions, de dédicaces ou d'avis au lecteur qui font l'éloge des bienfaits de l'étude des langues sacrées pour la connaissance des Écritures. Il faut toutefois rappeler que ces textes sont le fait de personnes qui non seulement avaient déjà un intérêt pour les langues, mais avaient aussi un intérêt matériel à promouvoir leur diffusion et à faire valoir l'importance de leur enseignement.

La mission sacrée d'enseignement selon Agacio Guidacerio

Dans l'introduction de la première édition parisienne de sa grammaire hébraïque²⁹⁸, l'hébraïsant d'origine calabraise Agacio Guidacerio²⁹⁹ raconte ce qui l'a amené à la rédaction de cette grammaire³⁰⁰ : chassé de Rome lors du sac de la ville par les troupes impériales en 1527, en fuite, en proie à la faim, il pria

298 Agacio GUIDACERIO, *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529.

299 Selon ses propres mots dans la dédicace à François I^{er} de son traité *In preciosissimum sexagesimum octavum Davidicum psalmum* (1536), Guidacerio est originaire de la Catanzaro en Calabre : « Agathius Guidacerius Calaber Catacensis, sacrae theologiae professor ».

300 Le fait que Guidacerio ait publié à Rome, entre 1514 et 1520, un ouvrage très proche de sa grammaire de 1529, jette un sérieux doute sur la réalité de l'expérience mystique qu'il raconte ici.

Dieu et Dieu le conduisit jusqu'en Avignon³⁰¹. Là, il reçut la protection de nombreux personnages doctes et bons, parmi lesquels Jean Nicolai, évêque d'Apt. Après avoir été ainsi sauvé de la misère matérielle, il commença à réfléchir aux moyens par lesquels il pourrait remercier le Seigneur pour ces bienfaits ; c'est alors qu'il pensa à sainte Anne et qu'il se dit que le meilleur moyen de remercier Dieu, seigneur de la connaissance, était d'offrir sa connaissance en sacrifice³⁰². Un peu dans l'esprit de *L'Imitation de Jésus Christ*, Agacio Guidacerio se réclame ici de l'imitation de sainte Anne, mère de la vierge. L'un des principaux thèmes iconographiques dans lesquels apparaît sainte Anne, à la fin du Moyen Âge, est le motif dit de l'éducation de la Vierge : on y voit généralement Anne, un livre ouvert sur les genoux, enseignant la lecture à Marie enfant. Cette image de transmission du savoir n'est pas sans lien avec un autre motif de la même époque mais plus important encore : dans les tableaux représentant l'Annonciation, Marie a souvent à côté d'elle un livre ouvert, implicitement à la page de la prophétie d'Isaïe qui annonce la naissance du Messie du ventre d'une vierge³⁰³. L'ange Gabriel interrompt la vierge au milieu de sa lecture, et en un sens c'est au milieu de la lecture des écritures, transformée en expérience mystique, que prend place l'Incarnation. En racontant les péripéties qui l'ont conduit en Avignon, Agacio Guidacerio rappelle habilement que l'activité à laquelle il se livre en écrivant sa grammaire est exactement la même que celle de sainte Anne

301 A. GUIDACERIO, *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529 : « Avenionem Galliae civitatem insignem deduxit ».

302 *Ibid.* : « Coepi cogitare, quid retribuere Domino pro omnibus, que tribuit mihi, cunquē illud sanctissimae mulieris Annae, mox venisset in mentem, Deus scientiarum dominus, dixi. Quid aptius quam deo scientiarum domino, scientiam sacrificare ? ».

303 *Isaïe*, VII, 14.

avec la Vierge Marie : enseigner à lire et à comprendre l'hébreu³⁰⁴. L'ouvrage de Guidacerio est en effet un manuel qui se concentre principalement sur l'apprentissage de la lecture et dit assez peu de la morphologie et de la syntaxe hébraïques. Nicolas Clénard, dans la préface très fleurie de sa grammaire hébraïque, utilise d'autres métaphores. Il dit notamment que celui qui étudie l'hébreu « se réjouit de toucher ne serait-ce que la frange de l'ancien vêtement du Christ³⁰⁵ ». Ici aussi, le propos est théologique : le « vieux vêtement du Christ » est l'Ancien Testament, par opposition au Nouveau, et « toucher la frange du vêtement », c'est avoir un accès direct au texte.

L'iconographie de l'éducation de la Vierge montrait déjà la lecture des Écritures comme un acte de vertu. Certaines grammaires du XVI^e siècle, dans leurs pièces liminaires, mettent l'accent sur la difficulté de l'apprentissage des langues et de l'épreuve, du sacrifice que cela représente. Tantôt cet apprentissage est vu comme un voyage³⁰⁶, tantôt il s'agit d'arracher l'écorce (d'incompréhension) qui bloque l'accès au cœur de l'arbre, image du texte sacré³⁰⁷. Ces métaphores cohabitent avec des formules à la consonance quasi publicitaire, où les ouvrages font leur propre éloge en laissant entendre que la méthode proposée est facile, rapide, et que des exercices sont

304 Guicacerio rappelle d'ailleurs que l'hébreu est la langue maternelle du Sauveur. *Ibid.* : « scientiam nativae ipsius salvatoris nostri Iesu Christi sanctorumque patrum linguae ».

305 Nicolas CLÉNARD, *Tabula in grammaticen hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1534 : « Ii minutissimos apices quidem excutiunt, et veterem Christi vestem saltem fimbria tenus contingere gaudent ».

306 *Ibid.* : « Atque hoc studium non in portu, longo iam maris devorato taedio, sed in ipso limine dum solvis a littore, et vix dum iter capessis, laborem tuum statim amplissimo praemio solatur ».

307 *Ibid.* : « Dum syllabarum corticem machaera fidei convellis, dum verbula sonare niteris, continuo pascit animum promicans nucleus, et sensuum fragrantissima medulla ».

ajoutés en annexe³⁰⁸. L'apprentissage de la langue est une conquête, presque un pèlerinage et presque une croisade. Il est troublant de constater que, si la volonté d'évangélisation n'est plus au cœur du discours de justification et de légitimation des langues orientales, dans la démarche on retrouve l'idée d'un chemin long et pénible qui mène vers la connaissance du Christ. D'un côté il s'agit de délivrer le tombeau du Christ des mains des infidèles, de l'autre il s'agit de débarrasser le texte sacré, la parole de Dieu, l'*hebraica veritas*³⁰⁹, de la gangue d'obscurantisme qui la masque et de la délivrer à force d'efforts et de *diligentia*.

Les progrès de l'enseignement des langues à la fin du XV^e siècle

Entre la fin du XV^e et le milieu du XVI^e siècle, l'enseignement des langues orientales subit peu à peu des bouleversements décisifs, qu'il s'agisse du grec, de l'hébreu ou de l'arabe. Si des traductions du grec au latin avaient déjà été effectuées en France dès le XIV^e siècle, l'enseignement du grec à Paris semble être resté irrégulier jusqu'à l'âge humaniste. Avant les années 1520 et même 1530, les hellénistes étaient rares à Paris. On connaît

308 Par exemple, dans le titre de l'*Alphabetum hebraicum* publié par Guidacerio en 1533 : « adjectus est et Abdias propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exerceat ». Dans celui du *Linguarum duodecim...* de Guillaume Postel (1538) : « introductio, ac legendi modus longe facillimus ». Enfin, dans le titre du *De re grammatica Hebraeorum* de Jean Cinquarbres (1549) : « in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum ».

309 « Formule dont Kukenheim fait observer que déjà au Moyen Âge elle ne désignait souvent pas le texte hébreu, mais celui de la Vulgate » (J.-P. ROTHSCHILD, « Quelles notions le « grand public » des lettrés chrétiens dans la France du XVI^e siècle eut-il de l'hébreu ? Enquête parmi les inventaires des bibliothèques », dans *L'hébreu au temps de la Renaissance, ouvrage recueilli et édité par Ilana Zinguer*, Leyde, New York, Cologne : E. J. Brill, 1992, note 61, p. 95). L'*hebraica veritas* est un leitmotiv des textes de cette période mais il n'est pas toujours évident de savoir ce que les différents auteurs entendent exactement par là.

cependant plusieurs noms de professeurs de grec à Paris à la fin du XV^e siècle : Gregorio Tiphernas, Andronic Callistos et Georges Hermonyme, qui fut le professeur de grec de Johannes Reuchin et de Guillaume Budé, mais qui selon Budé lui-même et Érasme était assez ignorant³¹⁰. Jean Lascaris séjourna également à Paris à partir de 1495, grâce à une généreuse pension de Charles VIII, et enrichit la bibliothèque du roi à Blois de manuscrits grecs. François Tissard y enseigna et y fit imprimer sa *Grammatica graeca*³¹¹ en 1507 et Jérôme Aléandre y arriva en 1508, recommandé par Érasme³¹². L'enseignement du grec était donc, au tout début du siècle, nettement plus avancé que celui de l'hébreu, et pourtant des recherches récentes laissent penser que certains personnages qui passèrent longtemps pour hellénisants ne l'étaient que fort peu. Ainsi la traduction d'Appien d'Alexandrie par Claude de Seyssel, qui a souvent fait passer ce dernier pour un hébraïsant, a été récemment réévaluée comme étant probablement la traduction d'une version latine du texte d'Appien, version établie par l'hellénisant italien Pier Candido Decembrio³¹³. Pour le grec comme pour l'hébreu, il semble assez clair que ce n'est qu'à partir de 1530 et de la fondation du corps des lecteurs royaux par François I^{er} qu'il y eut à Paris un enseignement ininterrompu et surtout gratuit. Les premiers professeurs royaux

310 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire*, Paris : Hachette, 1893.

311 F. TISSARD, *Alphabetum graecum, regulae pronunciandi graecum, sententiae septem sapientium, opusculum de invidia, aurea carmina Pythagorae, Phocylidae poema admonitorium. Carmina sibyllae erythrae de iudicio Christi venturo. Differentiae vocum succincta traditio*, Paris : Gilles de Gourmont, 1507.

312 *Ibid.*

313 P. TORRENS, "Claude de Seyssel traducteur des historiens antiques", dans *Claude de Seyssel (c. 1450-1520) : écrire l'histoire, penser le politique en France à l'aube des Temps modernes, actes du colloque international des 27 et 28 mars 2008 sous la direction de Patricia Eichel-Lojkine*, Rennes : Presses de l'Université de Rennes, 2010, p. 186.

en grec furent Jacques Toussaint et Pierre Danès, auxquels succédèrent Jean Strazel, Adrien Turnèbe, Denis Coroné et bien d'autres.

Les professeurs de langues à Paris au XVI^e siècle

Le caractère insuffisant de l'enseignement était encore plus criant en hébreu qu'en grec. Il est probable que ce qui avait pu exister aux XIV^e et XV^e siècle en matière de cours d'hébreu dans l'Université de Paris avait, en 1500, complètement disparu³¹⁴. L'impression, en 1508, de la *Grammatica hebraica* de François Tissard fait figure d'exception. On voit cependant apparaître à cette période une première génération de professeurs d'hébreu venus d'Italie, notamment Jérôme Aléandre (Gerolamo Aleandro), Agostino Giustiniani, Agacio Guidacerio et, à Lyon, Sante Pagnino. Les hébraïsants peuvent également s'appuyer sur les livres publiés à l'étranger, en particulier les *Rudimenta Hebraicae linguae* de Johannes Reuchlin (1506). À Paris, l'initiative de François Tissard est bientôt rejointe par d'autres essais : les alphabets publiés chez Gilles de Gourmont dans les années 1510³¹⁵, et une grammaire hébraïque signée par Jean Chéradame³¹⁶ (mais qui, selon Lyse Schwarzfuchs, est une contrefaçon de la grammaire publiée à Bâle par Froben l'année précédente). En outre, des ouvrages qui se rattachent plus à la théologie qu'à la linguistique permettent malgré tout un accès réduit à la connaissance de l'écriture hébraïque : on pense au

314 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 19.

315 *Alphabetum hebraicum et graecum*, Paris : Gilles de Gourmont, [1514 ?] et [1515 ?]. Ces alphabets ne portent pas de nom mais sont généralement attribués à Jérôme Aléandre.

316 Jean CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam hebraicae grammaticae, quae ad lectionis usum, & illius linguae exercitamenta, non parum afferunt utilitatis, cum decalogo & contigua translatione Latina, cum nonnullis aliis, autore Ioanne Chaeradamo Hypocrate*, Paris : Gilles de Gourmont, v. 1523.

psautier polyglotte d'Agostino Giustiniani (certes publié à Gênes, mais sur une commande de François I^{er})³¹⁷ ainsi qu'aux bibles latines de Robert Estienne³¹⁸, qui sont accompagnées d'un appareil de notes appuyé sur la version hébraïque, ainsi que d'un lexique des noms propres de la Bible. Il n'en reste pas moins que, comme pour le grec, c'est en 1530 qu'a lieu le passage d'un enseignement aléatoire et discontinu à une institution plus solide. À partir de la décision de François I^{er}, l'hébreu sera enseigné par François Vatable, Agacio Guidacerio, bientôt par Paul Canossa-Paradis puis par Guillaume Postel, Jean Cinquarbres, Gilbert Genebrard, Jean Mercier, et bien d'autres encore. Cette nouvelle attention accordée à l'enseignement s'accompagne à l'occasion d'une réflexion sur la pédagogie ; au début du XVI^e siècle, l'opposition entre ceux qu'on a rangé sous les catégories d'humanisme et de scolastique repose moins sur une question de contenu que de méthode, et l'un des apports des grands professeurs humanistes est peut-être d'avoir réfléchi non seulement sur le savoir mais sur la manière de le transmettre. Le projet de collège royal faisait partie d'une tentative générale de rénovation de l'enseignement dans les collèges, menée par des professeurs comme Jacques-Louis Strébée, Georges Buchanan ou Mathurin Cordier³¹⁹. On en a un exemple particulièrement criant chez Nicolas Clénard : cet ancien étudiant du collège des Trois Langues de Louvain, qui avait probablement enseigné le grec et l'hébreu au collège de Houterlé³²⁰, venu à Paris puis parti en

317 *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum & Chaldaeum, cum tribus Latinis interpretationibus & glossis*, Gênes : Piero Paulo Porro, 1516.

318 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528. Cette bible est plusieurs fois rééditée et enrichie par la suite, notamment en 1532 et en 1540 pour ce qui est de la seule production parisienne.

319 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 137.

320 « Notice sur Nicolas Cleynarts de Diest, son enseignement, ses œuvres et ses voyages », dans *Analectes pour servir à l'histoire de l'Université de*

Espagne dans le but d'y apprendre l'arabe, est l'auteur d'une grammaire grecque qui connut plus de quatre cents rééditions entre 1530 et 1783 et d'une grammaire hébraïque qui, avec treize éditions, fut l'ouvrage sur l'hébreu le plus souvent édité au XVI^e siècle³²¹. Le succès des grammaires de Nicolas Clénard s'explique en partie par la réponse à une forte demande en ouvrages intermédiaires, qui ne soient pas vraiment des travaux de spécialistes et dans le même temps dépassent le stade de la simple initiation. Ses grammaires se distinguent aussi par une clarté qui n'existait pas toujours dans les ouvrages précédents ; elles présentent l'avantage de séparer assez nettement les chapitres et de distinguer ce qu'il convient d'apprendre par cœur et ce qui relève de l'explication³²². La correspondance de Nicolas Clénard révèle aussi des préoccupations pédagogiques profondes et des idées qui, sans être absolument révolutionnaires, s'opposent en tout cas à l'enseignement du latin tel qu'il était pratiqué à l'université : Clénard recommande d'enseigner les langues anciennes en simulant le contexte d'apprentissage de la langue maternelle, par une pratique orale³²³ et régulière, à l'aide de gestes et d'images plutôt que de traductions en vernaculaire. Ce sont des idées que Lorenzo Valla professait déjà mais qui, peu à peu, semblèrent gagner en importance parmi les humanistes. Nicolas Clénard insiste aussi sur l'idée qu'il faut toujours retarder

Louvain, t. 7, 1844, p. 10.

321 En 1529, 1533, 1534, 1539, 1540, 1543, 1544, 1550, 1552, 1555, 1556, 1557, 1559, 1561, 1564, 1547, 1570-71, 1581 et 1589 (P. SWIGGERS, « Les *Institutiones grammaticae Latinae* de Nioclas Clénard (1538) », dans *Von Eleganz und Barbarei : lateinische Grammatik und Stilistik in Renaissance und Barock*, Wiesbaden : Harrassowitz Verlag, 2001, p. 149).

322 *Ibid.*

323 « Quin et illud piaculum erat, primis diebus quippiam scribere, sed oculis in praeceptorem intentis, aures assuescebant audiendis vocibus ». Cité par Pierre Swiggers, « Les *Institutiones grammaticae Latinae* de Nicolas Clénard (1538)... », p. 153.

le moment d'en venir aux aspects rébarbatifs d'une langue et qu'il vaut mieux apprendre par la pratique, comme les marchands, que de commencer l'étude d'une langue par l'apprentissage systématique des règles de sa grammaire. Il n'est pas impossible que de telles méthodes aient beaucoup contribué à l'aura des professeurs humanistes et au succès de l'enseignement du grec et de l'hébreu à Paris au XVI^e siècle.

Les autres langues orientales ne bénéficient pas encore du traitement privilégié qui est réservé au grec et à l'hébreu, et leur enseignement ne se développe pas vraiment avant le siècle suivant. L'enseignement de l'arabe par Guillaume Postel ne dure qu'un temps relativement bref et ce n'est qu'à partir des années 1580 qu'un enseignement régulier de la langue arabe par un lecteur royal est institué. Nicolas Clénard, professeur de grec et d'hébreu dans un collège de Louvain, vint à Paris dans l'espoir d'y croiser un professeur d'arabe mais ses espoirs furent vite déçus, si bien qu'il dut aller à Salamanque puis jusqu'à Grenade et au Maroc pour aller jusqu'au bout de son projet. Quant à Guillaume Postel, on ignore toujours par quel moyen il a appris les langues orientales. On sait qu'il a été domestique au collège Sainte-Barbe à partir de l'âge de quinze ans, puis on le retrouve à 25 ans dans l'ambassade de La Forest auprès du sultan ottoman³²⁴ : entre-temps, il a appris l'hébreu, l'arabe et l'espagnol. Ce cas un peu mystérieux montre qu'il n'était pas impossible d'apprendre l'hébreu et l'arabe à Paris, mais on en est réduit aux conjectures quant aux conditions de cet apprentissage. Certains indices laissent envisager que le collège Sainte-Barbe lui-même était un lieu plus propice que d'autres à l'apprentissage des langues. Le

324 C. POSTEL, *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs : 1538-1579*, 1992.

terrain et les bâtiments du collège avaient été rachetés en 1523 par Jacques de Gouvéa, qui le dirigeait depuis lors et qui avait obtenu en 1525 du roi Jean III de Portugal cinquante bourses royales pour les Portugais du collège³²⁵. Les Gouvéa étaient en effet une famille de juifs portugais convertis au catholicisme et installés en France depuis 1500 environ, mais qui continuèrent longtemps à entretenir des liens avec le Portugal tout en faisant partie du cœur de l'humanisme parisien³²⁶. Lorsqu'ils firent l'acquisition du collège Sainte-Barbe, celui-ci faisait l'objet d'un processus de réforme depuis une dizaine d'années sous l'impulsion de professeurs comme Mathurin Cordier, et il était réputé pour être d'un séjour plus agréable et plus propice aux études que le collège de Montaigu voisin. Au moment où Guillaume Postel s'y trouvait, dans les années 1520, il accueillit notamment Ignace de Loyola et François de Xavier. Selon Thévet, les régents du collège Sainte-Barbe présentaient Guillaume Postel comme un futur Pic de la Mirandole³²⁷ ; il était attaché au service de Jean de Gélida, disciple de Lefèvre d'Étaples qui avait peu de temps auparavant dirigé le collège de Guyenne au moment où Jean de Gouvéa était appelé au Portugal pour l'ouverture de l'Université de Coïmbre. Dans ce milieu très portugais du collège Sainte-Barbe, qui a pu inspirer à Guillaume Postel à la fois son

325 J. BALAGNA-COUSTOU, *Arabe et humanisme dans la France des derniers Valois*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1989, 142 p.

326 Les trois neveux de Jacques de Gouvéa devinrent enseignants. André de Gouvéa dirige un temps le collège Sainte-Barbe, puis le collège de Guyenne avant de partir au Portugal en 1547. Martial de Gouvéa, qui publia à Paris une grammaire latine, est l'un des deux personnages du dialogue de Paul Paradis *De modo legendi haebraice*. Jacques de Gouvéa (également appelé Antoine I de Gouvéa) fut également un farouche adversaire de la Réforme et un admirateur de la Compagnie de Jésus.

327 A. THÉVET, *Histoire des plus illustres et savants homes de leurs siècles*, Paris, 1571, t. VII, art. « Guillaume Postel », p. 37-48. Cité par J. BALAGNA-COUSTOU, *Arabe et humanisme dans la France des derniers Valois*, op. cit.

futur goût pour le mysticisme et son appétence marquée pour les langues, il n'est pas impossible qu'il se soit trouvé des juifs convertis ou des marranes qui aient su suffisamment d'hébreu et d'arabe suffisamment pour lui en enseigner les bases³²⁸. Cette hypothèse permettrait également de donner un commencement de réponse aux interrogations de Jérôme Aléandre, qui écrit en 1509 : « On trouverait je crois à peine deux ou trois livres hébreux à Paris, encore sont-ils venus d'ailleurs. Leurs possesseurs les estiment à très haut prix ; toutefois ils ont été mis à ma disposition par quelques hommes de cette ville qui possèdent l'hébreu d'une manière peu commune sans que je voie qui ait pu leur apprendre »³²⁹. On a également supposé que Postel pouvait avoir appris certaines de ces langues, en particulier l'arabe, simplement à partir du psautier polyglotte de Giustiniani³³⁰, qu'il possédait, ou de quelque autre ouvrage faisant intervenir plusieurs langues et systèmes d'écriture comme l'alphabet qui figure dans le livre de Bernhard de Breydenbach. Il aurait reconstitué l'alphabet en comparant les écritures, établi un lexique et n'aurait parfait ses connaissances que pendant son voyage en Orient avec l'ambassade de La Forest. Guillaume Postel écrira plus tard qu'il a appris l'arabe à 23 ans (donc en 1533) et qu'il avait en tête sa grammaire d'arabe trois ans avant sa publication, c'est-à-dire en 1535, mais le voyage de 1535-1536 a

328 Il est même possible qu'une tradition de connaissance de l'arabe et de l'hébreu se soit maintenue même parmi les chrétiens du Portugal. Nicolas Clénard raconte qu'il a trouvé à la cour de Jean III de Portugal plusieurs professeurs d'arabe (P. SWIGGERS, « Les *Institutiones grammaticae Latinae* de Nicolas Clénard (1538) », dans *Von Eleganz und Barbarei : lateinische Grammatik und Stilistik in Renaissance und Barock*, Wiesbaden : Harrassowitz Verlag, 2001, p. 150.

329 J. BALAGNA-COUSTOU, *Arabe et humanisme dans la France des derniers Valois*, Paris : Maisonneuve et Larose, 1989, p. 50.

330 *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum & Chaldaeum, cum tribus Latinis interpretationibus & glossis*, Gênes : Piero Paulo Porro, 1516.

dû être décisif dans sa connaissances des différentes langues³³¹. Par ailleurs, les ouvrages de ce type sont à cette époque les seuls à permettre aux lecteurs d'acquérir quelques connaissances à propos d'autres langues que les trois langues sacrées ; néanmoins, même muni du *De ratione communi omnium linguarum et literarum commentarius* de Bibliander (1548) et du *Mithridates* de Conrad Gessner, il sera difficile à un lecteur de dépasser le stade de la simple initiation. L'araméen fait quelque peu exception. Bien que cette langue, dite à l'époque « langue chaldaïque », ne fasse pas partie des trois langues saintes qui figuraient sur l'épitaque du Sauveur, elle apparaît sous forme de courts passages dans les deux Testaments et l'attention qu'on lui porte croît au cours du siècle, suffisamment pour qu'elle vienne ébranler la suprématie de l'hébreu³³². Mais si l'araméen fait certes l'objet de quelques publications³³³, il ne fait jamais l'objet d'un enseignement véritablement, même dans le cadre du collège des lecteurs royaux.

Le corps des lecteurs royaux peut être considéré, à bien des égards, comme une forme embryonnaire d'orientalisme. On peut s'étonner qu'il soit resté cantonné à un si petit nombre de langues mais il n'y a pas encore, en la matière, ni d'offre ni de demande : mis à part les inventaires rapides faits par Breydenbach, par Postel, par Bibliander ou par Gessner, l'attention des auteurs et du public s'est concentré sur quelques langues seulement. S'il en est

331 J. BALAGNA-COUSTOU, « La langue arabe dans la France du XVI^e siècle : quelques signes avant-coureurs d'un intérêt », dans *Revue de la Bibliothèque nationale*, t. 20, 1986, p. 43-58.

332 M.-L. DEMONET, « La désacralisation de l'hébreu au XVI^e siècle », dans *L'hébreu au temps de la renaissance*, 1992, p. 156.

333 Par exemple, en 1550, la grammaire de Jean MERCIER, intitulée *Tabulae in Chaldaeam grammaticen, quibus ea continentur quaecunque sunt ad Chaldaeas Bibliorum paraphrases assequendas necessaria* (Paris : Martin Le Jeune, 1550).

ainsi, c'est d'abord parce que ce qu'on a appelé l'orientalisme n'est pas encore né. L'intérêt pour les langues exotiques n'est pas tourné de manière prioritaire vers la pure recherche de la connaissance, la perspective comparative et l'encyclopédisme : on s'intéresse à des langues pour des buts bien précis. Pour schématiser, on pourrait dire qu'on s'intéresse au grec pour traduire les auteurs païens, à l'hébreu pour lire l'Ancien Testament dans le texte et à l'arabe pour étudier la médecine. Dans la lettre de Gargantua à Pantagruel, les choses sont plus mélangées :

Puis songeusement revisite les livres des mediciens Grecs, Arabes et Latins, sans contemner les Thalmudistes et Cabalistes, et par frequentes anatomies, acquiers toy parfaite congnoissance de l'aulture monde, qui est l'homme. (...) Et, par lesquelles heures du jour commence à visiter les saintes lettres : premierement, en Grec, le Nouveau Testament et Epistre des Apostres, et puis, en Hebrieu, le Vieulx Testament.³³⁴

Rabelais mentionne l'utilité pour les auteurs païens à un autre passage de la lettre mais ici il insiste sur leur utilité dans la lecture du Nouveau Testament. Pour ma médecine il ne recommande pas seulement l'arabe mais aussi le latin, et même l'hébreu des talmudistes et kabbalistes. À la vérité, on pourrait ajouter d'autres usages des langues orientales : l'hébreu sert de base à la compréhension des relations entre les différentes langues et l'arabe est de plus en plus utile pour les relations diplomatiques que le roi de France entend développer avec la Porte depuis 1526. Il n'en reste pas moins que les langues dont l'intérêt direct n'est pas perceptible ne sont pas encore réellement

334 F. RABELAIS, *Pantagruel*, 1542, ch. VIII.

étudiées, sauf par quelques originaux qui traitent pour ainsi dire l'hindi ou le géorgien de la manière dont Roger Bacon traitait le grec et l'hébreu trois siècles auparavant. En outre tous les hommes du XVI^e siècle ne partagent pas l'opinion de Gargantua : l'utilité de l'arabe et même de l'hébreu est loin de faire l'unanimité, et la conception que les divers acteurs de la vie culturelle du XVI^e siècle ont de la valeur, de la signification, de l'utilité mais aussi des dangers de ces langues n'est pas sans influence sur la manière dont elles sont enseignées : si les translittérations des années 1520 et 1530 portent parfois très fortement l'empreinte linguistique de l'origine de leurs auteurs, c'est partiellement en raison du recrutement exclusif de professeurs étrangers, qui est une conséquence directe des réticences de l'Université de Paris dans ce domaine.

Le caractère problématique de l'arabe

L'histoire de la langue arabe dans la France du XVI^e siècle a déjà été éclairée par de nombreux travaux³³⁵ et ce n'est pas ici le lieu d'y revenir. Néanmoins, on ne peut ignorer l'influence que peut avoir pour les translittérations de l'hébreu la translittération des autres langues sémitiques : l'arabe possède des caractéristiques graphiques et phonétiques très proches de celles de l'hébreu et de l'araméen, et à ce titre est susceptible de faire l'objet de translittérations similaires – ce que d'ailleurs les normes actuelles montrent avec assez de clarté. Ce lien est d'autant plus pertinent pour le XVI^e siècle parisien que le principal humaniste à

335 On pourra se reporter, sur ce sujet, à la remarquable synthèse de J. BALAGNA-COUSTOU, *Arabe et humanisme dans la France des derniers Valois* (Paris : Maisonneuve et Larose, 1989, 142 p.).

s'être intéressé à l'arabe, Guillaume Postel, était aussi hébraïsant et avait porté un grand intérêt aux rapports qui pouvaient lier les langues orientales entre elles³³⁶.

La lettre déjà citée de Gargantua à son fils Pantagruel est significative du statut ambigu et fragile de l'arabe dans l'humanisme français : dans ses recommandations, Gargantua ne laisse jamais de côté la langue arabe, qui est mentionnée deux fois dans la lettre³³⁷. En revanche, lorsqu'il se réjouit du rétablissement des langues, il cite bien le latin, le grec, l'hébreu et l'araméen mais il omet l'arabe, qui de fait n'est pas rétablie du tout³³⁸. L'étude des publications de cette époque laisse penser que la manière dont la majorité des humanistes envisageait la connaissance n'était pas toujours exactement celle de Rabelais : bien que les projets de collège royal aient pu faire souvent penser à l'abbaye de Thélème, le programme d'enseignement projeté par Guillaume Petit, Étienne Poncher et Guillaume Budé ne recoupe pas exactement celui de ce lieu d'éducation idéal et fictif.

Le moins qu'on puisse dire est que l'arabe soulève à la Renaissance un intérêt plutôt mitigé. L'idéologie de la Renaissance n'est qu'assez partiellement une idéologie de

336 Postel a décrit ces rapports dans son *De originibus seu De Hebraicae linguae et gentis antiquitate deque variarum linguarum affinitate liber* (Paris : Pierre Vidoue pour Denys Lescuyer, 1538). Certaines de ses conclusions semblent aujourd'hui farfelues mais elles représentant l'un des premiers essais de linguistique comparative à l'époque moderne.

337 F. RABELAIS, *Pantagruel*, ch. VIII : « J'entends et veulx que tu aprenes les langues parfaitement : premierement la Grecque, comme le veult Quintilian, secondement la Latine, et puis l'Hebraïcque pour les saintes letres, et la Chaldaïcque et Arabicque pareillement », et « Puis songeusement revisite les livres des medecins Grecs, Arabes et Latins, sans contemner les Thalmudistes et Cabalistes, et par frequentes anatomies, acquiers toy parfaite congnoissance de l'aultre monde, qui est l'homme ».

338 *Ibid.* : « Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées : Grecque, sans laquelle c'est honte que une personne se die sçavant, Hebraïcque, Caldaïcque, Latine ; les impressions, tant elegantes et correctes... »

l'encyclopédisme ; tout du moins cet encyclopédisme est-il très largement orienté par des considérations idéologiques, religieuses, politiques et parfois même diplomatiques. La réalité globale des aspirations des humanistes ne saurait être occultée par les exemples certes impressionnants mais peu représentatifs d'un Pic de la Mirandole ou d'un Guillaume Postel. L'idéal humaniste ne conduit à s'intéresser qu'aux langues qui sont antérieures au Moyen Âge ; le désir de recréer un lien direct avec les textes de l'antiquité – que cette antiquité soit païenne ou biblique – conduit à étudier les langues anciennes que sont le latin classique, le grec ou l'hébreu, mais aussi à négliger presque complètement les langues plus récentes. Même si l'imprimerie leur donne une diffusion, les quelques ouvrages qui traitent d'autres idiomes que les langues saintes, à commencer par le *Linguarum duodecim* de Postel³³⁹ ou le *Mithridates* de Gessner³⁴⁰, ont quelque chose de l'érudition singulière d'un Roger Bacon ou d'un Raymond Lulle. Même leurs rééditions sont peu comparables avec le torrent de grammaires latines, grecques, hébraïques ou araméennes que l'on recense au XVI^e siècle.

Bien qu'elle soit très proche de l'hébreu d'un point de vue linguistique, aux yeux des hommes du XVI^e siècle, la langue arabe présente plusieurs tares. L'arabe n'est pas une langue sacrée, bien au contraire elle est perçue comme la langue des sectateurs d'une hérésie idolâtre. En outre, à un moment où l'on célèbre le rétablissement des lettres antiques et où certains commencent à rejeter en bloc l'héritage intellectuel de la période précédente, une langue de diffusion aussi récente que l'arabe n'est pas

339 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio, ac legendi modus longe facillimus*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

340 C. GESSNER,

favorisée par la chronologie. De la même façon, face à une pensée humaniste qui prône l'immédiateté du rapport au texte original, l'arabe perd une partie de son sens puisqu'elle est la langue de la transmission médiate des connaissances antiques ; d'une certaine manière, en valorisant l'étude des langues originales des sources antiques, l'humanisme vise précisément à supprimer le recours aux intermédiaires et s'inscrit contre les langues de transmission comme l'arabe.

L'arabe soulève cependant un intérêt chez les savants. L'Europe occidentale du début du XVI^e siècle a connu un certain nombre d'arabisants et de professeurs d'arabe, même si leurs connaissances ne se sont pas obligatoirement prolongées par des publications : Jérôme Aléandre, Gilles de Viterbe, Léon l'Africain, Agostino Giustiniani³⁴¹, Agostino Steuco³⁴², Guillaume Postel ou Nicolas Clénard. En France, jusqu'aux années 1560, on ne connaît de véritable arabisant que Guillaume Postel et ce n'est qu'à partir de la nomination d'Arnault de L'Isle par Henri III en 1587 qu'une chaire d'arabe existe parmi les lecteurs royaux. Le parcours de Nicolas Clénard est à cet égard d'un grand intérêt : professeur de grec et d'hébreu à Louvain, il vint à Paris durant l'été et l'automne de 1530 et l'hiver suivant³⁴³, parce qu'il avait ouï dire qu'on y pouvait trouver un professeur d'arabe. Guillaume Postel, si l'on en croit ses propres affirmations, n'a su l'arabe qu'à partir de 1533 et il n'y avait manifestement aucune autre personne à même d'enseigner l'arabe à Paris (du moins officiellement) puisque

341 J. BALAGNA-COUSTOU, *Arabe et humanisme dans la France des derniers Valois*, *op. cit.*, p. 49.

342 Selon L. SCHWARZFUCHS, *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle (inventaire chronologique)*, Lyon : ENS Editions, 2008.

343 A. LEFRANC, « Nicolas Clénard, humaniste belge, et les commencements du Collège de France », dans *Humanisme et Renaissance*, t. 7, 1940, p. 253-269.

Clénard quitta rapidement de Paris et s'en fut apprendre l'arabe à Séville, Salamanque, au Portugal, à Grenade et à Fès³⁴⁴.

Les arguments que donne Guillaume Postel pour démontrer l'utilité de l'arabe dans le *De linguarum duodecim* laissent entr'apercevoir que, malgré l'intérêt que les contemporains du polyglotte normand auraient pu trouver dans l'étude de cette langue, les oppositions à ce qu'elle fût enseignée étaient alors redoutables et s'appuyaient sur des arguments solides. Si l'on résume ces positions, Guillaume Postel énonce trois intérêts de l'étude de l'arabe : la communication avec une grande partie du monde, la lecture des ouvrages scientifiques – notamment dans le domaine de la médecine pratique –, et la lutte contre l'hérésie.

L'arabe comme langue de communication dans le bassin méditerranéen

Le premier argument de Guillaume Postel est lié au goût qu'on lui sait pour la géographie³⁴⁵. À la date où paraît le *Lingarum duodecim*, il n'est revenu de son premier voyage en Orient que depuis deux années et il lie, non sans pertinence, la langue arabe à la religion musulmane, en liant la diffusion de la première à l'aire d'influence de la seconde. Il soutient que la religion des musulmans est répandue sur les deux tiers de la terre³⁴⁶, qu'on la trouve dans toute l'Afrique, toute l'Asie et

344 P. SWIGGERS, « Les *Institutiones grammaticales Latinae* de Nicolas Clénard (1538) », dans *Von Eleganz und Barbarei*, 2001, p. 147-168.

345 Postel est l'auteur d'un *De universitate liber* (Paris : Jean Gueullart, 1552) parfois considéré comme un ouvrage de tout premier plan pour la géographie (C. POSTEL, *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs*, op. cit.).

346 G. POSTEL, *Lingarum duodecim...* : « Haec est omnibus religionis Muhametice cultoribus grammatica et usque adeo orbem totum occupavit, ut si trifariam inque tria aequalia totam habitabilem dividas, vix una pars extra hanc possit reperiri ».

jusqu'en Amérique³⁴⁷ ; si cette dernière assertion paraît audacieuse, il est permis de penser que son jugement concernant la proportion de la Terre concernée par l'Islam et par la langue arabe est biaisé par son propre voyage. Guillaume Postel agit en courtisan et en diplomate lorsqu'il avance de premier argument en faveur de l'étude de la langue arabe : au moment où l'ouvrage est publié, François I^{er} construit des relations privilégiées et durables avec l'Empire Ottoman contre ses ennemis parmi les princes chrétiens. Cette orientation diplomatique s'avèrera certes durable mais en 1538 elle n'en est encore qu'à ses débuts et ne transparait jamais explicitement dans le discours officiel³⁴⁸. L'idée qu'il faut former des Occidentaux à la langue arabe (et au turc) n'est donc peut-être pas le fait du seul Guillaume Postel, même s'il n'est fait aucune allusion claire à une autre volonté.

L'arabe comme langue des ouvrages scientifiques

Dans un deuxième temps, Guillaume Postel plaide en faveur des sciences arabes et avance notamment qu'il est illusoire de prétendre se passer des livres arabes sous prétextes que l'on a à présent directement accès aux ouvrages des Anciens. En effet, selon lui, les Arabes ne sont pas seulement des intermédiaires, des passeurs, mais aussi des innovateurs. Il soutient que Galien n'est pas suffisant à l'exercice de la médecine puisqu'on n'y trouve

347 *Ibid.* : « Habet totam Africam, praeter Nubianam illam regionem, quae a Praestano Christiano incolitur. Tota Asia a nostris litoribus per antipodes usque ad illam partem quae in occidua nostri hemisphaerii parte est, hac utitur. Quos enim primos hominum sua navigatione orbem totum ab occidente per antipodes in ortum lustrando Magellanus ultra Americam reperit in maioribus Moluccarum insulis, illi nugas Muhamedis observant. Ad Taschaltical et Curistical ac Temistitan, quamvis praecipua pars Idololatrae sunt, haec pestis pervenit ».

348 C. DUVAUCHELLE, *François I^{er} et Soliman le magnifique : les voies de la diplomatie à la Renaissance*, Paris : RMN, Écouen : Musée national de la Renaissance, 2009, 47 p.

de la théorie et aucune pratique, au contraire des ouvrages arabes³⁴⁹. C'est d'ailleurs l'occasion pour lui de citer Avicenne sous une forme qui n'est pas la forme la plus courante en latin médiéval (*Avicena*) mais une forme presque translittérée, en tout cas beaucoup plus proche du nom original arabe : « Aben Sina³⁵⁰ ». Il est assez clair qu'ici Guillaume Postel exprime un point de vue qui n'est pas partagé par tous ses contemporains : l'expression « at dices », qu'il emploie pour prévenir la possible objection à son argumentaire, en témoigne assez³⁵¹.

L'arabe comme instrument de conversion des hérétiques

Le troisième argument de Guillaume Postel était le principal argument des arabisants chrétiens du Moyen Âge et figure à plusieurs reprises dans les écrits de Roger Bacon et, plus encore, de Raymond Lulle : l'arabe sert à convertir les musulmans à la foi chrétienne³⁵². C'était l'argument principal du concile de Vienne, et c'est d'ailleurs quand il traite ce point que Postel cite *in extenso* la fameuse constitution conciliaire *Inter sollicitudines*³⁵³, qui

349 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...* : « Taceo genera disciplinarum praeclarissime ab illius linguae authoribus pertractata. Astrologiam, et rei medicae praxim illis debemus. (...) Ausim deierare nullus sit hodie virorum doctorum et in melioris notae praxi exercitatorum, quin postquam egregie a Galeno hausit ipsam theoriam non versetur in Arabibus. ».

350 *Ibid.* : « Quod videas dillucide et clare dictum apud Aben Sina una aut altera pagella tantum, quod vix Galenus cum suo Asiatismo quinque aut sex libris maximis absolvat ? ».

351 *Ibid.* : « At dices, nunc vis hoc erudito saeculo, nos haurire rem medicam ex tanta barbarie ? Quum possem illud cum Celso dicere, morbos eloquentia non curari, illud unum requiram a vobis. Quis in melioribus ac latinis disciplinis, vel mediocriter versatus, voluisset ante 20 annos in summa illa veteris translationis Galeni barbariae versari ? ».

352 *Ibid.* : « Qua optimos authores et disciplinas possimus nostris hominibus tradere, omnes Christianae fidei hostes scripturarum gladio confodere, eos ipsorum dogmatibus refellere, totius orbis commercio unius linguae cognitione uti ».

353 *Ibid.* : « Visum est autem operae precium subjungere decretum desumptum ex clementina de magistris. Ubi Clemens quintus multis variarum linguarum cognitionem necessariam ostendit, sic ait. *Ut igitur peritia*

prescrit, en lien avec les projets de croisade du début du XIV^e siècle, la création de lieux d'enseignement des langues orientales dans les grands centres intellectuels de la chrétienté occidentale. En regard du reste de l'argumentaire, le passage consacré par Guillaume Postel à ces questions est singulièrement succinct ; peut-être Guillaume Postel, en raison de son voyage en Orient, ne croyait-il pas vraiment à cet argument, qui ressemble plus à un lieu commun sur la question et à un l'argument d'autorité qu'à une manifestation de son opinion personnelle.

Parmi les douze systèmes présentés dans le *Linguarum duodecim*, l'arabe est la seule langue pour laquelle Postel développe un aussi long plaidoyer et il en ressort que le simple projet d'enseigner cette langue devait rencontrer, dans les années 1530, de virulentes oppositions. Comme Guillaume Postel comptait publier peu de temps après sa *Grammatica Arabica*, peut-être souhaitait-il aussi vérifier que le terrain n'était pas miné et que cela ne lui attirerait pas d'ennuis excessifs. Un des principaux leitmotifs de la méfiance à l'égard des langues orientales était la crainte qu'en s'imprégnant de la langue on s'imprègne également de l'idéologie. Cette crainte n'est pas tout à fait infondée car l'étude par les chrétiens de la littérature exégétique juive a effectivement influencé la remise en question des interprétations traditionnelles. Il n'est qu'à penser à la popularité de l'étude de la cabale, qui a passionné les cours princières mais également des auteurs avertis comme Rabelais³⁵⁴. De la même manière, il est difficile de ne pas faire d'association entre les contacts de Guillaume Postel avec les cultures orientales

linguarum huiusmodi possit habiliter per instructionis efficaciam obtineri... ».
 354 F. RABELAIS, *Pantagruel*, 1532, ch. VIII : « sans contemner les Thalmudistes et Cabalistes ».

(en particulier ses traductions du *Sefer ha Zohar*, du *Bereshit Rabbah*, du *Sefer ha Bahir* et du Coran dans les années 1540³⁵⁵) et le tempérament mystique qu'il développera à partir de son illumination, son « immutation » de janvier 1552³⁵⁶.

« Maître Guillaume Postel que le roi a retenu son lecteur en lettres grecques, hébraïques et arabiques » ne paraît pas considérer cette nomination explicite comme une garantie suffisante contre les soupçons dont est susceptible de faire l'objet l'enseignement qu'il se propose d'assurer. Les précautions que prend ici Postel pour légitimer l'apprentissage de l'arabe donnent une idée des raisons pour lesquelles les arabisants du XVI^e siècle ont peu publié et pour lesquelles leurs œuvres ont été peu diffusées³⁵⁷. Cette discrétion dans l'imprimé est source de difficulté pour l'étude des translittérations de l'arabe à cette époque : les quelques sources que l'on peut réunir sont fragmentaires, éparpillées géographiquement et se prêtent moins à une étude en série qu'à la comparaison avec les translittérations d'autres langues sémitiques plus prisées.

La sacralité de l'hébreu

Au XVI^e siècle, la langue hébraïque fait l'objet d'un traitement très différent de celui qui est réservé à la langue arabe, et de manière générale aux autres langues. À la fois dans la perspective humaniste de retour aux textes originaux des Écritures et sous l'effet de l'engouement pour la kabbale chrétienne, nombre

355 C. POSTEL, *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs : 1538-1579*, 1992.

356 *Ibid.*

357 L'immense majorité des œuvres de Guillaume Postel n'a pas connu de réédition au XVI^e siècle.

d'hommes du XVI^e siècle se passionnent pour l'hébreu. Il est même probable que cette première partie du XVI^e siècle soit, dans l'histoire, l'époque où le plus d'Occidentaux se sont penchés sur la langue hébraïque et ont tenté d'en acquérir les fondamentaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on peut parler d'un « âge d'or » des études hébraïques³⁵⁸ : jamais elles n'avaient été aussi populaires, jamais plus elles ne le seront autant. En effet, les nombreuses grammaires hébraïques qui paraissent alors et leurs multiples rééditions laissent penser qu'elles disposaient d'un lectorat fort large et qu'une très grande partie des intellectuels de ce temps a été tentée de s'y intéresser. Il est impossible de donner une estimation même approximative du nombre de personnes concernées : même si l'on disposait des tirages de ces livres, ce genre d'ouvrage d'initiation à une langue et à une écriture peut aussi bien avoir été utilisé par plusieurs personnes dans une bibliothèque que n'avoir jamais été ouvert après avoir été acheté. Les données de type biographique ne sont pas nécessairement plus fiables que celles fournies par les inventaires de bibliothèques : de la même manière que certains personnages ont pu être réputés arabisants alors qu'ils ne l'étaient guère, certains humanistes ont dû avoir une teinture d'hébreu sans que cela se soit ressenti dans leurs écrits ou dans l'appréciation que donnèrent d'eux leurs contemporains. Ces réalités sont d'autant plus difficiles à évaluer qu'elles prennent place au milieu d'un débat général, bouillonnant et foisonnant, sur le statut des différentes langues les unes par rapport aux autres³⁵⁹. La langue hébraïque est au centre de ce débat et le XVI^e siècle n'est pas

358 M.-L. DEMONET-LAUNAY, « L'hébreu dans la Renaissance française », dans *Jewish language review*, t. 5, 1985, p. 13-32.

359 Sur toutes ces questions, v. M.-L. DEMONET, *Les voix du signe : nature et origine du langage à la Renaissance*, Paris : H. Champion, 1992, 688 p.

pour elle un simple épisode après lequel la situation serait revenue à la normale : les réflexions, les débats, les publications, les découvertes qui naissent de la passion humaniste pour les langues modifient très profondément le statut qu'elle avait depuis des siècles en Occident. D'une part, la sacralité incontestable dont bénéficiait l'hébreu tant qu'il était inconnu ou mal connu s'effrita dès lors qu'il fut étudié et de mieux en mieux compris : tant qu'il apparaissait comme un adversaire mystérieux et invincible, comme une épreuve insurmontable, il pouvait faire l'objet de la vénération générale et se prêtait à tous les fantasmes. Dès lors qu'il fut mis en grammaire et que le moindre savant en connut les rudiments, il perdit simultanément sa rareté, son mystère et son statut de monstre sacré. D'autre part, dès lors que les trois langues sacrées subirent la concurrence d'autres langues plus diverses et plus lointaines, leur unité trinitaire se fissa et elles se fondirent dans la masse des langues orientales qui commencèrent d'être étudiées systématiquement à partir du XVII^e siècle³⁶⁰. On a vu en première partie que les rapports supposés de hiérarchie entre les langues sont souvent lourds de conséquences sur la manière dont les auteurs envisagent ou non la translittération. Aussi ce bouleversement du consensus médiéval sur les rapports entre les langues est-il susceptible de se répercuter de manière notable sur les translittérations opérées par les hébraïsants du XVI^e siècle.

Les sources imprimées dont nous disposons ne sont pas représentatives de l'intégralité des opinions au sujet du statut de l'hébreu. Pour la plupart, elles sont le fait de linguistes humanistes qui sont *de facto* de parti pris. Il est logique que des

360 M.-L. DEMONET, *Les voix du signe : nature et origine du langage à la Renaissance, op. cit.*, p. 350.

spécialistes de l'hébreu aient au départ un intérêt pour cette langue, voire un a priori positif à son égard, même si le rapport à la langue qu'ils se sont proposé d'enseigner est celui de linguistes et porte souvent la marque d'une rationalité rigoureuse. De plus, ils ont tout intérêt à ce que l'hébreu bénéficie plutôt d'une aura positive que d'une odeur de soufre dans la mesure où son enseignement constitue leur gagne-pain. En revanche, quoique leur opinion soit globalement très favorable à la langue hébraïque, elle n'est pas pour autant univoque, et tous ne prêtent pas à l'hébreu les mêmes qualités.

À quelques exceptions près, les auteurs des ouvrages dans lesquels sont utilisées des translittérations de l'hébreu n'ont pas de cette langue une conception magique. En revanche, ils attribuent à l'hébreu des caractéristiques voire des vertus qu'ils n'accorderaient à aucune autre.

L'hébreu, langue originelle

L'une des opinions sur lesquelles s'accordent un grand nombre d'auteurs du Moyen Âge et de la Renaissance est le fait que l'hébreu soit la langue originelle de l'humanité. Cette croyance s'appuie sur les écrits des Pères de l'Église, principalement saint Augustin et saint Jérôme. Le livre XVI de *La Cité de Dieu*³⁶¹ contient plusieurs longs développements sur cette question, à laquelle Augustin paraît accorder une grande importance. Après avoir résumé et commenté l'épisode de la Tour de Babel et de la confusion des langues, Augustin explique qu'avant le déluge il n'y avait qu'une seule langue et que c'est de

361 AUGUSTIN D'HIPPONE, *De Civitate Dei*, dans *Aurelii Augustini opera, pars XIV - Corpus Christianorum - Series Latina XLVII-XLVIII*, Turnhout : Brepols, 1955, t. 2, p. 498 *et seq.*

cette langue qu'a hérité le peuple élu³⁶². Après Babel, il y eut autant de langues qu'il y avait de petits-enfants de Noé, qui formèrent autant de nations, c'est-à-dire soixante-douze. Toujours selon Augustin, de la même façon que Noé et sa famille avaient été sauvés du Déluge, la famille de l'un de ses petits-fils, a été épargnée, grâce à sa vertu, par la confusion des langues et a hérité de la langue originelle³⁶³. Ce petit-fils vertueux se prénomma Heber et dans le dénombrement des enfants de Sem il est cité en premier alors qu'il n'est que le cinquième de ses descendants, ce qui est une preuve supplémentaire et de sa vertu et de son statut privilégié. Alors que la langue originelle n'avait pas de nom, après Babel il fallut lui en donner un pour la différencier des soixante-et-onze autres, aussi prit-elle celui d'Heber et fut-elle appelée langue hébraïque. On opposera facilement que si toute la descendance d'Heber parla cette langue, sa diffusion dut dépasser de loin le seul peuple de Jacob. Augustin répond à cette objection en précisant que la transmission de la langue originelle fut restrictive et qu'Heber,

362 AUGUSTIN D'HIPPONE, *De civitate Dei*, XVI, 11 : « Ce qui nous porte à croire que cette langue est celle qui était d'abord commune à tous les hommes, c'est que le changement et la multiplication des langues ont été une peine du péché et, partant, que le peuple de Dieu a dû être exempt de cette peine. Aussi n'est-ce pas sans raison que cette langue a été celle d'Abraham, et qu'il ne l'a pu transmettre à tous ses enfants, mais seulement à ceux qui, issus de Jacob, ont composé le peuple de Dieu, reçu son alliance, et mis au monde le Christ » (trad. d'Émile-Édmond Saisset, 1855).

363 *Ibid.* : « Lorsqu'on voit, d'un côté, qu'il existe d'abord une langue commune à tous les hommes, qu'il est fait mention d'Héber avant tous les autres enfants de Sem, encore qu'il n'ait été que le cinquième de ses descendants, et que la langue des patriarches, des prophètes et de l'Écriture même est appelée langue hébraïque, et lorsqu'on demande, de l'autre côté, où cette langue, qui était commune avant la division des langues, s'est pu conserver, comme il n'est point douteux d'ailleurs que ceux parmi lesquels elle s'est conservée n'aient été exempts de la peine du changement des langues, que se présente-t-il à l'esprit, sinon qu'elle est demeurée dans la famille de celui dont elle a pris le nom, et que ce n'est pas une petite preuve de la vertu de cette famille d'avoir été à couvert de cette punition générale? » (trad. d'Émile-Édmond Saisset, 1855).

puis Abraham, ne la transmirent qu'à la partie de leur descendance qui donnerait naissance au peuple élu. C'est un point de vue semblable qui est défendu par Jérôme dans celui des ses ouvrages qui était anciennement appelé « Livre des traditions hébraïques »³⁶⁴. Dans le livre XVIII de *La Cité de Dieu*, Augustin précise que cette caractéristique n'est pas seulement le fait de la langue mais aussi celui de l'écriture ; il réfute en effet l'opinion de ceux qui disent que l'écriture hébraïque aurait été inventée par Moïse puisque ce dernier, avant que la loi ne lui eût été donnée, avait établi certains hommes pour enseigner les lettres³⁶⁵. Augustin défend, dans le *De genesi ad litteram*, une toute autre opinion, selon laquelle la langue originelle serait perdue³⁶⁶.

L'hébreu, langue magique

Cette conception de l'hébreu comme langue originelle, fréquente durant le Moyen Âge, notamment dans la *Divine*

364 JÉRÔME DE STRIDON, *Hebraicae quaestiones in libro Geneseos*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1* (Corpus christianorum - Series latina, t. LXXII), Turnhout : Brepols, 1959, p. 1-56.

365 AUGUSTIN D'HIPPONE, *De civitate Dei*, XVIII, 39 : « Il ne faut donc pas s'imaginer, comme font quelques-uns, que la langue hébraïque seule ait été conservée par Héber, qui a donné son nom aux Hébreux, et qu'elle soit passée de lui à Abraham, tandis que les caractères hébreux n'auraient commencé qu'à la loi qui fut donnée à Moïse. Il est bien plus croyable que cette langue a été conservée avec ses caractères dès les époques primitives. En effet, nous voyons Moïse établir certains hommes pour enseigner les lettres, avant que la loi n'eût été dénuée, et l'Écriture les appelle (...) des introducteurs aux lettres, parce qu'ils les introduisaient dans l'esprit de leurs disciples, ou plutôt, parce qu'ils introduisaient leurs disciples jusqu'à elles. Aucune nation n'a donc droit de se vanter de sa science, comme étant plus ancienne que nos patriarches et nos prophètes, puisque l'Égypte même, qui a coutume de se glorifier de l'antiquité de ses lumières, ne peut prétendre à cet avantage » (trad. d'Émile-Edmond Saisset, 1855).

366 JÉRÔME DE STRIDON, *De Genesi ad litteram*, IX, 12 : « Quelle a été cette langue, à quoi bon nous le demander, quelle qu'elle fût ? Du moins est-ce une langue qu'Adam parlait alors et, si elle subsiste encore aujourd'hui, elle renferme ces sons articulés à l'aide desquels le premier homme nomma les animaux terrestres et les oiseaux » (cité par Jean-Louis Chrétien, *Saint Augustin et les actes de parole*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002).

comédie et le *De vulgari eloquentia* de Dante³⁶⁷, est encore présente à la Renaissance mais de manière plus nuancée³⁶⁸. Ainsi François Tissard, le premier Français à publier une grammaire hébraïque, en 1508, décrit-il l'hébreu comme la langue première, d'usage divin, mais parle dans le même temps d'« antiquissima mosaïcaque lingua », expression qui laisse entendre que c'est une langue « très ancienne »³⁶⁹ et que sa caractéristique principale est d'avoir été utilisée par Moïse, non pas par Adam ou par Noé³⁷⁰. L'hébreu est également souvent considéré comme une langue qui vient de Dieu, ce qui permet à Jean Chéradame d'en parler comme d'une langue « ab ipso altissimo inventa³⁷¹ ». Le caractère sacré de l'hébreu au XVI^e siècle est naturellement décuplé par les différentes théories mystiques qui se développent autour des lettres hébraïques. Il s'agit principalement de la kabbale chrétienne, dont un des fondements est la valeur numérique et symbolique des lettres hébraïques. Dans ce domaine, l'influence de la kabbale est réelle mais n'est pas à surestimer : si les idées des kabbalistes ont pu attirer un certain nombre de personnes vers les études hébraïques, elles n'en constituent toutefois pas le centre et ont peut-être été moins répandues qu'on l'a parfois cru³⁷². Ce qui est étonnant, c'est que plusieurs hébraïsants importants du début du XVI^e siècle, ont exprimé un avis positif sur

367 Selon Jean-Louis CHRÉTIEN dans *Saint Augustin et les actes de parole*, Paris : Presses Universitaires de France, 2002.

368 Sur ce sujet, v. Marie-Luce Demonet-Launay, « L'hébreu dans la Renaissance française », dans *Jewish language review*, t. 5, 1985, p. 13-32.

369 Plus probablement que « la plus ancienne ».

370 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

371 J. CHÉRADAME, *Alphabetum linguae sanctae, mystico intellectu refertum*, Paris : Gilles de Gourmont, 1532 : « Hisce sacris linguae linteris digito dei conscriptis donamus, quibus nomina sacra conflantur, non ab hominibus, sed ab ipso altissimo inventa ».

372 M.-L. DEMONET, *Les voix du signe : nature et origine du langage à la Renaissance, op. cit.*, p. 540.

la kabbale sans paraître en avoir su beaucoup sur la question. Dans son *De modo legendi Haebraice*, Paul Paradis consacre deux pages à ce sujet ; les deux personnages du dialogue témoignent d'un certain respect pour l'*ars caballystica*. Ils s'appuient sur saint Jérôme et citent plusieurs spécialistes de leur temps : Johannes Reuchlin, Francesco Zorzi³⁷³, Petrus Galatinus³⁷⁴, Jean Chéradame, ainsi que Platon ; quant au contenu, ils se contentent de dire que les kabbalistes prêtent une grande attention « aux noms des lettres, aux nombres et au nombre des points »³⁷⁵.

La question de la valeur symbolique des lettres hébraïque dépasse amplement la kabbale et les kabbalistes. Dans la kabbale, la valeur symbolique des lettres repose très largement sur leur valeur numérique, dont la visée est au départ simplement pratique : le système d'écriture hébraïque ne possédant pas de caractères spécifiques pour les nombres, ce sont les lettres elles mêmes qui servent à noter les chiffres (aleph vaut 1, beth vaut 2, etc.)³⁷⁶. La kabbale calcule la valeur numérique des mots en

373 « Franciscus Georgius Patricius », appelé Francesco Zorzi, Francesco Giorgio Veneto ou en français François Georges, franciscain de Venise, est l'auteur de traités sur la kabbale, notamment des *De harmonia mundi totius cantica tria* (1525) des *In scripturam sacram problemata* (1536). Il avait appris le grec et l'hébreu et possédait une importante bibliothèque de textes hébraïques. Paul « Canossa » Paradis était originaire de Venise et qu'il connaissait sans doute personnellement Francesco Giorgio. En outre, son *De harmonia mundi* fut imprimé à Paris, en 1545, par André Berthelin. Francesco Giorgio connaissait à la fois les écrits néoplatoniciens, pythagoriciens et rabbiniques et il est possible que ce soit de lui que Paul Paradis tienne l'opinion exprimée dans le *De modo legendi haebraice* sur la connaissance de la kabbale par Platon.

374 Comme Francesco Zorzi, Pietro Colonna Galatino était un franciscain. Il est l'auteur du *De arcanis catholicae Veritatis* (1518) et du *De vera theologia*.

375 Paul Paradis, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « Hi nomina literarum, et numeros, atque punctorum numerum religiose observant ».

376 Aleph vaut 1, beth vaut 2, et ainsi de suite jusqu'à teth, qui vaut 9. À partir de yod commence la série des dizaines : yod vaut 10, kaph vaut 20, et ainsi de suite jusqu'à tsadi, qui vaut 90. Les quatre dernières lettres, qoph, resh, sin et tav, valent respectivement 100, 200, 300 et 400.

additionnant la valeur de chacune de leurs lettres, ce qui permet de faire des rapprochement entre les mots qui possèdent la même valeur et d'en tirer des interprétations exégétiques. Or, en dehors de cette valeur numérique, les lettres hébraïques se voient aussi attribuer une valeur littérale, ou étymologique. Pour tous les auteurs du XVI^e siècle, la référence principale dans ce domaine est la première lettre de Jérôme à Paule³⁷⁷, sur la signification des lettres hébraïques dans le psaume CXVIII, où il donne la valeur étymologique des noms des lettres³⁷⁸ et où il propose un système interprétatif fondé sur huit « conexiones ». La première connexion, par exemple, regroupe les cinq premières lettres (aleph, beth, guimel, dalet, he) et leurs significations (doctrina, domus, plenitudo, tabularum, ista) ; Jérôme en conclut que cela signifie que la doctrine de l'église, qui est la maison de Dieu, se trouve dans la plénitude (ou peut-être « l'accomplissement » des livres divins³⁷⁹). On trouve donc chez le plus philologue des pères de l'Église une interprétation allégorique qui légitime totalement la pratique de l'interprétation mystique des lettres hébraïques. Cette interprétation de saint Jérôme est très souvent présente dans les Bibles et les psautiers - tout particulièrement les psautiers glosés³⁸⁰ - mais assez peu dans les ouvrages purement

377 Saint JÉRÔME, *Lettres*, texte établi et traduit par Jérôme LABOURT, Paris : Les Belles Lettres, 1951 - 1963, lettre XXX à Paule.

378 *Ibid.* : « Aleph interpretatur *doctrina*, Beth *domus*, Gimel *plenitudo*, Deleth *tabularum*, He *ista*, Vav *et*, Zai *haec*, Heth *vita*, Teth *bonum*, Iod *principium*, Caph *manus*, Lamed *disciplinae* sive *cordis*, Mem *ex ipsis*, Nun *sempiternum*, Samech *adjutorium*, Ain *fons* sive *oculus*, Phe *os* - ab *ore* non ab *osse* intellege, ne litterarum ambiguitate fallaris -, Sade *iustitiae*, Coph *vocatio*, Res *capitis*, Sen *dentium*, Tau *signa* ». Ces interprétations ne sont pas contradictoires avec celles que donne Jérôme dans la partie consacrée au psaume CXVIII de son *Liber interpretationis hebraeorum nominum*.

379 *Ibid.* : « Prima conexio est « doctrina domus plenitudo tabularum ista », quo videlicet doctrina ecclesiae, quae domus Dei est, in librorum repperiatur plenitudine divinorum ».

380 C'est en particulier le cas du *Psalterium paraphrasibus illustratum* de Raynier Snoy, imprimé de nombreuses fois dans plusieurs villes différentes au

linguistiques. L'*Alphabetum linguae sanctae* publié chez Gilles de Gourmont en 1532³⁸¹ fait ici figure d'exception puisqu'on y trouve un exposé détaillé des significations mystiques de chaque lettre³⁸². Mais l'auteur, Jean Chéradame, est plus kabbaliste que grammairien et ses prétentions linguistiques sont plus que discutables. Bien que Paul Paradis le cite à plusieurs reprises de manière plutôt élogieuse³⁸³, Lyse Schwarzfuchs³⁸⁴ a relevé que ses *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae*³⁸⁵ ne sont qu'une copie non avouée de la grammaire publiée par Johann Froben à Bâle l'année précédente³⁸⁶.

L'hébreu, langue naturelle ?

Si la langue hébraïque est encore souvent pensée comme une

cours des années 1540.

381 J. CHÉRADAME, *Alphabetum linguae sanctae, mystico intellectu refertum*, Paris : Gilles de Gourmont, 1532.

382 Par exemple, sur la lettre qoph : « ק est symbolum inanimatorum et mineralium, & eorum quae dicuntur elementata et mista. Et est perpetuo naturalis, ut in dictione ויקרא id est *et vocavit*. Ubi non sine mysterio dicit scriptura in principio voluminis Levitici ויקרא Mosem non exprimens quis vocaverit, sicut vocare consueverat. Unde inquirendum est quis vocaverit, cum non sine mysterio praetermissum sit in hoc principio libri ; quod in toto progressu facere consuevit. Sed si supputet numerus importatus per literas illius principii quod est ויקרא, mysterium incipit indagari. Dant enim illae literae 316 adiuncto ך, ubi innuitur nomen ישו, quod tantundem in numero importat, et est nomen illius qui dedit virtutem omnibus sacrificiis in libro Levitico tractatis, qui magno mysterio a dictione ויקרא incipit, et ab eadem nomen habet, cui adjungitur ך patrem significans existentem cum filio, et omnia cum ipso operantem, sicuti ipsemet filius testatur dicens *Pater meus usque modo operatur, et ego operor.* » (Jean CHÉRADAME, *Alphabetum linguae sanctae...*, p. 79).

383 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « Tertius ac postremus Cheradamus noster, vir sane nobilis, in libello, quem Alphabetum mysticum appellat, scriptores omnes veteres utriusque linguae peritos in eo scribendi genere adaequavit ».

384 Lyse SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 29.

385 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1523.

386 *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae, quae ad lectionis usum, & illius linguae exercitamenta non parum afferunt utilitatis. Cum decalogo & contigua tralatione Latina, cum nonnullis aliis*, Bâle : Johann Froben, 1522.

langue magique, comme la langue originelle, la langue première, en revanche certaines conceptions qui avaient cours au Moyen Âge classique semblent ne plus être partagées par les auteurs du XVI^e siècle. Parmi elles, l'idée que l'hébreu serait la langue naturelle des hommes, et que chacun serait en mesure de la parler à sa naissance. Gilbert Dahan³⁸⁷ cite Jean de Salisbury, qui dit que l'hébreu s'apprend « *natura docente* » et Roger Bacon, qui dit que l'hébreu est la langue que parleraient des enfants livrés à eux-mêmes sur une île déserte³⁸⁸. Au fond, cette idée possède une certaine cohérence avec l'opinion qui professe que l'hébreu est la langue originelle, celle que parlait Adam et qui fut parlée par tous les hommes jusqu'aux petits-enfants de Noé. C'est un motif qu'on ne retrouve pas chez les linguistes du XVI^e siècle, à l'exception notable de Guillaume Postel³⁸⁹, peut-être simplement parce qu'ils ont fait l'expérience de la difficulté d'apprendre l'hébreu et qu'ils en ont conclu que cela n'avait rien de naturel ou d'automatique.

L'hébreu, langue parfaite

Si l'on a posé comme préalable que l'hébreu est une langue qui vient de Dieu, il ne faut pas longtemps pour appliquer la perfection du Créateur à sa création et en venir à conclure que l'hébreu est une langue parfaite. François Tissard mentionne cette théorie mais conserve ses distances avec cette idée et l'attribue aux juifs :

Hebraearum litterarum numerus (quibus

387 Gilbert DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris : Éd. du Cerf, 1990, p. 240.

388 Sur ces questions, v. M. IDEL, « À la recherche de la langue originelle : le témoignage du nourrisson », dans *Revue de l'histoire des religions*, t. 213, 1996, p. 415-442.

389 M.-L. DEMONET (Marie-Luce), *Les voix du signe : nature et origine du langage à la Renaissance*, Paris : H. Champion, 1992, p. 515.

hebraica vox effertur) est duarum supra viginti. Et praeter has quinque aliae sunt quas duplices vocant, usque adeo ut apud hebraeos viginti septem liceat numerare. Quarum aliquae sunt quae facile latina lingua explicari queunt. Aliae vero vix latina pronunciatione pariter neque declaratione. Quo fit ut et ea ipsa iudaeorum secta hebraicam linguam ceteris praestare iactet. Quod multae enuncientur prolationes quae characteribus neque latinis neque graecis designari queant. At vero, contra, hebraicis. Itaque suam linguam aiunt ceteris perfectiorem. Quoniam vox omnis gutturis humani signis suis ac characteribus notari potest ; ceterarum autem litteris, nequit.³⁹⁰

Le nombre des lettres hébraïques (par lesquelles le son hébraïque est prononcé) est de vingt-deux. Et en dehors de celles-là, il y en a cinq autres qu'on appelle doubles, de sorte que l'on peut compter chez les Hébreux vingt-sept lettres. Parmi elles, certaines peuvent facilement être expliquées en latin. Mais les autres peuvent avec peine avoir un équivalent dans la prononciation et l'articulation latines, ce qui fait que la secte même des juifs prétend que la langue hébraïque est supérieure aux autres, au prétexte qu'elle recèle beaucoup de prononciations qui ne peuvent être rendues ni par des caractères latins ni par des caractères grecs, mais peuvent en revanche être rendues par des caractères hébraïques. Aussi certains disent-ils que leur langue est plus parfaite : chaque son de la gorge humaine peut être noté à l'aide de leurs signes et de leurs caractères, et pas par les lettres des autres langues.

Ici la difficulté de translittération est perçue comme un signe du caractère intraduisible d'une langue et donc de sa perfection. L'idée de perfection est construite à partir de deux critères : d'une part la supériorité *relative* de l'écriture hébraïque par rapport aux autres est établie par l'impossibilité de la translittération, d'autre

390 F. Tissard, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

part la supériorité *absolue* de cette écriture est révélé par sa capacité à rendre tous les sons du système phonatoire humain, c'est-à-dire la possibilité totale de transcription.

Si François Tissard, qui pourtant est souvent prompt à donner dans le lyrisme, reste ici assez prudent et se contente de transmettre les opinions des juifs (manifestement sans y adhérer), en revanche Jean Chéradame proclame explicitement la supériorité ontologique de la langue hébraïque : pour lui, la langue hébraïque « suit la nature de ce qui est » :

Lingua sancta dividitur in tres partes orationis, scilicet in שם id est nomen (...), et in עולם id est verbum (...) et in מלת הטעם, id est dictionem rationis, quod est colligatio nominis et verbi, quae non permanet, & in hoc lingua hebraea, non modo quia prior est caeteris linguis, verumetiam quia naturam sequitur entis, non flectens, nec per casus sua varians nomina, ut graeca & latina.³⁹¹

La langue sainte est divisée en trois parties du discours, à savoir en שם, c'est-à-dire nom (...), en עולם, c'est-à-dire verbe (...) et en מלת הטעם, c'est-à-dire mot de raison, ou liaison du nom et du verbe, qui n'est pas persistant ; et en cela la langue hébraïque, pas seulement parce qu'elle vient avant les autres langues mais en vérité parce qu'elle suit la nature de ce qui est, ne subit pas de flexion et ne fait pas varier ses noms selon les cas comme la langue grecque et la langue latine.

Ce type de conception de l'hébreu comme langue correspondant avec exactitude au réel n'est pas sans évoquer une vision cratylite du langage³⁹². Il faut tout de même noter que dans cette configuration, ce n'est pas le langage lui-même tout

391 J. CHÉRADAME, *Alphabetum linguae sanctae...*, p. 9-10.

392 P. PARADIS évoque d'ailleurs Cratyle dans le passage où il traite de la kabbale : « MATTH. Undenam deprehendis Platonem Caballystam esse ? - MART. Ex dialogo, quem Cratylum vocat, sive de recta nominum interpretatione ».

entier qui exprime l'être des choses, mais une seule langue, celle dont on suppose qu'elle a été donnée directement par Dieu. Après que les théories naturalistes ont eu fini de réfuter l'idée modiste selon laquelle le latin est une langue universelle qui reflète le réel³⁹³, on peut imaginer que cette conception s'est reportée sur des langues à la fois plus lointaines, plus obscures et plus anciennes. Au premier rang d'entre elles, la langue hébraïque. Néanmoins, ceux qui professent cette opinion à propos de l'hébreu ne sont pas majoritaires parmi les auteurs de grammaires hébraïques du XVI^e siècle.

L'hébreu, langue de salut

Les avis sont également partagés quant aux différentes vertus que peut avoir la langue hébraïque pour celui qui l'étudie. L'utilité principale des études hébraïques est sans contexte de pouvoir lire les textes hébraïques dans le texte. Ces textes peuvent être des textes religieux rabbiniques, comme le Talmud, ou encore des traductions d'ouvrages de médecine³⁹⁴, mais il s'agit principalement de l'Ancien Testament. L'accès direct aux Écritures est vu non seulement comme un moyen d'avoir une connaissance plus sûre de la vérité du texte, mais aussi comme le moyen d'établir un lien plus immédiat avec Dieu : dans la dédicace de son ouvrage sur le psaume 68, Agacio Guidacerio explique que François I^{er} a planté la langue hébraïque à Paris à la manière d'un arbre de vie³⁹⁵. Il convient de rappeler à ce sujet que

393 Sur ces questions, v. l'article « Grammaire » d'Alain DE LIBERA dans C. GAUVARD, A. DE LIBERA, M. ZINC et al., *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris : Presses universitaires de France, 2004, p. 605-610.

394 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508. « ... ob artem nostrae philosophicae medicinae cum illis participem »

395 Agacio GUIDACERIO, *In preciosissimum sexagesimum octauum Davidicum psalmum, Exurgat Deus de abiectioe Synagoga & catholicae ecclesiae*

lorsqu'il développe le premier projet de collège royal, vers 1517, François I^{er} nourrit des ambitions impériales ; du point de vue de l'augustinisme politique, son rôle est justement d'amener ses sujets vers le Salut, et la nouvelle institution doit aller dans ce sens. Nicolas Clénard, l'auteur de l'ouvrage le plus souvent réédité à Paris au XVI^e siècle³⁹⁶ va plus loin encore :

... qui (...) literas Hebraeas perdiscendas sibi duxerunt, scilicet familiaritatem cum divina sapientia quaerentes liberiores, ut coram nativam illius eloquentiam audire, et suoapte ore salutantem intueri possint.³⁹⁷

... ceux qui ont pensé qu'il leur fallait aller au bout de l'étude des lettres hébraïques, et ce en recherchant une familiarité plus libre avec la sagesse divine afin de pouvoir directement entendre et voir celui qui, par sa seule parole, fait notre salut.

Ici Nicolas Clénard établit un lien direct entre la maîtrise de la langue hébraïque et l'accès à Dieu. Les termes qu'il emploie, « coram » et « intueri », évoquent presque la contemplation de la face de Dieu qui est le privilège des habitants du Paradis. Car Clénard voit dans l'hébreu un chemin vers l'absolution des péchés et vers le salut, presque une sorte d'indulgence plénière. Selon lui, l'étude de l'hébreu affranchit automatiquement du poids des fautes :

Nihil adeo sanctum, nihil adeo

fundatione inter gentes, deque Christi Iesu gloriosissima, post harum mirabilium rerum consummationem, in coelum ascensione, iam nunc secundum hebraicam veritatem editus commentarius, Paris : Collège des Italiens, 1536 : « ... Hebraica lingua, quam ut arborem vitae (...) plantasti Parisiis ».

396 Nicolas CLÉNARD, *Tabula in grammaticen hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1533 pour la première édition parisienne. La préface porte la date de l'édition de Louvain, 1529. Elle sera conservée dans les premières rééditions parisiennes, notamment en 1540 et 1544.

397 *Ibid.*

incontaminatum, quod non in vitam nostram placita huius linguae, suo veluti iure quodam instillent. (...) Dum pronuntiatio fingitur, et exercetur lectio, interim omnibus numeris absolvitur tibi probitatis integritas³⁹⁸

Il n'est rien de si saint, rien de si pur, que les principes de cette langue ne l'instillent dans notre vie comme en vertu d'un droit qui lui serait propre. (...) Tandis que tu articules la prononciation et que tu t'appliques à la lecture, aussitôt ton innocence est détachée de tous les aléas de la morale.

Ces qualités miraculeuses, sont à mettre en relation avec l'austérité de la langue hébraïque et le sacrifice que requiert son étude :

Neque enim ut in caeteris crebro contingit, ita haec quoque fabularum lenociniis, ac ludicris nugis animum nostrum titillare solet : non pestiferis canticis aures demulcere, non prophanis opinionibus mentem inficere, nullam breviter morum perniciem candidatis suis insinuare consuevit. Verum contra, ubique seria veritas salutari gravitate blanditur, ad omnem aditum facundus ille sapientiae lepor dulcibus modulis plectrum suum meditatur.³⁹⁹

En effet cette langue n'a pas coutume, comme cela arrive souvent ailleurs, de titiller notre esprit grâce aux artifices de fables et à des balivernes distrayantes : elle n'a pas pour habitude de flatter nos oreilles par des mélopées mortifères, d'infecter notre pensée par des opinions profanes ni d'insinuer rapidement aucun fléau moral chez ceux qui s'y appliquent. Bien au contraire, partout où sa sérieuse vérité nous enveloppe de sa gravité salutaire, cette douceur éloquente de la sagesse, par ses douces mélodies, prépare son plectre vers tous les accès.

Les translittérateurs que nous étudions ne sont pas des

398 *Ibid.*

399 *Ibid.*

mystiques, du moins pour la plus grande partie d'entre eux. Ils sont inspirés d'un sentiment religieux, la connaissance des textes sacrés est leur but premier et leur conception de la langue qu'ils font profession d'enseigner a souvent quelque chose de lyrique et d'enthousiasme ; pour autant, l'enthousiasme se transforme rarement en exaltation, et d'ailleurs la plupart d'entre eux ne montrent aucun zèle envers les idées des kabbalistes. En somme, leur révérence profonde à l'écart de la sacralité de la langue qu'ils enseignent interfère rarement avec leur qualité de linguistes et de pédagogues.

L'hébreu, langue de la Bible et langue du Christ

Si les hommes du XVI^e siècle, au contraire de certains de leurs prédécesseurs des siècles précédents, sont divisés sur l'origine divine de l'hébreu, sur son caractère inné ou sur ses vertus magiques, ils sont en revanche unanimes à lui conférer la sacralité que mérite la langue de l'Ancien Testament, qui est aussi la langue du Christ : même si l'hébreu n'était pas la langue utilisée par Dieu lors de la création, même s'il n'était pas été la langue de Dieu lorsqu'il a révélé la Loi à Moïse, il s'agit du moins de la langue qu'utilisait Dieu lors de son incarnation. C'est ce qu'exprime la périphrase qui sert de titre à la grammaire publiée par Agacio Guidacerio en 1539 : *Grammaticae in Sanctam Christi linguam institutiones*⁴⁰⁰. En 1529, Guidacerio parlait déjà de la « science de la langue maternelle de notre sauveur Jésus Christ lui-même et des saints Pères⁴⁰¹ ». Lorsque le même Guidacerio explique qu'il entend suivre l'exemple de sainte Anne en écrivant

400 A. GUIDACERIO, *Grammaticae in Sanctam Christi linguam institutiones*, Paris : Collège des Italiens, 1539.

401 A. Guidacerio, *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529.

une grammaire hébraïque, il s'inscrit dans la même logique : quand Anne apprenait à lire à Marie, elle lui apprenait à lire l'hébreu, pas autre chose⁴⁰². L'hébreu est donc la langue de l'Ancien Testament, mais aussi la langue d'usage des personnages du Nouveau Testament et l'une des langues de l'építaphe de la crucifixion. On a souvent cru que relevaient de la langue hébraïque les expressions araméennes qui furent translittérées en grec dans le texte du Nouveau Testament : Ταλιθα κουμ⁴⁰³, Εφφαθα⁴⁰⁴, Αββα⁴⁰⁵, Ρακα⁴⁰⁶, Μαραναθα⁴⁰⁷ ainsi que Ηλει, Ηλει, λεμα σαβαχθανει⁴⁰⁸. Cette erreur fut d'ailleurs relayée par saint Jérôme dans sa célèbre lettre à Paule⁴⁰⁹ et c'est elle qui conduisit à donner à l'hébreu les noms de *lingua sancta* ou même *lingua christiana* (langue du Christ) ; il est néanmoins très probable que le Christ ait su l'hébreu pour l'exégèse des textes bibliques. L'hébreu reste cependant principalement la langue de l'ancienne alliance et c'est généralement dans le but de lire l'Ancien Testament dans le texte que l'on entreprend l'étude de l'hébreu au XVI^e siècle. Nicolas Clénard, dans l'introduction de sa *Tabula in grammaticen hebraeam*⁴¹⁰, explique que ceux qui apprennent

402 *Ibid.*

403 *Marc*, V, 41.

404 *Marc*, VII, 34.

405 *Marc*, XIV, 36.

406 *Matthieu*, V, 22.

407 *Épître aux Corinthiens*, VI, 22.

408 *Matthieu*, XXVII, 46. Dans *Marc*, XV, 34, la tradition a retenu une translittération différente : Ελωι, Ελωι, λαμασαβαχθανει. Bien que la version de Matthieu soit en quelque sorte plus hébraïque que la version de Marc, toutes deux sont araméennes et ne correspondent justement pas avec exactitude à la phrase (hébraïque) qui figure au psaume 22 (*Eli, Eli, lama zabtani*).

409 Saint JÉRÔME, *Lettres*, texte établi et traduit par Jérôme LABOURT, Paris : Les Belles Lettres, 1951 - 1963, lettre XXX à Paule : « Quaesisti quid ea verba quae ex Hebraeo in Latinum non habemus expressa, apud suos sonarent, curque sine interpretatione sint posita, ut est illud : alleluia, amen, maran atha, ephod et cetera, quae in scripturis conpersa memorasti ».

410 N. CLÉNARD, *Tabula in grammaticen hebraeam*, *op. cit.*

l'hébreu « se réjouissent de toucher ne serait-ce que l'extrémité du vieux vêtement du Christ⁴¹¹ », ce qui fait clairement allusion à l'Ancien Testament et à la connaissance que peut en avoir un hébraïsant débutant. Mais c'est son usage par le Christ qui sert à justifier auprès des chrétiens méfiants le qualificatif de « lingua sancta » qui est accordé à l'hébreu ; c'est l'explication que donne Paul Paradis dans son *De modo legendi hebraice*, tout en laissant entendre que cette conception ne fait pas l'unanimité⁴¹². En effet, pour certains de ses contemporains, l'hébreu n'est pas autre chose que la langue des juifs et à ce titre elle n'est pas sans présenter quelque danger.

L'hébreu, langue de subversion

En effet, les opinions exprimées par Nicolas Clénard sur les vertus quasi magiques de l'hébreu, la vision de la langue hébraïque comme langue sainte, langue sacrée donnant à qui l'étudie un accès direct à Dieu, et même la conception de la langue hébraïque comme langue première, originelle, parfaite et naturelle, ne font pas l'unanimité. Les auteurs de grammaires, d'alphabets hébraïques, de psautiers glosés, de traités sur la prononciation de l'hébreu, ou même les éditeurs de traductions de la Bible annotées d'après l'hébreu croient sans doute sincèrement au bien fondé de leur démarche et leur argumentation ne peut être réduite à la défense de leur fonds de commerce. Mais à côté de cette minorité de personnes qui connaissent l'hébreu ou en ont au moins quelque teinture et qui en voient tout l'intérêt, une

411 *Ibid.* : « ... et veterem Christi vestem saltem fimbria tenuis contingere gaudent ».

412 P. PARADIS, *De modo legendi hebraice dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « Dixisse eum opinor hujusce linguae multa extare scripta, quae sacrosancta dubio procul habentur, nempe Mosaicam legem, prophetas, evangelium ».

frange importante des intellectuels du temps manifeste un certain scepticisme, une méfiance non déguisée, voire une franche hostilité.

La majorité des ouvrages dont nous traitons sont publiés pendant le règne de François I^{er}, donc entre la publication par Martin Luther à Wittemberg de ses quatre-vingt-quinze thèses et le début des persécutions religieuses contre des réformés, qui forment désormais de plus en plus une communauté religieuse séparée des catholiques romains. Lorsque François Tissard publie la première grammaire hébraïque parisienne, en 1508, la réforme est encore un mouvement admis par l'Église et se manifeste à l'échelle des collèges et des institutions religieuses ; quand Agacio Guidacerio arrive en France, le cercle de Meaux a déjà été dissous et ses partisans, parmi lesquels Jacques Lefèvre d'Étaples et François Vatable, attendent avec impatience la fondation par le roi de France du collège qui leur permettra de résister aux pressions de la Sorbonne ; en 1534, lorsque Paul Paradis publie son dialogue *De modo legendi hebraice*⁴¹³, la France s'apprête à connaître l'affaire des Placards et la radicalisation de l'attitude royale envers les protestants qui s'ensuivit. En 1546, quand Jean Cinquarbres publie sa première grammaire hébraïque⁴¹⁴, on vient d'assister à l'exécution d'Etienne Dolet place Maubert. À la fin de notre période, en 1551, Robert I Estienne, qui avait été l'un des principaux imprimeurs des hébraïsants parisiens, s'enfuit à Genève en raison de son adhésion à la Réforme. Le retour à la lecture directe des Écritures sans la médiation de la tradition ou

413 P. PARADIS, *De modo legendi hebraice dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

414 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus, in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum*, Paris : Martin Le Jeune, 1546.

du clergé, l'intérêt pour l'hébreu et pour l'Ancien Testament, la volonté de mettre à jour et de diffuser largement les traductions des textes sacrés : toutes ces préoccupations sont communes aux hébraïsants catholiques et aux réformés. On ne s'étonne donc guère que les critiques et les marques de défiance pleuvent sur les professeurs d'hébreu et sur leurs imprimeurs.

Les argumentaires que l'on peut lire dans les préfaces de leurs ouvrages le montrent en creux : s'ils s'adressent au public bienveillant formé par leurs lecteurs potentiels, ils ont souvent à l'esprit les réquisitoires de leurs opposants et répondent par avance aux critiques que l'on pourrait être tenté de leur faire. Robert Estienne, dans les préfaces de ses éditions latines de la Bible de 1528⁴¹⁵ et 1532⁴¹⁶, ne fait encore que justifier du caractère scientifique de sa traduction et des notes marginales qu'il lui a ajoutées. Il donne les raisons de la nécessité de nouvelles traductions, fournit des exemples de la diversité des traductions et de la difficulté de collationner les manuscrits et décrit simplement sa méthode. En revanche, dans l'édition de 1540⁴¹⁷, il semble que la situation se soit tendue. Robert Estienne évoque des mécontentements quant à la rigueur de l'annotation de l'édition de 1532⁴¹⁸ et insiste sur le fait qu'il a, avant toute

415 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

416 *Biblia. Breves in eadem annotationes, ex doctissimis interpretationibus, & Hebraeorum commentarii. Interpretatio propriorum nominorum hebraicorum. Index copiosissimus rerum & sententiarum utriusque testamenti*, Paris : Robert I Estienne, 1532

417 *Biblia. Hebraea, Chaldaea, Graeca & Latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum que in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione. Index praeterea rerum & sententiarum quae in iisdem Bibliis continentur. His accesserunt schemata Tabernaculi Mosaici, & Templi Salomonis, quae praeunte Francisco Vatablo Hebraicarum literarum Regio professore doctissimo, summa arte et fide expressa sunt*, Paris : Robert I Estienne, 1540.

418 *Ibid.* : « Tum enim virorum doctissimorum consilium fuit, ut ea lectio quae in vetustissimis illis exemplaribus inventa fuisset, si cum Hebraicis

chose, consulté des docteurs en théologie⁴¹⁹. Il souligne que saint Jérôme lui-même affirmait la nécessité de vérifier le texte latin des Écritures dans le texte hébraïque ou grec lorsqu'il y a un doute sur l'interprétation⁴²⁰. Robert Estienne va jusqu'à citer *in extenso* des passages d'une lettre de Jérôme à Sunia et Fretela affirmant qu'en cas de variantes latines il convient de recourir à la source grecque pour le Nouveau Testament et à la vérité hébraïque pour l'Ancien Testament⁴²¹. Alors même que saint Augustin était dans l'ensemble plutôt réservé à propos du recours aux langues originales, Robert Estienne parvient à citer un passage du *De doctrina Christiana*⁴²² où l'évêque d'Hippone exprime la même

Veteris testamenti codicibus, aut Graecis Novi testamenti libris consentiret, excuderetur ; ne variis et diversis lectionibus margines occupatae essent. Quod consilium non caruit invidia, et nonnullos praeter expectationem nostram offendit. Proinde alii non minoris eruditionis et iudicii viri, quos ista offensus male habebat, admonuerunt me quam familiarissime ut siquando rursus excudenda essent Biblia, ita rem temperaremus, nequa etiam levis offensus, ut olim, cuiquam afferetur ».

419 *Ibid.* : « Sed antequam ad rem ipsi aggredieremur, censuimus in consilium adhibendos nostrates Theologos, viros et iudicio acerrimo et doctrina exactissima praeditos ».

420 *Ibid.* : « ...Veteres illi duo sacrarum literarum diligentissimi & peritissimi interpretes, Hieronymus & Augustinus, qui quum scirent libros illos archetypos, & ipsa authorum lingua conscriptos, plurimum habere momenti ad veritatem lectionis indagandam, & deligendam, censuerunt siquando oriretur inter Latinos disceptatio de Latina Sacrorum librorum translatione, Hebraeos et Graecos libros velut asyllum quoddam syncerae & germanae lectionis esse adeundos & consulendos. »

421 *Ibid.* : « Sicut in Novo testamento siquando apud Latinos quaestio exoritur, et est inter exemplaria varietas, recurrimus ad fontem Graeci sermonis, quo Novum scriptum est instrumentum : ita in Veteri testamento, siquando inter Graecos Latinosque diversitas est, ad Hebraicam recurrimus veritatem ; ut quicquid de fonte proficiscitur, hoc quaeramus in rivulis. ». Robert Estienne cite ici la lettre de Jérôme à Sunia et Frétela sur la correction du psautier (lettre CVI).

422 *Ibid.* : « Et Latinae quidem linguae homines, quos nunc instruendos suscepimus, duabus aliis ad scripturarum divinarum cognitionem habent opus, Hebraea scilicet et Graeca : ut ad exemplaria praecedentia recurratur, siquam dubitationem attulerit Latinorum interpretum infinita varietas. » et « Namque aut ignotum verbum facit haerere lectorem, aut ignota locutio. Quae si ex alienis linguis veniunt, aut quaerenda sunt ab earum linguarum hominibus, aut linguae eadem, si et otium est, et ingenium, ediscendae, aut plurimum interpretum consulenda collatio est. » (Robert Estienne cite ici AUGUSTIN

idée que Jérôme. Enfin, il conclut en citant le *Décret* de Gratien⁴²³, manière sans doute de combattre la faculté de théologie avec ses propres armes.

Bien que cela ressemble à un cliché sur la Renaissance et l'Humanisme, il semble en effet que l'opposition la plus forte aux études hébraïques vienne des docteurs de la faculté de théologie. Les régents de la faculté, au nombre de quatre-vingts environ, enseignent principalement au collège de Sorbonne et au collège de Navarre. Lorsqu'ils se réunissent, ils le font dans le couvent trinitaire des Mathurins ou au collège de Sorbonne. Entre 1520 et 1533, le syndic de la faculté est Noël Béda, personnage connu pour s'être opposé fréquemment aux humanistes. Ces derniers ont souvent ridiculisé les docteurs de la Sorbonne (Rabelais les appelait *sorbillans*, *sorbonagres*, *sorbonigènes*, *sorbonicoles* et *sorboniformes*) et il a fallu les travaux de James K. Farge pour réhabiliter quelque peu leur rôle intellectuel et religieux⁴²⁴. C'est la faculté qui obtient la dissolution du groupe évangélique formé autour de l'évêque Guillaume Briçonnet à Meaux ; c'est elle qui conteste la légitimité des professeurs de langues à faire cours à partir des textes sacrés et va jusqu'à intenter aux lecteurs royaux un procès devant le Parlement de Paris en 1534 ; c'est sans doute aussi elle qui a obtenu de François I^{er} les lettres patentes de

D'HIPPONE, *De doctrina christiana*, II, 11 et II, 14).

423 *Ibid.* : « Tribuitur etiam Augustino quod legitur Collectaneaorum Gratiani sectione nona, Ut veterum librorum fides de Hebraeis voluminibus examinanda est, ita Novorum veritas Graeci sermonis normam desyderat. Haec mea quidem sententia sufficiunt Christiane Lector, ut certum et fixum sit tralationes omnes Latinas aut ad contextum Hebraicum expendendas esse, si Veteris testamenti sint ; aut ad Graecum, si Novi ». (Robert Estienne cite ici le *Décret*, I, 9, 6).

424 J. K. FARGE, *Biographical register of Paris doctors of Theology (1500-1536)*, Toronto : Pontifical Institute of Mediaeval studies, 1980, et *Le parti conservateur au XVI^e siècle : Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris : Collège de France, 1992.

janvier 1533 ou 1534 dont on a parfois dit qu'elles portaient interdiction pure et simple de l'imprimerie⁴²⁵.

En dehors de ces réactions violentes, d'autres oppositions plus calmes mais sans doute plus insidieuses conduisent à mettre en doute la légitimité de l'enseignement de l'hébreu. La raison principale en est probablement un raisonnement assez répandu qui considère que l'hébreu la langue des juifs, et celui qui hébraïse finit tôt ou tard par judaïser. Les auteurs eux-mêmes se prémunissent contre cette accusation : Agacio Guidacerio, dans la première édition parisienne de sa grammaire hébraïque, en 1529, explique qu'il a appris l'hébreu « ab eruditissimis grammaticis petha debarai, Davvid kimhi ex suo michlol, & aliis », mais précise qu'il a lui a ajouté la « christiana lux⁴²⁶ ». Dans sa grammaire de 1539, il répète qu'il se fonde principalement sur le *Mikhlol* de David Qimhi⁴²⁷, dont le texte hébreu est en regard, mais que c'est

425 C'est le point de vue qu'adopte A. LEFRANC dans son Histoire du Collège de France, p. 143. Toutefois, la réalité de cette interdiction n'est pas évidente. Les lettres patentes en question n'ont pas été conservées mais des lettres du 23 février 1535 (nouveau style) les mentionnent : « Combien que, des le XIII^e jour de janvier mil cinq cens trente quatre, par aultres noz lettres patentes, et pour les causes et raisons contenues en icelles, nous eussions prohibé et defendu que nul n'eust des lors en avant a imprimer ou faire imprimer aucuns livres en nostre royaulme, sur peine de la hart, touteffois pour aucunes causes, avons voulu et ordonné, voulons et ordonnons, et nous plaist, que l'execution et accomplissement d'icelles nost. lettres, prohibitions et defenses, soit et demeure en suspens et surceanse, jusques ad ce que par nous aultrement y ait esté pourveu... » (*Ordonnances des rois de France - Règne de François I^{er}*, t. 7 (1533-1535), éd. par l'Académie des sciences morales et politiques, Paris : Imprimerie nationale, 1941, p. 202-203). La date pourrait aussi bien être le 13 janvier 1533 (nouveau style) que 1534 (ancien style) mais le fait que l'année soit mentionnée laisse penser que l'ordonnance mentionnée doit être d'une année différente que celle qui la mentionne. Pour autant, il n'est pas si clair qu'il s'agisse ici d'une interdiction totale de l'imprimerie et cela ressemble plus à une mesure de précaution pour s'assurer un plus grand contrôle sur les imprimeurs et disposer de moyens de pression sur eux en cas de besoin.

426 A. GUIDACERIO, *Institutiones grammaticae Hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529.

427 Les Qimhi sont une famille de juifs narbonnais du XII^e siècle dont les membres ont produits plusieurs ouvrages importants relatifs à la théologie

avec l'aide du Christ qu'il l'a fait :

Quem non solum e captiuitate Iudaeorum
eductum, Christianaque libertate, latinitateque
donatum impressumque etiam Typis nostris
(quando aliter fieri non potest) me Christo
auxiliante recipio vobis propediem
condonaturum.⁴²⁸

J'atteste que non seulement ce livre [le
MikhloI] a été tiré de la captivité des juifs et qu'il
a été donné par la liberté et la latinité
chrétiennes, mais aussi qu'avec l'aide du Christ
je le mettrai sous peu à votre disposition,
imprimé avec nos caractères (car il ne pourrait
en être autrement).

La méfiance à l'égard des juifs est très forte dans le Royaume
de France. Les juifs sont toujours sous le coup de l'expulsion
définitive du royaume qui avait été décrétée sous Charles VI en
1394 et qui avait été rappelée par Louis XII⁴²⁹, et on peut penser

juive et à la grammaire de l'hébreu. Joseph Qimhi, dit RIQaM (c. 1105 -
c. 1170) est l'auteur du *Sefer Zikkaron*, qui présente notamment la
classification des points vocaliques du système de Tibériade en cinq courtes et
cinq longues. Son fils aîné Moïse Qimhi, dit ReMaQ (c. 1120 - c. 1190), est
l'auteur de l'ouvrage connu en latin sous le nom de *Liber viarum linguae
sanctae* (publié en hébreu à Paris par Agostino Giustiniani chez Gilles de
Gourmont en 1520), traité sur les lettres mais aussi la morphologie de la
langue hébraïque, influencé par les écrits d'Abraham Ibn Ezra. Le deuxième
fils de Joseph, David Qimhi, dit RaDaQ (c. 1160 - c. 1235), a composé une
synthèse grammaticale intitulée *MikhloI*, dont Joseph Reuchlin, Sebastian
Münster, Sante Pagninus et bien d'autres auteurs du XVI^e siècle se sont
abondamment servis.

428 A. GUIDACERIO, *Grammaticae in Sanctam Christi linguam institutiones*,
Paris : Collège des Italiens, 1539.

429 En mars 1500 et en juillet 1501, Louis XII avait étendu à la Provence,
récemment rattachée au domaine royal, l'expulsion des juifs décidée sous
Charles VI. Même si l'interdiction sera à nouveau confirmée par une
déclaration royale en 1615 et par une circulaire aux intendants en 1714,
l'habitude sera ensuite prise de maintenir une tolérance dans les provinces
rattachées au royaume comme la Lorraine, l'Alsace. L'interdiction est de moins
en moins appliquée au cours du XVIII^e siècle mais ce n'est que le 27
septembre 1791 que l'Assemblée nationale constituante reconnaît aux juifs les
mêmes droits qu'aux autres citoyens (R. MOULINAS, article « Juifs » dans
Dictionnaire de l'Ancien régime (Royaume de France, XVI^e-XVIII^e siècle),
Paris : Presses universitaires de France, 2003, p. 707-709).

que les juifs apparaissent d'autant plus inquiétants qu'ils sont absents et liés à l'étranger. Tout le monde sait qu'il y a des juifs dans les pays germaniques et à Avignon, et certaines allusions permettent de penser qu'il y en a à Paris mais sinon on ne les connaît que par les juifs convertis, qui de manière assez logique dénigrent facilement leurs anciens coreligionnaires. On ne va sans doute plus jusqu'à penser que l'hébreu est une langue diabolique parce qu'elle s'écrit à l'envers⁴³⁰ mais on tient tout de même les langues anciennes à l'écart. En 1526, la faculté de Théologie de Paris interdit les traductions de textes sacrés et réaffirme l'incompétence des laïcs en matière théologique⁴³¹. C'est sur la base de ce dernier point qu'elle assigna en justice les professeurs d'hébreu au début de l'année 1534⁴³².

Cette méfiance à l'égard des juifs ne serait rien sans de sérieux doutes quant à l'utilité d'apprendre les langues anciennes que sont le grec et l'hébreu. Cette opposition résulte d'un mécanisme bien naturel : ceux qui n'ont pas appris les langues en question n'en voient pas l'utilité et affirment, de manière assez cohérente, que l'on peut tout à fait s'en passer. C'est ce que fait déjà Augustin d'Hippone lorsque, dans la *Cité de Dieu*, il explique de manière très convaincante que la connaissance de l'hébreu et même celle du grec ne sont pas utiles pour interpréter les saintes écritures, puisque les versions latines sont également inspirées. Or Augustin a répété à maintes reprises que l'étude du grec à l'école avait été pour lui une torture et qu'il n'était jamais parvenu à atteindre un niveau correct dans cette langue. Il semble que ce

430 Ainsi que l'écrit Raoul Niger selon G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris : Éd. du Cerf, 1990, p. 240.

431 F. WAQUET, *Le latin ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris : Albin Michel, 1998, p. 60.

432 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France*, *op. cit.*, p. 144.

soit une situation un peu semblable que l'on retrouve chez Érasme au début du XVI^e siècle. Comme le rappelle Isabelle Diu⁴³³, malgré l'amour qu'il porte à l'institution du Collège des Trois langues de Louvain et bien que dans certains de ses écrits il rappelle l'importance des trois langues sacrées que sont le latin, le grec et l'hébreu, Érasme manifeste une forte propension à oublier de mentionner l'hébreu. Ses connaissances en hébreu étaient très minces et lorsqu'il avait affaire à cette langue il recourait en général aux frères Amerbach, à Écolampade ou à Capiton⁴³⁴. Il est probable que cette faiblesse soit à l'origine du peu d'enthousiasme qu'il montre à l'égard de l'hébreu comme langue sainte : Érasme ne considère jamais l'hébreu comme la langue primitive, il évoque parfois le danger spirituel qui pourrait faire que les hébraïsants finiraient par judaïser, et il ne s'est jamais départi d'une grande méfiance à l'égard du littéralisme⁴³⁵. Si dans certains de ses ouvrages il mentionne les « trois langues » de manière bienveillante, dans la plupart des autres et notamment dans son *De ratione studii*⁴³⁶ il ne mentionne que le latin et le grec⁴³⁷.

Si l'on ne lisait que les introductions des hébraïsants et de leurs imprimeurs, on pourrait avoir l'impression que le XVI^e siècle tout entier est saisi d'une ferveur incommensurable pour l'étude de la langue hébraïque. Si cette ferveur est tout à fait réelle chez

433 Isabelle DIU, « Érasme, du langage aux langues : à l'origine de la fondation des collèges trilingues », dans *Fonder les savoirs, fonder les pouvoirs (XVe-XVIIe s.), actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des chartes (Paris, 8 avril 1999)* réunis par Dominique de Courcelles, Paris : École des chartes, 2000, p. 5-16.

434 *Ibid.* p. 10.

435 *Ibid.* p. 10.

436 ÉRASME, *De ratione studii*, 1511.

437 M. A. SCREECH, « Two attitudes to hebrew studies : Erasmus and Rabelais », dans *Rebirth, Reform, and Resilience : universities in transition (1300-1700)*, Columbus : Ohio State University Press, 1984, p. 293-323.

certains humanistes, si la conception que l'on a de la langue hébraïque est très marquée par la vénération des Écritures et un désir profondément religieux de lire la Bible, pour autant tous ne la partagent pas. Il est même probable que la majorité des intellectuels du temps n'éprouvent à l'égard des études hébraïques que méfiance⁴³⁸ ou indifférence.

On pourrait regarder certaines luttes idéologiques du XVI^e siècle comme un vaste duel entre deux visions de la Pentecôte : d'un côté, les partisans de la traduction, qui considèrent que l'œuvre du don des langues a déjà été accomplie par les Pères lorsqu'ils donnèrent des traductions inspirées des textes sacrés. De l'autre les partisans de la lecture des textes en langue originale, qui voient la période médiévale comme une période qui subit la confusion des langues post-babélique comme si la Pentecôte n'avait pas eu lieu et qui prétendent mettre à profit chaque jour le don qui a été fait aux Apôtres. Dans cette lutte, toute translittération est amenée à son parti : certaines suivent la tradition, sont d'une certaine stabilité et se rapprochent fortement de la transcription ou de la traduction. Les autres, en revanche, font l'objet d'un renouvellement permanent, sont réinventées par chaque auteur et deviennent les objets d'une quête de l'équivalence parfaite qui n'a probablement pas encore abouti aujourd'hui. Selon le type d'ouvrage dans lequel elles prennent place, selon le but qui leur est assigné par leur auteur et leur imprimeur, les translittérations de l'hébreu que l'on rencontre au XVI^e siècle peuvent appartenir à l'une ou à l'autre catégorie.

438 Cette méfiance n'était pas nécessairement injustifiée : une partie des penseurs évangéliques du premier tiers du XVI^e siècle se sont tournés vers la Réforme et certains imprimeurs parisiens spécialisés dans les langues sacrées ont fini par fuir en terre protestante, à commencer par Robert Estienne.

CHAPITRE V : LES SOURCES DES TRANSLITTÉRATIONS À LA RENAISSANCE

On ne trouve pas des translittérations dans tous les imprimés utilisant des écritures orientales ou traitant de ces écritures. En particulier, on ne trouve jamais de translittérations, sauf exception, dans un ouvrage écrit intégralement dans une écriture orientale : 19% des imprimés de cette époque contenant de l'hébreu sont donc exclus du champs de ce travail⁴³⁹. 20 % ne contiennent de l'hébreu que de manière minimale, sous la forme d'une devise en page de titre ou d'une courte citation à l'intérieur d'un texte⁴⁴⁰ ; ceux là aussi apportent peu à l'étude des translittérations. Trois configurations peuvent justifier l'utilisation d'une translittération. Soit la translittération remplace l'écriture originale dans un texte intégralement en alphabet latin ; soit elle cohabite avec l'écriture originale, par exemple pour en indiquer la prononciation ; enfin, on peut trouver des translittérations d'écritures orientales à l'intérieur d'un propos qui vise précisément à expliquer l'alphabet d'origine et à en donner une sorte de mode d'emploi. Selon le but visé, le lecteur envisagé et le contexte d'utilisation, la translittération peut présenter des formes très variables.

Les conventions actuelles veulent qu'une translittération soit soulignée lorsqu'elle apparaît dans un document manuscrit et mise en italique dans un document dactylographié. Cette mise en relief de la translittération n'est pas à négliger puisqu'elle a un

439 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle...*, op. cit., p. 52.

440 *Ibid.*

impact important sur la manière dont le mot translittéré sera lu : un lecteur français lisant « raphe » sera tenté de considérer le *e* final comme un *e* muet, mais s'il lit « *raphe* » il supposera que le *e* final se prononce. Au XVI^e siècle, les occurrences de mots translittérés à l'intérieur de textes en alphabet latin font rarement l'objet d'une mise en relief particulière. Les marqueurs les plus significatifs de la translittération sont sans doute les lettres dont le lecteur sait, consciemment ou non, qu'elles sont caractéristiques des mots étrangers : digrammes peu usités en vernaculaire, lettres rares, *h* fréquents, etc. Il arrive tout de même que certains textes, notamment le *De modo legendi haebraice* de Paul Paradis⁴⁴¹, marquent à certains moments le changement de domaine linguistique par une virgule avant le mot. Enfin, les *potestates*, lorsqu'elles sont insérées dans un textes (souvent un commentaire explicatif), sont souvent encadrées par deux virgules ou deux points. Cet usage, également utilisé depuis plusieurs siècles pour signifier que telle lettre doit être prise comme chiffre, peut être considérée comme la manière habituelle d'attirer l'attention du lecteur sur un usage particulier des caractères de l'alphabet latin.

1. IMPRIMERIE ARABE ET IMPRIMERIE HÉBRAÏQUE

À Paris au début du XVI^e siècle, les langues orientales n'ont pas toutes la même fortune : l'ampleur de la production d'ouvrages comportant une écriture donnée dépend de questions à la fois géographiques, théologiques et techniques. On a déjà

⁴⁴¹ P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

évoqué le faible nombre d'imprimés contenant de l'arabe. Malgré les grandes découvertes, malgré les liens diplomatiques qui se dessinent entre la France et l'Empire Ottoman, malgré l'appétence pour les langues lointaines manifestée par certains humanistes, et malgré les progrès du comparatisme linguistique, l'arabe demeure très négligé. Cet état de fait peut-être mis sur le compte de la crainte de voir l'hérésie musulmane se diffuser, mais aussi de contraintes techniques. En effet, l'écriture arabe a toujours - au moins depuis la naissance de l'Islam - été une écriture cursive, où la plupart des lettres sont liées les unes avec les autres. Le fait que certains caractères soient liés ou non au caractère qui les suit ou les précède a souvent une importance dans la différenciation des lettres entre elles⁴⁴². Non seulement il ne semble pas que l'on ait jamais utilisé une écriture de l'arabe qui séparât les caractères les uns des autres, mais il découle de cette pratique cursive des formes différentes pour les caractères selon la position qu'ils occupent dans le mot. Cette particularité distingue fortement l'arabe de la plupart des écritures en circulation autour du bassin méditerranéen, notamment de l'alphabet latin, de l'alphabet grec et même de l'alphabet hébreu, dont la forme ashkénaze dite « cursive » simplifie le trait mais sépare tout de même les caractères les uns des autres. Cette caractéristique essentielle de l'écriture arabe est lourde de conséquences du fait de sa contradiction avec le principe des caractères mobiles. Si un certain nombre de phénomènes résiduels issus des écritures manuscrites cursives ont pu être intégrés aux usages imprimés des caractères latins, notamment plusieurs types de ligature, il paraîtrait difficile d'en faire de

442 Ainsi le **ﺍ** ne peut-il être lié à la lettre qui le précède, sous peine d'être confondu avec un **ﺍ**.

même pour l'arabe : autant l'écriture arabe se prêtait tout à fait à l'imprimerie xylographique, autant le principe même des caractères mobiles semblait en contradiction totale avec sa structure⁴⁴³. On trouve très tôt, dès le IX^e ou le X^e siècle, des empreintes xylographiques en arabe, mais l'imprimé en caractères arabes ne prit vraiment son envol qu'à la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire après que le principe des caractères mobiles eut été nuancé par l'évolution des techniques d'impression⁴⁴⁴. Un premier alphabet arabe - en xylographie - avait été publié en 1486 dans les fameuses *Sanctae peregrinationes* de Bernhard de Breydenbach⁴⁴⁵. Cependant, les deux premiers livres imprimés en langue arabe ne le furent pas en écriture arabe : l'*Arte para ligeramente saber la lengua aravica* et le *Vocabulista aravigo en letra castellana*, tous deux imprimés à Grenade en 1505, utilisaient pour l'arabe une transcription en alphabet latin, laquelle était expliquée par une introduction de trois pages ainsi que par un alphabet placé en tête d'ouvrage⁴⁴⁶. Il faut dire que la Sublime Porte avait interdit assez tôt l'usage de l'imprimerie pour l'écriture arabe, ce qui fait qu'on connaît des exemples, au milieu du XVI^e siècle, d'ouvrages imprimés à Istanbul en langue arabe mais en caractères hébraïques. Ce qui est considéré comme le premier imprimé en arabe est une partie de l'*Horologion* contenant les heures canoniales selon le rite de l'Église melkite,

443 C. ABOUSSOUAN, « À Grenade et à Gênes, au XVI^e siècle : les premiers pas de l'imprimerie arabe », dans *Le livre et le Liban jusqu'à 1900*, Paris : 1982.

444 *Ibid.*

445 B. de BREYDENBACH, *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.

446 C. ABOUSSOUAN écrit de cette transcription « C'est le premier et peut-être le plus praticable de tous les essais qui ont été faits, à part celui de Said Akl sans doute, pour transcrire l'arabe en lettre européennes ». Ce propos paraît exagéré.

œuvre du typographe vénitien Gregorio de Gregoru en 1514⁴⁴⁷. Cette nécessité de recourir soit à l'impression xylographique soit à la translittération en caractères latins, soit à d'autres systèmes très onéreux explique en partie que l'on ne se soit pas empressé d'enseigner l'arabe et d'imprimer des livres dans cette langue. Dans l'imprimerie parisienne de la première moitié du XVI^e siècle, les occurrences de l'arabe se limitent à trois occurrences principales : d'abord, les alphabets arabes qui accompagnent les diverses éditions et adaptations françaises des *Peregrinationes sanctae* Bernhard de Breydenbach, ensuite le *Linguarum duodecim characteribus...* de Guillaume Postel (1538), enfin la *Grammatica arabica* du même Guillaume Postel, de date inconnue. Ce matériau très réduit ne permet guère d'établir des comparaisons significatives en matière de translittération.

Il n'en est pas du tout de même pour l'imprimerie hébraïque. En hébreu, la contrainte technique se limite à une contrainte économique : il est nécessaire de disposer de fontes hébraïques et, au XVI^e siècle, l'acquisition des caractères représente la part la plus importante du coût d'établissement d'un imprimeur. Au XVI^e siècle, une fonte comporte entre 60 000 et 100 000 caractères, ce qui est à peine suffisant pour composer quelques dizaines de pages à la fois⁴⁴⁸. Le prix d'une fonte complète, qui va de 15 livres tournois pour un matériel déjà usé, s'élève à près de 40 livres tournois pour un matériel quasi neuf⁴⁴⁹. Dans tous les cas, il s'agit d'une somme considérable. C'est sans doute pour cette raison,

447 G. DUVERDIER, « Kitab Salat al-Sawa'î (Horologion) », dans *Le livre et le Liban jusqu'à 1900*, Paris, 1982.

448 L. Febvre et H.-J. MARTIN, *L'apparition du livre*, Paris : A. Michel, 1958, p. 113.

449 L. Febvre et H.-J. MARTIN, *L'apparition du livre*, Paris : A. Michel, 1958, p. 196.

autant qu'en raison de la difficulté de trouver des correcteurs compétents, que l'impression en hébreu resta, tout au long du siècle, le privilège d'un nombre restreint d'imprimeurs (rarement plus de trois au même moment). Mais le point le plus important est qu'il existe pour l'hébreu une demande qui n'existe pas pour l'arabe : au-delà du simple effet de mode, les préoccupations religieuses de la chrétienté donnent de bonnes raisons d'être tentés de lire l'Ancien Testament dans le texte, de vouloir porter un regard critique sur les traductions grecques et latines, et de désirer approcher les mystères divins à travers la science kabbalistique.

Les sources uniquement en alphabet latin mais comportant des occurrences de translittération de l'hébreu seront peu traitées ici : particulièrement difficiles à repérer, elles ne figurent pas dans l'inventaire chronologique de Lyse Schwarzfuchs. En outre, le fait que les translittérations n'y soient pas accompagnées de leur original hébraïque en rend l'étude malaisée. *L'apparition du livre*⁴⁵⁰ signalait pour le XVI^e siècle environ quatre mille éditions hébraïques réparties dans toute l'Europe. Pour la seule ville de Paris, Lyse Schwarzfuchs a recensé, entre 1508 et 1600, 439 éditions de livres imprimés contenant des caractères hébreux⁴⁵¹. Sur ces 439 livres, nous avons déjà vu que 39 % contiennent peu ou pas de translittérations. Sur les 61 % restant, les ouvrages les plus à même de contenir des translittérations et des commentaires sur les équivalences entre caractères hébraïques et latins sont les alphabets et les grammaires ; mais les Bibles et les lexiques peuvent aussi contenir, dans des cas bien précis, des

450 L. Febvre et H.-J. MARTIN, *L'apparition du livre*, Paris : A. Michel, 1958.

451 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 52.

mots hébreux translittérés.

La production parisienne est à cet égard assez différente de la production d'autres villes. À Lyon, en particulier, la plupart des ouvrages publiés sont des rééditions. On y trouve quantité de dictionnaires et d'ouvrages de référence, mais très peu d'alphabets (trois dans tout le siècle), très peu de grammaires (trois également) et presque pas de Bibles (deux seulement)⁴⁵². À l'inverse, on voit paraître à Paris, de 1508 à 1600, 30 alphabets, 60 grammaires hébraïques ou araméennes et 104 bibles ou parties de la Bible⁴⁵³.

À l'intérieur de ces divers ouvrages, seules certaines parties nous renseignent sur les translittérations : les équivalents en alphabet latin (appelés *potestas* ou *vis*) des lettres hébraïques, les noms latins des lettres hébraïques, les transcriptions en alphabet latin des noms propres tirés de la Bible, les textes complets translittérés ayant valeur d'exercice, ainsi que certains mots translittérés plus épars et aussi plus difficilement repérables.

2. LES *POTESTATES*

Le concept de *potestas*

La translittération la plus simple et la plus claire est peut-être celle que l'on présente de manière systématique, associée à la lettre de l'alphabet d'origine dont elle est l'équivalent. Dans le

452 L. Schwarzfuchs, *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVIe siècle : inventaire chronologique*, Lyon : ENS Éditions, 2008, p. 44-47.

453 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVIe siècle : inventaire chronologique*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 52-53.

latin du XVI^e siècle, cet équivalent porte le nom de *potestas*, de *vis* et parfois d'*energia*. Ces trois mots désignent ce qu'on appellerait aujourd'hui la valeur phonétique de la lettre mais en employant un vocabulaire de la puissance, de la force et de la capacité. Ils s'intègrent à un système de pensée sur la langue qui attribue à chaque lettre trois caractéristiques : la *figura*, le *nomen* et la *potestas/vis*. Cette tripartition figure déjà chez les grammairiens latins de la fin de l'antiquité, ainsi dans l'*Ars major* de Donat, réputé avoir été le précepteur de Jérôme de Stridon (« Accidunt uni cuique litterae tria, nomen, figura, potestas. Quaeritur enim, quid vocetur litera, qua figura sit, quid possit⁴⁵⁴ »). Ce même vocabulaire est utilisé à la Renaissance par ceux qui réfléchissent sur les langues et les écritures, comme les deux personnages du dialogue de Paul Paradis sur la prononciation de la langue hébraïque⁴⁵⁵. Cette même tripartition se retrouve également dans les alphabets hébraïques mais aussi grecs ou araméens : les lettres sont le plus souvent disposées en au moins trois colonnes : *nomen*, *figura* et *potestas*⁴⁵⁶, auxquelles peuvent s'ajouter la

454 Aelius DONATUS, *Ars major*, chapitre « De litteris » (édition électronique du *Corpus grammaticorum latinorum* : kaali.linguist.jussieu.fr/cgl).

455 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534. Les deux interlocuteurs sont Martial de Gouvéa et Matthieu Budé :

« MAT. Quot sunt igitur partes literarum ?

MART. Tres dicebat unamquamque literam habere partes.

MATTHAEUS. Quas ? Nunquid litera dissecari, aut dividi potest in diversas partes ?

MARTIALIS. Nugaris. Ignorasne nullam scribi posse literam, quin aliquam figuram habeat ? Videsne figuram hujus literae ? »

MATTH. Video quidem aleph literam.

MARTIALIS. En habes duas partes, et figuram, et nomen.

MATTHAEUS. Figuram cerno literae, et nomen jam dixi figurae esse aleph. Perge modo, ut tertiam partem doceas.

MAR. Vim, atque energiam ipsius literae, totum id simul, potestatem literae nominabat : verbi gratia, aleph litera habet potestatem omnium vocalium, prout signatur puncto, sive linea. »

456 Ces dénominations ne sont pas absolument fixes et il arrive qu'elles soient partiellement remplacées par des équivalents. Ainsi, dans la seconde

valeur numérique ou le nom de la lettre sous sa forme hébraïque. C'est donc ce mot de *potestas*, ou l'un de ses équivalents, qui sert à signifier la translittération. Il faut noter cependant que si le terme de *potestas* est utilisé de la même manière qu'au IV^e siècle ap. J. C., en revanche on n'utilise plus guère, dans un texte, le verbe *posse* pour signifier la valeur phonétique : on lui préfère désormais des verbes comme *valere*⁴⁵⁷ ou même *facere*. Il s'agit ici d'une translittération d'un genre un peu particulier puisqu'elle ne s'intègre pas à un mot mais relève de l'information explicite.. Une information sur quoi ? La fonction des *potestates* dans les alphabets est ambiguë : elles servent à la fois à renseigner sur la prononciation de chaque caractère et à exposer la norme de translittération utilisée dans le texte. Ces fonctions ne vont pas de soi : s'il s'agit simplement d'indiquer la prononciation, donner un simple équivalent en alphabet latin ne suffit généralement pas. S'il s'agit d'exposer la translittération utilisée dans le corps du texte, il faudrait que l'on retrouve le même système d'équivalence dans la suite de l'ouvrage, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les alphabets comme genre

En effet, les tableaux alphabétiques sont rarement publiés isolément. Il arrive quelquefois que l'alphabet soit présenté seul⁴⁵⁸, mais le plus souvent il est lié à un texte qui décrit les

partie du siècle, Jean Cinquarbres parle-t-il plutôt de *corpus literae* que de *figura*.

457 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « Valet a, latinum ».

458 C'est le cas de deux des alphabets les plus précoces publiés par Gilles de Gourmont, probablement en 1514 et 1515, sous le titre *Alphabetum hebraicum et graecum*. Ils ont très probablement pour auteur l'helléniste et hébraïsant italien Jérôme Aléandre ; s'ils donnent quelques renseignements plus précis sur l'écriture grecque, ils se limitent pour, pour l'hébreu, à un alphabet sur une page.

propriétés de chaque lettre, les différents signes diacritiques, les points-voyelles, etc. Souvent, ils sont assortis d'un texte d'application (le Décalogue, le Notre Père, ou le livre du prophète Abdias). Ces petits ouvrages de dix à cinquante pages constituent un genre en soi, très caractéristiques du XVI^e siècle⁴⁵⁹. Publiés sous le titre « *Alphabetum hebraicum* » par les différents imprimeurs du temps (d'abord Gilles de Gourmont, puis principalement Robert Estienne, Chrétien Wechel et Martin Le Jeune), ils sont aussi une spécificité parisienne⁴⁶⁰. On n'en connaît que trois à Lyon, imprimés chez les de Tournes ; à Genève ils ne sont présents qu'à partir des années 1550, une fois que Robert Estienne s'est installé dans cette ville⁴⁶¹ ; enfin, l'alphabet imprimé par Plantin à Anvers en 1569⁴⁶² est très inspiré de ceux des Estienne. Une des difficultés de ces alphabets est qu'ils sont souvent publiés sans nom d'auteur : dans bien des cas il est possible de supposer que l'auteur en est l'éditeur scientifique, surtout lorsque cet éditeur est connu pour être bon hébraïsant, comme Robert Estienne. Ce n'est toutefois pas toujours le cas : les alphabets publiés par Gilles de Gourmont dans les années 1510 sont attribués à Jérôme Aléandre, hébraïsant italien qui enseignait l'hébreu à Paris à ce moment. La production parisienne naît dans les années 1510 puis croît régulièrement jusqu'aux années 1570,

459 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », dans *Histoire Épistémologie Langage - Progrès et révisions*, t. 12, 1990, p. 38 : « Les « alphabets » sont, en fait, de petits manuels d'initiation qui existent pour le grec, l'hébreu et quelques autres langues sémitiques ».

460 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », dans *Histoire Épistémologie Langage*, t. 12-1, 1990, p. 38.

461 Notamment les deux éditions de 1563 et 1566, ayant pour titre *Alphabetum hebraicum, in quo diligentius et sincerius quam antehac legendi ratio ex Hebraeorum monumentis explicatur...*, puis la version modifiée par Antoine Chevalier en 1566, portant le titre *Alphabetum Hebraicum... ex Antonii Cevallerii... recognitione*.

462 *Alphabetum hebraicum*, Anvers : Plantin : 1569.

avant de devenir plus rare après 1580 et de disparaître presque complètement après 1600⁴⁶³. Ce déclin s'insère dans un mouvement plus général qui voit la quantité d'*hebraica* décroître dans la production imprimée française dans le dernier tiers du XVI^e siècle⁴⁶⁴. Ce qui est important, c'est que ce sont des ouvrages d'initiations conçus pour enseigner les rudiments de l'écriture hébraïque (plus que de la langue) à des personnes dont le savoir sur cette langue est minimal. Ils peuvent sans doute aussi servir d'instrument de travail, d'aide mémoire pour des personnes érudites ayant acquis quelque teinture de la langue sainte sans approfondir ces connaissances outre mesure. Cet état intermédiaire de la connaissance est justement le milieu propice au développement de translittérations : les formes translittérées sont aussi inutiles à celui qui ne s'intéresse pas à l'hébreu qu'à celui qui en maîtrise toutes les subtilités, mais elles trouvent toutes leur pertinence dans les débuts de l'apprentissage d'une langue orientale.

La translittération de ces alphabets est une translittération un peu particulière, à tel point que nous n'avons pas considéré, en première partie, que ce type de tableau d'équivalences pouvait être compté au nombre des objets de translittération. Pourtant, il n'est pas douteux qu'il s'agisse de translittération : le but est bien de donner un équivalent en alphabet latin de caractères d'un autre système d'écriture. Mais le fait que ces caractères soient pris isolément, et non dans un mot ou dans une phrase, modifie fortement les paramètres de la conversion ; pour s'en convaincre, il suffit de remarquer à quel point la translittération exposée dans

463 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris...*, p. 52.

464 A. LORIAN, « L'imprimerie hébraïque 1450-1550 », dans *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours (juillet 1985)*, Paris : Promodis, 1988, p. 226.

l'alphabet est parfois éloignée de celle qui est utilisée dans la suite du texte. Les translittérations de ces alphabets - en réalité plutôt des transcriptions - accordent à une certaines consonnes des caractéristiques vocaliques qu'elles peuvent se voir attribuées lorsque le contexte le réclame mais qu'elles ne possèdent pas intrinsèquement. Ainsi, lorsqu'un alphabet indique « Ha » comme équivalent à la consonne hébraïque ayin (ם)⁴⁶⁵, on peut à bon droit supposer que cette équivalence ne sera pas respectée en tant que telle dans le corps du texte, et que l'on n'en gardera que la consonne *h*. De tels décalages, qu'on constate dans presque chaque ouvrage, découlent directement de la structure en liste de ces alphabets, qui force les équivalences globales entre les deux systèmes d'écriture. Le fait que deux systèmes d'écriture, en raison du lien historique et pour ainsi dire généalogique qui les unit, présentent un ordre des lettres similaire, est de nature à avoir une influence sur les translittérations. L'ordre des lettres traditionnel de l'alphabet latin reprend en effet celui du grec, qui lui-même reprenait celui des alphabets phénicien et hébreu. Cette similitude peut conduire à des rapprochements qui possèdent un fondement historique, étymologique, généalogique, mais certainement pas phonétique. L'exemple le plus fréquent est sans doute celui de la lettre aleph (א) : si cette lettre hébraïque est effectivement historiquement lié à la lettre *a* (à la manière d'un ancêtre ou à la manière d'un cousin - en réalité probablement des deux), toutefois le lien phonétique entre elles n'est pas un lien d'équivalence. La lettre aleph, bien qu'elle soit considérée comme une consonne, a pour rôle de porter une voyelle, notamment en

465 C'est le cas dans l'alphabet attaché à l'ouvrage d'Agacio Guidacerio, *In preciosissimum sexagesimum octauum Daudicum psalmum*, Paris : Collège des Italiens, 1536.

début de mot ; il n'est donc pas insensé de lui donner pour équivalent latin une voyelle. Cependant, le aleph peut porter toutes les autres voyelles, selon les points-voyelles qu'elle porte. À ce titre, il n'est pas plus pertinent de le translittérer par la lettre *a* que par *e*, *i*, *o* ou *u*. Le fait que, dans les alphabets, elle soit presque toujours translittérée par un *a*⁴⁶⁶ relève donc de la commodité - on évite ainsi de laisser un emplacement vide - mais aussi d'une forme de contre-vérité. La présentation en liste induit ici une translittération simplificatrice, qui par bonheur ne se retrouve jamais dans les translittérations de mots entiers de la suite de l'ouvrage. L'ordre des lettres n'est pas seul en cause puisque ce phénomène se retrouve pour d'autres consonnes dont la fonction est principalement de porter une voyelle, notamment ayin.

Les grammaires

Les *potestates* attachées aux caractères hébraïques peuvent aussi figurer dans des ouvrages linguistiques plus conséquents que les alphabets évoqués ci-dessus. La première partie de ces ouvrages est presque toujours équivalente à ce que l'on pourrait trouver dans un simple alphabet d'une dizaine de pages. La seule exception est la grammaire publiée en 1533 par Alain Restauld de Caligny⁴⁶⁷, qui avait fait le choix de considérer la lecture comme acquise. Si la part de l'alphabet, de l'explication de l'écriture et

466 C'est le cas dans la quasi-totalité des alphabets, à quelques exceptions près qui seront détaillées en troisième partie.

467 *Institutiones in linguam Hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1533. C'est le même texte que l'on trouve republié chez le même imprimeur en 1541 sous le titre *Institutiones Hebraicae*, avec cette fois pour nom d'auteur Alain Restauld de Caligny. Ce dernier, dans sa dédicace à Pierre Du Châtel (à l'époque évêque de Tulle, lecteur ordinaire du roi et Maître de la librairie), évoque l'ouvrage qu'il a publié huit ans plus tôt anonymement (« Institutiones nostras Hebraicas ante octo annos utcunque a nobis scriptas »).

des règles de la graphie - c'est-à-dire ce que l'on trouve dans les alphabets publiés isolément - prend une place si importante dans les grammaires, c'est simplement parce que les règles qui régissent l'écriture hébraïque, notamment la séparation entre consonnes et occlusives et les points voyelles, sont d'une certaine complexité et requièrent des explications *ad hoc*. Les « candidati » qui se lancent dans l'étude de la langue hébraïque abordent généralement pour la première fois l'apprentissage d'un système d'écriture profondément différent du leur. S'ils ont fait du grec - ce qui n'est sans doute pas toujours le cas, au moins au début du siècle, ils n'ont eu à apprendre qu'un système d'écriture très semblable à l'alphabet latin et qui possède avec ce dernier bien des lettres en commun.

Les grammaires hébraïques sont au XVI^e siècle un genre florissant. Bien que ce genre soit moins spécifiquement parisien que les alphabets, Lyse Schwarzfuchs en a dénombré 60 à Paris de 1508 à 1600⁴⁶⁸. Le terme de *grammaire* est quelque peu trompeur : on pourrait s'étonner aujourd'hui de voir appeler ainsi certains de ces ouvrages dont l'essentiel est consacré à enseigner la simple lecture de l'écriture hébraïque. En effet, leur vocation principale est pédagogique et c'est sans doute en ce sens qu'il faut interpréter leur dénomination : une *grammatica*, c'est l'outil utilisé par le *grammaticus*, le professeur, pour appuyer son cours ou éventuellement pour s'y substituer. On pourrait donc, dans bien des cas, traduire avantageusement *grammatica* par « manuel » plutôt que par « grammaire ». Toutefois, il ne s'agit pas de simples synthèses : l'évolution du degré de connaissance illustré par ces ouvrages pendant toute la durée du XVI^e siècle montre qu'ils

468 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle...*, p. 52.

jouent un rôle dans la recherche, dans le progrès des connaissances sur la langue hébraïque que possèdent les hommes du XVI^e siècle. Le terme de *grammatica* traduit d'ailleurs souvent l'hébreu דקדוק *dikduq*, qui se traduit littéralement par « examen ».

On constate cependant qu'au fil du siècle la part des explications sur l'écriture diminue tandis que les chapitres consacrés à la morphologie et à la syntaxe, au départ très succincts, s'étoffent peu à peu. La description des règles de l'écriture et de la lecture de l'hébreu tend aussi à quitter le texte de la grammaire pour s'intégrer directement à l'alphabet. Cette évolution est très probablement liée aux progrès de la technique typographique : entre 1510 et 1540, les alphabets et les grammaires utilisaient un caractère uniforme, de corps assez élevé, aussi certaines lettres hébraïques étaient-elles peu lisibles⁴⁶⁹. Dans la seconde moitié du siècle en revanche, on utilise des caractères plus fins, plus petits, et l'on mêle l'italique au romain. Ces améliorations permirent d'intégrer aux alphabets plus d'informations : alors qu'au début du siècle les alphabets se contentaient de donner un équivalent - même bancal - et réservaient les explications subtiles au texte qui suivait, à la fin du siècle on tendait de plus en plus à insérer ces explications dans l'alphabet sous forme de gloses ou de notes, signalées par des signes de renvoi⁴⁷⁰. Cette nouvelle mise en page est loin d'être sans conséquence sur la translittération : alors qu'auparavant on

469 Il était notamment difficile de distinguer un ם d'un ן ou de savoir si un ם contenait ou non un point *dagesh*

470 Jean Cinquarbres, dans son *De re grammatica* (1549), insère dans le tableau alphabétique, à côté des lettres dont la prononciation est particulièrement subtile, un astérisque qui renvoie à une note explicative. Dans les *Linguae Hebraicae institutiones absolutissimae*, publiées sous son nom en 1609 par Guillaume II Le Bé, le système de renvois a été amélioré et fait désormais alterner les astérisques avec les croix.

donnait tant bien que mal un équivalent pour chaque caractère hébraïque, dorénavant, lorsque l'équivalence est trop difficile, on peut insérer à la place de la *potestas* une explication en toute lettres, ou bien on indique par un astérisque le renvoi à une note qui donnera une explication du même genre. Cela signifie que d'une certaine manière la translittération était un choix par défaut, une solution minimaliste que l'on remplace avec profit, dès qu'on en a la possibilité, par une glose. L'évolution des techniques typographique est ici à l'origine d'une modification du contenu : alors que la translittération représentait un choix par défaut qui était celui de la concision et de l'économie de place, la possibilité nouvelle d'insérer une glose dans l'alphabet autorise à se passer de translittération.

3. LES EXEMPLES À BUT DIDACTIQUE

De manière générale, la translittération telle qu'elle apparaît dans l'alphabet initial est souvent légèrement différente de celle qui est véritablement utilisée dans le reste des alphabets et des grammaires pour écrire en alphabet latin les exemples grammaticaux⁴⁷¹ ou les termes techniques de la grammaire hébraïque⁴⁷². Dans la mesure où elle conduit à translittérer des mots et non des lettres isolées, cette translittération tend

471 Il s'agit d'exemples donnés pour illustrer une explication théorique. On a par exemple dans la *Tabula in grammaticen Hebraeam* de Nicolas Clénard, en 1534, « Literae quiescentes אָהוּי, aut expressae adsunt vocalibus magnis, aut in ipsis absconduntur : Schurec semper cum vau, cholem non semper. kara קָרָה bethi בֵּיתִי lo לוֹ לוֹ גּוֹלָה־tohu תְּהוּ ».

472 Il peut s'agir de mots comme *diquduq* (grammaire) ou *tenuoth* (voyelles), mais d'une certaine manière les noms des points vocaliques (*pathah*, *kamats*, etc.) et même les noms des lettres hébraïques appartiennent à cette catégorie.

fortement à se rapprocher d'une transcription. Ainsi la lettre aleph (א), dont on a vu qu'elle était en général représentée par une seule lettre dans l'alphabet, peut, en toute logique, être transcrite dans les exemples soit par *a*, soit par *e*, soit par *i*, soit par *o*, soit par *u*. L'équivalence présentée dans l'alphabet relevait d'une translittération au sens le plus strict (même si cette translittération ne respectait pas la réalité phonétique de la lettre), tandis que celle qui figure dans les exemple est matiniée de transcription. Un tel glissement est naturel dès lors que l'on s'éloigne d'une situation où l'on avait pour unité le signe graphique simple pour aller vers une situation où l'unité est le mot, voir le groupe de mots. Parfois cependant, c'est l'inverse qui se passe : la volonté de simplifier à l'extrême les *potestates* de l'alphabet conduisent à ne donner pour équivalent qu'une seule lettre - sans prendre en compte les diacritiques qui peuvent changer la valeur des lettres - tandis que dans le corps du texte les exemples sont translittérés selon leur véritable prononciation, en prenant en compte les éventuels signes diacritiques (*dagesh*, points vocaliques, etc.). Dans les *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae*⁴⁷³ de Jean Chéradame, les deux lettres hébraïques teth (ט) et tau (ט) ont toutes deux pour équivalent la lettre *T*. Dans les exemples en revanche, tau est souvent transcrit par *th*, notamment en position finale, en cohérence avec les règles phonétiques de l'hébreu biblique. Dans la mesure où la prononciation est mieux respectée qu'à l'alphabet, on peut se dire qu'on se rapproche d'une transcription et qu'on s'éloigne d'une translittération ; mais comme cette différence repose sur le fait que les caractères du corps de l'ouvrage sont diacritiqués alors

473 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1523.

que ceux de l'alphabet sont présentés nus, on pourrait considérer qu'il s'agit simplement d'une translittération qui prend en compte la totalité du mot, y compris les signes diacritiques, soit qu'ils modifient le timbre de la consonne ou qu'ils indiquent la vocalisation.

La présence des translittérations dans le corps du texte des grammaires ou des alphabets est irrégulière. Robert Estienne, dans son *Alphabetum hebraicum* de 1539⁴⁷⁴, donne pour chaque exemple en caractères hébreux à la fois une translittération et une traduction, mais une telle régularité fait pratiquement figure d'exception. La même année, dans la grammaire publiée par Johannes Van Campen chez Chrétien Wechel⁴⁷⁵, les exemples ne sont accompagnés d'aucune translittération, à l'exception de quatre ou cinq d'entre eux. L'irrégularité atteint peut-être son paroxysme chez Jean Chéradame : dans la plupart des chapitres de sa grammaire de 1523⁴⁷⁶, les translittérations sont absentes, tandis que dans certains autres elles sont systématiques ; on a parfois l'impression que les caractères hébreux sont donnés à la première occurrence et que par la suite on utilise simplement la translittération, moins pénible pour l'auteur ou pour l'atelier d'imprimerie, mais cela ne se vérifie pas toujours. Jean Cinquarbres, en 1549⁴⁷⁷, donne pour chaque exemple une traduction, mais jamais de translittération. Dans le traité de Sante

474 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]. Decem verba, id est, decem Domini praecepta, Hebraice et Latine. Numeri hebraeorum*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

475 Johannes VAN CAMPEN, *Ex variis libellis Eliae grammaticorum omnium doctissimi, huc fere congestum est opera Ioannis Campensis, quidquid ad absolutam grammaticen Hebraicam est necessarium*, Paris : Chrétien Wechel, 1539.

476 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae, op. cit.*

477 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus...*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.

Pagnino sur la grammaire de l'hébreu publié chez Robert Estienne en 1546⁴⁷⁸, absolument aucun exemple n'est accompagné d'une translittération ; aucun exemple translittéré non plus dans la grammaire publiée par Alain Restauld de Caligny en 1541⁴⁷⁹, ce qui est en cohérence avec l'esprit de cet ouvrage, dont on a déjà pu constater qu'il considérait la connaissance de l'écriture comme acquise. Ces quelques exemples donnent une idée de la diversité des situations et surtout de l'irrégularité de la présence ou non des translittérations, y compris parfois à l'intérieur d'un même ouvrage ou d'un même chapitre. Cela montre encore une fois que très probablement, pour les auteurs comme pour leurs imprimeurs, la translittération n'était pas vue comme un élément spécifique jouant un rôle important dans l'ouvrage mais plutôt comme un objet accessoire permettant, de temps en temps, de rendre plus clair tel ou tel passage.

4. LES NOMS DE LETTRES

La translittération la plus répandue et la plus courante est sans contexte celle des noms de lettres en raison des deux types d'usages auxquels ils se prêtent, l'un philologique et l'autre théologique. Les noms de lettres font partie du vocabulaire grammatical et à ce titre on les trouve fréquemment dans les alphabets, les grammaires et tous les ouvrages qui contiennent un propos théorique sur la langue. Mais on les trouve aussi dans

478 Sante PAGNINO, *Observationes in linguam Hebraicam, ad simplicem Sacrarum literarum intelligentiam admodum necesariae*, Paris : Robert I Estienne, 1546.

479 A. RESTAULD DE CALIGNY, *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541.

certaines parties de la bible : Psaumes, Lamentations de Jérémie, Proverbes et éventuellement Deutéronome. Leur graphie est parfois très variable, parfois très stable, et oscille entre translittération, transcription et traduction⁴⁸⁰.

Une question qui dépasse le cadre des translittérations

Les noms des lettres ne sont pas des mots comme les autres. En Français, que ce soient les noms des lettres étrangères ou les noms des lettres françaises de l'alphabet latin, toutes sont soumises à un traitement spécial, ou plutôt à une absence de traitement, qui fait que leur orthographe est plus variable que celle de la plupart des autres mots, à supposer qu'ils aient une orthographe. En effet, si chacun connaît la prononciation du nom des lettres de l'alphabet – dont l'apprentissage vient souvent avant même celui de la lecture, quant il s'agit de la graphie, l'hésitation est de mise. Les dictionnaires comme le *Petit Robert* indiquent la prononciation en caractères phonétiques, mais pas l'orthographe⁴⁸¹ ; il est extrêmement rare de voir écrit *zed*, *bé* ou *ache*⁴⁸². S'il en est ainsi, c'est sans doute parce que le besoin

480 Aucune des graphies que nous avons rencontrées dans les dictionnaires, les encyclopédies et les articles actuels ne nous a semblé meilleure que les autres. Nous utiliserons une orthographe qui essaie de respecter les formes les plus répandues, qui considère ces mots comme des mots français, tout en tâchant de se rapprocher autant que possible de l'orthographe hébraïque d'origine : aleph, beth, guimel, dalet, he, vav, zayin, heth, teth, yod, kaph/khaph, lamed, mem, nun, samekh, ayin, pe/phe, tsadi, qoph, resh, sin/shin, tav. Il s'agit bien ici d'une proposition de traduction, non de translittérations.

481 Le *Petit Robert 2010* donne pour la lettre Z : « Z [zɛd] n. m. inv. 1. Vingt-sixième lettre et vingtième consonne de l'alphabet : z majuscule (Z), z minuscule (z). - Prononc. Lettre qui, prononcée, note la fricative dentale sonore [z] (*zan*, *bazar*, *puzzle*, *gaz*, *jazz*) et quelquefois dans des emprunts les sons [dz] (*pizza*), [ts] (*ranz*) ou [s] (*zapatéado*). 2. Loc. De A* à Z ».

482 *Le bon usage* explique « Par écrit, les lettres sont désignées au moyen de leur dessin : *Un I, un L, un Z*. - Toutefois, pour les lettres qui ont un nom particulier, on écrit parfois *zed* ou *zède*, *double v* et surtout *i grec* ». (Maurice GRÉVISSE et André GOOSSE, *Le bon usage*, Bruxelles : De Boeck, 2007, p. 77).

d'écrire le nom d'une lettre « en toutes lettres » n'existe pas : on n'a besoin d'exprimer cette prononciation qu'à l'oral (en général pour épeler un mot) et lorsque l'on désire parler de la lettre par écrit, on se contente de la noter par son signe, ce qu'au XVI^e siècle on appellerait sa *figura* ou son *corpus*. À cette absence de nécessité il faut sans doute ajouter d'autres facteurs : le fait que ces noms soient monosyllabiques, et surtout le fait qu'ils n'aient pas de sens concret. Pour un utilisateur de l'alphabet latin, la question de l'orthographe en toutes lettres du nom des caractères ne se pose même pas ; en arabe et en hébreu, les noms de lettres ont une orthographe, et cette orthographe est relativement fixe. On trouve ainsi, en hébreu, אָלֶף (aleph), בֵּית (beth), גִּימֶל (guimel), דָּלֶת (daleth), הֵא (he), etc. Une explication possible à cette différence est que ces mots laissent encore, dans de nombreux cas, percevoir le sens originel du signifiant (aleph signifie le boeuf, beth la maison, etc.)⁴⁸³, ou bien un sens reconstruit a posteriori. Pour la lettre tsadi, on trouve concurremment les orthographe אֶצְדִּי (*tsadi*)⁴⁸⁴, אֶצְדֵּי (*tsade*)⁴⁸⁵ et אֶצְדִּיק (*tsadiq*)⁴⁸⁶. Cette dernière orthographe est en fait le résultat d'un rapprochement avec l'adjectif hébreu אֶצְדִּיק, qui signifie « juste » ou « saint » ; il n'est pas impossible que cette interprétation ait été influencée par l'énonciation de l'ordre alphabétique, qui présente l'enchaînement « tsadi - qoph », car elle est peu probable d'un point de vue étymologique : on considère généralement que le graphisme de la lettre tsadi (צ) représente un éperon ou un javelot et que son nom provient de la racine צָד, qui signifie « chasser »⁴⁸⁷. La situation du nom des lettres en latin et en

483 R. TREIMAN, I. LEVIN, B. KESSLER, « Learning of letter names follows similar principles across languages : evidence of hebrew », dans *Journal of experimental child psychology*, t. 96, 2007, p. 91.

484 Par exemple dans *Alphabetum hebraicum...*, Paris : Robert Estienne, 1539.

485 Par exemple dans Jean de DROSAY, *Alphabetum Hebraicum, decerptum e quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

486 Par exemple dans Martin MARTINEZ, *Institutiones in linguam sanctam*, Paris : Jacques Bogard, 1548.

487 L'alphabet latin pourrait tout à fait être récité d'une autre manière

hébreu est assez différente, mais elle présente des points de convergence : alors que l'hébreu tel qu'on l'apprend au XVI^e siècle, c'est-à-dire l'hébreu biblique prononcé à la manière des juifs contemporains, est une langue dont l'orthographe varie assez peu⁴⁸⁸, on a vu que les noms des lettres étaient susceptible de subir des modifications, même très limitées. En français contemporain, les noms des lettres n'ont pas vraiment d'orthographe – en tout cas pas au point que cette dernière apparaisse dans les dictionnaires –, ce qui rend l'incertitude encore plus criante

Ce qui rend les translittérations de noms de lettres si particulières, c'est que ces noms, même lorsqu'ils ne sont pas des translittérations, en ont déjà une partie des caractéristiques. Comme les translittérations, ils ont quelque chose des néologismes éternels, des mots dont on doit en permanence réinventer l'orthographe. En ce qui concerne les noms des lettres de l'alphabet latin, cette incertitude est sans doute accentuée par le fait qu'on ne peut pas, comme on le peut pour les lettres hébraïques ou arabes, les rattacher à des noms communs et à une étymologie qui permettrait de donner ne serait-ce qu'une indication sur l'orthographe possible. L'origine des noms de lettres dans l'alphabet latin est souvent difficile à identifier ; tout se passe comme si la question ne se posait pas tant il paraît évident que les noms de lettres ne sont que l'équivalent des lettres qu'ils désignent et que ce ne sont pas vraiment des mots⁴⁸⁹. Et de fait, un grand nombre de noms de lettres se bornent à indiquer le son (ou au moins l'un des sons) que la lettre est susceptible de rendre, à peine augmenté : les voyelles sont faites de phonèmes vocaliques simples (*a, e, i, o, u*) et les consonnes sont en général précédées du phonème [ɛ] (ainsi pour *f, l, m, n, r* et *s*) ou suivies du phonème [e] (pour *b, c, d, g, p, t, v*)⁴⁹⁰. Les huit lettres restantes (*h, j, k, q, x, w, y, z*) ont une

qu'actuellement, en commençant par « Alpha, Bravo, Charlie, Delta, Echo, Foxtrot, etc. ».

488 Les principales variations sont celles qui existent dans le texte biblique lui-même et sont en général liées au système des « mères de lecture » [cf. [infra, partie sur les voyelles de tibériade](#)].

489 Dans cet usage, la lettre a quelque chose de l'idéogramme : elle renvoie principalement à un sens tandis que sa prononciation est ressentie comme presque accessoire et n'a pas de représentation graphique précise.

490 Cette division correspond plus ou moins à celle que fait Donat entre les

prononciation plus particulière. Parmi elles, seules deux ont un lien clair avec les alphabets dont elles sont issues : le y (« i grec ») et le z (« zed »). Dans le mot *zed*, on peut reconnaître le *sad* arabe (ص), le *tsadi* hébreu (צ), plus encore que le *zêta* grec (ζ). Il y a donc un seul nom de lettre dans la langue française qui se réfère clairement aux alphabets sémitiques. Il n'en est pas de même en Allemagne, où les noms de lettres portent de manière beaucoup plus accentuée la marque de l'origine sémitique de l'alphabet : le z se prononce [tset], également proche de *zed*, *sad* et *tsadi*, le j se prononce [jot], proche de *yod*, le v [faw], et le h [ha:], proche du *he* hébreu (ה) et du *ha* arabe (ه). Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, il semble que cette particularité, qui démarque l'alphabet allemand de l'alphabet français mais aussi des alphabets anglais et italiens, soit assez antérieure à la Réforme. En effet Paul Paradis relève déjà au début du XVI^e siècle que le H était appelé *Ha* par les Allemands, et il souligne la proximité avec le nom hébreu⁴⁹¹. Ces questions de filiation des noms de lettres peuvent paraître un peu oiseuses mais elles sont un témoin des liens d'équivalence qui peuvent exister entre les systèmes d'écriture, et qui ne rejoignent pas toujours la généalogie de ces systèmes d'écriture : pour autant qu'on sache, l'alphabet latin vient de l'alphabet grec et non de l'abjad hébreu. Les équivalences entre les lettres telles qu'elles sont pensées par ceux qui font les translittérations sont susceptibles d'être influencées par plusieurs facteurs : la proximité phonétique, tout d'abord, mais aussi la proximité graphique (on préfère toujours *a priori* transcrire une lettre par une lettre et un diacritique par un diacritique), le lien généalogique, le lien onomastico-étymologique, l'ordre traditionnel des lettres dans l'alphabet, etc.

Aujourd'hui, plus de cinq cents ans après l'impression de la première grammaire hébraïque française, les noms des lettres hébraïques ont été employés en translittération dans des dizaines

consonnes *semivocales* - *f, l, m, n, r, s, x* - et les consonnes *mutae* - *b, c, d, g, h, k, p, q* et *t* (Aelius DONATUS, *Ars major*, *op. cit.*)

491 P. PARADIS, *De modo legendi hebraice dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « Ut nos quoque .H. aspiratam vocalem notare consuevimus, quod germani .Ha. quasi he, appellant. ».

de milliers d'ouvrages. Pourtant, elles ne figurent pas systématiquement dans le dictionnaire : le *Trésor de la langue française* ne possède d'articles particuliers que pour aleph et yod. Il mentionne dans d'autres articles les lettres beth, guimel, lamed, nun et tav. Les autres noms de lettres sont considérés comme des mots étrangers, et toute personne souhaitant les utiliser en français doit se livrer à un exercice de néologie. Cet exercice dure depuis que les études hébraïques ont été fondées en France de manière durable, c'est-à-dire depuis le XVI^e siècle, et même au-delà⁴⁹². À cette époque les ouvrages linguistiques sont écrits en latin mais même la relative stabilité de l'orthographe du latin ne pousse pas à la stabilité des noms de lettres.

Les noms de lettres dans les ouvrages linguistiques

Les noms de lettres peuvent prendre place dans deux contextes différents. Le premier est un contexte métalinguistique : on trouve des noms de lettres hébraïques en caractères latins à des fins explicatives, souvent accompagnés du nom original en caractères hébreux, dans les alphabets et les grammaires. Ce type de contexte n'est naturellement pas l'apanage de l'hébreu et on peut retrouver des noms de lettres arabes, grecques, araméennes ou de toute autre langue dans des situations similaires.

Les noms de lettres dans les bibles latines

Le deuxième contexte qui accueille, au XVI^e siècle, des noms de lettres, ne concerne que les noms de lettres hébraïques : il s'agit des alphabets que l'on peut trouver dans certaines passages

492 On verra plus loin que la graphie la plus commune au XVI^e siècle pour kaph et qoph, à savoir « caph » et « coph », était déjà utilisée par Roger Bacon au XIII^e siècle.

des bibles et des psautiers imprimés de la Renaissance. Les passages concernés sont, au premier chef, le psaume 118/119⁴⁹³, « Beati immaculati », le Proverbe 31 et les Lamentations de Jérémie. Ces passages sont, dans la bible hébraïque, des poèmes acrostiches où chaque verset commence par une lettre de l'alphabet hébreu. Ni le texte grec des Septante ni le texte latin de la Vulgate ne reproduisent ces acrostiches : la nécessité de rendre l'exactitude du texte sacré a sans doute découragé les traducteurs successifs de se livrer à l'exercice poétique de reconstituer l'acrostiche avec des équivalents en alphabet latin. Pour pallier cette différence avec le texte hébraïque, habitude a été prise dès le Moyen Âge d'ajouter au début de chaque verset latin la lettre hébraïque par laquelle commence l'équivalent hébraïque. On a alors un texte du type :

ש Confitebor tibi Domine in toto corde
 meo, כ in consilio justorum et congregatione.
 ג Magna opera Domini, ד exquisita in omnes
 voluntates ejus. ה Confessio et magnificentia
 opus ejus, ו et justitia ejus manet in seculum
 seculi. ז Memoriam fecit mirabilium suorum,
 ח misericors et miserator Dominus, ט escam dedit
 timentibus se. י Memor erit in seculum
 testamenti sui, יא virtutem operum suorum
 annuntiabit populo suo. יב Ut det illis
 haereditatem gentium, יג opera manuum ejus,
 יד veritas & judicium. יה Fidelia omnia mandata ejus,
 יז confirmata in seculum seculi, יח facta in veritate
 et aequitate. יט Redemptione misit populo suo,
 כ mandavit in aeternum testamentum suum.
 כא Sanctum et terribile nomen ejus, כב initium
 sapientiae, כג timor Domini. כד Intellectus bonus
 omnibus facientibus eum, כה laudatio ejus manet

493 Un décalage de numérotation entre la version hébraïque du psautier et celle des Septante conduit à ce que les psautiers hébreux numérotent 119 ce psaume que les psautiers grecs et latins numérotent 118. Les bibles actuelles tendent à adopter la numérotation hébraïque ; néanmoins, au XVI^e siècle, le psaume « Beati immaculati » porte encore le numéro 118.

in seculum seculi.⁴⁹⁴

De tels textes acrostiches se retrouvent à plusieurs reprises dans l’Ancien Testament, mais ils ne sont pas toujours signalés comme tels dans les bibles latines. Jérôme de Stridon, dans sa lettre à Paule à propos de l’alphabet du psaume 118, mentionne les autres textes contenant un alphabet :

Scire debes quattuor psalmos secundum ordinem Hebraeorum incipere elementorum : centesimum decimum et centesimum undecimum, et hunc de quo nunc scribimus, et centesimum quadragesimum quartum. (...) Sicuti et Deuteronomii canticum scriptum est. (...) Habes et in Lamentationibus Hieremiae quattuor alfabeti (...). Proverbia quoque Salomonis extremum cludit alfabetum quod tetrametro supputatur.

Tu dois savoir qu'il y a quatre psaumes dont les versets commencent par les lettres hébraïques, dans leur ordre alphabétique : les psaumes CX, CXI, celui dont nous traitons en ce moment, et le psaume CXLIV. (...) Ainsi est également rythmé le cantique du Deutéronome. (...) Dans les lamentations de Jérémie, tu as aussi quatre séries alphabétiques. (...) Les Proverbes de Salomon se terminent aussi par une dernière série alphabétique qui se scande en tétramètre.⁴⁹⁵

Pour Jérôme, sept textes de l’Ancien Testament sont donc des poèmes acrostiches : les psaumes 110, 111, 118 et 144, le proverbe 31, les Lamentations du prophète Jérémie, et l’un des derniers chapitres du Deutéronome. La présence des lettres hébraïques dans ces passages n’est cependant pas systématique dans les éditions du XVI^e siècle : on peut en effet se représenter quelle complication pouvait représenter, pour un imprimeur,

494 Texte du psaume 110 dans *Biblia*, Genève : Robert Estienne, 1555.

495 Saint JÉRÔME, *Lettres*, texte établi et traduit par Jérôme LABOURT, Paris : Les Belles Lettres, 1951 - 1963, lettre XXX à Paule.

l'obligation de disposer de caractères hébreux, même en petit nombre, alors qu'en dehors de cette exception l'ouvrage qu'il imprime réclame uniquement des caractères latins. Ce qui est possible pour Robert Estienne n'est pas à la portée de tous les imprimeurs : la bible publiée par les Trechsel à Lyon en 1538 ne contient aucun caractère hébraïque. On y trouve uniquement les noms des lettres en alphabet latin en tête des chapitres du psaume 118/119⁴⁹⁶. Parmi les poèmes acrostiches, il faut en effet distinguer d'un côté les quatre courts passages que sont les psaumes 110/111, 111/112 et 144/145 et le dernier cantique du Deutéronome, de l'autre le proverbe 31 et les Lamentations de Jérémie, et enfin, un peu à part, le psaume 118/119. Les premiers, très courts, ne contiennent en général pas de translittérations⁴⁹⁷. Le proverbe 31 et les Lamentations de Jérémie contiennent chacun plusieurs séries alphabétiques et on y trouve soit les noms complets des lettres hébraïques en alphabet latin, soit seulement des lettres équivalentes de l'alphabet latin (semblables aux *potestates* des alphabets). Le psaume 118/119 possède un statut spécial parce qu'il est le plus long psaume et qu'il fait l'objet d'une lettre complète de Jérôme de Stridon, la lettre à Paule, déjà évoquée, qui est souvent citée voire copiée *in extenso* dans les bibles et les psautiers de la Renaissance. C'est aussi cette même lettre à Paule qui est à la base de l'interprétation mystique des lettres hébraïques et qui justifie partiellement la kabbale

496 La Bible publiée par les Trechsel à Lyon en 1538 (*Biblia utriusque testamenti juxta vulgatam translationem...*), ne contient aucun caractère hébraïque. On y trouve uniquement les noms des lettres en alphabet latin en tête des chapitres du psaume 118.

497 Il arrive - rarement - que certains psautiers ne contiennent absolument aucune lettre hébraïque ni aucun nom de lettre hébraïque, ni sous leur forme originelle ni en translittération. C'est le cas de l'*Enchiridion Psalmorum ex Hebraica veritate latininitatis donatum & mira claritate illustratum* imprimé à Paris chez Claude Chevallon en 1533.

chrétienne. Si les copistes médiévaux et les imprimeurs modernes tiennent tant à maintenir dans la version latine un signe des acrostiches hébreux, c'est vraisemblablement pour ne pas risquer d'en perdre de vue le sens mystique⁴⁹⁸, à propos duquel Raban Maur de Fulda avait composé un commentaire important au IX^e siècle dans son *Commentaire sur les Psaumes*⁴⁹⁹. Mais l'autorité de Raban Maur n'est pas comparable avec celle de saint Jérôme dans un monde humaniste qui montre déjà beaucoup de méfiance pour la pensée exégétique médiévale. Aussi les éditions de la Renaissance accordent-elles beaucoup plus de poids au psaume 118, aux écrits de Jérôme et à leur signification pour la kabbale chrétienne qu'au commentaire de Raban Maur.

Le psaume 118/119 est le psaume le plus long – et le plus long chapitre de l'Ancien Testament. Il est composé de vingt-deux huitains, soit le nombre de lettres que compte l'alphabet hébraïque. Chaque huitain est placé sous le signe d'une lettre hébraïque, suivant l'ordre alphabétique, et chacun des cent-soixante-seize versets du psaume commence par la lettre à laquelle son huitain est rattachée. Dans les bibles imprimées au XVI^e siècle, chaque huitain commence par la lettre hébraïque qui lui correspond, accompagnée de son nom en alphabet latin, suivant la tradition venue de l'antiquité qui avait inspiré la

498 A. di L. LEONI propose une interprétation abrégée de ces acrostiches : « As it is known, this book consists of five poetic compositions : the first four are alphabetic acrostics where every verse (or cluster of verses) begins with letters of the Hebrew alphabet in progressive sequence, from *alef* to *taw*. The repeated succession of verses in alphabetical order was meant to stress the manifold sufferings of the Jewish people. It was also a way of expressing the hope that the tribulations and misfortunes of the sons of Israel were completely fulfilled and had now come to an end » (« The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth-XXth centuries)... », *op. cit.*, p. 111).

499 *Expositio super Jeremiam prophetam libri viginti*, livre 18 (PL 111, 1181-1262).

question de Paule à laquelle Jérôme prétendait répondre dans sa lettre XXX. Le psaume 118/119, réputé pour être plus écrit et plus construit que la plupart des autres psaumes, a pour thématique la Loi et la fidélité à la Loi. Chacun de ses vingt-deux huitains contient au moins une fois le mot Torah ou un de ses équivalents. Dans l'optique exégétique du XVI^e siècle, il n'est donc pas sans lien avec le rapport des hommes à l'Ancienne Loi et avec la fidélité des croyants à l'Ancien Testament. Il n'est pas non plus sans lien avec les questions d'écriture et d'enseignement de l'écriture : en effet, dans la tradition chrétienne orthodoxe, ce psaume 118/119 est réputé avoir été utilisé par le roi David pour enseigner l'alphabet à son fils Salomon quand il était enfant, étant entendu que l'alphabet en question est aussi à comprendre comme un alphabet spirituel. Il faut rappeler que le psautier en général est, dans la tradition chrétienne, le livre par excellence de l'apprentissage de l'écriture : parce qu'ils occupent une place très importante dans la liturgie, les psaumes sont très tôt appris par cœur et chantés par les jeunes enfants, ce qui leur permet par la suite d'apprendre à lire à l'aide de textes déjà intériorisés⁵⁰⁰. C'est pour cette raison que les psautiers usuels, manuscrits comme imprimés, sont souvent précédés par un alphabet. La lettre de Paule à laquelle répond Jérôme laisse également penser que les psaumes, notamment le psaume 118/119, étaient le principal biais par lequel les chrétiens s'intéressaient à l'écriture hébraïque ; et des psautiers hébraïques ont également pu permettre à des chrétiens de s'initier à l'écriture et à la langue hébraïque⁵⁰¹.

500 Martin MORARD, « La mémorisation du psautier au Moyen Âge : un mythe bien réel », dans *Les usages sociaux des livres sacrés, XI^e-XV^e siècle (Bibles, Corans, Europe occidentale latine)*, journées d'étude des 27 et 28 mai 2010 organisées par le Laboratoire de Médiévisitque Occidentale de Paris sous la direction de Benoît Grévin.

501 G. DAHAN, « Deux psautiers hébraïques glosés en latin », dans *Revue des*

Quelques occurrences de noms de lettres arabes au XVI^e siècle

Le fait que les noms de lettres se retrouvent principalement dans ces deux catégories – contextes grammatical et contexte biblique – est à l’origine de la rareté des noms de lettres arabes dans les sources de l’époque : on ne s’attardera pas sur le fait que les lettres arabes sont absentes du contexte biblique ; quant au domaine grammatical arabe, il en est encore, à la Renaissance, à ses balbutiements. On dispose cependant de quelques occurrences des noms de lettres arabes à cette période. Les *Peregrinationes sanctae* de Bernhard de Breydenbach, publiés à Mayence en 1486⁵⁰², présentent des descriptions des mœurs des différents peuples d’Orient ; à l’intérieur de ces descriptions, le graveur-illustrateur Erhard Reuwich, qui avait accompagné Breydenbach en Terre Sainte, a souvent ajouté un tableau alphabétique de la langue du peuple en question. Ces gravures, reprises dans les rééditions et les adaptations de l’œuvre de Breydenbach, ne donnent pas d’équivalent phonétique, mais elles indiquent le caractère et son nom en caractères latins. On a pour l’arabe :

Aleph (ا), Be (ب), Te (ت), Tech (ث),
 Szÿm (ج), Heich (ح), Rch (خ), Dal (د), Dal (ذ),
 Re (ر), Zaym (ز), Szÿn (س), Schÿn (ش), Sad
 (ص), [Cdachuc ?] (ض), Ta (ط), Dach (ظ), Aÿn
 (ع), Saÿm (غ), Ffea (ف), Kabh (ق), Caph (ك),
 Lam (ل), Lam (ل), Mÿm (م), Nÿn (ن), Hehe
 (ه), Waü (و), Ye (ي).

On reconnaît bien les mêmes lettres qu’aujourd’hui, avec des

études juives, t. 158, 1999, p. 61-87.

502 B. de BREYDENBACH, *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.

noms assez semblables, mais les différences orthographiques sont énormes. Il est difficile de tirer des conclusions à partir de ce seul exemple, d'autant qu'on ne sait pas de quelle source Bernhard de Breydenbach et Erhard Reuwich ont obtenu leurs informations sur tous ces alphabets⁵⁰³. Dans sa *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio*⁵⁰⁴, Guillaume Postel donne également un alphabet pour l'arabe. Il y indique diverses graphies des lettres selon leur position dans le mot, le nom de la lettre en caractères latins, et une ou plusieurs *potestates* :

Eliph (ا), Be (ب), Te (ت), The (ث), Gim (ج), He (ح), Che (خ), Dal (د), Dhal (ذ), Re (ر), Ze (ز), Sin (س), Schin (ش), Tzzad (ص), Dhad (ض), Te (ط), Hdhe (ظ), Ain (ع), Gain (غ), Phe (ف), Caph (ق), Cheph (ك), Lam eliph (لا), Lam (ل), Mim (م), Nun (ن), He (ه), Vau (و), Ie (ي).

Dans sa *Grammatica arabica*, non datée mais probablement publiée vers 1540⁵⁰⁵, il donne des noms très proches qui diffèrent cependant pour cinq lettres :

Eliph (ا), Be (ب), Te (ت), The (ث), Gim (ج), He (ح), Che (خ), Dal (د), Dhal (ذ), Re (ر), Ze (ز), Sin (س), **Ssin** (ش), **Tzad** (ص), **Tdhad** (ض), Te (ط), **Tdhe** (ظ), **Hain** (ع), Gain (غ), Phe (ف), Caph (ق), Cheph (ك), Lam eliph (لا), Lam (ل), Mim (م), Nun (ن), He (ه), Vau (و), Ie (ي).

Ces versions des noms de lettres, très différentes de celle de Breydenbach, sont à la fois plus proche de celle que nous utilisons actuellement, plus proche de l'orthographe arabe d'origine, et plus en harmonie avec les noms des lettres dans d'autres langues

503 Outre l'arabe on trouve dans les *Peregrinationes sanctae* des alphabets hébraïque, grec, copte, arménien, etc.

504 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio, ac legendi modus longe facillimus*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

505 G. POSTEL, *Grammatica arabica*, Paris : Pierre Gromors, [v. 1540 ?].

sémitiques, en particulier l'hébreu. Bien que Bernhard de Breydenbach et Guillaume Postel aient tous deux tâché de donner un aperçu aussi varié que possible des langues et des écritures de l'Orient, leurs buts sont sans doute assez différents. L'ouvrage de Breydenbach se veut pour ainsi dire anthropologique : il donne un exemple de l'écriture des peuples orientaux au même titre qu'il présente leurs vêtements ou leur religion. Guillaume Postel, un demi-siècle plus tard, porte sur ces langues et sur ces écritures un point de vue de linguiste, et de linguiste polyglotte ; lui, dont la connaissance des langues orientales est exceptionnelle pour l'époque, essaie souvent de raisonner en comparatiste et de mettre en évidence les liens qui unissent les langues entre elles et les relie de manière généalogique. Lorsqu'il décrit l'alphabet arabe et y insère des noms de lettres et des équivalents translittérés, il le fait en pensant en permanence à l'hébreu. Les noms de lettres sont influencés - et à juste titre - par les noms des lettres hébraïques tels qu'ils ont été répandus dans les divers ouvrages sur la langue hébraïque produits pendant la première moitié du XVIe siècle. Dans l'alphabet arabe du *Linguarum duodecim*, il indique à trois reprises « Heb. » pour signifier que la lettre est équivalente à sa cousine hébraïque, et à deux reprises « Chald. », faisant référence à l'araméen (*lingua chaldaica*).

On trouve aussi dans le livre de Bernard de Breydenbach un alphabet hébraïque :

Aleph (א), Beth (ב), Gÿmel (ג), Deleth (ד), Hee (ה), Vaü (ו), Saen (ז), Heth (ח), Theth (ט), Joth (י), Kaff (כ), Kaff (ך), Lammed (ל), Mem (מ), Mem (ם), Nun (נ), Nun (ן), Samech (ס), Eÿn (ע), Pe (פ), Ffe (ף), Zodick (צ), Zodick (ך), Kuff (ק), Reß (ר), Schÿn (ש),

Taff (ט)⁵⁰⁶

La graphie des noms de lettres dans cet alphabet est assez différente de ce qu'on peut trouver par la suite dans la France du début du XVI^e siècle. Entre les alphabets, les grammaires, les bibles et les psautiers, on peut réunir un grand nombre d'occurrences de ce genre très particulier de translittérations, et en tirer des conclusions partielles.

À maints égards, les noms de lettres se situent entre la translittération et la traduction. Ce qui les tire du côté de la traduction, c'est qu'ils sont parfois mieux intégrés à la langue qu'un nom propre ou un nom d'institution : ayant une certaine permanence dans le temps long, les noms de lettres ont fait l'objet de translittérations depuis plus longtemps, certains d'entre eux sont connus d'un grand nombre de personnes du domaine linguistique d'arrivée⁵⁰⁷ et ils sont intégrés plus naturellement aux textes de la langue cible que d'autres translittérations. Pourtant, les noms de lettres partagent beaucoup des caractéristiques habituelles des translittérations : ils sont vécus comme des mots étrangers ou exotiques - pas vraiment comme des néologismes, leur orthographe est variable et constamment réinventée, leur graphie tente plus ou moins de respecter la graphie originelle en dehors des questions de pure prononciation (ce qui fait que l'on préfère toujours écrire « daleth » plutôt que « dalet »), et leur genre est incertain.

506 B. de BREYDENBACH, *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.

507 Beaucoup de personnes aujourd'hui en France savent qu'aleph est la première lettre de l'alphabet hébreu - elle figure même sous ce nom dans les dictionnaires - ou, pour d'autres raisons, que l'alphabet grec va d'alpha à oméga.

Une désignation variable

Le mot *littera* peut désigner indifféremment les caractères latins ou les caractères d'autres systèmes d'écriture. Ce nonobstant, on trouve parfois une différence de dénomination entre les caractères latins et les caractères orientaux. La grammaire de François Tissard⁵⁰⁸ parle de *litterae* lorsqu'il s'agit des caractères de l'alphabet latin mais emploie les mots *signa* et *characteres* lorsqu'il s'agit de caractères hébreux. La distinction la plus répandue est cependant celle qui réserve *litterae* aux caractères latins et *elementa* aux caractères étrangers : cette distinction est déjà faite par Jérôme, qui dans sa lettre à Paule ne parle que d'*elementa*, jamais de *litterae*⁵⁰⁹, et dans l'introduction de son *Liber interpretationis hebraicorum nominum* fait clairement la différence entre les deux termes⁵¹⁰. C'est cette même distinction qu'on retrouve dans le *Quincuplex psalterium* de Lefèvre d'Étaples⁵¹¹ et, de manière souvent moins nette, dans beaucoup d'autres ouvrages. Le terme d'*elementum* reste vivant au moins jusqu'à la fin du siècle et Ambrosius Frichius va jusqu'à intituler son alphabet *Elementarium*⁵¹². Enfin, Guillaume Postel utilise le terme générique de *nota* pour désigner tous les types d'écriture⁵¹³.

508 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

509 Saint JÉRÔME, *Lettres, texte établi et traduit par Jérôme LABOURT*, Paris : Les Belles Lettres, 1951 - 1963, lettre XXX à Paule.

510 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1...*, p. 73.

511 Jacques LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex psalterium, Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509.

512 Ambrosius FRICHIUS, *'Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

513 Guillaume POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio...*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

Un genre ambigu

Comme leur orthographe, le genre des noms de lettres ne va pas toujours de soi, même aujourd'hui. Les translittérations, à la manière de la plupart des néologismes par emprunt en français moderne, sont la plupart du temps du genre masculin ; c'est également le cas des noms de lettres dans l'usage courant. Pourtant l'usage ancien ainsi que certains ouvrages de référence (parmi lesquels le dictionnaire de Littré et celui de l'Académie Française) veulent que soient féminins certains noms de lettres commençant par une voyelle. Même pour ces derniers, le masculin est attesté dès l'ancien français et il s'est peu à peu imposé de nos jours⁵¹⁴. En latin, on pourrait s'attendre à ce que les noms des lettres hébraïques soient neutres parce qu'ils seraient encore considérés comme des vocables à part, portant toujours la marque de leur origine étrangère. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas.

La question du genre des noms de lettres en latin comporte une certaine part d'ambiguïté. Dans les textes des grammairiens de l'antiquité, il semble que les lettres aient été considérées comme de genre féminin. C'est le cas dans l'*Ars major* de Donat⁵¹⁵ et il faut sans doute mettre ce phénomène en relation avec le fait que le mot *littera* soit souvent implicitement présent. Lorsque

514 *Le bon usage* précise : « Les noms de consonnes sont généralement masculins. Le genre masculin est incontesté lorsqu'il s'agit des consonnes dont le nom commence par une consonne : *un b, un c, un d, un g, un j, un k, un p, un q, un t, un v*. Mais lorsque le nom des consonnes commence par une voyelle, *f, h, l, m, n, r, s*, il est féminin selon Littré et selon l'Ac. 1932-1935 (qui donne pourtant les deux genres à *f* : *Un grand F. Une petite f. (...)*). Cet usage existe encore, mais le masculin prévaut très nettement, notamment parmi les grammairiens et les linguistes d'aujourd'hui, y compris l'Ac., dans l'éd. en cours depuis 1986. » (Maurice GRÉVISSE et André GOOSSE, *Le bon usage*, 14e édition, Bruxelles : De Boeck, 2007, p. 607).

515 Aelius DONATUS, *Ars major*, *op. cit.*

Donat mentionne une lettre, soit il lui adjoint le mot *littera* (« inter q litteram consonantem et aliquam vocalem », « f littera superponitur liquidis l vel r »), soit il le sous-entend. Or il semble que les lettres latines soient très souvent, au XVI^e siècle, considérées comme des mots neutres. On trouve par exemple chez Antoine Chevalier « m finale Gallorum⁵¹⁶ », chez Sebastian Münster « u Latinum et u Gallicum⁵¹⁷ », chez Guillaume Postel « i longum », « i breve⁵¹⁸ » et chez Robert Estienne « o parvum » et « i medium⁵¹⁹ ». On peut penser à une influence de l'évolution du féminin au neutre qui s'est produite dans les langues vernaculaires, en particulier en français (du féminin au masculin) ; on peut surtout se demander si le latin ne distingue pas la lettre elle-même (c'est-à-dire sa *figura*), de genre féminin, et le son qui lui est associé (c'est-à-dire sa *potestas*), de genre neutre. En effet, dans le traité de Charles Estienne sur la juste prononciation du latin, les noms des lettres semblent être du genre féminin⁵²⁰. Néanmoins, il s'agit d'un contexte où les lettres sont souvent accompagnées de mots comme *littera* ou *nota*, et les indications que nous avons concernent généralement des pronoms, si bien qu'il n'est jamais facile de savoir si le genre féminin est propre au nom de la lettre ou s'il lui est attribué par attraction ; le fait que

516 A. CHEVALIER, *Rudimenta hebraicae linguae, accurata methodo et brevitate conscripta*, Genève : J. Crespin, 1560.

517 Sebastian MÜNSTER, *Compendium hebraicae grammaticae, ex Eliae Iudei variis & optimis libris per Sebastianum Munsterum concinnatum, & iam denuo auctum & recognitum*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

518 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio, ac legendi modus longe facillimus*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

519 *Alphabetum hebraicum...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

520 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronuntiatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541 : « H non tanquam litera, sed tanquam respirationis nota proferri debet. Eam autem potius respirationis notam quam aspirationis appellaverim (...). Vitum est, dum eam omittimus. » et « I, dum est consonans, compressius exprimitur : iuuenis, iustus. Dum vero est vocalis, apertius : ipse, intus ».

les noms des lettres latines ne soient jamais écrits en toutes lettres et que, partant, on ne puisse distinguer graphiquement la lettre du son qu'elle représente, rend incertaines les conclusions dans ce domaine. On peut d'ailleurs s'étonner que jamais une lettre ne soit présentée avec un adjectif qui donnerait une indication sur son genre, comme si l'auteur avait été conscient du caractère problématique de cette question et qu'il avait voulu éviter de faire un choix qui aurait pu lui être reproché.

En ce qui concerne les noms de lettres hébraïques, il faut sans doute croiser la règle énoncée ci-dessus (le féminin pour la lettre, le masculin pour le son) et la tendance à donner aux mots translittérés le genre neutre. En effet, on trouve dans plusieurs ouvrages des noms de lettres hébraïques traités comme des féminins : Abraham de Balmes écrit pour la lettre shin « scin sinistram et scin dextram », pour samech « illam samech⁵²¹ », et Agacio Guidacerio « aleph tantum excepta⁵²² ». Mais de son côté, Paul Paradis semble traiter les noms latins des lettres hébraïques comme des mots neutres et parle à plusieurs reprises de « mem finale » et « nun finale⁵²³ ». S'il est difficile de conclure que ce neutre employé par Paradis est le signe d'un mot ressenti plus comme une translittération que comme une traduction, un mot entré dans la langue latine, en revanche on peut remarquer que les avis divergent sur le genre qu'il convient d'attribuer aux noms de lettres hébraïques. On est bel et bien en présence de mots dont

521 ABRAHAM DE BALMES, *Grammatica Hebraea una cum Latino*, Venise : Daniel Bomberg, 1523.

522 A. GUIDACERIO, *De literis hebraicis, depunctis, de accentibus, de quantitate syllabarum, deque vera linguae hebraicae pronunciandi ratione, quatenus scriptis ostendi potest. Peculium Agathii*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

523 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

l'appartenance à la langue latine est fragile et dont le statut grammatical est jonché d'un monceau d'incertitudes dont même une longue tradition n'est pas venue à bout.

Une flexion inexistante

Autre signe d'une intégration très limitée à la langue latine : les noms de lettres ne font jamais l'objet d'aucune flexion de genre ni de nombre. Il faut cependant tempérer cette observations par au moins deux remarques : premièrement, la langue latine classique avait pour habitude de maintenir dans sa syntaxe le comportement flexionnel des emprunts linguistiques et éventuellement d'intégrer des désinences étrangères à son propre système de flexion. C'est ainsi que le latin classique maintenait la déclinaison grecque pour un certain nombre de noms propres et de noms communs empruntés à la langue grecque : on donne souvent l'exemple du nom *Aeneas* (Énée), qui conserve un accusatif *Aenean* directement emprunté à la déclinaison grecque. Cette habitude a pu perdurer au XVI^e siècle et l'on en a un exemple dans le titre même de la grammaire hébraïque de Nicolas Clénard, « *Tabula in grammaticen Hebraeam*⁵²⁴ » : le mot *grammatica*, bien qu'il soit utilisé depuis plus d'un millénaire par la langue latine et que sa forme la plus habituelle suive la première déclinaison latine, vient en effet du grec γραμματική et porte à ce titre ici une désinence en *-en*. Deuxièmement, la forme des noms de lettres hébraïque n'est guère favorable à la flexion latine : une terminaison vocalique aurait permis d'adopter l'une ou l'autre des déclinaisons latines (la première pour *a*, la troisième pour *e*, *i* et *o* et la quatrième pour *u*). À défaut, une

524 N. CLÉNARD, *Tabula in grammaticen hebraeam*. Cet ouvrage fut édité pour la première fois à Louvain en 1529

terminaison régulière aurait permis d'ajouter une voyelle thématique suivie d'une désinence. Mais la diversité des formes et des terminaisons des noms de lettres hébraïques, conséquence du système des racines consonantiques, ne favorise guère – sans l'interdire cependant – une application de la flexion latine. Cette incompatibilité structurelle est un exemple de la manière dont les particularités d'une langue source peuvent parfois être peu adaptables aux habitudes de la langue cible, et retardent d'autant l'intégration des translittérations comme mot à part entière du vocabulaire de cette langue cible.

Les noms de lettres hébraïques en translittération

C'est peut-être cependant en vertu de cette relative intégration que les noms de lettres sont en général très loin d'une translittération rigoureuse et plus proches d'une transcription ou même d'une traduction. Le contexte d'utilisation est ici déterminant : en contexte grammatical (dans les alphabets et les grammaires), le nom de lettre se rapproche d'une translittération tandis qu'en contexte religieux (dans les bibles et les psautiers) il relève presque de la traduction. Si les exemples dans les grammaires se rapprochent de translittérations rigoureuses, c'est sans doute du fait des auteurs de ces grammaires : étant linguistes, souhaitant donner à leurs lecteurs l'impression d'une certaine exactitude dans le traitement de la langue, connaissant la graphie hébraïque, ils sont plus aptes à restituer cette graphie en caractères latins. Les noms de lettres hébraïques dans leur graphie originelle apparaissent d'ailleurs souvent dans les ouvrages linguistiques, alors qu'ils sont totalement absents des bibles et des psautiers : on les trouve souvent à l'alphabet (la

colonne « Nomina » est alors divisée en deux colonnes) mais aussi éventuellement dans le corps du texte, au même titre que d'autres termes grammaticaux (noms des points voyelles, *dagesh*, *mappiq*, *etc.*). La proximité de la graphie originale est susceptible d'influencer la translittération qui la jouxte. Le mot en alphabet hébreu pourra en effet servir de référence de translittération à l'auteur lorsqu'il décidera de la graphie du nom de la lettre ; il sera aussi un moyen pour le lecteur de vérifier l'exactitude de la transcription et, le cas échéant, de la remettre en question. La graphie originale, quand elle jouxte la translittération, est donc pour le tranlittérateur à la fois un appui utile et un reproche permanent. Malgré cela, il est rare que les noms de lettres hébraïques en contexte grammatical relèvent d'une translittération véritablement rigoureuse. L'ouvrage de la première moitié du XVI^e siècle qui présente l'orthographe la plus en phase avec la graphie hébraïque est sans nul doute la colonne « Nomina » de l'*Alphabetum hebraicum* de Jean de Drosay en 1543⁵²⁵ :

אָלֶפֶת	Aleph
בֵּית	Beth
גִּימֵל	Ghimél
דָּלֶת	Dáleth
הָא	He
וָו	Vaf
זָיִן	Záiin
חֵית	Heth
טֵית	Teth
יֹד	Iod
כָּפֶה	Caph

525 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

לָמֶד	Lámed
מֶם	Mem
נוּן	Nun
סָמֶךְ	Sámech
עַיִן	Háiin
פֶּא	Pe
צַדִּי	Tsade
קוֹף	Koph
רֵישׁ	Resch
שִׁין	Schin
תּוֹ	Taf

Par rapport aux alphabets et grammaires existant à cette époque, celui-ci a réalisé un vrai effort pour différencier le tav (ת) et le teth (ט), le kaf (כ) et le qof (ק) et pour rendre avec exactitude le double [i] de ayin (ע) et zayin (ז). Toutefois les lettres à double prononciation spirante et occlusive ne sont pas signalées et les gutturales spirantes, toutes sans exception rendues par la lettre *h*, ne sont pas différenciées. Le fait que l'ouvrage de Jean de Drosay opère un effort de rigueur dans la translittération supérieur à celui des ouvrages équivalents n'est pas fortuit : Jean de Drosay, dans cet ouvrage, a choisi de se concentrer sur les questions d'écriture et d'en faire sa priorité. Il explique dans sa préface qu'il n'aborde pas les questions de morphologie et de syntaxe et que sur ces questions le lecteur peut se reporter à l'ouvrage d'Alain Restauld de Caligny. La démarche n'est pas sans intérêt : au moment où les grammaires de l'hébreu s'enrichissent et vont plus loin qu'auparavant dans la connaissance de la morphologie et de la syntaxe hébraïque, Jean de Drosay décide de ne pas investir ce domaine, que son maître Alain Restauld occupe bien mieux que lui, mais d'aller plus loin dans la compréhension de l'écriture hébraïque et dans la rigueur

de sa translittération. Il n'est pas non plus sans intérêt de noter que le seul à opérer une translittération des noms de lettres vraiment minutieuse est celui qui a décidé de s'y consacrer, comme si les problèmes de translittérations ne pouvaient pas être résolus par des translittérateurs dilettantes.

Au psaume 118 du *Quincuplex psalterium* de Lefèvre d'Étaples, la graphie latine des noms de lettres hébraïques - accompagnée de leur signification mystique - est très loin d'une translittération et relève beaucoup plus de la transcription :

Aleph (Doctrina) Beth (Domus) Gimel
 (Plenitudo) Daleth (Tabularum) He (Ista) Vau (&
 Zai (Hec) Heth (Vita) Teth (Bonum) Ioth
 (Principium) Caph (Manus) Lamed (Disciplinae)
 Mem (Ex ipsis) Nun (Sempiternum) Samech
 (Adiutorium) Ain (Fons) Phe (Oris) Sade (Iustitia)
 Coph (Vocatio) Res (Capitis) Sin (Dentium) Thau
 (Signa)⁵²⁶

Ici rien n'est fait pour tâcher de différencier aleph et ayin, he et heth, non plus que samech, tsadi et sin. De plus, la graphie *th* de « ioth » correspond à la phonétique du mot lorsqu'il est prononcé et que la consonne finale s'assourdit mais s'éloigne de la graphie hébraïque. La graphie des noms de lettres adoptée dans les bibles de Robert Estienne ne diffère pas beaucoup de celle-là. Tant au psaume 118 qu'au proverbe 31 et aux Lamentations de Jérémie, on a systématiquement :

Aleph Beth Gimel Daleth He Vau Zain
 Heth Teth Iod Caph Lamed Mem Nun Samech
 Ain Phe Sade Coph Res Sin Thau⁵²⁷

Les seules différences avec l'alphabet de Lefèvre d'Étaples

526 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509. La graphie des noms de lettres n'est pas modifiée dans l'édition de 1513.

527 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

sont que le zayin est orthographié « Zain » et yod « Iod », ce qui paraît plus conforme à l'orthographe hébraïque. Cette graphie des noms de lettres dans la bible de Robert Estienne a au XVI^e siècle une fréquence importante dans la mesure où elle figure dans la plupart des ouvrages édités par Robert Estienne : on la retrouve sans aucune modification dans le psautier imprimé la même année⁵²⁸, dans les éditions de la bible de 1532⁵²⁹ et de 1540⁵³⁰, mais aussi et surtout dans l'*Alphabetum hebraicum* de 1528⁵³¹. Cette remarquable continuité est assez étonnante à un moment où l'orthographe des noms de lettres ne semble pas être une préoccupation majeure des auteurs et des imprimeurs, qui accumulent les variantes à l'intérieur d'un même ouvrage voire d'un même chapitre. Elle révèle une continuité éditoriale dans les ouvrages imprimés par Robert Estienne qui laisse à penser qu'il y a bel et bien une autorité unique - ou un correcteur unique - à l'origine des psautiers, des bibles et des alphabets. Ces ouvrages, en effet, ont en commun une mention de responsabilité un peu floue : dans la mesure où ils ne portent pas vraiment de nom d'auteur mais simplement un nom d'imprimeur, on est en droit de se demander si l'auteur et l'imprimeur ne sont qu'une seule personne, s'il y a bien un auteur mais qu'il n'a pas tenu à ce que son nom soit signalé par humilité ou par discrétion, ou bien s'il s'agit d'un ouvrage collectif. L'homogénéité de l'orthographe des noms de lettres ici tendrait à faire penser, sans toutefois l'établir fermement, que Robert Estienne lui-même a présidé aux décisions

528 *Psalmi. Proverbia Salomonis. Ecclesiastes. Canticum canticorum. Cum brevibus ex Hebraeo annotationibus*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

529 *Biblia. Breves in eadem annotationes...*, Paris : Robert I Estienne, 1532.

530 *Biblia. Hebraea, Chaldaea, Graeca & Latina nomina virorum...*, Paris : Robert I Estienne, 1540.

531 *Alphabetum hebraicum. Decalogus, hebraice et latine*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

concernant la graphie dans les divers ouvrages contenant de l'hébreu sortis de ses presses dans les années 1520 et 1530. Cette harmonie dure jusqu'à l'*Alphabetum hebraicum* de 1539⁵³², qui présente plusieurs différences importantes : « Guimel » au lieu de « Gimel », « Vau vel vaf » au lieu de « Vau », « aain » au lieu de « Ain » et « Sadi » au lieu de « Sade » et « Tau vel taf » au lieu de « Thau ». La publication de cet alphabet correspond vraisemblablement à un regain d'intérêt de Robert Estienne pour l'hébreu : il vient d'être nommé imprimeur royal pour le grec et l'hébreu et la page de titre de l'*Alphabetum Hebraicum* porte d'ailleurs « Parisiis, ex officina Roberti Stephani typographi Regii ». Il est probable que Robert Estienne a désiré se montrer à la hauteur de son nouveau titre en publiant un alphabet auquel ont été intégrés les progrès accomplis depuis dix ans dans la connaissance de la langue hébraïque⁵³³. On peut toute fois soupçonner un autre type d'évolution car les modifications apportées en 1539 ne vont pas toutes dans le sens d'une plus grande proximité à l'original hébraïque. La métamorphose de « Gimel » en « Guimel » cherche au contraire à éloigner la graphie de la translittération et à la rapprocher d'une transcription : la prononciation du latin en usage au milieu du XVI^e siècle faisait que *g* devant *i* donnait le son [zi] et non le son [gi]. Cette modification n'est pas le résultat d'une inattention puisqu'on la retrouve dans les bibles : à l'alphabet des Lamentations de Jérémie, on trouve « Gimel » en 1528 et 1532 et « Guimel » en 1540. Il est possible que la petite réforme

532 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]. Decem verba, id est, decem Domini praecepta, Hebraice et Latine. Numeri hebraeorum*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

533 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », dans *Histoire Épistémologie Langage*, t. 12-1, 1990, p. 41.

orthographique opérée par Robert Estienne en 1539 prenne acte des erreurs de prononciations occasionnées par la graphie précédente et, par conséquent, conduite à adopter une graphie qui est plus française que latine⁵³⁴. C'est le signe que même si la diffusion de ce type d'ouvrages pouvait être d'ampleur européenne, le public le plus directement visé était un public français. C'est peut-être aussi le signe de l'irréalisme des tentatives de réforme de la prononciation du latin initiées par les humanistes italiens et par Érasme. Quoi qu'il en soit, il n'est pas impossible que la graphie des noms de lettres hébraïques diffusée à travers les bibles de Robert Estienne ait eu une certaine influence sur l'orthographe de ces noms de lettres chez d'autres imprimeurs. Simon de Colines, qui avait des liens familiaux, géographiques et professionnels avec Robert Estienne, la reprend presque exactement dans l'alphabet des Lamentations de Jérémie de sa bible de 1541 :

Aleph Beth Gimel Daleth He Vav Zain
Heth Teth Ioth Caph Lamed Mem Nun Samech
Ain Phe Sade Coph Res Sin Tav⁵³⁵

Seules les graphies « Ioth » pour yod et « Tav » pour tav diffèrent ici de celle d'Estienne. La bible de Simon de Colines

534 On pourrait dire la même chose de l'évolution de « Sade » en « Sadi » : si le latin était prononcé à la française, le e de « Sade » aurait été considéré comme un e muet et la prononciation aurait été réduite à [sad]. Mais on peut aussi expliquer ce cas précis par les variantes orthographiques de l'hébreu qui font qu'on trouve parfois יָדָי (tsadi), comme dans l'*Alphabetum hebraicum* d'Estienne en 1539 et parfois יָדָי (tsade) comme dans l'*Alphabetum hebraicum* de Jean de Drosay en 1543.

535 *Biblia sacra iuxta vulgatam quam dicunt aeditionem, a mendis quibus in numeris partim scribatum incuria, partim scolorum audacia scatebat, summa cura parique fide repurgata, atque ad priscorum probatissimorumque exemplariorum normam, adhibita interdum fontium autoritate, restituta, annorum a mundo creato ad Christum natum computo illustrata. Adiecta est in fine Hebraicarum, Graecarum, caeterarumque peregrinarum vocum cum illarum varia a nostra prolatione interpretatio*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

présente cependant des variantes selon les livres de l'Ancien Testament, au contraire de la constance que l'on pouvait constater dans les bibles et les alphabets de Robert Estienne : on a « Deleth » au lieu de « Daleth » et « Zai » au lieu de « Zain » au psaume 118/119, « Ayn » au lieu de « Ain », « Zay » au lieu de « Zain » et « Kaph » au lieu de « Caph » au proverbe 31. Par ailleurs, si les auteurs de grammaires hébraïques du XVI^e siècle ne pouvaient pas vraiment s'appuyer sur des sources latines médiévales, il n'en va pas de même pour les noms de lettres dans les psautiers et les bibles. On a vu que Jérôme, à la fin du IV^e siècle, mentionnait déjà cette pratique, et les psautiers médiévaux contenaient fréquemment une graphie des noms de lettres. La graphie utilisée par Robert Estienne et ses contemporains pour les noms de lettres n'était donc pas seulement une translittération depuis l'original hébraïque : elle pouvait s'appuyer sur une tradition latine déjà ancienne. On sait que pour établir le texte de ses ouvrages religieux Robert Estienne s'est appuyé sur des manuscrits médiévaux et sur des éditions étrangères. Sa bible de 1528 est tirée de manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis ainsi que de la bible polyglotte d'Alcalá⁵³⁶ ; et en 1532 il évoque dans sa préface des ouvrages de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de la Sorbonne⁵³⁷.

Au cours du XVI^e siècle, l'instabilité orthographique des noms de lettres translittérés de l'hébreu demeure un fait : en dehors de l'exceptionnelle constance de la graphie utilisée dans les ouvrages imprimés chez Robert Estienne, chaque ouvrage contient une graphie différente, en cohérence avec l'évolution générale des

536 Bénédicte BOUDOU et Judit KECSKEMÉTI, *Robert et Charles Estienne : des imprimeurs pédagogues - La France des Humanistes*, Turnhout : Brepols, 2009.

537 *Biblia. Breves in eadem annotationes...*, Paris : Robert I Estienne, 1532.

translittérations au cours du siècle. Le fait que les noms de lettres soient présents dans plusieurs catégories d'ouvrages permet de constater que ces catégories sont déterminantes pour la manière dont est opérée la translittération et que le choix d'une graphie plutôt que d'une autre est largement fonction du but que l'auteur s'est fixé.

5. LES TITRES DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT

Un objet moins signifiant et moins systématique se trouve également dans les livres religieux : il s'agit des titres des livres de la Bible en hébreu. Certains imprimeurs ont pris l'habitude de citer parfois, en sus du titre traditionnel latin, le titre hébreu en translittération latine et/ou en caractères originaux. On ne les trouve pas dans toutes les bibles, ni à tous les chapitres, mais ils présentent le même genre d'irrégularité orthographique que les noms de lettres. On les trouve déjà dans les bibles latines de Robert Estienne publiées en 1528 et 1532⁵³⁸ et l'on peut les considérer comme les pendants, à la Renaissance, de la catégorie des titres de documents translittérés dans les catalogues d'aujourd'hui. Les titres des livres hébraïques peuvent être des titres synthétiques, comme en latin, ou bien de simples incipits, notamment pour les cinq livres du Pentateuque. Dans la première édition de la bible latine d'Estienne, on a les titres suivants : « Liber Genesis, hebraice Beresith » (de l'hébreu בְּרֵאשִׁית, littéralement *au début*), « Liber Exodus, velle Semoth » (de l'hébreu שְׁמוֹת, littéralement *les noms*), « Liber Leviticus, hebraice

538 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528 et *Biblia. Breves in eadem annotationes...* Paris : Robert I Estienne, 1532.

Vaicra » (de l'hébreu ויקרא, littéralement *et il dit*⁵³⁹), « Liber Numeri, hebraice Vaiedabber » (de l'hébreu וידבר, littéralement *et il parla*) et « Liber Deuteronomii, hebraice Elle haddebarim » (de הדברים, littéralement *les mots*). Par la suite, les titres sont principalement synthétiques, mais pas exclusivement. On trouve « Liber Iudicum, hebraice sophtim », « Liber tertius regum, secundum Hebraeos, primus melachim », et quelques autres encore. Les titres qui reprennent le nom d'un prophète n'apparaissent en translittération que lorsque celle-ci diffère de la traduction : ainsi le titre « Ruth » ne fait en général l'objet que d'un seul titre en caractères latin, la translittération et la traduction se confondant. En revanche pour le livre de Josué, on a à la fois « Iehosua » et « Iosue⁵⁴⁰ ». Le nombre de ces translittérations de titres hébraïques augmente entre l'édition de 1528 et celle de 1532. On trouve alors des titres comme « Ecclesiastes, qui ab Hebraeis Coheleth appellatur », qui n'existait pas en 1528. La bible publiée par Simon de Colines en 1541⁵⁴¹ va plus loin encore dans l'utilisation de ce type de translittération. La table des matières de l'ouvrage contient en effet l'intégralité des titres des vingt-quatre livres de l'Ancien Testament ainsi que ceux des « petits prophètes⁵⁴² » et des livres deutérocanoniques⁵⁴³. Il présente aussi la particularité de donner

539 Il s'agit de la même racine sémitique que le mot arabe قرآن (*qor'ân*, littéralement *lecture* ou *récitation*), qui a donné le français *Coran*.

540 *Biblia sacra iuxta vulgatam...*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

541 *Biblia sacra iuxta vulgatam...*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

542 Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonias, Hagée, Zacharie et Malachie.

543 Livres reconnus comme faisant partie de l'Ancien Testament par les chrétiens mais pas par les juifs. Il s'agit ici de l'Ecclésiastique, des livres de Judith et de Tobie, le livre des Macchabées, les troisième et quatrième livre d'Esdras, le livre de la Sagesse et le livre de Baruch.

dans certains cas deux translittérations possibles : au livre des Rois correspond la mention « Melakim, vel Malachim⁵⁴⁴ », ce qui témoigne d'une conscience aiguë de la diversité des possibilités de prononciation, de transcription et de translittération. Ce même ouvrage permet de voir, sans doute encore plus que les autres, à quel point le statut de ces titres est différent de celui des noms de lettres, alors même que leur forme est tout à fait semblable. En effet, pour les noms de lettres, on avait uniquement la représentation graphique de la lettre, son équivalent en alphabet latin et son nom éventuellement sous deux formes, l'hébraïque et la latine. Ici au lieu de ces deux formes on peut en avoir jusqu'à quatre : pour les livres hagiographiques, par exemple les psaumes, on a le titre hébreu en caractères hébraïques (תְּהִלִּים), sa translittération (« Tehilim »), sa traduction littérale (« Hymni ») et enfin sa traduction latine (« Psalterium »).

Contrairement aux noms de lettres, la question ne se pose pas de savoir si l'équivalent latin d'un titre est une translittération/transcription ou une traduction, puisque la traduction existe par ailleurs. En revanche, la question se pose toujours de savoir s'il s'agit d'une translittération ou d'une transcription : pour les abjads la translittération au sens strict est impossible mais il ne s'agit pas non plus obligatoirement d'une transcription, plutôt d'une translittération qui prend en considération les voyelles implicites qu'on pourrait trouver dans une version complète du mot telle qu'elle figurerait dans un dictionnaire. Cependant, dans la mesure où le système vocalique de l'alphabet latin, à six voyelles au maximum, n'est guère apte à rendre la diversité des points vocaliques hébraïques, même une

544 *Biblia sacra iuxta vulgatam...*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

translittération qui tentera de rendre avec exactitude la diversité des consonnes a toujours quelque chose d'une transcription. Quoiqu'il en soit, cette particularité des titres de livres bibliques, qui fait que la translittération est juxtaposée simultanément à son original et à sa traduction, permet de saisir la distance qui peut exister entre une translittération et une traduction. Elle permet aussi de faire deux observations : tout d'abord, la traduction n'est rien d'autre que la translittération une fois passée par l'épreuve des siècles. Cela se voit dans les lettres utilisées : pour le même mot צְפַנְיָהּ, le *z* utilisé dans la translittération « Zephania » relève d'une tonalité plus exotique que le *s* utilisé par la traduction « Sophonias ». Cet exemple permet également de rendre compte d'une deuxième observation : le principe de la translittération est d'être une conversion directe, calquant sans médiation l'original hébraïque, tandis qu'ici la traduction est manifestement le résultat d'un passage par l'intermédiaire de la langue grecque. Enfin, cette différenciation entre translittération et traduction rend manifeste la conscience qui existe chez les éditeurs de la particularité du phénomène de translittération et rend compte d'une réelle volonté de rigueur, d'un désir véritable de restituer le mot hébraïque lettre pour lettre, et c'est précisément cette volonté qui peut nous permettre de parler de translittération plutôt que de traduction alors même que toutes les lettres, notamment les voyelles, ne font pas l'objet d'une restitution rigoureuse.

Cette juxtaposition de la traduction traditionnelle et de la translittération amène également à se poser la question de l'utilité de la translittération dans ce genre de contexte. Dans les débats actuels sur la translittération, beaucoup ont été amenés à

répondre que la translittération était une mauvaise solution et qu'elle était avantageusement remplacée par le doublet écriture d'origine + traduction. Or ici la translittération est ajoutée en sus du titre original et de sa traduction. Il est possible que le but non avoué de cette translittération, à l'intérieur d'une bible latine imprimée, soit de souligner encore plus la relation à l'*hebraica veritas*. Sans avoir d'utilité pratique, les translittérations des titres hébraïques attestent de la compétence de l'auteur en matière de langue hébraïque et donnent au lecteur l'idée du lien entre le texte qu'on lui présente et le texte original hébraïque. La translittération dans ce cas n'est pas utilisée pour elle-même mais pour l'autorité qu'elle donne, pour l'image de l'ensemble du volume qu'elle transmet aux lecteurs. On peut tout de même lui reconnaître une utilité, à vrai dire de pure érudition : la translittération et, dans le cas de la bible de Simon de Colines, la traduction littérale, enseignent au lecteur non-hébraïsant (c'est-à-dire à l'immense majorité des utilisateurs potentiels de ces bibles) la prononciation et éventuellement la signification des livres de l'Ancien Testament. On peut penser que certains lecteurs, à un moment où le désir de comprendre mieux l'origine des textes atteignait probablement aussi ceux qui n'étaient pas prêts à se lancer dans l'étude de l'hébreu, trouvaient leur compte à cette information un peu minimale mais au fond claire et simple. En systématisant la présence de ces titres translittérés, Simon de Colines et Galliot Du Pré ajoutaient peut-être à leur édition de la Bible un bonus un peu léger mais que l'on pouvait faire valoir face aux autres éditions du même genre existant à ce moment. On le voit, les titres translittérés dans les bibles sont un type de translittération assez marginal numériquement et dont l'utilité

s'établit difficilement, mais ils mettent en évidence, par la juxtaposition de la translittération avec l'original et la traduction, la conscience que peuvent avoir les éditeurs du XVI^e siècle de ce que peut apporter ce type spécifique de conversion.

6. LES *INTERPRETATIONES*

On peut voir les titres de livres de l'Ancien Testament comme l'équivalent, dans le monde de l'hébraïsme de la Renaissance, des titres de documents dans les problématiques actuelles de translittération. Il a déjà été souligné que la réflexion actuelle sur les translittérations accorde une place prépondérante à la question des noms propres ; la moindre importance des relations diplomatiques et commerciales avec les pays orientaux au XVI^e siècle donne à cette question une position moins centrale, mais elle n'en existe pas moins. La différence principale est que les noms propres hébraïques que l'on cherche à translittérer ne sont pas les noms d'hommes du XVI^e siècle mais ceux des personnages de l'Ancien Testament. Cela doit être mis en rapport avec le fait que l'hébreu n'est pas à proprement parler une *langue étrangère*, ce n'est pas la langue d'un pays étranger avec les habitants duquel l'Occident entretiendrait des relations diplomatiques, commerciales ou culturelles. Le lien et en même temps la distance qui existent entre le latin et l'hébreu n'est pas d'ordre spatial mais d'ordre temporel, l'éloignement de ceux qui parlent hébreu et portent des noms hébraïques n'est pas un éloignement géographique mais chronologique. Non seulement les juifs sont théoriquement absents du royaume de France depuis l'expulsion

de 1394, mais les juifs de France pratiquaient le vernaculaire et éventuellement le latin. Tout cela a pour conséquence que les détenteurs des noms propres avec lesquels commercent les hébraïsants parisiens du XVI^e siècle ne sont pas des hommes de chair et de sang mais des personnages historiques, presque des personnages fictifs : le fait que l'on accompagne leur nom de son étymologie en vue d'une interprétation allégorique ne fait qu'accentuer cet aspect. Pour notre sujet, le remplacement de la problématique actuelle de l'éloignement géographique par la problématique de l'éloignement chronologique signifie surtout que les noms propres translittérés auront vu leur graphie modifiée, amortie et éventuellement consolidée par plusieurs siècles d'usage. Or dans les livres imprimés du XVI^e siècle, ces noms de personnes sont rassemblés dans des lexiques qui sont ajoutés à la fin de certaines bibles⁵⁴⁵ ou imprimés séparément⁵⁴⁶.

Le *Liber interpretationis* de Jérôme

Ces opuscules s'inscrivent dans la continuité d'une tradition médiévale qui repose, encore une fois, sur Jérôme de Stridon. Jérôme est l'auteur, autour de 390, de plusieurs ouvrages sur les noms propres hébraïques : le *Liber de situ et nominibus locorum Hebraicorum*, les *Quaestiones in Genesim* et celui qui nous

545 Pour Paris, il s'agit principalement des éditions latines de la Bible publiées chez Robert Estienne en 1528, 1532, 1540 et 1545 ainsi que de la bible publiée chez Simon de Colines en 1541.

546 Dans la première moitié du siècle, on trouve de ces listes de noms propres accompagnés de leur interprétation littérale surtout chez Robert Estienne sous le titre *Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione* puis en 1546 sous le titre *Hebraea nomina... cum Latina interpretatione*. Après 1540, on peut en rencontrer chez d'autres éditeurs comme Simon de Colines ou Pierre et Jacques Regnault (qui cependant suivent le texte des *interpretationes* d'Estienne).

intéresse plus particulièrement, le *Liber interpretationis nominum Hebraicorum*⁵⁴⁷. Dans l'introduction de ce dernier ouvrage, Jérôme cite comme ses prédécesseurs Philon d'Alexandrie et Origène. En effet, c'est sans doute d'une œuvre d'Origène aujourd'hui perdue que Jérôme a tiré ce lexique, de la même matière que le *De situ* est une traduction de l'*Onomasticon* du même Origène. Le *Liber interpretationis* compte parmi les principaux fondements de la connaissance que pouvaient avoir de l'hébreu les érudits médiévaux. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un lexique dans la mesure où les mots hébraïques proposés sont exclusivement des noms propres ; ces noms propres sont cependant traités comme s'ils étaient des noms communs et chacun d'eux se voit attribuer une signification littérale. On pourrait dire qu'il s'agit d'un dictionnaire étymologique des noms de personnes et de lieux dans la bible, avec une étymologie qui a ici vocation à nourrir l'exégèse. La démarche peut paraître étrange mais elle a du sens dans le contexte hébraïque où le principe de la racine trilitère fixe fait que le sens, dans un nom propre, se perd beaucoup moins rapidement que dans un nom propre français ; il faut en outre prendre en considération le fait que l'Ancien Testament insiste beaucoup sur les noms propres, leur étymologie et leur signification. Il n'est qu'à penser à Abram devenant Abraham⁵⁴⁸, Jacob devenant Israël⁵⁴⁹, ou du même Jacob modifiant, après la mort de sa femme

547 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *Sancti Hieronymi Presbyteri Opera I-1 (Corpus Christianorum - Series Latina LXXII)*, Turnhout : Brepols, 1959, p. 57-161.

548 *Genèse*, XVII, 5 : « On ne t'appellera plus du nom d'Abram, mais ton nom sera Abraham car je te donnerai de devenir le père d'une multitude ». (sauf indication contraire, les citations de la Bible proviennent de *La Bible : traduction œcuménique*, Paris : Éd. du Cerf, 1994) Il est fait allusion ici au sens de hâmon, multitude.

549 *Genèse*, XXXII, 29 : « On ne t'appellera plus Jacob, mais Israël, car tu as lutté avec Dieu et avec les hommes et tu l'as emporté »

en couches, le nom de son premier né parce qu'il était de mauvais augure⁵⁵⁰. L'idée d'appuyer l'exégèse sur le sens étymologique des noms propres a donc des fondements profonds dans le texte même de l'Ancien Testament. Dans les *interpretationes* on ne trouve pas vraiment de noms communs mais en revanche il contient, dans la courte section consacrée aux Psaumes, les noms des lettres hébraïques accompagnés de leur interprétation, comme dans la lettre XXX de Jérôme à Paule, à laquelle la fin de la section renvoie d'ailleurs⁵⁵¹. Le *Liber interpretationis* est cependant plus riche et présente souvent plusieurs interprétations – jusqu'à quatre – pour un même nom de lettre⁵⁵². On pourrait penser que la présence des noms de lettres dans le *Liber interpretationis* implique que ces noms aient été considérés comme des noms propres mais il est plus probable que Jérôme les ait mentionnés ici parce qu'ils se prêtent à l'interprétation étymologique de la même manière que des noms propres. Le texte du *Liber interpretationis nominum Hebraicorum* ne se présente pas sous la forme d'une liste strictement alphabétique mais est divisé selon les livres de l'Ancien Testament et c'est seulement à l'intérieur de ces divisions que les listes suivent l'ordre alphabétique.

Les *interpretationes* médiévales

L'*interpretatio* de Jérôme est connue pendant tout le Moyen

550 *Genèse*, XXV, 18 : « Dans son dernier souffle, au moment de mourir, elle l'appela Ben-Oni – c'est-à-dire Fils-du-deuil – mais son père l'appela Benjamin – c'est-à-dire Fils-de-la-droite ».

551 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *Sancti Hieronymi Presbyteri Opera I-1 (Corpus Christianorum - Series Latina LXXII)*, Turnhout : Brepols, 1959, section sur les Psaumes : « De alfabeto Hebraeorum plenius in ea epistula, quam supra CXVIII psalmum ad sanctam Paulam scripsi, aestimo disputatum ».

552 Sur ce sujet, cf. R. M. HERRERA, « Descripción del alfabeto hebreo a partir del *Liber interpretationis hebraicorum nominum* de san Jeronimo », dans *Helmantica*, t. 49, 1998, p. 11-29.

Âge et subit diverses déclinaisons à partir du XII^e siècle, qui est le siècle où renaissent les études sur la version hébraïque de la Bible, notamment dans le cadre de l'école de Saint-Victor. On les trouve de plus en plus fréquemment à la fin des bibles⁵⁵³. Leur nombre augmente au XIII^e siècle et on les désigne d'après leur incipit, qui varie souvent selon la translittération utilisée. On trouve ainsi *Aaz apprehendens*, *Aaron mons fortitudinis*, *Assur a quo dominati*, *Abba intepretatur pater*, ou *Adam interpretatur homo*. Lorsqu'ils sont copiés seuls, en dehors des bibles, il arrive qu'ils soient accompagnés de prologues fournissant une ébauche de grammaire hébraïque⁵⁵⁴. Le lexique est peu à peu réorganisé jusqu'à l'ordre alphabétique simple et non plus selon les livres de l'Ancien Testament. C'est sous cette forme qu'on le retrouve au XVI^e siècle.

Les *interpretationes* du XVI^e siècle

Dans l'introduction de sa première *interpretatio*, celle qui accompagne la bible de 1528, Robert Estienne présente ce lexique comme une nouveauté :

Amici (...) qui dicerent rem multis novam visum iri, si, quod adhuc factum non esset, ex nostra officina Biblia ederentur, detracta Hebraicorum nominum interpretatione.

Des amis, qui disaient qu'à beaucoup cela paraîtrait nouveau s'il sortait de notre atelier une bible dont on aurait extrait l'interprétation des noms hébraïques, ce qui n'avait pas été fait jusque là.⁵⁵⁵

553 G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris : Éditions du Cerf, 1990, p. 248.

554 Ainsi du recueil *Aaz apprehendens*, dans le manuscrit lat. 36 de la BNF, qu'on a parfois supposé avoir pour auteur Etienne Langton. Gilbert Dahan, *Les intellectuels chrétiens et les juifs*, op. cit.

555 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

L'adjonction d'*interpretationes*⁵⁵⁶ à des bibles existait déjà au Moyen Âge mais il s'agissait plus d'une exception que d'une pratique systématique et cette pratique n'avait guère été reprise dans les bibles imprimées depuis le début du XVI^e siècle. Cependant, elle avait été utilisée dans la bible polyglotte d'Alcalá en 1517 et l'on sait que ladite bible polyglotte a très largement inspiré celle qu'a produite Robert Estienne en 1528⁵⁵⁷.

Les noms de personnes tels qu'ils apparaissent dans les *interpretationes* peuvent difficilement être considérés comme des translittérations au sens strict. En effet, leur graphie ne manifeste aucune volonté de rigueur dans la conversion individuelle des caractères hébraïques et les mots sont généralement plus proches du latin que de l'hébreu. Pourtant, les auteurs prétendent ne pas négliger le problème de la graphie, en particulier l'éditeur-auteur qu'est Robert Estienne⁵⁵⁸. Ce dernier, dans sa préface à l'*interpretatio* qui accompagne sa bible de 1528, affirme qu'un de ses buts est d'éviter que les noms hébreux soient corrompus⁵⁵⁹. Dans la préface de son *interpretatio* de 1537, il ajoute que tous les mots ont été vérifiés dans les livres hébreux et qu'on a restitué la graphie correcte afin qu'elle soit la même dans ledit glossaire et dans les lieux du texte biblique dont ils sont tirés⁵⁶⁰. Une telle

556 Le terme est difficilement traduisible. « Lexique » est réducteur pour désigner ce type de listes alphabétiques d'étymologies.

557 *Bibles imprimées du XV^e au XVIII^e siècle conservées à Paris*, éd. par Martine Delaveau et Denise Hillard, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2002.

558 Bénédicte BOUDOU et Judit KECSKEMÉTI, *Robert et Charles Estienne : des imprimeurs pédagogues - La France des Humanistes*, Turnhout : Brepols, 2009.

559 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528 : « Quibus, praeter alias permultas commoditates, hoc nos assecutos esse confidimus, ne facile posthac esset, haec Hebraica nomina corrumpere »

560 *Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina...*, *op. cit.*, 1537 : « Singula vocabula ad Hebraeos codices examinata sunt, & restituta quae corrupte scribebantur : ita, ut eadem sit scriptura & orthographia nominum in hoc

préoccupation n'est cependant pas l'apanage de Robert Estienne : Melchior et Gaspard Trechsel, dans l'introduction de l'*interpretatio* d'une bible latine, se targuent que leurs traductions des noms hébreux soient restées proches de l'original : « Ut sciat me vertere nomina juxta Hebraicam veritatem⁵⁶¹ ».

Entre translittération et traduction

Les noms propres de la bible hébraïque figurent dans les versions grecque et latine de l'Ancien Testament depuis près d'un millénaire et demi et ils ont eu l'occasion d'être translittérés bien des fois ; paradoxalement, comme on l'a déjà remarqué pour les noms de lettres, cette longue tradition ne conduit pas obligatoirement à la stabilité et à la fixation d'une orthographe, et il est frappant de constater que des mots employés par la langue latine depuis aussi longtemps n'ont pas toujours acquis une orthographe stable. Ce statut perpétuellement intermédiaire entre une langue et l'autre montre que la translittération peut être vue comme un obstacle permanent à la néologie : la difficulté de rendre avec précision les caractères d'origine conduit l'emprunt linguistique issu d'une translittération à garder éternellement le goût de l'échec, à conserver pour toujours un aspect insatisfaisant qui donne à tout un chacun l'envie de le réformer, de proposer une autre graphie, plus parfaite, plus claire, plus proche de l'original ou plus compréhensible - selon le but que chacun imagine prioritaire. Ainsi l'orthographe d'un mot emprunté - qu'il s'agisse d'un nom propre ou d'un nom commun - est constamment attaquée par la possibilité de la translittération, par la volonté de

libro, atque in ipsis Bibliorum locis unde desumpta sunt. »

561 Cité par L. SCHWARZFUCHS, *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle*, *op. cit.*, p. 38.

réforme et par le développement parallèle de formes concurrentes. Les *interpretationes* du XVI^e siècle se situent au cœur de ce conflit. D'un côté, elles cherchent à présenter une version véritablement latine des noms de l'Ancien Testament et non un équivalent rigoureux lettre à lettre de la graphie d'origine ; de l'autre, elles sont contraintes, lorsque plusieurs graphies existent, de faire un choix et de préférer une version à une autre. Malgré la présence fréquente de l'original hébraïque à côté de la version en caractères latins, l'absence de volonté de rigueur translittératrice est manifeste. Ce manque de rigueur est mis en évidence par l'ordre alphabétique latin : le fait que les mots hébraïques soient classés dans des sections correspondant à des lettres de l'alphabet latin permet de se rendre compte au premier coup d'œil que l'on range sous une même lettre latine des mots qui en hébreu peuvent commencer par trois ou quatre lettres différentes. Ainsi, dans l'*interpretatio* publiée par Estienne avec la bible de 1540⁵⁶², peut-on trouver sous la rubrique A des mots commençant en hébreu par aleph (אָהֲרֹן, Aaron), par ayin (עֲבֵד, Abed) mais aussi par he (הָאֵבֶל, Abel). Cela ne signifie pas que tous les aleph, tous les ayin et tous les he sont transcrits par a ou même par une voyelle simple : אֵבֶל commence par he et n'en est pas moins transcrit « Hatipha ». Le glossaire suit ici simplement la tradition : le nom du fils d'Adam a beau s'écrire avec un he, cela aurait peu de sens de l'orthographier « Havel » et de le classer à la lettre H dans la mesure où toute la latinité depuis un millénaire l'orthographie « Abel ». En outre on n'a pas tenté de différencier par la graphie des noms qui sont différents en hébreu mais dont la tradition latine a fait des homographes. On a ainsi deux entrées « Abel ». Le texte on a pallié la carence de translittération au moyen d'une glose : « Abel per א » et « Abel per ה⁵⁶³ ».

562 *Biblia. Hebraea, Chaldaea, Graeca & Latina nomina...*, Paris : Robert I Estienne, 1540.

563 *Biblia. Breves in eadem annotationes...*, Paris : Robert I Estienne, 1532.

Les préoccupations des auteurs des *interpretationes* semblent à tous égards très éloignées du désir d'une translittération rigoureuse qui respecterait l'orthographe originale ; cet éloignement est évident si l'on considère ne serait-ce que la graphie des mots hébreux écrits en caractères hébraïques : bien que l'orthographe hébraïque soit correcte, conforme à l'orthographe traditionnelle de l'hébreu biblique et mishnique, elle est cependant rendue imparfaite par les défections de certains diacritiques, ce qui donne l'impression que cette graphie a plus pour but de servir de caution scientifique apparente aux glossaires que de renseigner véritablement sur le mot hébreu. La vocalisation du système de Tibériade n'est pas toujours notée : dans l'*interpretatio* publiée par Robert Estienne en 1537⁵⁶⁴, les seuls points vocaliques que l'on s'est donné la peine de noter sont les *sureq*, les points qui indiquent que la lettre vav ו se prononce [u]. De la même façon, dans la plupart de ces glossaires, les *dagesh* sont notés de manière très irrégulière, ce qui induit obligatoirement des erreurs sur la prononciation. Enfin les points qui permettent de savoir si la lettre sin ש se prononce [sin] ש ou [jin] ש sont souvent absents et, dans la traduction, tous les ש sont considérés comme devant se prononcer [s]. Cette inattention portée aux deux prononciations du ש est ancienne et a marqué l'intégralité des traductions traditionnelles des noms bibliques. En effet, en hébreu, la règle veut que lorsque la lettre sin se prononce [s] elle porte un point à gauche et que lorsqu'elle se prononce [j] elle porte soit un point à droite soit aucun point. Or la tradition latine fait exactement l'inverse et transcrit le sin sans point comme s'il se prononçait [s] alors qu'il se prononce en réalité [j]. C'est cette erreur qui conduit à transcrire le nom hébraïque de la Genèse *Beresith* alors que le mot hébreu בְּרֵאשִׁית devrait plutôt se transcrire *bereshith*, ou qui a conduit à appeler *Salomo* le roi dont le nom hébreu est שְׁלֹמֹה (*shlomoh*). L'éventualité qu'aurait existé, au temps de Jérôme, une prononciation de l'hébreu qui ne distinguait pas les sons [s] et [j] n'est

Ce type de distinction se retrouve à plusieurs reprises, ainsi pour Ioram fils de Thou et Ioram fils de Josaphat.

564 *Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta, cum Latina interpretatione*, Paris : Robert I Estienne, 1537.

toutefois pas écartée. Tous ces ouvrages tentent de donner l'orthographe juste d'un point de vue latin mais ils sont souvent contraints de faire un choix et de prendre parti pour une orthographe plutôt que l'autre. L'impression globale est que si l'on se permet de retoucher le milieu du mot, en le rapprochant d'une translittération, en revanche le début de mot ainsi que la désinence subissent de manière plus forte le poids de la tradition latine. Parfois aucun choix n'est fait et on se contente de présenter l'alternative ; on trouve alors des formules comme « Séba sive Sébe⁵⁶⁵ ». Les mots latins proposés ici comme équivalents montrent qu'il s'agit d'un glossaire de noms propres et non d'une liste de translittérations car ils relèvent bien plus du phénomène de la traduction que de celui de la translittération ou même de la transcription. Comme pour les titres des livres de l'Ancien Testament, certains noms portent la marque de leur passage par l'alphabet grec, notamment à travers leur désinence (*Zacharias* comme traduction latine de l'hébreu זכריה (*Zakhariah*) et qui relève plus d'une translittération du grec Ζαχαρίας que de l'original hébraïque⁵⁶⁶). Les *interpretationes* contiennent d'ailleurs aussi des mots grecs : si la grande majorité des mots qu'elles présentent sont des mots hébreux, on y trouve également – ainsi que l'affirme souvent le titre – des mots grecs, latins et araméens. Il convient également d'ajouter à cela la masse des mots qui, en hébreu, sont déjà des translittérations, et notamment des translittérations du grec. Comme pour les titres des livres de l'Ancien Testament, souvent le caractère de traduction est rendu manifeste par l'adjonction d'une translittération en sus de la traduction. Ainsi à l'article *Ecclesiastes* a-t-on, en plus de cette version latine, le mot grec correspondant et la translittération du mot hébreu קהלת (*Qoheleth*) *Cohéleth*⁵⁶⁷. Dans les lexiques de la grammaire de François Tissard⁵⁶⁸ – qui relèvent d'un tout autre genre puisqu'il s'agit de listes de vocabulaire intégrées à sa grammaire – trois formes sont systématiquement utilisées : la version originale

565 *Ibid.*

566 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

567 *Ibid.*

568 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

hébraïque, sa translittération, et sa traduction. En revanche, en raison de son caractère irrégulier, les translittérations véritables que l'on rencontre dans les *interpretationes* peuvent être soulignées par une mention précisant qu'il s'agit du mot hébraïque, comme pour le mot latin *Amma* qui correspond à l'hébreu הלבה (*Helba*) et se voit accoler la mention « Heb. Helba⁵⁶⁹ ». Puisque les mots latins sont des traductions, il est logique que les lettres d'habitude employées pour les translittérations soient sous-utilisées : dans les *interpretationes* des bibles de Robert Estienne, l'ordre alphabétique ne contient aucune rubrique K et la rubrique Q ne contient que le mot latin *Quartus* (alors que ces lettres auraient pu permettre, dans le cas d'une translittération, de différencier les lettres kaf (כ) et qof (ק)).

De manière générale, dans les *interpretationes*, c'est la tradition qui prend le pas sur l'innovation graphique⁵⁷⁰. Parfois, la traduction latine n'a absolument rien à voir, phonétiquement et graphiquement, avec l'original hébraïque ; le paroxysme de cette configuration est peut-être la traduction du tétragramme : on a déjà évoqué le statut particulier que peut avoir le nom de Dieu lorsque se posent des questions de traduction et de transcription. Dans la mesure où, dans la pratique juive, le tétragramme n'est jamais prononcé et est en général remplacé par un équivalent, le plus souvent אֲדֹנָי (*Adonai*), il est délicat de donner de ce tétragramme une transcription qui, obligatoirement, fournira une vocalisation qui pourra être considérée comme une occasion de le prononcer, donc comme un appel au blasphème⁵⁷¹. C'est une raison suffisante pour que les *interpretationes* ne donnent le tétragramme יהוה que sous la

569 *Ibid.*

570 G. DAHAN, « La leçon de Guillaume de Bourges : sa transcription de l'hébreu », dans *Archives juives*, t. 15, 1979, p. 30 : « ... en dehors de transcriptions de noms propres ou de noms de livres bibliques, qui s'inspirent, directement ou non, de Jérôme » et p. 34 : « Pour les noms propres, il y a une influence certaine de la forme latine : iacob (n°47), sodom (n° 32), au détriment du système de transcription appliqué habituellement ».

571 Sur ces questions, v. M. SOULIÉ, « À propos du Tétragramme : l'interprétation qu'en donnent quelques grammairres hébraïques du XVI^e siècle », dans *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle (Genève, 31 août-2 septembre 1988)*, Genève : Droz, 1990, p. 199-209.

rubrique A, à l'article *Adonai*⁵⁷². Il ne s'agit pas vraiment d'une traduction, puisque Adonai est un mot hébreu qui n'est pas utilisé dans la liturgie chrétienne d'Occident ; il ne s'agit pas non plus d'une translittération, les caractères du mot de départ et ceux du mot d'arrivée n'ayant rien en commun. Au fond il s'agit d'une transcription : puisque les juifs, lorsqu'ils lisent יהוה, prononcent [adonaj], il y a une certaine logique à considérer que *Adonai* est la transcription en alphabet latin du tétragramme. On peut même considérer que cette transcription rapproche le tétragramme d'un système idéographique : le signe graphique global יהוה correspond à un sens et à une ou plusieurs prononciations indépendamment des caractères qui le composent à l'origine. Une telle transcription répond en fait à deux exigences. La première est une exigence formulées au cours de l'histoire, la prononciation d'origine est perdue et jusqu'à nos jours personne ne sait si ce mot, lorsque le Grand Prêtre le disait lors de la fête de Yom Kippour dans le Temple de Jérusalem avant sa destruction, se prononçait [jave] ou [ʒeova], ou d'une tout autre manière. Pour cette raison, le système qui permet d'obtenir une translittération d'un mot non vocalisé en reportant les caractères tels qu'ils apparaissent dans un dictionnaire ou tout autre ouvrage de référence ne fonctionne pas ici. La deuxième exigence est religieuse : même si l'interdiction de prononcer le nom de Dieu n'est exprimée explicitement que dans la loi juive, les chrétiens peuvent penser que c'est une conclusion logique du troisième commandement qui interdit d'invoquer en vain le nom du Seigneur. La manière dont les Chrétiens se doivent de considérer et de respecter l'ancienne Loi est toujours le sujet de profonds dilemmes⁵⁷³. Quoi qu'il en soit, le choix de respecter cette règle et de ne pas donner de transcription directe du tétragramme est sans doute en partie due au contexte théologique des bibles et des *interpretationes* : dans les alphabets et les grammaires, il peut arriver que l'on rencontre le tétragramme en transcription

572 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

573 De la même manière que l'Évangile revient sur la règle de la lapidation des femmes adultères, il affirme qu'il n'est pas de commandement plus grand que l'amour de Dieu et l'amour du prochain (*Marc*, XII, 29-31).

vocalisée⁵⁷⁴. Dans le texte du Décalogue qui accompagne l'*Alphabetum hebraicum* de 1539, le tétragramme apparaît sous la forme *Dominus* dans la traduction, « IEHOVA » dans la translittération et, surtout, sous la forme vocalisée יהוה dans le texte hébraïque⁵⁷⁵. Bien qu'il s'agisse du même imprimeur-libraire, qui est probablement aussi l'éditeur scientifique de ces ouvrages, la différence entre la pratique ayant cours dans les bibles et ce qu'on trouve dans ces alphabets est peut-être à mettre sur le compte, encore une fois, de la différence de genre entre les ouvrages. Si une Bible ne peut se permettre de prendre le risque du blasphème (ce qui aurait donné un argument de plus aux critiques déjà virulentes de la faculté de théologie de Paris), en revanche un alphabet peut prendre ce risque sans crainte de scandaliser ses lecteurs. Cette hypothèse demanderait cependant à être confirmée, car la vocalisation du tétragramme est loin d'être monnaie courante dans les ouvrages linguistiques : dans les textes qui accompagnent l'alphabet hébraïque d'Alde Manuce imprimé par Pierre Vidoue et Gilles de Gourmont en 1531, יהוה est simplement converti en *Adonai*⁵⁷⁶.

Les *interpretationes*, ces glossaires de noms propres accompagnés d'une explication étymologique, relèvent d'un objectif théologique plus que philologique. Comme les bibles auxquelles elles sont souvent rattachées, elles n'accordent pas leur faveur à la translittération, qui ne répond pas à leurs buts et se situe dans un axe de pensée étranger à leurs préoccupations. Par conséquent, elles lui préfèrent des formes plus courantes, plus latines, qui relèvent en général soit de la traduction, soit de la transcription phonétique, soit d'un intermédiaire entre les deux qu'on pourrait décrire comme l'évolution dans le temps de la transcription vers une traduction. S'il peut arriver qu'un doute sur l'orthographe ou la nécessité d'un choix entre deux variantes

574 Sur ce sujet, v. M. SOULIÉ, « À propos du Tétragramme : l'interprétation qu'en donnent quelques grammaires hébraïques du XVI^e siècle », dans *Théorie et pratique de l'exégèse. Actes du troisième colloque international sur l'histoire de l'exégèse biblique au XVI^e siècle (Genève, 31 août-2 septembre 1988)*, Genève : Droz, 1990, p. 199-209.

575 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]. Decem verba, id est, decem Domini praecepta, Hebraice et Latine. Numeri hebraeorum*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

576 *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531.

tout aussi courantes l'une que l'autre contraignent à se référer à l'original hébraïque, cet aspect demeure tout à fait mineur pour les concepteurs de bibles et d'*interpretationes* – même lorsque ces concepteurs sont en réalité les mêmes qui écrivent et publient grammaires et alphabets.

7. LES TEXTES EN TRANSLITTÉRATION INTÉGRALE

On a déjà souligné à quel point la catégorie des textes translittérés dans leur intégralité était rare et à quel point elle est réservée à des occasions bien précises, comportant souvent un aspect pédagogique ou liturgique. Ces caractéristiques se retrouvent dans le cas dans des grammaires et des alphabets du XVI^e siècle, qui contiennent très souvent de courts textes en hébreu proposés pour servir d'exemples et d'exercices. Les textes en question sont principalement le *Notre Père*, le Décalogue ou le livre du prophète Abdias. Ces textes ne sont jamais des textes conçus spécialement pour l'exercice, comme cela se pratique aujourd'hui ; bien au contraire, ce sont toujours des passages authentiques tirés des textes sacrés originaux ou bien des textes sacrés gréco-latins traduits en hébreu. L'idée que les langues s'apprennent à l'aide de textes poétiques tirés des Saintes Écritures trouve sa source dans la tradition didactique médiévale : la grammaire s'enseignait à partir de textes poétiques, plus faciles à retenir que les autres⁵⁷⁷. On a déjà évoqué à propos du psautier

⁵⁷⁷ Pascale BOURGAIN, article « Scolaire (livre) » dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, sous la direction de Claude Gauvard, Alain de Libera et Michel Zink, Paris : Presses universitaires de France, 2002 [p. ?] : « Traditionnellement, la poésie est liée à l'enseignement de la grammaire, le premier des arts libéraux. Les vers semblaient plus faciles à retenir, et bien des traités sur des matières arides, grammaire et comput, étaient mis en vers pour raisons mnémoniques. »

quel rôle pouvaient jouer dans l'apprentissage de la lecture les textes sus par cœur dès l'enfance. Françoise Waquet ajoute qu'au XVI^e siècle l'un des principaux textes utilisés, notamment dans le Brunswick, pour l'apprentissage du latin, était le *Pater noster*⁵⁷⁸. Or ce texte des Évangiles selon Matthieu et Luc⁵⁷⁹, sous le nom d'*Oratio Dominica*, fait partie des textes qui servent d'exercice de lecture à la fin de certains ouvrages, notamment des éditions de l'alphabet hébraïque d'Alde Manuce⁵⁸⁰. Le texte hébreu du *Pater noster* est ici l'œuvre de Matthaëus Adrianus, célèbre professeur d'hébreu du Collège Trilingue de Louvain et auteur de grammaires hébraïques ; il est accompagné du texte latin et d'une translittération en caractères latins, fidèle aux principes de translittération énoncés à l'alphabet. C'est encore le *Pater noster* qu'utilise Guillaume Postel dans le *Linguarum duodecim*⁵⁸¹ pour illustrer la langue araméenne et la langue arménienne. Il l'utilise également pour illustrer l'arabe dans sa *Grammatica Arabica*, mais sans translittération⁵⁸². Le *Pater noster* est toutefois loin d'être le seul texte à remplir ce rôle : les alphabets d'Agacio Guidacerio ont à sa place le texte hébreu du prophète Abdias. Le titre de l'alphabet précise même que ce texte a pour but de fournir un exercice à chaque « *linguae sanctae candidatus*⁵⁸³ » ; ce texte n'est toutefois pas translittéré et n'apparaît que dans sa version originale hébraïque. Ambrosius Frichius, lui, utilise le

578 F. WAQUET, *Le latin ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris : A. Michel, 1998, p. 32.

579 *Matthieu*, VI, 9-13 et *Luc*, XI, 2-4.

580 Cela se vérifie dans l'édition qu'en donne Pierre Vidoue en 1531 et dans celle qu'en donne Jakob Kündig à Bâle en 1547.

581 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...*, *op. cit.*

582 G. POSTEL, *Grammatica Arabica*, Paris : Pierre Gromors, [v. 1540 ?].

583 A. GUIDACERIO, *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exerceat*, Paris : Chrétien Wechel, 1533, 1534 et 1542.

texte du Décalogue tel qu'on le trouve au chapitre XX de l'Exode et au chapitre V du Deutéronome⁵⁸⁴, de même que Robert Estienne dans son *Alphabetum Hebraicum* de 1539⁵⁸⁵. Il semble même que Frichius utilise deux niveaux dans l'exercice : le texte du Décalogue représente le premier niveau, accompagné d'une translittération et d'une traduction. Un deuxième niveau de difficulté est représenté par le texte qui suit le Décalogue, une collection de vingt-deux phrases en hébreu tirées de divers endroits de la Bible (Rois, Psaumes, Proverbes, Daniel, etc.), cette fois sans translittération ni traduction. Les psaumes sont parfois aussi employés à cet usage : dans la section consacrée à l'hébreu de son *Linguarum duodecim*, Guillaume Postel donne le texte d'un des psaumes acrostiches, le psaume 111/112, *Beatus vir timens Dominum*⁵⁸⁶. De manière plus insolite, c'est le Cantique de Syméon⁵⁸⁷ qu'il utilise dans la partie consacrée à *lingua indica*. Dans les éditions de l'alphabet d'Alde Manuce⁵⁸⁸, on trouve parfois l'*Oratio ad Sanctissimam Trinitatem* et l'*Ave Maria* (traduit en hébreu toujours par Matthaeus Adrianus) ainsi que l'épithaphe du Christ. Cette épithaphe possède une valeur particulière pour la symbolique des langues : on a parfois argué que l'hébreu, le grec et le latin étaient les trois langues sacrées et les trois langues magiques parce qu'elles figuraient toutes trois sur l'épithaphe du Christ (appelé par l'*Alphabetum Hebraicum* de 1531 « Titulus Hebraice, Graece et Latine in cruce Domini »). Enfin, Guillaume

584 Ambrosius FRICHIUS, *Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

585 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]. Decem verba, id est, decem Domini praecepta, Hebraice et Latine. Numeri hebraeorum*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

586 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...*, *op. cit.*

587 *Luc*, II, 29-32. Appelé dans la liturgie *Nunc dimittis*.

588 *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531 et *Hebraicum alphabetum Aldi Manutii Romani*, Bâle : Jakob Kündig, 1537.

Postel fait exception en proposant comme texte d'application un passage du Coran :

1 Bissimil-lahir-rachma-nir-rachimi
 2 bissmi abain veibnin veruchic- 3 cadussi Ami.
 Tzalahul-lahu 4 chemithal alamaha Essai
 5 Abana illadhi phis-seme uathi 6 cadus ismeche,
 ta ta melchuteche 7 techu nu mescheiteche che-
 ma phis- 8 samai veala e-larzi, 9 chobzna
 chepha-phna ahthana phil- 10 iau-miveahpher
 lanamaiugibu alana 11 chema hapharna leman
 ahtha alana 12 vela ta dchulnat-tegiaribu lachine
 13 negena min elseriri lei-ne lechem 14 meluchu
 veel megedu ila 15 elebdi Amin. 16 Cherametun
 vetasbi-hun vecauatum 17 acti-rarum veedelum
 lillahi me lichil 18 alamini liluaha-di ila elebdi.
 Amin.⁵⁸⁹

Une difficulté de taille se pose cependant pour les auteurs qui souhaitent insérer ce genre de texte dans leurs ouvrages didactiques : celle du sens de lecture. La différence de sens de lecture entre les écritures sémitiques (de droite à gauche) et l'alphabet latin (de gauche à droite) rend difficile une mise en page qui permette au lecteur de suivre mot à mot le texte original, sa translittération et sa traduction latine. Certains ne cherchent pas à résoudre cette difficulté et mettent simplement les deux textes côte-à-côte. D'autres, comme Ambrosius Frichius pour son Décalogue, disposent la translittération et la traduction comme une glose interlinéaire (pour chaque ligne de texte on a donc trois lignes) mais en respectant l'ordre des mots hébreu dans la translittération (ce qui fait qu'il faut lire les mots de gauche à droite, mais à l'intérieur des mots les lettres de droite à gauche)⁵⁹⁰. D'autres enfin, choisissent l'ingénieuse solution d'imprimer le texte en caractères latins de la translittération et de

589 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...*, *op. cit.*

590 Ambrosius FRICHIUS, *Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

la traduction à l'envers, de sorte que les mots latins et hébraïques puissent plus ou moins se correspondre.

En dehors de cette fonction d'exercice d'apprentissage d'une langue et d'une écriture, les textes en translittération intégrale sont rares. On a déjà mentionné le cas très particulier que présentait la lettre translittérée de Soliman au roi de Pologne Sigismond Auguste. On peut aussi citer une mention discrète dans l'inventaire de la bibliothèque du roi de France à Blois (dressé en 1518 et complété par Jacques Lefèvre d'Étaples vers 1530), faisant référence, sous la cote 1624, à un « Tractatus fratris Petri Negri, Ordinis Predicatorum, contra Judeos de conditionibus Messie, in hebreo, characteribus tamen latinis scriptus⁵⁹¹ ». Il semble qu'il soit fait allusion ici à un texte écrit intégralement en hébreu mais avec des caractères latins ; pourtant le traité de Pierre Le Noir tel qu'il est publié à Essling en 1475 est en latin et seul l'alphabet qui est en annexe comporte des morceaux d'hébreu. Il est possible que cet ouvrage soit une version manuscrite du traité de Pierre Le Noir, composée à l'intention de quelqu'un qui connaissait l'hébreu oralement mais ne savait pas le lire. À la vérité, il est plus probable que ce soit une erreur du catalogueur. On retrouve en effet ce traité dans l'inventaire dressé en 1544, lors du déménagement de la bibliothèque royale à Fontainebleau, mais cette fois simplement sous le titre « Tractatus fratris Petri Negri in Judeos⁵⁹² ».

Il arrive que des passages entiers d'hébreu se trouvent dans des œuvres littéraires en latin ou en vernaculaire, par exemple

591 Henri OMONT, *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque Nationale, t. I La librairie royale à Blois, Fontainebleau et Paris au XVI^e siècle*, Paris : Ernest Leroux, 1908, p. 154.

592 *ibid.*, p. 161.

dans des pièces de théâtre des communautés juives⁵⁹³. L'exemple le plus fameux se trouve cependant chez François Rabelais, au tout début de sa première œuvre imprimée. Au chapitre IX du *Pantagruel*, le héros éponyme rencontre un personnage qui lui parle dans diverses langues (neuf dans l'édition de 1532, treize dans l'édition de 1542) qu'il ne comprend pas. Parmi ces langues, l'hébreu :

Adoni, scholom lecha ; im ischar harob
hal habdeca, bemeherah thithen li kikar lehem,
cham cathub ; laah al Adonai chonen ral⁵⁹⁴

Ce passage a permis d'avoir une idée plus précises des compétences de François Rabelais en hébreu. Il apparaît en effet qu'il en avait une connaissance suffisante pour pouvoir composer un texte de ce genre, qui n'est pas de bon hébreu mais ne comporte pas d'erreur grammaticale majeure, à partir d'extraits connus du texte de l'Ancien Testament. L'expression « Harol hal habdeca » paraît calquée sur le « arob abdecha letov » du psaume 118/119⁵⁹⁵. Il est tout à fait plausible que Rabelais ait étudié la version hébraïque de ce psaume lors d'un cours d'hébreu et que ce soit cet enseignement qu'il ait mis à profit ici. Rien ne dit cependant que la composition de ce passage est de Rabelais lui-même, qui a fort bien pu se faire aider par un ami ou un collègue qui avait reçu ce type de formation, par exemple en suivant les cours des lecteurs royaux, car l'hébreu utilisé ici est à la fois un

593 K. CAMPBELL, « Notes sur l'hébreu de Rabelais : la rencontre avec Panurge », dans *Études rabelaisiennes*, t. 25, 1991, p. 95-105.

594 *Pantagruel*, ch. IX. Cité par K. CAMPBELL, « Notes sur l'hébreu de Rabelais... », *op. cit.*, p. 97. L'édition critique de *Pantagruel* par V. L. Saunier chez Droz (1965) donne la traduction « Monsieur, la paix soit sur vous. Si vous voulez faire du bien à votre serviteur, donnez-moi tout de suite une miche de pain, ainsi qu'il est écrit : celui-là prête au Seigneur qui a pitié du pauvre ».

595 K. CAMPBELL, « Notes sur l'hébreu de Rabelais... », *op. cit.*, p. 97.

hébreu scolaire⁵⁹⁶ et un hébreu biblique⁵⁹⁷.

8. TRANSLITTÉRATIONS PONCTUELLES DANS D'AUTRES DOMAINES

Nous avons choisi, pour cette étude, de nous intéresser principalement aux translittérations qui d'une part pouvaient se trouver en nombre relativement conséquent dans un même ouvrage et d'autre part pouvaient être comparées à leur original hébraïque : alphabets, noms de lettres, exemples grammaticaux, noms de personnes, etc. Cette exigence a partiellement conduit à examiner des translittérations différentes de celles qui font l'objet des préoccupations actuelles et qui ont été évoquées en première partie. Les objets de translittération du XXI^e siècle se retrouvent pourtant au XVI^e siècle, bien qu'ils soient moins repérables et qu'ils se prêtent difficilement à une analyse un peu exhaustive.

Les noms propres dans les textes religieux

Ces translittérations, éparses dans des textes dont l'hébreu ou l'arabe n'est pas la visée première, sont sans doute aussi celles qui concernent le plus vaste public. Cela peut être vrai pour des ouvrages ayant trait à la théologie, et dans une certaine mesure les titres des livres de l'Ancien Testament évoqués plus haut relèvent de ce domaine. Les noms propres que l'on trouve dans les *interpretationes* sont au départ des noms propres que chacun peut rencontrer lorsqu'il lit ou qu'il entend les textes sacrés. Lorsque ces translittérations de noms propres se trouvent dans des psautiers ou des

596 Au chapitre XXIV de *Pantagruel*, Rabelais corrige l'araméen du Christ « Lamma sabbachtani » par un bon hébreu bien grammatical (Lamah hazabthani). (*Ibid.*)

597 *Ibid.*, p. 94 : « L'hébreu de Rabelais, en 1532, est biblique. Toutes les maximes, tournures et constructions que nous venons de passer en revue sont des remaniements ou des emprunts directs aux livres des Rois, des Psaumes, des Proverbes ».

bibles multilingues, on peut leur découvrir des fonctions inattendues : Nicolas Clénard prétend avoir appris le peu qu'il savait d'arabe grâce au psautier polyglotte d'Agostino Giustiniani⁵⁹⁸, en comparant les lettres des noms propres et grâce à la connaissance qu'il avait déjà de la langue hébraïque⁵⁹⁹. En outre, on ne sait toujours pas comment Guillaume Postel a appris l'arabe avant de participer à l'ambassade de Jean de La Forest auprès du sultan ottoman en 1534 et l'on a parfois supposé que c'était d'une manière similaire à celle décrite par Nicolas Clénard.

Les noms propres de l'Ancien Testament représentent en quelque sorte une exception par rapport aux autres noms propres translittérés que l'on peut trouver dans les textes du XVI^e siècle. La graphie des noms propres de l'Ancien Testament fait en effet l'objet d'une tradition très forte et sans discontinuité depuis l'époque des Pères. Les noms propres qui ne viennent pas de la Bible ne subissent naturellement pas cette tradition. Étudier avec rigueur ces noms propres requerrait un travail de recensement des sources qui ne peut se faire qu'à long terme, aussi nous contenterons-nous d'un exemple tiré de Guillaume Postel. Dans la section consacrée à l'arabe de son *Linguarum duodecim*⁶⁰⁰, pour mettre en évidence l'avantage qu'il y a parfois à recourir aux textes des savants arabes plutôt qu'aux écrivains latins de l'antiquité, Postel oppose la concision d'Avicène à l'asiatisme de Galien⁶⁰¹. Le nom du savant arabe Avicène, dans la tradition issue du Moyen Âge, s'écrit le plus souvent *Avicena*. Guillaume Postel choisit de ne pas utiliser cette graphie traditionnelle, issue d'une transcription

598 *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum & Chaldaeum, cum tribus Latinis interpretationibus & glossis*, Gênes : Piero Paulo Porro, 1516.

599 Josée BALAGNA, « La langue arabe dans la France du XVI^e siècle : quelques signes avant-coureurs d'un intérêt », dans *Revue de la Bibliothèque Nationale*, t. 20, 1986, p. 52. L'auteur note un peu plus haut : « [Giustiniani] a publié les cinquante psaumes de David en arabe ns le psautier multilingue de Gênes. Ces psaumes arabes ne tarderont pas à jouer un rôle imprévu d'abécédaire dans l'apprentissage de la langue arabe en Europe » (p. 48).

600 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum, introductio, ac legendi modus longe facillimus*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

601 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum*, 1538 : « Quod videas dillucide et clare dictum apud Aben Sina una aut altera pagella tantum, quod vix Galenus cum suo Asiatismo quinque aut sex libris maximis absolvat ? »

approximative, mais d'écrire ce nom en caractères latins au plus près de la graphie arabe d'origine : *Aben Sina*. Cette rectification est louable, mais elle possède les mêmes inconvénients que la correction de noms propres bibliques établis depuis des siècles : si la translittération intègre à la langue cible et peut être un facteur de néologie, en revanche la retranslittération désintègre le mot et fragilise son insertion.

Le vocabulaire spécialisé

Parmi les occurrences éparses de translittération d'écritures orientales, il faut compter tout ce qui relève du vocabulaire scientifique. En effet, une grande partie des connaissances des Occidentaux du XVI^e siècle touchant la médecine, la botanique ou la physique sont tirées des auteurs antiques par l'intermédiaire des traducteurs arabes ou tirées des traités arabes eux-mêmes. Guillaume Postel, dans la partie consacrée à l'arabe de son *Linguarum duodecim...*, disserte longuement sur tout ce que les auteurs arabes ont ajouté à Galien en matière de pratique de la médecine. Il écrit notamment :

Quam multa autem quae felicissime nobis hoc saeculo succedunt, Arabibus solum, non, Galeno debemus ? Nolo recitare omnium medicinarum temperamentum sacharum, rhabarbarum, nec enim hodie quod nunc habemus antiquorum est, sed a traditione poenorum, turbit, sene, manna praestantissimae medicinae, et composita illa scherab, giulab, suffuf, lo hoc, roob, et huius modi, quae ita nobis sunt in usu, et singulari commoditate, ut sine maximo detrimento tolli non possint.⁶⁰²

Et combien des choses qui nous ont merveilleusement réussi à notre époque devons nous aux Arabes seuls et non à Galien ? Je ne veux pas faire mention de tous les remèdes, recettes, sucres et rhubarbes, et en effet ce que nous possédons aujourd'hui ne nous vient pas des Anciens mais de ce que nous ont transmis les Arabes⁶⁰³, le *turbit*, le *sene*, la manne de la médecine la plus excellente, et les composés

602 *Ibid.*

603 G. Postel considère les adjectifs *punicus* et *arabicus* comme équivalents.

*schera*b, *giulab*, *suffuf*, *lo hoc*, *roob*, et d'autres de cette sorte, que nous utilisons tant et avec tant d'avantage que nous ne pourrions nous en passer sans un très grand préjudice.

Les produits médicaux que Guillaume Postel cite ici sont un exemple de ce que l'on pourrait trouver dans des ouvrages plus spécialisés sur la médecine ou toute autre branche des sciences qui a bénéficié des connaissances transmises par la science arabe. On trouve d'ailleurs fréquemment des translittérations de mots arabes, ou même hébraïques, dans les ouvrages du XVI^e siècle consacrés à la médecine, en particulier dans les traités d'André Vésale⁶⁰⁴, qui avait appris des bases d'arabe et d'hébreu au Collège Trilingue de Louvain. Il serait utile d'étudier plus en profondeur la translittération du vocabulaire technique ou du moins du vocabulaire spécifique à un domaine de spécialité et de retracer leur évolution depuis le Moyen Âge classique jusqu'à la Renaissance. Cela nécessiterait de cibler des domaines de connaissance précis et requerrait un important travail préliminaire de recensement des sources. Il faudrait aussi, pour les manuscrits de la période médiévale, établir des *stemmas* permettant de distinguer ce qui relève de l'intention de l'auteur d'origine et ce qui relève des modifications apportées par les copies successives. Gilbert Dahan signale l'avertissement de Guillaume de Bourges, qui exhorte son lecteur mais aussi son copiste à être très attentifs à la graphie hébraïque pour ne pas que son labeur soit réduit à néant⁶⁰⁵ ; or le manuscrit étudié par Gilbert Dahan est lui-même une copie d'un autre manuscrit, et il apparaît qu'un grand nombre de fautes ont déjà été commises : on

604 Sur cette question, v. J. PINES, « La nomenclature hébraïque dans les œuvres d'André Vésale », dans *Le Scalpel*, t. 118, 1965, p. 85-92.

605 G. DAHAN, « La leçon de Guillaume de Bourges : sa transcription de l'hébreu », dans *Archives juives*, t. 15, 1979, p. 23.

a confondu des *a* et des *u*, des *u* et des *n*, des *n* et des *m*, etc. Autant ces fautes peuvent être limitées lorsque le copiste comprend ce qu'il lit ou au moins qu'il est en mesure d'identifier les mots, autant dans le cas d'une translittération la méconnaissance de la langue d'origine décuple la probabilité de voir des erreurs être commises, surtout à des périodes où les lettres à jambages ne peuvent pas toujours se distinguer par elles mêmes. Il pourrait être intéressant d'étudier dans quelle mesure les mots translittérés sont plus sujets à variation graphique que les autres mots lors de la copie, de se demander si certains copieurs sont plus attentifs que d'autres à cette particularité, et de s'interroger sur l'évolution générale des translittérations au fil des copies successives. Gilbert Dahan souligne cependant que les textes médiévaux contenant des translittérations - des translittérations de l'hébreu, en l'occurrence - ne sont pas légion. Il convient toutefois de noter que le travail de repérage des sources peut avoir été déjà opéré par une étude antérieure ou par l'éditeur du texte ; les éditions scientifiques de textes médiévaux permettent en général de connaître les variantes d'un texte par rapport à un manuscrit de base. C'est le cas de l'édition des *Dialogues* de Petrus Alfonsi de Huesca dans l'édition qu'en a donné Klaus-Peter Mieth en 1982⁶⁰⁶, qui permet de comparer les variantes de cinq manuscrits médiévaux et de les mettre en rapport avec l'édition de ce texte parue à Cologne en 1536⁶⁰⁷. En l'occurrence, cette édition permet surtout de constater que Petrus

606 K.-P. MIETH, *Der « Dialog » des Petrus Alfonsi : seine Überlieferung im Druck und in den Handschriften : Textedition*, Berlin : Kopierservice, 1982, LIX-211 p.

607 PETRUS ALFONSI, *Dialogi lectu dignissimi, in quibus impiae Iudaeorum opiniones evidentissimis cum naturalis, tum coelestis philosophiae argumentis confutantur, quaedamque prophetarum abstrusiora loca explicantur, nunc primum typis excusi*, Cologne : Johann Gymnich, 1536.

Alfonsi n'utilisait de translittérations que pour les noms propres (y compris ceux de personnages assez secondaires pour son propos) et se refusait à noter le nom hébreu ou arabe de l'une des multiples réalités dont il fait mention (téfilim, kaaba, etc.). Elle met aussi en lumière la grande diversité de graphies et d'emploi lexical pour le nom du prophète Mahomet. On trouve en effet les formes indéclinables Mahomet, Maometh et Mahometh. À ces formes s'ajoutent des formes déclinables : Mahometus, Mahometum, Mahometi, Mahometo. Dans l'édition de 1536, sans que la coupure soit nette, les formes indéclinables sont plus fréquentes dans les premières pages du traité⁶⁰⁸ alors que les formes déclinables se multiplient dans les dernières pages, ce qui semble indiquer qu'une forme d'intégration silencieuse à la langue du texte a eu lieu au fur et à mesure de l'écriture (ou de la copie).

Un cas très particulier d'utilisation de mots hébreux en translittération dans un texte en caractères latins est celui des occurrences de mots hébreux dans l'œuvre de François Rabelais. Ce dernier utilise en effet dans l'ensemble de son œuvre quelque quatre-vingts mots hébraïques, souvent étudiés⁶⁰⁹. Une grande partie de ces mots est concentrée dans *Pantagruel* ainsi que dans le *Quart livre*, où ils servent en particulier à composer les noms des îles par lesquelles passent les voyageurs. Les mots hébreux

608 Il s'agit en fait d'un chapitre. Parmi les douze chapitres (« tituli ») des *Dialogi* de Petrus Alfonsi, un seul est consacré à l'islam et à sa critique, mais ce chapitre a souvent été copié seul, si bien que l'on peut considérer qu'il s'agit d'une œuvre à part entière.

609 Sur ce sujet, on peut consulter les articles de M. BASTIAENSEN (« L'hébreu chez Rabelais », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 46, 1968, p. 725-748) et de K. CAMPBELL (« Note sur l'hébreu de Rabelais : la rencontre avec Panurge (F. RABELAIS, *Pantagruel*, ch. IX) », dans *Études rabelaisiennes*, t. 25, 1991, p. 95-105 ; « Du vrai et faux hébreu chez François Rabelais », dans *L'hébreu au temps de la Renaissance...*, Leyde, New York, Cologne : E. J. Brill, 1992, p. 197-210).

utilisés par François Rabelais peuvent être divisés en quatre catégories⁶¹⁰ : les emprunts véritables (à laquelle appartient la tirade de Panurge déjà citée), les pastiches (mots construits à partir de racines effectivement hébraïques et de terminaisons à la consonance hébraïque), les adaptations (comme le nom du héros en écriture non vocalisée, « P.N.T.G.R.L ») et l'imitation (où Rabelais calque le système des racines hébraïques pour créer des néologismes en français, tel le fameux « torcheculatif »). Dans la première catégorie, les emprunts véritables, on peut encore une fois déceler l'empreinte d'un hébreu scolaire. L'une des îles du *Quart Livre*⁶¹¹ porte le nom de « Ruach », qui signifie en hébreu *esprit* ou *vent* (רוח). Le fait que Rabelais ait utilisé ce mot n'est pas fortuit. D'abord, il se trouve parmi les premières phrases de la Genèse, un passage de la Bible que Rabelais a pu avoir l'occasion d'étudier et de traduire même dans le cadre d'une formation très minimale en hébreu. On a également souligné que *Ruah* était, à cause de son double sens, très souvent utilisé dans la Cabale. Mais il est peut-être plus simple de se rappeler que *Ruah* figure dans toutes les grammaires et dans tous les alphabets à titre d'exemple pour la règle dite du « *pathah* furtif », qui veut que lorsque certaines lettres dites gutturales portent la voyelle *pathah* en position finale, la voyelle se prononce exceptionnellement avant la consonne qui la porte : Rabelais connaissait manifestement cette règle puisqu'il orthographie « Ruach » et non « Rucha ».

610 Nous reprenons ici les conclusions de Katia CAMPBELL dans son article « Du vrai et faux hébreu chez François Rabelais », *op. cit.*

611 F. RABELAIS, *Le Quart livre*, ch. XLIII.

Les titres de documents

Comme aujourd'hui, on peut trouver des translittérations dans les titres de documents. Il peut s'agir de titres en langue orientale translittérés en alphabet latin dans un inventaire, un catalogue ou dans un texte quelconque qui fait allusion à ce livre : c'est le cas des livres hébreux mentionnés par les auteurs de grammaires hébraïques de la Renaissance : Agacio Guidacerio, par exemple, se réclame du *Mikhlol* de David Qimhi et du *Petha debarai*⁶¹², qu'il traite d'ailleurs comme s'il s'agissait du nom de l'auteur⁶¹³. Il peut aussi s'agir de mots orientaux figurant dans un titre latin. Deux cas de figure sont possibles : soit le mot a déjà une tradition de graphie latine, soit il est introduit pour la première fois. Les deux cas peuvent conduire à translittération puisqu'il arrive qu'un auteur ou qu'un imprimeur s'éloigne de la graphie traditionnelle pour corriger la translittération, considérant que la forme latine habituelle est erronée puisqu'elle s'éloigne excessivement de l'original hébraïque. Ambrosius Frichius ne fait pas autre chose lorsqu'il donne pour titre à sa grammaire « 'Alphabetum, seu elementarium 'ebraicum Palmonii ». Les mots *alphabetum* et *Hebraicus* sont certes d'origine étrangère mais font partie de la langue latine et ne sont habituellement pas écrits avec des esprits doux ou rudes. En ajoutant ces esprits et en supprimant le H de *Hebraicum*, Ambrosius, Frichius et son imprimeur Martin Le Jeune reviennent sur la tradition, font une tentative pour réformer la graphie de

612 *Petha debarai* est le début du verset 130 du psaume 118/119, qui a donné son nom à une grammaire de l'hébreu sans doute écrite au milieu du XIII^e siècle par un auteur espagnol.

613 A. GUIDACERIO, *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529 : « ab erutissimis grammaticis petha debarai, Davvid kimhi ex suo michlol, et aliis ».

mots latins. Il y a quelque chose de très audacieux et de très courageux dans cette démarche et utiliser ce type de graphie a quelque chose de militant – surtout qu’Ambrosius Frichius pousse la cohérence jusqu’à employer ces translittérations dans le titre même. Le titre a vocation à être communiqué au plus grand nombre et se prête en général à une translittération plus souple, refusant de s’écarter de la norme latine la plus stricte. D’une certaine manière, Ambrosius Frichius affirme sa désapprobation de la mollesse des transcriptions habituelles et réclame plus de rigueur et de précision dans la graphie des mots d’origine étrangère. On peut louer une telle exigence de précision mais il paraît incongru de pousser le désir de rigueur dans la translittération jusqu’à réformer unilatéralement l’orthographe de mots latins. Autant il paraît légitime de proposer une orthographe conforme à la graphie d’origine pour des mots qui ne font pas l’objet d’une règle orthographique stable et qui connaissent des variantes nombreuses, comme les noms de lettres, autant il est presque dangereux de vouloir faire revenir à la translittération pure des mots aussi intégrés qu’*alphabetum* et *hebraicum* à la langue latine – langue dont l’orthographe est à cette époque tout à fait régulière et ne subit de variantes que pour certains digrammes⁶¹⁴. Une telle démarche ressemble à un retour en arrière dans le processus d’emprunt linguistique, une dés-intégration du mot de la langue d’arrivée. On peut toutefois également considérer qu’il respecte l’esprit originel de la langue latine et de l’alphabet latin, qui se sont souvent adaptés à la langue d’origine – le grec, pour ne pas le citer – en ajoutant au

614 L’orthographe d’*alphabetum* peut devenir *alfabetum*, et on trouve parfois *haebraicus* au lieu de *hebraicus*. Pour ces aspects-là également, Ambrosius Frichius semble prendre parti pour l’option la plus proche d’une translittération.

système graphique du latin de base des caractères comme K ou Y qui ne servaient à rien d'autre qu'à transcrire les emprunts.

On ne retrouve qu'en partie dans le cadre du début du XVI^e siècle les catégories que nous avons tenté d'établir de manière générale en première partie. Si les noms propres sont bien présents, le peu de relations diplomatiques et commerciales avec les mondes orientaux donne la prééminence à des noms, ceux de la Bible, qui font l'objet d'une longue tradition et sont pour cette raison beaucoup plus orientés vers la traduction que vers la translittération. De la même manière, les livres d'origine orientale sont beaucoup plus rares dans les bibliothèques de la Renaissance que dans celles d'aujourd'hui et se limitent souvent à quelques livres grecs, hébraïques et parfois arabes. Enfin, une catégorie dont l'importance numérique est immense en proportion au début du XVI^e siècle, en raison de son double rôle didactique et religieux, est celle des noms de lettres. Au croisement de problématiques propres aux translittérations et de questionnements plus généraux sur l'orthographe et l'instabilité des graphies, cette catégorie se place également à la charnière entre le mot latin et le mot oriental et à la limite entre le nom commun et le nom propre, ce qui en fait un objet souvent très éclairant mais compliqué à aborder.

CHAPITRE VI : CRÉATEURS ET UTILISATEURS DES TRANSLITTÉRATIONS AU XVI^E SIÈCLE

En théorie, une translittération est effectuée par une personne qui connaît à la fois l'écriture source et l'écriture cible à l'intention d'une personne qui connaît l'écriture cible mais pas l'écriture source. Dans le cas des translittérations de l'hébreu au XVI^e siècle, la présence massive des situations d'enseignement dans les sources amène à nuancer ce principe. D'une part, la connaissance de la langue hébraïque est dans une période de progrès et d'approfondissement et l'auteur d'une translittération n'a pas toujours de la langue et de l'écriture source une connaissance très assurée. D'autre part, les lecteurs qui ont accès aux translittérations de l'hébreu peuvent avoir des niveaux de connaissance de l'hébreu très disparates, de l'ignorance complète à la connaissance déjà un peu assurée en passant par la phase d'apprentissage.

1. UN MONDE AUTOUR DE LA COMMANDERIE DES HOSPITALIERS

L'un des aspects essentiels des sources contenant des translittérations de l'hébreu à Paris au début du XVI^e siècle réside dans le fait que la production des ouvrages imprimés concernés a lieu dans un espace extrêmement restreint qui se trouve être le

même que celui où prend place l'enseignement des langues orientales. Les auteurs, les imprimeurs, les professeurs et leurs étudiants évoluent tous dans un très petit quartier de Paris dont le centre est la commanderie des Hospitaliers.

Les ateliers d'imprimeurs

Plus de 70 % des imprimés parisiens que nous avons étudiés étaient le fait de trois ateliers d'imprimeurs, ceux des Gourmont (principalement Gilles de Gourmont), des Estienne (principalement Robert I Estienne) et des Wechel (principalement Chrétien Wechel). Ces trois ateliers sont situés dans un quartier aujourd'hui bordé à l'ouest par la rue Saint-Jacques, au sud par la rue des Écoles, à l'est par la rue Jean-de-Beauvais et au nord par le boulevard Saint-Germain⁶¹⁵. Au XVI^e siècle configuration des rues est un peu différente et ce quartier a pour centre de la commanderie des Hospitaliers, appelée Commanderie Saint-Jean-de-Latran ou encore Saint-Jean-de-Jérusalem, et limitée à l'ouest par la rue Saint-Jacques, au sud par la rue Saint-Jean-de-Latran, à l'est par la rue Saint-Jean-de-Beauvais et au nord par la rue des Noyers⁶¹⁶. La commanderie se situe à l'emplacement des actuelles rue Thénard et rue du Latran et elle est propriétaire de la plupart des maisons qui l'entourent, sinon de la totalité. Directement en face de cet ensemble, on trouve notamment le « Grand décret » (la faculté de droit canonique), les églises Saint-Benoît, Saint-Yves et Saint-Jean-de-Beauvais, le collège de Beauvais, le collège de

615 Philippe LORENTZ et Dany SANDRON, *Atlas de Paris au Moyen Âge : espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris : Parigramme, 2006, p. 215.

616 Plan dit « de Bâle », Paris : Olivier Truschet et Germain Hoyau, vers 1550. Ce plan de Paris, conservé à la bibliothèque de l'université de Bâle (Kartenslg AA 124), présente le grand avantage d'être très riche en indications écrites. On y trouve en effet les noms de la plupart des rues et institutions importantes, notamment les collèges.

Presle, le collège de Cambrai et le collège de Tréguier.

Gilles de Gourmont a d'abord travaillé « in vico Sancti Iohannis Lateranensis e regione Cameracensis collegii⁶¹⁷ ». Pour cet atelier, il payait un loyer à la commanderie Saint-Jean-de-Latran⁶¹⁸. Après 1518, il s'est installé de l'autre côté de la rue Saint-Jacques, près de l'église Saint-Benoît-le-Bétourné, à l'enseigne des Trois-Couronnes⁶¹⁹, tout en continuant de louer une chambre à la commanderie⁶²⁰. Jérôme de Gourmont lui succéda en 1533 et demeura dans le même atelier jusqu'en 1552, date où il retourna rue Saint-Jean-de-Latran, en face du collège de Cambrai⁶²¹.

Chrétien Wechel exerça de manière indépendante à partir de 1526 à l'enseigne de l'Écu de Bâle, rue Saint-Jacques, près de l'église Saint-Benoît⁶²². En 1539 il établit une succursale dans la maison du premier mari de sa femme, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Jeu de Paume Saint-Jean-de-Latran, où il adopta l'enseigne du Pégase. Entre 1540 et 1546 il donne dans ses ouvrages les deux adresses et, à partir de 1546, il ne donne plus que celle de la rue

617 Philippe RENOARD, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVI^e siècle - leurs adresses, marques, enseignes, dates d'exercice. Notes sur leurs familles, leurs alliances et leur descendance, d'après les renseignements bibliographiques et des documents inédits - avec un plan des quartiers de l'Université et de la Cité*. Paris : Claudin, 1898.

618 Ce loyer est de 5 livres et 12 sous parisis en 1506 et de 7 livres et 6 sous parisis entre 1514 et 1516. P. RENOARD, *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondateurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600 - recueillis aux Archives Nationales et au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris : H. Champion, 1901.

619 P. RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'Imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVI^e siècle - avec un plan de Paris sous Henri II par O. Truschet et G. Hoyau*, Paris : M. J. Minard, 1965, p. 178.

620 P. RENOARD, *Documents sur les imprimeurs, libraires...*, 1901.

621 P. RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, 1965, p. 179.

622 P. RENOARD, *Imprimeurs parisiens...*, 1898.

Saint-Jean-de-Beauvais⁶²³. Pour cet atelier, il payait un loyer à la commanderie Saint-Jean-de-Latran⁶²⁴. À sa mort, son fils André Wechel reprit l'atelier de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, où il exerça jusqu'à la Saint-Barthélemy⁶²⁵.

Henri Estienne exerça au début des années 1500 « in officina Cuniculorum, iuxta scolas Decretorum », rue Saint-Jean-de-Beauvais (également appelée rue du Clos Bruneau). Dès 1503 il abandonna cet atelier à Antoine Chappiel et s'établit de l'autre côté de la rue, dans la maison des écoles de Corbeil, où il demeura jusqu'à sa mort en 1520. Cette maison se situait « e regione scholae Decretorum⁶²⁶ » et appartenait à la fois à la Commanderie Saint-Jean-de-Latran et à la Commanderie Saint-Jean-en-L'Isle près de Corbeil⁶²⁷. L'atelier fut repris par le nouveau mari de sa femme, Simon de Colines, puis par son fils Robert Estienne en 1526⁶²⁸. Robert Estienne signait « rue S. Jehan de Beauvais à l'enseigne de l'Olivier, vis-à-vis des Escolles de Decret » mais il s'agissait toujours de la maison des écoles de Corbeil⁶²⁹. Lorsque Robert Estienne partit s'établir à Genève en 1550 après des démêlés avec la Sorbonne, l'atelier parisien fut repris par son frère Charles Estienne.

D'autres imprimeurs concernés par l'hébreu exerçaient dans

623 P. RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, 1965, p. 435.

624 P. RENOARD, *Documents sur les imprimeurs, libraires....*, 1901.

625 P. RENOARD, *Imprimeurs parisiens...*, 1898.

626 P. RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, 1965, p. 140.

627 P. RENOARD, *Documents sur les imprimeurs, libraires....*, 1901.

628 P. RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, 1965, p. 142.

629 Louée pour 36 livres tournois à la Commanderie. Les documents du bail nous permettent d'être renseignés plus précisément sur la localisation de cette maison : « tenant du costé devers orient du jardin à grandes escolles de décret, aboutissant en ladicté rue dudit costé dorient et devers occident au dit S. Jehan de Latran ; du costé de la tramontane à Robert Vydet, et devers mydy à la maison dudit jeu de paulme qui est dudit S. Jehan de Latran ». Philippe RENOARD, *Documents sur les imprimeurs, libraires....*, 1901.

ce quartier : Claude Chevallon exerça à la fois à l'enseigne de Saint-Christophe, rue Saint-Jean-de-Latran, « ante Collegium Cameracense » et à l'enseigne du Soleil d'Or, « in vico Divi Jacobi (...) e regione Collegii Cameracensis⁶³⁰ ». Geoffroy Tory occupa successivement plusieurs locaux, toujours à l'enseigne du Pot Cassé : d'abord rue Saint-Jacques entre 1525 et 1527, on le trouva sur le Petit Pont à côté de l'Hôtel-Dieu en 1529, puis de nouveau rue Saint-Jacques « devant l'escu de Basle » dans la maison de l'Ange, puis rue de la Juiverie dans la Halle de Beauce « devant leglise de la glorieuse Madeleine », jusqu'à sa mort en 1533⁶³¹. Pierre Vidoue officia lui-aussi sur le Petit Pont avant 1519, mais il se rapproche ensuite du quartier de la commanderie des Hospitaliers : il exerça entre 1519 et 1528 « rue perdue e regione de la place Maubert » puis « au mont Saint Hilaire devant le collège de Reims », dans la maison faisant le coin de la rue des Amandiers et des Sept-Voyes - c'est-à-dire à cinquante mètres au sud-est de la commanderie⁶³². Pierre Gromors exerça rue Saint-Jacques entre 1516 et 1521, puis rue du Mont-Saint-Hilaire entre 1521 et 1524 et enfin dans une maison qu'il fit construire rue des Sept-Voyes, près du collège de Reims⁶³³. François Regnault, qui imprima une version française de l'oeuvre de Bernhard de Breydenbach, avait son atelier rue Saint-Jacques dans le pâché de maison de la commanderie Saint-Jean-de-Latran, mais plus bas, en face du couvent des Mathurins⁶³⁴. Enfin, Martin Le Jeune reprit l'atelier de son beau-père Jacques Bogard, à l'adresse qui était celle de Claude Chevallon : rue Saint-Jean-de-Latran, devant le

630 P. RENOARD, *Répertoire des imprimeurs parisiens...*, 1965, p. 82.

631 *Ibid.* p. 411.

632 *Ibid.* p. 428.

633 *Ibid.* p. 184.

634 *Ibid.* p. 363.

collège de Cambrai, à l'enseigne de Saint-Christophe⁶³⁵.

Le choix des maisons entourant la commanderie des hospitaliers n'est probablement pas fortuit pour les imprimeurs : comme le Temple sur la rive droite, cette commanderie disposait de privilèges qui faisaient qu'elle seule avait droit de police dans le pâté de maison qui l'entourait⁶³⁶. Il est possible que cette situation géographique ait permis aux imprimeurs d'échapper aux formes les plus directes d'autorité de l'université. Saint Jean était en outre le patron des ouvriers du livre et la commanderie laissait à la disposition des imprimeurs une chapelle qui pouvait servir à leurs réunions et à leurs célébrations (notamment le 6 mai, fête de saint Jean Porte Latine, et le 27 décembre, fête de saint Jean l'Évangéliste)⁶³⁷.

Les lieux d'enseignement

Le quartier de l'Université et des collèges à cette époque n'est déjà pas bien grand ; on voit que les imprimeurs de livres s'intéressant à l'hébreu ou aux langues orientales en général sont circonscrits à un quartier encore plus restreint. Or c'est ce même quartier qui accueille les lecteurs royaux et leurs étudiants à partir de 1530.

Il n'est pas toujours facile de savoir où avaient lieu les cours des premiers lecteurs royaux. Ceux qui avaient conçu le projet de collège royal, en particulier Guillaume Budé, envisageaient la fondation d'un véritable collège doté d'un bâtiment fixe, comme cela se faisait traditionnellement lorsqu'un prince ou un mécène

635 *Ibid.* p. 261.

636 P. CHAUVET, *Les ouvriers du livre en France des origines à la révolution de 1789*, Paris : Presses universitaires de France, 1959, p. 9.

637 *Ibid.*, p. 8.

décidait de fonder ce type d'institution. C'était ce qu'avaient fait le cardinal Ximenes lorsqu'il avait fondé l'université d'Alcalá de Henares et le chanoine François de Busleyden lorsqu'il avait fondé le *Collegium Trilingue* de Louvain. C'était également l'intention première de François I^{er} : les projets des années 1517-1518 envisageaient un collège muni d'un bâtiment et en 1521, après son accident à la Fête des Rois de Romorantin, François I^{er} annonça la création d'un collège grec dans l'Hôtel de Nesle⁶³⁸. Finalement, lorsqu'en 1530 François I^{er} fonda le corps des lecteurs royaux, c'est sans aucun bâtiment, probablement autant pour des raisons économiques que pour ne pas faire trop d'éclat au moment où la Faculté de Théologie ne voyait pas d'un bon œil les vellétés des humanistes en matière d'étude des langues orientales. S'il est fait allusion à un bâtiment spécifique dans la correspondance de quelques savants de l'époque, Abel Lefranc souligne qu'il s'agissait toujours de personnes peu informées et assez éloignées de Paris pour croire à la réalisation d'un bâtiment qui en fait n'existait pas⁶³⁹ ; et si l'on parla parfois de « Gymnase » ou d'« Académie », ce ne fut que dans des tournures poétiques⁶⁴⁰. François I^{er} avait conscience qu'en pensionnant quelques professeurs il n'avait que très partiellement rempli sa promesse et à plusieurs reprises il rappela dans des actes que la fondation véritable d'un collège était prévue⁶⁴¹ ; en décembre 1539, il prévint

638 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire*, Paris : Hachette, 1893.

639 *Ibid.*, p. 113.

640 Jean Cinquarbres aime à nommer « Academia » le corps des lecteurs royaux. Ainsi trouve-t-on, dans l'éloge de Paul Paradis qui introduit le *De re Grammatica Hebraeorum opus...* de 1549 « ut pro tot tantisque in hanc nostram Academiam meritis », et dans la page de titre de ses *Linguae Hebraicae institutiones absolutissimae* de 1609 « Iohanne Quinquarboreo Hebraicarum literarum in Academia Parisiensis Professore Regio ».

641 En 1537 il accompagne le versement d'une pension de la mention « En attendant que le roi ait pourveu à la fondation du college d'icelle profession

même la fondation d'un « beau et grant colleige, qui sera appelé le college des Trois Langues », toujours dans l'Hôtel de Nesle. La nouvelle institution devait être dotée de 100 000 £ et accueillir six cents élèves pour un cursus complet de quatorze ans comportant toutes les langues connues⁶⁴². Ce projet resta lettre morte et les cours des lecteurs royaux n'eurent pas de local fixe avant la construction du premier bâtiment entre 1610 et 1612. Néanmoins, il fallait bien que les cours eussent lieu quelque part ; on lit souvent qu'ils avaient lieu dans divers collèges indistinctement mais il semble qu'il ait existé des lieux plus habituels que d'autres. Les titres des cours de Jacques Latomus de 1534 et 1540 précisent que lesdits cours se déroulent « in auditorio », sans plus de précision⁶⁴³, paraissant faire allusion à quelque endroit connu de tous. Il semble que les cours aient eu lieu principalement dans quelques collèges bien précis : le collège des Italiens, le collège du Cardinal Lemoine et le collège de Fortet parfois, mais surtout le collège de Cambrai et le collège de Tréguier⁶⁴⁴. C'est à l'emplacement de ces deux derniers collèges, place de Cambrai, qu'en 1610 le premier bâtiment fut construit, sur des plans de Claude de Chastillon. C'est au même endroit que l'architecte Jean-François Chalgrin bâtit à partir de 1772 la première aile du bâtiment qui abrite toujours le Collège de France.

que le roi espère fonder en l'Université de Paris ». Cité par Abel LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, op. cit., 1893.

642 *Ibid.*, p. 154.

643 A. LEFRANC, « Les commencements du Collège de France (1529-1544) », dans *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, 1926.

644 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, 1893, p. 113 : « Pendant plus d'un siècle, les leçons se firent dans le collège de Cambrai ou des Trois-Évêques et dans celui de Tréguier. Certains cours se donnèrent même ailleurs, par exemple dans le collège des Lombards où vécut Guidacerus, dans le collège du Cardinal Lemoine où Vatable enseigna longtemps et dans celui de Fortet où Cinquarbres réunissait son nombreux auditoire ».

Les collèges de Cambrai et de Tréguier, où ont lieu la plupart des cours des lecteurs royaux⁶⁴⁵, sont situés au cœur du quartier des imprimeurs que l'on évoquait plus haut : pour aller de la commanderie Saint-Jean-de-Latran à ces collèges, il suffit de traverser la rue Saint-Jean-de-Latran. Gilles et Jérôme de Gourmont ainsi que Claude Chevallon et Martin Le Jeune eurent leur atelier dans cette même rue, juste en face du collège de Cambrai. Le fait qu'ils précisent souvent dans leur adresse, à la page de titre des livres qu'ils publient, que leur atelier se situe précisément en face de ce collège est bien entendu une simple précision géographique, tout à fait nécessaire à une époque où les maisons ne sont pas numérotées et où l'enseigne ne suffit pas toujours ; mais elle peut aussi signaler au lecteur, par le biais de la proximité géographique, la proximité intellectuelle avec le lecteur royaux. Une telle proximité géographique laisse penser que les liens entre les professeurs-auteurs et leurs imprimeurs étaient des liens de personnes à personnes et que la proximité des lieux pouvait faciliter la collaboration dans le travail d'édition ; le parallèle est d'ailleurs aisé entre le titre de *Professor Regius*, instauré en 1530, et celui de *Typographus Regius*. Ce dernier titre, parfois utilisé au XV^e siècle, fut revendiqué à partir de 1531 par Geoffroy Tory⁶⁴⁶. Il fut ensuite accordé par le roi à Olivier Mallard, Pierre, Attaignant, puis Denis Janot pour le français et la musique. En ce qui concerne les langues orientales, le titre est attribué en 1539 à Conrad Neobar, avec un traitement et plusieurs

645 Le collège de Cambrai servait déjà aux cours de grecs donnés par Jérôme Aléandre dans les années 1510. Josée Balagna, « La langue arabe dans la France du XVI^e siècle : quelques signes avant-coureurs d'un intérêt », dans *Revue de la Bibliothèque Nationale*, t. 20, 1986, p. 52.

646 D. PALLIER, « Les imprimeurs du roi au XVI^e siècle : la constitution d'un nouvel office dans les métiers du livre », dans *Le livre et l'art. Études offertes en hommage à Pierre Lelièvre*, Paris : Somogy, 2000, p. 184.

privilèges accordés habituellement aux membres de l'Université de Paris. À la mort de Néobar, quelques mois plus tard, le titre passa à Robert I Estienne (pour le latin, le grec et l'hébreu). On peut sans doute aller jusqu'à dire qu'il y a une telle communauté d'intérêt entre les imprimeurs humanistes, qu'ils soient royaux ou non, et les professeurs pensionnés par le roi, et que l'imprimerie est partie prenante du système d'enseignement des langues qui se met en place à ce moment. Cette imbrication étroite est mise en évidence par un placard qui servait à annoncer les cours des lecteurs royaux et dont le texte a été conservé après qu'il a servi de pièce à conviction dans le procès qui a opposé en janvier 1534 les lecteurs royaux aux professeurs de théologie de la Sorbonne⁶⁴⁷ :

Agathias Guidacerius, professeur royal, demain à sept heures, continuera au collège de Cambrai ses leçons sur les Psaumes en étudiant le psaume vingtième ; le mardi à deux heures, un de ses jeunes élèves étudiera l'alphabet hébraïque et la grammaire de Moïse Rinitius. On vend des exemplaires de ce dernier ouvrage chez Christian Wechel, à l'enseigne de l'Écu de Bâle.

François Vatable, professeur royal en langue hébraïque, continuera, le lundi à une heure de l'après-midi, son interprétation des Psaumes.

Pierre Danès [le texte porte par erreur : P. Arnesius], professeur royal en langue grecque, le même jour, à deux heures, commentera au collège de Cambrai le livre d'Aristote [ici, un blanc dans les registres du

647 Ce placard servit de prétexte à la faculté de théologie - dont le doyen était alors Noël Bêda - pour porter plainte devant le Parlement de Paris et d'accuser les lecteurs royaux de délivrer, sous le prétexte de cours de langue, un enseignement en théologie et une exégèse hérétique des textes sacrés (J. K. Farge, Le parti conservateur au XVI^e siècle....

parlement ; le greffier du parlement était sans doute incapable de lire le grec et de le copier ou d'en donner une translittération]. Cet ouvrage, imprimé le plus diligemment possible, se vend chez Antoine Augereau, rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint-Jacques.

Paul Paradis, interprète royal en langue hébraïque, reprendra le lundi à dix heures, en commençant par les éléments, la grammaire de Sanche Pagnini qu'il a déjà étudiée dans les précédentes leçons, et à la même heure il entreprendra le commentaire des Proverbes de Salomon, au collège des Trois-Évêques. On vend ces ouvrages chez Gilles de Gourmont.⁶⁴⁸

Ce document, probablement imprimé à l'origine par un des imprimeurs concernés, est riche d'informations. Pour commencer, il confirme que les cours étaient donnés au collège de Cambrai. On sait qu'Agacio Guidacerio donna des cours au collège des Italiens - c'est aussi à cet endroit qu'il imprima certains de ses ouvrages⁶⁴⁹ - mais ici c'est bien au collège de Cambrai que sa leçon sur le psaume XX est annoncée, de même que celles de ses collègues Pierre Danès et Paul Paradis⁶⁵⁰. Ce document permet surtout de constater que les cours des lecteurs royaux et leurs ouvrages imprimés sont étroitement liés et que ces ouvrages

648 Archives nationales, X1A 1537, f°80. Traduction française donnée par A. LEFRANC dans *Histoire du Collège de France...*, 1893, p. 144.

649 Notamment son *In preciosissimum sexagesimum octavum Davidicum psalmum...* de 1536, son *In preciosissimos delectos Davidicos psalmos...* de 1537 et ses *Grammaticae in Sanctam Christi linguam institutiones...* de la même année.

650 Le « collège des Trois-Évêques » auquel il est fait ici allusion est en réalité le collège de Cambrai. Ce collège avait été fondé vers 1345 par les évêques de Cambrai, Langres et Reims. Il s'appela au départ « collège des Trois-Évêques » mais ce fut bientôt l'appellation « collège de Cambrai » qui prévalut et c'est elle que l'on retrouve dans la plupart des textes du XVI^e siècle. Sur les collèges parisiens, v. M.-M. COMPÈRE, *Les collèges français XVI^e-XVIII^e siècle, t. 3 : Paris*, Paris : Institut national de recherche pédagogique, 2002, 477 p.

peuvent être considérés comme des supports de cours. La proximité du lieu d'enseignement avec les lieux d'impressions des grammaires, alphabets et psautiers revêtait donc une importance toute particulière et l'on peut s'avancer jusqu'à supposer que si la volonté du roi, de fixer les cours de ses professeurs dans l'Hôtel de Nesle, affirmée à au moins deux reprises, n'a pas été réalisée, c'est peut-être autant par manque d'argent que par hostilité des professeurs à l'idée de s'éloigner du quartier des collèges ainsi que du quadrilatère des imprimeurs avec qui ils avaient l'habitude de travailler.

2. LES AUTEURS DES SOURCES DES TRANSLITTÉRATIONS DE L'HÉBREU

Les imprimés touchant aux langues orientales au XVI^e siècle sont étroitement liés à l'enseignement de ces mêmes langues. Dès avant la fondation du corps des lecteurs royaux, les grammaires et alphabets qui paraissent sont le fait de professeurs : François Tissard, connu pour être l'auteur de la première grammaire hébraïque publiée en France⁶⁵¹ ainsi que d'une grammaire grecque⁶⁵², donnait aussi des cours à Paris⁶⁵³. Jérôme Aléandre,

651 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

652 F. TISSARD, *Alphabetum graecum, regulae pronunciandi graecum, sententiae septem sapientum, opusculum de invidia, aurea carmina Pythagorae, Phocylidae pœma admonitorium. Carmina sibyllae erythrae de iudicio Christi venturo. Differentiae vocum succincta traditio*, Paris : Gilles de Gourmont, 1507.

653 Jérôme Aléandre raconte qu'avant son arrivée à Paris, en 1508, François Tissard donnait des cours de grec mais qu'il arrêta bien vite après que lui-même eut commencé à enseigner. Cité par Abel LEFRANC dans *Histoire du Collège de France...*, 1893, p. 31. Que cette assertion soit vraie ou pas, le

qui s'installa à Paris en 1508 sur le conseil d'Érasme, est l'auteur supposé des deux premiers alphabets grecs et hébraïques publiés par l'atelier de Gilles de Gourmont⁶⁵⁴. Avant d'être débauché par l'évêque de Liège et de quitter la France en 1514, Aléandre donna des cours dans les collèges parisiens, notamment au Collège de la Marche⁶⁵⁵ ; il est aussi connu pour avoir été le professeur de grec de Guillaume Budé et pour avoir enseigné l'hébreu à François Vatable⁶⁵⁶. Agostino Giustiniani donna également des cours à Paris, entre 1517 et 1522, grâce à une pension de François I^{er}. Il séjournait au collège des Dominicains de Paris⁶⁵⁷ et publia en 1520 deux ouvrages tirés de l'hébreu, le *Mikhlol* de Moïse Qimhi⁶⁵⁸ et le *Guide des égarés* de Moïse Maïmonide⁶⁵⁹. Il avait déjà publié en 1516 à Gênes pour le compte de François I^{er} un Psautier polyglotte qui connut un grand retentissement⁶⁶⁰.

Des professeurs-auteurs

Cette propension des auteurs de langues grecque et orientales à publier des ouvrages complémentaires de leurs cours se poursuit avec l'institution des lecteurs royaux. Comme la nomination des lecteurs royaux n'a sans doute pas fait l'objet de

cours de Tissard aurait de toute façon été interrompu par sa mort en 1509.

654 *Alphabetum hebraicum et graecum*, Paris : Gilles de Gourmont, [1514 et 1415 ?].

655 Josée BALAGNA, « La langue arabe dans la France du XVI^e siècle : quelques signes avant-coureurs d'un intérêt », *op. cit.*

656 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, 1893, p. 31.

657 Entre les actuelles rue Saint-Jacques, rue Soufflot, rue Victor Cousin et rue Cujas

658 Moïse QIMHI, *Liber viarum linguae sanctae Rabbi Mosse Qimahi... cum additionibus eruditi episcopi nebiensis*, Paris : Gilles de Gourmont, 1520.

659 Moïse MAÏMONIDE, *Dux seu director dubitantium aut perplexorum, in tres libros divisus et summa accuratone Rmi P. Augustini Justiniani, ... recognitus*, [Paris : Josse Bade], 1520.

660 *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum & Chaldaeum, cum tribus Latinis interpretationibus & glossis*, Gênes : Piero Paulo Porro, 1516.

lettres patentes, contrairement à ce qui a parfois été dit parfois⁶⁶¹, il est difficile de déterminer si les publications faisaient partie de la mission donnée par François I^{er} à ses professeurs. En effet, la constitution *Inter sollicitudines* du Concile de Vienne de 1312 – qui demeurerait présente à l’esprit de François I^{er}, des promoteurs du nouveau collège et des lecteurs royaux – préconisait non seulement l’enseignement des langues mais aussi la traduction de livres orientaux en langue latine à l’usage des chrétiens d’Occident⁶⁶². On peut cependant supposer qu’il n’y avait pas obligation de publier car même si une grande partie des professeurs royaux furent également des auteurs d’importance, certains parmi les plus brillants ne publièrent rien de leur vivant : François Vatable notamment, l’un des professeurs les plus renommés, est absent des bibliographies en dehors d’une contribution difficile à évaluer aux bibles publiées par Robert Estienne⁶⁶³.

Le concile de Vienne

La constitution *Inter sollicitudines* du Concile de Vienne peut paraître bien lointaine : en 1530 elle datait de plus de deux siècles. Cette ancienneté ne paraît pas avoir été un obstacle pour les hommes du XVI^e siècle, qui s’en réclamaient régulièrement. Il paraît utile d’en donner le texte complet :

661 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, 1893, p. 107.

662 J. ALBERIGO et al., *Conciliorum œcumenicorum decreta*, Bâle : Herder, 1962, p. 355-356 : « ...duo videlicet uniuscuiusque linguae periti, qui scholas regnant inibi, et libros de linguis ipsis in latinum fideliter transferentes ».

663 Il est très probable que Vatable ait contribué à l’établissement du texte de cette bible de 1540, mais il n’est cité – et ce dès le titre – que pour les illustrations : « His accesserunt schemata Tabernaculi Mosaici, & Templi Salomonis, quae praeunte Francisco Vatablo Hebraicarum literarum Regio professore doctissimo, summa arte et fide expressa sunt ».

Inter sollicitudines nostris humeris incumbentes perpeti cura resolvimus, ut errantes in viam veritatis inducere, ipsosque lucrifacere Deo sua nobis cooperante gratiae valeamus, hoc est quod profecto desideranter exquirimus, ad id nostrae mentis sedulo destinamus affectum ac circa illud diligenti studio et studiosa diligentia vigilamus. Non ambigimus autem, quin ad huius modi nostrum desiderium assequendum divinorum eloquiorum sit expositio congrua ipsorumque fidelis praedicatio admodum opportuna.

Sed nec ignoramus, quin et haec promi noscantur inaniter vacuaque redire, si auribus linguam loquentis ignorantium proferantur. Ideoque illius, cuius vicem in terris, licet immeriti, gerimus, imitantes exemplum, qui ituros per universum mundum ad evangelizandum apostolos in omni linguarum genere fore voluit eruditos, viris catholicis notitiam linguarum habentibus, quibus utuntur infideles praecipue, abundare sanctam affectamus ecclesiam, qui infideles ipsos sciant et valeant sacris institutis instruere, christicolarumque collegio per doctrinam christianae fidei ac susceptionem sacri baptismatis aggregare.

Ut igitur peritia linguarum huiusmodi possit habiliter per instructionis efficaciam obtineri, hoc sacro approbante concilio scholas in subscriptarum linguarum generibus, ubicunque Romanam curiam residere contigerit, nec non in Parisiensi et Oxoniensi, Bononiensi et Salamantino studiis providimus erigendas, statuentes ut in quolibet locorum ipsorum teneantur viri catholici, sufficientem habentes Hebraicae, Arabicae et Chaldaeae linguarum notitiam, duo videlicet uniuscuiusque linguae periti, qui scholas regnant inibi, et libros de linguis ipsis in latinum fideliter transferentes, alios linguas ipsas sollicite doceant earumque peritiam studiosa in illos instructione transfundant, ut instructi et edocti sufficienter in linguis huiusmodi fructum speratum possint Deo auctore producere, fidem propugnaturi salubriter in ipsos populos infideles. Quibus

equidem in Romana curia legentibus per sedem apostolicam, in studiis vero Parisiensi per regem Franciae, in Oxoniensi Angliae, Scotiae, Hiberniae ac Walliae, in Bononiensi per Italiae, in Salamantino per Hispaniae praelatos, monasteria, capitula, conventus, collegia exempta et non exempta, et ecclesiarum rectores in stipendiis competentibus et sumptibus volumus provideri, contributionis onere singulis iuxta facultatum exigentiam imponendo, privilegiis et exemptionibus quibuscunque contrariis nequaquam obstantibus, quibus tamen nolumus quoad alia praeiudicium generari.⁶⁶⁴

Parmi les devoirs qui nous incombent, revient constamment le souci de ramener les égarés dans la voie de la vérité et de les gagner à Dieu avec l'appui de sa grâce (...). Or il est incontestable que pour réaliser ce désir rien n'est plus opportun que l'exposition convenable et la prédication fidèle de la Parole de Dieu. Mais nous n'ignorons pas que celle-ci est rendue vaine si celui qui l'entend ignore la langue du prédicateur. C'est pourquoi, imitant l'exemple de Celui dont nous sommes le vicaire sur la terre et qui a voulu que ses apôtres connussent toutes sortes de langues pour évangéliser le monde entier, nous désirons vivement que la Sainte Église soit abondamment pourvue de catholiques versés dans la connaissance des langues dont usent les Infidèles : ils seront ainsi capables d'apprendre aux Infidèles les dogmes sacrés pour les agréger ensuite à la communauté des chrétiens par le moyen de la foi chrétienne et de la réception du baptême. Pour que cette connaissance des langues puisse être réalisée efficacement, nous avons prévu, avec l'approbation du saint concile, l'érection d'écoles pour l'enseignement des langues ci-dessous mentionnées, à la cour romaine, partout où elle résidera, et dans les centres d'étude de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque. Dans chacune de ces écoles, il y aura des professeurs

664 J. ALBERIGO, Joannou PERIKLE-P., Claudio LEONARDI et al., *Conciliorum oecumenicorum decreta*, Bâle : Herder, 1962, p. 355-356.

catholiques, ayant une connaissance suffisante des langues hébraïque, arabe et chaldéenne, deux experts pour chaque langue : ils auront la direction de l'école, traduiront fidèlement en latin les ouvrages rédigés en ces diverses langues et enseigneront ces langues elles-mêmes à d'autres, de telle sorte que leurs élèves suffisamment instruits puissent produire le fruit espéré, avec le secours de Dieu, et propager la foi parmi les peuples infidèles. Le paiement des frais et des honoraires sera assuré à la curie romaine par le Siège apostolique, dans le centre d'études de Paris, par le roi de France, à Oxford, par les prélats, monastères, chapitres, couvents, collèges exempts et non exempts d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du pays de Galles ; on fera de même en Italie, pour le centre de Bologne, et en Espagne pour le centre de Salamanque.⁶⁶⁵

Si cette constitution conciliaire est d'une si grande importance au XVI^e siècle, c'est pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il s'agit dans une large mesure du seul texte venant directement de l'Église et portant un regard positif sur les langues orientales et leur enseignement. Si cette constitution a existé, c'est sans doute principalement grâce à l'obstination de Raymond Lulle ; ce dernier, non content d'avoir exprimé à plusieurs reprises dans ses traités l'utilité de la connaissance des langues orientales pour la conversion des infidèles⁶⁶⁶, se rendit en personne au concile (il était alors âgé de soixante-quinze ans) pour y défendre ses idées sur la croisade⁶⁶⁷. En outre, la liste des

665 Traduction partielle donnée par Joseph LECLER, *Histoire des conciles œcuméniques, t. 8 : Vienne*, Paris : Éd. de l'Orante, 1964, p. 193-194.

666 Notamment dans la deuxième partie de son *Liber de acquisitione Terrae Sanctae*, remis par lui au pape Clément V en 1509 à Avignon.

667 J. LECLER, *Histoire des conciles œcuméniques, t. 8 : Vienne*, Paris : Éd. de l'Orante, 1964, p. 71 : « Il est très préoccupé de la conversion des musulmans. Il préconise de toute manière à leur égard la méthode pacifique des contacts et des discussions courtoises. S'il a été devancé par d'autres, comme Raymond de Penafort et Roger Bacon, pour le zèle à promouvoir l'étude des langues orientales, hébreu et arabe, nul n'a été plus actif ni plus efficace, comme le montrera la législation conciliaire. Par ailleurs il n'abandonne pas l'idée de la

viles où doivent être créées des chaires de langues orientales est largement inspirées des propositions que l'on trouve dans son traité *De modo convertendi infidelium*⁶⁶⁸. On sait à quel point les décisions des papes et des conciles se ressemblent souvent les unes les autres et ne paraissent souvent que réaffirmer une volonté déjà exprimée par un pape ou un concile précédent mais restée lettre morte ; au contraire, la constitution *Inter sollicitudines* du concile de Vienne a l'apparence d'une exception et résulte sans doute plus des circonstances agitées de la convocation du Concile et de la personnalité de Raymond Lulle que d'une volonté ferme et stable de l'Église. Elle fixe pourtant les modalités d'organisation de l'enseignement des langues orientales dans des termes assez précis qui, en fin de compte, seront repris presque à la lettre en 1530 : des professeurs catholiques (deux pour chaque langue) pensionnés par le roi de France, enseignant l'hébreu, l'arabe et l'araméen tout en traduisant des œuvres à partir desdites langues. Car c'est là l'autre raison pour laquelle cette constitution est souvent invoquée par François I^{er} et par les humanistes : elle attribue explicitement la responsabilité de la mise en place de cet enseignement au roi de France et à lui seul (« per regem Franciae », cautionnant ainsi ce qui ressemble fort à une exception gallicane). Cette mesure particulière, vraisemblablement due à la position favorable dans laquelle se trouvait le roi de France en 1509 ainsi qu'aux bonnes dispositions du pape Clément V et du concile vis-à-vis de la monarchie française, présente un avantage immense pour François I^{er} : non

croisade : il y a voit une opération nécessaire pour briser l'ardeur guerrière de l'Islam, soumettre politiquement ses fidèles et permettre dans la suite l'action évangélique des missionnaires ».

668 J. RICHARD, *L'enseignement des langues orientales en Occident...*, p. 161.

seulement elle lui donne la légitimité pour mettre en place cet enseignement prestigieux et obtenir pour lui-même la même gloire qui avait rejailli sur le pape Léon X à Rome, sur le cardinal Ximenes à Alcalá de Henares et sur le chanoine Busleyden à Louvain, mais surtout, elle lui donne un argument de taille pour répondre à toutes les critiques que peut adresser à l'institution des lecteurs royaux la faculté de théologie de Paris. Cette dernière dans son ensemble, et en particulier son recteur Noël Bédac, est profondément hostile à l'enseignement des langues bibliques, qu'il s'agisse du grec ou de l'hébreu, sans même parler de l'araméen (langue du Talmud) ou de l'arabe. Elle dispose par ailleurs du soutien du chancelier Antoine Duprat. Il y a dans cette opposition une part de préjugé théorique : Augustin et toute la tradition médiévale ont établi fermement l'idée que le recours aux originaux hébraïques et grecs de l'Ancien et du Nouveau Testament n'est pas nécessaire et que le texte latin issu de la tradition n'est pas moins inspiré que ses prédécesseurs. Cette croyance en le caractère inspiré de certaines traductions, bien qu'il puisse sembler étrange à nos yeux, avait prévalu pendant plus d'un millénaire et explique que le désir de confronter l'exégèse traditionnelle avec les textes hébraïques et grecs apparaissent comme un danger et le premier pas vers l'hérésie. En effet, dès lors que l'on prétend expliquer les textes sacrés grâce à leur version hébraïque, on suppose implicitement que ceux-ci sont plus authentiques et plus valables que leurs équivalents latins, et on en arrive très rapidement à conclure que ce sur quoi s'est construite toute la tradition exégétique de l'Église occidentale n'est qu'un socle bancal. On comprend donc que la Sorbonne ait eu de très bonnes raisons de voir d'un

mauvais œil l'enseignement des langues anciennes et que ces raisons n'étaient pas forcément inspirées par l'obscurantisme ou la malhonnêteté⁶⁶⁹.

La fondation du corps des professeurs royaux

Ces débats peuvent sembler un peu loin de la question des translittérations, mais ils permettent d'éclairer les conditions de création du futur Collège de France et de se faire une idée des buts qui sous-tendent les publications des professeurs royaux. De fait, on s'est souvent étonné du peu d'éclat et de faste qui avait entouré la fondation de cette institution dans laquelle tous plaçaient pourtant de si grands espoirs. Pour ce qui est des retards dans la fondation de l'institution, plusieurs facteurs permettent de les justifier : perte de temps entre 1517 et 1518 lorsque l'on espérait convaincre Érasme de venir à Paris diriger la mise en place du collège, difficultés financières récurrentes de la monarchie française, caractère délicat du recrutement de professeurs compétents, etc. Moins facilement explicable est l'extrême discrétion avec laquelle François I^{er} a établi ses lecteurs royaux. On peut certes avancer que le projet de François I^{er}, beaucoup plus ambitieux, courait toujours et que la nomination de 1530 n'était qu'un avant-goût, une sorte de mesure préparatoire pour une institution qui devait ressembler plus à l'Abbaye de Thélème qu'à un simple collège parisien. Mais cela n'explique pas pourquoi aucun lieu précis n'a été attribué et pourquoi les nominations des professeurs n'ont manifestement pas fait l'objet de lettres patentes. Une explication convaincante est celle

⁶⁶⁹ Dans cette perspective, parler de « cette école du vide, cette gymnastique du néant qu'était alors l'université », comme le fait Abel LEFRANC (*Histoire du Collège de France...* p. 107) est peut-être quelque peu partial.

avancée par Abel Lefranc : il s'agissait de ne pas inquiéter la Sorbonne⁶⁷⁰.

C'est donc dans ce climat délicat qu'est fondé le corps des lecteurs royaux. Le roi nomme et pensionne des professeurs en grec, en hébreu et en mathématiques, mais il fait tout pour ne pas attirer sur lui et sur ses professeurs l'ire de la Sorbonne : pas de célébrations, pas de lettres patentes, pas de bâtiment. Pas non plus de professeur en latin, contrairement à ce que l'on trouve dans les autres « collèges trilingues ». Dans tous les domaines, le projet affiche la volonté ambiguë de ne pas empiéter sur ce qui existe déjà dans l'Université de Paris, mais aussi de ne pas intégrer la nouvelle institution aux anciennes structures. D'une certaine manière, il s'agit toujours de suivre les indications du concile de Vienne ; d'une autre, il s'agit d'éviter de prendre le risque de soumettre trop rapidement les professeurs à l'autorité de docteurs qui ne rêvent que de tuer dans l'œuf le nouvel enseignement. Le projet d'instaurer un enseignement des Trois Langues avait d'ailleurs existé au sein de l'Université au début du siècle⁶⁷¹. Même si leur situation était loin d'être définie clairement, les professeurs faisaient bien partie de l'Université, comme tous les professeurs et étudiants des collèges de la rive gauche de la Seine⁶⁷² ; simplement, ils n'étaient pas soumis à l'autorité des facultés traditionnelles. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'en 1545 François I^{er} accorda à ses professeurs le privilège de relever juridiquement de la chambre des requêtes et donc de ne pas pouvoir être jugés par la juridiction ordinaire, à

670 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 108.

671 *Ibid.*, p. 58.

672 Ils s'intitulent parfois eux-mêmes « lisants du roi en l'Université de Paris ». *Ibid.* [Lefranc 1893], p. 165.

savoir celle de l'Université⁶⁷³. Malgré leur renommée et les éloges qui pleuvaient sur eux dans l'Europe humaniste, les professeurs de François I^{er} avaient dans l'Université de Paris une condition privilégiée mais inconfortable : de statut mal défini, auréolés du prestige de leur fonction mais souvent mal payés par les trésoriers du roi, sans local fixe, ils éveillaient la méfiance de beaucoup de monde et risquaient constamment d'être accusés par la faculté de Théologie de frôler l'hérésie et d'outrepasser leurs droits en commentant les textes bibliques. C'est peut-être à cause de cette obligation de discrétion institutionnelle que les lecteurs royaux se sont autant manifestés par leurs publications. Le statut que François I^{er} ne pouvait pas leur donner pour des raisons tant politiques qu'économiques, il l'a remplacé par une grande bienveillance à l'égard de leurs publications et de leurs imprimeurs, bientôt devenus eux aussi imprimeurs « royaux ». Cette particularité est d'une grande importance : même si les cours des lecteurs royaux au collège de Cambrai étaient renommés et admirés parmi ceux qui fréquentaient de près ou de loin la ville de Paris, l'aura des publications était bien plus considérable, de même que leur pérennité. En choisissant de négliger quelque peu leur établissement parisien mais en protégeant leurs écrits, on peut imaginer que François I^{er} a permis à cette institution d'exister à un moment où les conditions étaient tout sauf favorables et lui a donné l'occasion d'acquérir une gloire internationale par le biais de l'imprimerie. Ce type de mécanisme devait cependant apporter la suspiscion : ces stratagèmes, qui permettent de conserver une efficacité locale hors des circuits institutionnels et de diffuser par le biais de l'imprimé des

673 *Ibid.*, p. 165.

connaissances sujettes à contestation, sont à l'époque la spécialité des partisans de la Réforme. L'opposition entre les lecteurs royaux et la faculté de Théologie lors du procès de janvier 1534 à propos du placard d'annonce des cours se situe en effet dans un contexte politico-religieux sensible. Le voisin anglais avait connu, l'année précédente, une série d'événements qui avaient consacré la rupture avec l'Église romaine : le mariage d'Henri VIII avec Anne Boleyn et l'invalidation de la dispense pontificale de 1505 par l'archevêque de Cantorbéry avaient conduit le pape Clément VII à excommunier Henri VIII et sa nouvelle épouse et avaient précipité la sécession de l'Église d'Angleterre par rapport à Rome. En Allemagne les idées luthériennes continuaient de progresser et la ville de Hanovre passait à la Réforme au cours de l'été 1533. Lors du procès, Noël Béda accuse d'ailleurs les lecteurs royaux d'utiliser pour leurs cours des livres provenant très souvent d'Allemagne, pays rongé par l'hérésie, et écrits par des hérétiques et des juifs⁶⁷⁴. En France même, les idées des réformateurs agitaient le monde universitaire : le recteur de l'Université de Paris, Nicolas Cop, qui avait été favorable au projet de collège royal, prononça le 1^{er} novembre 1533 au couvent des Mathurins un discours très influencé par les idées de Jean Calvin, dont il était proche ; il fut contraint de fuir à Bâle quelques jours plus tard. À la même période, François I^{er} rencontrait Clément VII à Marseille et opérait un rapprochement par le biais du mariage de son fils Henri (le futur Henri II) avec la petite-nièce du pape,

674 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 146. Noël Béda n'a sans doute pas tort sur ce point : les éditions de textes sacrés utilisées par les lecteurs royaux pour leurs cours venaient probablement en grande partie des imprimeries des pays germaniques. Quant aux manuels de langues, la production française n'avait pas encore décollé et les écrits de Sebastian Münster et d'Élie Lévi étaient peut-être parmi les plus utilisés.

Catherine de Médicis. Pourtant, deux mois plus tard, en janvier 1534, le roi de France signait un traité avec le landgrave protestant de Hesse où il lui promettait sa protection. Cette ambiguïté fut nuancée par l'autre Affaire des Placards, celle qui vit les placards protestants rédigés par Antoine Marcourt sous le titre « Abus de la messe papale » être posés un peu partout dans Paris et à Amboise et qui provoquèrent une répression féroce de la part de la monarchie. Mais la complexité du rapport de la monarchie française à la Réforme et aux pays réformés était loin de prendre fin.

En 1530, la situation du monde universitaire n'était pas aussi tendue, mais suffisamment tout de même pour que le roi de France nommât ses lecteurs royaux sans aucun éclat. La cour elle-même était divisée : le chancelier Antoine Duprat était connu pour être plutôt favorable à Noël Béda, mais les promoteurs du projet étaient nombreux : Guillaume Budé et Marguerite de Navarre, bien sûr, mais aussi Nicolas Cop, Jean du Bellay, le confesseur du roi Guillaume Petit et l'évêque de Paris Étienne Poncher. Le contexte n'était que moyennement favorable mais la fondation de l'institution devenait urgente. Les années 1520 avaient en effet connu l'implantation d'un enseignement d'hébreu à Strasbourg (par Grégoire Caselius et Antonius Le Juif), à Avignon, à Lyon (par Sante Pagnini) et à Bâle (par Sebastian Münster et Thomas Platter)⁶⁷⁵. En outre, François I^{er} avait déjà eu l'occasion de visiter, en août 1526, pendant sa captivité en Espagne, l'université d'Alcalá de Henares, où les trois langues étaient enseignées depuis une décennie.

675 *Ibid.*, p. 98.

Les quatre premiers professeurs, nommés à une date qui n'est pas connue précisément, furent d'un côté Jacques Toussaint et Pierre Danès pour le grec, de l'autre Agacio Guidacerio et François Vatable pour l'hébreu. Quelques mois plus tard fut créée une chaire de mathématiques, occupée par Oronce Finé, mais aucune chaire de latin n'exista avant la nomination de Barthélemy Latomus (ou Le Maçon) en 1534. Cette lacune, sans doute destinée à ne pas empiéter sur l'enseignement délivré à la Sorbonne, faisait des lecteurs royaux un « collège bilingue » plutôt qu'un collège trilingue à la manière de celui de Louvain. Les professeurs royaux devaient recevoir du roi une pension assez importante (deux cents écus pour les professeurs d'hébreu et de grec⁶⁷⁶, soit environ six cents livres, et cent-cinquante pour le professeur de mathématiques). Aucun bâtiment particulier n'était prévu pour les accueillir et leur salaire était payé avec une grande irrégularité, moins à cause de la distraction du roi que de la mauvaise volonté de ses trésoriers⁶⁷⁷. Cette nomination discrète était tout de même une innovation importante : pas d'écolage, pas de grades universitaires, et des professeurs qui sont essentiellement des laïcs. C'était aussi une manière de donner une place prestigieuses aux lettres et aux langues, qui dans le cursus traditionnel étaient cantonnées à la faculté des arts, faculté subalterne dans le cursus universitaire⁶⁷⁸. En 1531, un troisième

676 *Ibid.*, *Histoire du Collège de France...*, p. 177.

677 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 127 : « Le roi prescrivait sur le papier, jusqu'à quatre et cinq fois, le paiement d'un seul exercice ; mais les trésoriers n'y prenaient pas garde et n'ouvraient point leurs coffres. »

678 Au cours du procès de 1534, Noël Béda s'indigne de ce que les lecteurs royaux lisent en public le texte de la Bible alors qu'ils ne sont que « simples grammairiens et rhétoriciens non ayans étudié en ladite Faculté [de théologie] » (A. JOUANNA et al., *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris : Robert Laffont, Paris : R. Laffont, 2001, p. 713).

professeur d'hébreu fut été nommé, Paul Paradis (« Maître Paule Canosse dit Paradis »). Dans les lettres de légitimation que François I^{er} a produit en faveur du fils de ce dernier, Charles Paradis, il est dit que « les dons de vertus, de mérite qui sont en sa personne suppléent son odieuse origine⁶⁷⁹ ». Par la suite, les professeurs se succèdent et les lecteurs royaux ne connaissent plus de discontinuité à partir de ce moment. En 1538, Guillaume Postel est nommé lecteur royal « en lettres grecques, hébraïques et arabiques ». Lorsque Guidacerius meurt, en 1540, il est remplacé par Alain Restauld de Caligny. Sont par la suite professeurs royaux en hébreu Bertin Le Comte, Jean Mercier, Ralph Beyne, Jean Cinquarbres, Gilbert Genebrard, François Jourdain, Pierre Vignal et Pierre Palma-Cayet. La majorité de ces professeurs furent également auteurs et firent paraître des grammaires ou des alphabets sous leur nom. Il est vraisemblable que ces publications faisaient explicitement partie de leurs missions en tant que lecteurs royaux ; la constitution *Inter sollicitudines* du Concile de Vienne précisait qu'il fallait que les professeurs des futures écoles de langues produisent des traductions. Par ailleurs, on peut penser que faire paraître à Paris, chez des imprimeurs renommés et contrôlés, des alphabets, des grammaires et des éditions de textes sacrés (notamment des commentaires des psaumes), que l'on ne serait désormais plus obligé de faire venir d'Allemagne, pouvait contribuer à atténuer le soupçon d'évangélisme qui pesait sur les lecteurs et à faire taire les critiques de la Faculté de théologie.

On trouvera dans les inventaires de Lyse Schwarzfuchs⁶⁸⁰ et

679 A. LEFRANC, *Histoire du Collège de France...*, p. 180.

680 *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique* (Paris :

dans les divers travaux de Sophie Kessler-Mesguich nombre de renseignements sur ces auteurs, que l'on ne répétera pas ici mais auxquels il sera fait appel ponctuellement dans la troisième partie.

3. LES IMPRIMEURS DES SOURCES DES TRANSLITTÉRATIONS

Attribuer la paternité d'une translittération à l'auteur de l'ouvrage dans laquelle elle se trouve ne va pas de soi : au cours de la production d'un livre, plusieurs personnes peuvent être amenées à jouer un rôle dans l'élaboration de la graphie en caractères latins d'un mot d'origine étrangère. En effet, si les manuscrits posent la question de la place des copistes successifs dans l'évolution des graphies, le livre imprimé pose celle de la place de l'imprimeur-libraire et de son atelier. Heureusement, les conditions de production de l'imprimé sont généralement beaucoup mieux documentées que celles du manuscrit : les éditions sont presque toujours datées, elles portent le nom ou la marque de leur imprimeur et les archives permettent souvent de se faire une idée des origines et des influences des divers imprimeurs. Aujourd'hui, il est fréquent que des revues spécialisées imposent aux auteurs qu'elles publient de suivre leur norme de translittération. Dans ces cas la translittération est décidée par le comité de rédaction, et non seulement la norme est imposée au préalable mais ledit comité de rédaction peut également reprendre et corriger lui-même la translittération dans

Bibliothèque nationale de France, 2004) et *L'hébreu dans le livre lyonnais au XVI^e siècle (inventaire chronologique)*, Lyon : ENS Editions, 2008, 203 p.

le cas où l'auteur n'aurait pas suivi la norme avec suffisamment de rigueur.

Il est peu probable qu'il en ait été de même au XVI^e siècle : si nous ne connaissons pas d'exemple de norme de translittération détaillée qui aurait été fournie aux auteurs, certains indices laissent penser que des imprimeurs ont parfois pesé dans le choix de la translittération. Ce type d'hypothèses peut être soulevé à partir des variations de translittérations dans les éditions successives d'un même ouvrage chez des imprimeurs différents, dans des éditions posthumes, ainsi que dans la permanence des translittérations dans des ouvrages différents parus chez le même imprimeur. Il convient toutefois de rester prudent : telle ou telle variante qui peut sembler représentative d'un imprimeur est parfois simplement le fait d'une influence du reste de la production dudit imprimeur sur la manière de translittérer de l'auteur, ou encore d'influences linguistiques qui peuvent être communes à plusieurs imprimeurs. On a déjà souligné la grande cohérence qui existait parfois entre les translittérations des différents ouvrages sortis des presses de Robert Estienne, notamment en ce qui concerne les noms des lettres hébraïques. Il n'est pas sûr que ce type de cohérence se retrouve chez d'autres imprimeurs; on peut cependant se poser la question pour Chrétien Wechel.

L'hypothèse d'une cohérence des translittérations chez Chrétien Wechel

Lorsque la question des noms des lettres a été évoquée plus haut, il n'a été question que des consonnes, qui sont de fait

considérées comme le véritable alphabet hébraïque. Toutefois, les alphabets et les grammaires donnent aussi le nom d'autres éléments graphiques de l'hébreu, notamment celui des points vocaliques. La graphie de ces noms en alphabet latin est particulièrement variable, probablement parce que ce sont des termes techniques réservés à la linguistique tandis que l'on a pu voir que les noms des consonnes apparaissent également dans les bibles, les psautiers, la correspondance de saint Jérôme, etc. Or dans l'édition de 1534 de l'alphabet d'Agacio Guidacerio⁶⁸¹, ces noms sont orthographiés exactement de la même manière que dans la grammaire d'Alain Restauld de Caligny en 1533⁶⁸² : *scheva, tsere, camets, hirec, holem, segol*, etc. Cette similitude est d'autant plus étonnante que cette graphie est une nouveauté des écrits d'Agacio Guidacerio, notamment en ce qui concerne la translittération de la lettre hébraïque tsadi : dans la première édition parisienne de sa grammaire, en 1529⁶⁸³ ainsi que dans la première édition de son alphabet, en 1533⁶⁸⁴, ce caractère était rendu en alphabet latin par la lettre z. On peut émettre plusieurs hypothèses pour expliquer ce phénomène. La première de ces hypothèses consiste à penser que la similitude des graphies provient de ce qu'elles ont toutes deux été produites chez le même imprimeur, Chrétien Wechel. Les deux ouvrages ont été imprimés entre 1533 et 1534 et ils portent la même marque

681 A. GUIDACERIO, *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias Propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exercent*, Paris : Chrétien Wechel, 1534.

682 [A. RESTAULD DE CALIGNY], *Institutiones in hebraeam linguam*, Paris : Chrétien Wechel, Jérôme de Gourmont, 1533.

683 A. GUIDACERIO, *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles de Gourmont, 1529.

684 A. GUIDACERIO, *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exercent*, Paris : Chrétien Wechel, 1533.

d'imprimeur (Renouard 1113). Une seconde hypothèse consisterait toutefois à voir ici le résultat de la relation intellectuelle née entre Alain Restauld de Caligny et Agacio Guidacerio en 1533 : Restauld fut à cette date agrégé à l'équipe des lecteurs royaux comme lecteur associé. Sa présence aux côtés de Guidacerio aurait pu inciter ce dernier à adapter sa translittération en la francisant. Cette hypothèse apparaît plus solide que la première car en dehors de l'exemple cité plus haut on ne retrouve pas vraiment de cohérence dans les translittérations des ouvrages imprimés par Chrétien Wechel. Agacio Guidacerio avait déjà publié chez lui la première édition de son alphabet, en 1533, édition qui conservait, pour transcrire le tsadi, le z utilisé précédemment chez Gilles de Gourmont. En outre, les autres œuvres que Guidacerius publia chez Chrétien Wechel ne manifestent aucune cohérence dans ce domaine : on trouve certes *ts* dans l'alphabet de 1534 ainsi que dans celui de 1542⁶⁸⁵, mais on a *z* dans le *De literis hebraicis* de 1537 (« camez », « zaddi », etc.)⁶⁸⁶. On peut tirer de ces éléments la conclusion provisoire que Chrétien Wechel et son atelier ne s'impliquaient pas particulièrement dans le contenu des ouvrages qu'ils publiaient. Sa démarche est effectivement très différente de celle d'un Robert Estienne : tandis que ce dernier fait souvent précéder les ouvrages qu'il imprime de préfaces signées de lui, Chrétien Wechel reste très discret dans ce domaine comme dans les autres.

685 [A. GUIDACERIO], *Alphabetum hebraicum. Adiectus est & Abdias propheta, ut habeat linguae sanctae candidatus in quo se exerceat*, Paris : Chrétien Wechel, 1542.

686 A. GUIDACERIO, *De literis hebraicis, depunctis, de accentibus, de quantitate syllabarum, deque vera linguae hebraicae pronunciandi ratione, quatenus scriptis ostendi potest. Peculium Agathii*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

Le cas particulier de Robert Estienne

Robert Estienne est ici à considérer comme une exception car ses liens avec le monde humaniste étaient sans doute plus étroits que ceux de la plupart de ses confrères. Chrétien Wechel a beau être l'imprimeur qui publie le plus d'ouvrages sur l'hébreu dans les années 1530, tous ses ouvrages sont signés par d'autres auteurs, tandis que Robert Estienne imprime des livres qui ne portent aucune mention de responsabilité autre que la sienne. La part de Robert Estienne lui-même dans ces entreprises reste incertaine : il n'a pas suivi de cursus universitaire et n'a jamais revendiqué de titre de docteur, au contraire de son frère Charles Estienne - qui a publié assez d'ouvrages en tant qu'auteur, y compris chez d'autres imprimeurs, pour que l'on sache avec certitude qu'il était un vrai scientifique et un vrai linguiste. Robert Estienne, lui, a sans doute reçu en même temps que sa formation technique d'imprimeur une initiation aux lettres et aux langues dans l'atelier de son père Henri I Estienne⁶⁸⁷. Il est à peu près certain que Robert Estienne avait des connaissances en hébreu ; ce n'était peut-être pas le cas de Chrétien Wechel, qui était passé par l'Université de Louvain mais n'avait peut-être pas eu l'occasion de profiter des cours du Collège Trilingue ou de la Pédagogie du Porc. Pour autant, le rôle central de Robert Estienne lui-même dans l'élaboration de ses alphabets et de ses bibles n'est pas totalement établi. Hélène Cazes souligne que Robert Estienne

687 Selon M. FURNO dans B. BOUDOU, J. KECSKEMÉTI et al., *La France des humanistes - Robert et Charles Estienne : des imprimeurs pédagogues*, Turnhout : Brepols, 2009, p. 21 : « Sa formation est très représentative de ce qui se fait dans ces milieux « d'artisanat savant » : il apprend dans l'atelier paternel la technique du métier, mais aussi les langues anciennes, probablement aidé par le commerce fréquent de quelques grands noms de l'humanisme avec le milieu typographique, comme Guillaume Budé ».

se dit « typographus », qu'il répète à l'envi qu'il est « homme mécanique » et qu'il diminue autant que possible sa responsabilité dans le contenu de ses œuvres, pour des raisons évidemment politiques et religieuses⁶⁸⁸. Il emploie souvent la première personne du singulier dans ses préfaces, mais rien ne dit que le travail linguistique n'était pas l'œuvre de spécialistes attachés à son atelier. La mention de François Vatable au titre de la bible de 1540 pourrait faire penser que ce même Vatable a contribué à l'établissement du texte et des notes. Robert Estienne aurait également pu avoir des collaborateurs juifs ou juifs convertis : si cela avait été le cas, il ne l'aurait pas indiqué dans ses préfaces ni nulle part ailleurs. On rappelle également souvent que les imprimeurs étaient plus exposés à la censure et aux procès que les auteurs qu'ils imprimaient puisque leur atelier et leur matériel les rendaient moins mobiles et que, par conséquent, fuir leur était beaucoup plus difficile. Enfin, les imprimeurs vivaient dans un milieu d'humanistes et de linguistes assez réduit et il ne leur était sans doute pas difficile de faire appel aux professeurs royaux qui enseignaient à quelques mètres de leur atelier.

Au sein de l'atelier d'imprimerie

En réalité, quatre personnes différentes peuvent avoir une responsabilité dans l'élaboration de la translittération : l'auteur, l'imprimeur (ou le chef d'atelier), le compositeur et le correcteur. Malheureusement, la connaissance que nous avons d'un atelier se

688 H. CAZES, « Robert Estienne et le « paradoxe de l'éditeur » dans *Les censures des théologiens de Paris* », dans *Qui écrit ? Figures de l'auteur et des co-élaborateurs du texte (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris : ENS Éditions, 2009, p. 207-222.

limite trop souvent à l'imprimeur lui-même alors que ses collaborateurs pouvaient être très nombreux : selon certaines sources, le grand imprimeur vénitien Daniel Bomberg aurait eu à certains moments environ deux cents personnes à son service⁶⁸⁹. Que penser alors d'un atelier comme celui de Robert Estienne, qui publiait parfois trois à quatre ouvrages par mois⁶⁹⁰? L'importance du correcteur était d'autant plus grande que la langue que l'on imprimait était difficile : l'article de l'édit royal du 31 août 1539 qui menace d'amende les maîtres imprimeurs qui ne s'adjoignent pas les services de correcteurs « suffisans » ne concerne que les ouvrages imprimés en latin et ce n'est qu'à partir de l'édit de Gaillon de 1570 que cette mesure s'étend aux publications en langue française⁶⁹¹. Les maîtres imprimeurs jouaient souvent eux-mêmes le rôle de correcteurs (un projet d'ordonnance de 1637 formule même l'exigence que tout maître imprimeur sache le latin et le grec) mais certains maîtres abusèrent de cette faculté pour faire des économies et cela leur fut reproché⁶⁹². Raphaële Mouren rappelle que pour le grec la présence d'un spécialiste dans l'atelier était difficilement dispensable⁶⁹³. Il en allait sans doute de

689 A. LORIAN, « L'imprimerie hébraïque 1470-1550 : ateliers chrétiens et ateliers juifs », dans *Le livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII^e colloque international d'Études humanistes de Tours (juillet 1985)*, Paris : Promodis, 1988, p. 222.

690 B. BOUDOU, J. KECSKEMÉTI et al., *La France des humanistes - Robert et Charles Estienne : des imprimeurs pédagogues*, Turnhout : Brepols, 2009, 607 p.

691 P. CHAUVET, *Les ouvriers du livre en France des origines à la révolution de 1789*, Paris : Presses universitaires de France, 1959, p. 306.

692 *Ibid.*

693 R. MOUREN, « Les philologues et leurs éditeurs au XVI^e siècle », dans *La memoria de los libros : estudios sobre la historia del escrito y de la lectura en Europa y América*, Salamanque : Instituto de Historia del Libro y de la Lectura, 2004, p.495 : « Le prote, dit-on, n'avait pas besoin de comprendre le texte qu'il composait. Pourtant, en 1566, Piero Vettori, qui a préparé l'édition (c'est-à-dire établi le texte) d'Hipparque de Bithynie et d'Achille Tatiüs, se désespère de voir l'impression arrêtée parce que ses imprimeurs n'ont plus de

même pour l'hébreu mais nous ne connaissons pas de nom de personnage qui ait été correcteur d'hébreu chez Gilles de Gourmont, Robert Estienne, Chrétien Wéchel ou Martin Le Jeune. En théorie, il était impossible d'employer des ouvriers juifs : en France les juifs étaient purement interdits de présence et même en Italie ils étaient exclus des métiers de l'imprimerie. Seul Daniel Bomberg réussit à obtenir d'employer des ouvriers juifs, et avec le même statut que les autres⁶⁹⁴. Si certains imprimeurs, notamment Robert Estienne, ont dû pouvoir corriger eux-même les épreuves des livres hébraïques, il n'est pas impossible que les auteurs aient corrigé eux-mêmes leurs épreuves. Quoi qu'il en soit, la participation d'autres membres de l'atelier à la variation des translittérations se laisse parfois entrevoir : dans les *Rudimenta quaedam Hebraicae grammaticae*⁶⁹⁵ de Jean Chéradame, aucune différence n'est faite dans la translittération entre les lettres tsadi (צ) et zayin (ז) ainsi qu'entre les lettres teth (ט) et tav (ת), à l'exception du feuillet dii recto, où l'on différencie tsadi (z minuscule) de zayin (Z majuscule) ainsi que teth (t) et tav (th). Il est possible que cette page ait été composée ou corrigée, dans l'atelier typographique, par un autre ouvrier que pour les autres pages.

4. LES LECTEURS ET CE QUE L'ON PEUT PARVENIR À EN SAVOIR

« *compositor Greco* », de prote comprenant la langue. »

694 A. LORIAN, « L'imprimerie hébraïque 1450-1550 », dans *Le livre dans l'Europe de la Renaissance : actes du XXVIII^e colloque international d'études humanistes de Tours (juillet 1985)* », Paris : Promodis, 1988, p. 222.

695 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam Hebraice linguae...*

Si l'on possède un certain nombre d'informations sur les auteurs, si l'on parvient à en rassembler sur les imprimeurs, si l'on trouve parfois des documents sur le fonctionnement des ateliers, en revanche nous savons assez peu de choses sur les lecteurs. Faire l'histoire de la lecture n'est pourtant pas chose totalement impossible⁶⁹⁶ et il est possible d'émettre ne serait-ce que des hypothèses sur les lecteurs des ouvrages concernant l'hébreu imprimés dans la première partie du XVI^e siècle. Des renseignements peuvent être rassemblés à partir du cadre d'enseignement dans lequel ils s'inséraient, grâce aux inventaires de bibliothèques ou même par l'intermédiaire du prix des livres dans les catalogues de libraires de l'époque.

Un lectorat pléthorique

La première chose que l'on peut dire à propos des lecteurs qui se trouvent confrontés à des translittérations de l'hébreu, c'est qu'ils sont nombreux – en tout cas plus nombreux qu'à d'autres époques⁶⁹⁷. Le XVI^e siècle est sans doute la période de l'histoire de France où le plus de personnes se sont intéressées à la langue hébraïque, ce qui a permis aux spécialistes de la période de parler d'un « âge d'or » de l'hébraïsme chrétien. Si l'on peut en effet parler d'âge d'or, c'est parce que d'un côté les études hébraïques explosent et la connaissance de cette langue

696 Sur ces questions, cf. R. CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris : Seuil, 1987, 369 p.

697 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », dans *Histoire Épistémologie Langage*, t. 12-1, 1990, p. 46 : « Public nombreux, sans doute, comme en témoigne le nombre des éditions de cet alphabet ». A. CORON, préface au livre de L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris : BNF, 2004, p. 11 : « Il y eut pour l'hébreu, en quelques années, comme pour le grec, même si ce fut à une moindre échelle, un véritable engouement ».

progresses rapidement, mais que d'un autre côté ce mouvement décline dès les années 1580 et ne retrouvera jamais dans les siècles suivant les niveaux qu'il a atteint alors⁶⁹⁸. Les raisons qui poussent les élites cultivées à entreprendre l'étude de la langue de Moïse sont nombreuses : volonté de lire le texte de l'Ancien Testament en langue originale, désir d'avoir un contact avec la langue supposée originelle qui est aussi la langue du christ, tentation de l'interprétation kabbalistique, ou simple intérêt pour une langue, une écriture et une culture différentes, peuvent expliquer cet engouement, qui a également quelque chose d'un effet de mode.

L'élément principal qui nous permet de constater cet engouement est le grand nombre d'impressions hébraïques. Ce phénomène a été étudié assez tôt et n'est pas propre à Paris ni à la France⁶⁹⁹, mais l'importance numérique des livres contenant de l'hébreu a été récemment réévaluée par les travaux de Lyse Schwarzfuchs. Cette dernière explique en introduction de son inventaire : « À la suite de divers sondages et consultations préparatoires, il était apparu que le répertoire prévu comprendrait une centaine de titres au plus. Le progrès de cette recherche a rapidement montré la trop grande modestie de cette

698 M.-L. DEMONET, « La désacralisation de l'hébreu au XVI^e siècle », dans *L'hébreu au temps de la renaissance*, 1992, p. 154 : « La période d'ascension rapide puis de déclin relatif est assez courte, puisque nous l'observons entre le développement de l'enseignement de l'hébreu au tout début du XVI^e siècle et les années 1560, quand certains esprits plus lucides et critiques - et parmi eux de bons hébraïsants - ont renoncé à la doctrine de l'hébreu langue première. (...) Ce déclin ne concerne nullement l'enseignement et la diffusion de la langue, en progrès continu pendant toute la Renaissance, mais son statut privilégié et sa place dans la hiérarchie des idiomes ».

699 v. notamment L. KUKENHEIM, *Contributions à l'histoire de la grammaire grecque, latine et hébraïque à l'époque de la Renaissance*, Leyde : E. J. Brill, 1951, X-143 p.

prévision et posé le problème de la méthode à suivre dans la description des ouvrages recensés⁷⁰⁰ ». Au total, c'est près de quatre cents cinquante livres contenant de l'hébreu que Lyse Schwarzfuchs a décrits. Comme il a déjà été dit, un certain nombre d'entre eux n'intéressent pas la question des translittérations, soit que le texte en hébreu intégral ne fasse aucune place aux caractères latins, soit que l'hébreu n'y occupe qu'une place marginale voire ornementale. Mais les grammaires, les alphabets, les traités divers, ainsi que les bibles et les psautiers nous montrent que les translittérations de l'hébreu au XVI^e siècle eurent un public fourni.

Cette impression d'une grande masse de livres hébreux a parfois été nuancée au vu du faible nombre de ces ouvrages que l'on retrouvait dans les inventaires de bibliothèques. Jean-Pierre Rothschild a constaté que la proportion de livres hébreux dans ces inventaires n'avait aucune commune mesure avec celle des livres latins et même des livres grecs⁷⁰¹. Nous ne partageons toutefois pas les conclusions qu'il en tire et qui font de l'étude de l'hébreu au XVI^e siècle un phénomène presque marginal⁷⁰². En effet, il nous

700 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 16.

701 J.-P. ROTHSCHILD, « Quelles notions le « grand public » des lettrés chrétiens dans la France du XVI^e siècle eut-il de l'hébreu ? Enquête parmi les inventaires des bibliothèques », dans *L'hébreu au temps de la Renaissance, ouvrage recueilli et édité par Ilana Zinguer*, Leyde, New York, Cologne : E. J. Brill, 1992, p. 173 : « À coup sûr, la connaissance de l'hébreu est bien moins répandue que celle du grec : il n'est guère de robin, de clerc ou de commis qui ne possède plusieurs ouvrages en cette langue ».

702 *Ibid.*, p. 180 : « Ainsi l'hébreu reste-t-il une langue rare, étudiée seulement - et de façon le plus souvent rudimentaire - par quelques spécialistes, dont l'intérêt des chercheurs pour la nouveauté et l'exception ferait surestimer le nombre, mais que l'examen du contenu des bibliothèques du temps permet de ramener à ses proportions très modestes ». Et p. 183 : « Si le XVI^e siècle compta de notables hébraïsants, l'idée qu'il fut nourri de connaissance hébraïque est, dans une large mesure, un mythe ».

semble que les résultats tirés des deux cents inventaires de bibliothèques étudiés, pour intéressants qu'ils soient, ne sauraient infirmer les données fournies par les nombreuses éditions de manuels d'hébreu. Ces éditions existent bel et bien et il est même probable que d'autres encore ne soient pas parvenues jusqu'à nous. Il est vrai que l'on ne connaît pas les tirages de ces ouvrages, qui étaient peut-être très faibles⁷⁰³. Le tirage moyen à l'époque oscillait probablement entre 1000 et 1500 exemplaires, mais des tirages plus bas étaient courants⁷⁰⁴ ; on possède également une lettre de Nicolas Clénard où ce dernier prétend qu'à son arrivée à Paris, en 1530, il s'est écoulé en quelques jours cinq cents exemplaires de sa grammaire grecque et plus de trois cents exemplaires de sa grammaire hébraïque⁷⁰⁵. S'ils sont réels – car il s'agit peut-être d'une simple fanfaronnade⁷⁰⁶ – ces chiffres devraient être ajoutés à ceux donnés par Lyse Schwarzfuchs puisque les ouvrages en question n'avaient pas été imprimés à Paris mais à Louvain. Malgré tout cela, on pourrait imaginer que la pension que le roi de France accordait à ses imprimeurs et les indemnités qu'il accordait à ses lecteurs servaient à

703 *Ibid.*, note 6, p. 185 : « Il se dégage de l'examen des bibliothèques un enseignement assez net : le latin règne sans partage dans les bibliothèques savantes ou sérieuses, , le grec y est presque toujours présent, l'hébreu, exceptionnel (...). Encore faudrait-il connaître les tirages de ces manuels pour avoir de véritables ordres de grandeur ».

704 L. FEBVRE et H.-J. MARTIN, *L'apparition du livre...*, p. 335. Josse Bade déclare en 1526 n'avoir édité qu'à 650 exemplaires les Annotations de Noël Bédac contre les écrits de Lefèvre d'Étaples. Toutefois, à partir des années 1540, on ne connaît guère d'exemple d'édition à moins de 800 exemplaires.

705 A. LEFRANC, « Nicolas Clénard, humaniste belge, et les commencements du Collège de France », dans *Humanisme et Renaissance*, t. 7, 1940, p. 258. Il s'agit toutefois peut-être d'une vantardise d'auteur.

706 Par exemple, l'affirmation d'Érasme selon laquelle Simon de Colines avait fait imprimer une contrefaçon de ses *Colloques* à 24 000 exemplaires a fait couler beaucoup d'encre mais elle est parfaitement fantaisiste (L. FEBVRE et H.-J. MARTIN, *L'apparition du livre...*, p. 335).

subventionner ce type de publications utiles aux cours des lecteurs et, partant, permettait d'imprimer des livres avec un tirage très faible. Mais même dans le cas d'un tirage très faible à cinq cents exemplaires, on arriverait tout de même au chiffre de 15 000 alphabets et 30 000 grammaires imprimés à Paris entre 1508 et 1600⁷⁰⁷. La disproportion entre ces chiffres et ceux trouvés par Jean-Pierre Rothschild dans les inventaires de bibliothèques est impressionnante mais elle pourrait être expliquée : les livres hébreux n'étaient peut-être pas toujours signalés dans les inventaires, soit que l'on ait considéré que ce genre de livres ne faisait pas honneur au possesseur récemment décédé de la bibliothèque inventoriée, soit que personne n'ait été à même de les identifier et que l'on ait manqué d'une translittération pour en copier le titre. La difficulté de traiter des ouvrages en hébreu ou en d'autres langues orientales a souvent rebuté des bibliothécaires et a conduit, jusqu'à aujourd'hui, à ne pas cataloguer ni inventorier de nombreux fonds de ce genre. Les bibliothécaires et les notaires du XVI^e siècle ont pu agir de même.. Le fait que ces livres n'aient pas pu être traités comme les autres peut aussi avoir impliqué qu'ils n'aient pas été rangés avec les autres, qu'ils se soient abîmés plus vite et qu'ils aient moins que d'autres survécu jusqu'à nous. Il convient aussi de noter que la diffusion de ces ouvrages ne s'arrêtait pas aux frontières du royaume de France : tous sont en latin et même si certains exemples ou, justement, certaines translittérations, semblent plutôt adaptés aux lecteurs français, ils sont parfaitement

707 Sur la base des 30 alphabets et 60 grammaires relevés dans L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle : inventaire chronologique*, p. 52. À l'époque où il tirait ses conclusions, Jean-Pierre Rothschild ne disposait pas de cet outil.

utilisables par des hébraïsants italiens, allemands, anglais ou espagnols. En revanche, le fait que ces livres aient été acquis et possédés ne prouve pas qu'ils aient été lus, ou même ouverts : qui n'a jamais acquis une méthode de langue sans jamais l'ouvrir vraiment par la suite ou du moins être jamais allé jusqu'au bout de l'apprentissage ? Jean-Pierre Rothschild a sans doute raison de rappeler que la majeure partie des hébraïsants du XVI^e siècle avaient un niveau assez médiocre⁷⁰⁸. Mais en ce qui concerne les translittérations, ce dernier point est plutôt un avantage : les translittérations sont inutiles à ceux qui maîtrisent parfaitement une langue, et dans le domaine didactique elles sont élaborées à l'intention de ceux en situation d'apprentissage et qui n'ont pas une connaissance assurée de la langue et de son système d'écriture.

L'existence et le succès du genre des alphabets disent assez clairement quel genre de lecteur s'intéresse à l'hébreu. Ces ouvrages, dont les multiples rééditions semblent confirmer le succès auprès des lecteurs, répondent probablement à plusieurs types de demande : d'abord, ils servent de support de cours et d'aide mémoire à ceux qui ont entrepris l'apprentissage de l'hébreu, que ce soit à Paris auprès des lecteurs royaux, au collège de la Trinité de Lyon au cours de Sante Pagnino ou encore avec l'aide d'un précepteur particulier.

Le *De mode legendi haebraice* de Paul Paradis nous donne à voir une autre situation encore : ce dialogue met en scène deux camarades qui se remémorent l'un l'autre le contenu du cours de

708 J.-P. ROTHSCHILD, « Quelles notions le « grand public » des lettrés chrétiens dans la France du XVI^e siècle eut-il de l'hébreu ? Enquête parmi les inventaires des bibliothèques », p. 173.

leur précepteur à propos des règles qui régissent l'écriture hébraïque. Le précepteur n'est autre que Paul Paradis lui-même et les deux élèves sont Martial de Gouvéa et Matthieu Budé. On voit clairement ici la dédicace dissimulée à l'intérieur du dialogue : Matthieu Budé est le fils de Guillaume Budé, dont Paul Paradis, déjà protégé de Marguerite de Navarre, avait tout intérêt se concilier les bonnes grâces. Quant à Martial de Gouvéa, il était le neveu de Jacques de Gouvéa, dont on a déjà dit un mot, et le frère cadet d'André de Gouvéa, humaniste renommé qui dirigeait alors le Collège Sainte-Barbe. Ce dialogue a l'avantage de nous montrer une scène d'apprentissage certes fictive et exagérée mais qui rappelle utilement que ceux qui apprenaient l'hébreu n'étaient pas seulement des hommes d'âge mur mais également de jeunes gens proches de la cour.

Les alphabets peuvent également servir de préalable à ces cours lorsqu'ils ont atteint un niveau suffisamment élevé. En effet, l'apprentissage de la lecture d'une écriture comme celle de l'hébreu ayant quelque chose de laborieux, on peut comprendre que les professeurs aient tenu à ce que leur enseignement ne consacre pas la moitié de l'année à l'apprentissage de l'alphabet : Jehan Boulaese, qui enseignait l'hébreu au collège de Montaigu à Paris, explique que son alphabet⁷⁰⁹ permettra à quiconque, même à un enfant, de s'initier à la lecture de la langue sainte et d'être capable, après au maximum quatre mois, de suivre les cours des lecteurs royaux⁷¹⁰. De la même façon, la grammaire hébraïque

709 Jehan BOULAËSE, *Hebraicum alphabetum... eiusdem grammaticae praeponendum, ut quibus etiam puerulus, quatuor mensibus aut etiam paucioribus et suo Marte foeliciter possit... audire... linguam Hebraicam...*, Paris : Martin Le Jeune, 1576.

710 Cité par S. Kessler-Mesguich, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », *op. cit.*

publiée par Alain Restauld de Caligny en 1533⁷¹¹ ne comporte pas d'alphabet et le texte indique que la connaissance des règles de l'écriture hébraïque est supposée acquise. De tels alphabets peuvent aussi être utiles à l'homme épris de culture qui souhaite simplement s'initier à la lecture des caractères hébraïques sans forcément désirer aller plus loin ; on peut naturellement aussi supposer que nombre de ces opuscules ont été acquis par des personnes désireuses d'aller plus loin mais qui n'ont pas eu le courage de dépasser ce premier stade. Enfin, de tels alphabets peuvent servir d'aide mémoire et d'instrument de travail à des humanistes qui auraient besoin occasionnellement de vérifier un mot hébreu mais ne se spécialiseraient pas dans cette voie. Comme l'a régulièrement souligné Sophie Kessler-Mesguich dans ses travaux sur le sujet, la connaissance de l'hébreu au XVI^e siècle était le plus souvent très mince⁷¹². Or c'est justement cet état intermédiaire - on pourrait presque dire bâtard - de la connaissance des langues qui constitue le milieu naturel dans lequel naissent les translittérations.

Les bibliothèques

La méthode suivie par Jean-Pierre Rothschild, même si elle peut avoir ses limites, est sans doute un des meilleurs moyens d'acquérir des informations sur les lecteurs de certains ouvrages : dépouiller les inventaires de bibliothèques, les catalogues, les inventaires après décès, les testaments, etc. C'est notamment la méthode qu'a employée Claude Postel pour déterminer la diffusion

711 [Alain RESTAULD DE CALIGNY], *Institutiones in hebraeam linguam*, Paris : Chrétien Wechel, 1533.

712 Ainsi parle-t-elle, dans « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », *op. cit.*, de « la disproportion entre la valorisation extrême de l'hébreu au XVI^e siècle et le niveau réel des connaissances » (p. 46).

des œuvres de Guillaume Postel⁷¹³ et Pierre Swiggers pour la grammaire hébraïque de Nicolas Clénard : selon lui, on trouve 370 exemplaires des multiples éditions de cette grammaire, répartis dans 150 bibliothèques différentes⁷¹⁴. Ce dernier exemple est un cas extrême, mais il donne une idée de ce que peut être l'étendue de la diffusion d'un ouvrage de ce genre dans l'Europe du XVI^e siècle⁷¹⁵. La grammaire de Clénard avait été écrite à Louvain, elle avait été imprimée principalement à Paris, mais elle était en latin très classique⁷¹⁶ et ses lecteurs ont pu être d'horizons linguistiques fort différents. Un moyen assez proche d'avoir une idée des lecteurs qui ont utilisé tel ou tel ouvrage est de regarder les ex-libris qui figurent dans les exemplaires eux-mêmes. L'un des deux exemplaires des *Passaiges d'outremer* de Sébastien Mamerot conservés à la bibliothèque de l'Arsenal⁷¹⁷ porte ainsi mention de deux possesseurs successifs : « Jacques Hardy », sergent à Verge du roi et le chevalier « Clause de Marchaumont », qui le possédait en 1599 et qui le légua, à sa mort en 1641, au monastère des Feuillants⁷¹⁸. La vie d'un homme de cette époque n'était pas si longue et la transmission des livres

713 C. POSTEL, *Les écrits de Guillaume Postel publiés en France et leurs éditeurs* (1538-1579), Genève : Droz, 1992 (collection Travaux d'Humanisme et Renaissance, n° 265), 125 p.

714 P. SWIGGERS, « Les *Institutiones grammaticales Latinae* de Nicolas Clénard (1538) », dans *Von Eleganz und Barbarei*, 2001, p. 149.

715 Même s'il ne faut pas sous-estimer les transferts, donc et achats postérieurs au XVI^e siècle.

716 Le latin de Nicolas Clénard est beaucoup plus classique et raffiné que celui de la plupart de ses collègues. Cet élément est peut-être à ajouter à la liste des facteurs explicatifs du succès de cet ouvrage, notamment en dehors du cadre linguistique français.

717 Sébastien MAMEROT, *Les passaiges doutremer faitz par les François, nouvellement imprimé*, Paris : Michel Le Noir, 1518 (Arsenal 4 H 5170).

718 Le monastère des Feuillants de Paris, situé à l'emplacement de l'actuelle rue Castiglione, près des Tuileries, avait pris la tête de l'ordre des Feuillants de France en 1630 et était alors florissant.

était en fin de compte assez rapide. Ainsi un ouvrage imprimé dans les années 1530 a-t-il pu avoir, jusqu'à la fin du siècle, entre deux et quatre possesseurs. Quatre possesseurs ne sont toutefois pas quatre lecteurs.

Les bibliothèques les mieux documentées et les mieux étudiées sont souvent les bibliothèques d'institutions : bibliothèque du roi, bibliothèque de la reine, bibliothèques des monastères et des collèges. Ce favoritisme peut conduire à des erreurs dans la mesure où les ouvrages qui nous occupent étaient sans doute peu prisés des institutions. Jusqu'à la fin du XVI^e siècle au moins, les manuscrits gardent une place privilégiée dans ce type de bibliothèques et les imprimés n'y ont pas systématiquement leur place, d'autant plus que les manuels d'initiation à l'hébreu étaient particulièrement peu précieux. L'apparence d'une bibliothèque d'institution était encore très proche de ce qu'elle était au Moyen Âge : la bibliothèque du collège de Sorbonne n'a ôté les chaînes qui attachaient les livres aux bancs qu'en 1615⁷¹⁹.

Les prix de ventes des ouvrages contenant des translittérations

Enfin, un dernier élément dont nous pouvons nous servir pour avoir une idée du public auquel s'adressaient les ouvrages contenant des translittérations de l'hébreu est de regarder les prix auxquels ils étaient vendus. À la lecture des catalogues de Robert Estienne et Chrétien Wechel, une conclusion s'impose

719 J. ARTIER, « Les bibliothèques des universités et de leurs collèges », dans *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2 : Les bibliothèques sous l'Ancien Régime*, Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 2008, p. 51.

rapidement : ces ouvrages étaient vendus à un prix dérisoire. En 1541, selon le catalogue de Chrétien Wechel, les grammaires de Nicolas Clénard et de Johannes Van Campen valent chacune 3 sous. Celle d'Alain Restauld de Caligny, qui ne contient pas d'alphabet ni d'introduction sur les règles de prononciation, vaut 2 sous. Le *Peculium Agatii*, c'est-à-dire l'alphabet d'Agacio Guicaderio, est quant à lui vendu seulement 20 deniers (c'est-à-dire 1 sou et 8 deniers)⁷²⁰. Les simples alphabets coûtent encore moins cher : selon les catalogues de Robert Estienne, un *Alphabetum hebraicum* coûte 10 deniers en 1540⁷²¹ et seulement 6 deniers en 1546⁷²². Cette différence laisse penser que ces ouvrages ne coûtaient pas obligatoirement ce prix l'année de leur parution et que leur dévaluation devait être très rapide. Il convient également de rappeler que ces livres étaient vendus sans reliure et se présentaient donc presque sous la forme d'une ou deux feuilles de papier imprimées et pliées sommairement. Malgré tout, ces prix restent incroyablement peu élevés : en 1540, une livre de beurre vaut 1 sou et 6 deniers et le salaire journalier d'un manouvrier est de 3 sous⁷²³.

Aux diverses questions que l'on peut se poser sur les concepteurs et les utilisateurs des translittérations, on ne peut guère apporter que des réponses imprécises. S'il y a un facteur de

720 *Librorum omnium quos suis typis excudit Christianus Wechelus index*, Paris : Chrétien Wechel, 1541.

721 *Libri in officina Roberti Stephani typographi regii, partim nati, partim restituti et excusi*, Paris : Robert I Estienne, 1540.

722 *Libri in officina Roberti Stephani typographi regii, partim nati, partim restituti et excusi*, Paris : Robert I Estienne, 1546.

723 M. BAULANT, « Prix et salaires à Paris au XVI^e siècle : sources et résultats », dans *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1976, p. 954-995.

continuité clair, c'est sans aucun doute celui de l'auteur plus que celui de l'imprimeur. A la vérité, les uns ne vont pas sans les autres et l'on peut supposer que l'œuvre s'élaborait avec la participation des deux parties. Toutefois, chaque fois qu'un livre porte à la fois un nom d'auteur et un nom d'imprimeur-libraire, il apparaît que l'impulsion de la translittération vient plus de l'auteur que de l'imprimeur : ni Gilles de Gourmont ni Chrétien Wechel ne paraissent avoir véritablement imprimé leur marque aux translittérations de l'hébreu dans les ouvrages qu'ils publiaient et vendaient. L'atelier de Robert Estienne fait exception : les translittérations sorties de ses presses présentent une continuité qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Toutefois au-delà de l'auteur et de l'imprimeur, les translittérations changent surtout selon la catégorie d'œuvre à laquelle elles sont destinées : l'écart est grand entre d'un côté les impressions à destination religieuse ou théologique, dont les translittérations sont souvent simplistes mais régulières, et de l'autre les ouvrages didactiques, qui présentent des solutions beaucoup plus rigoureuses mais aussi des irrégularités déconcertantes. Sur le lecteur, malgré le peu d'informations disponibles, on peut tout de même avoir une ou deux certitudes : la première, c'est qu'ils étaient nombreux. Le nombre très élevé d'éditions d'ouvrages didactiques sur l'hébreu ne permet pas de douter que l'hébreu a attiré l'attention d'une part immense des lettrés du XVI^e siècle. Une seconde certitude est que ces hébraïsants n'étaient pas des spécialistes : tant les alphabets que les grammaires servaient principalement à savoir *lire* l'hébreu, mais ni à s'exprimer avec ni à en comprendre les subtilités idiomatiques. Ce n'était d'ailleurs pas forcément le but : à un personnage comme Rabelais, il pouvait suffire de savoir lire

l'écriture hébraïque et de savoir assez de morphologie et de syntaxe pour construire, au besoin, un assemblage de citations.

Tous ces facteurs donnent une idée des raisons pour lesquelles les hommes du XVI^e siècle faisaient appel aux translittérations dans leur usage de l'hébreu. Mais ils ont aussi un impact sur la forme même des translittérations et s'ajoutent aux facteurs purement linguistiques pour déterminer quelles lettres de l'alphabet latin seront employées pour rendre chaque lettre de l'alphabet hébreu.

TROISIÈME PARTIE

LA VARIATION DES

TRANSLITTÉRATIONS :

ENTRE CONFUSION PHONÉTIQUE

ET INVENTIONS GRAPHIQUES

PRÉAMBULE

L'orthographe fluctuante des mots translittérés est à la fois une difficulté à résoudre et une caractéristique qui peut permettre de porter un éclairage sur un contexte historique et linguistique. Les translittérations connaissent des variantes en vertu de nombreux facteurs mais ce sont les questions linguistiques qui demeurent au centre de leur élaboration : rapports entre les différentes langues, rapport des langues aux écritures, spécificités des écritures, équivalences phonétiques, etc.

Les chercheurs ont maintes fois souligné que les translittérations pouvaient être d'un apport précieux pour éclairer des points obscurs de l'histoire des langues – tant la langue source que la langue cible⁷²⁴. Pourtant, paradoxalement, la forme des translittérations ne saurait être étudiée avec rigueur sans des éléments de connaissance précis à propos de ces langues : Jean-François Champollion n'aurait pu déchiffrer les noms propres de la pierre de Rosette s'il n'avait eu au préalable une bonne connaissance de la langue copte. Chaque transcription ou translittération fait intervenir au moins quatre éléments : la langue source, l'écriture source, la langue cible et l'écriture cible. Circonscrire ces quatre éléments n'est rien moins que simple. L'usage qui est fait d'un système d'écriture varie amplement selon des conceptions souvent inconscientes, et ce d'autant plus que le XVI^e siècle est une période de transition technique : il est malaisé de déterminer avec précision l'impact des innovations dans la

724 Gilbert Dahan dit par exemple, à propos des transcriptions dans les lexiques hébreu-français, qu'elles pourraient être « d'un grand intérêt pour la philologie romane comme pour l'étude de la culture juive médiévale » (*Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge...*, p. 256).

forme des lettres et dans l'usage des diacritiques sur les conceptions linguistiques des hommes de cette époque. Le XVI^e siècle est aussi un moment où la prononciation des langues est encore très morcelée géographiquement parlant et où la norme entre fréquemment en contradiction avec l'usage (les savants qui expriment cette norme ne sont d'ailleurs pas les derniers à la maltraiter dans l'usage).

On se rend également compte que les systèmes linguistiques ne sont pas imperméables les uns aux autres et qu'un système écriture-langue intègre toujours des données de langues et d'écritures qui pouvaient sembler étrangères au premier abord : celui qui emploie des diacritiques en alphabet latin a en tête l'alphabet grec, celui qui traite de la prononciation séfarade de l'hébreu s'appuie souvent inconsciemment sur la phonétique de l'arabe, et celui qui pousse l'alphabet latin jusqu'à ses limites se retrouve rapidement contraint de faire appel à des usages qui sont ceux de l'anglais ou de l'allemand.

CHAPITRE VII : LA PRONONCIATION DU LATIN ET DE L'HÉBREU AU XVI^E SIÈCLE

Une translittération de l'hébreu insérée dans un texte latin fait appel à la fois à la prononciation de l'hébreu et à celle du latin. Paris est le lieu de rencontre, de mélange et d'affrontement des différentes prononciations : dans la mesure où il n'y a pas de juifs à Paris (en théorie, du moins), la prononciation de l'hébreu provient obligatoirement de sources indirectes. Ces sources peuvent être les juifs d'Avignon - dont se réclament plusieurs des grammaires que nous avons étudiées⁷²⁵, mais aussi des juifs de Venise (c'est plus ou moins le cas de Paul Paradis), d'Espagne (on peut le soupçonner pour certains professeurs du collège Sainte-Barbe) ou même des pays germaniques, comme Élie Lévit⁷²⁶. Selon l'origine géographique de chacun, la prononciation ne sera pas la même et la distinction séfarade/ashkénaze n'est qu'une ligne de fracture parmi d'autres dans ce domaine. Enfin, connaître la prononciation exacte du latin n'est pas tâche plus aisée : on

725 *Alphabetum hebraicum...*, Paris : Robert I Estienne, 1539 : « Nostrates Avenionensium Iudaeorum pronuntiationem sequentes... ».

726 cf. G. E. WEIL, *Elie Lévit, humaniste et massorète (1469-1549)*, Leyde : E. J. Brill, 1963, 428 p.

pourrait penser que les auteurs qui impriment à Paris prononcent le latin selon l'usage parisien mais les faits montrent que ces auteurs, qui sont souvent, au début du siècle, d'origine italienne ou néerlandaise, transmettent à leurs translittérations l'empreinte de la prononciation du latin dans leur pays d'origine. L'objectif sera donc ici à la fois de comprendre la prononciation de ces langues pour limiter les risques d'erreur dans l'interprétation des translittérations et de se servir des translittérations pour nuancer et préciser la connaissance que l'on a de ces prononciations.

1. LA PRONONCIATION DU LATIN AU XVI^E SIÈCLE

Une bibliographie indigente

De manière surprenante, la question de la prononciation du latin au XVI^e siècle n'a pas fait l'objet d'une historiographie foisonnante. On s'est beaucoup interrogé sur la phonétique du latin tardif dans le but de comprendre la formation des langues vernaculaires ; on a également fait couler beaucoup d'encre pour savoir quelle était la manière correcte de prononcer le latin en essayant de reconstituer la prononciation de la fin de la République. Tout le monde s'accorde à dire que le latin fait encore l'objet, au XVI^e siècle, d'une pratique orale courante dans certains milieux, et notamment dans les institutions scolaire et universitaires. Pourtant, la question de la prononciation réelle de ces personnes ne paraît avoir passionné ni les historiens ni les linguistes. Le dernier ouvrage en date dont on dispose sur le sujet est la passionnante synthèse publiée par Françoise Waquet en

1998 sur l'usage du latin du XVI^e au XX^e siècle⁷²⁷ ; encore les questions de prononciations n'y sont-elles traitées que succinctement et se concentrent-elles sur les débats autour de la pertinence de la prononciation érasmienne. Pour le détail de la prononciation du latin en France, Françoise Waquet renvoie aux travaux de Charles Beaulieux⁷²⁸, d'Augustin Renaudet⁷²⁹, de P. Damas⁷³⁰ et de Jules Marouzeau⁷³¹.

Des sources riches

Il est également possible de s'appuyer sur les sources de l'époque, qui d'ailleurs relèvent souvent peu ou prou de la catégorie des transcriptions : il peut notamment s'agir de textes dont la graphie tente de restituer l'oralité, ou bien de transcriptions de mots étrangers. Un cas un peu particulier est celui des traités sur la prononciation du latin, qui ont pour ambition de fixer une norme et de donner les règles pour une juste prononciation du latin : la prononciation dite « restituée » aujourd'hui en usage dans les institutions scolaires et universitaires françaises répond plus ou moins aux recommandations d'Érasme dans les différentes éditions de son célèbre traité *De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione*,

727 F. WAQUET, *Le latin ou l'empire d'un signe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris : Albin Michel, 1998, 416 p. La partie sur la prononciation reprend largement les conclusions d'un article publié deux ans plus tôt, « Parler latin dans l'Europe moderne : l'épreuve de la prononciation », dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée*, t. 108, 1996, p. 265-279.

728 Ch. BEAULIEUX, « Essai sur l'histoire de la prononciation du latin en France », dans *Revue des études latines*, t. 5, 1927, p. 68-82.

729 A. RENAUDET, « Érasme et la prononciation des langues antiques », dans *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, t. 18, 1956.

730 P. DAMAS, *La prononciation française du latin depuis le XVI^e siècle*, Paris : Société d'édition des Belles Lettres, 1934, 46 p.

731 J. MAROUZEAU, *La prononciation du latin : histoire, théorie, pratique*, Paris : Les Belles Lettres, 1931, 22 p.

qui connut une fortune bien au-delà des limites du XVI^e siècle⁷³². Ce traité et deux du même genre donnent certes une vision normative de la langue latine mais aussi, à côté des recommandations pour une prononciation idéale, une part de description de la prononciation réelle. Cela peut être pour décrire les erreurs à ne pas faire, mais le ton n'est pas toujours réprobateur et il semble que bien souvent l'auteur ne cherche qu'à donner à son lecteur une idée de la diversité des prononciations⁷³³. Le principal de ces traités, c'est-à-dire le plus connu et celui qui eut l'impact le plus fort, fut sans conteste le *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione* d'Érasme⁷³⁴. Dans cet opuscule, publié initialement avec le *Ciceronianus*, Érasme appuyait son propos sur les écrits des grammairiens latins, principalement l'*Institution oratoria* de Quintilien, mais aussi Priscien, Diomède, Aulu-Gelle, Marius Victorinus, Terentianus, Cornutus et Flavius Caper⁷³⁵. Il faisait aussi œuvre de synthèse et reprenait en grande partie la réflexion qui avait été menée depuis plusieurs décennies déjà par des humanistes italiens, espagnols et allemands sur la prononciation et l'orthographe du latin : on peut relever Niccolo Niccoli, Gasparino da Barzizza (*Orthographia*, v. 1470), Guarino da Verona (*Ars diphthongandi*, 1478), Io. Tortellius Arretinus (*Orthographia*, 1471), G. Valla (*De expetendis et fugiendis rebus*, 1501), I. I. Pontanus (*De aspiratione*, 1481),

732 Sur ce sujet, v. l'introduction de M. CYTOWSKA au *De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione* d'Érasme, dans *Opera omnia Desiderii Erasmi Roterodami*, Amsterdam : North-Holland Publishing Company, 1973, p. 3-9

733 Ce qui est en effet un argument en faveur d'une harmonisation et donc d'une normalisation : le lecteur sera plus apte à admettre la norme s'il a conscience que la prononciation qu'il a pris l'habitude d'employer n'est qu'une option parmi d'autres et qu'elle n'est pas plus rationnelle que les autres.

734 ÉRASME, *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione dialogus*, Bâle : Froben, mars 1528.

735 M. CYTOWSKA, *op. cit.*

Chr. Scarpa (*Orthographia*, 1493) ainsi qu'Antonio de Nebrija (*Ars grammatica*, 1481⁷³⁶), Jean Despautère (*Orthographia*, 1506) et H. Bebelius (*Commentaria de abusione linguae Latinae apud Germanos, De Orthographia, etc.*, 1513)⁷³⁷. L'opuscule d'Érasme, tout en étant moins polémique que le *Ciceronianus* qu'il accompagnait, a connu très vite un vif succès et, par conséquent, de nombreuses réimpressions. Publié d'abord chez Froben à Bâle en mars 1528, il est repris par trois autres imprimeurs avant la fin de cette même année : Simon de Colines (en juin) et Robert Estienne à Paris, Sébastien Gryphe à Lyon. Froben en tirera dès 1529 une nouvelle édition très largement corrigée, puis une troisième en 1530 et une autre en 1540, assez amplement révisée dans le cadre de la publication des œuvres complètes d'Érasme. C'est cette édition qui fait autorité et sert encore de base aux éditions d'aujourd'hui. Au total, on compta 16 éditions de cet ouvrage jusqu'en 1703⁷³⁸. Le *De recta* eut des émules et l'on vit sortir des presses de François Estienne en 1538 un volume au titre sensiblement similaire, le *De recta latini sermonis pronunciatione et scriptura libellus*⁷³⁹ ; réédité en 1541, cet ouvrage nous intéresse à plus d'un titre. La plupart des chercheurs soulignent qu'il présente des similitudes coupables avec le livre d'Érasme et qu'il a dans certains passages l'apparence d'une contrefaçon ; aucun exemple n'est jamais donné à l'appui de cette opinion et si de manière générale l'ouvrage de Charles Estienne reprend largement les questions soulevées par

736 Ce livre contient en particulier des chapitres intitulés « De vi ac potestate litterarum », « De earum vocibus corruptis » et « Orthographia ».

737 *Ibid.*

738 *Ibid.*

739 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronunciatione et scriptura libellus*, Paris : F. Estienne, 1538.

Érasme (que par ailleurs il cite⁷⁴⁰), dans le détail il n'y donne pas toujours les mêmes réponses. Pour notre étude, il présente le grand avantage d'être un ouvrage parisien et d'avoir pour auteur et pour imprimeur deux frères de Robert Estienne. Pour ces deux raisons, il apparaît plus à même de décrire la prononciation du latin dans le milieu des imprimeurs et des professeurs parisiens du XVI^e siècle que son illustre modèle. On pourrait aussi classer dans cette catégorie le fameux *Champfleury* de Geoffroy Tory⁷⁴¹ qui, dans sa troisième partie, présente un exposé systématique des lettres de l'alphabet latin et de leur prononciation ; mais il a déjà été souligné que la prononciation qu'il décrit reflète beaucoup plus la prononciation en usage à l'époque en Italie du nord que celle qui règne dans l'Université de Paris⁷⁴².

Les prononciations locales du latin selon Charles Estienne

Sans entrer dans les détails, la lecture du traité de Charles Estienne permet de donner quelques indications sur la manière dont les hommes du XVI^e siècle prononçaient le latin. Deux remarques générales peuvent être faites : la première, c'est que le latin est prononcé de manière très diverse selon les endroits d'Europe. Charles Estienne ne va jamais chercher les exemples

740 *Ibid.* : « Cum nihil aliud fit pronuntiatio (vel Ersasmo iudice) quam modulatio quaedam vocum numerosa... » ; et plus loin « Iustum est a, quod sonant Itali (ait idem vir doctus) ».

741 G. TORY, *Champfleury au quel est contenu lart et science de la deue et vraye proportion des lettres Attiques...*, Paris : Gilles de Gourmont, Geoffroy Tory, 1529.

742 F. WAQUET, « Parler latin dans l'Europe moderne : l'épreuve de la prononciation », dans *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée*, t. 108, 1996, p. 274 : « Au XVI^e siècle, les humanistes s'efforcèrent de restaurer une prononciation ancienne - à la mesure de la réforme orthographique et syntaxique - et ils empruntèrent d'abord à l'Italie ; c'est la prononciation italienne que Geoffroy Tory exposa dans son *Champfleury* et qui fut enseignée ».

extrêmement loin mais il trouve tout de même le moyen de citer les Normands (« Neustrii », « particula Neustriorum »), les Grecs (« Graeci »), les Westphaliens (« Vuespali »), les Italiens (« Itali »), les Anglais (« Britanni »), les Écossais (« Scotorum vulgus »), les Basques ou Gascons (« Vascones »), les Allemands (« Germani », « Germanum vulgus »), les Hauts-Allemands (« Germani superiores »), les Hollandais (« Batavi », « Holandi et Batavi »), les Nantais (« Nanetes », les Bretons (« Britones »), ainsi que ceux qu'on peut supposer être les Parisiens ou du moins les Français (« Vulgus nostrum », « Nostri Galli », « Parisini », « Nostri Parisini »). C'est donc une douzaine de prononciations régionales du latin que Charles Estienne évoque ici et l'on est en droit de supposer qu'il pourrait en avoir cité d'autres et qu'il n'a été limité que par la nécessité de concision et ses propres connaissances. Rien qu'à l'intérieur du Royaume de France, il distingue les « Galli », les « Neustrii », les « Parisini », les « Vascones », les « Nanetes » et les « Britones », mais Geoffroy Tory mentionne d'autres régions encore, comme la Bourgogne et le Forez⁷⁴³. La deuxième remarque que l'on peut faire, et qu'avait déjà faite Françoise Waquet, c'est que pour la plupart des aspects la prononciation du latin était extrêmement liée à la prononciation des langues vernaculaires⁷⁴⁴. On peut s'attarder ici sur quelques

743 G. TORY, *Champfleury...*, op. cit. : « Le L est mal prononcé en dictionnaires latines au pays de Bourgogne et de Forez, quand pour ladite lettre L on y prononce le R comme je l'ai souvent vu et ouï dire à maints jeunes écoliers desdits pays quand ils venaient ici en l'Université de Paris au collège où pour lors je régentais. En lieu de dire mel, fel, animal, aldus ou albus et maintes autres semblables dictionnaires, ils prononçaient mer, fer, animer, ardu et arbus, qui est abus de la due et juste prononciation, et qui cause souvent non seulement sens confus mais sens contraire ».

744 *Ibid.*, p. 274 : « En France, on prononçait le latin comme le français : ainsi le *u* se prononçait *ü* et le groupe *um* en position finale se prononçait *on* ; ici jouait encore, à l'occasion, l'attraction de mots français similaires et, par exemple, on prononçait *dictum* comme *dicton*. Brèves et longues étaient ignorées ou confondues (...), et l'accent était à la française, c'est-à-dire qu'il

traits de la prononciation parisienne du latin, qui sont souvent aussi des traits de la prononciation du français.

Quelques particularités de la prononciation du latin

La particularité qui frappe le plus les étrangers, à commencer par Érasme, est le mépris total dans lequel est tenue, dans le Royaume de France, l'accentuation du latin. Les Français prononcent le latin comme leur langue maternelle, c'est-à-dire en plaçant l'accent sur la syllabe finale de tous les mots, sans aucune considération pour la métrique de la langue latine ; cette manière d'articuler le latin aurait même connu une vogue de courte durée à l'étranger au début du XVI^e siècle⁷⁴⁵. Certaines voyelles subissent également l'influence de la langue française : le *u* est prononcé [y] et le digramme *um* était prononcé [ɔ̃], à la manière du *on* français. Charles Estienne évoque plusieurs particularités dont il est malaisé d'affirmer si elles sont communes à la majorité des locuteurs français du latin ou si elles sont spécifiques à la prononciation parisienne. Il affirme tout d'abord ce dont on pouvait se douter à la lecture des textes latins de l'époque, à savoir que les Français prononcent la diphtongue *æ* comme un simple *e*⁷⁴⁶. Charles Estienne confirme également qu'au XVI^e siècle le *h* n'est pas plus prononcé que de nos jours, et il considère cela comme une erreur⁷⁴⁷. Il souligne aussi des vices plus anecdotiques

portait sur la dernière syllabe prononcée ».

745 *Ibid.*, p. 273 : « Au début du XVI^e siècle, la prononciation non accentuée du latin, telle que les Français la pratiquaient, fut, par un effet de mode, imitée par les étrangers ».

746 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronunciatione...* : « *ae, nolim prolatam tanquam e solam, ut faciunt nostri barbari, sed media quadam voce conficta inter a et e, veluti si vulgarem coniunctionem nostram, et, proferemus* ».

747 *Ibid.* : « *H non tanquam litera, sed tanquam respirationis nota proferri debet. Eam autem potius respirationis notam quam aspirationis appellaverim, dum enim aspiramus, aut inspiramus, nihil huiusmodi sonitus facere*

mais aussi plus inattendus : la confusion entre *a* et *e*⁷⁴⁸, entre *r* et *s*⁷⁴⁹, l'assimilation du *c* à un *s* devant les voyelles antérieures, la tendance à élider ce même avant un *t* ou un autre *c*⁷⁵⁰. Toujours attachée à la prononciation parisienne, l'élision des consonnes finales : le *r*⁷⁵¹, le *s*⁷⁵², ainsi que le *t*⁷⁵³. Ces quelques remarques doivent être prises pour ce qu'elles sont : des affirmations éparses et partielles, peu étayées et dont on peut difficilement confirmer la véracité. Mais par rapport à d'autres sources, elles présentent l'avantage de nous donner un aperçu de l'extrême diversité des prononciations du latin : on ne peut pas parler de prononciation populaire dans la mesure où le latin est sans doute possible, au XVI^e siècle, une langue de lettré, mais les traités comme ceux

videmus. Vitium est, dum eam omittimus, aut vastius exprimimus. Omittunt praecipue nostri Galli et in scribendo et loquendo, dum nihil discriminis constituere videntur inter ».

748 *Ibid.* : « In eodem errore versatur Scotorum vulgus (de vulgo enim nunc loquimur, ne quis eruditus putet haec ad se pertinere) dum mediam quandam vocem sonant inter ama, et eme dictionem Italorum more pronunciatam. Vulgus nostrum mirè in hoc peccat, tum in scribendo, tum etiam in pronunciando dum è pro a et econverso satis inepte scribunt et proferunt, quem errorem subinde deprehendas in codicibus nostris manuscriptis ». Et en sens inverse : « Vix in alia litera magis peccata nostrum vulgus, dum a pro e, sonat, siquando vocalem excipiant, n, aut, m. : Quandam pro Quendam, Valans pro Valens, Amblema pro Emblema, Tampus pro Tempus ».

749 *Ibid.* : « Vitium committunt nostri Parisini dum, s, pro r, sonant : Masia pro maria, Musus pro murus ». Et inversement : « Vitium patitur, dum a Parisinis nostris in r, commutatur et scribitur : Laerus pro Laesus, Ierus pro Iesus ».

750 *Ibid.* : « Vulgus nostrum in scribendo, et loquendo .s. pro .c. confundit. Saesar pro Caesar. Interdum omittit : Sipio pro Scipio. Et tum quidem maxime cum in compositis geminatur: Acipio pro Accipio, Sucurro pro Succurro. Praeterea siquando, c, literam sequetur, t, consonans : fere semper abiiciunt, c, tum in scribendo, tum etiam in loquendo ».

751 *Ibid.* : « Non dicam vulgus nostrum minus efferre literam, l, siquando ab ea dictio finiatur ; aut simplicem tantum enunciare, cum duplex scribitur. Nam id vitium tam illi videtur esse peculiare quam quod innatum est : Nihi pro nihil, Ilius pro illius ».

752 *Ibid.* : « Item dum fere semper in fine dictionis a nostris Parisinis omittitur et in praecedentem vocalem commutatur : Habuit multoo ituu pro multos ictus ».

753 *Ibid.* : « Interdum omittitur in fine dictionis a nostris Parisinis : Oporte quod ipse facia pro oportet faciat ».

d'Érasme ou de Charles Estienne permettent d'entr'apercevoir une pratique ordinaire et orale de la langue latine, une pratique plus intuitive qu'attentive, et très susceptible d'avoir une incidence sur la translittération.

Les exemples donnés par Charles Estienne, tant ceux qui concernent Paris et la France que les autres, montrent aussi la réalité d'une langue latine qui n'est pas strictement liée à son écriture. Or la réforme de la prononciation du latin qu'ébauchèrent les humanistes italiens, que diffusa Érasme et que finirent par imposer les institutions scolaires reflète une vision tout à fait nouvelle des rapports entre langue et écriture, une vision artificielle mais aussi rationnelle. La démarche même du traité de Charles Estienne, qui traite des lettres de l'alphabet latin une par une, reflète son projet intellectuel et linguistique : parvenir à une langue latine où chaque lettre correspond à un phonème dans une relation de type bijectif. Ce qui est frappant, c'est que cette réforme de la prononciation du latin est surtout une réforme de la structure de l'alphabet latin, et que dans une certaine mesure son esprit est celui de la translittération : disposer d'un système d'équivalence simple, rationnel et universalisable qui permettrait une meilleure communication à l'échelle internationale⁷⁵⁴. Or bien que des disparités entre les espaces linguistiques se soient maintenus et que la réforme érasmienne ait été tenue en échec pendant des siècles, la correspondance entre les graphèmes et les phonèmes est bien plus bijective aujourd'hui que dans la prononciation du XVI^e siècle telle que décrite par Charles Estienne. L'ambiguïté de la

⁷⁵⁴ Le prologue du traité d'Érasme est principalement consacré aux malentendus et aux incompréhensions qui naissent de la diversité des prononciations du latin, et constitue un plaidoyer pour l'unification de la prononciation sur la base de la prononciation restaurée de la Rome antique.

prononciation du latin au XVI^e siècle réside dans ce caractère de transition : les prononciations locales proches des langues vernaculaires dominant et ont un impact certain sur les translittérations, mais le débat sur une norme de prononciation est lancé et influence également l'usage qui est fait de l'alphabet latin dans la recherche d'équivalence avec des systèmes d'écriture qui peuvent être très différents.

2. LA PRONONCIATION DE L'HÉBREU AU XVI^E SIÈCLE

La relative complexité du système d'écriture hébraïque et de sa phonologie est liée à la fois à son ancienneté et à sa dispersion géographique. Aux conséquences de trois mille ans d'usage s'ajoutent les conséquences de la diaspora et du morcellement des communautés : les populations juives de toutes les régions ont apporté à la prononciation originelle de l'hébreu biblique des modifications influencées par l'articulation des diverses langues vernaculaires qu'elles côtoyaient et pratiquaient.

Une écriture à l'histoire mouvementée

À l'origine, l'hébreu est une langue sémitique et l'écriture hébraïque est un abjad issu du système d'écriture phénicien. La proximité du système linguistique et graphique hébraïque avec les systèmes arabe, araméen ou égyptien était connue au XVI^e siècle et avait mené à juste titre les penseurs de l'époque à imaginer des relations de type généalogique entre ces différents systèmes ; c'est un domaine dont Guillaume Postel s'était fait une

spécialité⁷⁵⁵. Du point de vue de l'histoire des langues, la principale erreur de la période médiévale était de voir l'hébreu comme la langue originelle, mère de toutes les autres, alors qu'elle est une langue sémitique parmi d'autres. Le système d'écriture hébraïque est adapté à la manière dont l'hébreu se prononçait à l'époque pré-exilique, et à propos de laquelle de nombreuses incertitudes règnent encore aujourd'hui. Dans l'écriture phénicienne, comme dans tous les abjads, les voyelles n'étaient généralement pas notées ; ce type de système sied particulièrement bien aux langues sémitiques puisque leur morphologie est fondée sur un système de racines consonantiques et que les voyelles ont un rôle que l'on pourrait presque qualifier de secondaire. Au cours du premier millénaire avant notre ère, l'hébreu était cependant au contact de systèmes d'écritures qui notaient les sons vocaliques, au nombre desquels le grec, et l'on tenta assez tôt d'infléchir l'alphabet hébreu de telle sorte qu'il pût noter les voyelles. C'est sans doute au début de la période post-exilique (donc au milieu du VI^e siècle av. J. C.) que l'on développa le système des mères de lecture (*matres lectionis*), qui consistait à employer certaines consonnes (aleph, vav, yod, he) pour noter les voyelles dans certains cas. Ce système connut un certain succès pendant une longue période : les scribes des manuscrits de la mer Morte, par exemple, l'employèrent abondamment ; dans les manuscrits médiévaux de la Mishna, leur usage variait d'un scribe à l'autre⁷⁵⁶. En hébreu moderne, on tente de les utiliser le plus possible. Les mères de lecture permettent de noter les voyelles,

755 Principalement le *De originibus...* et le *Linguarum duodecim...*, tous deux datés de 1538.

756 S. KESSLER-MESGUICH, *L'hébreu biblique en 15 leçons : grammaire fondamentale, exercices corrigés, textes bibliques commentés, lexique hébreu-français*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 18.

mais elles posent plusieurs problèmes. Le premier est d'ordre pratique : elles ne rendent pas la lecture d'un mot plus facile à qui ne le connaît pas au départ car elles courent toujours le risque d'être confondues avec des consonnes. En outre, ces mères de lecture correspondent bien à un système phonologique qui utilise très peu de voyelles (puisque'il n'emploie que trois caractères) mais il ne permet pas de différencier les unes des autres certaines voyelles de l'hébreu. Ainsi le vav correspond-il aux sons que l'alphabet latin note par *u* mais aussi par *o*, et le yod aux sons notés *i* mais aussi *e*. Le second problème est d'ordre religieux : l'hébreu est, au Moyen Âge, une langue sacrée dont l'usage est principalement réservé à la liturgie. Or deux passages du Deutéronome peuvent être interprétés comme une interdiction d'ajouter ou de retrancher quelque lettre que ce soit au texte biblique⁷⁵⁷. Pour la translittération, ce principe présente l'avantage de garantir à la langue de la Bible une orthographe stable : à quelques exceptions près, les mères de lecture sont le seul facteur de variation orthographique en hébreu⁷⁵⁸. Mais pour résoudre le problème de la notation des voyelles sans aller contre l'interdit biblique, on utilisa des signes diacritiques qui permettent d'indiquer la vocalisation sans vraiment ajouter de caractères. Plusieurs essais en ce sens furent menés et c'est

757 *Deut.*, IV, 2 : « Non addetis ad verbum quod vobis loquor neque auferetis ex eo ; custodite mandata Domini Dei vestri quae ego praecipio vobis » (Vous n'ajouterez rien à ce que je vous prescris, et vous n'en retrancherez rien ; mais vous observerez les commandements de l'Éternel, votre Dieu, tels que je vous les prescris). Et *Deut.*, XII, 32 : « Quod praecipion tibi hoc tantum facito Domino ; nec addas quicquam nec minuas » (Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne ; vous n'y ajouterez rien et vous n'en retrancherez rien).

758 M. HADAS-LEBEL, *L'hébreu : trois mille ans d'histoire*, Paris : A. Michel, 1992, 190 p. Sur ces questions, v. A. R. MILLARD, « Variable spelling in hebrew and other ancient texts », dans *Journal of theological studies*, t. 42, 1991, p. 106-115.

d'ailleurs le même principe qui fut adopté pour noter les voyelles de l'écriture arabe ; inventé vers le VII^e siècle de notre ère, le système de vocalisation de l'arabe se répandit à partir du VIII^e siècle et est encore en usage aujourd'hui. Pour l'hébreu, on adopta peu à peu le système qui dit « de Tibériade ». Cette appellation vient du fait que ce système figure dans le célèbre codex d'Alep, dont on suppose qu'il a été vocalisé, accentué et annoté à Tibériade par le massorète Aaron ben Asher aux alentours de 920. Dès le siècle suivant, ce manuscrit fut considéré comme une référence sûre et Moïse Maïmonide lui-même lui accordait sa confiance. Un aspect se révèle cependant problématique à long terme : ce mode de vocalisation de l'hébreu est adopté plus de deux mille ans après le système d'écriture lui-même, à un moment où la prononciation de la langue est assez différente de ce qu'elle avait pu être à l'époque pré-exilique. Or non seulement la prononciation des massorètes était différente de la prononciation passée, mais elle sera également différente des prononciations à venir puisqu'elle ne sera pas reprise par les diverses communautés juives du bassin méditerranéen. Sophie Kessler-Mesguich note à ce propos : « Curieusement, tandis que le système graphique de Tibériade était accepté par la plupart des communautés, la prononciation allant avec ce système graphique n'a été adoptée par aucune⁷⁵⁹ ».

Cette contradiction de fait est lourde de conséquences pour le rapport entre la langue et l'écriture hébraïque. Au XVI^e siècle, l'écriture hébraïque est un système hybride issu de traditions contradictoires : ses bases ont été fondées sur une langue protosémitique à l'époque pré-exilique (v. 1000 av. J. C.) ; on lui a

759 S. KESSLER-MESGUICH, *L'hébreu biblique en 15 leçons...*, p. 19.

ajouté des mères de lecture à l'époque post-exilique (v. 500 av. J. C.) ; un système de vocalisation lui a été adjoint X^e siècle dans un certain état de la prononciation ; ce système a été interprété, décrit et mis en système par les grands grammairiens du XI^e-XII^e dans un état de la langue encore différent ; enfin, ce sont ces descriptions grammaticales que les hommes du XVI^e siècle tentent de recouper avec les multiples prononciations des juifs de leur époque. On conçoit que les hébraïsants chrétiens du XVI^e siècle aient eu les plus grandes difficultés à tirer au clair toutes ces questions et que la complexité peu rationnelle de ce système⁷⁶⁰ les ait menés à des variantes, à des erreurs ainsi qu'à une impressionnante ingéniosité.

Les lignes de partage de la prononciation de l'hébreu

Pour les périodes récentes, on distingue deux grandes catégories de prononciations : la tradition ashkénaze pour les juifs d'Europe centrale et orientale, et la tradition séfarade pour les juifs du bassin méditerranéen et notamment de la péninsule ibérique et du Maghreb. Le phénomène de diaspora conduit en réalité à un morcellement beaucoup plus vaste, qui se conjugue avec le morcellement général des langues et dialectes vernaculaires à cette époque. On peut néanmoins déjà identifier des caractères linguistiques de type séfarades ou de type ashkénaze dans des textes du bas Moyen Âge⁷⁶¹, et au XVI^e siècle certaines différences sont très nettes entre les juifs originaires des pays riverains de la Méditerranée et ceux qui viennent des pays germaniques. Pour autant, ces deux catégories ne sont pas

760 S. KESSLER-MESGUICH, *L'hébreu biblique en 15 leçons...*, p. 23 : « Le système mère de lecture + point voyelle est en effet, de par son histoire, redondant ».

761 G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge...*, p. 255.

encore utilisées au XVI^e siècle et les auteurs chrétiens parlent uniquement de juifs italiens, de juifs allemands, de juifs d'Avignon, etc.

Cette histoire tortueuse ne laisse pas de compliquer les questions de translittérations. Le décalage qui s'est peu à peu creusé entre la langue et l'écriture hébraïques a conduit à des redondances de part et d'autre. Pour commencer, le système graphique phénicien répondait à la nécessité de distinguer des phonèmes proto-sémitiques qui par la suite avaient disparu, ce qui a conduit à ce que soient maintenus dans la graphie plusieurs graphèmes qui avaient une même prononciation. Or cette diversité ne pouvait pas se retrouver exactement dans l'alphabet latin, dont l'histoire est différente, et s'ajoutait au phénomène de décalage lié à la différence phonétique des langues que nous avons décrit en première partie. Par exemple, les trois lettres samech (ס), tsadi (צ) et sin (ש) désignaient elles à l'origine trois sons différents tandis qu'au XVI^e siècle, dans la plupart des communautés, le samech et le sin pouvaient tous deux être articulés [s] ; ce type de doublet conduit d'ailleurs à de fréquentes erreurs orthographiques chez les copistes juifs eux-mêmes. À cela s'ajoute que la lettre tsadi a également vu sa prononciation évoluer. Il s'agissait au départ d'une consonne emphatique semblable à l'actuel ص arabe ; au XVI^e siècle on peut considérer - en simplifiant - que les juifs des communautés germaniques prononcent cette lettre [ts] tandis que ceux des territoires en contact avec la langue arabe ont conservé le son emphatique sémitique. Toutefois, ce son est très difficile à différencier d'un [s] pour une oreille occidentale, si bien qu'il arrive que ces trois lettres soient transcrites par une seule lettre, s. D'autre part, les

évolutions phonétiques ont également conduit à la naissance de nouveaux sons, sans que soient créés de nouveaux graphèmes : six lettres de l'alphabet hébraïques originel finissent par avoir une double prononciation, l'une occlusive et l'autre spirante⁷⁶². Ici les motifs religieux s'ajoutèrent aux motifs pratiques et l'on n'ajouta pas de caractères à l'alphabet hébreu pour l'adapter à l'évolution de la prononciation : les massorètes différencièrent donc ces graphèmes par le truchement d'un point diacritique placé au milieu de la lettre, le *dagesh*. À partir du X^e siècle, les lettres dites « begad kephath » purent donc être écrites de deux façons : sans dagueth pour les spirantes (בגדכפת), avec dagueth pour les occlusives (בגדכפת). Tout auteur désireux de translittérer ces lettres devait se poser la question : faut-il les transcrire d'une seule et même façon, en considérant que c'est un seul et même caractère, ou faut-il prendre en compte le *dagesh* et donner à chaque variante l'équivalent latin le plus proche possible de sa prononciation réelle ? Les réponses à cette question varient selon les lettres mais aussi selon les auteurs. La question est encore plus complexe pour les voyelles : le proto-sémitique ne connaissait sans doute que trois voyelles courtes (*a*, *i* et *u*) et trois voyelles longues (*ā*, *ī* et *ū*), comme en arabe littéral moderne. L'époque des massorètes était beaucoup plus riche en voyelles : le système de Tibériade comprend une douzaine de signes. Or il est loin d'y avoir consensus parmi les juifs de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne sur la prononciation réelle à laquelle correspondaient, au XII^e siècle, ces points vocaliques. Nombre de grammairiens chrétiens du XVI^e siècle suivent l'opinion exprimée

762 S. KESSLER-MESGUICH, *L'hébreu biblique en 15 leçons...*, p. 21 : « La spirantisation est postérieure à l'adoption de l'alphabet et elle ne se produit [...] qu'à l'intérieur du mot après une voyelle, et à la fin du mot ».

par Joseph Qimhi (1105 – 1170) et transmise par Élie Lévi, à savoir que ces points vocaliques correspondent à cinq timbres (a, e, i, o, u) multipliés par deux quantités (longue et brève). On pense aujourd'hui que les points vocaliques désignaient dès le départ des timbres différents et non des quantités, mais il est difficile d'avoir des certitudes sur ce sujet ; en effet, même s'il semble que la longueur des voyelles ait été importante à l'époque d'Origène et de Jérôme (mais peut-être n'est-ce qu'une extrapolation à partir des cas du latin et du grec), il n'est pas du tout garanti qu'il en ait été de même au X^e siècle⁷⁶³. Ce qui est certain, c'est que le modèle de Joseph Qimhi possédait l'avantage de ressembler fortement aux voyelles des langues occidentales et donc de présenter des difficultés de translittération plutôt limitées. Il n'est pas impossible que cette facilité ait compté dans le choix d'une interprétation plutôt que d'une autre.

La dispersion de la diaspora juive et les contacts parfois très limités qu'entretenaient les communautés de pays différents conduisirent à la naissance de très nombreuses prononciations de l'hébreu, que l'on pourrait qualifier de dialectales et qui portaient souvent l'empreinte de la phonologie du vernaculaire local. Même s'il existait des traits séfarades et des traits ashkénazes, les morcellement des prononciations allait bien au-delà de ces deux catégories. Ainsi considère-t-on généralement que les juifs italiens et les juifs espagnols appartiennent tous deux à la catégorie des séfarades. On y trouve en effet de fortes similitudes, du point de vue de la langue comme du point de vue de la liturgie, mais aussi de grandes différences. À la suite de l'exode massif provoqué par l'expulsion des juifs d'Espagne en 1492⁷⁶⁴, un grand nombre de

⁷⁶³ *Ibid.*, p. 29.

⁷⁶⁴ « Gerush sefarad » : par le décret du 29 avril 1492, Ferdinand d'Aragon

juifs espagnols s'installèrent dans les villes italiennes. Ces communautés comportaient souvent une part importante d'ancien marranes, dont la famille avait été convertie au catholicisme quelques générations auparavant et qui étaient revenus à la religion de leurs pères mais sans connaître l'écriture hébraïque. Des livres liturgiques en transcription établis à l'intention de ces juifs espagnols d'Italie ont permis aux chercheurs de se faire une idée de la prononciation de l'hébreu par les juifs espagnols à cette époque, et de constater qu'elle est assez différente de celle dont usent au même moment les communautés juives natives d'Italie⁷⁶⁵. Cette séparation dans les prononciations a été étudiée par Aron di Leone Leoni dans deux villes, Venise et Ferrare, à partir de sources dont les auteurs étaient différents et n'avaient probablement pas de contacts entre eux, mais qui pourtant reflètent la même prononciation. On peut indiquer quelques particularités de cette prononciation : l'absence de distinction entre une forme spirante (*v*) et une forme occlusive (*b*) pour la consonne beth (ב)⁷⁶⁶, et pour la consonne tav (ת), qui est toujours prononcée [t], ainsi que la très faible distinction entre sin (ש) et shin (שׁ)⁷⁶⁷. La séparation linguistique entre les deux communautés dura encore pendant plusieurs siècles de cohabitation, même si au XVIII^e siècle les influences italiennes avaient souvent eu le dessus

et Isabelle de Castille ordonnent l'expulsion des juifs refusant le baptême. Le but était, à la fin de la reconquista, d'obtenir la conversion au catholicisme d'un grand nombre de juifs. On pense qu'il y eut environ 50 000 conversions et de 100 000 à 200 000 départs mais il est difficile d'arriver à des estimations satisfaisantes.

765 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth - XXth Centuries). First part : Early Modern Venice and Ferrara », in *Sefarad : revista de estudios hebraicos, sefardíes y de oriente próximo*, t. 66, 2006, p. 89-142.

766 Cet aspect paraît tout à fait en cohérence avec la phonologie de la langue espagnole elle-même.

767 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements... », p. 140.

sur la prononciation espagnole.

Au milieu de cette diversité, quelle était la prononciation de l'hébreu en usage parmi les professeurs et les auteurs parisiens ? Dans d'autres villes de la chrétienté, on pourrait penser que la prononciation s'appuie sur celle des communautés juives locales ; mais la ville de Paris n'abrite pas de communauté juive, du moins d'après l'état actuel des connaissances, en raison de l'expulsion de 1394 et de ses réitérations successives. Cette absence de caution linguistique locale est cause de ce que la prononciation de l'hébreu connaît des variations importantes selon l'origine, l'éducation et les influences livresques des professeurs-auteurs. Sophie Kessler-Mesguich prend acte de cette contradiction : il aurait été logique que la prononciation des professeurs parisiens fût plutôt de type séfarade puisqu'ils venaient souvent d'Italie⁷⁶⁸, et c'est effectivement ce que paraissent montrer les alphabets hébraïques imprimés par Robert Estienne. Mais on trouve également dans ces opuscules, notamment dans celui de 1539, des signes d'influence allemande⁷⁶⁹. La transcription du nom des lettres chez Robert Estienne, notamment, fait en effet plutôt penser à une prononciation restée proche de la phonologie sémitique : Robert Estienne orthographie « sade » la lettre que nous appelons tsadi et que nombre d'auteurs écrivent « tsade », « tsadi » ou « tsadik ». Or, à cette époque, la différence de prononciation de tsadi (צ) est déjà très clairement tracée entre les juifs du nord et de l'est de l'Europe, qui prononcent [ts], et ceux

768 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », p. 44 : « On sait par ailleurs que deux des trois premiers lecteurs royaux d'hébreu étaient italiens. Il est vraisemblable que leur prononciation était plus proche de celle des juifs sépharades, dont beaucoup ont trouvé refuge en Italie après l'expulsion de 1492 ».

769 *Ibid.*

des pays méditerranéens, qui la prononcent comme un *s* emphatique (à la manière du *ص* arabe). Les influences allemandes ont sans doute été le fait de livres plus que d'hommes : certaines des premières grammaires hébraïques, qui restèrent des références pendant une grande partie du siècle, avaient été produites en domaine, à commencer par les *Rudimenta* de Reuchlin ou les écrits d'Élie Lévi traduits par Sebastian Münster. Sur la diversité des prononciations parmi les lecteurs royaux, Paul Paradis nous donne des renseignements explicites dans un passage de son *De modo legendi haebraice dialogus*, où il oppose la prononciation espagnole du ayin à la prononciation allemande :

MAT. Ubi habetur Sadoma et Homorra
 סְדוֹם וְעֹמֶרָה per hagin literam, ipse [Hieronymus]
 vertit per gomorra. Ac mensuram, quam
 haebraei עֹמֶר homer vocant, per hagin literam,
 Hieronymus vertit gomer. Talem dicebat
 praeceptor prononciationem habere hispanos.
 Ego semel et iterum lectionibus illius regii
 professoris interfui, qui hanc literam ע, adeo
 religiose prononciabat.

Mart. Cujusne ais ? (nam duo sunt et alii
 haebraicorum regii interpretes praeter
 praeceptorem) Agathiine, an Vatabli ?

MATH. Agatii sane, qui mihi in hoc
 Iudaeorum accuratam nimium prononciationem
 affectare videtur.

MAR. Imo vero Arabum potius. Sed
 haebraei qui nostra tempestate in Italia et
 Germania degunt, non ita curiose prononciant :
 denique qui orthographiam noverint, nunquam de
 א Aleph, et ע hagin, dubitabunt.⁷⁷⁰

MATTHIEU. Là où on a *Sadoma et Homorra*
 סְדוֹם וְעֹמֶרָה avec la lettre ayin, [Jérôme] transcrit par *gomorra*.
 Et la mesure que les hébreux appellent עֹמֶר

770 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

homer, avec la lettre ayin, Jérôme la transcrit *gomer*. Notre précepteur disait qu'une telle prononciation était celle des Espagnols. J'ai assisté plus d'une fois aux leçons d'un fameux professeur, qui prononçait la lettre ם, avec la même soin.

MARTIAL. Duquel parles-tu ? (car il y a deux autres interprètes royaux en hébreu en plus de notre précepteur) Agacio ou Vatable ?

MATTHIEU. Agacio, qui me semble appliquer ici la prononciation la plus méticuleuse des juifs.

MARTIAL. Bien plutôt celle des Arabes. Mais les hébreux qui habitent en Italie et en Allemagne à notre époque ne prononcent pas de manière si curieuse ; enfin, ceux qui connaissent l'orthographe n'ont jamais aucun doute sur ם aleph et sur ם ayin.

Ce passage contient de nombreuses informations. Tout d'abord, il montre que si Jérôme est une autorité à laquelle on recourt en tout premier lieu, on ne s'arrête pas à lui. Ensuite, il montre que certains érudits sont conscients, en 1534 déjà, que la prononciation de l'hébreu la plus exacte historiquement est celle qui se rapproche de la prononciation de l'arabe. On retrouve d'ailleurs cette idée dans un autre passage du dialogue, où l'un des personnages vante la prononciation des juifs de Tibériade :

MATTH. Si praecedat literam iod, quo pacto legendum erit ?

MARTIALIS. Per, i, quamvis iod, habuerit aliud punctum, praeter chiric, ut בִּיאַד *biad*, et non *beiad*. Haebraei, qui in Thiberiade provincia degunt, quorum prolatio omnium est (Haebraeorum) cultissima, sic proferre consueverunt.⁷⁷¹

MATTHIEU. Si [le sheva] précède la lettre yod, de quelle manière faut-il le lire ?

MARTIAL. « I », chaque fois que yod porte

771 *Ibid.*

un autre point que le *hiric*, comme בִּיַד *biad*, et non *beiad*. C'est ainsi qu'ont coutume de prononcer les Hébreux qui vivent dans la province de Tibériade, et dont la prononciation est très prisée de tous les Hébreux.

Ce passage montre que Paul Paradis sait que même parmi les juifs la prononciation de l'hébreu n'est pas unifiée. Il nous renseigne également sur la prononciation des professeurs royaux eux-mêmes : Agacio Guidacerio prononce la lettre ayin tandis que Paul Paradis ne la prononce pas et recommande simplement de la différencier du aleph en apprenant l'orthographe par cœur. Il paraît cohérent qu'Agacio Guidacerio, qui n'est arrivé en France que quelques années plus tôt, utilise une prononciation de type séfarade ; ce qui est plus étonnant, c'est que Paul Paradis, dont le patronyme réel est Canossa et qui vient lui aussi d'Italie, affirme privilégier la prononciation allemande. Pourtant, la distinction qui est faite ici n'est pas une distinction entre nord et sud mais entre d'un côté l'Espagne, de l'autre l'Italie et l'Allemagne. Il n'en est pas de même dans un autre passage :

MATT. Quid significat Camtez [sic] ?

MAR. *Colligere* atque *accumulare* significare videtur, quia collecto ore et clauso, o pronunciamus. Quanvis Itali et Hispani Iudaei per a obscurum proferre soleant. Germani tamen, qui ratione etymologiae nituntur, per o legunt.⁷⁷²

MATTHIEU. Que signifie *camets* ?

MARTIAL. Il semble signifier *rassembler* et *regrouper*, parce que nous le prononçons o, avec la bouche fermée et resserrée, bien que les juifs italiens et espagnols aient coutume d'en faire un a obscur. Mais les Allemands, qui s'appuient sur l'étymologie, le lisent o.

772 *Ibid.*

La distinction qui est faite ici sépare d'un côté l'Allemagne, de l'autre l'Italie et l'Espagne. Elle correspond mieux à la séparation traditionnelle et bien connue entre le monde séfarade, où le *kamets* est prononcé *a*, et le monde ashkénaze, où il est prononcé *o*. Cette division se retrouve un peu plus loin, à propos du *hateph kamets* :

[MART.] ...Itali et Hispani per o breve legere consueverunt. At nos qui germanam prononciationem a praeceptore docemur, eu, legere malumus.⁷⁷³

MARTIAL. Les Italiens et les Espagnols le lisent *o* bref. Mais nous, à qui notre professeur a enseigné la prononciation allemande, nous préférons le lire *eu*.

Nous voyons confirmé ici le fait que Paul Paradis enseigne à ses étudiants une prononciation de l'hébreu de type allemand, et ce bien qu'il pense que la prononciation la plus authentique est la prononciation, proche de l'arabe, des juifs de Tibériade.

Cette série d'exemples donne une idée de la diversité des prononciations et de la confusion qui pouvait régner entre elles, mais elle témoigne aussi de ce que chaque professeur possède sa prononciation propre et que les translittérations, à travers eux, sont liées à la fois à des espaces linguistiques et à des individualités.

⁷⁷³ *Ibid.*

CHAPITRE VIII : LES LETTRES HÉBRAÏQUES, LEUR PRONONCIATION ET LEUR TRANSLITTÉRATION

L'abjad hébraïque et l'alphabet latin sont cousins : ils descendent tous deux, par des biais différents, du système d'écriture phénicien. À ce titre, leur structure est assez proche et ils présentent des similitudes dans le nom des lettres, l'ordre des lettres, ainsi que le nombre de lettres : de vingt-trois lettres pour l'alphabet latin tel qu'utilisé par la langue latine et vingt-deux pour l'alphabet hébreu. Cette proximité ne doit pas cacher les que l'alphabet latin possède plus de voyelles et moins de consonnes. En outre, la phonologie des différentes variantes de la langue hébraïque au XVI^e siècle n'est pas si éloignée de celle des langues qui utilisent l'alphabet latin, et les seules différences radicales concernent un nombre assez réduit de consonnes dites « gutturales ». Dans la mesure où les référents des caractères ne sont pas si différents et que les caractères eux-mêmes sont historiquement liés, on aurait pu penser qu'il serait relativement aisé de faire correspondre les deux systèmes. Pourtant, au XVI^e siècle, des problèmes de translittération se posent pour la quasi-

totalité des caractères. À la vérité, une seule des vingt-deux consonnes de l'hébreu, le lamed (ל), ne pose absolument aucun problème de translittération puisqu'il est invariablement rendu par la lettre latine *l*. Pour toutes les autres, le passage en alphabet latin donne lieu à des variations plus ou moins importantes de la graphie.

Les auteurs du XVI^e siècle avaient-ils conscience des problèmes de translittération ?

Les introductions témoignent que les auteurs étaient parfois tout à fait conscients de ces problèmes, et ce dès la première grammaire hébraïque publiée à Paris, celle de François Tissard :

Hebraearum litterarum numerus (quibus hebraica vox effertur) est duarum supra viginti. Et praeter has quinque aliae sunt quas duplices vocant, usque adeo ut apud hebraeos viginti septem liceat numerare. Quarum aliquae sunt quae facile latina lingua explicari queunt. Aliae vero vix latina pronunciatione pariter neque declaratione. Quo fit ut et ea ipsa iudaeorum secta hebraicam linguam ceteris praestare iactet, quod multae enuncientur prolationes quae characteribus neque latinis neque graecis designari queant. At vero, contra, hebraicis. Itaque suam linguam aiunt caeteris perfectiorem, quoniam vox omnis gutturis humani signis suis ac characteribus notari potest ; caeterarum autem litteris nequit⁷⁷⁴

Le nombre des lettres hébraïques (par lesquelles la parole hébraïque est produite) est de vingt-deux. S'y ajoutent cinq autres qu'on appelle doubles, de sorte qu'il est possible d'en compter vingt-sept. Parmi elles, certaines peuvent être facilement expliquées en langue latine. En revanche, les autres trouvent avec peine une prononciation ou une articulation

774 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

latine équivalente. Ce qui permet à la secte des juifs de prétendre que la langue hébraïque est supérieure aux autres, au prétexte qu'elle articule un nombre de prononciations qui ne peuvent être représentées ni par des caractères latins ni par des caractères grecs, mais peuvent l'être par des caractères hébraïques. C'est pourquoi ils disent que leur langue est plus parfaite que les autres, puisque tous les sons de la gorge humaine peuvent être notés avec leurs signes et caractères, et pas par ceux des autres langues.

Le problème fondamental de la translittération est ici pensé comme un problème à sens unique : la langue hébraïque est considérée par certains juifs comme parfaite parce que son système d'écriture est à même de rendre l'intégralité des sons que peut produire la voix humaine. La difficulté de la translittération ne viendrait donc pas d'un décalage entre deux systèmes phonologiques et deux systèmes d'écritures, mais de l'imperfection d'une seule des deux parties, à savoir le système langue-écriture des Grecs et des Latins. Il serait bien entendu facile de réfuter cette position en mettant en avant les sons des langues occidentales que l'alphabet hébreu ne saurait représenter. Les voyelles, en particulier, sont délibérément laissées de côté par l'alphabet hébreu et ce dernier doit recourir à des artifices délicats dès lors qu'il est amené à noter d'autres langues que l'hébreu (yiddish, judéo-espagnol, judéo-provençal, etc.). La manière dont François Tissard envisage les problèmes linguistiques fondamentaux est fortement marquée par l'idée de l'infériorité du grec et du latin vis-à-vis de l'hébreu. Cette idée était déjà présente chez Jérôme, encore que de manière plus nuancée : dans l'introduction de son *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, Jérôme évoque les problèmes que posent

la présentation de l'*interpretatio* selon l'ordre alphabétique latin⁷⁷⁵. Ce choix de présentation conduit en effet à ce que figurent sous la même rubrique des mots qui, en hébreu, commencent par des lettres différentes :

Non statim, ubicumque ex A littera, quae apud Hebraeos dicitur aleph, ponuntur nomina, aestimandum est, ipsam esse solam quae ponitur. Nam interdum ex ain, saepe ex he, non numquam ex heth litteris, quae adspirationes suas vocesque conmutant, habent exordium. Sciendum igitur quod tam in Genesi quam ceteris in libris, ubi a vocali littera nomen incipit, apud Hebraeos a diversis (ut supra diximus) incohetur elementis, sed quia apud nos non est vorum tanta diversitas, simplici sumus elatione contenti. Unde accidit ut eadem vocabula, quae apud illos non similiter scripta sunt, nobis videantur in interpretatione variari.⁷⁷⁶

Il ne faut pas s'imaginer que chaque fois que ces noms sont placés à la lettre A, qui en hébreu s'appelle *aleph*, c'est cette seule lettre qui est concernée. Car ils commencent parfois par la lettre *ayin*, souvent par la lettre *he*, de temps en temps par la lettre *heth*, qui modifient leur aspiration et leur timbre. Il faut donc savoir que, tant pour la Genèse que pour les autres livres, lorsqu'un mot commence par une voyelle, en hébreu il peut commencer par divers caractères (ainsi que nous avons dit plus haut), mais il n'y a pas dans nos langues aussi grande diversité de sons, nous nous sommes satisfait d'une seule prononciation. De là vient que nous voyons varier dans l'interprétation des mots identiques mais qui en hébreu ne s'écrivent pas de la même façon.

775 Les *interpretationes* médiévales abordent parfois également cette question. L'*interpretatio* connue sous le nom d'*Aaron Mons fortitudinis* (manuscrit BNF lat. 393) est précédée d'une introduction sur la difficulté de translittérer.

776 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1...*, p. 60.

Jérôme constate bien ici les carences du système latin vis-à-vis de la richesse phonétique de l'hébreu, mais il ne va pas aussi loin que François Tissard un millénaire plus tard : il ne parle aucunement de la perfection de la langue hébraïque et il ne dit pas que l'hébreu comprend tous les sons de la voix humaine. Malgré cela, c'est tout de même un décalage unilatéral qu'il décrit. Le point de vue présenté dans la grammaire de François Tissard n'est toutefois pas représentatif de l'idée qu'ont les grammairiens du XVI^e siècle des différences entre les langues et des conséquences de ces décalages sur les questions de transcription : Tissard lui-même ne prend pas ces opinions sur lui ; au contraire, il les attribue aux juifs qui en tirent argument pour affirmer la suprématie de l'hébreu sur les autres langues. Ses successeurs au XVI^e siècle se contentent d'évoquer les sons les plus difficiles à saisir et la difficulté de leur donner un attribuer en alphabet latin. Alphonso de Zamora insiste sur ce point, mais à propos des voyelles⁷⁷⁷. La première édition parisienne de la grammaire d'Agacio Guidacerio va plus loin dans la compréhension de ces problèmes puisqu'elle rappelle qu'une partie d'entre eux est liée au décalage entre le nombre de sons et le nombre de signes dans le système hébreu lui-même. Guidacerio fait un rapide calcul et conclut que ce système comporte bien vingt-deux signes, mais surtout trente-trois sons⁷⁷⁸. Sur ces trente-

777 ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraice nunc recenter edite*, Alcalá de Henares : Miguel de Eguía, 1526 : « Est praeterea alia ad hoc ratio necessitatis punctorum vocalium, quia cum eidem vocali latinae correspondeant plures punctorum differentiae in hebraeo, opus fuit per Orthographiae regulas declarari, quando et in quibus dictionibus pro vocalia .a. debeat poni punctus cameç hebraicus, et quando patha vel alius punctus. Similiter loco vocalis .e. aliquando scribitur çere, aliquando çegol, vel seva etc. (...) Et per hunc etiam modum declaratur multiplex aequivocatio vocabulorum hebraicorum. Nam לֵאל cum çere est deus, sed לֵאל cum çegol est articulus dativi casus ».

778 A. GUIDACERIO, *Institutiones grammaticae hebraicae linguae*, Paris : Gilles

trois sons, seuls vingt-quatre sont semblables aux sons du grec et du latin⁷⁷⁹ tandis que les neuf autres appartiennent à un autre domaine linguistique, celui de l'hébreu, de l'araméen et de l'arabe⁷⁸⁰. Selon lui, c'est pour cette raison que les mots hébreux conservés tels quels dans les traductions latines de la Bible sont prononcés de manière maladroite et barbare⁷⁸¹. Jean de Drosay, dans son *Alphabetum hebraicum* de 1543, fait aussi la différence entre sept lettres hébraïques auxquelles il est difficile de donner un équivalent latin, à savoir aleph, heth, ayin, teth, qoph, tsadi et shin (« Hae vix repraesentantur ») et celles qui, selon lui, ne posent pas de problèmes particuliers (« Aliae repraesentantur »)⁷⁸².

1. LES LETTRES QUI NE POSENT (PRESQUE) AUCUN PROBLÈME

de Gourmont, 1529 : « Unde quia ex praedictis septem literis duplicibus, quatuordecim habemus distinctos sonos. Et ex tribus literis vocalibus quinque, ut diximus habemus distinctas voces, et ex eadem litera scin (...) Et rursus quia Pe, sine, dages, sonat etiam Phe. (...) Propterea etsi duae et viginti tantum sunt hebraicae literae, soni tamen earum sunt tres et triginta ».

779 *Ibid.* : « Quorum quidem sonorum vigintiquatuor similes sunt sonis consimilium vigintiquatuor graecarum aut latinarum literarum ».

780 *Ibid.* : « Novem vero reliqui sunt ipsius hebraicae et Chaldaicae Arabicaeque linguae proprii ». Il s'agit de « He », « Heth », « Hain », « Caph », « Phe », « Thau », « Teth », « zaddi », et « scin ».

781 *Ibid.* : « Unde minime mirum quidem est, si plaeraque omnia ferme, quae ob sanctiorem auctoritatem, in sacris ex hebraeo in latinum translatis scripturis, servata sunt vocabula hebraica, qualia sunt sabaoth, et osanna, Alleluia, et alia inepte et barbaramente latinis graecis literis proferantur ».

782 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

L'exception lamed

En réalité, parmi les vingt-deux consonnes du système d'écriture hébraïque, une seule ne pose absolument aucun problème de translittération : le lamed (ל), systématiquement rendu par *l*. Les vingt trois autres peuvent faire l'objet de variations plus ou moins importantes. Au vu de ces variations, il peut presque paraître étonnant que le son [l] n'ait connu au cours de trois millénaires aucune variation suffisante pour conduire à des distinctions graphiques. Toutefois, plusieurs autres caractères se rapprochent du lamed en ce qu'ils font l'objet d'un degré de difficulté dans la translittération singulièrement faible. Ces degrés de difficultés peuvent en effet être très différents et le cas de lettres comme mem, nun ou resh, qui ne font l'objet que d'une variation ou d'un commentaire ponctuel dans certains ouvrages très précis, est à peine comparable avec le cas des lettres dites gutturales dont la prononciation est si étrangère à l'oreille occidentale qu'elles donnent lieu à des solutions de translittérations constamment renouvelées. Dans l'alphabet de la grammaire d'Ambrosius Frichius, particulièrement détaillé, chaque caractère hébraïque est accompagné de son équivalent en alphabet latin (et éventuellement en alphabet grec) ainsi que d'une courte remarque sur ses différentes possibilités de prononciation. Cinq caractères dont la prononciation est décrite comme univoque et évidente y reçoivent uniquement la mention « unius potestatis » ou « simplicis potestatis ». Il s'agit des lettres lamed, mem, nun, samekh et resh. Une sixième lettre, le qoph, est signalée comme « simplicis potestatis », mais cette mention s'ajoute à une précision sur la manière de la prononcer⁷⁸³. Le

783 A. FRICHIUS, *Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris :

paradoxe de cette mention est qu'il semble qu'elle devrait s'appliquer à toutes les lettres dont la prononciation est univoque mais que dans les faits elle n'est utilisée que pour les lettres dont la prononciation est non seulement univoque mais évidente pour une oreille occidentale : à l'exception du qoph, elle n'est pas appliquée à des lettres qui n'ont qu'une seule possibilité de prononciation mais requièrent toutefois une explication, comme zayin, teth ou shin⁷⁸⁴. La démarche d'Ambrosius Frichius ici est intéressante mais, comme souvent dans des cas semblables, elle ne paraît pas parfaitement cohérente : non seulement il exclut de la catégorie des lettres « à une seule prononciation » des lettres qui pourraient en faire partie, mais parmi les lettres qu'il range dans cette catégorie, certaines peuvent – certes rarement – faire l'objet de difficultés.

Mem et nun

Les lettres mem (ם) et nun (ן) font l'objet d'un consensus assez simple : elles se prononcent respectivement [m] et [n]. D'ailleurs, dans les listes de *potestates* que sont les alphabets elles sont systématiquement associées aux lettres latines *m* et *n* ; elles ne posent pas de difficulté de translittération à proprement parler. Elles peuvent pourtant donner lieu à des variations dans la translittération à cause de certaines façons de prononcer le latin, qui conduisaient à nasaliser les m et n finaux, ce qui conduisait à ce qu'en transcription les deux lettres soient confondues. On peut y voir la conséquence d'une nasalisation partielle qui atténuerait la différence entre les deux consonnes ou bien d'une

Martin Le Jeune, 1567 : « k, simpl. potest. semper tenuis, ut κ. »

784 *Ibid.* : « z, dupla, quasi σδ », « t, semper tenuis, ut τ. », « sch, blasius quàm ם sámech ».

transformation totale de la fin du mot en voyelle nasale [ẽ], [ã] ou [õ]. Dans des pays comme la France, où la nasalisation des *m* et *n* finaux est très avancée (en latin comme en vernaculaire), ce genre de cas ne laisse pas d'être fréquent. L'emploi du système abrégatif médiéval, encore très courant dans les imprimés de cette époque, permet en outre d'éviter de prendre des risques en cas d'incertitude : les tildes valant *m* ou *n* sont très souvent utilisés, même dans des mots translittérés, ce qui permet de rester dans l'ambiguïté. L'emploi d'une graphie comme *tehilĩ* pour l'hébreu תהילים ne nous permet pas de savoir si le compositeur de l'atelier d'imprimerie a simplement utilisé un tilde pour économiser de la place sur la ligne ou si l'auteur a voulu s'éviter de prendre une décision sur une question avec laquelle il n'était pas familier. La prononciation du latin n'est pas seule en cause ici : la confusion entre *mem* et *nun* se rencontre dans les textes étudiés par Aron di Leone Leoni, qui sont de pures transcriptions de l'hébreu, ce qui montre que l'affaiblissement de la différence entre ces deux lettres s'était produit dans l'hébreu prononcé par certaines communautés juives elles-mêmes⁷⁸⁵. Là aussi, on peut se demander si cette confusion résultait d'une nasalisation partielle ou totale⁷⁸⁶, ou même d'un amuïssement total du *nun*⁷⁸⁷. En somme, *mem* et *nun* ne posent pas de réel problème de

785 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth-XXth centuries). First part : early modern Venice and Ferrara », dans *Sefarad*, t. 66, 2006, p. 123-124 : « The pronunciation of *mem* calls for no special comment as it was regularly rendered as *m*. However, at the end of the word *mem* was often pronounced as /n/ (...). *Nun* was graphically represented as <n>. However, especially in final position, it was sometimes pronounced *m* ».

786 *Ibid.*, p. 124 : « Final *mem* was often merged with the preceding vowel and rendered by a velar nasal sound, as it appears from such Lusitanian forms as *Abrahão*, *Abrahaõ* ».

787 Les *n* finaux se prononçaient peu en espagnol et, en ladino, n'étaient souvent pas rendus du tout (*Ibid.*, p. 124).

translittération et ne sont pas l'occasion de développer des solutions intéressantes, mais la nasalisation ou l'amuïssement des sons [m] et [n] conduisent parfois à des irrégularités dans la transcription.

Resh

On ne peut pas non plus parler de difficulté de translittération pour la lettre hébraïque resh (ר) : dans la totalité des cas, elle est rendue en alphabet latin par la lettre *r*. Pourtant, la prononciation de cette lettre n'est pas constante au cours du temps : l'hébreu moderne la prononce comme une consonne fricative uvulaire voisée ([ʁ]), à la manière du *r* français, mais rien ne permet de penser qu'il en était de même au XVI^e siècle. Inversement, le *r* de l'alphabet latin peut correspondre à plusieurs sons assez différents les uns des autres : le français en fait généralement un [ʁ] mais jusqu'au XVII^e siècle il arrivait qu'il désignât une consonne roulée uvulaire voisée ([ʀ]). L'italien, l'espagnol et bien d'autres langues prononcent ce même *r* comme une consonne roulée alvéolaire voisée ([r]). Or dans la classification traditionnelle hébraïque des consonnes en cinq catégories selon le point d'articulation, qui est presque systématiquement répétée par les grammaires du XVI^e siècle, resh est invariablement classée dans la catégorie des lettres dentales⁷⁸⁸. L'origine de cette classification est difficile à dater : elle est déjà présente dans les plus anciens manuscrits connus du *Sefer Yetsirah* (début du XI^e

788 Cette catégorie regroupe les lettres zayin, samekh, sin et tsadi. Cela peut être vérifié dans la quasi-totalité des alphabets et des grammaires, mais aussi dans le *De modo legendi haebraice dialogus* de Paul Paradis, où l'on peut lire : « Vicesima [litera] est res, valet r nostrum, figuratur vero sic ר. (...) et est litera dentalis ».

siècle)⁷⁸⁹ et est donc antérieure aux grands grammairiens juifs du XII^e siècle qui servent souvent de source première aux hébraïsants du XVI^e siècle. Si le *Sefer Yetsirah* et les livres d'Aaron ben Asher ont classé le resh avec six consonnes doubles, c'est sans doute à cause d'une prononciation double de l'époque parmi les juifs de Palestine. Le classement de resh parmi les dentales n'autorise pas à envisager les possibilités présentées ci-dessus et fait plutôt penser au *r* tel qu'il est prononcé notamment par la langue japonaise et par certaines langues bantoues, soit une consonne battue latérale alvéolaire voisée ([J]), à une consonne véritablement dentale, ou au minimum à une consonne roulée. Mais ce classement du resh parmi les dentales est antérieur de plusieurs siècles à l'âge d'or de l'hébraïsme français et il est probable que la prononciation du resh par les juifs du XVI^e siècle était tout à fait semblable à la prononciation du *r* dans les langues occidentales de l'époque, ce qui explique que tout le monde n'ait manifestement vu qu'un phonème là où historiquement il a certainement existé plusieurs sons : à l'inverse de la transcription, la translittération ne pose pas de difficulté dès lors qu'une absence de bijectivité entre phonèmes et graphèmes se produit simultanément dans les deux systèmes en jeu. Sur ce sujet, il faut signaler l'exception représentée par les *Rudimenta Hebraicae linguae* d'Antoine Chevalier, où il est dit que la plupart des personnes n'ont pas la faculté de prononcer correctement la lettre resh⁷⁹⁰. Enfin, la question est posée dans certains ouvrages de la possibilité d'agrémenter le resh d'un *dagesh* ou d'un *raphe*. Cette

789 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », dans *Histoire Épistémologie Langage - Progrès et révisions*, t. 12, 1990, p. 39.

790 Antoine CHEVALIER, *Rudimenta hebraicae linguae, accurata methodo et brevitate conscripta*, Genève : Jean Crespin, 1560 : « Plerique careant facultate recte proferendi hanc literam ».

possibilité supposerait que, à la manière des lettres beth, guimel, daleth, kaf, pe et tav, la lettre resh admet deux prononciations, l'une occlusive et l'autre spirante. Jean de Drosay signale cette possibilité en l'attribuant à Agacio Guidacerio⁷⁹¹ mais il est difficile de savoir quelles étaient les prononciations auxquelles il pensait pour ces deux variantes car la description des trois dernières lettres est omise dans son syllabaire et est simplement remplacée par « et sic de aliis ». Il n'est pas impossible que cette omission soit volontaire et que Jean de Drosay ait signalé cette particularité parce qu'il l'avait lue chez Agacio Guidacerio, mais sans savoir exactement comment l'interpréter. Le cas de resh, de mem et de nun montre que même lorsqu'il existe des ambiguïtés phonétiques, celles-ci n'ont pas toujours une incidence sur la translittération.

2. LES LITTERAE DUPLICES : BETH (ב/ב׃), GUIMEL (ג/ג׃), DALETH (ד/ד׃), KAF (כ/כ׃), PE (פ/פ׃), TAV (ת/ת׃)

Le *dagesh*

En posant la question de l'application du *dagesh* à la lettre resh, Jean de Drosay applique à une lettre qui en l'occurrence n'est pas concernée une question pourtant bien réelle, et que les hébraïsants chrétiens ont mis un certain temps à comprendre dans toute sa complexité⁷⁹². Le *dagesh* est un signe diacritique qui

791 « Addit Agathius » (Jean de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica...*).

792 Selon S. KESSLER-MESGUICH, la distinction entre *dagesh* léger et *dagesh* fort « ne sera faite avec précision que par Élie Lévitá » (« Quelques alphabets

se présente sous la forme d'un point placé au milieu de la lettre hébraïque dont il indique la prononciation. Instauré à la période massorétique, il fait partie du système de Tibériade et a sans doute été utilisé un peu avant les points vocaliques. La difficulté réside dans le fait qu'il possède deux fonctions distinctes : le *dagesh* léger⁷⁹³, utilisé dans six consonnes seulement (ב ג ד כ פ ת), signale une prononciation occlusive, qui n'est présente qu'en vertu de règles phonétiques précises, à savoir à l'initiale d'un mot et après une syllabe fermée ; dans les autres cas, c'est-à-dire après une voyelle, l'absence de *dagesh* est parfois signalée par un autre signe diacritique, le *raphe*, qui ressemble à un macron placé sur la lettre spirante concernée. Le *dagesh* fort⁷⁹⁴ marque un redoublement de la consonne, résultant souvent d'une assimilation ; le *dagesh* fort peut concerner toutes les consonnes hébraïques sauf cinq (ס ח ע ר). Lorsque le *dagesh* fort marque le redoublement d'une consonne qui pourrait porter un *dagesh* léger, il marque le redoublement de l'occlusive, non de la spirante. Le *dagesh* conduit à au moins trois écueils pour la translittération. Le premier est lié à son caractère souvent implicite : de même que les points vocaliques sont souvent considérés comme superflus, dans la mesure où le *dagesh* léger ne fait qu'indiquer une prononciation qui découle naturellement de règles phonétiques simples, il n'est pas systématiquement noté. La translittération ne pourra donc pas aboutir à un résultat qui prend en compte la valeur phonétique des lettres sans passer par une transcription, et la part d'interprétation que cela suppose ; or les grammairiens du XVI^e siècle n'ont pas toujours des connaissances totalement

hébraïques du XVI^e siècle... », p. 39).

793 En hébreu דגש קל (*dagesh qal*). Également appelé *dagesh* doux.

794 En hébreu דגש חזק (*dagesh hhazaq*). Également appelé *dagesh* dur.

assurées en ce qui concerne les règles phonétiques de l'hébreu. Dans le même ordre d'idées, il conviendra de distinguer un *dagesh* léger d'un *dagesh* fort : pour peu que la vocalisation ne soit pas indiquée, la question se pose pour chacune des six lettres ה פ כ ג ד ב, que les auteurs latins appellent « literae duplices » et que l'on retient par l'acronyme mnémotechnique « BeGHaDH KePHaTH ». Le deuxième écueil est que le système signifiant graphique / référent phonique n'est plus bijectif : pour chacun des six caractères concernés par le *dagesh* léger mais également pour les dix-sept caractères concernés par le *dagesh* fort correspondent deux possibilités de prononciation ; en effet, les spirantisations et géminations qui donnent ses raisons d'être au *dagesh* sont des phénomènes linguistiques advenus postérieurement à l'adoption de l'alphabet d'origine phénicienne par les locuteurs de l'hébreu. Le fait que la langue évolue sans que l'écriture évolue avec elle (les signes diacritiques sont un moyen de ne pas modifier le cœur de l'écriture, à savoir les caractères) creuse le décalage entre elles et réduit la part de la bijectivité : la correspondance d'un phonème unique à un graphème unique est de moins en moins fréquente, et la translittération en est d'autant moins facilitée. Enfin, le troisième écueil se rapporte aux phonèmes eux-mêmes : une bonne part des consonnes spirantes dont l'existence a requis la création du *dagesh* léger posent des difficultés lorsqu'il faut leur trouver un équivalent en alphabet latin. En hébreu moderne, la prononciation spirante n'est respectée que pour trois des consonnes concernées : bheth ([v]), khaf ([x]) et phe ([f]). Les trois autres sont prononcées uniquement comme occlusives, même après une voyelle et donc même lorsqu'elles portent le *raphe* au lieu du *dagesh*. La tradition ashkénaze veut cependant que le tav

spirant se prononce [s]⁷⁹⁵ et les communautés juives du Yémen ont plus ou moins conservé la double prononciation pour toutes ces lettres. Dans le XVI^e siècle parisien, l'état de la prononciation est plus mitigé : les traditions de diverses origines se croisent et se mélangent et l'on sent que la spirantisation de telle ou telle consonne fait l'objet de doutes, d'hésitations et de confusions. Cette différence de prononciation conduit, presque inévitablement, à tirer toute translittération de l'hébreu vers la transcription : l'impératif de restitution phonétique prend le pas sur les équivalences lettre à lettre faussent la bijectivité des systèmes d'équivalence.

Le flou dans lequel baigne parfois la connaissance de l'alternance occlusive/spirante et de l'utilisation du *dagesh* conduit à ce que les transcriptions et translittérations ne les prennent pas en compte systématiquement. La grammaire hébraïque de Roger Bacon manifeste une connaissance de ces questions qui n'a pas encore le côté formel qu'elle aura atteint chez les auteurs de la Renaissance : le *dagesh* n'est pas nommé en tant que tel mais il est fait mention d'un trait fin au-dessus de certaines lettres et d'un point à l'intérieur d'autres⁷⁹⁶. Cependant, les lettres que Roger Bacon appelle « duplices » ne sont pas les six lettres qui peuvent porter le *dagesh* mais au contraire les couples de lettres qui, en prononciation occlusive uniquement, ont au XIII^e siècle une sonorité identique : teth (ט) et tav (ת), qof (ק)

795 Ainsi l'équivalent en yiddish du mot hébreu שבת (*shabbath*) est-il shabbes.

796 R. BACON, *The Greek grammar of Roger Bacon, and a fragment of his Hebrew grammar. Edited from the manuscripts, with introduction and notes, by the rev. Edmond Nolan. and S. A. Hirsch...*, Cambridge : Cambridge university press, 1902, p. 207 : « Sciendum etiam quod consonantes aliquando retinent proprium sonum et fortem. Et hoc notatur per puncta intra sive infra [l. supra sive intra]. Et aliquando remittitur sonus, et tunc fit linea super literam, ut cum dico David, primus d sonat fortiter et secundus debilitat ».

et kaph (כ), etc. Quelques décennies auparavant, le texte de Guillaume de Bourges, qui est véritablement une transcription plus qu'une translittération, était assez rigoureux quand il s'agissait de faire la différence entre les lettres *dageshées* et les lettres *non dageshées* : on y distingue par exemple tav avec *dagesh* (t) et tav sans *dagesh* (th)⁷⁹⁷.

Le rôle de la lettre *h*

Une fois encore, on voit ici se manifester le rôle essentiel que joue la lettre *h* dans un grand nombre de transcriptions. Le *h* occupe dans les langues occidentales un nombre démesuré de fonctions différentes : seule, elle marque une aspiration⁷⁹⁸, un hiatus ou un coup de glotte, et en composition elle participe à exprimer à la fois des fricatives⁷⁹⁹, des occlusives⁸⁰⁰, et une grande quantité d'autres phonèmes⁸⁰¹. Cette diversité est à l'origine de l'utilisation extrêmement fréquente du *h* pour noter en alphabet latin des phonèmes de la langue source qui n'existent pas dans la langue cible, mais elle peut également être cause de confusion : un *h* ou un digramme comportant un *h* (*bh*, *ch*, *dh*, *gh* et même *hh*) signaleront au lecteur qu'il est face à un phonème étranger mais ne lui donneront aucune certitude sur sa prononciation. En somme, l'utilité de la lettre *h* dans la translittération et la transcription est peut-être plus de signaler une difficulté et une

797 G. DAHAN, « La leçon de Guillaume de Bourges : sa transcription de l'hébreu », dans *Archives juives*, t. 15, 1979, p. 30.

798 Notamment en anglais et en allemand, pour rendre le son [h].

799 Comme les consonnes fricatives dentales voisée ([ð]) et sourde ([θ]) du *th* anglais.

800 Comme dans le cas de la valeur occlusive du digramme *ch* ([k]), principalement en italien.

801 Le digramme *ch* peut également rendre la consonne fricative vélaire sourde ([x]), la fricative palatale sourde ([ç]), la fricative post-alvéolaire sourde ([ʃ]) ou l'affriquée post-alvéolaire sourde ([tʃ]).

particularité que de donner une indication suffisante sur la nature précise d'un phonème. Le cas du *h* est assez révélateur du caractère non-suffisant de certaines solutions de transcription adoptées au XVI^e siècle, et il explique que les alphabets (hébreux mais aussi grecs) ne se présentent généralement pas sous la forme d'un simple tableau mais soient accompagnés d'un commentaire de plusieurs pages. Ce type de système, où le caractère de translittération sert plus à signaler la difficulté qu'à la résoudre, est loin de se limiter au XVI^e siècle et, même s'il est en totale contradiction avec l'esprit des alphabets phonétiques comme l'API, il ne manque pas pour autant de pertinence s'il est établi consciemment. On peut voir ce type de solution comme la manifestation d'un renoncement, mais aussi comme le signe d'un certain réalisme : un lecteur, à moins d'avoir appris par cœur des conventions internationales en la matière⁸⁰², ne saurait reconnaître avec évidence un son qui n'appartient pas aux langues qu'il a apprises. Dans cette perspective, le but d'une transcription ou d'une translittération n'est pas de lui permettre d'atteindre instantanément une prononciation correcte mais d'attirer son attention sur points problématiques, qu'il pourra alors s'attacher à résoudre avec l'aide d'un commentaire détaillé ou bien d'un professeur répétiteur qui indiquera la prononciation « viva voce »⁸⁰³.

802 L'un des obstacles à la diffusion de l'API est probablement que sa grande précision et son extrême richesse ne permettent pas à qui n'est pas spécialiste de l'utiliser sans se référer à un tableau accompagné de descriptions et d'exemples.

803 Les auteurs du XVI^e siècle admettent souvent leur impuissance à donner par écrit une juste idée de la prononciation d'une lettre. Dans l'alphabet du *De re grammatica hebraeorum opus* de Jean Cinquarbres (1549), la lettre ayin est marquée d'un astérisque qui renvoie à une courte note : « Haec litera est aspiratio quam non scriptura, sed tantum viva vox exprimere potest : fitque, dum flatus narium adminiculo in extrema gutturis parte strangulatur ».

Les auteurs du XVI^e siècle utilisent souvent la lettre *h* pour différencier la valeur spirante de la valeur occlusive des *litterae duplices*⁸⁰⁴. L'exemple le plus complet est peut-être celui de l'*Alphabetum hebraicum* publié par Robert Estienne en 1539. L'alphabet lui-même, au début de l'ouvrage, ne diffère pas vraiment des autres alphabets de la même période : pour la moitié des *litterae duplices* (beth, dalet, guimel), il ne donne que la prononciation occlusive (*b, d, g*), et pour l'autre moitié (kaph, pe, tav), il donne deux prononciations (*c ch, p ph, t th*). En revanche, la section qui est consacrée au *dagesh* et au *raphe* dans l'introduction grammaticale qui suit l'alphabet contient un petit tableau beaucoup plus systématique :

ת	th	ט	t
פ	ph	ק	p
כ	ch	ג	k c
ד	dh	ה	d
ה	gh	ו	g
ב	v	ב	b ⁸⁰⁵

On peut déceler dans ce tableau une assez nette volonté de rigueur et de symétrie. À l'exception du beth, rendu par le couple *b/v*, chacune des *litterae duplices* a pour équivalents en alphabet latin d'une part une lettre simple pour sa valeur occlusive, d'autre part un digramme composé de cette lettre et d'un *h* pour sa valeur spirante. Ce qui est intéressant ici, c'est que la volonté de rendre avec exactitude la prononciation, qui relève de l'opération de

804 C'est également le choix que nous avons fait dans le système de transcription utilisé ici.

805 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]. Decem verba, id est, decem Domini praecepta, Hebraice et Latine. Numeri hebraeorum*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

transcription, s'est accompagnée d'une volonté de rigueur et de symétrie qui relève plutôt de la translittération. On peut en effet considérer que la lettre *h* est ici l'équivalent translittéré du *raphe* hébreu, même si ce dernier appartient à la catégorie des signes diacritiques et non des lettres. Il n'est pas non plus sans intérêt de constater que ce tableau de transcription, qui se trouve à l'intérieur même du texte, est plus rigoureuse, ou peut-être plus étymologique, que celle du tableau alphabétique général qui ouvre l'opuscule. En fin de compte, il s'agit d'un système à deux niveaux : un alphabet général qui donne une prononciation de type courant, proche de la prononciation du temps, et un alphabet partiel plus précis, qui renseigne sur la valeur traditionnelle des lettres et leurs subtilités en hébreu biblique. Le système présenté ici par l'alphabet de Robert Estienne est particulièrement complet (il ne l'était pas autant dans les précédentes éditions de cet alphabet) et il se retrouve chez d'autres auteurs, notamment Jean Cinquarbres⁸⁰⁶. Antoine Chevalier va encore plus loin et utilise un digramme avec *h* pour la totalité des *litterae duplices*, y compris beth, pour lequel il donne les deux *potestates* *b* et *bh*⁸⁰⁷. Dans la plupart des ouvrages, cependant, ce système n'en est pas à un tel niveau de systématisation. François Tissard utilise effectivement une forme translittérée avec *h* pour kaph/khaph, pe/phe et tav/thav, mais pas pour beth/bheth, guimel/ghimel, ni daleth/dhaleth⁸⁰⁸. Le cas est un peu particulier puisque chez Tissard la lettre *h* connaît une déclinaison diacritiquée sous la

806 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus, in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.

807 A. CHEVALIER, *Rudimenta hebraicae linguae, accurata methodo et brevitate conscripta*, Genève : Jean Crespin, 1560.

808 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

forme d'un h pointé (ħ) dont l'usage n'est pas toujours limpide. D'autres solutions sont utilisées pour restituer en alphabet latin les distinctions que fait le système hébraïque entre spirantes et occlusives. Jean Cinquarbres, en plus des digrammes avec *h*, précise la prononciation à l'aide de lettres grecques. On a également déjà pu voir avec l'exemple du beth (*b/v*) que lorsque le phonème existe en latin du XVI^e siècle on ne se prive généralement pas d'employer le graphème correspondant.

La question insoluble du *dagesh fort*

Enfin, certaines difficultés sont relativement insurmontables du point de vue de la translittération, comme les cas de superposition du *dagesh fort* et du *dagesh léger*. Alors que les signes diacritiques comme le *dagesh* et le *raphe* permettent normalement d'avoir une indication graphique explicite qui permet à celui qui ne connaît pas bien la langue d'être tout de même en mesure de prononcer correctement les mots qu'il lit, rien ne permet, en dehors de l'usage, de savoir si un *dagesh léger* est également un *dagesh fort*, et d'en tirer les conséquences en redoublant la lettre latine correspondante. Dans l'*interpretatio* de Robert Estienne datée de 1537⁸⁰⁹, le *dagesh* est systématiquement interprété comme un *dagesh fort*, et rendu dans la transcription par une gémination de la consonne correspondante. Il ne faut pas en conclure que les auteurs méconnaissaient le fonctionnement du *dagesh léger* mais bien plutôt qu'ils ont estimé inutile de noter ce *dagesh léger* et n'ont noté que les *dagesh forts*. Si ce choix a été fait, c'est peut-être aussi tout simplement parce que la question

809 *Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina virorum, mulierum, populorum, idolorum, urbium, fluviorum, montium, caeterorumque locorum quae in Bibliis leguntur, restituta cum Latina interpretatione*, Paris : Robert I Estienne, 1537 [en réalité sans doute plus tardif].

du *dagesh* ne revêt pas pour les hébraïsants chrétiens une importance capitale : bien que les études hébraïques visent à connaître l'hébreu et à en comprendre mieux les mécanismes, elle se fait également dans un but précis, qui est la lecture de l'Ancien Testament. Si l'oralité de la langue hébraïque peut avoir un intérêt théorique ainsi qu'une place pratique dans l'enseignement, elle n'est peut-être pas au centre des préoccupations de ceux qui étudient la langue de Moïse dans une visée théologique. Or le *dagesh* léger sert à indiquer la prononciation exacte de certaines consonnes lorsqu'elles occupent une position donnée dans le mot, mais il n'est en rien discriminant pour le sens, non plus que pour l'étymologie des mots. Le *dagesh* fort au contraire, s'il sert également à indiquer la prononciation, a un lien direct avec l'étymologie puisque la gémination qu'il signale résulte généralement de l'assimilation d'une autre consonne, souvent un guimel. Cela explique peut-être pourquoi, alors que les grammaires tentent de tirer au clair toutes les règles de prononciation de l'hébreu sans exception, les *interpretationes* et les titres de livres bibliques négligent souvent allègrement le *dagesh* léger et ses implications tandis qu'elles conservent le *dagesh* fort, dont les implications linguistiques et théologiques sont plus nombreuses. Autrement dit, pour le cas de l'hébreu, la transcription est un luxe que peuvent se permettre les ouvrages spécialisés comme les grammaires et les alphabets, mais tous ceux dont les intentions sont clairement théologiques se contentent d'une translittération. Ce choix est aussi lié au fait que pour une langue comme l'hébreu, où le nombre de phonème est très supérieur au nombre de graphèmes, la translittération est parfois une option plus simple que la transcription.

Beth

La lettre beth rassemble la plupart des problématiques qui concernent les *litterae duplices* (double prononciation spirante/occlusive, possibilité de recevoir à la fois un *dagesh* faible et un *dagesh* fort, etc.) mais elle présente la particularité d'être très rarement représentée par un digramme. La raison en est simple : la langue latine du XVI^e siècle possède deux phonèmes, rendus par les lettres *b* et *u/v*, qui correspondent vraisemblablement à la prononciation occlusive et spirante de beth dans l'hébreu de l'époque. Lorsqu'il s'agit de donner un équivalent simple à la lettre beth, c'est cependant systématiquement le phonème occlusif, *b*, qui est choisi. Ce choix peut s'expliquer de multiples manières : la spirantisation est historiquement postérieure et la prononciation occlusive est celle de l'initiale des mots. En outre, en tant que deuxième lettre de l'alphabet hébraïque, beth correspond à *b*, deuxième lettre de l'alphabet latin. Cela n'est bien sûr pas fortuit, et il existe un lien de nature généalogique entre beth et *b*, tandis que *v* descend historiquement de la lettre hébraïque vav (ם). L'existence de cette dernière lettre explique d'ailleurs aussi la préférence donnée à *b* pour la *potestas* de beth : *v* est déjà la *potestas* de vav.

La prononciation de beth

Les grammaires parisiennes s'accordent sur le fait que beth a deux prononciations : l'une, [b], lui est propre, tandis que l'autre, [v], lui est commune avec la prononciation consonantique de la lettre vav. Dans d'autres régions d'Europe, cette distinction ne va pas de soi : dans les communautés juives espagnoles de Venise et Ferrare, il semble que, dans la majorité des cas, aucune différence

n'ait été faite entre la forme spirante et la forme occlusive du beth⁸¹⁰. Il n'est pas difficile de faire le lien entre ce phénomène et la proximité des phonèmes désignés par *b* et *v* dans une grande partie de la péninsule ibérique. On peut donc imaginer que la division entre une occlusive bilabiale voisée ([b]) et une fricative labio-dentale voisée ([v]) est réduite à néant lorsqu'elle se résout dans un seul phonème, à savoir une bilabiale voisée fricative ([β]) ou spirante ([β]). La prononciation vernaculaire de ces phonèmes en Espagne n'est pas obligatoirement seule en cause : Gilbert Dahan indique que le même type de phénomène peut être relevé dans la transcription de Guillaume de Bourges, qui transcrit beth par *b* ou *u* indistinctement, sans respecter les règles phonétiques traditionnelles de l'hébreu, comme si les prononciations occlusive et spirante étaient contenues en une seule, [β]⁸¹¹. En outre il arrive souvent, au XVI^e siècle, de voir beth translittéré systématiquement par *b*. Cela peut être à cause d'une influence de la prononciation espagnole du latin, comme chez Alphonse de Zamora⁸¹², mais aussi en vertu d'un principe de stricte translittération qui consiste à rendre un caractère hébraïque unique par une lettre latine unique. C'est notamment le cas dans le *Quincuplex psalterium* établi par Lefèvre d'Étaples en 1513⁸¹³. Au psaume 118/119 de ce

810 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth - XXth Centuries)... », p. 113 : « Hard (dotted) bet was regularly rendered as a plosive b. Both in Venice and in Ferrara soft (undotted) bet had frequently a sound identical to hard bet. (...) In other, less frequent, instances the soft (undotted) bet was rendered as <v> (...). In the following centuries the almost general lack of distinction between soft and hard bet remained a typical feature of the Sephardic pronunciation in Italy and in the Western Portuguese Nations ».

811 G. DAHAN, « La leçon de Guillaume de Bourges : sa transcription de l'hébreu », dans *Archives juives*, t. 15, 1979, p. 30 : « Le flottement entre u et b, avec prépondérance du u, nous semble indiquer que le ׀ devait être prononcé [β] ».

812 ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraice nunc recenter edite*, Alcalá de Henares : Miguel de Eguía, 1526.

813 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum*,

psautier, après le douzième huitain (lamed), on trouve une liste de douze mots hébreux, chacun accompagné de sa translittération, et qui sont censés correspondre aux douze prophètes. La translittération est ici tout à fait rigoureuse, mais si elle peut se permettre de l'être c'est sans doute parce qu'elle adopte une méthode simpliste qui consiste à négliger la transcription des sons et à transcrire une lettre de l'alphabet hébreu par une lettre de l'alphabet latin : ainsi beth est-il translittéré *b* même dans des mots où la prononciation [v] ne saurait être contestée, comme « tob » pour טוב (*tov* - bien).

Guimel

Au contraire de beth, guimel fait partie des *litterae duplices* dont la double valeur n'est vraisemblablement plus une réalité au XVI^e siècle. En théorie, sa prononciation répond aux mêmes règles que les autres lettres de cette catégorie : occlusive à l'initiale et après une syllabe fermée, spirante après une voyelle. En pratique, il semble que sa prononciation ait été restreinte à l'occlusive, même si aujourd'hui encore certains juifs séfarades prononcent le guimel spirant à la manière du ξ arabe, c'est-à-dire comme une consonne fricative vélaire voisée ([χ]). Dans le latin du XVI^e siècle, l'orthographe courante du nom de la lettre hébraïque est « gimel » et elle est presque systématiquement rendue par la lettre *g*, qu'elle soit marquée d'un *dagesh* ou non : dans l'immense majorité des cas, la transcription ne tient pas compte de la double possibilité de réalisation de cette lettre. En revanche, il arrive qu'elle prenne en considération la diversité des prononciations possibles pour la lettre *g*. Depuis longtemps en effet, le latin et *Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1513.

plusieurs langues occidentales attribuent à la lettre *g* plusieurs prononciations selon les lettres qu'elle précède : devant les consonnes et les voyelles postérieures (comme *a*, *o* et *u*) elle correspond à une occlusive vélaire sonore ([g]), tandis que devant les voyelles antérieures (*e* et *i*) elle est prononcée comme une post-alvéolaire voisée fricative ([ʒ]) ou affriquée ([dʒ]) ; en conséquence de quoi les auteurs se sentent parfois contraints d'indiquer de quelle prononciation ils prétendent user car lorsqu'ils écrivent « gimel » ils prennent le risque que le lecteur prononce [ʒimɛʎ]. Pour cette raison, il arrive que l'on trouve les transcriptions *gh* ou *gu*. La graphie « guimel » est assez rare ; dans les publications parisiennes, elle n'apparaît qu'en 1539 dans *l'Alphabetum hebraicum* de Robert Estienne⁸¹⁴ et se retrouve dans certaines sections de la bible publiée en 1540 par le même imprimeur⁸¹⁵, alors qu'elle ne figurait pas dans les éditions de 1528 et de 1532 et qu'elle ne figurera pas dans la bible imprimée par Simon de Colines en 1541⁸¹⁶. Cette pratique de transcription peut étonner : elle clarifie la prononciation pour les lecteurs français, puisque le digramme *gu* se lisait [g] sans que le *u* fût prononcé pour lui-même, comme en français. En revanche, elle complique les choses pour les langues qui ne présentent pas cette caractéristique (l'italien, par exemple). Ce choix est également en contradiction avec la réforme unificatrice de la prononciation du latin que certains tentent de faire appliquer à ce moment, et qui veut que *g* se prononce [g] devant toutes les voyelles, même *e* et *i*,

814 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

815 *Biblia. Hebraea, Chaldaea, Graeca & Latina nomina virorum...*, Paris : Robert I Estienne, 1540. La nouvelle graphie n'apparaît pas dans le psaume 118/119, mais elle est présente aux Lamentations de Jérémie.

816 *Biblia sacra iuxta vulgatam...*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

et que dans *gu* le *u* soit prononcé tout autant que le *g*. On peut interpréter ce changement de graphie autour de l'année 1540 comme le signe d'une réaffirmation de la prononciation locale du latin. Il serait sans doute exagéré de conclure à un repli de l'horizon intellectuel sur l'espace national ou à un abandon des rêves d'unification de la chrétienté intellectuelle à travers l'unification de la latinité phonétique, mais la question se pose quand même. Pourquoi Robert Estienne a-t-il choisi une graphie latine qui paraît restreindre l'usage de ses ouvrages aux lecteurs français ? Vendait-il peu à l'étranger ? Cherchait-il à clarifier son propos pour ses principaux lecteurs, les hébraïsants parisiens ? Il ne nous est pas possible de donner des réponses définitives à ces questions. Robert Estienne ne reste pas longtemps le seul à transcrire guimel par *gu* : et divers auteurs font de même, jusqu'à la fin du siècle⁸¹⁷. Parmi eux, l'un des premiers est Jean de Drosay en 1543 dans son *Alphabetum Hebraicum*⁸¹⁸. Cependant, Jean de Drosay utilise cette graphie dans un but de différenciation : dans son syllabaire, il sépare d'un côté l'emploi de guimel avec *dagesh* (*ga, gue, gui, go, gu*) et de l'autre l'emploi de guimel sans *dagesh* et avec *raphe* (*gha, ghe, ghi, gho, ghu*). Cet emploi de *gh* pour signaler la prononciation traditionnelle spirante de guimel a quelque chose de tout à fait cohérent, mais elle rentre en contradiction avec une autre pratique qui consiste à indiquer par *gh* justement la prononciation occlusive de cette lettre. Cet usage est principalement le fait d'auteurs et d'imprimeurs italiens, très probablement par influence de l'italien vernaculaire : on peut le

817 On peut citer l'*Alphabetum rabbinicum, ex antiquiss[im]is Rabbiorum Hebraeorum orientalium & occidentalium scriptis et commentariis delineatum*, Paris : Guillaume II Le Bé, 1600.

818 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

lire dans les différentes éditions de l'alphabet d'Alde Manuce⁸¹⁹ et chez le grammairien juif italien de la Renaissance Abraham de Balmes. Ce dernier, dans sa grammaire bilingue hébreu-latin publiée à Venise en 1523, orthographie le nom de la lettre « ghimel » et même « cghimel⁸²⁰ ». Le digramme *gh* à sens occlusif n'est toutefois pas l'apanage des Italiens puisqu'on le retrouve, certes en une seule occurrence, chez Robert Estienne lui-même⁸²¹. On voit ici, une fois de plus, que se posent deux catégories de problèmes : ceux liés au système graphique d'origine et aux ambiguïtés de sa prononciation, et ceux liés aux usages divers et parfois contradictoires de l'alphabet latin dans les différents espaces linguistiques d'Europe occidentale.

Daleth

Parmi les *litterae duplices*, le daleth est peut-être celui qui pose le moins de difficultés car il est, dans la très grande majorité des cas, rendu en alphabet latin par la lettre *d*. La prononciation de cette lettre est la même, [d], dans tous les pays d'Europe occidentale, à ceci près que cette consonne occlusive alvéolaire voisée s'assourdit parfois pour devenir [t] en fin de mot. Ce mécanisme n'est d'ailleurs pas l'apanage des régions germaniques. C'est pour cette raison qu'il arrive que le daleth en position finale soit transcrit par *t* ou *th*, phénomène fréquent dans les transcriptions des implantations juives espagnoles d'Italie⁸²².

819 Par exemple son édition parisienne de 1531 : *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531.

820 ABRAHAM DE BALMES, *Grammatica Hebraea una cum Latino*, Venise : Daniel Bomberg, 1523.

821 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

822 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth - XXth Centuries)... », p. 117 : « This letter was

Pour la même raison, on trouve la graphie « Ioth » pour le nom de la lettre yod (יוּ) dans le récit de voyage en terre sainte de Bernhard de Breydenbach⁸²³ mais aussi dans le *Quincuplex psalterium* de Jacques Lefèvre d'Étaples⁸²⁴. Dans la suite du siècle, c'est toutefois la graphie « iod » qui domine de manière écrasante. L'autre difficulté du dalet est la prononciation de sa forme spirante (sans *dagesh*). Le *De modo legendi haebraice* de Paul Paradis affirme que le dalet avec *raphe* se prononce comme *z*, mais que cette prononciation n'est pas « vulgaris » ; il ajoute cependant que c'est ainsi que les juifs de France prononcent⁸²⁵. Peut-être faut-il comprendre ici que la prononciation spirante n'est pas générale parmi les juifs, notamment dans la prononciation allemande dont se réclame Paradis, mais qu'elle est pratiquée par les juifs qui habitent en France. On ne peut que s'interroger sur ce que désigne précisément l'expression « Iudaei qui Gallias incolunt » mais il est vraisemblable qu'il s'agit de personnes venues du sud de l'Europe et qui usent d'une prononciation de type séfearade. Après avoir comparé plusieurs transcriptions médiévales de l'hébreu, Gilbert Dahan note que le dalet sans *dagesh* est « souvent transcrit *z* », notamment par Guillaume de Bourges⁸²⁶ ; dans les ouvrages des hébraïsants chrétiens du XVI^e siècle, on ne trouve pour ainsi dire jamais cette

homogeneously transliterated as d and does not call for any special remark. In word final position it was sometimes pronounced /t/ (...) ».

823 B. de BREYDENBACH, *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.

824 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509.

825 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « Quarta litera dalet vocatur. Cum puncto enim dages sic יוּ, idem est quod d Romanum, cum raphe vero sic יוּ̣, valet z, sed ea pronuntiatio non est vulgaris. Iudaei enim, qui Gallias incolunt, ita pronunciare solent. »

826 G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge...*, p. 250.

transcription. En revanche il arrive que cette prononciation spirante des séfarades soit indiquée par le digramme *dh*, par exemple dans l'alphabet de Robert Estienne⁸²⁷, dans les *Institutiones Hebraicae* d'Alain Restauld de Caligny⁸²⁸, dans la grammaire de Jean Cinquarbres⁸²⁹ ou dans celle d'Antoine Chevalier⁸³⁰. Chez Guillaume Postel, le digramme *dh* est également utilisé comme *potestas* de la lettre ד (« dhal », transcrit *dh*) ainsi que dans le nom des lettres ז (« dhad », transcrit *zd*) et ט (« hdhe », transcrit *td*). À partir des années 1540, certains auteurs, comme Alain Restauld de Caligny⁸³¹ et Jean de Drosay⁸³², donnent parfois pour équivalent au dalet sans *dagesh* la lettre grecque δ, ce qui laisse imaginer que sa prononciation était celle d'une consonne fricative dentale voisée ([ð]).

Pe et vav

Contrairement à guimel et dalet, la double prononciation occlusive/spirante de la lettre pe paraît bien connue, et rares sont les auteurs qui expriment des doutes à son sujet. La nature de ces deux prononciations fait également consensus : une bilabiale sourde occlusive ([p]) et une bilabiale ou labio-dentale fricative

827 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

828 A. RESTAULD DE CALIGNY, *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541.

829 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus...*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.

830 A. CHEVALIER, *Rudimenta hebraicae linguae...*, Genève : Jean Crespin, 1560.

831 A. RESTAULD DE CALIGNY, *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541.

832 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543 : « [Litterae sine dagesh] lenius, blesius et mollius proferendae sunt. Nempe ך ut β sive v consonans, ם ut γ sive gh, ן ut δ sive dh, ן ut χ sive ch, ן ut φ sive ph, ן ut θ sive th ».

sourde ([ϕ] ou [f]). Pour cette lettre, l'ambiguïté principale se situe du côté de l'alphabet latin, qui dispose de deux solutions graphiques pour rendre le son [f] : *f* et *ph*. La logique de la translittération veut généralement que l'on préfère utiliser une lettre simple plutôt qu'un digramme et que les composés ne soient utilisés que lorsqu'il n'y a pas d'alternative. Pourtant, les imprimés du XVI^e siècle choisissent presque unanimement de rendre le pe sans *dagesh* (פ) par *ph* plutôt que par *f*. La seule véritable exception est la première grammaire hébraïque d'Agacio Guidacerio, qui utilise, pour les divers exemples qu'elle donne, parfois *f* et parfois *ph*. Cette grammaire a été imprimée à Rome et il n'est pas impossible que cette utilisation du *f* soit liée à l'influence de l'orthographe de l'italien vernaculaire, qui a systématiquement remplacé *ph* par *f* depuis la fin du XIII^e siècle. Mais il n'arrive jamais, au XVI^e siècle, que le mot aleph soit écrit « alef », comme on le trouve parfois en français aujourd'hui.

Quand vav est transcrit *f*

Paradoxalement, lorsque *f* est utilisé, c'est plutôt pour transcrire la lettre hébraïque vav en position finale. Plusieurs ouvrages mentionnent la règle qui veut que la consonne vav s'assourdisse en fin de mot⁸³³ et qu'elle soit alors prononcé [f] – à la manière de la lettre allemande qui porte actuellement le nom *vau* ([faw]) et qui se prononce justement [f]. Cette caractéristique trouve un écho dans le nom des lettres vav (ו) et tav (ת) : on a les graphies « Vof » et « Thaf » chez Jean Chéradame en 1523⁸³⁴,

833 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]...*, Paris : Robert I Estienne, 1539 : « ו positum in fine dictionis, sine ullo puncto, pronunciari debet ut u in diphtongo Gallica au, vel per f, ut וו vau vel vaf, תו tau vel taf, פו pif, os eius ».

834 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam hebraicae grammaticae...*, Paris : Gilles de Gourmont, v. 1523. Dans la mesure où cet ouvrage est une

« Vau vel vaf » et « Tau vel taf » dans l'*Alphabetum* de Robert Estienne en 1539⁸³⁵, « Vaf » et « Taf » chez Alain Restauld en 1541⁸³⁶, Jean de Drosay en 1543⁸³⁷ et Jean Cinquarbres en 1549⁸³⁸. Il n'est pas impossible qu'ici l'alphabet de Robert Estienne ait influencé ses successeurs et ait conduit à adopter cette nouvelle graphie du nom des lettres – qui par ailleurs correspond à une francisation de la graphie latine puisqu'elle évite les erreurs de lectures liées à la prononciation [o] du digramme *au*. Pour vav se pose aussi le problème de son rôle comme mère de lecture : sans signe diacritique, quelqu'un qui ne connaît pas le mot concerné ne peut pas savoir si un vav se lit [v], [o] ou [u].

Il peut être utile de s'arrêter sur les raisons du choix systématique de *ph* plutôt que de *f* comme équivalent pour le pe spirant. Il paraît difficile que ces raisons soient d'ordre proprement phonétique : en latin comme en français, tous deux se réalisent en [f]. Il vaut sans doute mieux chercher les explications du côté de la tradition : le digramme *ph* fait partie de ces caractères et ensembles de caractères (comme *y*, *k* ou *kh*) dont la destination principale est la transcription des mots étrangers, en particulier des mots grecs. Il y a donc une certaine logique à employer pour la translittération de l'hébreu ce digramme qui signale graphiquement un mot étranger. Ce qui est important, c'est que la langue d'arrivée semble requérir ce genre de

contrefaçon d'une grammaire publiée sans nom d'auteur à Bâle chez Johann Froben en 1522, on peut envisager de relier l'assourdissement du vav en fin de mot à une influence germanique.

835 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

836 A. RESTAULD DE CALIGNY, *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541.

837 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

838 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus...*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.

marqueur, qui permet de ne pas avoir de doute sur la nature du mot en question : une transcription qui ne fait pas apparaître les marqueurs de translittération que sont le *h*, le *k*, le *y* et les signes diacritiques court le risque d'avoir aux yeux du lecteur l'apparence de la nudité ou de l'incomplétude. C'est une des raisons qui expliquent que, bien que la prononciation ne distingue pas le moins du monde *t* et *th*, *d* et *dh* ou, en l'occurrence, *f* et *ph*, il y a de grandes réticences à écrire « alef », « bet » ou « dalet ». Une autre raison qui explique le choix de *ph* par rapport à *f* est la suivante : c'est par l'intermédiaire de la langue grecque que *ph* a commencé d'être employé pour la transcription des mots hébreux. On a déjà pu constater que la graphie des noms propres de l'Ancien Testament portait souvent la marque (par exemple dans ses terminaisons en *-as*) du passage par une forme grecque. Si cela n'avait pas été le cas, on aurait pu imaginer que les noms propres hébraïques dans les *interpretationes*, qui sont plus proche de traductions que de transcriptions rigoureuses et acceptent des graphies particulièrement simplifiées, auraient parfois vu le *pe* hébraïque rendu par un simple *f* ; ce n'est jamais le cas⁸³⁹. Malgré tous les inconvénients que présentent à nos yeux les digrammes, les hommes du XVI^e siècle semblent avoir peu d'hésitations sur le fait que les graphèmes qui correspondent au phonème [f] dans les mots étrangers doivent avoir pour équivalent *ph* et non *f*. La manière dont Charles Estienne traite de cette question dans son *De recta Latini sermonis pronuntiatione* est assez édifiante :

F, litera, profertur (inquit Priscianus) cum

839 v. par exemple *Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina virorum...*, Paris : Robert I Estienne, 1537 [en fait sans doute plus tardif]. Cette *interpretatio* ne contient aucun *f*, uniquement le digramme *ph*. En revanche, les autres lettres à vocation de transcription en sont écartées : aucun *k*, aucun *y*, aucun *q*.

palati pulsu, linguae, et labrorum. substituta est apud nos loco φ, graecae, unde memini me vidisse Romae in monte quem caballinum hodie vocant, in subscriptione antiquissimae statuae, cuiusdam equi, opera Phydiae statuarii nobilissimi, quondam in marmore afficti, dum contenderet cum Praxitele : maiusculis literis in sculptum OPUS FIDIAE, quos certe mihi fuit argumentum, ut dicerem nos, f, litera, uti pro ph, graeca.⁸⁴⁰

La lettre F est prononcée (dit Priscien) avec un ébranlement du palais, de la langue et des lèvres. Elle est mise chez nous à la place de la lettre grecque φ. Cela me fait me souvenir que j'ai vu à Rome sur le mont qu'on nomme aujourd'hui Esquilin, sur l'inscription d'une statue très ancienne (un cheval, œuvre de l'illustre sculpteur Phidias, autrefois reproduite en marbre, quand il se mesurait avec Praxitèle), gravé en lettres majuscules : « OPUS FIDIAE », ce qui me fut un argument pour dire que nous utilisons la lettre *f* à la place du *ph* grec.

La position de Charles Estienne a ici quelque chose de paradoxal : il affirme que le caractère latin *f* correspond au φ grec mais il ne semble pas le tenir pour une évidence, au point de ressentir le besoin de donner un exemple en guise d'« argumentum ». En outre, lui-même écrit « Phydias », avec un digramme *ph* et un *y*, non « Fidias ». Enfin, si l'on préfère *ph* à *f* pour transcrire le pe spirant hébreu, c'est sans doute aussi pour une raison d'ordre logique et pratique : le digramme *ph* permet une cohérence avec le caractère *p*, utilisé pour rendre le pe occlusif. On a ainsi une translittération simple, avec un seul caractère latin (*p*) pour un seul caractère hébraïque (פ) et une simple lettre additionnelle pour montrer la spirantisation ; et dans le même temps, on a tout de même deux sons différents qui

840 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronuntiatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541.

correspondent peu ou prou aux deux possibilités de réalisation sonore de la lettre hébraïque. En somme, le digramme *ph* rassemble une série d'avantages qui en font une solution assez évidente, et jamais contestée.

Le pe en position finale

Comme quatre autres consonnes hébraïques, *pe* présente la particularité d'adopter une graphie différente dès lors qu'il se situe en position finale dans un mot. En position initiale ou médiane, il s'écrit פ ; en finale il s'écrit ף. Les auteurs du XVI^e siècle font rarement erreur sur cette particularité et ils n'omettent jamais de la traiter. Paul Paradis va jusqu'à proposer une explication⁸⁴¹ : les caractères hébraïques ont aussi pour fonction de noter les chiffres, mais si l'on se limite aux vingt-deux consonnes, il manque encore cinq centaines pour parvenir à un système cohérent⁸⁴². Selon Paradis, c'est pour compléter ce système que les cinq lettres supplémentaires auraient été inventées⁸⁴³ ; cette explication est toutefois assez peu plausible.

841 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 :

« MATTH. (...) Unaqueque enim literarum usque ad י, iod, unitatem significat : et a י, iod, usque ad כ, caph, singulae literae denarium numerum significant. Rursum a כ, coph, usque ad ט, tau, quatuor duntaxat sint literae, videlicet כ, coph, ך, res, ם, sin, ן, tau.

[MART.] Qui igitur uno caractere quingentos numerare poteris ? Et sic deinceps usque ad mille ?

MATT. Sane recte interrogasti. Propter hoc enim inventae sunt finales literae, quô omnes numeros unico caractere exprimi possint ad mille usque.

MARTIALIS. Animadvertite. Caph finale ף, quingentos, mem, ם, sexcentos. Num, ן, septingentos. Pe ף, octingentos. Tsadi, ז [sic], nongentos significat ».

842 La valeur numérique des lettres, utilisée pour les interprétations kabbalistiques mais aussi pour des usages tout à fait courants, est la suivante : 1 (aleph), 2 (beth), 3 (guimel), 4 (daleth), 5 (he), 6 (vav), 7 (zayin), 8 (heth), 9 (teth), 10 (yod), 20 (kaph), 30 (lamed), 40 (mem), 50 (nun), 60 (samekh), 70 (ayin), 80 (pe), 90 (tsadi), 100 (qoph), 200 (resh), 300 (sin), 400 (tav).

843 500 (kaph final), 600 (mem final), 700 (nun final), 800 (pe final) et 900 (tsadi final).

Ce qui est important du point de vue des translittérations, c'est que les lettres finales ne sont pas toujours transcrites de la même manière que les lettres principales correspondantes. En effet, pe et kaph sont à la fois des *litterae duplices* et des lettres qui ont une variante graphique en fin de mot. Or les règles phonétiques qui régissent la langue hébraïque veulent qu'en fin de mot, ces deux lettres soient systématiquement prononcées comme spirantes ([f] et [x]). Ainsi la distinction graphique recoupe-t-elle partiellement la variation phonétique : la *figura* finale פ correspondra dans presque tous les cas à la prononciation spirante [f]. Inversement, la *figura* כ correspondra à l'une ou l'autre des prononciations en position médiane mais obligatoirement à la prononciation occlusive [p] en position initiale. Notons que c'est à cause de cette particularité que les *litterae duplices* de l'hébreu ont un seul nom par lettre et non un nom pour chacune des prononciations de cette lettre : la division, que nous faisons parfois en alphabet latin, entre « pe » et « phe » n'a pas de sens en hébreu puisqu'il est impossible que le son [f] se trouve à l'initiale d'un mot. Les grammairiens parisiens de la première moitié du XVI^e siècle s'abstiennent d'ailleurs de faire cette distinction de dénomination, à l'exception notable de Martin Martinez⁸⁴⁴. Cette remarque est également valable pour la lettre kaph : une graphie « khaph » a du sens en alphabet latin, ou même dans l'écriture arabe, mais elle est aberrante en hébreu. En revanche, il est fréquent que soit attribuée aux formes finales de pe et de kaph une *potestas* correspondant à leur version spirante ; c'est le cas dès 1508 dans la grammaire de François Tissard⁸⁴⁵

844 Martin MARTINEZ, *Institutiones in linguam sanctam*, Paris : Jacques Bogard, 1548.

845 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508. On a ici d'un côté « Pe » (פ) et « Chaf » (כ), de l'autre

mais d'autres exemples existent au cours du siècle, par exemple dans l'*Alphabetum* d'Alde Manuce imprimé par Pierre Vidoue⁸⁴⁶.

Tav et teth

Les problèmes que pose la lettre tav sont très semblables à ceux que posent les autres *litterae duplices*, mais il s'y ajoute la nécessité de distinguer cette lettre de la lettre teth (ט). Encore une fois, il n'est pas évident de savoir si la différence entre occlusive et spirante était réellement articulée. Dans les faits, deux transcriptions peuvent être utilisées, *t* et *th*. Mais ces deux transcriptions correspondent à un ensemble de trois signes hébraïques : tav avec *dagesh*, tav sans *dagesh*, et teth. Ces trois signes exprimaient, en hébreu biblique, trois prononciations différentes : tav avec *dagesh* indiquait une occlusive alvéolaire sourde ([t]), tav sans *dagesh* une fricative dentale sourde ([θ]) et teth une alvéolaire pharyngalisée ([tʰ]) ou glottalisée ([tʰ]). Au XVI^e siècle, tous les auteurs semblent d'accord pour dire que le teth se prononce simplement [t] et tous le rendent par la lettre *t*, dans les alphabets et les grammaires comme dans les bibles et les *interpretationes*. Une exception au moins : le *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura* d'Augustus Sebastianus Nouzenus qui, dans son alphabet, translittère teth par *th* et tav par *t*⁸⁴⁷. Cependant, dans la plupart des autres cas, c'est le contraire qui se produit, car si la prononciation du teth à

« Phe » (פֿ) et « Chaf » (חֿ - avec un *h* pointé).

846 *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531. Les potestates associées à pe et kaph sont *p* et *c* dans l'alphabet général, mais *ph* et *ch* dans la liste des cinq finales.

847 AUGUSTUS SEBASTIANUS NOUZENUS, *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura, sive de prima sermonis Hebraici lectione libellus, ex optimis quibusque Rabinorum commentariis, studiose collectus, ac iam primum in lucem aeditus*, Marburg : Franz Rhode, 1532.

l'époque n'a plus rien d'emphatique, de pharyngal ou de glottal, la prononciation du tav fait encore l'objet d'un grand nombre d'incertitudes. La prononciation israélienne actuelle et la prononciation traditionnelle séfarade ne marquent plus la différence entre un tav occlusif et un tav spirant, qui sont tous deux - ainsi que teth - prononcés simplement [t]. En revanche, dans la prononciation ashkénaze, le tav spirant s'est maintenue et est passé de dentale à alvéolaire, jusqu'à être prononcé [s]. À la fin du Moyen Âge et à la Renaissance, la différenciation entre tav avec *dagesh* et tav sans *dagesh* est souvent respectée : Guillaume de Bourges transcrit le tav avec *dagesh* par *t* et le tav sans *dagesh* par *th*⁸⁴⁸. Guillaume de Bourges respecte également les *dagesh* forts et transcrit alors par *tt*⁸⁴⁹. Le digramme *th*, en outre, n'est pas dénué d'ambiguïtés et, comme beaucoup de digrammes faisant intervenir la lettre *h*, il peut faire référence à plusieurs prononciations assez différentes. Le *h* pourrait en effet indiquer une prononciation emphatique ou aspirée - dans ce cas il aurait toute légitimité à être utilisé pour la transcription de la lettre teth. Si cela n'est pas le cas, c'est sans doute parce que ce digramme est associé de manière relativement claire à une prononciation précise, qu'on peut supposer être celle de la fricative dentale sourde ([θ]) : on trouve en effet cette graphie dans des textes français anciens (X^e-XI^e s.)⁸⁵⁰. On peut aussi penser que l'emploi de ce digramme était emprunté à l'emploi que faisait la langue anglaise de l'alphabet latin, et qui s'est maintenu jusqu'à nos

848 A. di L. LEONI (« The pronunciation of Hebrew in the western Sephardic settlements... », p. 133) indique le tav final était également parfois rendu par un *d*, laissant penser que le tav spirant était passé de sourd à voisé en domaine séfarade au moment où il passait de dental à alvéolaire en domaine ashkénaze. Nous ne connaissons pas d'exemple de cette transcription par *d* dans les sources parisiennes.

849 G. DAHAN, « La leçon de Guillaume de Bourges... ».

850 G. DAHAN, « La leçon de Guillaume de Bourges... », p. 33.

jours. Cet emploi n'est pas plus légitime que l'emploi emphatisant des langues germaniques, mais il y a peu d'autres solutions pour rendre en alphabet latin ce type de sons.

La différenciation entre les deux tav est très fréquemment respectée au XVI^e siècle, où la différence entre les formes occlusive et spirante de tav est connue par la plupart des grammairiens mais elle tend parfois à se brouiller ; nombreux sont les auteurs qui rendent tav par *th* ou *t* indifféremment sans respecter les règles phonétiques⁸⁵¹. En outre, cette logique de transcription affronte parfois une logique de translittération qui recherche, plus que la juste prononciation, une meilleure différenciation entre les lettres teth et tav. Certains alphabets donnent *t* comme *potestas* teth et à la fois *t* et *th*, comme *potestas* de tav, ce qui est cohérent avec la réalisation phonétique du temps mais n'évite pas le doublet entre teth et tav avec *dagesh*. Mais d'autres alphabets, parfois du même auteur, associent teth à *t* et tav à *th*⁸⁵². Peut-être faut-il également voir dans ce choix l'influence de la lecture des écrits de Jérôme, en particulier de son *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*. Dans plusieurs sections de cet ouvrage, on peut lire de courtes remarques sur la différence de lecture entre les différents mots. Dans la section consacrée à la Genèse, trois vedettes commencent par *t* seul (Tabech, Tachos, Talam) et onze commencent par *th* (Thobel sive Thubal, Thogorma, Thares, Thara, Thargal, Thamar, Theman,

851 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth - XXth Centuries)... », p. 133.

852 L'alphabet qui se trouve à la fin du traité *In preciosissimum sexagesimum octauum Davidicum psalmum...* d'Agacio Guidacerio (Paris : Collège des Italiens, 1536), adopte la première solution (teth : *t* / tav : *t th*). Les *Alphabetum hebraicum* publiés par le même auteur en 1533 et 1534, ainsi que son *De literis hebraicis* de 1537, adoptent la seconde solution (teth : *t* / tav : *th*)

Thamnath, Thola, Thesbon). Entre les deux catégories figure cette mention : « Huc usque per litteram τ simplicem legerimus, nunc adspiratione addita legendum est⁸⁵³ » (Jusqu'ici nous aurons lu avec la lettre *t* simple, à présent il faut lire en ajoutant une aspiration). On trouve le même type de remarques dans d'autres sections, comme celles consacrées au troisième livre des Rois⁸⁵⁴, au quatrième livre des Rois⁸⁵⁵ ou aux psaumes⁸⁵⁶. Jérôme fait ici la distinction entre d'un côté les mots qui commencent par teth et de l'autre ceux qui commencent par tav. Il nous est difficile de dire si cette distinction avait une pertinence à l'époque : si c'était le cas, ce serait plutôt dans l'autre sens et l'aspiration serait du côté de teth plutôt que du côté de tav. En effet, la phonétique de l'hébreu veut que lorsque tav est en position initiale, il demeure occlusif. On aurait pu penser que la différence de graphie se situait dans l'esprit d'une translittération plus que d'une transcription et n'avait pour but que d'indiquer la graphie hébraïque d'origine, mais la remarque plusieurs fois réitérée laisse penser que dans l'esprit de Jérôme la lettre teth se prononçait toujours de manière spirante, même en position initiale. Cette opinion, apparemment erronée, mais qui correspondait peut-être à une réalité du IV^e siècle dont nous n'avons pas connaissance, a pu avoir une influence importante sur la manière dont les hébraïsants chrétiens du XVI^e siècle percevaient la lettre tav. Un résultat intéressant de ces perception est la modification du lien qui était fait entre lettres hébraïques et lettres grecques : du point de vue de la

853 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1...*, p. 73.

854 *Ibid.*, p. 113 : « Huc usque per T simplicem litteram legerimus, exin adspiratione addita legendum est ».

855 *Ibid.*, p. 118 : « Omnia nomina quae per T litteram subdita sunt, adspiratione addita sunt proferenda ».

856 *Ibid.*, p. 119 : « Quattuor nomina quae secuntur, adspiratione addita proferenda sunt ».

généalogie des écritures, le teth hébreu est lié au thêta grec (θ) et le tav hébreu au tau grec (τ). Or l'évolution de la prononciation, qui a conduit teth à être prononcé comme un *t* latin et le tav par être considéré comme une consonne spirante, a conduit à inverser les relations d'alphabet à alphabet : le lien τ/θ et τ/θ est tout à fait fréquent chez les hébraïsants chrétiens, notamment dans la seconde moitié du siècle. On le retrouve notamment chez Alain Restauld de Caligny⁸⁵⁷, chez Jean de Drosay⁸⁵⁸ et chez Ambrosius Frichius⁸⁵⁹. Un tel résultat n'est possible que parce qu'un certain nombre de phénomènes interviennent dans les questions de translittération du teth et du tav : l'évolution phonétique générale de l'hébreu depuis ses origines, le morcellement des prononciations aux périodes médiévale et moderne, l'influence de la conception qu'en avait Jérôme et une utilisation de l'alphabet latin marquée par la translittération du grec ainsi que par les usages de divers pays d'Europe.

Kaph occlusif et qoph

Les questions qui se posent pour la lettre kaph (כ) sont, dans une large proportion, les mêmes qui se posaient pour la lettre pe. Kaph est une *littera duplex*, dont la double prononciation occlusive et spirante ne fait pas vraiment l'objet de contestation⁸⁶⁰ ; sa prononciation spirante n'est pas toujours bien

857 A. RESTAULD DE CALIGNY, *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541.

858 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

859 Ambrosius FRICHIUS, *Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

860 En hébreu moderne, comme pour d'autres lettres de ce type, la prononciation spirante tend à disparaître au profit de la seule prononciation occlusive.

connue et il arrive qu'elle ne soit pas notée, notamment dans les alphabets des ouvrages dont la vocation est plus théologique que linguistique ; enfin, dans la mesure où en position finale elle est rarement autre chose que spirante, sa forme finale (ך) est souvent associée uniquement à sa prononciation spirante. La vraie difficulté de la lettre kaph vient de ce qu'elle est susceptible de faire l'objet d'un très grand nombre de translittérations différentes, tant pour sa prononciation occlusive que pour sa prononciation spirante. La prononciation occlusive est classée, d'après la tradition grammaticale hébraïque, dans la catégorie des palatales et peut faire l'objet d'un traitement spécifique ; la prononciation occlusive, en revanche, peut difficilement être déliée de la prononciation des lettres gutturales, et c'est dans le cadre de ces lettres gutturales qu'elle sera traitée ici.

Lorsqu'il est en position initiale ou après une syllabe fermée, le kaph peut porter un *dagesh* et correspond à une consonne occlusive vélaire sourde ([k]). C'est d'ailleurs en vertu de cette prononciation, considérée comme principale, que kaph est catégorisé parmi les lettres « palatales » dans la tradition grammaticale hébraïque. Dans les transcriptions de l'hébreu utilisées par les communautés juives d'origine espagnole en Italie au XVI^e siècle, ce kaph occlusif était noté de quatre manières différentes : *c*, *cc*, *k* et *q*⁸⁶¹. La forme *cc* laisse soupçonner une influence de l'orthographe des langues vernaculaires, notamment de l'italien, et elle est absente des sources parisiennes. En revanche, les trois autres formes (*c*, *k*, *q*) sont très fréquentes dans cet emploi, qu'elles partagent avec la translittération de la lettre qoph (ן). En effet, si le qoph correspondait sans doute à

861 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth - XXth Centuries)... », p. 122.

l'origine à une occlusive uvulaire sourde ([q], comme le ق actuel de l'arabe), sa prononciation s'est peu à peu modifiée jusqu'à devenir une simple occlusive vélaire sourde ([k]).

Au XVI^e siècle, la différence de prononciation éventuelle entre kaph et qoph est très peu ressentie ; cela n'empêche pas un certain nombre d'auteurs d'essayer de faire tout de même apparaître dans les équivalents latins la différence entre ces deux lettres. Ces tentatives ont toutefois leurs limites : kaph et qoph sont de bons exemples d'un cas où les incohérences sont très fortes, où les translittérations sont souvent disparates à l'intérieur d'un même ouvrage voire d'une même page, et où il est difficile d'identifier des continuités ou des volontés claires. On pourrait d'ailleurs en conclure que la translittération n'est pas plus facile lorsque l'écriture cible comporte des graphèmes en surplus pour un certain type de phonèmes (ici *k*, *c*, *q* pour le son [k]). En réalité, cette affirmation n'est vraie que lorsque l'on ne parvient pas à s'accorder sur une norme mais c'est bien ce surplus de graphèmes dans l'alphabet latin qui a permis que de nos jours des normes aient été fixées qui facilitent grandement la rigueur et la clarté des translittérations ; l'usage actuel, dont l'origine est difficile à dater, veut en effet que l'on rende kaph par la lettre *k* et qoph par la lettre *q*. Cette pratique est consolidée par l'alphabet phonétique international, qui utilise *k* et *q* dans ces mêmes usages. La plupart des normes de translittération, même les plus divergentes, la reprennent non seulement pour l'hébreu, mais également pour les autres langues comportant des sons similaires ; ces dernières sont d'ailleurs souvent apparentées aux langues sémitiques (arabe, égyptien ancien, araméen, syriaque, etc.). Mais dans les imprimés de la Renaissance parisienne, cette

distinction n'est pas du tout courante.

La prononciation occlusive de kaph et qoph est peut-être celle qui donne lieu aux plus grandes différences entre les *potestates* figurant dans les alphabets, les exemples donnés dans le corps des grammaires et les mots déjà partiellement intégrés à la langue latine, en particulier les noms de lettres. Autant la diversité est de mise dans les deux premières catégories, autant l'orthographe des noms de lettres présente ici une remarquable fixité. La norme la plus répandue est d'orthographier « caph » (כּ) et « coph » (קּ). Cette graphie est déjà fréquente au Moyen Âge – c'est d'ailleurs elle qui est utilisée dans le manuscrit du fragment de grammaire hébraïque de Roger Bacon⁸⁶² – et elle apparaît dans les imprimés dès le début du siècle. Elle est presque systématique dans les livres dont la vocation est moins linguistique que théologique, sans doute parce que la nécessité de différencier les lettres est pour eux plus essentielle que la nécessité de différencier avec précision les sons qu'elles représentent. Cette orthographe « caph »/« coph » permet en effet de montrer qu'il s'agit de deux lettres différentes, mais guère plus : la consonne latine utilisée est la même, et seule la voyelle permet de rendre compte de la différence de prononciation. Cette distinction de voyelles n'est toutefois pas obligatoirement sans pertinence puisque d'un point de vue phonétique la différence entre [k] vélaire et [q] uvulaire provoque potentiellement une inflexion de la voyelle qui suit et peut aboutir à la transformation partielle d'un *a* en *o*⁸⁶³. Toujours

862 R. BACON, *The Greek grammar of Roger Bacon, and a fragment of his Hebrew grammar. Edited from the manuscripts, with introduction and notes, by the rev. Edmond Nolan. and S. A. Hirsch, ...*, Cambridge : Cambridge university press, 1902, p. 202.

863 Sur le même schéma que l'inflexion des voyelles qui suivent, en arabe, les consonnes dites « emphatiques » (مصطفا).

est-il que c'est la graphie « caph »/« coph » qui est employée pour les noms de lettres hébraïques dans la quasi-totalité des bibles et psautiers. Alors que François Tissard, en 1508, écrit « chaf » et « cof⁸⁶⁴ », dès 1509 la graphie « caph »/« coph » figure au psaume 118/119 du *Quincuplex psalterium* de Lefèvre d'Étaples⁸⁶⁵. On la retrouve ensuite dans les éditions successives de la bible latine de Robert Estienne, tant dans les alphabets du psaume 118/119, du proverbe 31 et des Lamentations de Jérémie que dans les alphabets plus détaillés qui accompagnent parfois les *interpretationes*. On pourrait même se demander si cette graphie n'est pas propre aux productions des Estienne : le *Quincuplex psalterium* de 1509 et 1513 était imprimé chez Henri I Estienne, et, peut-être par influence des bibles et des psautiers, la graphie « caph »/« coph » est également présente dans des ouvrages plus linguistiques édités par Robert Estienne, notamment les diverses éditions de l'*Alphabetum Hebraicum* (même celle de 1539, qui diffère pourtant des précédentes pour de nombreux aspects). En revanche, dans la bible imprimée par Simon de Colines pour Galliot I du Pré, elle n'est présente qu'au psaume 118 et aux Lamentations de Jérémie et devient « kaph »/« koph » au proverbe 31⁸⁶⁶. Les Estienne n'en ont toutefois pas le monopole : même si elle fait l'objet d'une remarquable régularité dans la production des Estienne et si l'importante production de Robert Estienne a pu renforcer sa notoriété, cette graphie est également employée dans de nombreux ouvrages de nature linguistique publiés chez d'autres éditeurs (dans la première grammaire d'Agacio

864 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

865 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509.

866 *Biblia sacra iuxta vulgatam...*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

Guidacerio, publiée à Rome entre 1514 et 1520⁸⁶⁷, dans les œuvres de Sante Pagnino publiées à Lyon⁸⁶⁸, dans la totalité des alphabets et des grammaires d'Agacio Guidacerio⁸⁶⁹, dans les grammaires de Nicolas Clénard, dans le *De modo legendi haebraice* de Paul Paradis⁸⁷⁰, et dans la section consacrée à l'hébreu du *Linguarum duodecim...* de Guillaume Postel⁸⁷¹). Les variantes orthographiques sont très rares en ce qui concerne kaph : on a « chaf » chez François Tissard⁸⁷², « kaff » dans les diverses déclinaisons du récit de voyage de Bernhard de Breydenbach et « caf » dans les deux alphabets publiés vers 1514 et 1515 par Gilles de Gourmont, mais tout se passe comme si par la suite l'orthographe « caph » s'était fixée et imposée en tant que norme jusqu'à la fin du siècle. L'orthographe de qoph est plus variable mais elle reste circonscrite : on a « koph » chez un certain nombre d'auteurs (Jean Chéradame en 1523⁸⁷³ mais pas en 1532, Sebastian Münster⁸⁷⁴, Jean de Drosay⁸⁷⁵) et « quoph » chez certains autres (Alphonse de Zamora⁸⁷⁶, Agacio Guidacerio dans

867 A. GUIDACERIO, *Grammatica hebraicae linguae*, Rome, [1514-1517, ou 1520].

868 Sante PAGNINO, *Institutionum Hebraicarum abbreviatio*, Lyon : Sébastien Gryphe, 1528.

869 Dans ses *Institutiones grammaticae Hebraicae linguae* de 1529, kaph est orthographié « chap », mais il s'agit sans doute d'une coquille qui a consisté à mettre le *h* à la mauvaise place.

870 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

871 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum...*, Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

872 F. TISSARD, *Grammatica hebraica succincte tradita*, Paris : Gilles de Gourmont, 1508.

873 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam hebraicae grammaticae...*, Paris : Gilles de Gourmont, v. 1523.

874 S. MÜNSTER, *Compendium hebraicae grammaticae...*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

875 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

876 ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraice nunc recenter edite*, Alcalá de Henares : Miguel de Eguía, 1526.

un seul ouvrage) ; ces variantes demeurent toutefois très limitées en nombre.

Utilisation de *c*

Cette prédominance des graphies « caph » et « coph » sur les autres formes laisse penser que les noms de lettres n'étaient pas toujours perçus comme étrangers et que, dans certains cas, des traditions orthographiques propres à l'écriture latine avaient pu s'implanter assez solidement. Le choix préférentiel de la lettre *c* pour ces graphies va dans ce sens : parmi les trois possibilités qui existent dans l'alphabet latin pour rendre le son [k], c'est sans doute la lettre la moins exotique et la plus naturelle pour les scribes de langue latine. Même si le *k* et le *q* viennent de l'alphabet étrusque et ont toujours existé dans l'alphabet latin, ils sont moins naturels dans cet emploi : *k* est souvent réservé à la transcription de mots étrangers, en particulier les mots grecs, et *q* n'est pas utilisé par la langue latine en dehors du digramme *qu*, qui se prononce par ailleurs simplement [k]. L'usage du *c* n'est toutefois pas sans causer quelques ambiguïtés : si ce n'est pas le cas pour « caph » et « coph », c'est surtout parce que *c* y est associé avec des voyelles postérieures et qu'il n'y a par conséquent aucune ambiguïté sur sa prononciation [k]. Mais utiliser le *c* comme équivalent de translittération devient problématique dès lors qu'on le confronte à des voyelles antérieures comme *e* ou *i*. Dans la langue française du XVI^e siècle, *c* se prononce [k] devant *a*, *o* et *u* mais [s] devant *e*, *i* et *æ*. Les francophones prononcent le latin en suivant cette même règle, ce qui permet à Charles Estienne d'écrire :

C, debet quidem non tanquam sibilis

proferri, sed dentibus paululum apertis, non tamen inserta lingua. Unde Itali, che, proferunt, non omnino inepte, in quibusdam dictionibus. Vulgus nostrum in scribendo, et loquendo .s. pro .c. confundit. Saesar pro Caesar⁸⁷⁷.

C doit en tout cas être prononcé non pas comme avec des sifflements, mais avec les dents un tout petit peu ouvertes et sans faire intervenir la langue. De là vient que les Italiens prononcent *che*, pas tout à fait absurdement, dans certains mots. Le peuple de chez nous, à l'écrit et à l'oral, confond *s* et *c* : *Saesar* au lieu de *Caesar*.

On retrouve ici une question éternelle : faut-il utiliser l'alphabet latin en fonction de la manière dont il devrait être prononcé ou en fonction de la manière dont il l'est réellement ? Nous avons déjà vu à propos de la lettre *g* que le choix de la première option, qui conduisait à translittérer simplement *g* en toute circonstance, était remis en question à partir des années 1540, en particulier par Robert Estienne, et que certains auteurs et imprimeurs tendaient à privilégier la prononciation réelle au point d'y adapter la graphie (en utilisant, par exemple, le digramme *gu*). Pour *c*, on peut difficilement utiliser le digramme *ch* dans ce but. Même si ce digramme peut effectivement être prononcé [k] - c'est l'usage que paraît en faire François Tissard dans son alphabet -, il est rendu ambigu par les autres prononciations qui peuvent lui être attribuées ([ʃ], [x], etc.).

Utilisation de *k*

Pour résoudre ce problème, l'usage de la lettre *k* paraît une bonne solution. Il semble toutefois que cette lettre ne soit pas très prisée lorsque la translittération concernée se rapproche d'une

⁸⁷⁷ [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronuntiatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541.

traduction, sans doute parce que la langue française n'en fait qu'un usage assez limité. On constate que les auteurs qui utilisent le *k* dans les noms de lettres hébraïques ont souvent un lien avec le monde germanique : Sebastian Münster était originaire du sud de l'Allemagne et enseigna à Bâle. Johannes Van Campen était originaire de Campen dans l'Overijssel⁸⁷⁸ et enseigna l'hébreu à Louvain. Quant à Jean Chéradame, il était originaire de Strasbourg et officiait à Paris mais sa grammaire est la contrefaçon d'une grammaire bâloise. La lettre *k* est en effet beaucoup plus utilisée pour la notation du vernaculaire dans les pays germaniques que dans les pays de langues romanes⁸⁷⁹. Pour autant, cette différence entre pays de langues romanes et pays de langues germaniques ne se retrouve pas véritablement dans les translittérations en dehors des noms de lettres, et le *k* est utilisé par bien d'autres auteurs, même lorsqu'ils orthographient le nom de lettre avec un *c*. Mais tandis qu'aujourd'hui il est employé pour rendre kaph, au XVI^e siècle il sert de *potestas* exclusivement à la lettre qoph. C'est le cas dans tous les alphabets et grammaires d'Agacio Guidacerio, à l'exception de son traité *De literis hebraicis* (où il utilise *c* et *q*)⁸⁸⁰ et dans les grammaires de Jean Cinquarbres, d'Ambrosius Frichius et de Gilbert Genebrard. Cette question de l'influence de l'orthographe des langues vernaculaires sur la translittération n'est pas une question purement intellectuelle : l'usage plus ou moins fréquent d'une lettre - en l'occurrence le *k* - dans un espace linguistique donné est lourd de conséquences sur les conditions matérielles de la production, et il est très vraisemblable que la sous-utilisation du *k* dans les

878 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle...*, op. cit., p. 31

879 On peut aussi voir ici une influence de la translittération utilisée par Élie Lévi.

880 A. GUIDACERIO, *De literis hebraicis...*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

translittérations parisiennes n'est pas sans lien avec le nombre réduit de caractères *k* dans les fontes des typographes parisiens.

Utilisation de *q*

Le *q* est la moins utilisée des trois solutions possibles (*c*, *k*, *q*) pour rendre le kaph et le qoph hébraïques : il n'est jamais employé pour rendre kaph et son usage pour qoph est relativement rare. En outre, même quand le *q* figure seul en tant que *potestas* dans les alphabets, dans les transcriptions et translittérations de mots complets il ne commence jamais une syllabe sans être accompagné de *u* ; on peut en revanche le trouver seul en fin de mot. Comme pour le *c*, tout translittérateur doit décider quelle utilisation de *qu* il souhaite privilégier : soit la prononciation courante parisienne, soit la prononciation idéale recommandée par Érasme, par Charles Estienne et par une large frange des humanistes du temps. La prononciation courante, qui est celle du français vernaculaire, consiste manifestement à prononcer le digramme *qu* exactement comme *k* et *c* devant voyelle les postérieures, à savoir [k] – de la même manière qu'on prononce simplement [g] le digramme *gu*. Certains ouvrages ont choisi de respecter la prononciation de *qu* en tant que digramme et ont orthographié le nom de la lettre « quoph ». On compte parmi eux le traité *In preciosissimum sexagesimum octavum psalmum* d'Agacio Guidacerio⁸⁸¹, la grammaire de Martin Martinez⁸⁸² et, de manière plus inattendue, celle d'Alphonse de Zamora⁸⁸³. Chez Martin Martinez, ce choix est maintenu dans la

881 A. GUIDACERIO, *In preciosissimum sexagesimum octavum Davidicum psalmum...*, Paris : Collège des Italiens, 1536.

882 M. MARTINEZ, *Institutiones in linguam sanctam*, Paris : Jacques Bogard, 1548.

883 ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraice nunc recenter edite*, Alcalá de Henares : Miguel de Eguía, 1526.

suite de l'ouvrage, où l'on trouve notamment la graphie « quibbuz » pour le mot קִבּוּץ (*qibbuts*). Les réticences à utiliser *q* en dehors du digramme *qu* sont compréhensibles : la langue latine classique ne l'utilisait pas de cette manière et même en français actuel la lettre *q* n'apparaît seule qu'en position finale dans les mots *coq* et *cinq*, ou alors exclusivement dans des mots issus de translittérations, comme *qat*, *burqa*, *qibla* ou *Qing*. Même si l'on considère aujourd'hui que d'un point de vue phonétique *qu* est l'exact équivalent de *k* ou de *c* devant voyelle postérieure, certains auteurs du XVI^e siècle laissent penser que sa prononciation pourrait être légèrement différente. Charles Estienne est assez clair à ce propos :

Q, sono paulo vehementiori edito per semi apertos dentes et labra, intro veluti repressa lingua profertur. Vitium patitur, siquando tanquam c, aut K, litera proferatur, praesertim dum, u, sequitur : Kia pro Quia, Inlziro pro inquiri. Tum enim debet, u, vim quasi vocalis obtinere in prolatione.⁸⁸⁴

Q se prononce en produisant un son un peu plus violent à travers les dents et les lèvres à demi ouvertes, la langue comme repoussée vers l'intérieur. Il fait l'objet d'une erreur si jamais il est prononcé comme les lettres *c* ou *K*, notamment quand il est suivi de *u* : *Kia* pour *Quia*, *Inkiro* pour *inquiri*. En effet, dans ces cas le *u* doit avoir dans la prononciation presque valeur de voyelle.

Charles Estienne dit ici deux choses. D'une part *qu* ne doit pas être prononcé comme un digramme mais bien comme deux lettres séparées – le *u* correspondant à une semi-voyelle. D'autre part, considérer que la prononciation de *q* équivaut précisément à

884 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronuntiatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541.

celles de *c* et de *k* serait une erreur car la première se distingue des secondes par un « sonus paulo vehementior ». Paul Paradis laisse également penser qu'il existe une différence mais il n'est pas aussi précis :

[MATTHAEUS] Undecima, caph dicitur, et valet *c*, latinum : ac rectius κ, graecum. depingitur autem כ, sic. (...) Et est litera palatina. (...) Decimanona est coph, idem quod *q*, latinum, scribitur sic ק, et est palatina.

[Matthieu] La onzième est appelée *caph* et a la valeur du *c* latin, et plus précisément du κ grec ; elle s'écrit כ. (...) Et c'est une lettre palatale. (...) La dix-neuvième est *coph*, identique au *q* latin, elle s'écrit ק et est palatale.

Paul Paradis fait bien la distinction entre les deux lettres hébraïques et entre leurs équivalents en alphabet latin, mais il ne donne aucun détail sur leur prononciation et ses éventuelles distinctions. Il n'est pas impossible que la différence de prononciation ressentie entre *k* et *q* soit en partie liée aux voyelles qui accompagnent généralement ces deux lettres, en latin et dans les différentes langues vernaculaires. Comme *q* n'est jamais accompagné que par *u*, pour peu que l'on articule cette dernière lettre indépendamment de son implication dans le digramme (et c'est bien ainsi que Charles Estienne se propose de prononcer), le *q* subit l'influence de la voyelle postérieure qui lui fait suite et, partant, est articulé légèrement plus en arrière dans la bouche, le rendant plus uvulaire et moins vélaire. Cette différence est toutefois mince et il n'est pas impossible que ce soit à une distinction plus importante que Charles Estienne ait fait allusion.

La cohérence très relative de ces translittérations à l'intérieur des ouvrages

Dans les translittérations de mots et d'expressions complètes, ces questions phonétiques ne jouent pas un aussi grand rôle que dans les alphabets et les descriptions phonétiques minutieuses ; d'autres facteurs entrent alors en jeu, en particulier la place que la lettre en question occupe à l'intérieur du mot. Les noms des voyelles dans l'*Alphabetum Hebraicum* de Jean de Drosay donne un exemple de ce phénomène :

Voces	Nomina	Figûrae
	<u>Mágna</u>	
a	קָמֶץ	Kaméts
e	צֵרִי	Tseri
i	חִירֶק גָּדוֹל	Hiric gadol
o	חֹלֶם	Holém
u	שׁוּרֶק	Schuréq
	<u>Párua</u>	
a	פָּתַח	Páthah
e	סֵגוֹל	Segól
i	חִירֶק קָטוֹן	Hiric katón
o	קָמֶץ חָטוּף	Kaméts-hatúph
u	קִבּוּץ	Kibbúts
(...)		
Puncta alia vocalibus et consonantibus servientia		
Officia	Nómína	Figûrae
hal הָּ le לֵּ	שֵׁן	Schevá
pp פּ b בּ	דָּגֵשׁ	Daghésch
β בֶּ	רַפֵּה	Raphé
הּ הַ	מַפְּיָק	Mappiq
חַ עַ חַ	פָּתַח גְּנוּבָה	Páthah-ghenuvá
sch שׁ	יָמִין	Iamin
s שׂ	שְׂמוֹל	Semòl

Parmi les huit occurrences de qoph que compte ce passage,

quatre sont translittérées par *k*, deux par *q* et deux par *c*. Pourtant, on ne peut pas dire que l'incohérence y règne totalement : le *k* est utilisé uniquement en position initiale, les deux autres uniquement en position finale. Ces choix sont sans doute en grande partie des choix par défaut : il est compréhensible que l'on ait évité d'utiliser le *c* en initiale dans la mesure où, dans au moins un cas, il se serait retrouvé devant *i* et aurait donc eu une prononciation incertaine ([k] ou [s]) ; en finale, il est sans ambiguïté. De la même manière, on a évité d'utiliser *q* en position initiale ou médiane, ce qui aurait contraint à l'employer dans le digramme *qu*, dont la prononciation est, elle aussi, ambiguë. Il y a également une certaine logique à utiliser *k* en position initiale : dans la langue latine classique, les rares mots contenant la lettre *k* l'ont souvent à l'initiale (*Kaeso*, *Kalendae*). Malgré ces divers éléments d'explication, on ne discerne aucune cohérence dans le choix entre *c* et *q*, et il faut se résoudre à accepter, ici comme ailleurs, une part d'arbitraire.

Ce cas particulier permet de s'apercevoir que les problèmes de translittération ne se résolvent pas automatiquement dès qu'il existe dans l'alphabet d'arrivée des équivalents en nombre suffisant. Les questions purement phonétiques ne sauraient être séparées de l'usage des lettres de l'alphabet latin dans les divers espaces linguistiques de l'Europe du XVI^e siècle, usage qui se réduit rarement à une simple équivalence bijective entre les graphèmes et les phonèmes. Bien des hommes du XVI^e siècle, en particulier Érasme, ont rêvé d'un alphabet latin où à chaque lettre correspondrait un son unique ; ne leur en déplaise, c'est encore loin d'être le cas et l'utilisation de l'alphabet latin ne peut être envisagée sans prendre en considération l'influence des

prononciations vernaculaires, les ambiguïtés des digrammes et même parfois la place des lettres à l'intérieur des mots. Pourtant, les sons concernés par א et פ ne sont pas des plus exotiques et certains sons de la langue hébraïque, parce qu'étrangers aux locuteurs occidentaux, posent d'autres problèmes encore.

3. LES *LITTERAE GUTTURALES* : ALEPH (א), AYIN (ע), KHAPH (כּ), HE (ח), HETH (חּ)

Les lettres appelées « gutturales » par la grammaire hébraïque traditionnelle sont au nombre de quatre : aleph, he, heth et ayin⁸⁸⁵ et l'on peut y ajouter la prononciation spirante de la lettre kaph. Cette dernière lettre est classée parmi les palatales à cause de sa prononciation occlusive, mais sa prononciation spirante est très proche de celle des lettres gutturales et répond aux mêmes problématiques. La difficulté la plus notable de ces cinq lettres est que, en particulier dans le domaine linguistique parisien, elles n'ont pas d'équivalent évident en alphabet latin. Pour une partie d'entre elles, c'est simplement parce que les sons auxquels elles correspondent n'existent pas dans le français et le latin de l'époque : le référent de ces signes n'existant pas, aucun signifiant n'est usité et le signifié est d'autant plus difficile à faire saisir. Pour les autres, le référent existe (par exemple l'arrêt glottal du aleph) mais il n'est pas perçu en tant que tel par les langues occidentales et par conséquent n'a pas non plus donné lieu à l'utilisation d'un signifiant particulier.

885 v. par exemple *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531. Mais cette classification se retrouve dans la quasi-totalité des ouvrages du même genre.

Les hébraïsants chrétiens de la Renaissance attiraient l'attention de leur lecteur sur ces lettres plus difficiles que les autres. Pour les désigner, quand ils ne se contentaient pas de les nommer séparément, ils les appelaient « gutturales » mais aussi, assez souvent, « adspirationes ». Cette dernière appellation pourrait être considérée comme une manière de nier la pertinence de ces lettres et leur statut même de lettres : bien qu'elles soient considérées par les locuteurs des langues sémitiques comme des phonèmes à part entière, l'oreille d'un locuteur occidental les perçoit difficilement et a facilement tendance à en sous-estimer la consistance, parfois jusqu'à prétendre que leur son se réduit à presque rien⁸⁸⁶. Il est vrai que ces lettres se rapportent à des sons gutturaux et que, pour certaines, elles ont à voir avec l'aspiration. En outre, le fait que certaines d'entre elles se soient amuïes en hébreu moderne laisse penser qu'en effet les sons qu'elles représentaient étaient fragiles. Les auteurs étaient conscients que ces lettres posaient des problèmes de compréhension, mais il est rare qu'ils aient exprimé explicitement leur impuissance dans ce domaine ; en revanche, leurs successeurs ont parfois souligné leurs lacunes. Ainsi Johannes Van Campen explique-t-il, en 1539, que ces lettres ont suscité beaucoup d'embarras à eux qui ont écrit avant Élie Lévitte et qu'aucun d'entre eux n'avait de leur nature une connaissance suffisante⁸⁸⁷. Mais la mauvaise connaissance que certains auteurs pouvaient effectivement avoir de la prononciation de ces lettres n'était pas uniquement due à

886 Johannes VAN CAMPEN, *Ex variis libellis Eliae grammaticorum omnium doctissimi, huc fere congestum est opera Ioannis Campensis, quidquid ad absolutam grammaticen Hebraicam est necessarium*, Paris : Chrétien Wechel, 1539 : « Gutturales vocantur, et parum aut nihil habent soni ».

887 *Ibid.* : « Literae חתקמ multum exhibuerunt negotii omnibus qui ante hunc nostrum Eliam de grammatica scripserunt, nec quisquam quod sciam satis illarum naturam novit ».

leur impérite et au caractère étranger des phonèmes correspondants. Parmi les juifs eux-mêmes, la prononciation de ces lettres connaissait des fluctuations selon les communautés. Au XVI^e siècle déjà, une partie d'entre elles sont de moins en moins prononcées. Les premières publications d'Agacio Guidacerio ne sont pas toujours parfaitement claires pour ce qui concerne les lettres gutturales et les critiques de Johannes Van Campen sont en partie justifiées ; mais Guidacerio voit sa connaissance de ces questions progresser au fur et à mesure des années, si bien qu'en 1537 il publie un traité plus complet et plus détaillé que les précédents sur les particularités du système d'écriture hébraïque⁸⁸⁸. Dans cet ouvrage, il prend le temps de s'attarder sur la question des lettres gutturales :

Quas quidem gutturales literas (aleph tantum excepta) etsi nimirum non ut reliquas omnes sibi mutuati sunt graeci, eas tamen non omnino pratermiserunt, sed per aspirationum notas (...) quibus suas vocales interdum aspirant, servaverunt, & sic a graecis servant latini, & si hoc tempore notae aspirationum accurate quidem signentur ab utrisque non tamen pronuncientur. At hebraeorum elegantes, quia non notas aspirationum, sed literas ipsas habent aspiratas, quae eiusdem ferme existentes vocis, solum per densum aut tenuem secernuntur spiritum, literas ipsas denso, vel tenui spirito proferendo, diligentius distinguunt, ne alias eis confusis, & significata verborum, quae una tantum frequentissime aspirata densa, vel tenui differunt litera, confundantur.⁸⁸⁹

Et ces lettres gutturales (à l'exception de aleph), les Grecs ne les ont assurément pas empruntées pour eux comme les autres, mais ils

888 A. GUIDACERIO, *De literis hebraicis, depunctis, de accentibus, de quantitate syllabarum, deque vera linguae hebraicae pronunciandi ratione, quatenus scriptis ostendi potest. Peculium Agathii*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

889 *Ibid.*

ne les ont pas tout à fait négligées : ils les ont conservées à travers les notes d'aspiration (...) par lesquels ils aspirent parfois leurs voyelles, et les Latins les ont conservées des Grecs. Et si à notre époque les notes d'aspirations sont certes notées soigneusement, cependant elles ne sont prononcées ni par les Grecs ni par les Latins. Mais les juifs rigoureux - parce qu'ils n'ont pas des notes d'aspirations mais des lettres elles-mêmes aspirées, qui sont généralement prononcées avec le même son et ne sont séparées que par leur souffle rude ou doux - distinguent avec soin ces mêmes lettres en les prononçant avec un souffle rude ou doux, pour ne pas que, en confondant les unes avec les autres, on confonde aussi les significations des mots, qui très souvent ne diffèrent que par une seule lettre à l'aspiration rude ou douce.

La comparaison avec les esprits doux et rude de la langue grecque permet ici à Guidacerio d'expliquer à son lecteur que les aspirations ne sont pas particulières à l'hébreu, que dans les deux cas elles sont souvent négligées dans la prononciation, mais que les juifs rigoureux les prononcent pour éviter les confusions de sens. Il conclut en citant l'exemple d'un écolier que sa mauvaise prononciation amenait à donner à une expression signifiant « Le seigneur en fit la promesse à vos ancêtres » le sens de « Il fut fait prisonnier » et à une autre signifiant « J'espérerai dans le seigneur » le sens de « Et je frapperai⁸⁹⁰ ». Cet argument était sans doute propre à convaincre des étudiants dont le but premier était la compréhension la plus fine possible des textes sacrés. L'explication de Guidacerio laisse percevoir des progrès assez nets dans la compréhension du système hébraïque et dans sa mise en perspective avec les systèmes grecs et latin. Une évolution semblable peut être relevée dans les alphabets de Robert Estienne : Sophie Kessler-Mesguich souligne les évolutions

890 *Ibid.*

importantes qui interviennent entre le premier alphabet hébraïque publié par Robert Estienne, en 1528⁸⁹¹, et celui qu'il publie onze ans plus tard, en 1539⁸⁹² ; elle insiste notamment sur les très fortes mutations qui touchent la transcription des gutturales (en l'occurrence aleph, heth et ayin)⁸⁹³. Encore une fois, il nous est difficile de savoir si Robert Estienne lui-même a eu quelque part à l'élaboration de ces ouvrages ou s'il s'agit de l'œuvre de l'un des collaborateurs de son atelier - ou encore d'un professeur royal ayant fait le choix de ne pas y laisser son nom. Pour cette question, il peut être important de noter que l'évolution des transcriptions se poursuit dans les années 1560, après l'installation de Robert Estienne à Genève⁸⁹⁴. Il ajoute notamment à ses alphabets des précisions en grand nombre, souvent fondées sur la notion d'*aspiratio*, la même qui était utilisée par Guidacerio en 1537. L'emploi de cette notion, qui dénote peut-être une influence du vocabulaire utilisé pour l'étude de la langue grecque, semble se généraliser à cette époque : les distinctions de plus en plus subtiles que fait Robert Estienne entre ces *aspirationes* (« lenis », « densior », « densissima »), se retrouvent partiellement chez Antoine Chevalier⁸⁹⁵.

Aleph (א)

Le aleph est une lettre qui a peu en commun avec les autres

891 *Alphabetum hebraicum. Decalogus, hebraice et latine*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

892 *Alphabetum hebraicum. De pronuntiatione literarum heb[raicarum]...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

893 S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », p. 48.

894 *Ibid.*

895 A. CHEVALIER, *Rudimenta hebraicae linguae...*, Genève : Jean Crespin, 1560.

consonnes de l'alphabet hébreu. C'est peut-être la lettre la plus connue des Occidentaux non hébraïsants, et l'orthographe de son nom connaît très peu de variantes. Sa prononciation, en revanche, fait l'objet des tentatives d'explication les plus embarrassées. La lettre aleph a le statut de consonne, mais n'a pas vraiment de prononciation consonantique claire. On pense aujourd'hui que le son qu'elle représente est un coup de glotte ou une occlusive glottale sourde ([ʔ]). Ce son est cependant si discret que l'on est tenté de considérer qu'il n'est pas vraiment un son mais une absence de son : le graphème aleph indiquerait alors non pas un phonème mais une absence de liaison, une absence d'aspiration ou une absence de consonne. En effet, en hébreu comme dans d'autres langues sémitiques, son rôle principal est de « porter » une voyelle : comme les sons vocaliques ne sont pas notés par des lettres véritables, dès lors qu'une syllabe se réduit à une voyelle seule, il est nécessaire de disposer d'une lettre-support comme aleph pour l'indiquer. Le aleph possède alors une fonction similaire à celle du *sheva* hébreu ou du *sukūn* arabe. Cette singularité amène les auteurs à adopter trois solutions différentes en matière de translittération : translittérer le aleph par une lettre équivalente, le signaler par un signe intermédiaire (un signe diacritique ou un signe de ponctuation), ou ne noter que la voyelle qu'il est censé porter.

Utilisation d'une lettre à part entière : *yogh, h et a*.

La première possibilité, translittérer le aleph par une lettre à part entière, est l'option qui correspond le plus à l'idée de translittération rigoureuse : à chaque caractère de l'écriture d'origine correspond un caractère de l'écriture d'arrivée. De nos

jours, cette option est employée systématiquement dans certains cas : la plupart des normes de translittération des hiéroglyphes égyptiens⁸⁹⁶ rendent le aleph égyptien par un yogh (ʒ), lettre de l'alphabet latin utilisée en moyen anglais (entre le VIII^e et le XI^e siècle principalement). Graphiquement dérivé du *g* latin, il a été utilisé par les linguistes pour indiquer le coup de glotte même ce dernier ne faisait pas partie de ses prononciations anciennes. Le yogh faisait en effet historiquement partie de l'alphabet latin, mais n'était plus utilisé et ne risquait donc plus d'être confondu avec une autre lettre. Il a pourtant été parfois confondu avec un z, et sa proximité graphique avec le chiffre 3 conduit parfois les translittérateurs pressés à utiliser un simple 3 pour le remplacer. Au XVI^e siècle, ce type de solution est très rarement utilisé par les grammairiens. On trouve un exemple assez singulier en 1532 dans le *De literarum vocum et accentuum Haebraicorum natura* d'Augustus Sebastianus Nouzenus⁸⁹⁷ : à l'alphabet, Nouzenus attribue comme *potestas* à aleph un T renversé de 90° sur la droite (†). À la fin de son ouvrage, dans les *errata*, il précise que c'est une erreur et qu'il convenait que ce caractère fût orienté dans l'autre sens (« pro †, lege † »). L'utilisation de ce caractère est particulièrement ingénieuse puisqu'il s'agit d'un caractère tiré de la tradition grecque, le demi-êta. En effet, quelques siècles avant notre ère, dans l'alphabet qu'utilisaient les Athéniens, le phonème [h] était habituellement rendu par un êta (η , H) ; Aristophane de Byzance, au III^e s. av. J. C., est réputé avoir généralisé l'usage du demi-êta (†), plus tard réduit en esprit

896 Ainsi des normes Erman & Grapow, Gardiner, Schenkel, Hannig et Allen. La norme Buurman-Grimal et la norme Schneider emploient d'autres moyens.

897 AUGUSTUS SEBASTIANUS NOUZENUS, *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura, sive de prima sermonis Hebraici lectione libellus, ex optimis quibusque Rabinorum commentariis, studiose collectus, ac iam primum in lucem aeditus*, Marburg : Franz Rhode, 1532.

rude lorsque le phonème cessa d'être prononcé. C'est au même Aristophane de Byzance qu'on attribue l'invention de l'autre demi-êta (ⱥ), qui est à l'origine de l'esprit doux, pour signaler l'absence d'aspiration. Il est manifeste ici que Nouzenus maîtrise parfaitement ces questions puisque la différence entre l'esprit rude et l'esprit doux est signalée implicitement dans les *errata*. Il est remarquable que ce système du demi-êta se prête parfaitement à une transformation en demi-H au XVI^e siècle : l'arrêt glottal représenté par le aleph est souvent perçu comme une aspiration atténuée, comme une aspiration extrêmement légère⁸⁹⁸. La lettre *h* elle-même peut être utilisée pour translittérer le aleph, mais dans certains cas seulement : elle n'apparaît jamais comme *potestas* dans les alphabets, qui ont une valeur théorique, mais il arrive qu'elle soit utilisée dans la pratique de la translittération. Elle apparaît notamment, quoique de manière minoritaire, dans les transcriptions de textes liturgiques hébreux en alphabet des communautés juives espagnoles du nord de l'Italie⁸⁹⁹ ainsi que dans les *interpretationes* du XVI^e siècle. Dans ces dernières les entrées sont classées selon l'ordre alphabétique latin, aussi peut-on très rapidement constater qu'une partie des mots rangés sous la rubrique H commencent, en hébreu, par un aleph. Dans l'*interpretatio* publiée isolément par Robert Estienne en 1537⁹⁰⁰,

898 A. RESTAULD DE CALIGNY, *Institutiones hebraicae*, Paris : Jérôme de Gourmont, Chrétien Wechel, 1541 : « s aspirationem indicat proferendam lenius quam h Latinorum ». De même, J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus, in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum*, Paris : Martin Le Jeune, 1549 : « litera Aleph est aspiratio lenissima ».

899 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth-XXth centuries)... », *op. cit.*, p. 112 : « However, *alef* was sometimes transliterated as <h>, e. g. harba [ארבע, four] ».

900 *Hebraea, chaldaea, graeca et latina nomina...*, *cum Latina interpretatione*, Paris : Robert I Estienne, 1537.

on trouve ainsi le mot « Hon » accompagné de son interprétation étymologique, « dolor ». Hon est un personnage biblique cité dans le livre des Nombres⁹⁰¹ comme participant à la révolte de Coré contre Moïse et Aaron. Il est présenté comme le fils de Pheleth, de la descendance de Ruben, mais il n'est mentionné nulle part ailleurs dans le texte biblique. En hébreu, son nom s'orthographie bien avec un aleph : הון et c'est pour cette raison que les versions françaises actuelles l'orthographient plutôt « On » ou « One ». Il n'est pas impossible que le *h* utilisé par Robert Estienne soit le reflet d'une évolution de la prononciation : au XVI^e siècle on ne rend pas volontiers aleph par *h* parce que le son qu'il rend est excessivement faible et peu audible, mais dans son *interpretatio* Robert Estienne reprend une orthographe transmise par la tradition des *interpretationes* issue de saint Jérôme, et datant d'une période où la prononciation du aleph était peut-être plus marquée.

Pour finir, la dernière lettre véritable qui peut servir à translittérer aleph au XVI^e siècle est la lettre *a*. Il y a quelque chose d'ambigu à procéder ainsi : aleph peut certes se prononcer comme la lettre latine *a* lorsqu'il porte les points vocaliques correspondant (principalement le *pathah* (¨) ou le *qamets* (ם)) mais il peut aussi se prononcer d'autres manières, de sorte qu'établir un lien d'équivalence entre aleph et *a* est clairement source de confusion. Néanmoins cette équivalence est utilisée dans des cas bien particuliers : alors qu'elle est tout à fait absente des translittérations de mots complets, elle est presque systématique dans les *potestates* des alphabets, que ces alphabets figurent au début d'ouvrages linguistiques ou qu'ils accompagnent

901 *Nombres*, XVI, 1.

un texte biblique. Seuls, ces alphabets ont toujours quelque chose de simplificateur, c'est pourquoi en contexte linguistique ils sont systématiquement accompagnés d'un commentaire : le risque de confusion s'en voit grandement diminué. En outre, l'équivalence entre aleph et *a* n'est pas sans pertinence à certains égards. Le premier fondement en est probablement le lien étymologique : historiquement, la lettre latine *a* descend du aleph sémitique. Cette donnée est d'ailleurs à l'origine du deuxième fondement, qui est l'ordre des lettres : aleph est la première lettre de l'alphabet hébraïque de la même façon que *a* est la première lettre de l'alphabet latin, ce qui incite à les rapprocher. Enfin, cette équivalence a un véritable fondement linguistique : le système des mères de lecture fait que les autres phonèmes vocaliques de l'hébreu peuvent parfois être rendus par d'autres lettres (principalement vav ou yod), alors que les sons se rapprochant de [a] et [ɑ] ne peuvent guère être « portés » que par aleph (et par he en position finale). Enfin, lorsque l'alphabet hébreu est utilisé pour noter d'autres langues que l'hébreu, qu'il s'agisse du yiddish, du ladino, ou du judéo-provençal, c'est en toujours la lettre *a* qu'il remplace⁹⁰².

Utilisation d'un signe diacritique

Certains auteurs choisissent de translittérer le aleph non pas par une lettre entière mais par un signe diacritique ou un signe de ponctuation. Un tel choix reflète peut-être l'idée que le aleph hébreu ne note pas véritablement un son mais qu'il n'est pas non

902 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth-XXth centuries)... », *op. cit.*, p. 112 : « In the transcriptions of Spanish texts into Hebrew characters, *alef* was used as *mater lectionis*, to indicate the vowel /a/ as, for instance, אַקאַבאַרָא [acabara, he will complete], אַלצאַרָא [alçara, he will lift up], סאַקאַרָאן [sacaran, they will extract], טומאַרָאן [tomaran, they will take] ».

plus dispensable au point de devoir disparaître dans la transcription en alphabet latin : un quasi-son est noté par une quasi-lettre. Il reflète peut-être aussi une volonté de translittération par opposition à une transcription qui ferait fi de toutes les lettres qui ne donnent pas lieu à une réalisation phonétique. L'emploi de tels signes est aujourd'hui assez courant. Par exemple, la norme ISO la plus récente pour la conversion de l'hébreu⁹⁰³ recommande d'utiliser, pour noter aleph, le signe ` ou le signe ' ; il arrive que ces signes soient remplacés, dans l'usage courant, par une simple apostrophe. Ils possèdent aujourd'hui un œil propre, comme les signes de ponctuation, mais peuvent aussi éventuellement être utilisés comme signes diacritiques. Au début du XVI^e siècle, il existe déjà dans l'imprimerie des signes diacritiques et des signes de ponctuation en assez grand nombre : les abréviations médiévales sont encore très utilisées et un système d'accentuation, encore flou, commence à se mettre en place. Mais dès la fin des années 1520 on voit apparaître dans les imprimés parisiens plusieurs sortes d'accents, et l'édition des psaumes par Robert Estienne en 1528 comporte déjà des accents aigus et des hatcheks (^) en assez grand nombre. Robert Estienne utilise par ailleurs dans ses éditions critiques une certaine diversité de signes de ponctuation⁹⁰⁴. En dépit de cela, la première occurrence d'une utilisation de ce type de signe pour la translittération ne date que de 1543 : Jean de Drosay, dans son *Alphabetum Hebraicum*, utilise un demi-anneau tourné à droite

903 INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION, *Iso 259-3 - Conversion of hebrew characters into latin characters, part 3 : Phonemic conversion*, février 1999, 14 p.

904 Par exemple, dans ses éditions de la Bible, dès 1528, il emploie un obélisque pour signaler les ajouts dans le texte latin qui ne figuraient pas dans le texte hébreu et un astérisque pour indiquer les mots qui existent dans le texte hébreu mais n'ont pas été restitués en latin.

comme *potestas* de aleph. Dans le syllabaire qu'il donne à la suite de son alphabet, il utilise ce demi-anneau comme signe diacritique au-dessus des voyelles portées par aleph (*a, e, i, o, u*). On peut faire ici deux remarques : premièrement, la différence des systèmes d'écriture conduit à une inversion du rapport graphique entre consonnes et voyelles. Alors qu'en hébreu la lettre principale est la consonne aleph et qu'elle porte un signe diacritique indiquant sa vocalisation, dans la solution latine choisie par Jean de Drosay, c'est la voyelle qui porte la consonne aleph sous forme de signe diacritique. Une deuxième remarque est que ce signe paraît très clairement avoir été tiré des diacritiques utilisés dans la notation du grec : le demi-anneau tourné à droite n'est pas autre chose qu'un esprit doux. Il est assez ingénieux d'avoir appliqué aux lettres de l'alphabet latin le système utilisé depuis l'Antiquité pour l'alphabet grec. On pourra objecter que Jean de Drosay ne fait pas ici autre chose que ce que faisait Augustus Sebastianus Nouzenus en 1532 avec son demi-êta ; mais nous ne connaissons pas d'exemple, du moins à Paris, d'utilisation de ce système avant 1543. En revanche, beaucoup utilisent par la suite l'équivalent proposé par Jean de Drosay. Jean Cinquarbres, par exemple, utilise l'esprit doux comme *potestas* de aleph dès les premières éditions de sa grammaire en 1546 et 1549. Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que Jean de Drosay et Jean Cinquarbres ont en commun d'être les premiers représentants de la deuxième génération de professeurs d'hébreu parisiens, ceux qui ont appris l'hébreu et le grec auprès des professeurs de la première génération. Ils citent tous deux Alain Restauld de Caligny comme leur professeur et ont peut-être même été étudiants au même moment⁹⁰⁵. Par la suite, l'utilisation de

905 L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle, op. cit.*, p. 30-31.

l'esprit doux pour noter aleph est reprise par Antoine Chevalier en 1560⁹⁰⁶, Gilbert Genebrard en 1567⁹⁰⁷, et surtout qu'Ambrosius Frichius la même année⁹⁰⁸. Ce dernier étend le système en attribuant l'esprit doux au aleph et l'esprit rude au ayin. En outre, alors que les précédents utilisaient l'esprit doux plus pour expliquer la prononciation dans le tableau alphabétique que dans la pratique pour translittérer les exemples, Ambrosius Frichius va jusqu'à l'utiliser au titre même de son ouvrage : « 'Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum ». Même si l'on peut dire avec certitude que cette pratique n'est pas courante avant 1540 et qu'elle se répand dans la seconde moitié du XVI^e siècle, néanmoins rien ne permet d'affirmer que Jean de Drosay est l'initiateur de cette translittération : il a fort bien pu l'emprunter à un ouvrage dont nous n'avons pas eu connaissance, soit qu'il provienne de l'étranger, soit qu'il ne soit pas répertorié et ait échappé à notre vigilance. Cette nouveauté est intéressante en ce qu'elle semble constituer l'origine d'une pratique très répandue de nos jours, mais elle est loin d'être majoritaire à la Renaissance. Même pendant la seconde moitié du siècle, l'attitude la plus courante parmi les auteurs demeure d'omettre aleph dans la transcription.

Ne pas translittérer aleph

Si l'on choisit souvent de ne pas donner d'équivalent en alphabet latin à la lettre aleph, c'est aussi en raison des doutes

906 A. CHEVALIER, *Rudimenta hebraicae linguae, accurata methodo et brevitate conscripta*, Genève : J. Crespin, 1560. L'auteur écrit ici A'leph (et non 'Aleph, comme il serait logique) et précise « Aspiratio est levissima, ut spiritus tenuis Graecorum : quae vocalis qua pronountiatur, sono nihil adiicit ».

907 G. GENEBRARD, *Hebraicum alphabetum... Adiectus est Decalogus characteribus Hebraicis & Latinis*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

908 A. FRICHIUS, *'Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

qui existent sur la consistance de sa prononciation. En hébreu moderne, le aleph peut être prononcé comme un coup de glotte⁹⁰⁹ ou bien n'être pas prononcé du tout. Il semble qu'il en soit de même au XVI^e siècle : comme il a été dit plus haut, certains auteurs lui attribuent une *aspiratio lenissima* tandis que d'autres affirment que cette lettre ne correspond à aucun son en dehors de la voyelle qu'elle porte⁹¹⁰. Il est vraisemblable que l'absence de son lui est consubstantielle dès les origines des écritures sémitiques, notamment en position initiale : comme l'écriture arabe, l'écriture hébraïque ne dispose d'aucun moyen de noter une voyelle seule sans qu'elle soit portée par une consonne. Aussi tout mot commençant par un son vocalique n'a-t-il aucune autre possibilité que d'être écrit avec un aleph à l'initiale. Les auteurs du XVI^e siècle prennent acte de cette particularité : dans les tableaux alphabétiques, tandis que les alphabets d'Alde Manuce, de Robert Estienne et d'Agacio Guidacerio lui donnent *a* pour *potestas*, Nicolas Clénard, Johannes Van Campen et Alain Restauld de Caligny, pour ne citer qu'eux, laissent simplement un blanc. Cette translittération par le vide n'est qu'apparente, et encore une fois la translittération sert moins à fournir un équivalent exact qu'à donner un indice sur la complexité de la prononciation. Dans les pages qui suivent l'alphabet, les règles de prononciation qui régissent l'utilisation de la consonne aleph sont décrites avec minutie. Enfin, d'autres auteurs encore adoptent la posture exactement inverse : plutôt que de laisser un blanc, ils indiquent comme *potestas* l'intégralité des prononciations possibles pour la

909 Également appelé arrêt glottal, sans doute par calque de l'anglais *glottal stop*.

910 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus...*, Paris : Martin Le Jeune, 1549 : « ex lenitate sua non videtur audiri eius sonus, sed tantum motionis vocalis, qua afficitur ».

lettre. Comme la prononciation française du latin au XVI^e siècle, mais aussi la plupart des prononciations nationales, ne distinguent plus les quantités des syllabes, cela revient à écrire *a, e, i, o, et u*. Ainsi procèdent notamment Sebastian Münster⁹¹¹ et Guillaume Postel⁹¹².

Ayin

La lettre ayin est souvent traitée en même temps qu'aleph : comme aleph, ayin est parfois considérée comme une consonne muette. L'hébreu israélien suit, et de plus en plus, la prononciation ashkénaze, qui consiste à ne prononcer ni aleph ni ayin. En revanche, les séfarades utilisent encore la prononciation sémitique ancienne, proche de celle de l'arabe actuel. Le son correspondant à cette prononciation est proche d'une consonne fricative pharyngale voisée ([ʕ]) ; on considère aussi parfois qu'il s'agit plutôt d'une épiglottale ([ʕ]) que d'une pharyngale. Dans les deux cas, elle présente de grandes difficultés, tant à prononcer qu'à entendre, pour les hommes du XVI^e siècle parisien. Pour cette raison, la lettre ayin est l'une de celles dont la translittération fait l'objet de la plus grande diversité de solutions : *h, hh, aa, a, g, gh, ha, haa, ae, ' , etc.* Plus anecdotique est une incongruité signalée par Gilbert Dahan : ayin, lorsqu'il se trouve en position finale dans un mot, est parfois rendu par *y* dans la transcription latine, sans doute à cause de la proximité graphique de ces deux caractères (*׃/y*)⁹¹³.

911 S. MÜNSTER, *Compendium hebraicae grammaticae, ex Eliae Iudei variis & optimis libris per Sebastianum Munsterum concinnatum, & iam denuo auctum & recognitum*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

912 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...*, Paris : P. Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

913 G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris :

L'absence de prononciation du ayin est, aujourd'hui, l'un des signes distinctifs de la prononciation ashkénaze par rapport à la prononciation séfarade. Au XVI^e siècle ces catégories ne sont pas encore aussi délimitées, et ce sont d'autres fractures que décrit Paul Paradis dans le texte déjà cité : saint Jérôme translittère le ayin *g*, à la manière des Espagnols, d'Agacio Guicaderio, des juifs scrupuleux et des Arabes. Paradis, lui, prétend employer la prononciation des Italiens et des Allemands, c'est-à-dire celle qui revient à ne pas plus prononcer ayin que aleph. En réalité, sa position est plus subtile que cela. Dans les deux passages du *De modo legendi haebraice* où il aborde cette question, le personnage qui donne l'explication commence par dire qu'il n'y a aucune différence entre aleph et ayin, puis nuance son propos à partir du moment où son interlocuteur demande des explications supplémentaires⁹¹⁴. Paul Paradis expose ainsi une position officielle, qui est de ne pas prononcer cette lettre, mais explique tout de même pour mémoire la règle employée par ses collègues et par saint Jérôme. Toujours est-il que le caractère fragile de l'articulation de ayin conduit parfois à trouver un blanc à la place de la *potestas* de cette lettre dans les alphabets ; cette pratique est beaucoup moins courante pour ayin que pour aleph, mais on la trouve cependant dans toutes les éditions de la grammaire de Nicolas Clénard ainsi que, par exemple, chez Jean Boulæese. Selon ce dernier, ayin n'a, comme aleph, aucune autre

Cerf, 1990, p. 252.

914 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « MART. (...) Sed quod discrimen putas esse inter Ṣ Aleph, et ṽ hagin ? - MAT. Nullum opinor aliud esse discrimen, nisi quod ṽ hagin in profundiore gutturis parte pronuntiatur ». Et plus loin : « MATTH. Sic est. Decimasexta, hagin appellatur. idem valet quod aleph. - MARTIALIS. Nihil igitur discriminis habet ? - MATTHAEUS. Revera utrunque gutturale. Sed habin in ima parte gutturis pronuntiatur ; Aleph vero in suprema. »

prononciation que celle de la voyelle qu'il porte⁹¹⁵. Comme pour aleph également, il arrive qu'au lieu d'un blanc, la *potestas* de ayin soit représentée par la lettre *a*, ou encore par les cinq lettres *a, e, i, o, u*⁹¹⁶. En dehors des alphabets, cette conception conduit à ne pas translittérer ayin pour lui-même et à se contenter de noter au cas par cas la voyelle qu'il porte.

Utilisation de *g*

À l'inverse, certains translittèrent par une lettre particulièrement forte, le *g*. Une telle pratique peut étonner dans la mesure où, dans le Paris de la première moitié du XVI^e siècle le *g* latin siècle se prononce [g] ou [ʒ]. Mais cette transcription, quand elle apparaît dans les imprimés français du XVI^e siècle, provient en fait de lieux et d'époques différentes. On la trouve notamment dans des mots-exemples de la grammaire de Nicolas Clénard, mais uniquement dans les premières éditions parisiennes, jusqu'en 1534. À partir de l'édition de 1540, le mot hébreu qui était écrit « schamoag » s'écrit désormais « schamoach ». Il est très probable que cette translittération de ayin par *g* ait figuré dans la première édition de Louvain⁹¹⁷, ville d'influence flamande, où le *g* se prononçait sans doute déjà de manière plus gutturale qu'en France. Cette graphie aurait été maintenue dans les premières éditions parisiennes jusqu'à ce que l'on s'aperçût qu'elle prêtait à confusion et que l'on y remédiât à partir de 1540.

915 Signalé par S. KESSLER-MESGUICH, « Quelques alphabets hébraïques du XVI^e siècle », dans *Histoire Épistémologie Langage - Progrès et révisions*, t. 12, 1990, p. 51.

916 Roger Bacon avait déjà adopté cette solution assez pertinente dans le fragment de grammaire hébraïque que nous avons conservé de lui (*The Greek grammar of Roger Bacon, and a fragment of his Hebrew grammar...*, *op. cit.*, p. 202).

917 Nous n'avons malheureusement pas pu vérifier cet élément.

Si l'on en croît Paul Paradis, l'utilisation du *g* pour rendre ayin est une marque d'hispanisme, ce que l'on n'a pas de mal à envisager si l'on pense à la prononciation actuelle du *g* vernaculaire dans une région comme l'Aragon. On aura plus de mal à expliquer que Jérôme ait utilisé cette translittération⁹¹⁸, mais apparemment même en France cet emploi n'était pas inconcevable puisque Gilbert Genebrard lui-même, originaire d'Auvergne, décrit la prononciation du ayin en parlant de « G strangulatum »⁹¹⁹. Le *g*, parce qu'il est prononcé de manière nettement plus gutturale qu'en français dans de nombreuses langues occidentales, est encore employé de nos jours dans certaines translittérations du ayin hébreu ou de ses équivalents dans d'autres langues sémitiques, par exemple (le plus souvent avec un diacritique) pour le ξ et surtout le ξ arabes⁹²⁰. Enfin Nicolas Clénard, s'il ne donne aucune *potestas* à l'alphabet, utilise dans les exemples de sa grammaire le digramme *gh* pour rendre ayin, graphie qui n'est pas sans rappeler le *gh* utilisé par la langue maltaise pour rendre le même son, transmis par la langue arabe.

Utilisation du demi-anneau à gauche

Le demi-anneau orienté à gauche (') est aujourd'hui très

918 Peut-être s'agit-il d'une influence dalmate ou pannonique. Dans l'édition que nous avons utilisée du Liber interpretationis (*S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1* (Corpus christianorum - Series latina, t. LXXII), Turnhout : Brepols, 1959, p. 57-161), le nom de la lettre est orthographié « ain » et non « gain ». Paul Paradis prétend cependant que c'est de Jérôme que l'on tient les graphies « Gomorra » et « Gomer » : Ubi habetur Sadoma & Homorra קדום וְעִמְרָהּ per hagin literam, ipse vertit per gomorra. Ac mensuram, quam haebraei עִמְרָהּ homer vocant, per hagin literam, Hieronymus vertit gomer » (*De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534).

919 G. GENEBRARD, *Hebraicum alphabetum...*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

920 La norme allemande DIN-31635, très courante dans de nombreux pays pour la translittération de l'arabe, rend le ξ par un *g*. Le ξ était déjà translittéré ainsi par Guillaume Postel dans son *Linguarum duodecim...* de 1538.

fréquemment utilisé pour la translittération du ayin ; ce n'est pas encore le cas au début du XVI^e siècle : même Jean de Drosay, qui utilisait un esprit doux pour le aleph, n'utilise pour ayin qu'un simple *h*⁹²¹. Parmi les sources que nous avons consultées, le seul à utiliser un esprit rude pour ayin est Ambrosius Frichius. Dans le titre même de sa grammaire, Frichius va jusqu'à revenir sur la graphie traditionnelle du mot *hebraicum* pour proposer la graphie « 'Ebraicum »⁹²². Malheureusement, cet auteur n'est pas identifié : Ambrosius Frichius est le nom que donne la page de titre pour l'éditeur scientifique de l'ouvrage (« *Iam primum editum opera Ambr. Frichii publici literarum 'Ebraearum professoris* »). Mais le nom d'auteur inclus dans le titre est « Palmonius », mot hébreu (פלמוני) qui consiste en une contraction de l'expression signifiant « anonyme » que l'on trouve à plusieurs endroits de l'Ancien Testament⁹²³.

Le signe d'une évolution capitale des pratiques de translittération

Si ces quelques occurrences nous semblent particulièrement importantes, c'est parce qu'elles manifestent à plusieurs titres un réel changement dans la manière de traiter la translittération. Tout d'abord, on cesse de n'utiliser que des lettres pour rendre des lettres et on introduit les premiers signes diacritiques. En dehors de l'exception que constituait le *h* pointé employé dans la grammaire de François Tissard, cela n'avait jamais été le cas

921 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

922 A. FRICHIUS, *'Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

923 פלמוני אלמוני (*Ruth*, IV, 1 ; *Daniel*, VIII, 13). D'après L. SCHWARZFUCHS, *Le livre hébreu à Paris au XVI^e siècle...*, *op. cit.*, p. 186.

auparavant. Les diacritiques sont un moyen dont les translittérations actuelles usent – et abusent – volontiers et peut être d'un certain intérêt de connaître les circonstances de leur apparition dans les pratiques de conversion d'écriture. Par ailleurs, l'utilisation de l'esprit doux et de l'esprit rude pour translittérer des lettres hébraïques constitue une sortie de l'alphabet latin : les auteurs choisissent de ne plus se contenter des vingt-trois lettres traditionnelles mais d'avoir recours à des signes provenant de l'écriture grecque. Les esprits ne sont pas les seuls concernés par cette mutation : à partir des années 1540, les tableaux alphabétiques ont de plus en plus systématiquement recours aux lettres de l'alphabet grec pour préciser la valeur des consonnes hébraïques. Ces lettres grecs sont ajoutées à la *potestas* latine et, parfois, vont jusqu'à la remplacer. Ce changement n'est probablement pas directement lié à une plus grande aisance dans les pratiques typographiques : les ouvrages du tout début du XVI^e siècle contenaient parfois des caractères grecs, notamment sous forme de citations dans les préfaces et les dédicaces, et il ne semble pas que mélanger des caractères grecs et des caractères hébreux ait jamais posé de problème technique. Il faut peut-être y voir plutôt une évolution des mentalités liée à la réforme du système d'enseignement. Depuis le début du siècle et surtout depuis la décision royale de 1530, le grec fait l'objet d'un enseignement régulier qui a dû faire croître le nombre de ceux qui, sans être forcément de bons hellénistes, ont reçu un début de formation en grec et maîtrisent la lecture de cette langue. On pourrait aller jusqu'à penser que le grec et l'hébreu s'insèrent désormais dans une forme de *cursus linguarum* où l'apprentissage de l'hébreu vient toujours après celui du grec. Les hébraïsants

chrétiens du début du siècle avaient souvent appris l'hébreu de manière individuelle, parfois même avec des maîtres juifs. Dans les années 1540, l'enseignement des langues s'est systématisé, ce qui fait qu'auteurs et imprimeurs peuvent désormais être certains que les caractères grecs qu'ils insèrent dans les alphabets seront compris de leurs lecteurs.

Utilisation d'une diphtongue

Pour exprimer en alphabet latin ce son très particulier, les auteurs utilisent diverses sortes de digrammes. Ces digrammes sont moins des signes de convention, comme *ch* ou *sh*, que des tentatives de représenter la prononciation du ayin dans l'articulation de deux phonèmes, c'est-à-dire en reprenant le principe des diphtongues de l'alphabet latin. L'*Alphabetum hebraicum* de 1539⁹²⁴ utilise ainsi la forme *aa*, que l'on ne rencontrait dans aucune des grammaires parisiennes qui le précédaient. Il y a quelque chose de foncièrement audacieux à utiliser l'articulation de deux voyelles pour représenter une consonne. Cette solution profite aussi de ce que les phonèmes attachés à la lettre *a* sont des voyelles postérieures : les voyelles postérieures s'articulent à l'arrière de la cavité buccale et ne se distinguent des consonnes gutturales que par une ouverture moins resserrée. Et c'est justement ce resserrement qui peut avoir lieu lors de la transition entre les deux *a* du digramme. On peut également supposer qu'il existait dans la langue de l'époque (latine ou vernaculaire) des sons qui pouvaient être rendus par *aa* et qui se rapprochaient d'une consonne pharyngale ou épiglottale. En effet, le *De recta latini sermoni pronunciatione* de Charles

924 *Alphabetum hebraicum...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

Estienne affirme à propos du « vulgus nostrum » :

In fine autem dictionis vaste nimis pronunciant, a, ut duas literas pro una saepe proferri intelligas : musaa pro musa. Imo etiam si sequatur, s, in fine dictionis Aeneaa pro Aeneas.⁹²⁵

Et à la fin du mot, beaucoup trop prononcent *a* de sorte que tu entendras souvent prononcer deux lettres au lieu d'une : *musaa* au lieu de *musa*. Et même si un *s* suit, à la fin du mot *Aeneaa* au lieu d'*Aeneas*.

Il est difficile de déterminer si la prononciation à laquelle fait ici allusion le traité de Charles Estienne consiste en un simple allongement de la voyelle, à un accent mis sur la voyelle finale ou bien à une articulation qui se rapprocherait d'une diphtongaison et serait donc d'autant plus proche d'une consonne gutturale. Quoi qu'il en soit, le digramme *aa* pour représenter ayin n'est pas très courant mais on le retrouve tout de même en d'autres occurrences, par exemple dans un *Alphabetum rabbinicum* publié par Guillaume II Le Bé en 1600⁹²⁶ ou même, un siècle plus tôt, dans les listes de vocabulaire hébreu qui font suite à la grammaire de François Tissard, et où ayin est rendu par *ha* ou *haa*.

Utilisation de *h*

L'utilisation du *h* pour rendre ayin est assez courante dans divers contextes, à commencer par la graphie du nom de la lettre.

925 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronunciatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541.

926 *Alphabetum rabbinicum, ex antiquiss[im]is Rabbiorum Hebraeorum orientalium & occidentalium scriptis et commentariis delineatum*, Paris : Guillaume II Le Bé, 1600.

Paul Paradis écrit ce nom « hagin⁹²⁷ » ; tous les alphabets et grammaires d'Agacio Guidacerio, ainsi qu'Alphonso de Zamora⁹²⁸, Sante Pagnino⁹²⁹ et Abraham de Balmes⁹³⁰, l'orthographient « hain⁹³¹ » et indiquent *h* comme *potestas* dans les tableaux alphabétiques. Cela n'implique pas que ayin soit systématiquement translittéré par *h* dans les exemples et en réalité la transcription l'omet souvent. Il semble, en vérité, que ayin ne soit absolument jamais rendu par un *h* chez les auteurs d'influence germanique : Bernhard de Breydenbach⁹³², Jean Chéradame⁹³³, Johannes Van Campen⁹³⁴ et Nicolas Clénard⁹³⁵ (mais pas Augustus Sebastianus Nouzenus) se contentent de « ain » ou de « aiin ». Cette fracture entre les auteurs liés aux pays méditerranéens et les auteurs issus du monde germanique s'explique par une différence qui préfigure la distinction entre prononciation séfarade et prononciation ashkénaze : les auteurs d'origine germanique considèrent que ayin ne se prononce pas du tout et qu'il n'y a pas lieu de le restituer dans la transcription.

927 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

928 ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraice nunc recenter edite*, Alcalá de Henares : Miguel de Eguía, 1526.

929 S. PAGNINO, *Institutionum Hebraicarum abbreviatio*, Lyon : Sébastien Gryphe, 1528.

930 ABRAHAM DE BALMES, *Grammatica Hebraea una cum Latino*, Venise : Daniel Bomberg, 1523.

931 A. GUIDACERIO, *Grammatica hebraicae linguae*, Rome, [1514-1517, ou 1520].

932 B. de BREYDENBACH, *Bernhardi de Breydenbach opusculum sanctarum peregrinationum ad sepulcrum Christi venerandum*, Mayence : Erhard Reuwich, 11 février 1486.

933 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam hebraicae grammaticae*, Paris : Gilles de Gourmont, v. 1523.

934 J. VAN CAMPEN, *Ex variis libellis Eliae grammaticorum omnium doctissimi, huc fere congestum est opera Ioannis Campensis, quidquid ad absolutam grammaticen Hebraicam est necessarium*, Paris : Chrétien Wechel, 1539.

935 N. CLÉNARD, *Tabula in grammaticen hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1534 et les éditions parisiennes de 1540 et 1544.

Une autre explication est que l'usage du *h* n'est pas le même dans ces différents espaces linguistiques : en Italie cela fait des siècles qu'il n'exprime pas une aspiration mais un arrêt glottal assez faible, on peut donc l'utiliser sans remords pour une consonne pharyngale ou épiglottale sonores. Au contraire, les Allemands et les Flamands utilisent couramment la lettre *h* pour d'autres sons, aussi préfèrent-ils réserver à ces sons la lettre *h* et ses différents composés.

He et Heth

On a vu que le caractère latin *h* pouvait être employé pour la translittération de plusieurs lettres hébraïques différentes, en particulier aleph, khaph, et ayin. En réalité, les deux lettres hébraïques auxquelles le *h* est presque systématiquement attaché sont he et heth. Dans la prononciation sémitique ancienne, he se réalise comme le *ħ* arabe ou le *h* anglais et allemand, à savoir comme une consonne fricative glottale sourde. L'hébreu moderne conserve cette prononciation ou bien ne le prononce pas du tout, comme aleph et ayin. Le heth, en revanche, est toujours prononcé aujourd'hui, mais comme une fricative uvulaire sourde ([χ]), alors que la prononciation sémitique ancienne correspondait plutôt à une pharyngale ([ħ]) ou à une vélaire ([x])⁹³⁶.

Au XVI^e siècle la *potestas* de he est toujours *h*. Il y a cependant au moins une exception à cette constante : dans l'édition bâloise de 1547 de l'alphabet d'Alde Manuce, la lettre qui

936 S. Kessler-Mesguich, *L'hébreu biblique en 15 leçons : grammaire fondamentale, exercices corrigés, textes bibliques commentés, lexique hébreu-français*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2008, 447 p.

sert d'équivalent à he en alphabet latin est *e*⁹³⁷. Cette singularité s'explique sûrement par le lien généalogique et par le parallélisme de l'ordre des lettres (*e* est la cinquième lettre de l'alphabet latin comme he est la cinquième lettre de l'alphabet hébreu). On peut aussi supposer que he était peu ou pas prononcé à cet endroit, et que c'est pour cette raison que l'on n'a pas signalé de consonne. Mais cela reste peu pertinent dans la mesure où la voyelle que porte le he n'a pas plus de raison d'être un *e* qu'un *a*, un *i*, un *o* ou un *u*.

Utilisation de *h*

Celui qui décide de ne pas laisser de côté la lettre he et de la noter dans la transcription ou la translittération, en général par un *h*, est amené à se poser la question de son emploi comme *mater lectionis*. Dans le système de notation des voyelles partiellement utilisé à l'époque biblique, quand n'existait pas encore le système des voyelles de Tibériade, le he servait de mère de lecture pour les voyelles proches du son [a], c'est-à-dire celles qui furent rendues plus tard par le *pathah* et le *qamets*. Ce problème est loin d'être mineur puisqu'il concerne la majorité des noms et adjectifs féminins, et il n'est toujours pas résolu puisqu'au début du XXI^e siècle on rencontre encore les graphies concurrentes « Tora » et « Torah » pour le mot hébreu תּוֹרָה. La logique de translittération voudrait que l'on donnât un équivalent à tous les caractères du mot original (mais on ne le fait guère pour les autres mères de lecture, comme vav, yod et même aleph) ; inversement, la logique de transcription voudrait que l'on se

937 A. MANUCE, *Hebraeum alphabetum Aldi Manutii Romani*, Bâle : Jakob Kündig, 1547.

contentât d'indiquer la voyelle, *a*.

La lettre heth pose des problèmes assez différents, principalement liés aux subtilités de sa prononciation. Il semble clair que son articulation par les juifs de l'époque, dans quelque communauté que ce soit, était différente de celle de he : les personnages du dialogue de Paul Paradis expliquent qu'il existe la même différence entre he et heth qu'entre aleph et ayin, à savoir que heth est « plus aspiré »⁹³⁸. Il est néanmoins très fréquent que les deux lettres soient rendues en alphabet latin par un *h* simple. C'est ce qui arrive dans la quasi-totalité des alphabets qui figurent dans les Bibles, et ce dès le premier *Quincuplex psalterium* de Lefèvre d'Étaples⁹³⁹ et on trouve la même redondance dans des alphabets : alphabets à l'intérieur de bibles, comme celui qui précède l'*interpretatio* de la première bible latine de Robert Estienne⁹⁴⁰, mais aussi dans des alphabets à vocation véritablement didactique, comme celui de 1539⁹⁴¹, et même l'alphabet inclus dans la grammaire de Sebastian Münster⁹⁴². Cette option n'est pas si aberrante qu'elle peut en avoir l'air. En effet, au XVI^e siècle et à la période précédente, le domaine

938 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534 : « MAT. Idem est discrimen inter he ח literam, et ח Cheth, quod est inter א Aleph, et hagin ע. – MART. Quonam pacto ? – MATTH. ח Cheth aspiratius est, quam he ח. » et plus loin « MART. Nos, qui altero spiritu caremus, qui exprimere possimus hanc literam cheth ? – MATTH. Hieronymus, et caeteri interpretes Latini per ch, hanc literam ח, exprimunt. – MART. Hieronymus forte imitatus est Graecos interpretes, qui per χ illud vertunt. – MATTH. At cur per χ Graeci illud legere malunt, quam per spiritum densum, non intelligo. – MART. Ego te paucis liberabo ab hoc dubio. Haec enim litera frequenter est in fine dictionis, ubi nonnunquam apice caret : ut etiam sine apice legatur, quod alioqui non legeretur, verterunt per χ ».

939 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509.

940 *Biblia*, Paris : Robert I Estienne, 1528.

941 *Alphabetum hebraicum...* : Robert I Estienne, 1539.

942 S. MÜNSTER, *Compendium hebraicae grammaticae...*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

linguistique allemand ne se servait pas du *h* uniquement pour exprimer le son [h] : le *h* pouvait y remplir le même office que le digramme *ch* et exprimer le son [x].

Les auteurs font souvent des tentatives pour exprimer en alphabet latin la différence entre ces deux lettres et entre ces deux sons. Dans ses *Rudimenta* de 1523, Jean Chéradame donne la lettre *h* comme *potestas* à *he* et *heth*, mais à l'alphabet il semble que ce soient deux *h* différents : *he* est orthographiée « He » et a pour *potestas* un « H » majuscule tandis que *heth* est orthographié « heth » et a pour *potestas* un « h » minuscule⁹⁴³. Il n'est pas impossible que cette distinction soit purement fortuite car elle ne se retrouve pas dans les exemples translittérés du texte qui suit ; elle peut cependant avoir été intentionnelle mais avoir eu pour seul but d'indiquer dans l'alphabet que l'une et l'autre des deux lettres ne sont pas totalement équivalentes. Il convient en effet de noter qu'en plus de leur relative proximité phonétique pour une oreille occidentale, *he* (ה) et *heth* (ח) sont très semblables quant à leur *figura*, leur tracé ; distinguer un *h* minuscule d'un H majuscule aurait justement été un moyen astucieux de rendre cette proximité graphique. Rendre *heth* par un *h* simple est également une solution de transcription acceptable si *he* est rendu autrement ou n'est pas rendu du tout ; dans les noms propres bibliques de l'*interpretatio* qui accompagne la bible de 1532⁹⁴⁴, *he* est rarement restitué dans la transcription et *heth* est rendu par un simple *h*. Dans ce type de noms propres,

943 J. CHÉRADAME, *Rudimenta quaedam hebraicae grammaticae...*, Paris : Gilles de Gourmont, v. 1523.

944 *Biblia. Breves in eadem annotationes, ex doctissimis interpretationibus, & Hebraeorum commentarii. Interpretatio priorum nominum hebraicorum. Index copiosissimus rerum & sententiarum utriusque testamenti*, Paris : Robert I Estienne, 1532.

qui ont fait l'objet d'une longue tradition en latin pendant la période médiévale, il est rare que les graphies soient très audacieuses en ce qui concerne les sonorités difficiles.

Utilisation de *ch*

Une autre solution est de transcrire heth par le digramme *ch*, mais elle pose la question de la confusion avec le kaph sans *dagesh* (כ) et éventuellement avec shin *yemanit* (שׁ). Si heth représente une fricative sourde vélaire ou uvulaire ([x]) ou ([χ]), comme c'est le cas en hébreu moderne, cette confusion se justifie du point de vue de la transcription, même si elle est dommageable du strict point de vue de la translittération. De nombreux ouvrages comportent cette distinction entre he-h et heth-ch, à commencer par la grammaire lyonnaise de Sante Pagnino⁹⁴⁵, l'*Alphabetum hebraicum* d'Alde Manuce imprimé par Pierre Vidoue⁹⁴⁶, le traité d'Augustus Sebastianus Nouzenus⁹⁴⁷ et toutes les grammaires de Nicolas Clénard. Cette option pose toutefois problème dès lors que l'on admet que heth et kaph sans *dagesh* correspondent à des sons différents, c'est-à-dire que heth exprime une consonne pharyngale équivalente au *z* arabe ([ħ]) ; c'est sans doute pour respecter cette distinction que le XVI^e siècle a beaucoup utilisé la forme *hh*.

Utilisation de *hh*

Le digramme *hh*, presque inexistant de nos jours, est très fréquemment employé au XVI^e siècle et il est probablement issu

945 S. PAGNINO, *Institutionum Hebraicarum abbreviatio*, Lyon : Sébastien Gryphe, 1528.

946 *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531.

947 A. S. NOUZENUS, *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura*, Marburg : F. Rhode, 1532.

d'habitudes médiévales car on sait qu'il était parfois utilisé en lieu et place de *ch* ou de *h* dans les manuscrits allemands. C'est ce digramme *hh* qui représente heth dans tous les ouvrages d'Agacio Guicaderio, des alphabets aux grammaires en passant par les commentaires sur les psaumes. Si c'est un Italien qui l'impose en France, c'est sans doute parce qu'elle correspond à la prononciation séfarade, proche de l'arabe de l'époque ; d'ailleurs le *Linguarum duodecim* de Guillaume Postel - dont l'alphabet hébreu ne présente les *potestas* que pour les premières lettres hébraïques jusqu'à zayin - utilise ce digramme pour le heth araméen et le *ح* arabe⁹⁴⁸ ; il est d'ailleurs étonnant que *hh* ait été employé pour rendre *ح* et non pas pour et non *ح*. En outre Postel n'utilise le digramme *hh* que pour la *potestas*, alors que pour le nom de la lettre il emploie la graphie « che ». Augustus Sebastianus Nouzenus, lui, utilise *hh* pour noter ayin et utilise pour heth le même digramme, *ch*, que pour kaph sans *dagesh*. Sans doute à la suite de Guidacerio, la forme *hh* est utilisée par plusieurs auteurs dans leurs impressions parisiennes, à commencer par Johannes Van Campen⁹⁴⁹, Jean de Drosay⁹⁵⁰ et Gilbert Genebrard⁹⁵¹. Cette différenciation entre *hh* pour heth et *ch* pour kaph sans *dagesh* paraît impliquer une différence de prononciation, et il semble en effet que ce soit le cas : Jean Cinquarbres laisse un blanc à la place de la *potestas* de heth et précise en note que cette équivalence a été supprimée parce que le heth ne saurait être représenté par aucune lettre de l'alphabet

948 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...* Paris : P. Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

949 J. VAN CAMPEN, *Ex variis libellis Eliae...*, Paris : Chrétien Wechel, 1539.

950 J. de DROSAY, *Alphabetum hebraicum, decerptum è quadrilingui grammatica*, Paris : Chrétien Wechel, 1543.

951 G. GENEBRARD, *Hebraicum alphabetum...*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

latin. Selon lui, il s'agit aussi d'une aspiration dense, qui n'est pas identique à celle de *ch*, reste tout de même plus dense que le *h*, et qui se forme dans la gorge⁹⁵².

Pour en terminer avec les diverses variantes du *h*, il faut mentionner les *h* pointés utilisés par François Tissard et Ambrosius Frichius, et qui figurent parmi les très rares lettres diacritiquées à être employées par les auteurs et les imprimeurs du XVI^e siècle pour leurs translittération. François Tissard utilise pour heth, qu'il orthographie « chet » un digramme formé avec son fameux *h* pointé (*ḣ*). Tissard n'emploie ce caractère seul que pour ayin (qu'il orthographie « haain »), tandis que pour heth il emploie le même digramme *cḣ* que pour kaph sans *dagesh*. Ambrosius Frichius, lui, emploie un esprit rude pour indiquer ayin et peut donc se permettre de réserver l'usage du *h* pointé à la seule lettre heth.

Enfin, il faut garder à l'esprit que si la translittération qui figure dans les alphabets présente toujours l'image de la régularité, la pratique telle qu'elle apparaît dans les exemples est beaucoup plus floue : les éditions successives de la grammaire hébraïque de Nicolas Clénard ont toutes les mêmes *potestates* à l'alphabet (*h* pour he, *ch* pour heth et *ch* pour kaph sans *dagesh*) mais dans les graphies véritablement translittérées le plus grand désordre est de mise : le nom hébreu du point voyelle קָמֶטֶץ () est orthographié « Cateph Kamets » en 1534⁹⁵³. Ici, heth est

952 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus*, Paris : Martin Le Jeune, 1549 : « Huius literae vis est suppressa, quod nullis possit literis referri : est enim aspiratio densa non sonans ut *ch*, sed densius aspirans quam *h* nostrum, et formatur in nodo gutturis ».

953 N. CLÉNARD, *Tabula in grammaticen hebraeam*, Paris : Chrétien Wechel, 1534.

différencié de qoph, mais il est rendu par la lettre latine *c*, dont la prononciation habituelle devant *a* est [k], ce qui ne correspond à aucune de ses prononciations connue ; d'ailleurs, dans le même exemplaire, on trouve la graphie « Chateph pathach » pour la voyelle hébraïque appelée קטף פתח (), ce qui revient à translittérer heth par *h*, comme prévu par l'alphabet. Pourtant, dans les éditions de 1540 et de 1544 chez le même éditeur (Chrétien Wechel), bien loin que la graphie aberrante « Cateph » ait été corrigée, elle a été remplacée par « Kateph », ce qui ne fait que confirmer l'erreur et la renforcer.

Si les lettres dites « gutturales » posent autant de problèmes aux translittérateurs et donnent lieu à autant de variantes, c'est en partie à cause de leur nombre. La lettre *h* et ses composés permettent en effet de résoudre une partie des difficultés, mais l'abondance de ces lettres souvent incongrues pour l'oreille occidentale donne à ces solutions un caractère perpétuellement insatisfaisant, si bien que l'on est parfois tenté de recourir, déjà au XVI^e siècle, à des signes diacritiques qui puissent ne laisser aucune place à l'ambiguïté.

2. SAMEKH (ם), SIN (ש), ET TSADI (צ)

Si l'on peut se permettre de regrouper dans une même rubrique des lettres aussi différentes que sin, samekh et tsadi, c'est parce que leurs prononciations respectives, distinctes en hébreu ancien, tendent à se rejoindre dans diverses consonnes sibilantes et aboutissent à ce que toutes puissent être

translittérées par la lettre *s*. Les noms des lettres hébraïques tels qu'on les trouve dès 1528 dans la plupart des bibles et des alphabets de Robert Estienne, « Samech », « Sade » et « Sin », rendent bien compte de cette confusion. L'alphabet qui précède l'*interpretatio* de la bible de 1528 va dans le même sens et donne pour les trois lettres le même équivalent latin, *s*.

Samekh et shin smalit

Le samekh est la seule de ces lettres dont la prononciation, une consonne fricative alvéolaire sourde, est identique depuis l'époque biblique. Sin/shin a une parcours plus compliquée : la double prononciation de cette lettre existait déjà en proto-sémitique mais ne s'était pas maintenue en phénicien. C'est pour cette raison que l'alphabet phénicien ne possédait qu'un unique caractère pour ces deux sons. Lorsque par la suite l'alphabet phénicien fut utilisé pour noter la langue hébraïque, on utilisa un seul graphème pour deux phonèmes⁹⁵⁴. À l'origine, il est vraisemblable que les deux consonnes qui plus tard ont été différenciées par un point placé à gauche ou à droite sur la lettre (shin *yemanit* : שׁ et shin *smalit* : שׂ) étaient une fricative post-alvéolaire sourde ([ʃ]) et une fricative latérale alvéolaire sourde ([ʃ̺]). Mais dès l'époque mishnique, cette dernière était devenue une simple fricative alvéolaire sourde ([s]), de sorte qu'elle ne se différenciait plus de la consonne rendue par samekh. Quant à tsadi, sa prononciation en protosémitique était peut-être une affriquée alvéolaire sourde pharyngalisée ([t͡s̺̠]) qui a évolué en affriquée alvéolaire ([t͡s]) dans les prononciations de type

954 S. KESSLER-MESGUICH, *L'hébreu biblique en 15 leçons...*, op. cit., p. 43.

askhénaze et en fricative alvéolaire pharyngalisée ([s^h]) dans les prononciations de type séfarade. Comme souvent pour les consonnes, c'est la prononciation ashkénaze qui s'est imposée en hébreu moderne ([t̪s]).

Le shibboleth

Ces distinctions sont toutefois simplificatrices et un passage célèbre de l'Ancien Testament montre qu'à l'époque biblique la prononciation de ces lettres faisait l'objet de variantes dialectales significatives. Le chapitre XII du livre des Juges raconte un épisode de la guerre qui oppose les hommes de Galaad et les hommes d'Éphraïm. Jephté, chef des hommes de Galaad, inflige une défaite aux hommes d'Éphraïm, s'empare des gués du Jourdain et pourchasse les rescapés :

Or, lorsqu'un des rescapés d'Ephraïm disait « Laisse-moi traverser », les hommes du Galaad lui disaient « Es-tu Ephraïmite ? ». S'il répondait « Non », alors ils lui disaient « Eh bien ! Dis Shibboleth ». Il disait « Sibboleth » car il n'arrivait pas à prononcer comme il faut. Alors on le saisissait et on l'égorgeait près des gués du Joudain. Il tomba en ce temps-là quarante-deux mille hommes d'Ephraïm.⁹⁵⁵

Le texte hébreu porte שִׁבְוֹלֶת (*shibboleth*) pour la prononciation juste et סִבְוֹלֶת pour la prononciation supposément erronée des Éphraïmites. C'est à cause de cet épisode que le mot shibboleth a pris, en français et dans d'autres langues principalement européennes, le sens plus général de signe de reconnaissance fondé sur la prononciation, ou même de signe de reconnaissance tout court. Des shibboleths sont réputés avoir été utilisés à divers

955 Juges, XII, 5-6 (*La Bible : traduction œcuménique*, Paris : Éd. du Cerf, 1994, p. 497)

moments de l'histoire mais toujours dans un climat proche de la guerre civile, rappelant l'opposition entre hommes de Galaad et hommes d'Ephraïm : lors des Vêpres siciliennes, en 1382, les opposants aux Angevins auraient utilisé le mot « ciciri » (pois chiche) pour identifier leurs ennemis et les massacrer. Quelques années plus tard, lors des Matines de Bruges de 1302, les insurgés auraient identifiés leurs ennemis en leur posant la question « Des gilden vriend ? » afin d'identifier ceux qui ne parlaient que français. Un autre exemple plus récent eut lieu après le tremblement de terre du Kantô, au Japon, en 1923. Des rumeurs accusaient les Coréens résidant au Japon de se livrer à des pillages et d'empoisonner les puits, si bien que des milices populaires commencèrent à massacrer les résidents coréens, qu'ils identifiaient à leur prononciation en leur faisant prononcer les mots « 15 円 » (*jūgoen*), « 50 銭 » (*gojussen*) et がぎぐげご (*gagigugego*). Ceux qui prononçaient mal les sons [g] et [dʒ] furent victime de ce qui fut appelé « les massacres *gagigugego* ». Pour revenir au shibboleth d'origine, le texte du livre des Juges indique que la différence de prononciation faisait intervenir les deux lettres shin et samech. À supposer que ce soit bien shin *yemanit* ([ʃ]) qui ait été concerné, on a a raison de rendre cette différence par l'opposition des graphies *s* et *sh* (ou *sch*). On peut cependant envisager que la différence ait été plus subtile et qu'elle ait eu lieu entre shin *smalit* ([ʃ]) et samekh ([s]). Cette seconde question est naturellement totalement absente des débats du XVI^e siècle ; en revanche, la première se pose fréquemment et bien des auteurs ont des difficultés à différencier avec justesse les deux prononciations de sin. Saint Jérôme, dans son *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, expose en quoi les trois

lettres samekh, tsadi et sin ont des prononciations différentes. Il explique que cela peut être source de confusion, mais ne les distingue pas pour autant dans la translittération et les rend toutes trois par *s*.

Utilisation de *s* pour transcrire samekh

La translittération de samekh pose peu de problèmes : dans presque tous les cas, il est rendu par la lettre latine *s*. Sa prononciation est considérée comme identique à celle du *s* sourd latin : Paul Paradis dit à son propos « *respondet s nostro*⁹⁵⁶ » et l'*Alphabetum hebraicum* de Johannes Drusius précise « *potestas eadem quae nostro s*⁹⁵⁷ ». Son nom est également très stable et est orthographié « samech » dans presque tous les cas⁹⁵⁸. Les auteurs espagnols ou d'origine espagnole font exception et utilisent parfois également un *c* avec cédille (*ç*) : il en est ainsi dans la grammaire d'Alphonso de Zamora⁹⁵⁹, dans celle de Martin Martinez⁹⁶⁰ et dans les transcriptions des communautés juives espagnoles d'Italie⁹⁶¹. Il peut également arriver que, pour éviter

956 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

957 J. DRUSIUS, *Alphabetum ebraicum vetus. Interpretationes connexionesque nominum Alphabeti ex Hieronymo & Eusebio. C. Sententiae veterum sapientum triplici caractere, Ebraico, Latino et Graeco, secundum antiquam scribendi consuetudinem*, Frankerville : Gilles van den Rade, 1609.

958 On trouve la formes « sammech » dans les alphabets d'Agacio Guidacerio ainsi que « samec » dans le *Linguarum duodecim...* de G. Postel et dans l'*Hebraeum alphabetum* d'Alde Manuce publié à Bâle par Jakob Kündig en 1547.

959 ALPHONSO DE ZAMORA, *Introductiones Artis grammaticae hebraice...*, Alcalá de Henares : M. de Eguía, 1526.

960 M. MARTINEZ, *Institutiones in linguam sanctam*, Paris : Jacques Bogard, 1548.

961 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements (XVIth - XXth Centuries)... », *op. cit.*, p. 125 : « This consonant does not require particular attention. It was uniformly pronounced /s/ and variously transcribed as *s*, *ç* or *c^e*, *cⁱ* »

une confusion avec le son [z], samekh soit transcrit par *ss*⁹⁶².

À la Renaissance, le son exprimé par samekh et celui exprimé par shin *smalit* se sont confondus depuis plus d'un millénaire. Du point de vue de la transcription phonétique, cela ne pose pas de problème, et les deux lettres peuvent simplement être rendues par *s* ; mais dans une logique de translittération au sens strict, il convient de signaler leur différence. Si samekh et shin *smalit* sont rendus par la même lettre, la translittération n'est plus réversible et le lecteur ne peut plus savoir avec précision quelle est la graphie hébraïque du mot qu'il lit en caractères latins. Nous avons déjà constaté à plusieurs reprises que cet aspect n'était pas une préoccupation prioritaire pour les auteurs du XVI^e siècle et que la réversibilité était une exigence assez récente. Pourtant, on trouve au début du XVI^e siècle des tentatives de faire apparaître dans la graphie la différence des lettres hébraïques, indépendamment des sons qui leur correspondent. Ainsi l'alphabet du *Quincuplex psalterium* de Lefèvre d'Étaples⁹⁶³ utilise-t-il les variantes contextuelles du *s* latin pour différencier les lettres hébraïques : samekh et tsadi sont exprimés par un *s* long (*f*) tandis que sin est exprimé par un *s* rond (*s*). Ce procédé peut paraître astucieux mais bien imparfait puisqu'il met à part sin mais laisse sans solution l'indifférenciation entre samekh et tsadi ; il est peut-être tout à fait fortuit et, d'ailleurs, n'est guère repris par les ouvrages postérieurs.

962 *Alphabetum hebraicum*, Paris : Pierre Vidoue, Gilles de Gourmont, 1531.

963 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES , *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509.

Shin yemanit

Cette difficulté n'est rien à côté de celles que posent aux auteurs du XVI^e siècle la distinction entre les deux prononciations possibles de sin ([s] ou [ʃ]). Si les ouvrages proprement linguistiques tâchent de prêter attention à cette question, en revanche les livres à vocation théologique ne sont pas sans manifester une certaine négligence, qui consiste simplement à n'utiliser qu'une seule des deux possibilités de transcription. En réalité, cette attitude revient à négliger les éventuels points diacritiques et à opérer une translittération pure, en laissant de côté - intentionnellement ou non - la prononciation réelle. Dans les titres de livres bibliques et dans les *interpretationes*, le choix est souvent fait de translittérer tous les sin par s. Ainsi le nom hébreu du livre de la Genèse, בְּרֵאשִׁית (*bereshith*), est-il orthographié « Beresith » dans les bibles de Robert Estienne (1528, 1532 et 1540) ainsi que dans celle imprimée par Simon de Colines⁹⁶⁴. Inversement, la grammaire de Sebastian Münster de 1547 donne la graphie « breschith », plus proche de la prononciation réelle⁹⁶⁵. Il en va de même pour le titre du Cantique des Cantiques, שִׁיר הַשִּׁירִים (*shir hashirim*), qui est généralement translittéré « sir hasirim ». Cette pratique, qui relève clairement de l'erreur de transcription, ne reflète pas forcément l'ignorance des hébraïsants du XVI^e siècle, mais plutôt le poids de la tradition dans les transcriptions de noms propres : si les *interpretationes* de Robert Estienne transcrivent presque tous les sin par des s latins, c'est sans doute moins par choix que pour respecter des

964 *Biblia sacra iuxta vulgatam...*, Paris : Simon de Colines pour Galliot I Du Pré, 1541.

965 S. MÜNSTER, *Compendium hebraicae grammaticae...*, Paris : Chrétien Wechel, 1537.

graphies qui se sont lentement imposées pendant la période médiévale et qui viennent peut-être de saint Jérôme lui-même⁹⁶⁶. Ce dernier est conscient des différences qui existent entre samekh, sin et tsadi, mais ne dit pas un mot de la distinction phonétique qui existe entre les deux formes de sin. Dans la courte description qu'il fait de la prononciation de sin (« sin, in qua stridor quidam non nostri sermonis interstrepit⁹⁶⁷ »), il exprime l'idée qu'il s'agit d'un son particulier, presque un sifflement (*stridor*), et donc absolument pas un son post-alvéolaire. Sans doute cette pratique a-t-elle eu une influence immense sur la graphie des noms propres bibliques en latin et dans les langues occidentales : ce n'est pas pour une autre raison que le français dit Salomon là où l'hébreu dit *Shlomoh*. Il est probable que cette opinion ait fortement influencé la manière dont les auteurs du début du XVI^e siècle regardaient la prononciation de cette lettre et entré en contradiction avec ce qu'affirmaient les grammairiens juifs et les professeurs qui avaient eux-mêmes reçu un enseignement fondé sur la prononciation de l'hébreu par les juifs du XVI^e siècle. De manière assez étonnante, c'est cette conception que Paul Paradis partage :

[MATT.] Vicesimaprima est sin, valet s,
nostrum, ac scribitur sic ש.

966 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1...*, p. 71 : « Quod in principio dixeramus in vocalibus litteris observandum eo, quod apud nos una sit interdum littera et apud Hebraeos variis vocibus proferatur, hoc nunc quoque in s littera sciendum est. Siquidem apud Hebraeos tres s sunt litterae : una, quae dicitur samech, et simpliciter legitur quasi per s nostram litteram describatur ; alia sin, in qua stridor quidam non nostri sermonis interstrepit : tertia sade, quam aures nostrae penitus reformidant. Sicubi ergo evenerit ut eadem nomina aliter atque aliter interpretentur, illud in causa est quod diversis scripta sunt litteris. »

967 JÉRÔME DE STRIDON, *Liber interpretationis Hebraicorum nominum*, dans *S. Hieronymi presbyteri opera, pars I, 1...*, p. 71.

MART. Quid si punctulum habeat in
dextero cornu sic ψ ,

MATT. Valet geminum ss : si vero in
sinistro sic ψ , valet unicum s, et est dentalis.

MATTHIEU La vingt-et-unième lettre est sin.
Elle équivaut à notre s et s'écrit ψ .

MARTIAL Et si elle a un petit point sur sa
corne droite (ψ ?

MATTHIEU Alors elle est géminée et vaut ss.
Mais si le point est à gauche, elle vaut
simplement s.

En cohérence avec cette position, les deux personnages du dialogue de Paul Paradis concluent leur discussion par « Salom » au lieu de la prononciation attendue « Shalom ». Mais Paul Paradis est loin d'être seul à défendre cette attitude qu'on pourrait qualifier d'éphraïmite : Guillaume Postel utilise la graphie « Ssin » dans la partie hébraïque de son *Linguarum duodecim*⁹⁶⁸ et l'édition bâloise de 1547 écrit « Ress » le nom de la lettre resh⁹⁶⁹. Même Jean Cinquarbres précise à propos du sin :

Haec litera cum punctulo in dextero
cornu magis stridet quam s, cum in sinistro vero,
ut s, sive ψ omnino sonat.

Quand elle a un petit point sur sa corne
droite, cette lettre est plus sifflante, tandis que
quand elle l'a sur la corne gauche, elle se
prononce exactement comme ψ ⁹⁷⁰.

Il semble bien qu'il soit fait ici allusion à la même prononciation qu'utilise Paul Paradis, et qui est probablement une

968 G. POSTEL, *Linguarum duodecim...*, Paris : P. Vidoue pour J. de Gourmont et D. Lescuyer, 1538.

969 A. MANUCE, *Hebraeum alphabetum Aldi Manutii Romani*, Bâle : Jakob Kündig, 1547.

970 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus, in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.

prononciation germanique. En effet, l'*Alphabetum hebraicum* de 1539 affirme :

Nostrates Avenionensium Iudaeorum
pronuntiationem sequentes, װ cum habet in
dextera parte punctum, leniori & molliori sibilo
proferunt, quod si in sinistra, paulo
vehementiori.⁹⁷¹

Ceux des nôtres qui suivent la
prononciation des juifs d'Avignon prononcent װ
avec un sifflement plus léger et plus mou
lorsqu'il porte un point sur sa partie droite, et
plus fort s'il le porte sur sa partie gauche.

Cette affirmation laisse entendre que la prononciation des juifs d'Avignon est bien la prononciation actuelle, celle qui distingue [s] et [ʃ], mais qu'il existe une autre prononciation, plus stridente, et qui pourrait être l'apanage de communautés juives d'Europe du Nord et de l'Est.

La prononciation [ʃ] du sin *yemanit* est moins mystérieuse mais pour autant elle n'est pas sans poser plusieurs problèmes de translittération. Pour une fois, la difficulté de choisir un signifiant ne repose pas sur le décalage des signifiés : le son [ʃ] existe dans la plupart des langues occidentales et les solutions dont l'alphabet latin dispose pour le représenter sont nombreuses - trop nombreuses, sans doute. En Français, cette consonne s'écrit généralement *ch*, mais aussi *sh* et *sch*. Dans d'autres langues européennes, elle s'écrit *š*, *sj*, *x*, *sc*, *s* ou *sz*. Une partie de ces variantes retrouvent dans les alphabets et grammaires hébraïques du XVI^e siècle. Comme on pouvait s'y attendre, la graphie *sc* n'est utilisée que par les auteurs d'origine italienne, en particulier Abraham de Balmes et Agacio Guidacerio (qui orthographient

971 *Alphabetum hebraicum...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

donc le nom de la lettre « scin »). Le fait que les deux alphabets publiés par Gilles de Gourmont dans les années 1510 utilisent cette même graphie est un argument en faveur de l'attribution de ces opuscules à la paternité de Jérôme Aléandre⁹⁷². Dans la quasi totalité des autres cas, le nom du sin *yemanit* est orthographié « schin ». La graphie « shin » ne figure que chez Gilbert Genebrard⁹⁷³ et la graphie « chin » est totalement inexistante. Ce dernier point peut surprendre : *ch* est la manière la plus commune de noter le son [ʃ] en français et pourtant il n'est pas du tout utilisé dans ce sens dans les grammaires parisiennes. L'explication en est simple : le digramme *ch* est susceptible de se prononcer d'autres manières, notamment [k] et [x], alors que *sh* et *sch* sont tout à fait univoques.

Tsadi

D'un point de vue strictement phonétique, *tsadi* n'a jamais en hébreu la même prononciation que *sin* et *samekh*. Il est pourtant fréquent, au XVI^e siècle, qu'il partage sa translittération avec ces deux lettres, même s'il fait l'objet d'un certain nombre de solutions différentes en la matière. On pourrait être tenté de penser que ces différences sont directement liées à une division des prononciations entre une prononciation séfarde ([s^ʃ]) et une prononciation ashkénaze ([ts], tardive) ; ces différences existent effectivement et ont un impact certain sur la translittération de *tsadi*, mais plusieurs autres facteurs entrent en jeu. Dans les

972 [Jérôme Aléandre], *Alphabetum hebraicum et graecum*, Paris : Gilles de Gourmont, [1514 ?] et [1415 ?]

973 G. GENEBRARD, *Hebraicum alphabetum... Adiectus est Decalogus characteribus Hebraicis & Latinis*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

imprimés parisiens de la Renaissance, les trois équivalents les plus fréquents sont *s*, *ts* et *z*. Au début du siècle, les productions de Robert Estienne utilisent systématiquement pour le nom de cette lettre la graphie « Sade » et lui attribuent la *potestas s*, usage qui se retrouve dans d'autres ouvrages⁹⁷⁴. Néanmoins, dans son alphabet de 1539, Robert Estienne présente deux solutions, *s* et *z*⁹⁷⁵, ce qui pourrait revenir à indiquer les deux prononciations effectivement possibles pour cette lettre. La transcription *ts* correspond sans nul doute à une prononciation en vigueur dans les pays germaniques (celle qui s'est imposée en hébreu moderne), et relativement absente ailleurs : les transcriptions des communautés juives espagnoles d'Italie ne l'utilisent pas du tout, alors qu'elles font alterner dans la translittération les lettres *s*, *z*, *c* et *ç*⁹⁷⁶ ; Alphonso de Zamora utilise uniquement la translittération *ç*, ce qui est sans doute une bonne solution, dans le contexte de l'Université d'Alcalá, pour rendre un [s] pharyngal ou glottal. Pour finir, on trouve chez un nombre important d'auteurs la translittération *z*, qui malheureusement ne constitue pas pour nous une indication sans ambiguïté sur la prononciation. Déjà utilisé comme *potestas* par Lefèvre d'Étaples dans son psautier (parallèlement à la graphie « Sade » pour le nom de la lettre)⁹⁷⁷, le *z* est utilisé pendant tout le siècle, mais il peut correspondre à plusieurs prononciations selon qu'il est utilisé, par exemple, en domaine espagnol ou en domaine germanique. Chez les auteurs germaniques, le *z* a clairement vocation à rendre

974 Par exemple l'*Institutionum Hebraicarum abbreviatio*, de Sante Pagnino (Lyon : Sébastien Gryphe, 1528), où tsadi est orthographié « Sádi ».

975 *Alphabetum hebraicum...*, Paris : Robert I Estienne, 1539.

976 A. di L. LEONI, « The pronunciation of Hebrew in the western sephardic settlements », *op. cit.*, p. 129.

977 J. LEFÈVRE D'ÉTAPLES, *Quincuplex Psalterium Gallicum, Romanum, Hebraicum, vetus, conciliatum*, Paris : Henri I Estienne, 1509 et 1510.

l'affriquée [t̥s] puisque c'est ainsi que cette lettre se lit dans plusieurs dialectes allemands de l'époque ; Paul Paradis, qui se réclame de la prononciation germanique, affirme « Decimaoctava [littera] est tsadi, et valet ts »⁹⁷⁸. On pourrait cependant envisager que le z ait ce même rôle en domaine italien. Il arrive également que la même prononciation soit transcrite par un composé de z et d'une autre lettre : Guillaume Postel rend tsadi par *tz*⁹⁷⁹ et Nouzenus présente dans son tableau alphabétique trois possibilités, *ts*, *tz* et *cz*⁹⁸⁰ ; on sent ici l'influence de l'orthographe des langues d'Europe centrale et orientale. Malgré tout, ce serait une erreur de penser que la lettre z rend toujours, sans ambiguïté, le son [t̥s] : dans l'*Alphabetum d'Estienne*, les deux graphies s et z sont confondues : en réalité on a s en position initiale et médiane, mais z en position finale. La différence entre les deux n'est d'ailleurs peut-être même pas perçue par tous les auteurs : Charles Estienne prétend que les Allemands prononcent souvent le s [t̥s] et transforment « sum » en « tsum » ainsi que *iptse pro iptse*⁹⁸¹ », faisant du s la même affriquée que les Québécois d'aujourd'hui utilisent pour prononcer la lettre t. Enfin, il existe quelques autres interprétations marginales de la prononciation de tsadi : Agacio Guidacerio, dans son *De literis hebraicis* de 1537, explique que tsadi est semblable au zeta grec, tout en étant

978 P. PARADIS, *De modo legendi haebraice, dialogus*, Paris : Jérôme de Gourmont, 1534.

979 G. POSTEL, *Linguarum duodecim characteribus differentium alphabetum...* Paris : Pierre Vidoue pour Jérôme de Gourmont et Denys Lescuyer, 1538.

980 AUGUSTUS SEBASTIANUS NOUZENUS, *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura...*, Marburg : Franz Rhode, 1532.

981 [Charles ESTIENNE], *De recta latini sermonis pronunciatione & scriptura, libellus*, Paris : François Estienne, 1541 : « Praetera, dum, t, ante, s, profertur à Germanis : Tsum pro sum, iptse pro ipse ».

prononcé d'une manière inconnue aux Grecs et aux Latins⁹⁸². Ambrosius Frichius, étrangement, utilise *ss* dans le paragraphe explicatif sur cette lettre mais le digramme *st* dans le tableau alphabétique et dans les exemples⁹⁸³.

Zayin

Zayin, dont la prononciation est phonétiquement proche de celle des trois lettres précédentes, pose très peu de problèmes de translittération : les auteurs sont presque unanimes pour le relier à une consonne fricative alvéolaire voisée ([z]) et le rendent systématiquement par la consonne latine *z*. À peine sa transcription par *s* en position finale dans les *Annotationes doctorum virorum*⁹⁸⁴ laisse-t-elle penser que les Occidentaux l'assourdissaient dans certains cas. Une exception notable : plusieurs auteurs considèrent que le zayin se prononce [zd], suivant en cela l'opinion de saint Jérôme sur le zeta grec. Augustus Sebastianus Nouzenus transcrit zayin *zd*⁹⁸⁵ et Ambrosius Frichius, de la même manière qu'il translittère tsadi *st*, transcrit zayin *sd*⁹⁸⁶.

982 A. GUIDACERIO, *De literis hebraicis...*, Paris : Chrétien Wechel, 1537 : « Zaddi vero & si quasi duplex sit litera zeta, sonum tamen habet & graecis ignotum atque latinis ».

983 A. FRICHIUS, *'Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

984 *Annotationes doctorum virorum in grammaticos, oratores, poetas, philosophos, theologos et leges*, Paris : Josse Bade, Jean Petit, 1511.

985 AUGUSTUS SEBASTIANUS NOUZENUS, *De literarum, vocum, et accentuum Hebraicorum natura...*, Marburg : Franz Rhode, 1532.

986 A. FRICHIUS, *'Alphabetum, sive Elementarium 'Ebraicum Palmonii*, Paris : Martin Le Jeune, 1567.

Yod et vav

Yod et vav ont en commun d'être tous deux considérés parfois comme des semi-consonnes (ou semi-voyelles) ; c'est d'ailleurs en cette qualité qu'ils sont utilisés dans le système des mères de lecture. Leur prononciation comme consonnes ne pose pas vraiment de problème : les auteurs semblent d'accord pour dire que yod se prononce [i] (ou [j]) et vav [v], et ils ont systématiquement pour *potestates* respectives *i* et *v*. Tout au plus peut-on s'interroger sur l'expression « i consonans », utilisée par plusieurs auteurs, dont Jean Cinquarbres⁹⁸⁷. Alors que « u consonans » correspond tout à fait, dans le latin et le français de l'époque, au phonème [v], l'expression « i consonans » renverrait plutôt à un phonème [ʒ]. Au début du XVI^e siècle, *j* et *v* sont encore de simples variantes contextuelles de *i* et *u* et ne marquent pas particulièrement, contrairement à aujourd'hui, la prononciation consonantique de ces lettres. C'est à partir de la seconde moitié du siècle que cette distinction se met en place : ce serait Gian Giorgio Trissino (1478-1550) qui, en 1529, aurait proposé de séparer *i* et *j* en choisissant le premier pour la voyelle et le second pour la consonne. De la même façon, Antoine de Nebrija aurait proposé dès 1492 de distinguer *u* et *v* selon leurs prononciations vocalique et consonantique. La véritable impulsion serait toutefois venue de Pierre Ramus, qui aurait imposée cette différenciation en latin et en français en même temps que la distinction entre *e*, *é* et *è*⁹⁸⁸ ; mais dans les manuels d'hébreu de cette époque, la

987 J. CINQUARBRES, *De re Grammatica Hebraeorum opus, in gratiam studiosorum linguae sanctae methodo quam facilima conscriptum*, Paris : Martin Le Jeune, 1549.

988 N. CATACH, *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève : Droz, 1968, p. 3.

différenciation n'est pas encore opérée.

On peut s'étonner que le *y* ne soit pas plus utilisé pour translittérer yod. C'est aujourd'hui par cette lettre que l'on rend la valeur consonantique de yod ; le nom même de yod est de nos jours presque systématiquement écrit avec un *y* plutôt qu'avec un *i*. Pour vav, le seul problème de prononciation qui se pose est son assourdissement en [f] en finale, mais ce point a déjà été traité plus haut à propos de la lettre beth.

La difficulté de translittération vient surtout de l'utilisation de yod et vav comme mères de lecture. Yod est utilisé pour noter les voyelles [i] et [e] ; vav peut signaler un [o] ou un [u]. Cette utilisation, qui n'a rien de systématique dans le texte biblique, laisse la place à une grande ambiguïté pour qui ne connaît pas à l'avance le mot concerné : tant que les points vocaliques ne sont pas indiqués, il est impossible de savoir si yod et vav ont valeur de consonne ou de voyelle. Cette caractéristique oblige à passer, dans ce cas, par une pure transcription et à laisser de côté les questions de translittération : autant la mère de lecture he est souvent notée à la fin des mots, autant pas un seul auteur ne note yod ou vav lorsqu'ils ont valeur de mère de lecture. Cela peut aller jusqu'à négliger de les noter dans certains emplois consonantiques : le yod qui suit un point-voyelle *hirec* a bien valeur de mère de lecture, mais lorsqu'il précède ce point-voyelle, alors il a valeur de consonne et nécessite d'être transcrit. Nombre d'auteurs ne tiennent pas compte de cette règle et c'est pour cette raison que l'on voit souvent transcrit « ain » le nom de lettre אֵין (*'ayin*) et « zain » le nom de lettre זַיִן (*zayin*).

CHAPITRE VIII : LES LETTRES HÉBRAÏQUES, LEUR PRONONCIATION ET LEUR TRANSLITTÉRATION

Après avoir passé en revue les vingt-deux lettres de l'alphabet hébreu⁹⁸⁹, on se rend compte que très peu d'entre elles ne posent aucun problème de translittération en alphabet latin. Cela qui peut étonner : les systèmes d'écriture hébreu et latin sont parents, ils ont souvent cohabité et se sont influencés mutuellement. La grande majorité des phonèmes auxquels ils font références sont communs aux langues sémitiques et aux langues indo-européennes occidentales. Les sons les plus étranges aux oreilles occidentales, aspirations et consonnes gutturales, se sont souvent affaiblis par le contact avec les vernaculaires occidentaux. En somme, l'hébreu pose beaucoup moins de problèmes dans ce domaine que d'autres langues sémitiques, à commencer par l'arabe. Malgré cela, il existe toujours un sujet de controverse ou de modulation : il suffit qu'une lettre ait une double valeur phonétique, qu'elle ait plusieurs graphies possibles, ou que l'alphabet latin dispose de plusieurs solutions pour la représenter, pour que les variantes foisonnent et que chaque auteur, presque chaque ouvrage, dispose d'une marge de décision immense. On prend conscience, au vu de cette diversité, que vouloir faire correspondre deux systèmes d'écriture différents, pour proches qu'ils soient historiquement et géographiquement, a toujours quelque chose de la quadrature du cercle.

989 Nous n'avons traité ici que des consonnes ; les voyelles n'étant généralement pas notées en dehors de quelques cas précis, elles ne peuvent être étudiées avec précision à partir des sources dont nous disposons.

CONCLUSION

Les translittérations se prêtent mal aux conclusions. Ce sont pourtant des conclusions que recherchent tous ceux qui caressent le rêve de normes universelles sur lesquelles le monde entier s'accorderait une bonne fois pour toutes.

Ce rêve d'absolu se heurte à l'obstacle de la diversité des usages des translittérations, diversité qui se révèle tout d'abord dans la nature même des utilisateurs. La translittération n'est pas d'une grande utilité à qui connaît déjà parfaitement la langue et le système d'écriture d'origine ; elle n'est pas non plus foncièrement nécessaire à qui n'en a aucune connaissance. Dans de nombreux cas, la translittération est donc destinée à un état intermédiaire de la connaissance, état encore plus fréquent pour les langues orientales que pour les autres langues en raison de la difficulté qu'il peut y avoir à assimiler des systèmes graphiques et phonologiques radicalement différents.

L'idéal d'une norme absolue de translittération présuppose dans une large mesure qu'établir des équivalences entre systèmes d'écriture est possible, voire facile ; pourtant, même pour des écritures très proches de l'alphabet latin, comme l'alphabet grec, l'entreprise de translittération pose des problèmes quasi insolubles. Une telle volonté d'uniformisation paraîtrait saugrenue si elle était appliquée à la traduction et il paraîtrait aberrant de mettre en place des institutions chargées d'édicter des normes universelles de traduction en dehors de situations particulières. Certes, d'un point de vue quantitatif, le problème n'est pas le

même : les mots sont plus nombreux que les caractères et les signifiés sémantiques sont à peine comparables, tant du point de vue de leur nombre que de celui de leur complexité, aux signifiés phoniques. Malgré cela, la richesse de l'Alphabet phonétique international⁹⁹⁰ et son augmentation régulière⁹⁹¹ donnent une idée de l'infinie variété des sons que le système phonatoire humain peut produire.

L'opération de translittération peut être vue comme une équation à quatre termes : la langue source, l'écriture source, la langue cible et l'écriture cible. À ces quatre éléments s'ajoutent d'autres encore : lorsque l'on essaie de forcer les possibilités d'un système d'écriture, on est parfois obligé d'aller au-delà de ses limites et de faire appel à des signes qui en font à peine partie, ou encore à des usages qui relèvent d'autre d'espaces linguistiques.

L'hébreu au XVI^e siècle, une équation à quatre inconnues

Pour les translittérations de l'hébreu dans les imprimés parisiens du XVI^e siècle, ces quatre termes de l'équation sont quatre inconnues, dont l'obscurité est gênante mais qui sont susceptibles de s'éclairer les unes les autres dans une relation de type dialectique.

Les vingt-deux consonnes du système d'écriture hébraïque sont les mêmes en hébreu biblique et en hébreu moderne, mais ces consonnes ne sont pas suffisantes à une connaissance certaine de la prononciation – en particulier de la vocalisation. Aussi le Moyen Âge a-t-il vu naître divers autres signes (points vocaliques, *dagesh*, *raphe*, et *mappiq*) qui permettent plus ou moins de ne pas avoir de doutes sur la prononciation d'un mot même si l'on ne le

990 L'API compte 118 caractères et 76 signes diacritiques.

991 La dernière grande révision de l'API date de 2005.

connaît pas au préalable. Néanmoins, dans la plupart des textes ces signes ne sont pas notés et une translittération doit commencer par les restituer si elle désire aboutir à des mots véritables. Dans le cas contraire, elle concevrait des enchaînements peu prononçables de consonnes : cela n'est pas une option aberrante puisqu'elle a été choisie par les chercheurs pour la translittération de l'ancien égyptien et puisque bien des abréviations du Moyen Âge et de l'époque moderne reposent sur ce principe ; à notre connaissance, cette option n'a toutefois jamais été retenue pour translittérer l'hébreu. Ainsi l'écriture source n'est-elle pas une simple donnée de départ : tout translittérateur d'un texte hébreu non diacritiqué doit avoir une connaissance suffisante de la langue pour restituer l'intégralité de la prononciation. Il faut ajouter à cela que certains signes ne sont pas univoques : dans plusieurs cas, un *dagesh* peut être interprété comme léger (donnant à la consonne une valeur occlusive) ou comme fort (doublant la consonne) ; semblablement, certains points vocaliques, comme le *qamets* ou le *sheva*, peuvent correspondre à des prononciations différentes.

La prononciation de l'hébreu est elle-même très variable. Les origines variées des hébraïsants parisiens et l'absence d'une communauté juive locale font de Paris un creuset des différentes prononciations en usage en Europe, des Pays-Bas à l'Italie et d'Avignon aux principautés germaniques. Dans de nombreux cas, il est possible de distinguer une prononciation de type ashkénaze et une prononciation de type séfarde, mais il arrive que les différences ne recourent pas cette distinction, par exemple en séparant d'un côté l'usage espagnol et de l'autre l'usage allemand et italien. Ces différentes prononciations doivent ensuite transiter par l'ouïe des hébraïsants chrétiens qui écrivent les grammaires

et les alphabets, si bien que les différences entre les lettres sont souvent atténuées dans la translittération à laquelle ils parviennent.

La prononciation de la langue latine n'est guère plus évidente : le latin est encore une langue vivante, soumise aux aléas des variations géographiques. Sa prononciation est fortement influencée par celle des langues vernaculaires et les Normands ne l'articulent pas de la même façon que les Parisiens, les Italiens ou les Bataves. Là non plus, il n'est pas aisé de faire la part de la prononciation d'origine des auteurs et d'une supposée prononciation universitaire parisienne. Parallèlement à cette diversité, une prononciation normalisée se met lentement en place à l'époque qui nous occupe. Conçue par les humanistes italiens et allemands du XV^e siècle, la réforme de la prononciation du latin est introduite chez les humanistes français par l'intermédiaire d'Érasme et fait débat pendant plusieurs siècles. Cette norme de prononciation, qui est à peu de choses près celle que le milieu scolaire français utilise aujourd'hui, ne s'est véritablement imposée en France que dans la seconde moitié du XX^e siècle. Dans les années 1530, l'influence de cette prononciation – qu'on suppose être celle de l'antiquité mais qui en réalité relève plutôt d'une rationalisation du rapport entre graphèmes et phonèmes – se fait déjà sentir dans les usages des grammairiens.

Enfin, l'alphabet latin n'est pas aussi univoque que certains de ses promoteurs, au XVI^e siècle comme aujourd'hui, voudraient le faire accroire. La réforme dite « érasmienne » met en place une certaine bijectivité entre la langue latine et l'alphabet latin, de la même manière que l'orthographe réformée de la langue italienne a fait de l'alphabet latin un système où, à quelques exceptions près, il ne peut guère y avoir de doute sur la prononciation d'un

mot une fois que l'on a assimilé la valeur de chaque lettre et quelques règles générales. Mais cela n'est pas vrai de toutes les langues qui emploient cet l'alphabet, à commencer par le français et l'anglais. Les translittérations les plus récentes prennent aujourd'hui comme base de départ un usage de l'alphabet latin qui est principalement celui qu'en fait la langue anglaise, ce qui n'est pas forcément le choix le plus pertinent du point de vue linguistique. Au XVI^e siècle, l'usage parisien de l'alphabet latin n'est pas moins complexe qu'aujourd'hui : les digrammes sont légion et la valeur des consonnes varie souvent selon la voyelle qu'elles précèdent. Il convient cependant de noter que les translittérations se fondent principalement sur la valeur supposée principale de chaque lettre, qui correspond en grande partie à ce que les ouvrages de la Renaissance nomment *potestas* ou *vis*. Malgré cela, la nécessité de donner des équivalents en alphabet latin à des sons de la langue hébraïque qui n'existent pas dans l'espace linguistique parisien amène souvent les auteurs à utiliser des formes de l'alphabet latin qui appartiennent à d'autres espaces (notamment anglais et allemand), sans toujours le préciser explicitement.

Ces quatre termes peuvent être partiellement éclairés par des traités théoriques, comme le *De modo legendi haebraice dialogus* de Paul Paradis ou le *De recta latini sermonis pronunciatione et scriptura libellus* de Charles Estienne, mais ces ouvrages laissent dans l'obscurité de nombreuses questions. Puiser dans les sources diverses et partielles de l'époque humaniste des réponses un peu solides sur ces quatre éléments relève parfois de la quadrature du cercle.

Quelques réponses

De cet océan de questions et de problèmes, il a néanmoins été possible d'extraire quelques réponses. Tout d'abord, on peut espérer que les exemples de translittérations qui ont été tirés ici des ouvrages linguistiques et théologiques du XVI^e siècle pourront être aussi utiles à d'autres que l'ont été pour nous les translittérations étudiées par Gilbert Dahan, par Aron di Leone Leoni, Sophie Kessler-Mesguich ou Judith Olszowy-Schlanger.

Par ailleurs, des mécanismes plus généraux se sont avérés récurrents, qu'ils soient communs aux périodes médiévale et humaniste, ou qu'ils soient propre à l'âge de l'imprimé. Aussi peut-on esquisser des réponses à ces questions apparemment simples : Qui conçoit la translittération ? Qui l'utilise ? À quelles constantes répond-elle ?

Savoir qui est à l'origine des translittérations de l'hébreu qui apparaissent dans les imprimés du XVI^e siècle n'est pas toujours aisé : le nom du translittérateur n'est jamais noté comme on noterait éventuellement celui du traducteur. En outre, le passage du manuscrit à l'imprimé introduit dans la production du livre une logique d'atelier qui multiplie d'autant les possibilités, si bien que l'on en est réduit aux conjectures pour savoir si telle ou telle translittération est plutôt le fait de l'auteur, de l'imprimeur, d'un compositeur ou d'un correcteur. Pour y voir plus clair, la diversité d'origine des auteurs est un atout : les divergences entre les différentes prononciations de l'hébreu et entre les différentes utilisations de l'alphabet latin permettent d'affirmer que, dans la grande majorité des cas, la translittération porte l'empreinte de l'origine géographique de l'auteur du livre beaucoup plus que de celle de son imprimeur. Cela est particulièrement vrai pour Nicolas Clénard, formé à Louvain, et pour Agacio Guidacerio,

venu de Rome à la fin des années 1520 ; dans les alphabets, grammaires et traités signés par ces deux auteurs, les translittérations présentent une cohérence solide même dans des œuvres publiées chez des imprimeurs différents.

Il y a toutefois plusieurs exceptions à cette règle. Les alphabets et les bibles publiés par Robert Estienne, sans nom d'auteur, présentent une remarquable cohérence dans la translittération, en particulier dans la translittération des noms de lettres hébraïques : si l'on peut voir ici une forme embryonnaire de cohérence éditoriale, on peut aussi penser que leur auteur véritable est Robert Estienne ou l'un de ses collaborateurs, et que leur cas ne se distingue pas foncièrement de celui des ouvrages de Nicolas Clénard et d'Agacio Guidacerio. Ces livres sortis des presses de Robert Estienne sont principalement - mais non exclusivement - des éditions de Bibles ou de parties de la Bible, ce qui explique qu'ils puissent s'appuyer sur la tradition médiévale de translittération de l'hébreu en contexte théologique (noms des lettres hébraïques, noms propres de la Bible, titres de livres bibliques et expressions araméennes). Par ailleurs, s'il semble qu'au départ la translittération soit l'œuvre de l'auteur, il arrive qu'elle subisse par la suite le poids d'obstacles techniques conduisant, par exemple, à n'utiliser de translittérations que dans certaines parties, ou bien à faire un usage limité de caractères qui n'existaient qu'en quantité limitée dans les fontes latines des ateliers de l'époque. Enfin, le contexte linguistique impose dans plusieurs cas des modifications de la translittération proposée originellement par l'auteur : entre la première et la deuxième édition parisienne, les translittérations des grammaires de Nicolas Clénard et d'Agacio Guidacerio évoluent dans le sens d'une adaptation à l'utilisation parisienne de l'alphabet latin, ce qui

témoigne sans doute d'une certaine attention portée à l'usage qu'en font les lecteurs et les professeurs.

Déterminer à qui étaient destinées ces translittérations et qui les utilisait réellement relève souvent de la gageure en raison de l'indigence des sources sur la question, mais le cadre de l'hébraïsme parisien du XVI^e siècle permet de proposer quelques pistes. L'hébreu est translittéré principalement pour être utilisé soit dans le cadre d'un apprentissage de la langue, soit dans une démarche d'exégèse du texte biblique qui n'exige pas sa maîtrise parfaite. Les utilisateurs de ces translittérations sont donc soit des personnes pour qui l'hébreu n'est pas un but en soi mais un outil vers l'exégèse, soit des membres du système d'enseignement des langues orientales qui se met en place à cette époque. Les auteurs qui conçoivent les translittérations sont d'ailleurs les mêmes qui enseignent l'hébreu comme professeurs royaux dans les collèges de Cambrai et de Tréguier. Les grammaires hébraïques et les alphabets peuvent sans doute servir autant de support de cours que de manuel d'autoformation ou de révision. Le dialogue de Paul Paradis intitulé *De modo legendi haebraice* nous présente l'exemple fictif de deux étudiants dissertant sur l'hébreu et sur sa prononciation, en la personne de deux jeunes gens liés à la fois aux milieux humanistes et à la cour de François I^{er}, Martial de Gouvéa et Matthieu Budé. Quelques témoignages laissent par ailleurs entendre que l'assistance des professeurs royaux était particulièrement nombreuse et comptait beaucoup de personnalités de la cour.

Les translittérations que nous avons étudiées en priorité se différencient des translittérations de noms propres et de termes techniques en cela qu'elles n'ont pas vraiment vocation à se substituer à l'écriture originelle mais plutôt à l'accompagner et à

clarifier son articulation. Ici translittération et transcription ne sont pas opposées et la translittération n'est pas simple codage, comme certaines définitions pourraient le laisser entendre, puisque sa vocation principale est d'indiquer la prononciation dans un contexte d'enseignement qui suppose une part d'oralité. Elle diffère pourtant d'une transcription puisqu'elle accompagne le texte original et permet aux *candidati* qui se penchent sur la langue hébraïque de se familiariser avec la complexité de l'écriture hébraïque et d'en comprendre les règles sans risque d'erreur.

Des translittérations insérées dans un système d'enseignement et solidaires de son évolution

Dans le Paris du début du XVI^e siècle, les translittérations sont parties prenantes du système d'enseignement qui est justement en train de se mettre en place. L'existence même des imprimés contenant des translittérations est liée à l'évolution des conceptions en matière d'enseignement des langues. Pendant toute la période médiévale, à quelques exceptions près, le choix est fait de n'apprendre les langues orientales qu'en situation, dans les pays orientaux, ou bien de ne pas les apprendre du tout, et d'enseigner plutôt la philosophie et la théologie occidentales à des Orientaux possédant déjà une maîtrise suffisante de ces langues. Dans les deux cas, le recours à la translittération est tout à fait dispensable. Dans les derniers siècles du Moyen Âge, notamment à la suite des décisions du concile de Vienne de 1312, on tente d'implanter un enseignement des langues orientales, au sein des universités occidentales. Dès lors que des Occidentaux apprennent l'hébreu et l'arabe sans avoir la possibilité de les pratiquer oralement et sans avoir accès à des locuteurs natifs pouvant leur expliquer la prononciation exacte, la transcription et

la translittération deviennent nécessaires. Au début du XVI^e siècle, ce phénomène concerne surtout l'hébreu pour des raisons liées à l'exégèse, mais il s'appliquera à bien d'autres langues dès le début du siècle suivant.

L'évolution des translittérations et de leur utilisation témoigne des progrès de la connaissance de l'hébreu tout au long du siècle dans l'Occident chrétien, et en particulier dans le cercle des humanistes parisiens : de plus en plus, les alphabets et les grammaires proposent plusieurs translittérations pour chaque lettre, correspondant aux différentes prononciations qu'elles sont susceptibles de représenter. Les alphabets publiés à partir des années 1540 et surtout des années 1550 sont beaucoup plus riches en explications et en gloses et n'ont plus le caractère fortement simplificateur de ceux du début du siècle ; il faut voir ici la conséquence des progrès de la linguistique mais aussi des techniques typographiques, qui permettent d'utiliser des caractères plus fins et de manipuler la mise en page avec plus d'aisance. Ces nouvelles possibilités peuvent permettre d'améliorer et de préciser les translittérations, mais aussi de s'en passer en les remplaçant par des gloses.

Une évolution importante est également sensible au niveau des formes que prend la translittération : dans la seconde partie du siècle, les auteurs commencent à utiliser des signes diacritiques. Si ces derniers se limitent à l'esprit doux pour la lettre aleph et à l'esprit rude pour la lettre ayin, ils préfigurent cependant les nombreux signes diacritiques qui seront utilisés pour la translittération dans les siècles suivants et jusqu'à nos jours. Le fait qu'il s'agisse d'un esprit doux et d'un esprit rude, appliqués à des voyelles latines, n'est pas fortuit : de manière générale, à partir des années 1540 les grammaires et alphabets

hébraïques font de plus en plus référence à l'écriture grecque et à la prononciation de la langue grecque. Les lettres grecques sont utilisées pour indiquer des prononciations peu courantes dans les langues occidentales (en particulier certaines consonnes spirantes) mais aussi pour clarifier des prononciations que l'alphabet latin rend de manière ambiguë. On peut avancer que cette évolution n'est pas sans lien avec les mutations de l'enseignement à Paris et dans l'Occident chrétien en général : la langue grecque est bien mieux connue que quelques décennies auparavant et l'on distingue désormais clairement sa prononciation moderne de sa prononciation supposée antique. Les auteurs connaissent donc mieux le grec qu'auparavant parce que l'état des connaissances lui-même a augmenté, mais surtout ils peuvent s'appuyer sur le présupposé qu'un étudiant qui apprend l'hébreu a déjà appris ne serait-ce que des éléments de grec. Il est vraisemblable que l'institution d'un enseignement durable des langues orientales à travers la fondation des lecteurs royaux ait pu favoriser l'instauration d'une sorte de *cursus linguarum* où les étudiants commenceraient par apprendre le latin, continueraient par le grec, puis par l'hébreu, et iraient ensuite éventuellement vers d'autres langues plus rares, comme l'araméen ou l'arabe. Cet ordre d'apprentissage des langues orientales expliquerait qu'il soit fait si facilement recours au grec dans la translittération de l'hébreu à partir du deuxième tiers du siècle.

Quelques idées pour des translittérations futures

Sans prétendre appliquer au temps présent les solutions des siècles passés, on peut proposer, à partir de la synthèse des concepts généraux sur les translittérations et de l'exemple des premières translittérations de l'hébreu dans des imprimés, quelques pistes pour éclairer les normes de translittération à

venir.

Il convient tout d'abord d'aborder les velléités d'harmonisation globale avec un minimum de méfiance. À bien des égards, le rêve d'une translittération absolue et universelle ressemble singulièrement aux projets de langue universelle développés à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e, et qui ont parfois pris corps depuis dans des langues internationales⁹⁹². Il faut pourtant souligner que ce rêve d'un langage universel, inspiré par la découverte des systèmes idéographiques extrême-orientaux, a largement abouti en ce qui concerne l'écriture des mathématiques et divers systèmes d'écriture scientifique. De la même façon, plusieurs exemples montrent que la volonté de fixer des normes internationales de translittération est loin d'être une chimère : même si les normes ISO peinent à s'imposer, et ce pour de multiples raisons, on est arrivé dans des domaines comme la toponymie à de réels résultats, certes principalement dans le domaine militaire.

Le caractère universel de ces translittérations est cependant toujours de fait et non de droit : si un système de translittération se généralise, c'est toujours parce qu'il a fait l'objet d'une législation et jamais en vertu de ses seules qualités intrinsèques. De la même manière que les langues construites sont toujours plus rattachées à certaines langues qu'à d'autres, les normes de translittérations n'évitent jamais l'écueil d'être fondées sur une utilisation particulière de l'alphabet latin. Il s'agit souvent de l'usage anglo-saxon, mais les usages français, allemand, italien et espagnol ont également une grande influence. Lorsqu'une norme de translittération parvient à sortir du lot, c'est souvent parce

992 Dans ce domaine également, la diversité reste de mise. Si l'espéranto est la langue artificielle internationale la plus connue en France, il doit affronter la concurrence du volapük, de l'ido, de l'interlingua et surtout des langues véhiculaires non construites.

qu'elle s'appuie sur une domination économique, militaire ou culturelle. Le principe qui veut que l'on s'inspire, pour fixer une norme internationale de translittération, de la norme en vigueur dans les pays où l'écriture d'origine est utilisée, ne fait que renforcer ce phénomène : un pays utilisera de manière préférentielle, pour translittérer son écriture en alphabet latin, le système dominant à l'échelle planétaire. Il apparaît donc qu'il est tout à fait possible de légiférer dans ce domaine mais qu'il faut se garder de prêter à la norme le caractère d'une loi naturelle.

L'élaboration d'une translittération doit également correspondre aux objectifs qu'elle est censée remplir. Dans bien des situations, il n'est aucunement besoin d'une translittération totalement rigoureuse et bijective : le cas des exemples grammaticaux dans les ouvrages linguistiques du XVI^e siècle montre que lorsque la translittération accompagne l'écriture originale, le manque de réversibilité ne cause pas de préjudice majeur.

Il peut également être bon de prendre en considération la manière dont la translittération va évoluer au fil des copies et des citations successives, notamment lorsque l'on use de signes diacritiques. L'utilité de ces derniers quand il s'agit de restituer des variations phonétiques inexistantes dans la langue cible n'est plus à démontrer, mais le translittérateur doit être conscient que ces signes disparaîtront très rapidement dès lorsque son texte sera copié ou cité. Sous forme manuscrite déjà, copier des signes diacritiques demande une attention soutenue, ce dont ont fait l'expérience tous les étudiants qui ont dû un jour copier les accents et les esprits de l'écriture grecque ; la typographie ajoute un obstacle supplémentaire dans la mesure où signes diacritiques et caractères diacritiqués ne figurent généralement pas sur les

claviers les plus répandus. Taper des caractères diacritiqués requiert donc d'apprendre par cœur des raccourcis claviers, de copier le caractère depuis un autre fichier ou bien de le rechercher dans une base de données spécifique. Il faut ajouter à cela que rares sont les polices de caractères disposant d'un nombre satisfaisant de lettres diacritiquées⁹⁹³. Ces obstacles prosaïques conduisent à ce que les signes diacritiques, notés de bonne foi par les premiers translittérateurs d'un mot, disparaissent au bout d'une ou deux copie. Parfois, cette disparition supprime une intonation, une aspiration, une quantité, ou bien une indication non nécessaire à la prononciation ; dans d'autres cas, elle mène à modifier du tout au tout l'articulation d'une lettre. En outre, quelles que soient les conséquences pour la prononciation, cette dégradation conduit à ôter à la translittération le caractère de bijectivité que les signes diacritiques avait précisément pour but de lui donner.

Les digrammes ne sont guère en faveur dans les normes de translittération les plus récentes. La principale raison en est qu'ils courent toujours le risque d'être compris non pas comme un ensemble mais comme deux lettres différentes : la solution qui consiste à signaler par une apostrophe qu'il convient lire les deux lettres séparément n'est pas satisfaisante dans la mesure où elle fait appel à l'attention particulière du scripteur aux moments où le problème ne se pose pas, et non aux moments où il se pose. On peut cependant remédier à l'ambiguïté des digrammes en évitant simplement d'utiliser seule l'une des deux lettres qui le composent : des digrammes comportant la lettre *h*, par exemple, seraient sans ambiguïté dès lors que l'on se priverait d'utiliser le

993 La police *Garamond*, utilisée dans ce travail, supportant très peu de signes diacritiques, la plupart des translittérations et des notations phonétiques utilisées ici ont été écrites en *Times New Roman*.

h seul à l'intérieur du même système de translittération.

Enfin, on a pu voir que la différence entre transcription et translittération était rarement aussi nette que le laissent entendre les définitions des dictionnaires : une translittération n'est pas un simple codage et l'un de ses objectifs premiers est de donner une indication sur la prononciation. Mais dans la mesure où par définition elle cherche à restituer un système d'écriture différent, elle ne peut renseigner sur la prononciation que de manière limitée. Très souvent, son rôle réel est bien plus d'attirer l'attention du lecteur sur une difficulté que de permettre sans médiation une prononciation correcte.

Il y aurait bien d'autres aspects à traiter et bien d'autres exemples à donner pour continuer d'éclaircir la question souvent brumeuse des translittérations. À la fois en raison des délais impartis et des limites des sources étudiées, ce travail n'a pas l'ambition d'être plus qu'un débroussaillage de cette question très vaste, qui mériterait d'être étudiée dans des limites chronologiques et géographiques plus larges celles de l'hébreu dans la première moitié du XVI^e siècle.

ANNEXES

Annexe 1. Texte intégral du *De modo legendi haebraice dialogus* de Paul Paradis (Paris : Jérôme de Gourmont, 1534)

[Page de titre]

Pauli Paradisi Veneti, Haebraicarum literarum Regii interpretis, de modo legendi haebraice, dialogus.

[Marque de Jérôme de Gourmont]

Parisiis

Apud Hieronymum Gormontium.

1534.

Ioannes a Fraxino candido lectori. S.

En tibi candide lector Paulus Paradisus foelici auspicio in lucem edidit opusculum, in quo Hebraice legendi rationem tam familiariter ac dilucide tradidit, (qui gradus ad altiora conscendere volenti primus ponendus est) ut vel mediocri ingenio praeditus adolescens citra omnem praeceptoris operam quaecunque ad lectionem pertinent, intellectu assequi possit. Quoniam autem Hebraicarum disciplinarum rudibus tantum, non etiam peritis illius labor desudavit, rei orationem accommodans, sub forma dialogi rem totam exposuit. Hoc scilicet (ut credi par est) consilio ac ratione adductus, quo lepidis acutisque sententiis, sermonisque varietate, ac personarum loquentium tum rogandi, tum respondendi alternitate jucunda lectori taedium discuteret. Sic enim convenientius res ac decentius tractari debere videtur, cujus non est omnino sublime argumentum, quam si perpetuo quodam orationis tenore, et continuo (ut ita dicam) narrationis filo deduceretur, quae rudem adhuc, et imperitum lectorem tantum abest ut delectet, ut lectionis prolixitatae defessus frequenter intersistat, subinde respiciens, quantum jam spatium confecerit, quantumque conficiendum supersit. Hanc igitur candide lector aequo animo accipe Paradisi tui

foeturam, ab eo haud dubio majora accepturus, si te industriae suae gratum ac benignum aestimatorem fuisse cognoverit. Vale, et fruire.

**Illustrissimae Margaritae Navarrae Reginae
Christianissimi Gallorum Regis sorori Paulus Paradisus
Venetus Haebraicae linguae Regius interpres S. D. P.**

Reginae aethereas internumeranda cohortes
 Quae majus quovis nomine nomen habes.
Dirige quaeso meae titubantia vela carinae ;
 Et mihi scyllaeis sis modo portus aquis.
Sola potes Regina mihi praestare favorem.
 Nam spes auxilio statque, caditque tuo.
Hoc opus exiguum, magnisque paratibus impar
 Postulat, ut placida mente favêre velis.
Officium parvis magni est succurrere rebus,
 Sume igitur timido quas damus ore preces.
Quaeso fave, nec me peregrinum, et rebus egentem
 Desere, quin potius mitte patrocinium.
Haec mea confiteor frontis non esse severae
 Scripta, nec a tanta principe digna legi.
Sed tua me virtus totum cantata per orbem
 Impulit, et promptas fecit habere manus.
Hunc tibi devotum ne dedignêre libellum.
 Saepe humili crescit tonsilis herba loco.
Quo magis exiguum est opus, hoc tibi sarcina major
 Fiet ut hac possim nobilitate frui.
Est haebraea tibi charissima lingua, iuvamen
 Da precor, et nostrae suffige vela ratis.
Majus opus gallas duce te prodibit inauras.
 Fac queat hoc cunctis tutius esse locis.
Ipse ego conabor manibus, pedibusque favorem
 Tollere, et officii debitor hujus ero.

**Pauli Paradisi Veneti, Haebraicarum literarum Regii
interpre tis, de modo legendi haebraice, dialogus.
Interlocutores Martialis Goveanus, Matthaeus Budaei
Filius.**

MARTIALIS. Nihil est nimirum mi Matthae, quod hoc tempore malim, quam ex Paradiso praeceptore nostro nuper audita recordari : Ubi de lingua sancta disserebat, atque paucis artem in compendium redigebat.

MATT. Multa sane pulchra, atque commoda hujusce linguae studiosis protulit, quae nunc lubens tecum ad recentem memoriam revocarem.

MART. Dic igitur quaeso (si modo memores) cur sanctam eam nonnulli appellare soleant.

MATH. Dixisse eum opinor hujusce linguae multa extare scripta, quae sacrosancta dubio procul habentur, nempe Mosaicam legem, prophetas, evangelium.

MATTH. (quod paucis abhinc diebus Paradisus noster et propter vetustatem nimiam, et Iudaeorum injuriam jam multis ante seculis deperditum suae genti, ac antiquitati pristinae restituere conatur) compluraque alia, quae non est nunc memorandi locus.

MART. Atqui omittis rationem aliam, qua sancta dicatur, nempe quod Christus unctio nostra hac lingua usus fuisse perhibeatur.

MAT. Excidit quoque mihi memoria, cur eadem sit et haebraea dicta, arbitrarisne ab Abraham vetere illo patriarcha אַבְרָהָם nomenclaturam retinuisse ?

MART. Minime tota enim, quod aiunt, via errare, et prorsus ortographiam ignorare videntur hujus dictionis עֵבְרִי haebraea qui talem hujus appellationis adferunt rationem. Scribitur enim per ע literam, אַבְרָהָם Abraham vero per א.

MATTHAEUS. Quin tu igitur expedis, et ipsam rem statim quasi acu attingis ?

MART. Ab עֵבֶר heber nimirum nepote Noë nomen habet.

MATTH. Ita utique rem habere facile crediderim. Sed his omissis, quae nihil ad artem legendi quicquam conducunt, primum ea repetamus quae de lectionis ratione audivimus. Quae profecto ut res ardua est, sic haud scio num etiam maxime necessaria omnium, quae sunt lingua sancta.

MART. Latinos igitur ille dicebat ordine, graduque praepostero : haebraeos autem solos directo legere, ac scribere, quod ipsi videlicet a dextra incipientes, ad laevam progrediantur, quod ipsum, inquit, est recte incedere astrorum more, quae ab occidente quae mundi dextera pars est orientem versus proprio et naturali motu feruntur.

MAT. Hoc mihi admodum placet, ac probatur. sed quot nam habent characteres sive figuras ?

MART. viginti septem quidem habent figuras, sed viginti duo tantum funt literarum nomina.

MAT. Quinque autem reliquae figurae ad quid serviunt ?

MAR. Sunt quinque literae, quae aliter figurantur si sint in fine dictionis, quam si fuerint in principio, sive in medio, appellationem tamen retinent etiam in fine dictionis.

MATTH. At quonam nomine appellantur hae quinque literae quando sunt in fine dictionis, et mutata figura ?

MART. Finales, et duplices.

MATTH. Cur finales equidem scio, nempe quod in fine. Sed quamobrem duplices dicuntur penitus ignoro.

MART. Quia duplicibus figuris depinguntur quinque hae literae, nempe in principio aut in medio dictionis, sic, כ caph, מ mem, נ nun, פ pe, צ tsade. In fine vero, sic דםןרץ.

MAT. Probe haec intelligo : sed ut possimus memoria nostra retinere quinque has literas, quas duplices vocat, nonne eas dixit contineri in aliquo symbolo, sive vocabulo artis ?

MART. Hoc dixit מנצפך mancepach.

MAT. Estne lingua Haebraea muta, quae vocalibus careat, cum literas dixerit omnes esse consonantes ?

MART. Tres sunt literae, quae in hac dictione artis continentur ם Evi, quae nonnunquam sunt vocales, et aliquando consonantes. Caeterum utuntur apicibus quibusdam, punctis scilicet et lineis vice vocalium.

MAT. Quonammodo dicis tres esse literas vocales et consonantes ? Estne eadem ratio Haebraicarum vocalium, quae est vocalium i et u, Latinarum ? puta in dictione Iupiter, Iuno, ueni, uidi, uici.

MAR. Est prorsus vocalis enim in consonantem, si praecedat vocalem, vertitur.

MAT. Haec jam intelligo. Sed videor mihi audivisse aliam literarum divisionem.

MAR. Imo vero duas alias literarum divisiones audivimus : quarum alteram ut probe memoria teneo, sic alterius nescio quomodo mihi obrepsit oblivio.

MAT. Dic quaeso eam partem, quam memoria tenes. Interea forte potero te alterius partis memorem facere.

MAR. In vocales tres, inquam, quae continentur in hoc symbolo ם. Itemque in septem duplices, quae comprehenduntur duabus his dictionibus artis בגד בְּגָד begad, caphrath. Et in 12. simplices.

MAT. De vocalibus literis jam locuti sumus, at duplices ignoro. Curi ita ?

MAR. Duplices hae literae voces habent pro punctorum varietate.

MAT. Dic apertius. Quod ita ?

MAR. Si sex illae literae notatae fuerint parvo quodam puncto, tum earum lectio tenuis erit : sin vero virgula quadam recta, tum remissius proferuntur.

MAT. Ubinam quaeso collocatur illud punctum, atque illa virgula ?

MAR. Punctum illud sane quod literas illas extenuat perpetuo medium literae, aut si mavis centrum occupat. Linea vero, quae sonum liteae remittit capiti literae insidet.

MAT. Dages opinor punctum illud vocabat ; atque virgulam illam raphe appellabat : At nescio an omnes literae hujus puncti, quod dages appellant, capaces sint.

MAR. Sane omnes capaces esse diit, quatuero his exceptis, quas paulo post gutturales vocavit : ac nonnulli adjiciunt Res literam. Qumquam litera s aleph, quanter in sacris bibliis cum dages inveniri ipse annotavit Deut. cap. 12. Job. 33 et bis in Esra.18. Literam vero Res itidem inveniri cum dages Ezech. 17. Samuel. 1. Cantic. 5. Et proverb. 3. Cur autem illud punctum dages tam frequens lectori inter legendum occurrat, quum nihil lectioni addere videatur, admodum demiror.

MATTH. Nihil ais adminiculi lectioni adferre, atque otiosum illud esse narras ? Falleris nimirum, haud enim minus lectioni necessarium esse videtur, quam centrum circumferentiae.

MART. Ostende igitur quidnam muneris habet in lectione.

MATTH. Tantum habet punctulum hoc energiae in oratione, quantum quidem ex illius verbis intelligere potui, ut nisi mecum in hanc rem pari studio incumbas, vix audeam polliceri ea me recitare posse, quae de hoc punctulo ab eodem praeceptore decursa sunt, quin majorem partem omittam.

MART. Aggredere modo, neque enim committam ut te quo possum non juvem auxilio, praesertim cum rei utilitas ex aequo ad utrumque nostrum dimanare videatur.

MAT. Primum igitur extenuat literam, nonnunquam et eandem aspiratam reddit, lectionem ornat, et eam ab aliis conjugationem distinguit, quam pihel hadaghus vocant Haebraei : praeterea defectum literae supplet.

MART. Praetermittis quod idem etiam sequatur ך articulum et vau conversium.

MAT. Nec invenitur unquam post vocalem longam, nisi accentus fuerit collocatus, ut hic םֶ֑לֶךְ.

MART. Si quid sit omissum quod de hoc puncto dignum sit

dictu, posthac dicemus. Interea experiar dicere quae de virgula, quam raphe appellant, retinui.

MAT. Obsecro ut dicas, nam nihil mihi juncundius esse potest, quam earum mihi rerum memoriam refricari, quae hisce de rebus fuerunt a praeceptore dicta. Caeterum occupatne omnes literas haec virgula, sicut dages punctum necne ?

MAR. Nequaquam, sed sex tantummodo duplices, quas contineri supra diximus in duabus his dictionibus artis בְּגַד כֶּפֶת begad, cephah.

MATH. Semperne eas habere illam virgulam dicis, an non ?

MART. Nequaquam.

MAT. Quando igitur ?

MART. Ut melius intelligas praestat quae audivimus aliquanto altius repetere.

MATTH. Agedum mi Martialis : lubens enim te audiero his de rebus disserentem.

MART. Sex igitur hae literae בְּגַד כֶּפֶת semper horum alterutrum habent vel punctum dages, vel virgula raphe. dages quidem in ventre sic בְּגַד כֶּפֶת. Raphe autem in capite sic בְּגַד כֶּפֶת.

MAR. [sic, pour MAT.] Quid si neutrum habeat ? Ut vidi in iis, qui Venetiis excuduntur, libris ?

MAR. Alterum intelligitur.

MAT. Quodnam raphene virgula an dages punctum ?

MART. Raphe sane quanvis non scribatur.

MAT. Quando vero sex illae literae puncto dages signantur ?

MAR. Sic בּ, per b. גּ, per g. דּ, per d. כּ, per c. פּ, per p. תּ, per t.

MAT. Cum virgula autem raphe vix scio quomodo legendae sunt.

MART. Sic וּ, per u. גּ, per gh. זּ, per z. חּ, per ch. פּ, per ph. תּ, per th. Tres enim literae punctatae וּ גּ בּ tribus his mediis Graecorum mutis, β, γ, δ, correspondere mihi videtur.

MAT. Reverea ita res habet.

MAR. Tres autem reliquae punctatae וּ פּ בּ tribus Graecis tenuibus κ, π, τ, aequivalent.

MAT. Quam velim te ad hunc modum invenire posse tres quoque aspiratas, quae Graecis aspiratis affines essent ; ut uterque nostrum qui et graece utcunque novimus Haebraicas mutas tenaciori memoria comprehenderemus.

MAR. En habes tres linitas, quas raphatas nuncupari diximus, nempe וּ פּ בּ quae omnino trium aspiratarum graecarum φ, χ, θ, vim, ac potestatem sortiuntur.

MAT. Omnem posthac operam meam dabo ut graecis haebraea

conjungam, quo facilius utramque linguam retinere possim.

MAR. Polliceor me omni studio et diligentia tibi adfuturum, ut citius, quod nunc animo habes perficere valeas.

MAT. Sed jam aggrediamur nostrae divisionis partem tertiam, quae 12 has simplices continet ח, ז, ה, מ, ל, נ, ס, ע, צ, ש, ק. Scisne qua de causa sic appellatur ?

MAT. Quidni res est adeo clara et aperta, ut tibi ad hoc rogatum erubescam respondere.

MAR. Nihil est tam leve atque exiguum in lingua sancta, quod non mysterii plurimum in se habere videatur. Nisi forte ignoras illud Christi servatoris nostri dictum Non praeteribit iota unum (quae litera est omnium minima) neque apex unus a lege, donec omnia fiant. Ne igitur te pudeat roganti mihi respondere, cur simplices illas appellet.

MAT. Quia simpliciter proferuntur, ac uno tantum modo leguntur : non, quemadmodum sex duplices, quae pro apicum varietate, varios habent sonos : ut jam amplissime disseruimus.

MAR. Quaenam sunt illae duodecim simplices ?

MAT. Reliquae omnes praeter tres has literas maternales, seu vocales א, ה, ו. et septem has duplices ב, כ, ד, פ, ק, ר, ש. simplices dicuntur.

MAR. Depingamus jam omnes characteres ordine distinctos, quibus nomina uniuscujusque figurae etiam subjungamus et latinam literam ejusdem potestatis.

MAT. Hoc ego maxime optabam, propterea quod in multis haesitem, praesertim in cognoscendis literis. Nam parum est discriminis inter ב beth, et כ caph. Inter ד daleth, et ר res. Inter ה he, et ח cheth. Inter ו vau ו et ז zagin ז, et inter mem finale מ et samech ס. inter zagin ז et nun finale נ. Inter ת tau, et ח Cheth. Quae vellem omnia ex pictura tua discerni.

MAT. [sic, pour MAR.] Nostine pictorem illum egregium, qui frequens est cum praeceptore nostro ?

MAT. Nicolaum Rosam forte dicis.

MART. Istum ipsum.

MAT. quid narras de pictore illo ? Novitne ille quoque haebraicae ?

MART. Vide quam graphice depingit Characteres haebreos

צןקרשתזחטיבךלמסנןסעפףאבגדהו

MAT. Qui hebraice didicit ?

MART. Nescis eos dealbari, qui in pistrino versantur ?

MAT. Prima haec litera א aleph, quid sonat ? An e, an o ?

MART. Seorsum scriptum nihil, si modo memineris eorum,

quae de literis monuit praeceptor.

MAT. Quidnam monuit ?

MART. Literas omnes esse consonantes.

MATH. Hinc igitur colligis aleph per se nihil sonare, haud secus quam b, c, d, sine vocalibus. Quomodo igitur legendum Aleph ? An cum alia litera ?

MARTIALIS. Non, sed cum apicibus, punctis scilicet, et lineis.

MATTHAEUS. Praesta quaeso te hujus rei documentum.

MART. Videsne hanc literam ? ʾ Si lineam habuerit rectam subscriptam hoc modo ʾ legendum erit a : si vero unicum punctum subscribatur ʾ legetur per i. Et sic pro varietate punctorum, et linearum legentur literae.

MAT. Estne eadem ratio reliquarum literarum ? puta Beth, cum linea ʾ ba. Gimel cum linea ʾ ga : pariter cum puncto subscripto ʾ bi, et ʾ gi.

[Sur la prononciation et la notation des gutturales, notamment chez les Lecteurs royaux et chez Jérôme]

MART. Est. Sed quod discrimen putas esse inter ʾ Aleph, et ʿ hagin ?

MAT. Nullum opinor aliud esse discrimen, nisi quod ʿ hagin in profundiore gutturis parte pronuntiatur. Nam divus Hieronymus ubi voluit difficultatem hujus pronunciandae literae exprimere, per g latinum vertit.

MART. Quibusnam in locis ?

MAT. Ubi habetur Sadoma & Homorra ʾ ועמרה ʾ סדום per hagin literam, ipse vertit per gomorra. Ac mensuram, quam haebraei עמר homer vocant, per hagin literam, Hieronymus vertit gomer. Talem dicebat praeceptor prononciationem habere hispanos. Ego semel et iterum lectionibus illius regii professoris interfui, qui hanc literam ʿ, adeo religiose pronuntiabat.

MART. Cujusne ais ? (nam duo sunt et alii haebraicorum regii interpretes praeter praeceptorem) Agathiine, an Vatabli ?

MATH. Agatii sane, qui mihi in hoc Iudaeorum accuratam nimium prononciationem affectare videtur.

MAR. Imo vero Arabum potius. Sed haebraei qui nostra tempestate in Italia et Germania degunt, non ita curiose pronunciant : denique qui ortographiam noverint, nunquam de ʾ Aleph, et ʿ hagin, dubitabunt.

MAT. Idem est discrimen inter he ʾ literam, et ʾ Cheth, quod est inter ʾ Aleph, et hagin ʿ.

MART. Quonam pacto ?

MATTH. π Cheth aspiratius est, quam he π.

MART. Existimo haebraeos quoque duplicem spiritum habere signatum graeco more, lenem, et asperum.

MATTH. Procul dubio π litera, utuntur pro spiritu leni.

MART. Ut nos quoque .H. aspiratam vocalem notare consuevimus, quod germani .Ha. quasi he, appellant.

MATTH. Tu rem tenes. Nam pro spiritu denso π, cheth scribunt.

MART. Nos, qui altero spiritu caremus, qui exprimere possimus hanc literam cheth ?

MATTH. Hieronymus, et caeteri interpretes Latini per ch, hanc literam π, exprimunt.

MART. Hieronymus forte imitatus est Graecos interpretes, qui per χ illud vertunt.

MATTH. At cur per χ Graeci illud legere malunt, quam per spiritum densum, non intelligo.

MART. Ego te paucis liberabo ab hoc dubio. Haece enim litera frequenter est in fine dictionis, ubi nonnunquam apice caret : ut etiam sine apice legatur, quod alioqui non legeretur, verterunt per χ.

[Sur la kabbale]

MATTH. Iam capio mentem tuam. Sed memini me aliquando legere in quodam libello mysticas omnium literarum interpretationes, sed nihil facere videbantur penitus ad intellectum grammatices.

MART. Si velis mi Matthaee ea scire, legas Caballystas.

MATTH. Quos vocas Caballystas ? Suntne aliqui haebraicae linguae authores balistarii ?

MART. Praeceptor noster eos, qui magiam divinam profiterentur, sic ab Haebraeis appellari dicebat. hi nomina literarum, et numeros, atque punctorum numerum religiose observant.

MATTH. Tu de Haebraicis authoribus nunc loqueris, at id, quod me legisse dixi, latino sermone descriptum erat.

MART. Scio te epistolam Hieronymi ad Paulam urbicam, ubi literarum nomina interpretatur, legisse.

MAT. Minime.

MAR. In Reuchlinum igitur incidisti de arte Caballystica.

MATTH. Nequaquam.

MAR. Nemo alius nostra tempestate scripsit de literarum interpretatione, praeter hos, quos tibi iam recensebo.

MATTH. Recense igitur cito, atque expedi.

MART. Unus est Franciscus Georgius Patricius Venetus vir

nobilissimus, atque religiosissimus qui in sua harmonia mundi, literarum nomina exponit. Alter est Galatinus, in eo libro, quem contra Iudaeos inscripsit, amplissime de literis disceptavit. Tertius ac postremus Cheradamus noster, vir sane nobilis, in libello, quem Alphabetum mysticum appellat, scriptores omnes veteres utriusque linguae peritos in eo scribendi genere adaequavit.

MATTHAEUS. Aisne Graecos etiam tractasse Caballystica ?

MARTIALIS. Inter Graecos philosophos Caballystam, praeter Platonem, scio neminem.

MATTH. Undenam deprehendis Platonem Caballystam esse ?

MART. EX dialogo, quem Cratylum vocat, sive de recta nominum interpretatione. Ubi non solum dorum nomina interpretatur, sed etiam omnium virorum, eorum quorum memoriam facit Homerus Iliade et Odyssea.

MATTH. Tu nunc adeo multa de arte Caballistica prolocutus es, ut jam pene eorum sim oblitus, quae ad propositum nostrum faciant.

[Sur les trois parties de la lettre]

MAR. Linquamus nunc igitur Caballistarum commentationes, et omnes alphabeti partes sigillatim, et ad unguem distinguamus.

MAT. Quot sunt igitur partes literarum ?

MART. Tres dicebat unamquamque literam habere partes.

MATTHAEUS. Quas ? Nunquid litera dissecari, aut dividi potest in diversas partes ?

MARTIALIS. Nugaris. Ignorasne nullam scribi posse literam, quin aliquam figuram habeat ? Videsne figuram hujus literae ? §

MATTH. Video quidem aleph literam.

MARTIALIS. En habes duas partes, et figuram, et nomen.

MATTHAEUS. Figuram cerno literae, et nomen jam dixi figurae esse aleph. Perge modo, ut tertiam partem doceas.

MAR. Vim, atque energiam ipsius literae, totum id simul, potestatem literae nominabat : verbi gratia, aleph litera habet potestatem omnium vocalium, prout signatur puncto, sive linea.

MATTH. Fac ut hoc videam aliquo exemplo.

MAR. Animadvertete § cum linea tenui subscriptum.

[Aleph]

MATTH. Quid hoc valet ?

MAR. Valet a, latinum. Rursus § cum tribus punctis, valet e.

Eadem ratione admittit omnes vocales.

MAT. Nunc potero hoc in omnibus literis praestare, quod tu tantum in aleph ׀, litera praestitisti.

MAR. Mihi sane rem gratissimam feceris, si hoc praestiteris.

MATH. Intende animum, ut una mecum cognoscas.

MAR. Sum promptus.

[Beth]

MATTH. Secunda litera, quae beth vocatur, valet b, latinum : figuratur autem sic, ב, et labialis appellatur, quia labiis pronunciatur.

MART. Valetne perpetuo b, latinum ?

MATTH. Non, sed observa, si habet punctum, quod dages dicitur, in utero ב, tum scias esse b latinum. Sin autem habeat lineam in capite sic ב̣, tunc respondet β graeco, sive u consonanti latino.

MART. Quid si neutrum habeat ? sic ב.

[Gimel]

MATTH. Virula raphe subintelligitur, aequivaletque u, consonanti nostro. Tertia litera gimel nuncupatur, valet autem g, nostrum, figuratur autem sic ג, et est litera palatina, quia palato pronunciatur.

MART. Dicitne iimel, an gimel ?

MATTH. Rectius pronunciatur per γ, graecum, quam per g, latinum.

MART. Posthac distingue etiam literam, si punctum habeat, aut lineam in capite.

MATTH. Faciam, ut nihil desideres amplius. Adhibe mentem : pergo enim dicere.

MARTIALIS. Adhibeo, perge.

[Daleth, He]

MATTH. Gimel, si punctum habuerit uterinum sic ג̣ valet γ graecum, sin virgulam capitalem sic ג̅, gh. Quarta litera daleth vocatur. Cum puncto enim dages sic ד̣, idem est quod d Romanum, cum raphe vero sic ד̅, valet z, sed ea pronunciatio non est vulgaris. Iudaei enim, qui Gallias incolunt, ita pronunciare solent. Quinta litera est he, valet idem, quod h, latinum. Describitur vero sic ה̣, atque gutture pronunciatur. Ideo gutturalis appellatur, neque punctum dages admittit unquam.

MART. Quare non admittit ?

MATTH. Quia literae omnes sunt capaces puncti dages, praeter gutturales.

MARTIALIS. Habetne igitur raphe ?

[Vau]

MATTH. Nequaquam ô bone. Sex enim hae literae tantum sunt capaces virgulae raphe, nempe ב, beth, ג, gimel, ד, daleth, ה, caph, ו, pe, tau ט. Sexta litera est vau.

MART. Dicisne vau, an vaf ?

[Zayin, Heth, Teth, Yod, Kaf]

MATTHAEUS. Vaf, quia u, in fine est consonans. Scribitur autem sic, ו, et labiis pronunciatur, valet autem u, consonans. Septima est zain. valet autem idem quod z, latinum. scribitur vero sic ז, et est litera dentalis, eo quod lingua dentibus interposita pronuncietur. Octava, Cheth, appellatur. valet autem latine ch. figuratur vero sic ח, et est gutturalis. Nona dicitur teth. respondet t, latino, et sic depingitur ט, estque lingualis. Decima, iod nominatur, valet i, consonum. figuratur sic י, et est palatina. Undecima, caph dicitur, et valet c, latinum : ac rectius κ, graecum. depingitur autem כ, sic.

MART. Nihil autem, aut parum differre videtur haec litera caph כ, a litera beth ב.

MATTH. Imo multum. nonne vides beth scribi tribus lineis rectis sic ב : Caph vero unica linea circumducta sic כ. Et est litera palatina.

MART. Es verus.

[Lamed]

MATTH. Caph cum dages כּ, valet c. cum raphe vero כׁ, ch. At quando est in fine dictionis mutat figuram sic ך, atque valet ch. Duodecima, lamed nuncupatur. valet autem l, nostrum. scribitur vero sic ל, et est lingualis.

MAR. Hanc praeter caeteras egregie novi.

[Mem, Nun, Samekh]

MATTH. Scio, quia collum habet gruinum, ut tu. Decimatertia, mem vocatur. valet m, latinum. figuratur vero sic ם, et est labialis. In fine vero mutat figuram sic ך. Decimaquarta, est nun. valet n, nostrum. scribitur autem sic ן, in fine vero sic ןׁ, et est lingualis. Decimaquinta, est samech. respondet s, nostro. figuratur sic ס, et est litera dentalis.

MARTIALIS. Quomodo differt samech a mem finali ?

MATTHAEUS. Mem finale est omnino quadratum sic ם, samech vero rotundum sic ס.

MARTIALIS. Refert propemodum o nostrum.

[Ayin]

MATTH. Sic est. Decimasexta, hagin appellatur. idem valet

quod aleph.

MARTIALIS. Nihil igitur discriminis habet ?

[Pe, Tsade, Qof, Res]

MATTHAEUS. revera utrunque gutturale : sed habin in ima parte gutturis pronunciatur : Aleph vero in suprema. scribitur autem sic א. Decima septima, est pe. Idem quod p, latinum, si daghessatum fuerit. sin raphatum, idem quod ph. In principio autem et medio dictionis pingitur sic פ, in fine vero sic פ et valet ph, et est labialis. Decima octava est tsadi, et valet ts. Figuratur autem in principio et medio dictionis sic צ, in fine vero sic צ, et est dentalis. Decimanona est coph, idem quod q, latinum, scribitur sic ק, et est palatina. Vicesima est res, valet r, nostrum, figuratur vero sic ר.

MART. Nihil video differre res a daleth.

[Sin]

MATTH. Ergo caecutis. Daleth enim duabus lineis rectis scribitur hoc modo ד, res vero unica linea circumducta sic ד et est litera dentalis. Vicesimaprima est sin, valet s, nostrum, ac scribitur sic ש.

MART. Quid si punctulum habeat in dextero cornu sic ש,

[Tau]

MATT. Valet geminum ss : si vero in sinistro sic ש, valet unicum s, et est dentalis. Vicesimasecunda ac postrema dicitur tau.

MART. Disyllabumne an monosyllabum ?

MATTH. monosyllabum, ut vau. Cum puncto dages sic ט, valet t, cum raphe vero sic ט, valet th. Nihil superesse jam arbitror, quod dici possit de literarum nominibus, aut potestatibus.

MAR. Mihi hac tua repetitione abunde satisfactum est, ut jam nihil desiderare possim, quod ad hanc rem spectet.

MAT. Equidem pro virili mea et quae simul ambo audivimus, et quae ex privatis meis studiis de literis haebraicis deprompsi, omnia in hanc summam contuli.

[Les Lamentations de Jérémie]

MARTIALIS. Rogatus aliquando a me praeceptor curnam in threnis sive lamentationibus Hieremiae, omnes decantarentur alphabeti literae, tempore passionis domini,

MAT. Quid tum ille respondit ?

MAR. Hieremias, inquit, et David, et Solomon, ac nonnulli alii praeclari authores in suis versibus literarum ordinem servarunt, ita ut primus versus a prima litera initium sumeret : secundus a secunda : similiter tertius a tertia, et sic deinceps usque ad tau postremam literam. Latinus autem

interpres, qui non eundem ordinem, ac eandem simul sententiam servare potuisset, singulis adjecit versibus singulas literas, quibus cognoscere possimus authoris artificium, atque industriam.

MATTH. At video saepenumero ter eandem literam esse repetitam in eodem authore, ut puta ter aleph aut beth.

MART. Fateor. tres enim simplices lamentationes scripsit Hieremias et unam triplicatam.

MATT. Nescio quid per simplicem et triplicatam lamentationem intelligas.

[Le psaume 118]

MART. Simplicem voco, ubi eadem litera non geminatur, triplicatam autem, quando tres versus ab eadem incipiunt litera. David enim quoque psalmum Beati immaculatae viae, inscriptum, octonis versibus incipientibus, ab iisdem literis distinguit. Nam octies singulae alphabeti literae sunt repetitae ; nempe aleph octies, totidem beth, usque ad postremam literam tau. Hunc vero psalmum octonarium Hieronymus nuncupavit. Idem author psalmum centesimum quadragesimum quintum, qui, Exaltabo te inscribitur, literis alphabeti distinxit : itaque nonnullos alios psalmos eodem literarum ordine profectus est.

[Les points-voyelles]

MATTH. Quoniam non possumus sine apicibus, quibus vice vocalium utuntur haebraei legere, velim ex te audire ea, quae dicta sunt de his a praeceptore nostro, qui adeo tenaci memoria cuncta retines, ut ne verbum quidem unum excidat.

MAR. Rides me ? Qui jam mei nominis vix sim memor. Demiror haud dubie qui sine apicibus adeo prompte legunt.

MAT. Id non rudibus concessum est. Docti enim duntaxat sic legere norunt, aut qui assiduitate exercitationis, et longo usu sibi hunc legendi modum compararunt.

MART. Poterimusne etiam nos lectionem illam non punctatam aliquando consequi ?

MAT. Paradisus noster se facillime eam lectionem docturum pollicetur.

MART. Quo pacto ?

MATT. Regulis quibusdam brevibus, neque dubito quin longe plura, quam polliceatur, is praestare possit.

MART. Nimirum haec tua oratio me exanimatum animavit.

MAT. Interea erecto animo repetamus ea, quae simul didicimus de lectione putata.

MART. Cur quaeso, grammatici vocales, motiones appellare solent ?

MAT. Hanc totam vocalis vim ipso vocabulo exponunt : movetur enim consonans per vocalem, que alioqui ociosa, atque quieta est.

MART. Intellego. nam eadem ratione literam non punctatam quiescentem nominant.

MAT. Haec dictio movetur, idem nobis posthac significabit, quod legitur : hoc vocabulum quiescit, idem quod non legitur.

MAR. Quotnam sunt motiones sive vocales ?

MAT. Duodecim.

MART. Suntne longae ac breves vocales haebraeae, sicut latinae et graecae ?

MAT. Quidni ? profecto non secus quam graecis sunt vocales natura longae, et aliae natura breves. Sed haebraei duas habent vocales, quas brevissimas vocant.

MART. Producuntur ne positione breves, ut latinae ?

MAT. Nequaquam. sed alia ratione producuntur breves, ut si praecedat brevis gutturalem literam, tum producitur : longa vero multis modis corripitur.

MAR. Quotnam sunt breves ? quot longae ?

MATTH. Quinque sane longae sunt, et quinque breves.

MARTIALIS. Dispone quaeso longas vocales, ita ut semper suas cognatas breves e regione habeant.

MAT. Scio equidem, quae figurae longae sint, et quae breves, sed earum nomina et etymologiam ignoro.

MART. Ego tibi, quo ad hanc partem spectat, adero : ubi enim dixeris figurae quantitatem, nomen et etymologiam adjiciam : neque praetermittam quod haebraei longas magnas, et breves parvas appellare solent.

MAT. Hoc mihi neque externum neque peregrinum esse videtur. Graeci enim, ω, longum, ω, μέγα i. o., *magnum* : et, ο, breve, ο, μικρόν i. o. *parvum* vocare consueverunt.

MART. Recita nunc vocalium ordinem eo modo, quo praeceptor docuit.

MAT. Ne me igitur mi Martialis deseras in earundem referendis nominibus.

MART. Quid vis perficiam, at ingrediere negotium tu prior.

Camets

MAT. Volo equidem. Erige animum. Prima vocalis depingitur linea recta, et apice subscripto, ut cernis in hac litera Aleph § quae ο magnum sive longum sonat, cui respondet graecum ω,

μέγα.

MAR. Cametz godol appellatur, hoc est Cametz magnum.

MATT. Quid significat Camtez [sic] ?

MAR. *Colligere* atque *accumulare* significare videtur, quia collecto ore et clauso, o pronunciamus. Quanvis Itali et Hispani Iudaei per a obscurum proferre soleant. Germani tamen, qui ratione etymologiae nituntur, per o legunt. Nam ore clauso non poteris emittere hanc vocem a, quin potius o. Et collocatur haec figura perpetuo sub litera.

[Patah]

MAT. E regione hujus longae est prima brevium, quae linea recta depingitur sic § et valet a nostrum, sive alpha graecum.

MART. Vocatur autem pathah godol, id est pathach magnum.

MAT. Quare pathach nuncupatur.

MART. Quia aperto ore legimus a, quod diction haec pathach nos satis docet : venit enim a verbo hoc פתח, quod *aperuit* significat. Collocatur autem sub littera.

[Tsere]

MAT. Secunda vocalis longa, duobus scribitur punctis sic § pronunciatur per ei vel ει graece.

MART. Id tseri nuncupatur, vel cametz cathan, id est, *parvum*.

MAT. Quare tseri Cametz parvum appellatur ?

MAR. Eo quod Cametz magni nonnunquam vices gerat. Collocatur autem semper sub litera.

[SEGOL]

MATTH. E regione hujus vocalis longe tseri, colloco secundam brevem, quae sic depingitur § valet autem idem quod e, nostrum, sive εψυλόν graecum. Segol hanc vocant, vel pathach parvum.

MAT. Cur pathach parvum ?

MAR. Quia pathach magni officio nonnunquam fungitur, et scribitur sub litera.

[Hiric et Hiric-iod]

MAT. Tertia vocalis longa, valet i, sive κ [sic] graecum, et unico scribitur puncto sub litera sic §.

MAT. Hanc chiric appellant sequente Iod.

MAR. Curnam vocatur Chiric sequente Iod ?

[Holem]

MAT. Nam Chiric quod non sequitur Iod litera, est ι, breve. Debet enim esse perpetuo post eam literam, sub qua est punctum Chiric, litera Iod sic §, si id longum fuerit. Sin breve, tum non sequitur Iod. Quarta vero vocalis longa, valet

ou, vel ou graece. et figuratur unico puncto, quod eminet sinistrae parti literae sic ם.

MART. Cholem hoc appellabat.

MAT. Quomodo differt punctum cholem a puncto Chiric ?

[Hateph cametz]

MART. Chiric imam partem literae occupat, Cholem vero supremam : e regione, cujus quarta est vocalis brevis, quae eu latine, vel ευ graece valet. Depingitur autem sic ם.

MAT. Catheph Cametz hoc nominabat, hoc est, Cametz raptum, sive correptum, aut elisum. Raptim enim legitur, ita ut Cametz non audiatur. sed illa duo tantum puncta, quae paulo post vocavit seva, quae eu, sonant, ut fieri solet in diphthongis latinis, ubi posterior vocalis dumtaxat legitur veluti musae disyllabum, et non musae trisyllabum. Itaque Cametz praepositiva vocalis non legitur, sed seva tantum. Etsi Itali et Hispani per o breve legere consueverunt. At nos qui germanam prononciationem a praeceptore docemur, eu, legere malumus.

[Surec]

MART. Quinta ac postrema vocalis longa valet u, Romanum, et est punctum unicum quod semper occupat vau literam. Scribitur autem sic ם. Surec sive melopon hoc vocare solent. propterea quod inflatis buccis prononciatur : melopon enim os repletum significat.

[Kibbutz]

MAT. E regione hujus collocatur postrema parte vocalis brevis, quae tribus punctis depingitur, hoc modo ם, ac sonat u, gallicum.

MAR. Cibbutz Sephataim nuncupatur.

MATT. Expone dictionem hanc, mihi incognitam.

MAR. Nomen hujus vocalis ponit discrimen inter u, Romanum, quod melopon vocatur, et inter u, gallicum, quod labiis contractis prononciatur. id enim nobis hoc nomen haebraeum significat.

MAT. Nec velim leviter praeterire ea, quae praeceptor tradidit de Surec, praeter ea quae jam dicta sunt.

MART. Quidnam est ?

MAT. Si surec fuerit in principio alicujus dictionis ante labiales literas, quae continentur in hac dictione artis בּוּמָרָה : quanvis nulla litera consonans illud praecedat, nihilominus per u, Romanum legitur, quae res nulli literae haebraeicae contingit.

MART. Depingamus modo paradeigma sive figuram eorum, quae de longis et brevibus disseruimus.

MATTH. Non intelligo quid depingi velis.

MART. Eum ordinem dico, quo vocalis brevis sit collocata e regione vocalis longae, nomine quoque vocalis subjecto.

MATTH. Animadvertite igitur an talem desideres figuram, qualem nunc tibi depingam.

MART. Perge.

MATTH. Quae nomen vocalis, inquam, habeat in prima serie. in secunda autem, figuram vocalis. in tertia vero potestatem, sive valorem vocalis, hoc modo

Longae		Breves	
Cametz, §	o,	Pathach, §	a,
Tseri,	§	ei, Segol,	§ e,
Chiric,	§	i, Chiric,	§ i,
Cholem, §	ou,	Catheph cametz §	eu,
Surec,	§	u, Cibutz,	§ u.

MART. Quam rectiss[imum]. Nullus est enim adeo rudis aut ingenio hebes, qui ex hac tua figura, quam ob oculos ponis, non facile omnia haec comprehendat.

[Hateph patah et hateph segol]

MATTH. Praeter haec puncta sunt duo, quae correpta haebraice chatephim appellantur : et sunt brevissima. Componuntur autem ex duabus prioribus correptis vocalibus.

MART. Quaenam sunt hae duae vocales breves ?

MATTHAEUS. Pathach, et Segol, si cum duobus punctis his, §, quae seva vocantur, et leguntur per eu, componantur, brevissima tunc habentur.

MARTIALIS. Prebe mihi exemplar hujus compositionis.

MATTHAEUM. Sic §.

MARTIALIS. Quonam pacto legitur pathach, cum seva ?

MATTHAEUS. Per eu. Pari modo segol, cum seva, legitur per, eu. Hispani tamen et Itali utrunque per a, legunt.

MARTIALIS. Suntne omnes literae hujusmodi punctorum brevissimorum capaces ?

MATTHAEUS. Non. sed quatuor solum gutturales, quae in hoc symbolo continentur. אָהָהּ. At cametz raptum, quod inter breves vocales numeratur, omnes literas afficere potest.

[Sheva]

MART. Seva, quare non inter vocales numeratur ?

MATTHAEUS. Quia non est vocalis.

MARTIALIS. Quid igitur ?

MATTHAEUS. Vocalium minister. Non enim habet propriam aut peculiarem vocem, sed varias ac diversas voces obtinet, habita ratione praecedentium et sequentium literarum.

MARTIALIS. Saepissime etiam seva, non legitur. At nescio quibus in locis legi debeat, quibus non.

MATTHAEUS. Ego nunc in promptu non habeo, quibus in locis legatur, quibus non.

MARTIALIS. Hoc igitur ex me cognosce.

MATTHAEUS. Enarra.

MARTIALIS. Post vocalem longam perpetuo legitur, post brevem vero, minime.

MATTHAEUS. Quid si geminatum esset ?

MARTIALIS. In principio dictionis nusquam reperitur geminatum.

MATTHAEUS. Quid si in medio dictionis ?

MARTIALIS. Tum prius non legeretur, sed posterius tantum, ut יִפְחָדוּ Iiphcedu, et non iiphecedu. in fine vero neutrum legeretur, ut יִפְחָ Iapht, et non Iaphte. Unicum autem in principio dictionis semper legitur, paucis exceptis.

MATTHAEUS. Quid si praecedat gutturalem literam ?

MART. Tum legitur ut illud punctum, quod erit in litera gutturali, ut מִוּד mood, et non meod.

MATTH. Si praecedat literam iod, quo pacto legendum erit ?

MARTIALIS. Per, i, quamvis iod, habuerit aliud punctum, praeter chiric, ut בִּיָד biid, et non beiad. Haebraei, qui in Thiberiade provincia degunt, quorum prolatio omnium est (Haebraeorum) cultissima, sic proferre consueverunt.

[Le classement des consonnes par point d'articulation]

MAR. De seva jam nihil superest, quod te urgeat, ubi legatur, aud ubi elidatur. At quo nihil quod ad lectionem et prolationem attinet praetermittamus : repetenda erunt ea, quae de omnium literarum pronuntiatione didicimus.

MATTH. Quinque distinguntur legendi instrumentis, prolationes literarum.

MAR. Quaenam sunt instrumenta ea quae dicis ?

MATTH. Guttur scilicet, lingua, palatum, dentes et labia.

[4 Gutturales]

MAR. Quot literae gutture pronuntiantur ?

MATTH. Quatuor, quas haec artis dictio continet. אֶחָדָה Ahechaa. In quarum prolatione lingua contrahenda est ad guttur. Sed

magis in una litera, quam in alia, ita ut ex pronunciantis praeceptoris voce viva, percipi potest. Idcirco gutturales appellantur.

[5 Linguales]

MAR. Quot proferuntur lingua ?

MATTH. Quinque, quarum symbolum est דַּטְלֵנַת Datlenath, quae dicuntur linguales.

MAR. Quando literae omnes lingua proferuntur, cur igitur tantummodo has quinque linguales dicit ?

[4 palatinae, 5 dentales, 4 labiales]

MATTH. Quia in earum prolatione lingua dentibus interposita, paululum dentes excedit, quod facile experiri poteris. Ideo tantum has linguales appellat. Item quatuor palato enunciantur, quae hoc vocabulo comprehenduntur גִּיכַח ghichac. Quia lingua ad palatum erecta pronunciantur, literae palatinae nuncupantur. Rursus quinque aliae dentibus pronunciantur, quarum artis dictio est זַסְרַצַּז zasseratz, dentibus, inquam, strictis, a quorum stridore dentales dicuntur. Quatuor reliquae, quae in hac dictione continentur בּוּמַפּ bumaph, labiorum collisione pronunciantur, idcirco labiales dictae sunt.

[À quoi sert de connaître les subtilités de prononciation ?]

MART. Quid prodest nobis cognitio harum prolationum ? Aut quî potero periculum facere quam vera sit necne ?

MATT. Non parum prolationis scientia harum literarum ad haebraicarum disciplinarum intelligentiam conducit. Nam literae quae ejusdem sunt prolationis, nempe quae eodem instrumento pronunciantur : atque una in aliam plerumque mutatur. Quae autem de prolationibus dicta sunt, poteris experiri esse vera, si unicuique literae praeponas hanc vocem, a, verbi caussa [sic], si velis periculum facere an בּ, beth, sit labialis, praepone a, et erit אב, ab. Et sic ante gimel גּ, ag, ante dalet דּ, ad.

MATTH. [sic, pour Mart.]Praeterea dixit duas esse literas, quae ad veram prononciationem, narium adminiculo egent.

MAT. Quas ?

MAR. Mem, et nun, fac periculum pressis naribus.

MATTH. Si quando mihi occurrat litera non punctata in aliqua dictione, quî legam ?

MAR. Non legas.

MATTHAEUS. Est igitur superflua ?

MAR. Nequaquam, sed quiescit interdum litera, alia atque alia ratione, quam nondum exacte novi, sed non vacat, sufficiat nobis modo legere, quae punctata sunt.

[Les quatre lettres quiescentes]

MATTHAEUS. Quiescuntne omnes literae ?

MARTIALIS. Non omnes.

MATTHAEUS. Quot igitur ?

MAR. Quatuor tantum.

MATTH. Quae ?

MARTIALIS. Istae, quae in hoc vocabulo continentur אָדָה. Quatuor has Caballistae praeferunt caeteris literis omnibus.

MAT. Quidnam praerogativae habent ?

MART. Primum quod magnum nomen dei quadratum, i, tetragrammaton ex parte his literis scribatur, Secundo quod in numeris comprehendant vigintiduas literas.

MATTHAEUS. Hoc sane non intelligo.

MART. Ignoras haebraeos suis characteribus more graeco numerare ? Aleph, prima litera, unum valet in numeratione. he, vero, quinta litera, quinque ; rursus vau, sexta, sex et Iod, decima litera, decem. Hac ratione quatuor hae literae conscentdunt ad summam omnium literarum.

MATTHAEUS. Fateor me hoc tibi debere. Ignorabam enim hoc prorsus mysterium. At scis cur eadem literae spiritales dicantur ?

MAR. Scio. Quia longo spiritu, litera, quae unam ex his quatuor praecedit, legitur.

MAT. Quomodo autem quiescant, ignoro.

MAR. Non leguntur neque proferuntur instrumento aliquo praedictarum praelectionum.

MAT. Quiescuntne ubique ?

MAR. Nequaquam, in principio enim dictionis nunquam litera quiescit.

MAT. Ubi igitur ?

MAR. In medio et in fine.

MAT. Omnesne ?

MAR. Non, sed treis [sic] earum in medio et in fine sine discrimine quiescunt.

MATTHAEUS. Quae ?

MARTIALIS. Aleph, Vau, et Iod. He, vero litera in fine tantum quiescit.

MAT. Memini me audire a praeceptore, quod semper una literarum, quae in symbolo אָדָה Evi, continentur, lateret post

vocalem longam. sed grammatici, quiescens, occultum vocare solent.

MAR. Cur ita ?

MAT. Quia quamvis non scribatur post Cametz longum aleph, intelligitur tamen. Itaque post Cholem et surec, Vau, post Chiric autem et tseri intelligitur iod. Idcirco paululum immorandum erit, in earum lectione.

[Les lettres finales et les valeurs numériques]

MAR. Hactenus de literis, et apicibus audita recitavimus, quo ad lectionem attinet, modo superest rationem reddere quinque literarum finalium, quae mihi prorsus inutiles videntur.

MATTH. Inventio, atque finalium literarum excogitatio, ut est necessaria, ita haud dubie est erudita.

MAR. Optarem ut rationem tuae orationis redderes.

MATTH. Sine modo ut perficiam, nec toties meum interrumpas sermonem.

MAR. Cum silentio te libenter audiam. perge.

MAT. Quia haebraei suis characteribus ut graeci numerant.

MART. Clarius loquere. Non enim plane intelligo.

MATTH. Scis arithmetica ?

MART. Scio, sed non hebraicam.

MATTH. Vulgarem dico.

MAR. Novi quidem expensum ad calculum revocare, atque sparsa colligere, sed non novi artem dividendi.

MATTHAEUS. Te ipsum igitur collige. ac noli tua loquacitate meas aures obtundere.

MART. Festina igitur, nec sis adeo prolixus.

MATTH. Haebraei hoc in arithmetica vitio dant, quod uno caractere non potest describi denarius numerus : docti enim sumus a natura numerare usque ad denarium numerum, distinctis manuum et pedum digitis. Ubi autem supra decem numeranda sunt, rursus ab unitate numerare incipimus.

MARTIALIS. Observaruntne quoque Haebraei illam numerandi facultatem ?

MATTH. Maxime. Unaqueque enim literarum usque ad י, iod, unitatem significat : et a י, iod, usque ad כ, caph, singulae literae denarium numerum significant. Rursus a פ, coph, usque ad ט, tau, quatuor duntaxat sint literae, videlicet פ, coph, ט, res, ש, sin, ט, tau.

[MART.] Qui igitur uno caractere quingentos numerare poteris ? Et sic deinceps usque ad mille ?

MATT. Sane recte interrogasti. Propter hoc enim inventae sunt finales literae, quô omnes numeros unico caractere exprimi possint ad mille usque.

MARTIALIS. Animadvertite. Caph finale ט, quingentos, mem, מ, sexcentos. Num, נ, septingentos. Pe פ, octingentos. Tsadi, צ [sic], nongentos significat.

MARTIALIS. Millenarium igitur una figura scribere non poteris, cum nulla alia sit in alphabeto litera.

MATTH. Ab aleph rursus incipiendum erit.

MARTIALIS. Quid tum discriminis erit inter aleph, si unitatem significet, aut si millenarium representet ?

MATTH. Aleph si millenarium valeat, tum duobus quibusdam punctis notatur א [aleph avec trema].

MARTIALIS. Depingamus haec quaeso, atque ob oculos ponamus figura aliqua, subscriptis numeris latinis, quem admodum de literis, et vocalibus fecimus.

MATTHAEUS. Distinguamus ergo hanc figuram per novem classes.

MARTIALIS. Curnam mavis per novem dividere, quam decem ?

MATTHAEUS. Quia novenarius ter ex alphabeti figuris recurrit. Ter enim novem ad summam viginti septem conscendunt. Tot autem in alphabeto sunt caractères.

MARTIALIS. Ita est, sed finalibus computatis.

MATTHAEUS. Fateor. Novem autem primae classes, unitates significant, hoc modo.

9	8	7	6	5	4	3	2	1
ט	ח	ז	ו	ה	ד	ג	ב	א

Rursum novem aliae classes, denarios significant, ut hic videre est.

90	80	70	60	50	40	30	20	10
צ	פ	ע	ם	נ	מ	ל	כ	י

Novem denique postremae classes, centenarios significant.

900	800	700	600	500	400	300	200	100
ץ	ף	ן	ם	ך	ת	ש	ר	ק

Literae autem illae punctatae millenariorum sunt caractères. Haec omnia graeci suis caractèribus. Latini vero Siffra exprimunt.

MAR. Haec dictio Siffra haebraea mihi videtur esse.

MATTHAEUS. Probe. Nam derivatur a verbo tiomi, סִפֵּר Sipper, quod numerare significat.

MARTIALIS. De orationis partibus, et constructione, de

pronunciandi ratione, de accentibus, atque tropis disserere non valemus, quod ea nondum attigerit praeceptor.

MATTH. At ubi omnia quae dicis attigerit, pari modo repetemus, ut non solum nos evadamus Haebraei, sed etiam hi, qui nos viva disputantes voce audierint.

MART. Non te deseram.

MATTH. Vale mi Martialis in crastinum.

MARTIALIS. שלום עליך ha lecha salom.

MATTH. Nescio certe an aliquid mihi sinistri impreceris, an salvere jubeas.

MAR. Hunc modum resalutandi me docuit praeceptor, sed ne quicquam susciperis mali, latinis te verbis posthac resalutabo.

MAT. Sed jam me haec hora alio vocat.

MAR. Tu igitur vale in mille annos.

FINIS

**Annexe 2. *De recta pronuntiatione latini sermonis et
scriptura, libellus*
par Charles Estienne
(Paris : François Estienne, 1541)
Partie sur la prononciation des lettres de l'alphabet
latin**

**PRONUNCIATIONIS USUS PER RECTAS LITERARUM
EXPRESSIONES**

Vitia (quae hodie numerosissima committuntur)

DIPHTHONGI

Primum omnium velim iuenculos nostros in diphthongorum expressionibus, et scripturis paulo diligentisus exercitatos.

Diphthongi enim dicuntur (inquit Priscianus) quod duas phthongos, hoc est, voces simul comprehendant. Itaque nisi et notentur, et proferantur, frustra a primis linguae nostrae inventoribus excogitatas iudicabis.

æ, nolim prolatam tanquam e solam, ut faciunt nostri barbari, sed media quadam voce conficta inter a et e, veluti si vulgarem coniunctionem nostram, et, proferemus.

œ, paulo liberius sonat, medium tamen quiddam inter vocalem utramque obtinet, ut nihil separatum efferre iudicaris, quemadmodum in coemptor, et poeta fieri debet, in quibus divisae vocales ex ipso sono agnosci debent. At vero in foetus et foemina, debes arctius proferre. Ut autem proponam tibi formulam aliquam rudem prolationis, effer œ diphthongum in dictione, quomodo in vulgari sermone, moy sonas, abiecta tamen Neustriorum in hac particula prolatione, à quibus y, apertius exprimitur. Scribi diphthongum volo hoc pacto, mœstus, foedus.

Ei diphthongum, graecis relinquimus. Quanquam sunt qui in hic adverbio notent, heic : ad differentiam pronominis. Sed id paulo curiosius. Itaque parum in hoc laborandum

nobis erit.

Au diphthongus, proferri debet altiore voce, et ore quidem apertiore, ne tu cum aufero profers, videaris reddere offero, dum contractioribus labris diphthongum exprimis. Itaque velim pronuncies, quasi soles interiectionem gallicam, dum ictum sentis aou, non enim ipsa diphthongus graecam prolationem retinet, ne, dum graecorum pronunciationem imitaberis, affero, dicere videaris, potius quam aufero.

Eu quoque, eadem in expressione gratiam habet. Non enim distincta pronuncianda est, ut solent indocti, neque etiam ita compressa, ut, e, litera supprimi videatur, dum Uge pro euge quidam sonant. Proferatur igitur semidistincte, sicuti vocem Gallicam efferimus fluminis, meuse.

SERIES LITERARUM

Cum nihil aliud fit pronuntiatio (vel Erasmo iudice) quam modulatio quaedam vocum numerosa, quae si confundatur in oratione, non magis erit oratio quam cautio, in qua graves cum acutis, longae cum brevibus temere confunduntur. Unde quidam Priscorum grammaticorum non inscite dixerunt, accentum esse animam dictionis. Videndum est igitur, num depravata literarum enunciatio magis vitiet orationem, quàm accentus ; de quibus superius tractavimus. Itaque sequamur ipsa elementa, et rationem omnem pronunciationis paucis percurramus.

A litera, diducto largiter ore proferenda (inquit Erasmus) lingua recta suspensa, hoc est, nec ad palatum superius afflexa, nec in anterius dentium vallum impacta, nec in latus dentium illisa, nec inter dentium hiatum inserta. Quae ratio est, cur vocalis à grammaticis dicatur, vel quod elegantius sonet, vel quod per se sonet, vel quod aliis (quae consonantes dicuntur) vocem tribuat. Iustum est a, quod sonant Itali (ait idem vir doctus). Immodice diducto vel rotundato magis ore sonant Vuespali, referentes Ionicum quiddam, qui pro alpha, sonant ω mega, videntur enim ipsi Vuespali pro ama proferre, omo. Perperam sonant Britanni, et omnino (si recte attendas) eo pacto, quo diphthongus ae, exprimi atque efferri debet. In eodem errore versatur Scotorum vulgus (de vulgo enim nunc loquimur, ne quis eruditus putet haec ad se pertinere) dum mediam quandam vocem sonant inter ama, et eme dictionem Italorum more

pronunciatam. Vulgus nostrum mirè in hoc peccat, tum in scribendo, tum etiam in pronunciando dum è pro a et econverso satis inepte scribunt et proferunt, quem errorem subinde deprehendas in codicibus nostris manuscriptis.

In fine autem dictionis vaste nimis pronunciant, a, ut duas literas pro una saepe proferri intelligas : musaa pro musa. Imo etiam si sequatur, s, in fine dictionis Aeneaa pro Aeneas.

B, litera, diductis a seinvicem labris et abscedentibus profertur, atque in huius prolatione Vascones plurimum aberrare putaverim, qui et scribunt et proferunt indifferenter, B, pro, u, et econverso. Vonus pro bonus, Binum pro Vinum. Vitium item committitur, siquando, p, pro, b, efferatur, quae prolatio Germanis est peculiaris : Ponus pro bonus, paculus pro baculus.

C, debet quidem non tanquam sibilis proferri, sed dentibus paululum apertis, non tamen inserta lingua. Unde Itali, che, proferunt, non omnino inepte, in quibusdam dictionibus. Vulgus nostrum in scribendo, et loquendo .s. pro .c. confundit. Saesar pro Caesar. Interdum omittit : Sipio pro Scipio. Et tum quidem maxime cum in compositis geminatur: Acipio pro Accipio, Sucurro pro Succurro. Praeterea siquando, c, literam sequetur, t, consonans : fere semper abiiciunt, c, tum in scribendo, tum etiam in loquendo.

D, literam Germanum vulgus minus recte profert, dum Tebeo pro Debeo, tedem pro decem et fescribit [sic ; pour rescribit ?], et sonat.

E, profertur ore parum diducto, voce in linguam infimam erumpente, quae leviter ferit utrinque dentes molares, reductis introrsum labiis. Vix in alia litera magis peccata nostrum vulgus, dum a pro e, sonat, siquando vocalem excipiant, n, aut, m. : Quandam pro Quendam, Valans pro Valens, Amblema pro Emblema, Tampus pro Tempus.

F, litera, profertur (inquit Priscianus) cum palati pulsu, linguae, et labrorum. substituta est apud nos loco φ, graecae, unde memini me vidisse Romae in monte quem caballinum hodie vocant, in subscriptione antiquissimae statuae, cuiusdam equi, opera Phydiae statuarii nobilissimi, quondam in marmore afficti, dum contenderet cum Praxitele : maiusculis literis in sculptum OPUS FIDIAE, quos certe mihi fuit argumentum, ut dicerem nos, f, litera, uti pro ph, graeca.

G, si vocalem praecedat, liberaliorem sonum retinet,

sequente autem consonante minus vaste profertur. Vitium igitur est, quoties dum sequitur consonans, integrum sonum et liberalem ei literae damus, quod solent facere Neustrii, et ex Germanis quidam : Congeruus pro Congruus, Geratia pro Gratia.

Vitium etiam in scribendo aequae ac pronunciando fuerit, si dum litera, g, vocalem praecedit, tanquam i, literam pronuncies, et scribas. Quod solent nonnunquam per ignorantiam facere Batavi dum proferunt : Iermen pro Germen, Iallus pro Gallus.

Item dum absurde et veluti coniunctum profertur cum litera, l, non autem aperte : quemadmodum facere solent Nanetes, Britones, qui, gl, proferunt quasi, ll, duplex : Lloria pro Gloria, Llaber pro Glaber.

Praeterea sunt qui pronuncient quasi, u, et e, literas post, g, ut : Maguenus pro Magnus, Siguenum pro Signum.

Sunt etiam qui omittant g, literam ante, n, tum in scribendo tum etiam in loquendo, ut : Dinus pro Dignus, Sinum pro Signum.

H non tanquam litera, sed tanquam respirationis nota proferri debet. Eam autem potius respirationis notam quam aspirationis appellaverim, dum enim aspiramus, aut inspiramus, nihil huiusmodi sonitus facere videmus. Vitium est, dum eam omittimus, aut vastius exprimimus. Omittunt praecipue nostri Galli et in scribendo et loquendo, dum nihil discriminis constituere videntur inter.

Vastius sonant superiores Germani : quorum ea est pronuntiatio in respiratione, ut ex intimis penetralibus proferre videantur et duplicem pronuciare, hhaustus.

I, dum est consonans, compressius exprimitur : iuvenis, iustus. Dum vero est vocalis, apertius : ipse, intus.

Itali vero consonantem a vocali parum distinguunt : et minimum soni discrimen facere videntur inter utranque prolationem. Ne si consonantem compressius sonarent .g. literam exprimere videantur. In quod vitium solent barbaramente pronunciantes incidere, dum et scribunt et proferunt : Gucundus pro Iucundus, Gustus pro Iustus.

Itaque malim hanc prolationem paululum referre suam vocalem iocus.

Vitium committunt Parisini, dum literam, i, quasi duplicem in fine dictionis pronunciant, etiamsi post i, sequatur, s, tibi pro tibi, nobii pro nobis.

K litera, latini minus frequenter utuntur, nisi si qui reperiantur, qui graecorum scripturam imitantes. Scribant Karolus. Sed periculum est, ne si assuescant huiusmodi picturae, etiam Kasus pro casus imprudenter pingant.

L, aperto ore, et extremitate linguae palato veluti compressa exprimi debet. Vitium est, quoties nonnulli in prolotione addunt, e, literam veluti praecedentem, L, ut Felores pro flores, Felamma pro flamma.

Item siquando tanquam, g, praecedente proferatur, cum nihil tale aut scribi aut efferi debeat : Fgluius pro Fluuius, Pgluua pro pluua.

Non dicam vulgus nostrum minus efferre literam, l, siquando ab ea dictio finiatur ; aut simplicem tantum enunciare, cum duplex scribitur. Nam id vitium tam illi videtur esse peculiare quam quod innatum est : Nihi pro nihil, Ilius pro illius.

M, litera, occlusis labris omnino pronuncianda est. Vitium committas siquando proferas in fine dictionis adeo mute, quasi aut nulla sit, aut fere suppressa, et raucum quoddam murmur in labris sonet : Magnun pro magnum, Dominun pro dominum. Item si tanquam, n, distincte enuncies, quemadmodum Neustri solent.

Item si quando videaris in medio dictionis, proferre, e, literam post, m, quoties praesertim, n, sequitur : Omenis pro omnis, Somenus pro somnus.

N, non omnino labris occlusis, sed vel minimum diductis proferri debet. Vitium committitur, ubi in fine dictionis non exprimitur, quemadmodum in m, diximus.

O, prolotionem suam ipsa forma ostendit, nempe ore in rotundum coacto. Vitium committitur dum vastius pronunciatur, quasi au diphthongus, in quod vitium solent nonnulli Itali temere incidere : Aumnis pro omnis, Aurator pro orator.

Item si tanquam duplex in fine dictionis efferatur : Domoo pro domo, Homoo pro homo.

P, occlusis primum labris, deinde subito apertis exprimitur.

Vitium est, dum sequente consonante additur, e, litera, ut : Pelurimus pro plurimus, Rapetus pro raptus. Item dum simplex pro duplici enunciatur et scribitur : aplico pro applico, apareo pro appareo.

Praetera dum ante, s, praetermittitur a Vasconibus : Ise

pro ipse, Sora pro psora.

Q, sono paulo vehementiori edito per semi apertos dentes et labra, intro veluti repressa lingua profertur.

Vitium patitur, siquando tanquam c, aut K, litera proferatur, praesertim dum, u, sequitur : Kia pro Quia, Inlziro pro inquirō. Tum enim debet, u, vim quasi vocalis obtinere in prolatione.

R, canina litera, quod ea incitentur canes ad latratum, vel quod eam canes efferre soleant, dum iracundiam voce ostendunt. Profertur aperto ore, lingua inter dentes ioculante, et frequenti motu sursum deorsum agitata. Vitium committunt nostri Parisini dum, s, pro r, sonant : Masia pro maria, Musus pro murus.

Item dum simplice pro duplici et scribunt et proferunt : Pauperimus pro pauperrimus, tera pro terra.

S, Sibilum in pronunciando efficit. Vitium patitur, dum a Parisinis nostris in r, commutatur et scribitur : Laerus pro Laesus, Ierus pro Iesus.

Item dum simplex pro duplici scribitur et profertur : posimus pro possimus, presus pro pressus. Praetera, dum, t, ante, s, profertur à Germanis : Tsum pro sum, iptse pro ipse.

Item, dum tanquam z, medio quodam sono effertur ab Holandis : Zimplex pro simplex, zecundum pro secundum. Item dum fere semper in fine dictionis a nostris Parisinis omittitur et in praecedentem vocalem commutatur : Habuit multoo ituu pro multos ictus.

T litera, profertur, lingua dum inter dentes est, protinus amota, superiori dentium ordine sursum elato.

Vitium patitur dum frustra a Germanis ante c, et s, profertur : Fatcio pro facio, Pertsona pro persona.

Interdum omittitur in fine dictionis a nostris Parisinis : Oporte quod ipse facia pro oportet faciat.

Insuper dum duplicata, tantum simplex profertur et scribitur : atente pro attente, omito pro omitto. Praeterea dum loco, c, profertur ante suam similem : Perfettus pro perfectus, Pettus pro pectus.

Item dum loco, d, exprimitur a Germanis : Tonum tei pro donum dei.

V, varie profertur : quando vocalis est (nam de consonantis prolatione nihil laboramus) sunt enim qui semioccluso ore proferant, sunt qui rotundato ac contracto, et cum sibilo externo quasi hu, sunt etiam qui cum sibilo

interno, ou, sonent, ut Germani et Itali.

Harum omnium potior et elegantior videtur, quae media est inter duas postremas, neque sibilum externum aut internum tam exacte profert. Vitium est, siquando tanquam aeolicum digamma a Germanis pronuncietur : Fulnus pro Vulnus, Fates pro Vates.

Item cum antique tanquam o profertur : Dominom deom pro dominum deum, Ombra pro umbra. Item, cum in fine dictionis duplex pro simplici enunciatur, praesertim si sequatur, s, consonans : dominuu deuu pro dominus deus, Agimus tibi gratias Pro [sic] agimus tibi gratias.

X, profertur tanquam c, et s. Vitium habet dum pro, c, aut, s, sola pronunciamus : Dicimus pro diximus, Masimus pro maximus, Santhus pro Xanthus.

Y, a Graecis mutuati sumus ; tantum ut eorum dictiones in quibus necessario scribenda est haec litera recte adnotaremus. Itaque certum est, omnes dictiones in quibus y videbis scriptum, aut notatum, graecas esse, et a Graecis mutuatas, vel ad eorum formam effictas : Synthesis, Polymita, Lybia, Syria.

Z, quasi, ss, duplex profertur (inquit Priscianus) unde, ss, duplex saepe pro z ponere solemus : Patrisso pro patrizo, Massa pro Maza.

Vitium est, siquando, d, ante, z, proferatur et scribatur, quod solent Holandi et Batavi plerumque facere : Medzentius pro Mezentius, dzeugma pro zeugma.

Haec tantum habuimus quae de recta sermonis latini pronunciatione ac scriptura iuuenibus bonarum literarum studiosis proponeremus. Meliora daturi, si quidem licuisset per ocium. Attamen multorum desiderii in hoc nos satisfacisse per horas succisivas certo scimus, quorum convitiis profecto fuimus adacti, ut has nugas per otium commentaremur. His vero adolescentuli (si videbuntur dignae, quae legantur) velim fruamini, tanquam doctioribus aut fortassis utilioribus. Finis.

Annexe III. Alphabets et pièces diverses



Marque de Robert Estienne en tête de l'*interpretatio* de sa bible de 1528

Des branches nouvelles sont greffées à un olivier, arbre de vie, tandis que d'autres branches, desséchées, tombent à terre. Un personnage montre cette évolution en invitant à ne pas faire preuve de d'orgueil mais à craindre Dieu. Cette image a généralement été vue comme une allégorie du

remplacement du judaïsme par le christianisme mais peut également être interprétée du point de vue de l'hébraïsme.

LIBER GENESIS, HEBRAICE
BERESITH.

CAPVT I.



IN PRINCIPIO
creauit deus cælū
& terrā. Terra au-
tem erat inanis &
vacua, & tenebræ
erant super faci-
em abyssi: & spiri-
tus dei ferebatur
super aquas. Di-
xitque deus, Fiat
lux. Et facta est
lux. Et vidit deus lucem quòd esset bona: & diuisit
lucem à tenebris. appellauitque lucem diem,
& tenebras noctem: factumque est vespere & ma-
ne dies vnus. Dixit quoque deus, Fiat firmamen-

Début de la Genèse, avec le titre hébreu en caractères latins, dans la bible latine de 1528

ens
bo, B Israel: auertit retrorsum dexteram suam à fa-
cō cie inimici: & succendit in Iacob, quasi ignem
m, flammæ deuorantis in gyro. 7
e⁹. DALETH. Tetendit arcum suū quasi inimicus,
do= firmavit dexteram suam quasi hostis: & occi-
eis, dit omne quod pulchrum erat visu in taberna-
cō= culo filiæ Sion, effudit quasi ignem indignatio-
to nem suam. 7
in VAU. Et dissipauit quasi hortū tētorium suum,
llo demolitus est tabernaculum suum. Obluioni
mi tradidit dominus in Sion festiuitatem & sab-
do bathum: & in opprobrium & in indignationē
em furoris sui regem & sacerdotem. 7
cal= C ZAIN. Repulit domin⁹ altare suum, maledixit
cēs sanctificationi suę. Tradidit in manus inimici
cō= muros turrium eius. Vocem dederūt in domo
di= domini, sicut in die solenni. 7
HETH. Cogitauit dominus dissipare murum fi-
liæ Sion: tetendit funiculum suum, & nō auer-
tit manum suā à perditione. Luxitq; antemu-
rale, & murus pariter dissipatus est. 7

Noms des lettres hébraïques en caractères latins au livre des Lamentations de Jérémie, dans la bible latine de 1528

VERBA LAMVELIS REGIS. VISIO
QVA ERVDIVIT EVM MATER
SVA.

CAPVT XXXI.

A



Vid dilecte mi, quid dilecte vteri mei,
quid dilecte votorum meorum? Ne
dederis mulierib⁹ substantiam tuam,
& vias tuas ad delendos reges. No-
li regibus ò Lamuel, noli regibus dare vinum:
quia nullum secretum est, vbi regnat ebrietas. ne
forte bibant & obliuiscantur iudiciorum, & mu-
tent causam filiorum pauperis. Date sicerã mee-
rentibus, & vinum his qui amaro sunt animo. Bi-
bant & obliuiscantur egestatis suæ, & doloris sui
non recordentur amplius. Aperi os tuum muto,
& causis omnium filiorum qui pertranseunt.
Aperi os tuum, decerne quod iustum est, & vindi-
ca inopem, & pauperem.

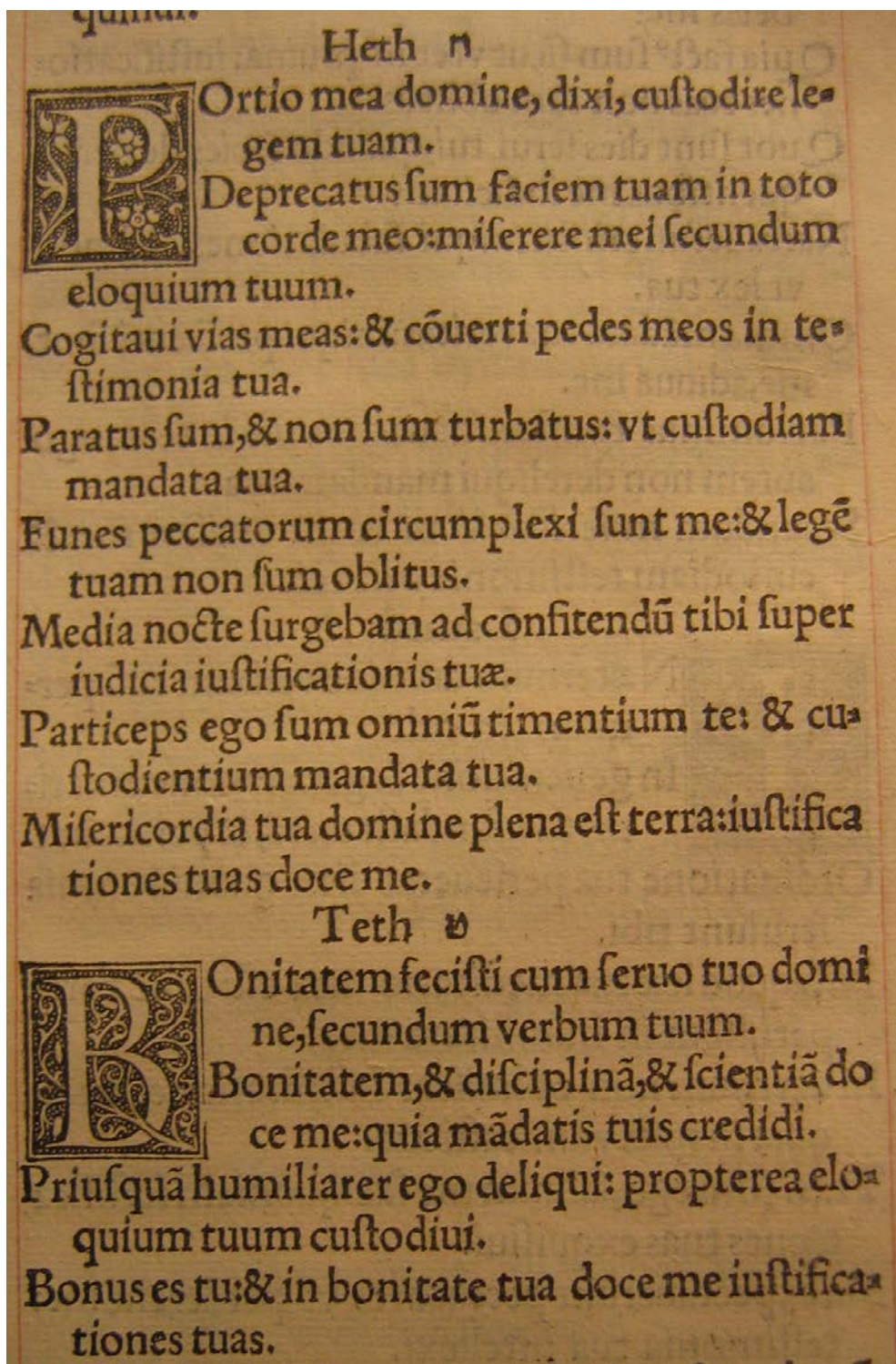
B ALEPH. Mulierem fortem quis inueniet? pro-
cul, & de vltimis finibus pretium eius.

BETH. Confidit in ea cor viri sui, & spolijs non
indigebit.

GIMEL. Reddet ei bonum, & non malum, om-
nibus diebus vitæ suæ.

DALETH. Quæsiuit lanam, & linum, & opera-
ta est consilio manuum suarum.

**Noms des lettres hébraïques en caractères latins au
proverbe 31, dans la bible latine de 1528**



Noms des lettres hébraïques en caractères latins en tête des chapitres du psaume 118/119, dans la bible latine de 1528

A A

אהרן Aaron, Mons siue montanus: aut docens, siue concipiens. Filius Amram, exod. 6. c. 1. para. 6. a

Aaronitæ, Idem, pluralis numeri.

אחסבי Aásbai, Cōfidens in me, vel frater circundans: aut ex Hebræo & Syro, frater senectutis. Filius Machati, 2. reg. 23. d. Heb. Ahásbai, per n in secūda.

A B

אבא Abba, Pater. Syrū est. marc. 14. d. rom. 8. c. gal. 4. a

אבדון Abádon, Exterminans, vel perditio. Apoc. 9. c

אבנה Abana, Lapideus, vel ædificatio: siue pater obsecro nunc. Nomen fluuij Damasci, 4. reg. 5. d

עברים Abarim, Trāsitus p. n. siue transeuntes: aut furores, vel prægnātes: aut Syriace, frumenta. Nomen mōtis qui & Nabo dicitur, nume. 27. c. 33. f

Abaron, Idem singularis numeri. D. Fili⁹ Mathiæ filij Iohannis. 1. Mach. 2. a

עבדא Abda, Seruus, aut seruit⁹: vel ex Hebræo & Syro, nubes ista. Pater Adoniram, 3. reg. 4. a. 2. esd. 11. c

עבדי Abdai, Seruus, aut seruitus, vel nubes abundans. Pater Cís Leuitæ, 2. para. 29. c

עבדאל Abdeel, Seruus dei, vel nubes abundantix dei. Pater Selemiæ, iere. 36. f

עבד מלך Abdemélech, Seruus regis, vel seruus consilij. Nomen Aethiopsis cuiusdam eunuchi. iere. 38. b

עבד נגו Abdenago, Seruus claritatis, vel seru⁹ anxius. Nomen viri, qui & Azarias dicitur, dani. 1. b

עבדי Abdi, Seruus aut seruitus, vel nubes abundans. Filius Maloch filij Azabiæ, 1. para. 6. d

Début de l'interpretatio de la bible latine de 1528

a	א	Aleph	Doctrina, siue mille
b	ב	Beth	Domus.
g	ג	Gimel	Retributio siue ablaetatio.
d	ד	Daleth	Ianua siue paupertas.
h	ה	He	Ecce, vel ista.
v	ו	Vau	&
z	ז	Zain	Fornicatio
h	ח	Heth	Vita.
t	ט	Teth	Verrere, scopis mundare
i	י	Iod	Laudatio, siue confessio, aut manus.
ch	כ	Caph	Vola, id est palma manus, aut phiala.
l	ל	Lamed	Doctrina vel disciplina
m	מ	Mem	Aquæ
n	נ	Nun	Posteritas aut stirps, vel ætern ⁹ .
s	ס	Samech	Adhæsiō, innexio, aut iunctura
a	ע	Ain	Oculus, siue fons
p	פ	Pe	Os oris, aut hæc.
f	צ	Sade	Iustus vel iustitia
c	ק	Coph	Circuitus, vel congelatio.
r	ר	Res	Caput siue principium, aut paupert
f	ש	Sin	Dens, aut ebur.
t	ת	Tau	Signum

Tableau des consonnes en tête de l'*interpretatio* de la bible latine de 1528

ALPHABETVM HEBRAICVM

Mem	מ	Aleph	א
Nun	נ	Bet	ב
Nun	י	Gimel	ג
Samech	ד	Dalet	ד
haain	ה	He	ה
Pe	ו	Vau	ו
Phe	ז	Zain	ז
Sade	ח	Chet	ח
Sade	ט	Tet	ט
Cof	י	Iod	י
Kes	כ	Chaf	כ
Schin	ל	Chaf	ל
Tau	מ	Lamed	מ
		Mem	נ

Tableau alphabétique de la *Grammatica hebraica* de François Tissard (1508), avec des h pointés pour « Chet », « Chaf », « Samech » et « haain »

7 LITERAE CONSONANTES.

מם	Mem	m	א	אֵלֶף	Aleph
נון	Nun	n	ב	בֵּית	Beth b
סמך	Samech	s	ג	גִּימֵל	Gimel g
עין	Aim		ד	דָּלֶת	Daleth d
פּא	Pe	p ph	ה	הָא	He h
צדי	Tfide	t f	ו	וָו	Vau u
קוף	Coph	k	ז	זַיִן	Zaim z
ריש	Resch	r	ח	חֵית	Cheth ch
שיין	Schim	sch	ט	טֵית	Teth t
שיין	Sim	s	י	יֹד	Iod i
תו	Tau	t th	כ	כָּף	Caph c ch
			ל	לָמֵד	Lamed l

Tableau des consonnes dans l'édition de 1534 de la *Tabula in grammaticen hebraeam* de Nicolas Clénard

V O C A L E S .			
B R E V E S ,		L O N G A E ,	
Pathach	א פתח	a	Kamets
	א קמץ	a	
Segol	א סגול	e	Tfere
	א צרי	e	
Chirec	א חירק קטון	i	Chirec
Katon	א חירק גדול	i	gadol
Cateph	א חטף קמץ	o	Cholem
Kamets	א חולם	o	
Kibbuis	א קבץ	u	Schurec
	א שורק	u	

Tableau des voyelles dans l'édition de 1534 de la *Tabula in grammaticen hebraeam* de Nicolas Clénard

AGATHIVS LECTORI S.

EN tibi duæ & viginti Hebraicæ
 literæ pie lector, quas cùm didi-
 ceris ad linguá **הַקָּדוֹשׁ** discendá, ma-
 iora tibi, deo duce, donabuntur.
 Vale: Et curam illius habe.

Vau	He	Daleth	Gimel	Beth	Aleph
o v	h	d	g	b	a
ו	ה	ד	ג	ב	א
Lámed	Caph	Iod	Teth	Heth	Zain
l	c	ei	t	hh	z
ל	כ	י	ט	ח	ז
Tfaddi	Pe	Hain	Sámech	Nun	Mem
tf	p	h	f	n	m
צ	פ	ע	ס	נ	מ
	Tau	Schin	Resch	Coph	
	th	fch	r	k	
	ת	ש	ר	ק	

**Tableau des consonnes dans l'édition de 1534 de
 l'*Alphabetum hebraicum* d'Agacio Guidacerio**

A L P H A B E T V M

Ex his duabus & viginti literis, quin-
que sunt, quæ & aliis quinque diuer-
sis scribuntur figuris, sic,

Tfaddi	Pe	Nun	Mem	Caph
tf	ph	n	m	ch
פ	א	נ	מ	כ

Quæ differunt à suis primis positio-
ne tantū, quia illæ in principio & in
medio ponuntur dictionum, hæ ve-
rò tantum in fine.

**Passage de l'*Alphabetum hebraicum* d'Agacio Guidacerio
(1534) sur les lettres finales**

	Paruæ		Magnaæ
Pathah	בַּ	a	בֶּאֱ Caméts
Segól	בֶּ	e	בֵּי Tferé
Hiréc paruú	בִּי	i	בִּי Hiréc magnú
Camets puú	בֹּ	o	בֹּ Hólem
Kibbúts	בֻּ	u	בֻּ Schuréc

Tableau des voyelles dans l'édition de 1534 de l'*Alphabetum hebraicum* d'Agacio Guidacerio

VIGINTIDVARVM LITERARUM
 rum Hebræarū formæ & nomina.

אָלֶף	a	áleph	א
בֵּית	b	Beth	ב
גִּימֵל	g	Guímel	ג
דָּלֶת	d	Dáleth	ד
הָא	h	He	ה
וָו	u	Vau vel vaf	ו
זַיִן	z	Záin	ז
חֵית	h	Heth	ח
טֵית	t	Teth	ט

Tableau des consonnes de l'*Alphabetum hebraicum*
 publié en 1539 chez Robert Estienne (1)

יוד	i	Iod	י
כּף	c ch	Caph	כּ
לַמֶּד	l	Lámed	ל
מֵם	m	Mem	מ
נוּן	n	Nun	נ
סָמֶךְ	s	Sámech	ס
עֵין	aa	aáin	ע
פֵּא	p	ph Pe	פ
צַדִּי	z	Sadi	צ
קוּף	c	Coph	ק
רֵשׁ	r	Res	ר
שִׁין	s	Sin	ש
תּוּ	t th	Tau vel taf	ת

Tableau des consonnes de l'*Alphabetum hebraicum* publié en 1539 chez Robert Estienne (2)

th	ph	ch	dh	gh	v
ת	פ	כ	ד	ג	ו
ט	פ	ק	ד	ג	ב
ת	פ	כ	ד	ג	ו

Tableau des *litterae duplices* dans l'*Alphabetum hebraicum* publié en 1539 chez Robert Estienne

lu lu lo, lou lo li li	le le le	la la
mumu mou, mo mi mi	me me me	ma ma
nu nu no, nou no ni ni	ne ne ne	na na
fu fu fo, fou fo fi fi	fe fe fe	fa fa
mu uu ou, oo oo ii ii ee ee	ee aa aa	
pu pu po, pou po pi pi	pe pe pe	pa pa
fu fu fo, fou fo fi fi	fe fe fe	fa fa
cu cu co, cou co ki ki	ke ke ke	ca ca
ru ru ro, rou ro ri ri	re re re	ra ra
fu fu fo, fou fo fi fi	fe fe fe	fa fa
tu tu to, tou to ti ti	te te te	ta ta

Extrait du tableau syllabaire de l'*Alphabetum hebraicum* publié en 1539 chez Robert Estienne

haddeuarim Aasereh
 עֲשֶׂרֶת הַדְּבָרִים
 verba Decem

coul eth Elohim vaicdabbér Exod.20
 אֱלֹהִים וַיְדַבֵּר Deut.5
 omnia Deus Et locutus est

lemór. haélle haddeuarim
 הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה לֵאמֹר :
 dicendo, hæc verba,

aser Elohécha IEHOVA anochí
 אֲשֶׁר אֱלֹהֶיךָ יְהוָה אֲנֹכִי
 qui Deus tuus Dominus Ego

mibbéth misráim meérez hosethícha
 הוֹצֵאתִיךָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם מִבְּיַת
 de domo AEgypti, de terra eduxi te

aauadím
 עֲבָדִים :
 seruitutis.

Début du texte des Dix commandements, à la fin de
 l'*Alphabetum hebraicum* publié en 1539 chez Robert
 Estienne

LINGVAE

Signa 22 ómnia consonántia.

Voces.	Nómina.	Figúra.
.	אֵלֶף Aleph.	א
b β	בֵּית Beth.	ב
g gh	גִּימֵל Ghimél.	ג
d δ	דָּלֶת Dáleth.	ד
h	הָא He.	ה
u consonás	וָו Vaf.	ו
z	זָיִין Záiin.	ז
hh	חֵית Heth.	ח
t	טֵית Teth.	ט
i consonás	יֹוד Iod.	י
c χ	כָּפֶה Caph.	כ
l	לָמֶד Lámed.	ל
m	מֵם Mem.	מ
n	נֹון Nun.	נ

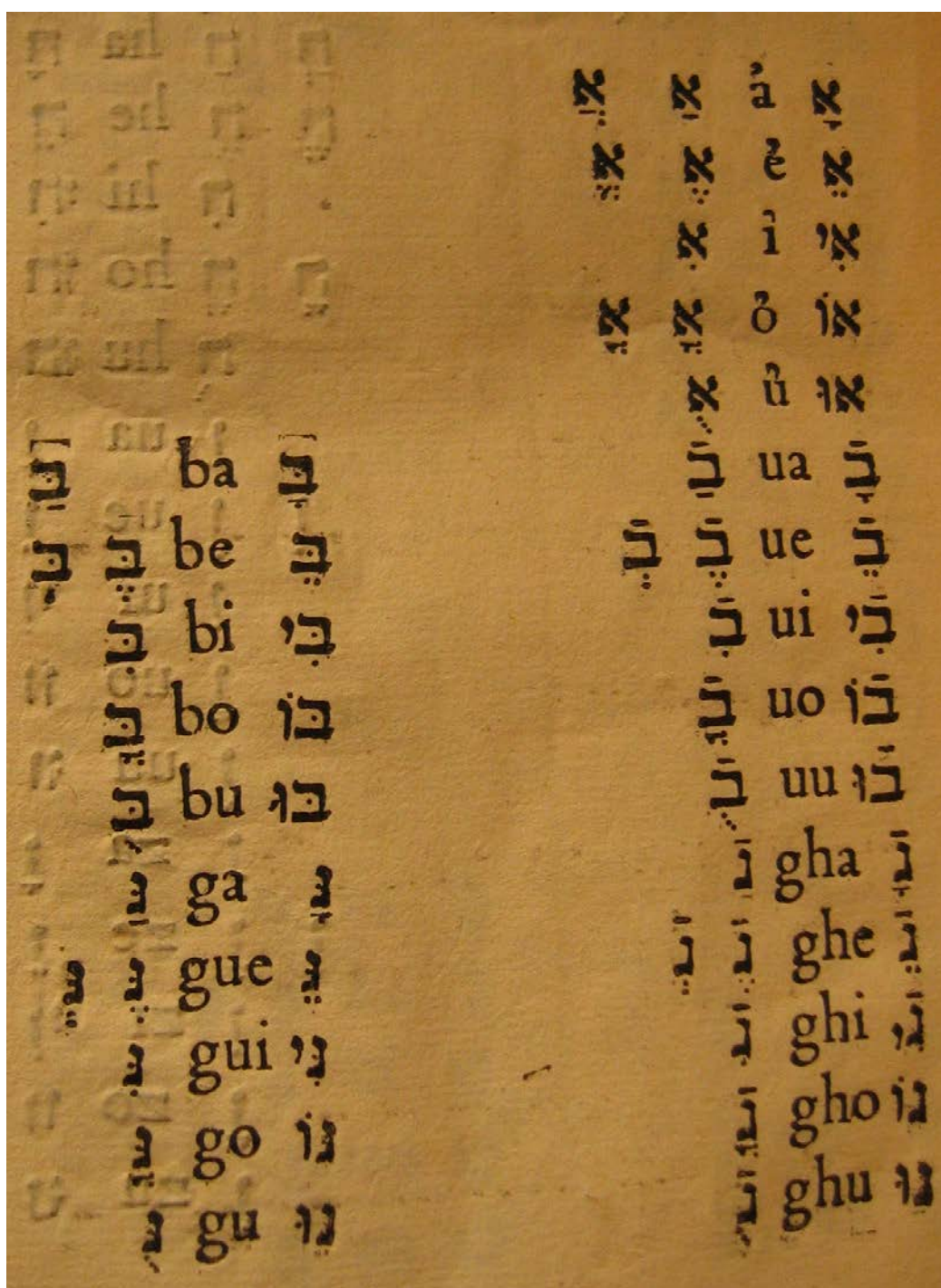
Que duas habet figuras, po-
steriore dictiones claudit.

A ij

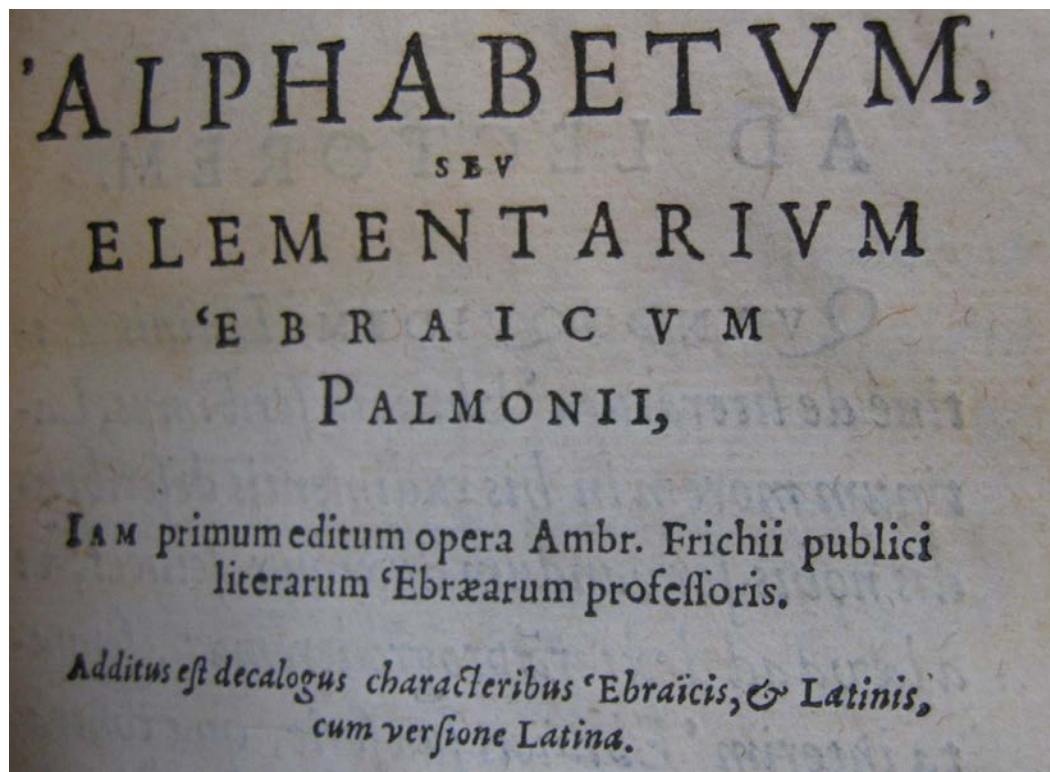
Tableau des consonnes dans l'Alphabetum hebraicum de Jean de Drosay (1543), avec utilisation d'un esprit doux pour aleph ainsi que de lettres grecques (1)

Voces	Nómina	Figûræ
f	סָמֶךְ Sámech.	ס
h	עֵין Háiin.	ע
p	פֶּה Pe.	פ
tf	צַדִּי Tsadé.	צ
x q	קוֹף Koph.	ק
r	רֵשׁ Resch.	ר
fch	שֵׁן Schin.	ש
t θ	תּוֹ Taf.	ת

Tableau des consonnes dans l'*Alphabetum hebraicum* de Jean de Drosay (1543) (2)



Syllabaire de l'*Alphabetum hebraicum* de Jean de Drosay (1543), avec utilisation de l'esprit doux pour le aleph au dessus des voyelles (1)



Début de la page de titre de l' *Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum* d'Ambrosius Frichius (1567), avec utilisation d'esprits doux et rude

Literarum 'Ebræarū viginti dua-
rū, quas אותיות o'thijóth, id est, signa
appellant,
Nomina, Figuræ, Potestates,

אֵלֶּף	áleph	1	^a א	a, <i>vel aspiratio tenuis.</i>	^a & vocalis, <i>propriè valet a, impropriè loco e, i, vel o, interdum usurpatur.</i>
בֵּית	béth	2	ב	b, <i>seu, β.</i>	b Sæper uno modo, ut ante a, & o proferimus, ita & ante e, & i.
גִּימֵל	guimél	3	^b ג	g, <i>seu γ.</i>	
דָּלֶת	dáleth	4	ד	d, <i>seu δ.</i>	
הָא	héc	5	ה	h, <i>aspiratio densa.</i>	
וָו	váv	6	ו	o, aut u, vel v <i>cōsona.</i>	
זַיִן	zájin	7	ז	z, <i>dupla, quasi σδ.</i>	^c c ut veteres,
חֵית	héth	8	ח	h, <i>aspiratio densior, ceu geminata.</i>	nos cum stri- dore proferi-
טֵית	téth	9	ט	t, <i>semper tenuis, ut τ.</i>	mus.

Tableau des consonnes dans l' 'Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum d'Ambrosius Frichius (1567) (1)

4		ELEMENTARIUM	
יוד	jód	10	י e, vel i, seu j cōsona.
כּף	cáph	20	כּ c b, aut ch, seu x, vel x.
לָמֶד	lámed	30	ל l, unius potestatis.
מֶם	mém	40	מ m, simplicis potest.
נוּן	nún	50	נ n, simpl. potestatis.
סָמֶךְ	fámech	60	ס f, unius potestatis.
עֵין	ájin	70	ע ' aspiratio crassa, & obscura.
פֶּא	pé	80	פּ p, vel ph, seu φ.
צַדִּיק	stade	90	צּ ft, tanquam dupla s.
קוּף	cóph	100	ק k, simpl. potest. semper tenuis, ut x.
רֶשֶׁת	résch	200	ר r, unius potestatis.
שִׁין	schín	300	ש sch, blasius quàm fámech.
תּוּ	táu	400	ת t, vel th, seu τ, aut θ.

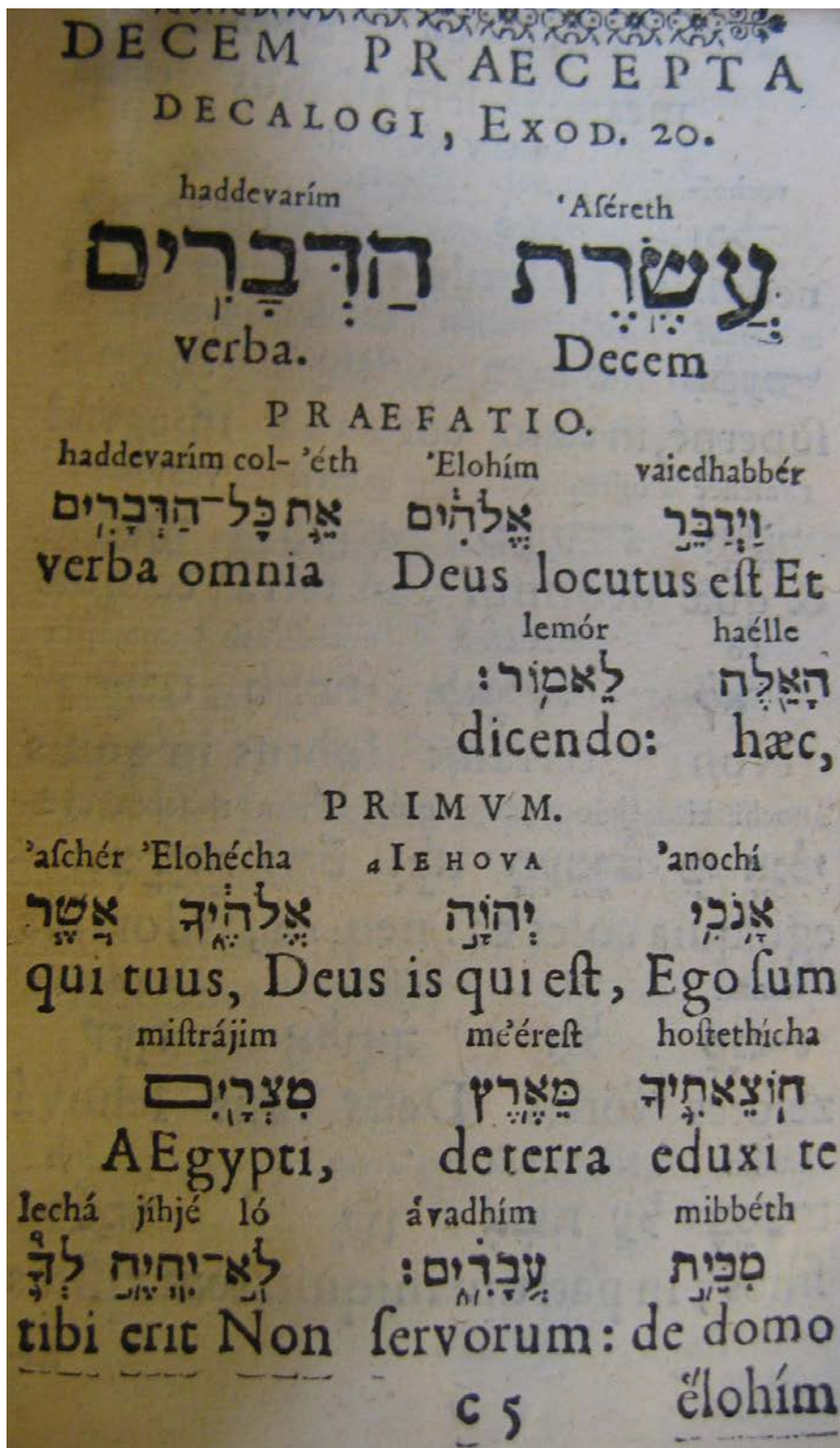
Tableau des consonnes dans l' *Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum* d'Ambrosius Frichius (1567) (2)

5. Magna. ⁴		5. Parua:	
Nomen,	fig.	potest.	fig. Nomen.
Camést	בָּא	ba	בַּ פָּתַח
קָמֶץ			בֵּי סֵגוֹל
Steré	בֵּי	be	בֵּי סֵגוֹל
צִירִי			בֵּי סֵגוֹל
Hiréc & gadól	בִּי	bi	בִּי סֵגוֹל
חִירֶק נֶגוֹל			בִּי סֵגוֹל
liólem	בּוֹ	bo	בּוֹ סֵגוֹל
חֹלֶם			בּוֹ סֵגוֹל
Schuréc.	בּוּ	bu	בּוּ סֵגוֹל
צוּרֶק			בּוּ סֵגוֹל

Tableau des voyelles dans l' *Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum* d'Ambrosius Frichius (1567)

Cum Daghésch, ut Latini.	Sine Daghésch, ut Græci.
τ p k d g b	th ph ch dh gh v
ת פ כ ד ג ב	ת̄ פ̄ כ̄ ד̄ ג̄ ב̄

Tableau des *litterae duplices* dans l' *Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum* d'Ambrosius Frichius (1567)



Texte des Dix commandements dans l' *Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum* d'Ambrosius Frichius (1567)

SENTENTIAE QVAE-
dam insignes sacrae scripturae nu-
mero & ordine alphabetico, ad
tyronum exercitationem.

א 1. Reg. 8.

אין אדם אשר לא יחטא:

ב Irm. 17.

ברוך הנבר אשר יבטח ביהוה והיה יהוה
מבטחו:

ג Psal. 37.

גול על- יהוה דרכה ובטח עליו והוא יעשה:

ד Iesa. 40.

דבר אלהינו יקום לעולם:

ה Ijob 28.

הו יראת יהוה היא חכמה:

ו Daniel. 12.

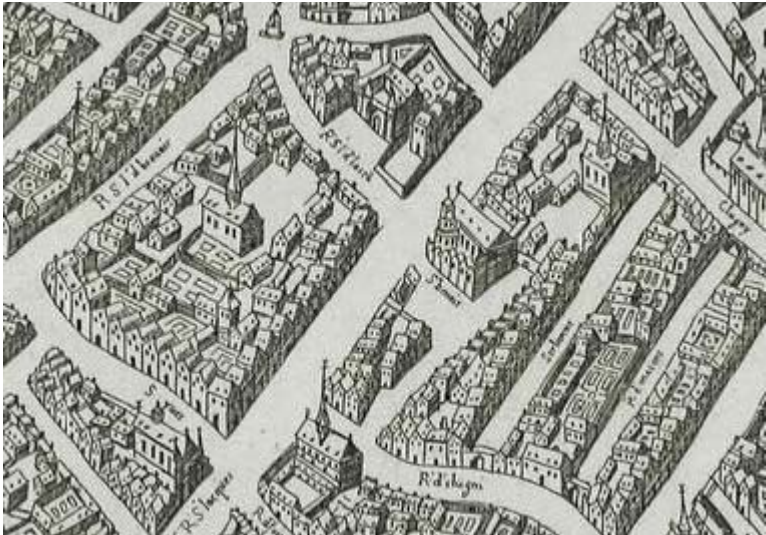
ולא יבינו כל- רשעים והמשבולים יבינו:

ז Psal. 119.

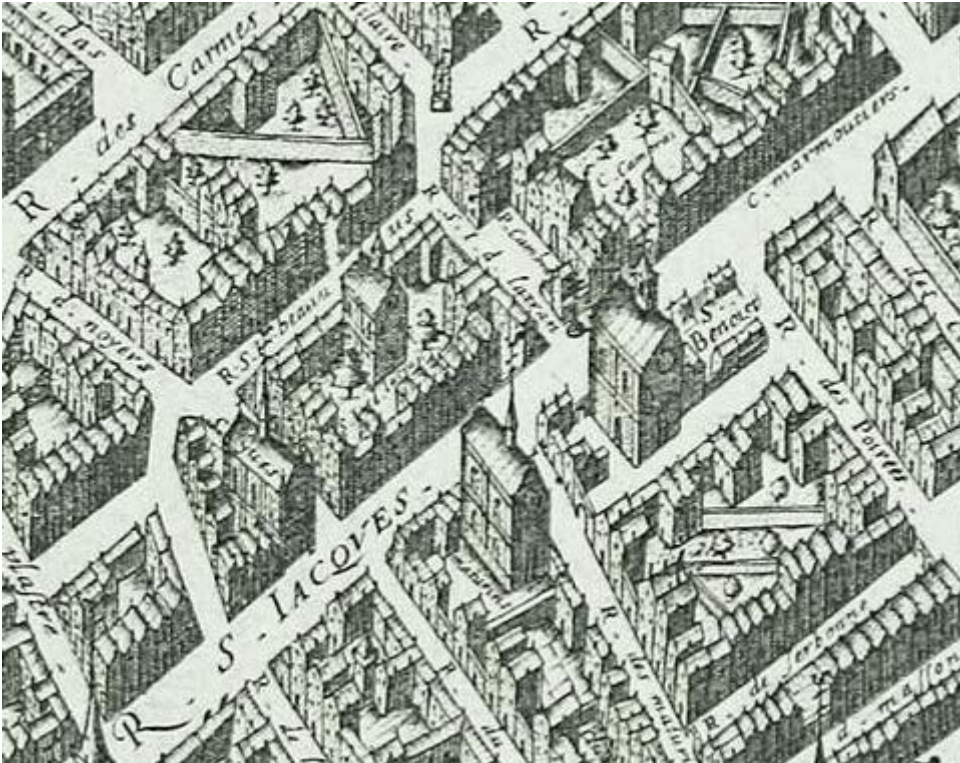
זכרתי משפטך מעולם יהוה ואתנתם:
Eodem

Phrases tirées du texte biblique à la fin de l' *Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum* d'Ambrosius Frichius (1567)

Plan de Quesnel (1609) :



Plan de Vassalieu (1609) :



Plan de Mérian (1615) :



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	7
---------------------------	----------

Introduction.....	9
--------------------------	----------

Le XVI ^e siècle, point de départ des translittérations contemporaines.....	11
L'hébreu translittéré dans les imprimés parisiens.....	13
Pourquoi étudier les translittérations ?.....	15

Sources imprimées.....	19
-------------------------------	-----------

Bibliographie.....	27
---------------------------	-----------

1. Sur les translittérations en général.....	28
2. Études de cas et articles consacrés à des langues précises.....	34
3. Les langues orientales au XVI ^e siècle : humanisme, imprimerie, hébraïsme et arabisme.....	47
4. Autres sujets : néologie, noms propres, traduction, etc.....	67

PREMIÈRE PARTIE

TRANSLITTÉRATION, TRANSCRIPTION ET TRADUCTION : APPROCHE THÉORIQUE.....	73
--	-----------

Préambule.....	75
-----------------------	-----------

Les translittérations selon les systèmes d'écriture.....	80
---	-----------

Les alphabets.....	80
Les abdjads.....	82
Les syllabaires.....	83
Les systèmes idéographiques.....	85

CHAPITRE PREMIER : LES OBJETS LINGUISTIQUES DE LA TRANSLITTÉRATION.....	88
1. LES NOMS PROPRES.....	88
Difficulté de la traduction des noms propres.....	89
Des translittérations qui touchent un public particulièrement large.....	90
Les outils pour la translittération des noms propres : dictionnaires et bases de données.....	90
Les noms de personnes.....	92
Nom propre et propriété.....	93
Les translittérations et le terrorisme.....	93
Les noms de lieux.....	95
Choisir la norme de translittération locale : une option faussement neutre.....	95
Les toponymes translittérés dans les atlas.....	96
Les organisations de normalisation toponymique.....	96
2. LES TITRES DE DOCUMENTS.....	97
Pourquoi translittérer des titres.....	99
3. LES NOMS COMMUNS : PARTICULARISMES, CONCEPTS ET INVENTIONS.....	101
Translittération de noms communs et emprunt.....	101
Les objets naturels.....	103
Les particularismes locaux.....	103
Translittérer pour conserver la précision d'un concept.....	104
Translittérer pour signaler l'origine d'un concept.....	105
Les termes techniques.....	107
L'importance de la domination technologique.....	107
La translittération comme purgatoire : néologisme éternel ou chemin vers l'emprunt ?.....	109
4. LES EXEMPLES TRANSLITTÉRÉS DANS LES OUVRAGES DIDACTIQUES.....	112
Translittérer, transcrire et/ou maintenir l'écriture d'origine.....	112
Le refus de la translittération et de la transcription pour l'apprentissage des langues.....	114
Les translittérations dans les tableaux alphabétiques.....	117
Les translittérations dans les écrits théoriques sur la langue.....	117
5. LA TRANSLITTÉRATION DE TEXTES ENTIERS.....	119
Ceux qui ne connaissent pas l'écriture mais apprennent la langue.....	119

Ceux qui connaissent la langue mais pas l'écriture...	120
Ceux qui ne connaissent ni la langue ni l'écriture.....	121
L'usage de textes transcrits dans la pratique religieuse	
.....	121
Quand à une même langue correspondent plusieurs	
systèmes d'écriture.....	123
6.LA TRANSLITTÉRATION DE LANGUES ENTIÈRES.....	124
Le projet de romanisation du mongol.....	125
Lorsqu'aucune écriture ne préexiste.....	126
Le cas du vietnamien.....	126
La romanisation du japonais.....	127
La romanisation pour l'alphabétisation : la langue	
turque et le <i>dil devrimi</i>	128
Le rêve d'une romanisation universelle.....	129
Échec de l'écriture phagspa.....	131
La réglementation sur les translittérations en France	
.....	131

CHAPITRE II : CHOISIR LA TRANSLITTÉRATION :
ENTRE TRANSLITTÉRATION, TRANSCRIPTION,
TRADUCTION ET MAINTIEN DE L'ÉCRITURE D'ORIGINE
..... 133

1.TRANSLITTÉRER OU TRADUIRE.....	133
Ne rien céder en matière de sens.....	134
L'exemple du mot japonais katana.....	135
Les hiérarchies entre les langues.....	139
Les langues supposées connues.....	141
Les exonymes.....	143
Le néologisme comme alternative à la translittération	
.....	146
2.TRANSLITTÉRER OU MAINTENIR DANS L'ÉCRITURE D'ORIGINE	
..... 147	147
La nécessaire maîtrise des us et coutumes de	
translittération.....	148
La présomption de connaissance.....	150
Le problème du sens de lecture.....	152
3.TRANSLITTÉRER OU TRANSCRIRE.....	154
La translittération, version « rigoureuse » de la	
transcription ?.....	156
La confusion des homophones.....	158
Les translittérations non-phonétiques.....	160
4.DIFFÉRENTS NIVEAUX DE TRANSLITTÉRATION, DE LA	

BIJECTIVITÉ TOTALE À LA QUASI-TRADUCTION.....	161
La division de l'ISO.....	162
Les critères de distinction possibles.....	164
5.LES CONTRAINTES TECHNIQUES.....	165

CHAPITRE III : LA FORME DE LA TRANSLITTÉRATION **171**

1.LA TRANSLITTÉRATION COMME OBJET TEXTUEL.....	171
Une anomalie linguistique.....	171
L'obstacle phonétique.....	172
L'obstacle sémantique.....	173
Le saut de langue banalisé : le cas du bambara.....	174
Une anomalie typographique.....	176
Des diacritiques et des caractères spéciaux très voyants	
.....	176
Les katakanas, un outil de transcription moins	
transitoire que l'italique.....	179
2.LA BEAUTÉ DE LA TRANSLITTÉRATION.....	182
La force de l'exotisme.....	182
Les lettres translittératrices et la poésie.....	183
3.LES TRANSLITTÉRATIONS ET LA SACRALITÉ.....	185
Le nom de Dieu.....	188
4.TRANSLITTÉRATION ET TRADUCTION LITTÉRALE.....	190
Traduction littérale et traduction calque.....	190
Le choix de la traduction littérale : un débat ancien.	191
La traduction littérale au niveau du mot.....	197
Traduction littérale et translittération : des options	
incompatibles ?.....	198

DEUXIÈME PARTIE

L'USAGE DES TRANSLITTÉRATIONS AU XVI^E SIÈCLE **201**

Préambule.....203

CHAPITRE IV : LANGUES ET ÉCRITURES ORIENTALES

À PARIS AU XVI^E SIÈCLE.....206

1. LE GOÛT CERTAIN D'UNE ÉPOQUE POUR LES LANGUES

ORIENTALES.....206

L'enseignement des langues orientales au Moyen

Âge.....207

L'écran des grands linguistes médiévaux.....208

Les ordres religieux et les langues orientales.....210

Les langues orientales dans les universités à la fin du
Moyen Âge.....211

Réticences et résistances.....213

Une haute idée de l'enseignement des langues au

XVI^e siècle.....216

La mission sacrée d'enseignement selon Agacio

Guidacerio.....216

Les progrès de l'enseignement des langues à la fin du
XV^e siècle.....218

Les professeurs de langues à Paris au XVI^e siècle....220

Le caractère problématique de l'arabe.....226

L'arabe comme langue de communication dans le bassin
méditerranéen.....229

L'arabe comme langue des ouvrages scientifiques....229

L'arabe comme instrument de conversion des
hérétiques.....230

La sacralité de l'hébreu.....232

L'hébreu, langue originelle.....234

L'hébreu, langue magique.....235

L'hébreu, langue naturelle ?.....239

L'hébreu, langue parfaite.....239

L'hébreu, langue de salut.....241

L'hébreu, langue de la Bible et langue du Christ.....243

L'hébreu, langue de subversion.....245

CHAPITRE V : LES SOURCES DES TRANSLITTÉRATIONS

À LA RENAISSANCE.....253

1. IMPRIMERIE ARABE ET IMPRIMERIE HÉBRAÏQUE.....257

2. LES *POTESTATES*.....257

Le concept de *potestas*.....257

Les alphabets comme genre.....259

Les grammaires.....262

3. LES EXEMPLES À BUT DIDACTIQUE.....264

4. LES NOMS DE LETTRES.....266

Une question qui dépasse le cadre des translittérations	267
Les noms de lettres dans les ouvrages linguistiques.	270
Les noms de lettres dans les bibles latines.....	270
Quelques occurrences de noms de lettres arabes au XVI ^e siècle.....	274
Une désignation variable.....	277
Un genre ambigu.....	278
Une flexion inexistante.....	280
Les noms de lettres hébraïques en translittération..	281
5.LES TITRES DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT.....	287
6.LES INTERPRETATIONES.....	290
Le <i>Liber interpretationis</i> de Jérôme.....	292
Les <i>interpretationes</i> médiévales.....	293
Les <i>interpretationes</i> du XVI ^e siècle.....	294
Entre translittération et traduction.....	295
7.LES TEXTES EN TRANSLITTÉRATION INTÉGRALE.....	301
8.TRANSLITTÉRATIONS PONCTUELLES DANS D'AUTRES DOMAINES.....	305
Les noms propres dans les textes religieux.....	306
Le vocabulaire spécialisé.....	307
Les titres de documents.....	311

CHAPITRE VI : CRÉATEURS ET UTILISATEURS DES TRANSLITTÉRATIONS AU XVI^E SIÈCLE.....313

1.UN MONDE AUTOUR DE LA COMMANDERIE DES HOSPITALIERS.....	313
Les ateliers d'imprimeurs.....	314
Les lieux d'enseignement.....	317
2.LES AUTEURS DES SOURCES DES TRANSLITTÉRATIONS DE L'HÉBREU.....	321
Des professeurs-auteurs.....	322
Le concile de Vienne.....	323
La fondation du corps des professeurs royaux.....	327
3.LES IMPRIMEURS DES SOURCES DES TRANSLITTÉRATIONS	332
L'hypothèse d'une cohérence des translittérations chez Chrétien Wechel.....	333
Le cas particulier de Robert Estienne.....	335
Au sein de l'atelier d'imprimerie.....	336
4. LES LECTEURS ET CE QUE L'ON PEUT PARVENIR À EN	

SAVOIR.....	337
Un lectorat pléthorique.....	338
Les bibliothèques.....	343
Les prix de ventes des ouvrages contenant des translittérations.....	344

TROISIÈME PARTIE

LA VARIATION DES TRANSLITTÉRATIONS : ENTRE CONFUSION PHONÉTIQUE ET INVENTIONS GRAPHIQUES.....347

Préambule.....349

CHAPITRE VII : LA PRONONCIATION DU LATIN ET DE L'HÉBREU AU XVI^E SIÈCLE.....351

1.LA PRONONCIATION DU LATIN AU XVI^E SIÈCLE.....	352
Une bibliographie indigente.....	352
Des sources riches.....	353
Les prononciations locales du latin selon Charles Estienne.....	355
Quelques particularités de la prononciation du latin.....	356
2.LA PRONONCIATION DE L'HÉBREU AU XVI^E SIÈCLE.....	358
Une écriture à l'histoire mouvementée.....	358
Les lignes de partage de la prononciation de l'hébreu.....	362

CHAPITRE VIII :LES LETTRES HÉBRAÏQUES, LEUR PRONONCIATION ET LEUR TRANSLITTÉRATION.....369

Les auteurs du XVI ^e siècle avaient-ils conscience des problèmes de translittération ?.....	369
1.LES LETTRES QUI NE POSENT (PRESQUE) AUCUN PROBLÈME	373
L'exception lamed.....	373

Mem et nun.....	374
Resh.....	375
2. LES LITTERAE DUPLICES : BETH (ב/ב), GUIMEL (ג/ג), DALETH (ד/ד), KAPH (כ/כ), PE (פ/פ), TAV (ת/ת) ET LE DAGESH.....	377
Le <i>dagesh</i>	377
Le rôle de la lettre <i>h</i>	380
La question insoluble du <i>dagesh</i> fort.....	383
Beth.....	384
La prononciation de beth.....	384
Guimel.....	386
Daleth.....	388
Pe et vav.....	390
Quand vav est transcrit <i>f</i>	390
Le pe en position finale.....	393
Tav et teth.....	394
Kaph occlusif et qoph.....	398
Utilisation de <i>c</i>	401
Utilisation de <i>k</i>	403
Utilisation de <i>q</i>	404
La cohérence très relative de ces translittérations dans les ouvrages.....	406
3. LES LITTERAE GUTTURALES : ALEPH (א), AYIN (ע), KHAPH (כּ), HE (ח), HETH (ח) ET LEUR PRONONCIATION... 	408
Aleph.....	412
Utilisation d'une lettre à part entière : yogh, <i>h</i> et <i>a</i> ..	412
Utilisation d'un signe diacritique.....	415
Ne pas translittérer aleph.....	417
Ayin.....	418
Utilisation de <i>g</i>	420
Utilisation du demi-anneau à gauche.....	421
Le signe d'une évolution capitale des pratiques de translittération.....	421
Utilisation d'une diphtongue.....	422
Utilisation de <i>h</i>	424
He et Heth.....	425
Utilisation de <i>h</i>	425
Utilisation de <i>ch</i>	428
Utilisation de <i>hh</i>	428
2. SAMEKH (ס), SIN (ש) ET TSADI (צ), SOUVENT CONFONDUES	430
Samekh et shin smalit.....	430
Le shibboleth.....	431
Utilisation de <i>s</i> pour transcrire samekh.....	433
Shin yemanit.....	434

Tsadi	437
Zayin	439
Yod et vav	439
Conclusion	443
L'hébreu au XVI ^e siècle, une équation à quatre inconnues.....	444
Quelques réponses.....	446
Des translittérations insérées dans un système d'enseignement et solidaires de son évolution.....	449
Quelques idées pour des translittérations futures.....	450
Annexes	455
ANNEXE 1. TEXTE INTÉGRAL DU <i>DE MODO LEGENDI</i> <i>HAEBRAICE DIALOGUS</i> DE PAUL PARADIS	455
ANNEXE 2. <i>DE RECTA PRONUNCIATIONE LATINI SERMONIS ET</i> <i>SCRIPTURA, LIBELLUS</i> DE CHARLES ESTIENNE - PARTIE SUR LA PRONONCIATION DES LETTRES DE L'ALPHABET LATIN .	474
ANNEXE 3. ALPHABETS ET PIÈCES DIVERSES	455
Marque de Robert Estienne en tête de l' <i>interpretatio</i> de sa bible de 1528.....	481
Début de la Genèse, avec le titre hébreu en caractères latins, dans la bible latine de 1528.....	482
Noms des lettres hébraïques en caractères latins au livre des Lamentations de Jérémie, dans la bible latine de 1528.....	483
Noms des lettres hébraïques en caractères latins au proverbe 31, dans la bible latine de 1528.....	484
Noms des lettres hébraïques en caractères latins en tête des chapitres du psaume 118/119, dans la bible latine de 1528.....	485
Début de l' <i>interpretatio</i> de la bible latine de 1528....	486
Tableau des consonnes en tête de l' <i>interpretatio</i> de la bible de 1528.....	487
Tableau des points-voyelles en tête de l' <i>interpretatio</i> de la bible de 1528.....	488
Tableau alphabétique de la <i>Grammatica hebraica</i> de François Tissard (1508), avec des h pointés pour « Chet », « Chaf », « Samech » et « haain ».....	489

Tableau des consonnes dans l'édition de 1534 de la <i>Tabula in grammaticen hebraeam</i> de Nicolas Clénard	490
Tableau des voyelles dans l'édition de 1534 de la <i>Tabula in grammaticen hebraeam</i> de Nicolas Clénard	491
Tableau des consonnes dans l'édition de 1534 de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> d'Agacio Guidacerio.....	492
Passage de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> d'Agacio Guidacerio (1534) sur les lettres finales.....	493
Tableau des voyelles dans l'édition de 1534 de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> d'Agacio Guidacerio.....	494
Tableau des consonnes de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> publié en 1539 chez Robert Estienne (1).....	495
Tableau des consonnes de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> publié en 1539 chez Robert Estienne (2).....	496
Tableau des <i>litterae duplices</i> dans l' <i>Alphabetum</i> <i>hebraicum</i> publié en 1539 chez Robert Estienne.....	497
Extrait du tableau syllabaire de l' <i>Alphabetum</i> <i>hebraicum</i> publié en 1539 chez Robert Estienne.....	498
Début du texte des Dix commandements, à la fin de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> publié en 1539 chez Robert Estienne.....	499
Tableau des consonnes dans l' <i>Alphabetum hebraicum</i> de Jean de Drosay (1543), avec utilisation d'un esprit doux pour aleph ainsi que de lettres grecques (1).....	500
Tableau des consonnes dans l' <i>Alphabetum hebraicum</i> de Jean de Drosay (1543) (2).....	501
Syllabaire de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> de Jean de Drosay (1543), avec utilisation de l'esprit doux pour le aleph au dessus des voyelles (1).....	502
Syllabaire de l' <i>Alphabetum hebraicum</i> de Jean de Drosay (1543), avec utilisation du δ grec pour distinguer la prononciation spirante de dalet (2)....	503
Début de la page de titre de l' <i>Alphabetum seu</i> <i>elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567), avec utilisation d'esprits doux et rude.....	504
Tableau des consonnes dans l' <i>Alphabetum seu</i> <i>elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567) (1).....	505

Tableau des consonnes dans l' <i>'Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567) (2).....	506
Tableau des voyelles dans l' <i>'Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567)	507
Tableau des <i>litterae duplices</i> dans l' <i>'Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567)	508
Texte des Dix commandements dans l' <i>'Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567)	509
Phrases tirées du texte biblique à la fin de l' <i>'Alphabetum seu elementarium 'Ebraicum</i> d'Ambrosius Frichius (1567).....	510

ANNEXE 4. LE QUARTIER DE LA COMMANDERIE SAINT-JEAN-DE-LATRAN ET DU COLLÈGE DE CAMBRAI D'APRÈS PLUSIEURS PLANS DU XVI^E ET DU DÉBUT DU XVII^E SIÈCLE.....511

Table des matières.....515